This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

1127

Soc. 3974 d. 239
4S. 1.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS

DE LILLE.

[illegible]

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS

DE LILLE

ET

PUBLICATIONS FAITES PAR SES SOINS.

4e Série. — Tome Ier

FOREIGN
BODL. LIB.
PERIODICAL

PARIS,
DIDRON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
23, rue Saint-Dominique.

LILLE,
L. QUARRÉ, LIBRAIRE,
64, Grand'Place.

1876.

RENART-LE-NOUVEL

ROMAN SATIRIQUE

COMPOSÉ AU XIIIe SIÈCLE PAR JACQUEMARS GIÉLÉE DE LILLE

PRÉCÉDÉ D'UNE

INTRODUCTION HISTORIQUE

ET ILLUSTRÉ D'UN FAC-SIMILE D'APRÈS LE MANUSCRIT LA VALLIÈRE

De la Bibliothèque Nationale

PAR JULES HOUDOY

MEMBRE TITULAIRE.

INTRODUCTION.

L'ÉTUDE des œuvres littéraires du Moyen-Age peut seule, aux notions incomplètes données par les documents purement historiques, ajouter des révélations plus précises sur les mœurs, les sentiments et les idées des masses populaires, qui naissaient à la vie politique et qui furent, pour la première fois, sous Philippe-le-Bel, représentées dans les États-Généraux par les députés des villes.

Ceci explique l'intérêt que présentent ces poésies populaires, ces fabliaux du Moyen-Age, « dont les auteurs sont des historiens, au moins en ce qui concerne les mœurs publiques [1], » et surtout le célèbre *Roman du Renart* qui, pendant plus de deux siècles, ne vit pas finir sa popularité.

Cette vaste épopée bourgeoise, qui succédait aux légendes féodales des *Chansons de Geste*, déguisa sous les formes de l'apologue les premières audaces de l'esprit public, et dans son cadre commode et sans cesse agrandi, elle résuma les jalousies, les rancunes, les aspirations et les idées de tout un peuple.

(1) Michelet. *Histoire de France*. T. II. p. 85.

Le Roman du Renart est, en effet, une réunion de diverses compositions écrites à des époques différentes (du XIIe au XIVe siècle), et par un certain nombre d'auteurs, dont la plupart sont restés inconnus.

Avant de nous occuper de *Renart-le-Nouvel*, il est indispensable que nous disions quelques mots du roman primitif qui a inspiré des travaux critiques, véritablement remarquables, que nous aurons occasion de citer.

Les branches considérées comme les plus anciennes, (on a donné le nom de branches aux parties diverses de ce poëme) sont très-probablement l'œuvre d'un trouvère du XIIe siècle, nommé Pierre de Saint-Cloud, sur lequel on manque de renseignements positifs [1].

A peu près à la même époque, d'autres poètes ajoutèrent leurs inspirations aux parties déjà populaires et partout répandues ; mais ces différentes compositions, conservées dans un nombre assez considérable de manuscrits, nous sont parvenues dans un tel désordre de transcription qu'il est très-difficile de déterminer exactement la part distincte des nombreux collaborateurs du roman.

Un fait du moins est incontestable : c'est que ni Pierre de Saint-Cloud, ni les auteurs anonymes de l'œuvre du XIIe siècle, ne sont les créateurs des types qui figurent dans le poëme, car on trouve ces personnages cités dans des ouvrages qui ont précédé les fables connues.

De nombreux écrivains français et étrangers, dans des dissertations plus savantes qu'absolument concluantes, ont agité la question difficile de savoir à quel pays revenait l'honneur de la première invention des types et des caractères du *Roman du Renart*. Il résulte, des nombreux travaux publiés sur ce sujet, une certitude, c'est que, déjà

(1) M. Jonckbloet (*Étude sur le Roman du Renart. Groningue,* 1863), a savamment recherché quelle était la part de Peirre de Saint-Cloud dans l'œuvre générale, il a même, dans ce travail, rassemblé quelques notions biographiques qui indiqueraient, selon lui, que l'auteur principal du *Roman du Renart* pourrait bien être le Guillaume de Saint-Cloud, compromis dans le procès fait aux sectateurs d'Amauri de Chartres, ce panthéiste du XIIe siècle.

au XIIe siècle, il existait quatre poëmes appartenant à des littératures différentes, et dans lesquels étaient racontées quelques-unes des aventures du Loup (Isengrin), et du Goupil (Renard). Ces quatre compositions sont :

1° Le poëme français (pour une partie), dont nous avons parlé ; 2° un poëme en langue allemande nommé *Reinhart Fuchs* [1] ; 3° un poëme en langue flamande, *Reinaert de Vos* [2] ; 4° un poëme en langue latine, ce dernier composé de deux parties ; la première intitulée : *Isengrimus* [3], la seconde : *Reinardus* [4], qui eurent pour auteurs deux écrivains de nationalité flamande.

D'après l'opinion de critiques érudits, ces poëmes latins ne sont que la paraphrase, dans une langue savante, de compositions antérieures en langue vulgaire déjà populaires avant le XIIe siècle. Il est aussi plus que probable, disent-ils, que les versions allemande, flamande et française que nous connaissons ne sont elles-mêmes qu'une forme plus récente de récits anciens, aujourd'hui perdus, mais dont une foule de faits démontrent l'existence.

En étudiant dans ses savantes leçons de *la Sorbonne* les origines de la littérature grecque et la formation des poésies homériques, M. Em. Egger a cité, comme un exemple qui pouvait éclairer la question dont il s'occupait, le travail successif, au moyen duquel se sont constituées au Moyen-Age les légendes héroïques que racontent les chansons de Geste, et « cette épopée dont les animaux sont les acteurs, développement hardi, dit-il, du vieil apologue

(1) *Reinhart Fuchs* van J. Grimm. Berlin, 1834.

(2) *Reinaert de Vos*, van S. F. Willems. Gent 1836. M. H. Bruneel a publié dans la *Revue du Nord* (année 1839), une notice sur *Reinaert de Vos*, à propos de la traduction de M. Octave Delepierre. Le poëme de Reinaert de Vos fut composé, au XIIe siècle, par un auteur flamand inconnu. Au XIIIe siècle Willems Utenhoven ajouta un prologue à ce poëme primitif, et lui donna une suite ou seconde partie.

(3) Publié par M. Grimm dans son *Reinhart Fuchs*, p. LVII.

(4) *Reinardus Vulpes*, Carmen epicum seculo IX et XII conscriptum. Mone, Stutgardiæ, 1832.

ésopique, où la satire des vices contemporains se dissimule à peine sous le voile d'une allégorie grotesque. [1] »

En résumé, la majorité des critiques qui ont discuté la question des origines se prononce en faveur de la France du Nord. Le savant Jacob Grimm, à qui personne ne contestera, dit M. Jonckbloet, la première place parmi les *médiévistes*, a écrit, dans son étude sur le *Roman du Renart*: « La fable de Renart telle que nous la montrent les poëmes qui sont venus jusqu'à nous, a été créée spontanément dans le Nord de la France et dans la Flandre; ce n'est qu'à l'horizon lointain qu'apparaissent quelques points qui semblent indiquer son immigration du fond de l'Allemagne. [2] »

Parmi les arguments décisifs à l'appui de cette opinion, on cite les quelques lignes de l'ouvrage de Guibert de Nogent, écrivain français mort en 1124, dans lesquelles cet auteur, en racontant le meurtre de Gaudri, évêque de Laon, tué en 1112 dans une émeute populaire, dit que l'évêque avait donné à Tugebald le surnom d'Isengrin, à cause de la ressemblance de ce chef du complot avec le Loup. [3]

On en conclut avec raison que les fables, dans lesquelles le Loup portait le nom d'Isengrin, étaient déjà populaires

(1) « Les premiers auteurs de cette merveilleuse poésie sont encore les peuples eux-mêmes, dans la naïveté de leur foi pour de vieilles fables, et de leur admiration pour les grands hommes; puis du peuple sont sortis des chanteurs inspirés qui ont donné une forme vraiment poétique aux inventions du génie populaire; après eux, enfin, sont venus les poëtes écrivains qui ont rapproché, arrangé les fragments de poésie dûs à leurs devanciers, et qui, d'ordinaire, ont signé de leur nom l'œuvre dont ils n'étaient guère que les derniers rédacteurs. » (Em. Egger. Conclusions sur les poëmes homériques) dans les *Mémoires de littérature ancienne*, p. 106.

(2) J. Grimm. *Reinhart Fuchs*, p. CCXCII, cité et traduit par M. Jonckbloet, p. 53.

(3) *Solebat episcopus Laudunensis Teugebaldum irridendo Ysengrinum vocare, propter lupinam scilicet speciem, sic enim aliqui solent appellare Lupos.* (Guibert Novig. de vita sua, lib. III, caput IX).

dans le Nord de la France, et à Laon, en particulier, dès les premières années du XIIe siècle [1].

Chose assez singulière, le *Roman du Renart* en langue romane, ce poëme universel traduit et imprimé dans toutes les langues, et auquel le génie de Goëthe donna, à la fin du XVIIIe siècle, une jeunesse nouvelle, en parant d'une forme moderne la version allemande [2], fut publié pour la première fois en France en 1826 par les soins de M. Méon qui avait précédemment donné une bonne édition du *Roman de la Rose*.

Dans les quatre volumes édités par M. Méon sont comprises, non seulement toutes les branches du *Roman du Renart* proprement dit, mais encore deux œuvres du XIIIe siècle qui se rattachent au roman principal, ce sont : *Le couronnement de Renart* et *Renart-le-Nouvel*.

Ces deux ouvrages complémentaires ont eu pour auteurs deux habitants de la Flandre originaires des provinces dans lesquelles l'idiome populaire parlé fut toujours la langue romane (dialecte picard).

Le nom de l'auteur du *Couronnement de Renart* est resté inconnu jusqu'ici, mais sa nationalité est attestée par le prologue de son œuvre, composée, dit-il, en l'honneur du comte Guillaume, fils de Marguerite de Flandre, et surtout par le vers où il appelle Guillaume son bon seigneur [3].

Quant à *Renart-le-Nouvel*, il a été écrit dans les

(1) Voir sur le *Roman du Renart*, en outre les ouvrages cités dans les notes précédentes, Fauriel, *les Romans du Renart*. (Histoire littéraire de la France. T. XXII).
Raynouart. (Journal des Savants, années 1826-1827 et 1834).
A. Rothe, *les Romans du Renart*. Paris, 1845.
Paulin Paris, *les Aventures de Maître Renart*. Paris, 1860.
Ernest Martin, *Examen critique des manuscrits du Roman du Renart*. Bâle, 1872.

(2) Le *Reinecke Fuchs* de Goëthe a été traduit en français par M. Ed. Grenier, et publié en 1861 J. Hetzel et Jamar, avec les illustrations de Kaulbach.

(3) Édition Méon, t. IV, vers 3259. On peut lire dans le livre de M. Rothe, déjà cité, un très-bon travail d'analyse sur le *Couronnement du Renart*, œuvre qui n'est pas sans analogie avec *Renart-le-Nouvel*.

dernières années du XIIIe siècle, par Jacquemars Giélée, de Lille en Flandre.

On ne sait rien sur la vie de ce trouvère, qui a lui-même révélé sa nationalité en l'inscrivant dans les derniers vers de son poëme. En compulsant les archives de la collégiale de Saint-Pierre, de Lille, nous avons pourtant pu constater que Jacquemars Giélée était encore vivant en 1299, car nous avons trouvé, sur un fragment de compte [1], une mention qui indique que le poète occupait, pendant les années 1297 à 1299, une maison qui était grevée d'une rente en faveur de la fabrique. La ville de Lille était à cette époque sous la domination directe de Philippe-le-Bel, en raison de la capitulation signée le 29 avril 1297, et nous pouvons en conclure que Giélée n'avait rien à redouter de la part du roi de France. On verra plus loin pourquoi nous faisons cette observation.

Sauf ce détail, qui n'est pas sans importance, la biographie de Jacquemars Giélée, comme celle d'Alain de Lille, *le Docteur universel*, qui écrivit dans la seconde moitié du XIIe siècle et qui mourut dans les premières années du XIIIe, est complètement inconnue [2]; et nous ne pouvons que déplorer le mystère qui entoure l'existence des deux écrivains célèbres que Lille vit naître au Moyen-Age [3].

De tous les auteurs français [4] qui ont collaboré à cet ensemble de poésies diverses connues sous le titre de

(1) *Computatio Jacobi Clerici de Trelia de receptis et datis ad opus fabrice ecclesie Sancti Petri Insulensis a vigilia Sancti Thome apostoli* (20 décembre) M. CC. *nonagesimi septimi usque festum beati Joannis Baptiste* (24 juin) *anni* M. CC. *nonagesimi noni.*

Redditus :

A Jacobo dicto Giélée X^s. (Pour quatre termes de six mois de la Nativité de l'année 1297 à la Saint-Pierre 1299). Arch. dép. fonds. de Saint-Pierre, carton N° 5.

(2) Fauquet, La Croix du Maine, Pacquot, Prosper Marchand mentionnent l'œuvre de J. Giélée, mais ne donnent aucun renseignement sur l'auteur.

(3) Voir dans les Mémoires de la Société des Sciences de Lille (année 1849), le travail critique remarquable que M. Alb. Dupuis a composé sur les œuvres d'Alain.

(4) Nous appelons Giélée un poëte français, à cause de la langue dans laquelle il écrivit; le comté de Flandre était du reste un des grands fiefs du royaume de France, et la Flandre Wallonne ne connut jamais d'autre langue que la langue française.

Roman du Renart, nous ferons remarquer que Jacquemars Giélée est le seul, comme le constate M. Raynouard [1], qui ait obtenu l'honneur d'être translaté en prose, et imprimé dans cette forme vers les premières années du XVIe siècle.

En effet, à une date non exactement précisée, Jean Tennesax fit paraître une imitation de l'œuvre de notre compatriote sous ce titre : *Le Livre de Maistre Reynart et de dame Hersaint, sa feme, livre plaisant et facétieux contenant maintz propos et subtils passages couverts et cellez pour monstrer les condicions et meurs de plusieurs estats et offices* [2].

Ce livre obtint un grand succès, nous en avons pour preuves les éditions successives parues au XVIe siècle, à Paris, à Lyon et à Rouen ; mais ce succès ne servit en aucune façon à faire connaître Jacquemars Giélée, par la raison que J. Tennesax s'appropria sans scrupule l'œuvre du poëte lillois et la publia sous son nom, sans indiquer qu'il ne faisait que traduire en prose une satire rimée du XIIIe siècle.

Jean Tennesax, comme tant d'autres, se crut autorisé à piller un auteur inédit, mort depuis deux cents ans.

Si l'esprit que l'écrivain parisien a prodigué dans son imitation plaide du reste en sa faveur les circonstances atténuantes, le plagiat n'en est pas moins complet et manifeste. Tennesax a suivi pas à pas le plan de Giélée ; mais, moins audacieux que l'auteur du XIIIe siècle, il a

(1) *Journal des Savants*, années 1826 à 1827.

(2) Paris, Philippe-le-Noir, libraire, en la Grande-Rue-Saint-Jacques, à l'enseigne de la Rose Blanche couronnée. Petit in-4° Goth. L'exemplaire que possède la bibliothèque de l'arsenal (N° 6563 ter) porte au dernier feuillet : Imprimé à Paris, l'an quinze cent seize, le XXVIIIe jour de mars.

Brunet signale une édition à Lyon, chez Oliv. Arnoulet, 1528, et deux autres éditions du même livre, sous ce titre : *Le docteur en malice, maistre Reynart démontrant les ruses et cautelles qu'il use envers les personnes*. La première, Rouen, 1550, la seconde chez Nicolas Buffet, 1551.

par prudence, lui qui écrivait à l'aurore de la Réforme, supprimé certains passages trop hardis, selon lui : par exemple, la scène de l'excommunication de Renard ; et il a remplacé par des railleries les attaques directes du croyant indigné. C'est que certaines libertés, tolérées au XIIIe siècle, auraient pu, au XVIe, entraîner pour leur auteur une accusation d'hérésie [1].

Grâce à Tennesax, l'allégorie de *Renart-le-Nouvel*, qui avait amusé le Moyen-Age, reprit au XVIe siècle une nouvelle jeunesse, et conquit une nouvelle popularité.

A la même époque Jehan Bouchet, poëte poitevin, composa la satire intitulée : *Les Regnars traversant les périlleuses voies des folles siances du monde*, que l'imprimeur Vérard publia à Paris [2], en l'attribuant à Sébastien Brandt, dont le livre *la Nef des Fols*, traduit de l'allemand en latin et en français, avait obtenu un succès retentissant [3].

Enfin, après plus de cinq siècles d'oubli, l'œuvre de Jacquemars Giélée obtint, elle aussi, les honneurs de l'impression, et fut comprise, nous l'avons dit, dans l'édition des différents poëmes du Renart français, que M. Méon publia en 1862 [4], d'après les manuscrits de la bibliothèque nationale.

Cette riche collection possède quatre reproductions de

(1) Le Renard flamand, *Reinaert de Vos* figure dans l'*Index librorum prohibitorum* dressé par les Pères du Concile de Trente. (Du Méril déjà cité, p. 431 ; note 4). Nous ajouterons que M. Colin de Plancy a publié un *Roman de Renart* expurgé dans lequel il a fait figurer l'œuvre de Jacquemars Giélée, *revue et corrigée*. M. Charles Potvin dans des conférences littéraires qu'il a données à Bruxelles, a fait justice de ces mutilations inintelligentes. Les conférences de M. Potvin ont été publiées. (Bruxelles, A. Lacroix, 1870).

(2) Nous avons vu à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, une édition de ce livre imprimé par Philippe-le-Noir, le 23 juillet 1522 (N° Y 526 [25]), et une autre imprimée par Denis Janot, le 25 janvier 1530.

(3) Voir Brunet pour les différentes éditions de S. Brandt.

(4) *Le Roman du Renart*, publié d'après les manuscrits de la bibliothèque du roi, par M. Méon, Paris, Treuttel et Wurtz. MDCCCXXVI.

l'œuvre de Jacquemars Giélée [1] qui présentent entre elles quelques variantes, publiées dans le volume complémentaire donné par M. Chabaille en 1835 [2].

Lorsque parut l'édition de M. Méon les manuscrits n'étant connus que de quelques érudits, ce fut comme une véritable révélation littéraire sur les mœurs et les habitudes du Moyen-Age, et la critique se hâta d'analyser et de commenter le roman satirique offert à sa curiosité.

Parmi les articles inspirés par le *Roman du Renart*, il faut citer ceux que M. Saint-Marc Girardin écrivit dans le *Journal des Débats* [3]; hâtons-nous de le dire, ce fut surtout *Renart-le-Nouvel*, c'est-à-dire l'œuvre de notre concitoyen, qui attira et qui fixa l'attention de cet écrivain. Nous ne discuterons pas l'opinion acceptée sans examen par M. Saint-Marc Girardin, suivant laquelle Isengrin, le Loup, représenterait allégoriquement un certain Swentebold, roi de Lorraine, et Le Goupil, Renart, le comte Regnier *(Reginaldus)*.

Ces explications, mises en avant à propos de certaines branches allemandes ou flamandes du *Roman du Renart*, ont été péremptoirement réfutées [4], et ne pourraient dans aucun cas, s'appliquer au roman français. Nous ne nous occuperons, par conséquent, que de l'appréciation littéraire de M. Saint-Marc Girardin.

Nous ne savons pour quelle cause, si ce n'est pour être plus facilement compris de ses lecteurs, M. Saint-Marc

(1) Voici les numéros de ces manuscrits :

Nos 372. Cangé 69.
4584. Lancelot 165.
4593. Fauchet 7645.
25566. La Vallière 84.

Nous nous occuperons plus loin de ces manuscrits.

(2) Paris. Sylvestre, in-8° 1835.

(3) Ils ont été publiés dans un volume intitulé : *Souvenirs de voyages et d'études*. Paris, Amyot, 1853.

(4) Voir sur ces hypothèses d'Eckaert et de Mone, les travaux de MM. Grimm et Raynouard précédemment cités.

Girardin a puisé la plupart des citations assez longues de *Renart-le-Nouvel*, non dans le roman original, mais dans l'imitation en prose donnée au XVIe siècle par Jean Tennesax, et dont nous avons précédemment parlé. Après avoir reproduit, entre autres morceaux, tout le passage qui ouvre le livre deuxième : *Les amours du lion et de la luparde*, il écrit : « Toute cette scène me semble un chef-
» d'œuvre de comédie ; l'indiscrétion du roi, empressé de
» conter au renard sa bonne fortune, l'adresse du renard,
» la manière dont il flatte le roi en l'entretenant de l'im-
» portance de sa personne, idée qui va si bien à l'adresse
» de la vanité royale ; tout cela est vrai, naturel, amu-
» sant, le vieil auteur a déjà trouvé le secret de la bonne
» comédie de mœurs, que Molière retrouvera plus
» tard. »

Ces quelques lignes de M. Saint-Marc Girardin suffisent pour montrer en quelle haute estime le savant critique tenait l'auteur de *Renart-le-Nouvel* ; mais la fatalité semblait s'obstiner à laisser dans l'oubli le nom du poëte lillois. Au XVIe siècle, nous l'avons vu, J. Tennesax le pillait et le copiait sans le nommer ; au XIXe, M. Saint-Marc Girardin qui, dans l'analyse du *Roman du Renart* s'attache presqu'exclusivement à l'œuvre spéciale de Giélée, ne prononce pas le nom de celui-ci, de sorte que les éloges que le critique décerne à l'œuvre qu'il étudie n'ont point servi la gloire et la renommée du poëte. La plupart des lecteurs du *Journal des Débats* ont ignoré, en lisant les flatteuses appréciations du critique, que les éloges qu'il prodigue s'adressent à un écrivain lillois, trop longtemps laissé dans l'ombre et dans l'oubli.

En effet, la publication de M. Méon n'a point, jusqu'ici, popularisé, autant qu'elle le mérite, l'œuvre de Giélée. C'est que la langue du XIIIe siècle, et surtout celle des poëtes, n'est pas facilement compréhensible à tous ; elle demande, pour être entendue et surtout appréciée, à défaut d'études spéciales, un grand travail d'attention qui

éloigne et rebute les lecteurs [1]. Aussi, le poëme remarquable de J. Giélée, si estimé au Moyen-Age, est-il presqu'absolument ignoré des Lillois du XIXe siècle qui ne trouveraient même pas dans les catalogues imprimés de la bibliothèque publique l'œuvre du poëte célèbre auquel la ville a donné le jour [2].

Il nous a semblé qu'il était convenable de réparer cet oubli immérité, et nous publions une analyse complète de l'œuvre de l'écrivain du XIIIe siècle.

Bien que ce travail doive être une révélation pour beaucoup de nos concitoyens, ce n'est pas à dire que le poëme de Giélée soit inconnu. Si M. Arthur Dinaux [3] l'a analysé sans l'avoir lu, si M. Saint-Marc Girardin a loué l'œuvre sans nommer l'auteur, si M. Fauriel s'en est occupé, trop accessoirement, selon nous, en commentant le roman primitif de Renart [4], M. Rothe en fait une analyse complète dans le travail général qu'il a publié en 1845, sur les poëmes du Renart [5], M. C. Lenient l'a mentionné dans le beau livre qu'il a écrit sous ce titre : *Histoire de la Satire au Moyen-Age* [6], et enfin M. Gérusez l'a cité avec éloge dans son *Histoire abrégée de la Littérature française* [7].

Mais ces travaux ne pouvaient, comme une œuvre spéciale, entrer dans les développements nécessaires que

(1) « La littérature du Moyen-Age français, aujourd'hui exhumée et remise en lumière, est un terrain réservé et un plaisir d'érudition, mais le cercle des amateurs s'agrandira, et ceux qui lisent ajouteront à leurs plaisirs quelques excursions dans la poésie du Moyen-Age, dans les cycles carlovingiens, dans le *Renart*, dans les fabliaux, dans les chansons. » (Littré, *Dictionnaire*, complément à la préface, p. LV.)

(2) L'édition de M. Méon a été acquise récemment et figure dans le catalogue manuscrit..

(3) *Les trouvères du Nord de la France*. L'analyse de M. Dinaux a été prise par lui dans le *Dictionnaire historique*, de Prosper Marchand, qui a parlé de Giélée d'après son imitateur J. Tennesax, et non d'après le texte original.

(4) *Histoire littéraire de la France*.

(5) *Les Romans du Renart*, p. 360 à 459.

(6) *Renart-le-Nouvel* offre le spectacle étrange d'un poëme anti-féodal, calqué sur les épopées chevaleresques. *(La Satire au Moyen-Age*, p. 151.)

(7) Paris, Delalain et fils. 1866. 2e édition, p. 35.

comporte l'étude d'une composition qui compte plus de huit mille vers.

Le texte original du poëme ayant été publié, nous avons pensé qu'une analyse fidèle était le travail le plus utile à entreprendre pour faire connaître et apprécier l'œuvre de Jacquemars Giélée; mais nous nous hâterons d'ajouter que cette analyse, qui suivra le poëme pas à pas, n'écartera que les redites et les longueurs sans intérêts, et contiendra des citations assez fréquentes et assez étendues pour donner une connaissance complète de toutes les parties intéressantes de l'œuvre du XIIIe siècle. Des notes et des explications, placées au bas des pages, faciliteront, pour ceux qui ne sont pas familiarisés avec la langue romane, la lecture des nombreux passages intégralement reproduits.

Avant de commencer cette analyse, nous croyons utile de dire quelques mots de l'œuvre, de sa signification, de l'époque et des circonstances dans lesquelles elle fut écrite.

Le *Roman du Renart* n'est pas, nous l'avons expliqué plus haut, un ouvrage tout d'une pièce; c'est un assemblage d'épisodes distincts, n'ayant entre eux d'autre relation que la réapparition des mêmes personnages, parmi lesquels, Le Goupil, nommé Renart, et le Loup, nommé Isengrin[1], jouent les rôles les plus importants. Renart, c'est d'abord tout simplement la ruse, l'astuce, la malice méchante; Isengrin, c'est la violence, la force brutale,

(1) Voir sur le nom d'Isengrin, donné au Loup, les notes de M. Ed. du Meril (Poëmes inédits du Moyen-Age, p. 109).

Tot cil qui sorent bien rober
Et par nuit et par jour embler
Sont bien à droit dit Isengrin....
Et Isengrin apele-l'on
Le leu par iceste acoison.

(Roman du Renart).

En Flandre certains partisans de la comtesse Jeanne étaient appelés Isengrins. (Philippe Mousques. Introduction, t. II).

presque toujours dupe ou victime [1]. Comme l'a très-bien dit M. Raynouard: « Les auteurs primitifs ont voulu, » sous le nom de divers animaux auxquels ils ont con- » servé leur caractère connu, mais en leur prêtant les » vices et les passions des hommes, peindre les usages, » les vices, les ridicules du siècle où ils écrivaient. »

De là ces épisodes satiriques où les trouvères se donnaient le malin plaisir de railler les nobles, les femmes et les moines, sous des allusions facilement comprises et joyeusement accueillies par les auditeurs. Le but des auteurs était d'abord d'amuser et de plaire, ils n'affichaient nullement la prétention de corriger l'humanité; ils riaient et voulaient faire rire aux dépens des puissants, aux dépens des maîtres, qui, comme l'a dit le fabuliste, sont toujours des ennemis.

Et, en effet, Renart, Isengrin, Brun (l'Ours), les acteurs principaux du roman, ne sont point, dans l'allégorie acceptée, de petits personnages, ce sont de grands seigneurs, de hauts barons du roi [2]; Tymer ou Bernard (l'Ane), Huber (le Milan), sont des dignitaires de l'Église attachés à la Cour; quant au « commun peuple, » lorsque, par exception, il figure dans le récit, c'est sans déguisement, sans allégorie; les auteurs disent simplement « un vilain, » « un bourgeois, » et non sans malice sans doute, les bâtons ou les chiens de ces bourgeois et de ces vilains

(1) M. Edélestand du Méril. *(Histoire de la Fable Esopique)* a savamment étudié le rôle que le Loup et le Renard jouent dans la poésie du Moyen-Age : « Si dégradants qu'ils soient pour la dignité de la nature humaine, la plupart des vices restent une affaire personnelle entre l'homme et son souverain juge ; il n'en est que deux : la violence et l'astuce, qui deviennent une perturbation sociale et soient également pour tous une menace et un danger. Les poésies satiriques qui les attaquaient et cherchaient à les frapper de ridicule et de réprobation avaient donc une véritable utilité pratique, et leurs chances de succès étaient bien plus assurées. » *Introduction*, p. 102.

(2) Les plus povres que j'ai només
Estoient quens *(comtes)* u dus apiélés
Empérieres, rois u marchis
Ne fai mention des petis.

Renart-le-Nouvel. Vers 204 à 207.

interviennent parfois au dénouement de l'aventure pour punir les méfaits des barons à quatre pattes [1].

L'auteur de *la Satire au Moyen-Age* l'a fait finement observer : « l'apologue était une forme commode qui permettait de prêter aux bêtes l'esprit qu'on n'eût pas osé donner aux hommes [2]. »

En résumé, dans ces récits, le peuple se donne la comédie à lui-même : les horions reçus par ses ennemis, les mésaventures conjugales dont le prestige de la royauté n'exempte pas Noble, le Lion, sont l'inépuisable sujet qui exerce la verve populaire. A défaut de l'histoire, muette en ces temps reculés sur bien des détails de mœurs qu'il serait intéressant de connaître, ces contes satiriques nous révèlent l'esprit railleur et narquois des populations du XIIIe siècle qui vivaient en face de la noblesse et du clergé, non pas dans un abrutissement timoré, mais qui supportaient leur misère en chansonnant les barons battus et trompés, et les moines hypocrites.

Le rire est une arme, et la satire est non-seulement la consolation, elle est aussi la revanche des faibles et des opprimés.

Aux époques primitives, comme aujourd'hui encore du reste, la satire dogmatique a peu de prise sur les masses ; mais, présentées sous une forme légère, dissimulées dans des fables plaisantes, les idées d'opposition sont facilement acceptées et reproduites. C'est la forme qui d'abord en fait le succès ; puis, peu à peu, ces idées seules persistent, alors que depuis longtemps les contes, les récits piquants, qui leur ont servi de véhicule, ont été oubliés. Que de proverbes, que de dictons satiriques, que d'idées égali-

(1) Jehan de Condé dans *le dis d'entendement* explique ces allégories :

Ceus qui font ouvrir les escrins (les caisses)
Et raportent à court l'argent
Quil prennent sur la povre gent
Leu (loups) sont, car le pays dérobent.

(2) Lenient déjà cité, p. 142.

taires sont restés dans le domaine général, qui n'ont dû leur expansion, leur popularité qu'à des œuvres de circonstance, oubliées comme les événements qui les avaient inspirées! Ce qui n'était d'abord que la pensée, la protestation d'un seul, s'est gravé petit à petit dans la mémoire, puis dans la conscience de tout un peuple.

Les branches successives du *Roman du Renart* furent, au Moyen-Age, les poésies les plus répandues dans le Nord de la France; elles remplacèrent avec succès les chansons de Geste, qui étaient de véritables épopées féodales, et, en effet, les chansons de Geste qui, comme *Bauduin de Sebourg*, furent écrites postérieurement à *Renart-le-Nouvel*, décèlent ouvertement leurs intentions satiriques. Elles n'ont plus pour but de chanter les hauts faits des barons, mais elles s'efforcent de plaire à la bourgeoisie et aux gens de métier, en se moquant des classes privilégiées [1].

La popularité du *Roman du Renart* semble suivre le développement des communes bourgeoises et des libertés populaires. Cette œuvre fut, pour ainsi dire, la première manifestation littéraire du *Tiers-État* et la révélation d'une puissance nouvelle que l'on appellera plus tard l'opinion publique.

Il y a même à ce sujet une remarque curieuse à faire: les branches les plus anciennes que nous connaissons furent composées vers le milieu du XIIe siècle, et cette forme de la satire était encore assez populaire, dans la première moitié du XIVe, pour inspirer à des auteurs restés inconnus, un poëme de cinquante mille vers intitulé: *Renart le contrefait* [2].

En comparant les poésies successives qui sont venues se

(1) Voir l'intéressante notice de M. P. Paris sur *Bauduin de Sebourg*, France littéraire. T. XXV.

(2) Ce poëme encore inédit a été analysé par M. Rothe et apprécié par M. Lenient dans les ouvrages déjà cités.

placer dans ce cadre accepté, on suit, pas à pas, la formation et les progrès de l'esprit public. Les branches primitives ne sont, pour ainsi dire, que la continuation, la renaissance de l'apologue antique, dans lequel se glissent, çà et là, quelques malices innocentes, quelques saillies aiguisées de l'esprit gaulois, naturellement railleur et sceptique. Avec le *Couronnement de Renart* et *Renart-le-Nouvel*, apparaissent l'intention véritablement satirique et la critique acerbe, sinon des institutions, du moins des nobles et des prêtres ; enfin dans *Renart le contrefait*, éclatent ouvertement les plaintes et les rancunes pop - laires. Le vieux roman a perdu sa gaîté native, il se fait l'écho des passions politiques et des luttes du temps. Les auteurs sont les porte-voix des doléances de « ce commun peuple, » qui va devenir le *Tiers-État* ; ils opposent aux souffrances du peuple de France, les libertés dont jouissent les grandes communes flamandes :

« Trestous y sont frans les marchands, »

dit, avec envie, le poète anonyme. Ces récriminations, ces plaintes amères, sont l'expressio... d'une situation nouvelle, et annoncent les révoltes et les troubles du XIVe siècle.

Il était tout naturel, selon nous, que la France, cette terre gauloise, berceau des idées égalitaires, malgré les distinctions profondes des classes et des castes, et avant des revendications plus sérieuses, entendît la première ses bourgeois, ses vilains et ses artisans proclamer l'égalité native des grands et des petits.

Écoutons Jacquemars Giélée :

Au naistre autant a de malage
Li mère au roi, conme autre dame ;
Ceste raisons orguel moult blame

Et d'autel matère est estrais
Li rois c'uns autres, n'est fort brais [1].

Cette opinion sur l'égalité des hommes, un contemporain de Jacquemars Giélée, Jehan de Meun, la traduisait à la même époque, et au point de vue politique, d'une façon bien plus hardie, sinon plus philosophique.

Il dit en parlant des hommes du roi :

5819 Ses hommes ! siens ne sont-il mie
Tout ait-il [2] sur eux signorie
Ains est lor [3], car quand il voudront
Lor aides au roi toderont [4].
Et li rois tot seus demorra
Si tost com li peuples vorra [5].

Après cette rapide appréciation du *Roman du Renart*, voyons ce que fut *Renart-le-Nouvel.*

Le but de l'auteur lillois a été plus sérieux que celui de ses devanciers, il a voulu, nous venons de le dire, donner à la fable, à l'apologue satirique, une signification plus claire, un sens plus précis.

» *Renart-le-Nouvel*, a écrit M. Rothe [6], professeur de » l'Académie royale de Soroé (Danemarck), est une œuvre » originale en droit de prendre rang parmi les vastes » fictions narratives des grands poëmes didactiques du » Moyen-Age. La hardiesse de l'attaque et la liberté de » la parole, sont une preuve en faveur du courage, de

(1) *Renart-le-Nouvel.* Vers 5888 à 5892.

La mère du roi enfante dans la douleur comme les autres femmes ; cette vérité est la condamnation de tout orgueil, car le corps du roi, comme celui des autres hommes, est sorti de la fange.

Jehan de Meun a dit :

18790. Car lors cors *(du roi)* ne vaut une pome
Plus que li cor d'un charruier. *(Roman de la Rose.)*

(2) Bien qu'il ait.

(3) C'est lui qui est leur.

(4) Car ils retireront leur aide au roi.

(5) Et le roi restera seul, sitôt que le peuple voudra. *(Roman de la Rose.)*

(6) *Les Romans du Renart*, déjà cité, p. 434.

» l'indignation et de la franchise des hommes de lettres
» d'alors, de la sévérité de la critique, de l'indépendance
» hardie de la littérature. »

Nous citons avec plaisir cette appréciation d'un savant étranger qui a étudié consciencieusement le *Roman du Renart* et toutes ses annexes; elle prouvera, avec celle de M. Saint-Marc Girardin, que nous n'apportons pas, dans notre jugement sur Jacquemars Giélée, la partialité d'un enthousiasme local; l'analyse du poëme achèvera de le démontrer.

Quant à l'indépendance d'esprit, à l'audace de la critique, dont parle M. Rothe à propos de *Renart-le-Nouvel*, elle s'explique, dans la Flandre surtout, par le degré de liberté que les associations communales avaient assuré, depuis de longues années, aux puissantes bourgeoisies flamandes.

M. Lenient, en écrivant l'histoire de la satire, a fait aussi cette remarque: tout ce qu'il y a de verve et d'indépendance dans l'esprit français, se développpe au nord, c'est là, dit-il, le vrai pays de la satire [1].

M. Paulin Paris, dans son étude sur le *Roman du Renart* [2], signale aussi la liberté de tout dire que se donnaient les écrivains du XIIe siècle, pourvu que la question dogmatique ne fût pas intéressée, et cela, à propos des invectives que l'auteur anonyme du *Reinardus Vulpes*, moine de l'abbaye d'Egmont, lance contre le pape Eugène, qu'il accuse hautement d'avoir vendu les chrétiens au duc de Sicile [3], et d'avoir, par son avarice,

(1) *La Satire au Moyen-Age*, ch. IV. Voir sur le même sujet, Michelet, *Histoire de France*. « Au Moyen-Age le centre de la France est un centre excentrique qui dérive et appuie au nord, principal théâtre de l'activité nationale, dans le voisinage de l'Angleterre, de la Flandre et de l'Allemagne. » T. II, p. 92.

(2) Lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 25 novembre 1860.

(3) Roger, duc de Pouille, roi de Sicile en 1249. Voici la traduction de ce passage d'après M. P. Paris : Le pape (Eugène), artisan de fraude, a vendu les chrétiens au duc de Sicile, honte et douleur ! Un seul moine (Saint-Bernard), évitant pour lui le danger, a causé la ruine de deux royaumes. (Paulin Paris, p. 340).

occasionné les désastres de la deuxième croisade (1147 à 1149). Avant Jacquemars Giélée, un moine flamand avait osé, on le voit, s'attaquer à la papauté elle-même.

Revenons à l'œuvre du poëte lillois. Avec moins de naïveté et d'imagination, peut-être, que quelques-uns de ses devanciers, Jacquemars Giélée a eu, nous le répétons, une intention plus sérieuse et plus élevée. Il a conservé les personnages mis précédemment en scène, et dont la popularité devait favoriser son projet, mais il a introduit résolument une intention morale dans la satire qu'il a écrite.

Ce qu'il veut peindre au XIIIe siècle, c'est la lutte du bien et du mal dans le monde ; ce qu'il veut montrer, c'est que toutes les misères et toutes les douleurs humaines sont la conséquence de l'esprit de ruse et d'hypocrisie qui règne sur la terre, et dont il déplore le triomphe, plus complet de jour en jour.

Aux débats entre Renart et Isengrin, Giélée substitue la lutte de Renart contre le roi Noble (le Lion), c'est-à-dire la lutte de la féodalité contre la royauté, que l'auteur considère comme la protectrice des petits ; et dans cette lutte, c'est en réalité la royauté qui succombe, au grand déplaisir de l'auteur. Il tourne alors sa colère contre le clergé qui, selon lui, oublieux des préceptes de l'évangile et pour des intérêts temporels, s'est fait l'allié des méchants, personnifiés dans Renart, au lieu de rester le défenseur des faibles.

Ce ne sont plus seulement, comme dans le *Roman du Renart*, des plaisanteries plus ou moins piquantes sur certains travers des prêtres et des moines ; le gros rire, l'ironie gauloise, ont fait place parfois à l'indignation ; mais, chose très-remarquable, tandis que dans le *Roman du Renart* la liberté du langage s'égare souvent jusqu'à la grossièreté, chez Giélée, au contraire, la langue reste toujours chaste et les images toujours décentes.

Nous étendre davantage sur le fonds du poëme, ce serait donner deux fois l'analyse que nous publions ci-après ;

mais il nous reste à parler de la date où cette œuvre a été composée, et à chercher, ce qui n'a pas été fait jusqu'ici, si les événements politiques de l'époque ont pu avoir une influence qui a laissé sa trace dans l'ouvrage dont nous nous occupons.

Voyons d'abord la date : elle varie sur les quatre manuscrits connus.

Celui qui a été reproduit dans l'édition de M. Méon, (N° 1581 de la bibliothèque nationale), porte : [1]

En l'an del Incarnation
Mil et deus cens et quatre vins
Et VIII, fut chi faite li fins
De ceste branche, en une ville
Que on apiele en Flandres Lille,
Et parfaite au jour Saint-Denis [2].

Le manuscrit N° 25566 porte l'année 1289 ; le manuscrit N° 1593, l'année 1290 ; et enfin le manuscrit N° 372, l'année 1292.

De ces quatre dates, la dernière est la seule possible, car la prise de la ville d'Acre (Ptolémaïs), dont il est question dans le poëme [3] eut lieu le 18 mai 1291.

Rien ne garantit, du reste, d'une manière absolue, les trois premières dates étant reconnues impossibles, que l'année 1292 soit la date véritable où le livre a été terminé. Seulement, nous pouvons affirmer que si l'œuvre de Giélée ne fut pas antérieure à 1292, elle ne peut être postérieure à l'année 1306 ; on en verra la raison plus loin.

Il ne nous paraît possible d'expliquer comment trois des quatre copies qui renferment le poëme complet de Giélée ont, inscrites dans les vers eux-mêmes, des dates manifestement impossibles, que si l'on admet que les

(1) Vers 8032 a 8037.
(2) Le 9 novembre.
(3) Vers 7580 à 7590.

manuscrits primitifs, qui portaient la date où ils furent écrits, reçurent des additions postérieures, et que les copistes ont reproduit ces manuscrits avec les dates antérieures aux additions.

Ce qui confirmerait cette supposition, c'est que les chapitres qui renferment la mention de faits historiques postérieurs à 1288 sont les chapitres qui terminent le poëme; ils ne font pas absolument corps avec celui-ci et ils ont pu être ajoutés par l'auteur lui-même à son œuvre primitive. Nous reviendrons sur cette question dans notre analyse, car, c'est seulement quand nous aurons expliqué le plan du poëme, que nous pourrons utilement indiquer quelles sont les parties annexées, et dans quelle intention satirique spéciale ces adjonctions ont été écrites.

Dans le *Roman du Renart,* que l'on devrait appeler le roman de Renart, comme on l'a fait observer avec raison, Renart n'étant pas un nom commun, mais un nom propre [1], les deux principaux personnages sont Renart le Goupil et Isengrin, le Loup; les autres animaux ne jouent plus qu'un rôle accessoire. Le Lion lui-même, le roi Noble, n'apparaît parfois que comme le justicier auquel s'adressent les plaintes des victimes de Renart.

Dans *Renart-le-Nouvel,* Isengrin, l'ennemi ancien, l'antagoniste ordinaire de Renart, perd de son importance; le roi Noble et Renart deviennent les principaux acteurs de l'action, et Isengrin n'est plus qu'un des barons du roi, un personnage secondaire.

Bien évidemment l'auteur a écrit avec une intention allégorique, il a voulu donner une leçon et un enseignement; il le déclare au début de son œuvre, et il le répète plus d'une fois au cours de son récit. M. Fauriel l'a fait remarquer [2]: « la satire de Giélée a, dit-il, quelque chose de local et de précis. » Ceci étant admis, est-il possible de

(1) Le nom commun de l'animal que nous appelons aujourd'hui Renard était en roman, *Goupil.* C'est le succès de la satire qui a fait de Renart un nom commun.

(2) *La France littéraire.* T. XXII.

soulever le voile sous lequel Giélée a caché ses intentions satiriques, et peut-on trouver quelque rapport entre les fictions du poëte et les événements contemporains?

Au premier abord, connaissant la nationalité de l'auteur, et au souvenir de la lutte qui éclata à la fin du XIIIe siècle entre la France et la Flandre, on serait naturellement porté à voir, dans le Renart triomphant, l'astucieux et habile Philippe-le-Bel, imposant sa loi à son adversaire, et, dans cette hypothèse, le roi Noble (le Lion), trompé et déçu, serait tout naturellement le malheureux Gui, comte de Flandre, victime de la politique trop habile de son adversaire.

Ce serait, selon nous, se tromper complètement et faire fausse route. Pour que cette hypothèse fût au moins discutable, il faudrait d'abord rapprocher jusqu'en 1306, c'est-à-dire après le reddition de Lille, l'époque à laquelle Giélée écrivit. Cette année 1306 est la date la plus récente qu'il serait possible de fixer, nous l'avons dit plus haut, en voici la raison : Giélée, dans son dernier chapitre, s'étend sur la toute-puissance des Templiers; il écrivait donc antérieurement au procès de 1307 et à l'arrestation de Jacques de Molai.

Selon nous, ce n'est point dans la série des événements historiques qu'il faut chercher des rapprochements précis et des allusions. Les faits racontés dans le roman sont des fictions qu'il est impossible de rattacher directement à l'histoire contemporaine; les allusions ne peuvent être cherchées, à notre avis du moins, que dans les caractères que l'auteur prête aux acteurs de son épopée, et là elles existent réellement.

A l'époque où Giélée écrivait sa satire, la guerre n'avait pas éclaté entre le vassal et le suzerain; Philippe-le-Bel, continuateur de la politique de Philippe-le-Hardi, et qui convoitait, silencieusement encore, une partie de la Flandre, s'était posé comme le défenseur des libertés municipales, comme le protecteur des communes flamandes,

que Gui, à l'instigation de sa noblesse jalouse des richesses de la bourgeoisie, avait irritées jusqu'à la révolte[1]. Le roi de France, le parlement de Paris, étaient invoqués et reconnus comme des médiateurs entre le comte et ses sujets; et Jacquemars Giélée était au nombre des Flamands, nombreux dans le comté et à Lille surtout, qui voyaient dans la royauté un appui nécessaire, un secours puissant contre les abus de la féodalité.

Rien jusqu'alors (1288), n'avait dévoilé les projets de conquête du roi, et parmi les *Léliarts*[2] un grand nombre, s'ils étaient aveugles, pouvaient être de bonne foi.

Aussi, dans la pensée de l'auteur, Lion, le roî Noble, c'est non pas Gui, mais le roi de France, Philippe-le-Bel. Un contemporain, Guillaume de Nangis, disait de lui : « Le roi Phelippe fut simple et sage et pou parlour, fier estoit comme un lyon en regardeure[3]. » Le Coq est au nombre des plus vaillants barons du roi, c'est l'ennemi personnel de Renart; les saints que le roi invoque, et qu'il prend à témoin de ses affirmations, sont des saints français : Saint-Constancien de Breteuil en Beauvoisis, et surtout Saint-Denis, le patron de l'église royale par excellence.

Un des châteaux où Renart va trouver le roi porte dans le poëme le nom de Castel de *Roche-Gaillard;* l'auteur, bien évidemment, a voulu désigner le célèbre château Gaillard, construit par Richard Cœur-de-Lion en 1195, assiégé et pris par Philippe-Auguste en 1204, et dans lequel fut enfermée, quelques années après la date où écrivait l'auteur, la fameuse Marguerite, femme de Louis-le-Hutin et brue de Philippe-le-Bel.

Quant à l'adversaire du roi, c'est-à-dire à Renart, il

(1) Gand, Bruges, Ypres, par exemple.

(2) Léliarts, partisans des lis de France.

(3) *Chronique abrégée* de Guill. de Nangis, dans le Recueil des historiens des Gaules et de la France. T. XX, p. 654.

jure par Saint-Ghislain, par Saint-Omer, par Saint-Piat de Seclin [1], particulièrement révérés dans la Flandre. Le château qu'il habite est situé près du rivage de la mer d'Angleterre. Dans la scène où les trois dames se disputent le galant, Harouge s'écrie, non sans ironie : « Renart est jeune encore, il a peu plus de soixante ans, » c'est précisément l'âge qu'avait Gui à l'époque où Giélée composait son poëme. Au chapitre où est raconté le couronnement du roi Noble, c'est Renart qui porte processionnellement le glaive royal, sur lequel, dit l'auteur, est inscrit le nom de Dieu, en signe que le roi est le souverain justicier et l'épée de l'Église. C'est une allusion évidente au sacre des rois de France [2]. Tous ces faits concordants mettent en parfaite évidence l'intention allégorique de l'auteur.

Mais s'il paraît assez naturel que Giélée ait fait de Noble, le Lion, l'image du roi de France, il est plus difficile, aujourd'hui, de comprendre comment le malheureux comte Gui, cette victime historique de Philippe-le-Bel, devient, dans le roman, Renart quicherche et qui réussit à tromper le roi. Pour admettre ces allusions, qui semblent un véritable renversement des rôles, et que pourrait seul expliquer l'aveuglement de l'esprit de parti, il faut tenir compte de l'impopularité de Gui, et ne pas perdre de vue que la satire de Giélée fut composée avant que la lutte à main armée ait de nouveau éclaté entre la Flandre et la France.

A cette époque, les partisans du roi pouvaient de bonne foi être les dupes des promesses et des actes de Philippe-le-Bel, qu'ils considéraient encore comme le protecteur désintéressé des libertés communales. Ils furent désillusionnés au XIVe siècle !

(1) Village des environs de Lille.

(2) Voir dans le *Cérémonial français* de Denis Godefroid. T. I. « L'ordre qui se doit observer au sacre commandé par le roi Louis-le-Jeune l'an 1179. »

En réalité, c'est la royauté bien plus que la personne royale que le poëte défend, et il ne ménage pas à celle-ci les conseils et même le blâme.

Les contemporains reprochaient à Philippe-le-Bel sa rapacité, son avarice; ils l'accusaient de choisir ses ministres, ses conseillers parmi les gens de basse extraction [1]; Giélée traduit dans des allusions transparentes ces reproches populaires. Il cherche à prémunir le roi contre les flatteurs, sur lesquels il lance, après et avant tant d'autres, les plus dures invectives; ne fais jamais ton conseiller, lui dit-il,

D'ome ki ne soit de boin non
Et soit de boine estrassion.

Il cite l'exemple de Darius qui fut la victime de sujets qu'il avait élevés trop haut. Puis il conseille la libéralité: Comme la mer qui épand ses ondes sur ses rivages, la générosité royale doit couler à flots sur les bons; le véritable trésor d'un roi, ce n'est ni l'or ni l'argent accumulé, mais les serviteurs honnêtes, les défenseurs dévoués; et il termine ces conseils, donnés en termes généraux, par une apostrophe directe:

Tu grans sires c'aujour dui règnes
Pren garde à çou, pas ne folie
Hom ki par autrui se castie [2].
Sires ki mauvais conseil croit
Lui-meismes avant déçoit.

« L'honnête bourgeois flamand Jacquemars Giélée, dit M. Gérusez, qui a jugé en quelques lignes l'œuvre du poëte lillois, aime sa religion et son pays; il est pour le

(1) Pierre Flotte, chancelier de France, Enguerrand et Philippe-le-Portier, qui prirent le nom de Marigni, après avoir acheté ce titre, Nogaret, Plasian, étaient fort petits personnages avant d'être élevés par la faveur de Philippe-le-Bel.

(2) Corrige.

roi contre les seigneurs, et pour l'évangile contre Rome et ses milices qui répandent le trouble et la corruption dans l'Église et dans l'État. »

Cette appréciation est exacte; Giélée rend en effet la féodalité responsable des guerres qui sans cesse désolent le pays, et font de la Flandre un éternel champ de bataille. L'auteur, comme tous les Lillois, se souvenait encore, à la fin du XIIIe siècle, des luttes de Ferrand, l'époux de Jeanne de Flandre, contre Philippe-Auguste, et de la destruction de la ville de Lille, que Guillaume-le-Breton a chantée dans sa *Philippide* [1].

Depuis ce désastre, Lille avait encore souffert, comme toute la Flandre, des guerres intestines qu'avait soulevées dans le pays le partage des fiefs de Marguerite entre les d'Avesnes et les Dampierre, et Giélée n'est que l'écho des plaintes générales, lorsqu'il gémit sur les discordes civiles et sur les horreurs des guerres féodales.

La paix! pour les humbles populations attachées au dur travail de la terre, pour les artisans et les marchands des villes, c'était le bien toujours désiré et jamais obtenu, et la royauté, le pouvoir civil qui allait naître avec Philippe-le-Bel, pouvaient seuls, selon le poëte, réaliser ce vœu général.

Quant au clergé, les récriminations dont Giélée le poursuit, ne ressemblent en aucune façon aux libertés que les auteurs des *fabliaux* se permettaient contre les *provoires* (curés) et les moines.

Il évite le scandale; ce n'est point à propos de leurs mœurs, de leur conduite privée, que le poëte lillois attaque les prélats et les ordres mendiants; l'oubli des préceptes de l'Évangile, la part que le clergé prend aux affaires politiques, voilà ce qu'il condamme et ce qu'il flétrit.

(1) Chant IX. Les historiens ont trop pris à la lettre les amplifications poétiques de Guillaume-le-Breton; le rôle important que la ville de Lille a continué à jouer dans l'histoire de Flandre au XIIIe siècle prouve que la destruction de la ville ne fut pas aussi complète que le disent les vers latins du poëte.

La satire de Giélée est une manifestation de l'esprit laïque qui apparaît, et qui, avant même que les légistes de Philippe-le-Bel aient formulé les prétentions du pouvoir civil, commence la lutte contre la toute-puissance pontificale et la suprématie de l'Église.

L'hostilité de Giélée s'explique du reste par des faits qui appartiennent à la politique générale et par des faits particuliers à la ville de Lille.

Les faits généraux ce sont; l'intervention de la papauté dans les affaires du comté; la rivalité bruyante qui divisait les Frères Mineurs (Franciscains) et les Frères Prêcheurs (Dominicains) et qui se traduisait publiquement par des accusations d'hérésie [1]. Ce sont surtout, d'une part, les débats passionnés de ces ordres avec l'Université de Paris qui, par la voix de Guillaume de Saint-Amour, avait si énergiquement protesté contre les prétentions des Frères mendiants [2]; de l'autre leur lutte contre le clergé séculier qui contestait, avec non moins d'énergie, les priviléges dont la papauté avait favorisé les ordres de Saint-Dominique et de Saint-François.

En 1283, après le concile national de Paris, dans lequel Guillaume-de-Mâcon, évêque d'Amiens, avait fait entendre les virulentes protestations auxquelles Giélée fait allusion, et dans lesquelles l'évêque se disait prêt à verser son sang pour résister aux prétentions de ses adversaires [3], les chaires des églises de Paris devinrent des

(1) *Histoire littéraire.* Guillaume de Mâcon. T. XXV.

(2) Voir à ce propos *France littéraire* T. XIX. Guillaume de Saint-Amour; le livre *de Periculis novissorum temporum* et *l'Histoire de l'Université* de Du Boulay.

(3) *His lectis (Privilegia et constitutio Innocenti IV), surrexit Episcopus Ambianensis Maximus Jurista (Guillemus de Mascon) et de articulo ad articulum currens, ostendebat liquido per jura prædictæ constitutionis in nullo per prædicta privilegia derogatum, nec licere Fratribus confessiones audire et pœnitentias injungere sine episcoporum et parochianorum licencia speciali. Rogavit ergo D. Epis. Universitatem ut eis in hoc casu assistere dignaretur, quia ipsi similiter omnes et unanimiter definuissent usque ad sanguinem tali injuriæ obviare.*

(Du Boulay. *Histoire de l'Université.*)

tribunes où ces deux ordres et le clergé plaidèrent, avec passion et soutinrent avec colère leurs prétentions réciproques. Quatre ans plus tard, au moment même ou écrivait Jacquemars-Giélée, ces mêmes débats retentissaient au concile de Reims, dans lequel l'évêque de Tournai, Michel de Warenghien, natif de Lille, et par conséquent concitoyen de Giélée, s'était posé en adversaire des prérogatives que réclamaient les ordres mendiants :

Grant plait conmenca, bien le sai,
Étoit donc Veskes de Tournai
Maistres Mikius de Warengien
C'on tint de clergie à scien ;
De Lille fu nouris et nés
Des Jacopins fut tost plourés
Et des Cordelois ensément
Quant ses cors trait à finement[1].

Selon Giélée, ces discussions retentissantes n'avaient au fond, pour motifs, que des intérêts temporels, car il ne s'agissait :

Que d'enjoindre penance[2] as gens
Et d'estre ausi as testamens !

Elles prirent pourtant une telle importance qu'elles devinrent, selon lui, la préoccupation unique de la papauté. Les intérêts sérieux de la chrétienté furent laissés de côté, et l'on ne songea même point à secourir la ville d'Acre qui retomba aux mains des infidèles. C'est après la nouvelle de la prise de cette ville (10 mai 1291), et du

(1) La *Gallia Christiana* confirme les vers du poëte : « *Adfuit synodo provinciali Remensi, anno* 1287, *in alio Remensi concilio sedit adversus privilegia Fratrum mendicantium coacto anno* 1291. *Ad superos evolavit eodem anno circum festum sancti Andreæ.* »

La mort de Michel de Warenghien, arrivée en 1294, et dont parle le poëte, confirme la fausseté des dates de 1288, 1289 et 1290 portées dans différents manuscrits. Quant au concile de 1294, la *Gallia Christiana* fait erreur, il n'est mentionné nulle part.

(2) Pénitence.

massacre des chrétiens d'Orient, que Giélée ajouta à son poëme, fini en 1288, les chapitres complémentaires qui le terminent. En présence de ce désastre, qui mettait à néant les derniers résultats de deux siècles de lutte et d'efforts gigantesques, le poëte jette un cri de douleur [1]; il déplore et il accuse les dissensions de l'Église, les rivalités jalouses des Templiers et des chevaliers de Jérusalem, et s'emparant d'une idée, préconisée dans plusieurs conciles, celle de fondre sous une même direction, les ordres du Temple et de Saint-Jehan de Jérusalem, il fait de Renart le chef suprême des Templiers et des Hospitaliers réunis.

L'attaque directe lancée par Giélée contre l'ordre du Temple, alors encore dans toute sa puissance, et avant que Philippe-le-Bel ait révélé ses implacables desseins, prend une certaine importance historique lorsqu'on songe au bûcher sur lequel devait monter, quelques années plus tard, Jacques de Molai, le dernier grand-maître de l'ordre.

Quant aux faits spéciaux, qui avaient pu exciter plus encore la colère de l'auteur contre l'ordre des Dominicains, dont un fils de Renart, c'est-à-dire un sectateur de l'esprit du mal, était, selon lui, le provincial, ils étaient particuliers à la ville de Lille.

En 1285, Jehan [2], cardinal de Sainte Cécile et légat du pape, avait imposé à la commune lilloise [3] une amende considérable, en expiation « des excès graves et énormes » commis, disait-il, contre les prédicateurs qui avaient, dans l'église *Saint-Étienne*, prêché la croisade d'Aragon [4].

(1) Voir dans la *France littéraire*, T. XX, la péroraison qui termine la relation anonyme de la prise d'Acre (p. 89 et 90).

(2) Jean Cholet d'Abbeville nommé légat en 1283, mort le 2 avril 1292. (*France littéraire*, T. XX, p. 120).

(3) Le manuscrit *Roisin* (bib. de Lille) reproduit, folio 329, la lettre d'absolution datée de l'année 1285; l'amende fut de quatre mille livres parisis.

(4) Croisade contre Dom. Pedre, excommunié par Martin IV, le 26 avril 1283. Le royaume d'Aragon avait été donné par le pape à Charles-de-Valois, deuxième fils de Philippe-le-Hardi.

De plus, ces Frères Prêcheurs avaient été appelés à Lille par le prévost de la collégiale de Saint-Pierre, qui les avait établis aux portes de la ville. La Commune, qui était à cette époque presque toujours en lutte de prérogatives avec la Collégiale, avait vu cet établissement avec déplaisir. La condamnation prononcée par le légat accrut à un point tel l'opposition de la commune, que, cent ans plus tard une décision prise en Halle, avec le concours des notables, déclara, à propos d'un terrain situé dans la ville et donné par le seigneur de Roubaix aux Frères-Prêcheurs, que jamais ceux-ci ne seraient autorisés à avoir leur résidence dans l'intérieur de la ville [1]. Ce *jamais* dura plus de deux siècles, c'est beaucoup pour une décision politique!

Voilà le côté historique du poëme; mais dans le plan de l'auteur, il ne suffisait pas de montrer la royauté et la religion détournées de leur voie par les agissements de la féodalité, par les fautes du clergé, il fallait aussi faire voir à quel point le mal moral avait perverti les mœurs.

Giélée ne met pas en vers la virulente satire de la société de son temps que l'évêque Jacques de Vitry a écrite dans son histoire [2]; en quelques touches discrètes, il esquisse ce tableau, et se contente de nous montrer les mœurs faciles des grandes dames de la cour. Renart le révolté, le baron triomphant qui s'est imposé au roi, et dont le clergé vient solliciter les conseils et les ordres, est aussi le mauvais sujet, le séducteur par excellence. Non-seulement il est l'amant favorisé de Hersent, la femme d'Isengrin il séduit encore la reine elle-même, Orgueilleuse, l'épouse royale, et de plus il trompe doublement le roi, qui l'a pris pour confident, et lui enlève sa maîtresse, Harouge, la luparde.

Tous ces détails sont racontés avec une retenue, une délicatesse de langage rares pour l'époque. Les scènes où

(1) *Roisin*, le 23 mars 1362.

(2) Jacques de Vitry, mort en 1248; le livre II de son ouvrage sur les croisades est intitulé : *Historia Occidentalis. Les Mémoires relatifs à l'Histoire de la France*, T. XXII, contiennent la traduction de quelques chapitres de ce deuxième livre de Jacques de Vitry.

les trois dames se communiquent les épîtres amoureuses de Renart, la forme de ces lettres, écrites en prose, et où Renart fait étalage des sentiments les plus délicats et les plus chevaleresques, la résolution prise par ces trois dames de tirer au sort à qui appartiendra le galant, toute cette partie épisodique est une des plus remarquables du poëme. L'auteur a laissé pour un moment son ton un peu uniformément sermoneur, et a tracé de ces débats amoureux un tableau qui ne manque ni de naïveté ni de grâce. M. Saint-Marc Girardin, dont nous avons précédemment cité l'appréciation, avait fait la même remarque à propos de l'épisode qui raconte comment le roi Noble avait été joué par son confident.

Dans le même ordre d'idées, il faut signaler aussi la scène où Renart, déguisé en médecin, et prototype des Mesmers de l'avenir, fait avouer aux épouses coupables, pendant leur sommeil et par la vertu magnétique de l'aimant, toutes les infidélités dont leurs maris ont été victimes. L'idée est originale, et l'auteur a fait preuve d'un sérieux talent d'observation en nous montrant les jaloux, moqueurs et incrédules en apparence, si empressés tous trois de tenter l'expérience.

Au point de vue de la satire des mœurs, Giélée ne pouvait oublier la critique de l'éducation, ce thême obligé de tous les moralistes; aussi fait-il le procès aux parents qui ne savent endoctriner leurs enfants.

A bien dire et à bien ouvrer.

Il reproche surtout aux mères, cinq siècles avant J.-J. Rousseau, de confier leurs enfants à des nourrices étrangères :

Sitot que li enfès[1] est nés
Est de se boine mère ostés
Et mis, puet-estre à tel nourice

[1] L'enfant.

Ki est sote et orde et nice[1]
Et est de mauvaise nature
Et a eu, par aventure,
Enfant en fornication
. . . . . .
Dame ki livre se portée
A teles femes pour nourir
En doit à le fin mal joir[2].
Et de tout çou ne doutés jà
De teus meurs que li nourice a,
De qui lait l'enfés est nouris
Ara en lui, j'en suis tout fis[3].

Selon l'auteur, cette coutume a les plus détestables résultats, aussi :

Li frères traïst se serour.
Au tans d'ore, et li fius le père[4].

Bien que le poëme de J. Giélée soit surtout une œuvre satirique, elle abonde en renseignements curieux sur la guerre féodale, les fêtes de la cour, les usages, les tournois et ce que l'on pourrait appeler l'archéologie de l'histoire; de plus, l'auteur pour rattacher plus intimement son poëme au roman primitif qui était dans tous les mémoires, a intercalé çà-et-là quelques récits qui rentrent dans les données habituelles du roman populaire : l'expédition de Renart et de Tybier pour enlever l'oison rôti, le héron du frère convers, les chiens du boucher, le singe gardien du rôti, sont des épisodes qui se rattachent à peine au plan général, et dans lesquels Renart, cessant pour un moment d'être le ministre royal, le vassal révolté, redevient le Goupil trompeur et rusé des anciens conteurs. Nous

(1) Sale et niaise.

(2) Dame qui livre son enfant (sa portée) à de telles femmes, afin qu'elles le nourrissent, doit en attendre un mauvais résultat.

(3) Et ne doutez pas de cela, l'enfant aura les habitudes de la nourrice dont il aura sucé le lait. J'en suis certain et je l'affirme.

(4) Le frère trahit sa sœur au temps présent et le fils son père.

sommes fort porté à croire que ces branches accessoires, qui ne sont pas le moindre charme du poëme, n'ont été écrites et placées dans le roman que pour faire plus facilement accepter certaines allusions, et surtout certaines attaques directes dont la vivacité et la hardiesse étonnent aujourd'hui.

Elles étonnent du reste dans plus d'une œuvre poétique de la même époque.

Le Lillois Jacquemars Giélée était le contemporain de Jehan de Meun, ce favori de Philippe-le-Bel, et il écrivait son poëme à l'époque même ou le poëte royal reprenait la suite du *Roman de la Rose* que Guillaume de Lorris avait commencé quarante ans plus tôt, et que la mort ne lui avait pas permis de finir.

Le même esprit satirique règne dans les deux compositions: *Faux-Semblant* de Jehan de Meun est, comme *le Renart* de Giélée, l'hypocrite couvert du masque de la religion.

Trop a grant peine à laborer
J'aim' miex devant le gent orer [1];
Et affubler ma Renardie
Du mantel de papelardie.

dit le poëte français; seulement, celui-ci est un sceptique qui raille, badine et fait, à sa manière, la guerre que Philippe-le-Bel a déclarée à la domination de l'Église, tandis que le poëte flamand est un croyant fervent qui stigmatise sérieusement l'hypocrisie pour ramener à la foi sincère. Au lieu de braver, comme son contemporain, l'honnêteté dans les mots et dans les images, il paraît avoir pris pour règle de conduite ces vers de Guillaume de Lorris qui faisaient à l'avance le procès de son continuateur:

2121 Jà por nonmer vilaine chose
Ne doit la bouche estre desclose;

[1] On a trop de peine à travailler, je préfère réciter des prières en face du public.

Je ne tiens pas à courtois honme
Qui orde chose et laide nonme.

Cette justice rendue à Giélée, nous nous hâterons d'ajouter qu'au point de vue de la science, de l'imagination et de la verve poétique, il est souvent inférieur à Jehan de Meun.

Il n'en a pas moins, dans certaines pages, un mérite et un talent qu'il faut reconnaître.

Comme Guillaume de Lorris, comme Jehan de Meun, il abuse de l'allégorie et des abstractions métaphysiques. Les péchés capitaux : l'avarice, l'envie, la luxure, etc., etc., deviennent, sous sa plume, de grandes dames qui composent la cour d'Orgeuil, fils du roi ; mais c'est là un défaut commun à tous les poëtes de l'époque et aussi à ceux des siècles suivants.

Ces abstractions, tolérables dans une certaine mesure, deviennent fastidieuses quand elles sont employées à tous propos ; la description du navire royal et celle du navire de Renart, allégories de la société réelle et de la société idéale, sont, malgré les frais d'imagination du poëte, fatigantes à la lecture.

Voici quelques-uns des vers dans les lesquels le roi décrit le navire qu'il a fait construire pour poursuivre Renart :

Trois estages a en no nef
U il n'a fremure [1] ne clef
Car tout troi sont fait de larghece
Ricement doré de noblece.
. . . . . .
S'a no nave devant el front
Une très grande broce dont
Le fier de deboinaireté
Ai en révérense mellé,
Li aciers en est de douceur

[1] Fermeture.

Forgiés en le forge d'ouneur
Temprés [1] en consience fine
. . . . . .
Et sont de no nave li bort
Tout couvert de virginité
Plus blanc que ne soit flors en pré.

Et cela continue ainsi pendant cent vers au moins.

Dans le récit, le style est plus simple et ne manque pas de charme.

Voici le début du premier livre :

En may c'arbre et pré sunt flori
Et vert de fuelles, que joli
Fait ès selves [2] et ès fories,
Que cil oisiel [3] cantent adies [4],
C'amoureux cuers fait nouviaus sons [5],
Mesire Nobles li lyons
Tint cort par grand sollempnité
Au jour de sa nativeté,
Ce fu au jour de Rovisons [6].

Nous ne pouvons, ici, multiplier nos citations; mais on lira dans l'analyse qui va suivre la scène que M. Saint-Marc Girardin a reproduite, d'après l'imitateur de Jacquemars Giélée, et à laquelle il a prodigué ses éloges; nous signalerons aussi tout spécialement le récit épisodique dans lequel l'auteur fait la leçon aux hommes en opposant à leur peu de sagesse, l'instinct intelligent des animaux, les lettres amoureuses de Renart, la visite à l'hermite, la confession; on verra, dans ces pages, que ni l'esprit, ni le

(1) Trempé.
(2) Selves, *silva*, bois, forêts.
(3) Les oiseaux.
(4) Sans cesse.
(5) Que le cœur amoureux improvise de nouveaux chants.
(6) Rogations.

talent d'observation des caractères et des passions n'ont fait défaut à l'écrivain du XIIIe siècle.

Dans le genre héroïque : le siége du château de Maupertuis, le tableau de la bataille navale, et surtout le récit de l'embuscade, où les fils de Renart surprennent le fils cadet du roi, renferment de véritables qualités épiques.

Nous citerons, pour finir, quelques vers de ce dernier passage.

Lionceau, le fils du roi, a deviné le piége qu'on lui a tendu; avant le combat, il harangue ses chevaliers :

Mais se gent va amonestant
De bien faire, et lor dist ensi :
Ens el bos sunt agait basti [1]
Au jour d'ui arons le bataille;
Roial sommes, au jour d'ui vaille
Cascuns un roi. Se nous finons [2]
Conme preu od [3] dieu roi serons.
Gent somes au gentil roi Noble
Bien doit cascuns avoir cuer noble
Et fier contre ses anemis.
Face de nous se volenté
Li dous sires, plains de pitié
K'en le crois a ses bras tendus
Por nous prendre et porter lassus
En paradis, conme ses fius.
Frères somes, nos père est Dieus
Amons le si qu'il nous ama.
. . . . . .
L'un à l'autre sunt confiessé
De dévot cuer, puis ont crié
Merci à Dieu et à sa mère,
Entrebaisé sunt conme frère,

(1) Dans le bois sont embusches dressées, *agait, aguet* : embuscades, on dit encore guet-apens, embusche préméditée, *apensée*.

(2) Mourons.

(3) Avec.

Lors a fait Lioniaus tentir
Les trompes por eaus esbaudir,
A bataille les fist rengier
Et ses banières deploiier.
Ensi tout rengié de bataille
Atendent que on les assaille ;
Estroit sunt rengié et sieré,
Cascuns à cuer de Macabé,
Et s'aficent qui ne fuiront
Tant qu'il doi ensanle seront [1],
Mieus aiment morir à hounor
Ke vivre au monde à deshonor.

Il y a là, ce nous semble, des beautés de premier ordre, et Lille a le droit d'être fière de son poète.

Nous arrêterons ici nos citations, car l'analyse du poëme donnera *in-extenso* tous les passages véritablement remarquables.

Les quelques vers que nous avons reproduits ci-dessus, suffisent pour faire voir que la langue française n'était pas encore formée à l'époque où Giélée écrivait; ce n'est plus le *roman* des premières chansons de Geste, mais ce n'est pas encore le *français*. Toutefois la pauvreté, la simplicité de cette langue n'est pas sans charme; dans les passages où le poète a eu à exprimer de nobles idées il en résulte une concision énergique, une naïveté qui laissent toute sa valeur à la pensée. Il y a loin de ces vers abrupts et sans harmonie aux périodes arrondies, aux phrases gonflées d'épithètes sonores qui habillent, chez certains poètes postérieurs, la nullité du fonds; ici, le fonds domine la forme; aussi, les parties faibles du poëme, à part quelques invectives réussies, sont celles où le poète prêche et moralise. Les banalités n'étant pas relevées par le charme de la versification, l'œuvre devient diffuse et monotone. Vainement, l'auteur emploie pour soutenir

[1] Tant qu'ils resteront, ne fut ce que deux.

l'attention, les assonances répétées, les rimes équivoquées; tout ce travail ne fait qu'apporter au lecteur un ennui de plus; mais ce sont là des défauts communs à tous les poètes de l'époque.

Il ne sera pas inutile de signaler aussi un fait, dont, sans nul doute, les écrivains spéciaux ont dû tirer parti; c'est que Jacquemars Giélée a intercalé dans son poëme les premiers vers notés d'une centaine de chansons qui devaient être populaires dans notre pays, à la fin du XIIIe siècle. L'édition de M. Méon a reproduit la notation de ces chants du Moyen-Age, qui ne sont pas tous identiquement les mêmes dans les quatre manuscrits connus, les copistes ayant parfois substitué des chansons différentes. Quelques-unes figurent dans les œuvres de Adam de la Halle, d'Arras [1], quelques autres étaient sans doute des compositions locales, ainsi que semble l'attester ce vers de l'une d'elles :

Lille le jolie que li puis est resours.

C'est-à-dire Lille la jolie dont le puy est rétabli; on sait que les Puys étaient les sociétés littéraires du Moyen-Age.

Nous allons maintenant faire l'analyse, et reproduire des fragments du poëme. Nous serions heureux si notre consciencieux travail avait pour résultat de donner des lecteurs à l'œuvre du poète lillois, et une renommée moins discrète au nom de Jacquemars Giélée.

(1) Publiées par M. de Coussemaker. Paris, Durand et Pedone Lauriel, 1872.

LES MANUSCRITS

DE RENART-LE-NOUVEL.

Nous avons dit que la Bibliothèque Nationale possède quatre manuscrits de *Renart-le-Nouvel*, ils portent actuellement les numéros 372, 1581, 1593, 25566.

N° 372. CANGÉ 69.

« Manuscrit in-4° sur vélin, de soixante feuillets à deux colonnes, du XIIIe siècle, » dit le catalogue; peut-être, ajouterons-nous, des premières années du XIVe. Il ne renferme que Renart-le-Nouvel, sous ce titre : *Le Rouman du petit Renart de moralité*, par Jacquèmes Gélée.

Ce manuscrit a été annoté par Cangé, qui a corrigé en marge certaines fautes, et qui a ajouté, en notes, différentes variantes; il est orné de petites miniatures sur fonds d'or, qui représentent des scènes du roman. Ces miniatures sont placées après les rubriques de chaque chapitre. Nous ferons remarquer à ce propos que la division en chapitres n'est pas identique dans tous les manuscrits; elle a été modifiée par chaque scribe, précisément en raison des vignettes dont il illustrait le texte. Dans une des miniatures du manuscrit,

celle qui suit la rubrique : *Si comme Orgueilleuse, la roine, et Ersent, la louve, et Heroge. la Luparde, traient à la buchete por savoir laquée doit avoir Renart, et Ersent ot la buchette*, le peintre a représenté les trois dames tirant à l'arbalète. Dans son glossaire, Méon traduit : *faire le busque* [1], tirer à la courte paille ; mais l'interprétation d'un scribe du XIIIe siècle a aussi sa valeur.

Ce manuscrit donne le nom de l'auteur ainsi orthographié : *Jacquemes Gélée* (au lieu de Giélée), et la date :

M CC et quatre vins
et XII.

Cette année 1292 est, nous l'avons expliqué, la seule possible, du moins pour les derniers chapitres.

N° 1581. LANCELOT 165.

Manuscrit in-4° sur vélin, de cinquante-six feuillets à deux colonnes, des dernières années du XIIIe siècle, il nous paraît antérieur au précédent ; il est intitulé :

« *Li brance de Renart que Jakemars Giélée de Lisle traita* » ou roman de Renart-le-Nouvel.

Les chansons ne sont pas notées, les portées sous lesquelles sont inscrites les paroles des chansons étant restées en blanc. C'est la leçon de ce manuscrit que Méon a plus particulièrement suivie dans son édition.

Ce manuscrit renferme, en tête des différents chapitres, des miniatures intéressantes, dans le goût du XIIIe siècle.

La première, celle qui est placée avant le prologue, représente un scribe écrivant ; nous n'oserions voir dans cette miniature le portrait de l'auteur, c'est, selon nous, une figure de fantaisie. La vignette qui précède le chapitre où est raconté l'assaut du château de Maupertuis représente, parmi l'armée royale, un chevalier portant sur son écu les trois fleurs de lis de France. C'était un détail à noter.

[1] Voir Gloss. du Cange. *Voce Busca.*

Sur le feuillet liminaire du manuscrit, il a été ajouté, d'une écriture du XVIIe siècle : « Il y en a un second exemplaire plus grand. » Qu'est devenu ce manuscrit plus grand de format que ne possède point la bibliothèque nationale?

Le manuscrit orthographie le nom de l'auteur : *Jakemars Giélée*; et la date de la composition :

M et CC et quatre vins
et VIII.

N° 1593. *Olim* FAUCHET.

Renard-le-Nouvel occupe les cinquante-sept premiers feuillets de ce manuscrit in-4° sur vélin, il est écrit sur deux colonnes et est intitulé : *Li noviaus Renarz par Jacquemart Giélée de Lille en Flandres.*

Les miniatures, dont on a laissé la place en blanc au commencement de tous les chapitres, n'ont jamais été exécutées; l'écriture de ce manuscrit est moins belle et moins lisible que celle des trois autres.

Il inscrit ainsi la date du poëme :

M et CC et quatre vins
et X.

A la suite de *Renart-le-Nouvel* viennent : Les Poësies satiriques de Rutebœuf; — *Le livre d'Ysopet*, de Marie de France; — *Renart-le-Bestourné*, de Rutebœuf; — *Le Songe d'enfer*, de Raoul de Houdon, — et différentes poësies de Jehan le chatelain, Renaut d'Audon, Jehan Renart, Baudoin de Condé, Guiart, Hugon de Meri, Haiseau et Garin.

N° 25566. LA VALLIÈRE 81.

Très-beau manuscrit sur vélin, de deux cent soixante-quinze feuillets, décrit par Guillaume de Bure (N° 2736 de la collection La Vallière) qui en vante avec raison la

magnifique écriture. *Renart-le-Nouvel* commence au folio cent et occupe soixante-sept feuillets à deux colonnes; dans ce manuscrit le nom de l'auteur lillois est orthographié : *Jacquemars Gélée*, et la date inscrite dans les vers du roman est celle-ci :

M et CC et quatre vins
et IX.

Sans compter la miniature in-4° qui termine le poëme et dont nous parlerons tout-à-l'heure, *Renart-le-Nouvel* est illustré de quarante-huit miniatures dont voici la liste :

PREMIER LIVRE.

1. Le roi Noble, le lion, sur son trône.
2. Le roi avec sa femme et son fils.
3. Les animaux défilent devant le roi.
4. Le roi arme son fils chevalier.
5. Renart, déguisé en frère Mineur, vient trouver le roi.
6. Siége de Maupertuis.
7. Le roi embrasse Renart.
8. Isengrin se réconcilie avec Renart.

SECOND LIVRE.

9. Renart sur un trône [1]
10. Le roi à cheval chasse avec Renart.
11. Le roi Noble à la porte du jardin pendant que Renart *embrasse* la Luparde.
12. Le Bélier, le Chat et la Souris viennent se plaindre au roi.
13. Supplice des coupables.
14. Tibier s'attarde au pot à la crême, Renart emporte l'oison.
15. Le frère convers et le héron.
16. Tiber, le chat, saute sur le cheval.
17. Tibier, grimpé sur un arbre, mange le héron.
18. Renart chassé par les chiens.
19. Duin, le pigeon, apporte à Renart une lettre du roi.

[1] Dans cette miniature, le peintre a dessiné Renart assis sur un trône, comme les graveurs représentaient le Roi sur les sceaux dits de majesté.

20. Waukès, le geai, apporte la réponse.
21. Renart et ses gens entrent en mer dans une nef.
22. Renart retrouve le singe.
23. Tardif, le limaçon, plante la bannière royale sur la tour de Maupertuis.
24. Les messagers de Renart présentent un message au roi.
25. Ils remettent une lettre à chacune des dames.
26. Renart, en habit de médecin, vient trouver le roi.
27. Le Loup, le Léopard et le Lion.
28. Le roi vogue vers Passe-Orgueil.
29. Le combat naval.
30. La Truie qui allaite l'enfant.
31. Renart pendant la tempête fait jeter de l'eau bénite.
32. Le Singe gardien du rôti.
33. Le Taureau raconte au roi la défaite de son fils.
34. Timer, l'âne, excommunie Renart.
35. L'Éléphant et sa tour devant Passe-Orgueil.
36. Renart poursuivi par les chiens.
37. Les trois dames présentées à Lionceau, le fils du roi.
38. Lionceau reconduit les dames au roi.
39. Renart demande merci au roi.
40. Le roi embrasse Renart.
41. Blancart, l'ours, annonce la perte du navire royal.
42. Le roi navigue sur le navire de Renart.
43. Renart donne un de ses fils aux Jacobins.
44. Renart donne son second fils aux frères Mineurs.
45. Renart se confesse à un hermite.
46. Renart assis à côté du Pape pendant le plaidoyer du Templier.
47. Un Hospitalier prend la parole.
48. La Fortune et Renart.

Ces quarante-huit miniatures sur fond d'or, sont traitées avec beaucoup de soins et sont excessivement intéressantes ; le peintre du XIVe siècle (le manuscrit nous paraît avoir été écrit, non pas, comme dit Guillaume de Bure, vers la fin du XIIIe siècle, mais dans la première moitié du siècle suivant), a cherché à donner à la physionomie des

animaux qu'il reproduit, une expression significative, en rapport avec les événements du poëme : Renart a des airs hypocrites, le Lion des regards attristés singulièrement en situation, et qui font l'éloge du Grandville du XIVe siècle qui a illustré le manuscrit. Nous avons fait reproduire l'une de ces miniatures avec une page du texte, et nous avons choisi, à cause de sa conservation exceptionnelle, la page où est représenté Renard implorant le pardon du roi.

Nous aurions voulu donner un *fac simile* de la grande miniature qui termine le poëme dans les quatre manuscrits, et dont le poète a fait lui-même la description dans les vers 7960 à 8030 ; mais elle a tellement souffert qu'une reproduction photographique serait sans intérêt. Nous renvoyons à la description du poète [1].

Nous avons dit que *Renart-le-Nouvel* commençait au centième feuillet du manuscrit La Vallière. Ce sont les œuvres d'Adam de la Halle, d'Arras, publiées par M. de Coussemaker [2], qui sont placées en tête du manuscrit.

Après *Renart-le-Nouvel* se trouvent : les poésies de Jehan Bodel d'Arras ; *li Bestiaire*, de Me Richard de Furnival, chancelier de l'église d'Amiens ; l'*Equivoque*, de Bauduin de Condé ; *les Quatre Evangélistes*, *le Tournoiement Ante-Christ*, par Hugues de Moiti ; *li Consauls d'amours*, *les III mors et les III vis*, de Bauduin de Condé ; *les III mors et les III vis*, de Nicole de Marginal ; *la Cace dou cerf*, *le Jeu des esquiés*, d'Engrebans, d'Arras ; *C'est de cointise* [3] ; *li Congié*, de Baude Fastoux d'Arras ; *li Oneurs et les vertus des dames*, par Jehan Petit d'Arras.

C'est, on le voit, un recueil de poésies des trouvères du

(1) Voir la description de cette miniature dans l'analyse du roman.

(2) Sous les auspices de la Société des Sciences et des Arts de Lille, MDCCCLXXII. aris, Durand et Pedone Lauriel.

(3) Satire sur la coquetterie des femmes.

nord de la France, fait avec le plus grand soin, dans les premières années du XIVe siècle, pour un personnage de distinction. Les armoiries qui encadrent les grandes miniatures in-4°, entre autres celle de *Renart-le-Nouvel* et celle des quatre évangélistes, pourront faire connaître pour qui ce manuscrit a été composé.

Voici ces armoiries : les premières, *d'or au lion de sable*, sont les armes de Flandre ; quant aux secondes, *d'argent à la croix de gueules chargée de cinq roses ou de cinq coquilles d'or* [1], nous ne pouvons les attribuer avec certitude. Si les petits ornements qui chargent la croix de gueules étaient des coquilles d'or, ces armes pourraient être celles de la famille de Hangest, dont un des membres, Guillaume de Hangest, fut grand pannetier de France sous Philippe-le-Bel ; mais nous laissons à de plus compétents le soin de résoudre cette difficulté et d'expliquer pourquoi ces armoiries ont pu être réunies aux armoiries de Flandre sur le manuscrit en question.

Après avoir décrit les manuscrits, nous ajouterons quelques mots sur la langue de Giélée.

Nous n'avons pas la prétention de résumer ici les longs et importants travaux que la publication des poésies du XIIe et du XIIIe siècles, et l'étude de l'origine et de la formation des langues romane, et de la langue française en particulier, ont motivés ; notre but, plus modeste et plus en rapport avec nos forces, est simplement de donner aux lecteurs non familiarisés avec les poésies du Moyen-Age quelques renseignements, élémentaires mais utiles, pour la compréhension des fragments que nous citons.

La langue dite romane a été formée, suivant des règles parfaitement déterminées aujourd'hui, du latin vulgaire parlé dans les Gaules, qui différait essentiellement du latin classique des bons auteurs, et M. Raynouard

[1] La petite dimension des blasons ne permet pas de distinguer clairement la nature des ornements qui chargent la croix de gueules.

a le premier constaté que la langue romane avait, à son origine, conservé la distinction des cas.

Il est établi maintenant que jusqu'à la fin du XIIe siècle:

1° Tous les noms masculins et les noms féminins ayant une terminaison masculine, employés comme sujets, prenaient l'*s* au nominatif singulier [1];

2° Que ces mêmes noms ne prenaient pas l'*s* au singulier lorsqu'ils figuraient dans la phrase comme régimes directs ou indirects;

3° Qu'ils ne prenaient pas l'*s* au nominatif pluriel;

4° Qu'ils prenaient, au contraire, l'*s* au pluriel quand ils étaient employés comme régimes directs ou indirects.

Ainsi, en écrivait (nous prenons nos exemples dans *Renart-le-Nouvel*):

SINGULIER.

Li rois Nobles dist. Le roi Noble dit.
Li fius le roi Noble. Le fils du roi Noble.
Renars a le roi salué. Renart a salué le roi.

PLURIEL.

Vo troi fil sont preu et sage. Vos trois fils sont preux et sages.
Orgius as fius Isengrin se combat. Orgueil se combat (s'attaque) aux fils d'Isengrin.
On alumoit ja les candeilles. On allumait déjà les chandelles.

L'article, on le voit par les exemples ci-dessus, variait également avec les cas. C'était *li*, au nominatif singulier ou pluriel; *le*, aux cas régimes du singulier; *les*, aux cas régimes du pluriel.

Les pronoms possessifs MON, TON, SON s'écrivaient au nominatif singulier *mes*, *tes*, *ses*, du latin *meus*, *tuus*,

[1] Il y avait exception pour certains noms qui avaient une forme différente au nominatif et à l'accusatif : *Nom.* sire, *Acc.* seignor ; *Nom.* emperer, *Acc.* empereor ; *Nom.* enfés, *Acc.* enfant ; *Nom.* lerre, *Acc.* larron. C'étaient, dit M. Littré, des noms venant de noms latins chez lesquels l'accent se déplaçait du nominatif à l'accusatif. (Préface du *Dictionnaire de langue française*).

suus [1], la forme MON, TON, SON, *meum*, *tuum*, *suum* restant celle de l'accusatif, c'est-à-dire des cas régimes.

Mes fius va. Mon fils va.
Ses fius ki moult est biaus varlés. Son fils qui est très-beau compagnon.
Mais mon fil i ferai entrer. Mais je ferai mon fils y entrer.

Nous ne multiplierons pas ces exemples, mais nous ferons remarquer que cette déclinaison (réduite à deux cas) qu'avait conservée la langue romane rendait possibles, sans nuire à la clarté, les inversions si fréquentes dans les poésies du XIIe et du XIIIe siècles. A partir du XIVe siècle, lorsque la déclinaison fut abandonnée, il arriva fréquemment que les copistes, en reproduisant d'anciennes poésies, ne respectèrent pas une orthographe dont ils ne comprenaient plus la raison ni la nécessité. Ils crurent même bien faire en corrigeant les textes; parfois ils supprimèrent l'*s* des nominatifs singuliers ou mirent au pluriel les verbes qui suivaient ces nominatifs, parfois ils ajoutèrent l'*s* aux noms pluriels au nominatif, ou bien ramenèrent le verbe au singulier. De là les fautes nombreuses que l'on rencontre dans une foule de manuscrits, fautes qui ont eu pour double conséquence d'altérer et le sens et la mesure des vers.

M. Littré, dans la savante préface qui précède son dictionnaire, M. Armand Brachet, dans un ouvrage élémentaire couronné par l'Académie française [2] et qui résume les études philologiques parues en France et en Allemagne, ont popularisé ces notions indispensables, et clairement mis en lumière le système de formation de la langue française. Comme ils l'ont très-judicieusement démontré, le français a été créé par la fusion dans le

[1] Au féminin, l'a, dans *ma, ta, sa*, s'élidait devant une voyelle comme dans l'article *la* : *m'espée* pour ma espée, *t'ame* pour ta âme, *s'enfance*, sa enfance. Ce n'est qu'à la fin du XIVe siècle que l'on employa les pronoms masculins *mon, ton, son*, devant des noms féminins. (Littré).

[2] *Grammaire historique de la Langue Française.* Paris. J. Hetzel.

dialecte de l'Ile-de-France des trois dialectes de la langue d'oil : le picard, le normand et le bourguignon. La prédominence de ce premier dialecte résulta de la suprématie politique qui s'étendit progressivement de Paris sur toutes les provinces du Nord, en même temps que s'accroissait l'autorité royale. Les formes de langage, les mots non acceptés par la langue écrite, par la langue officielle, restèrent usités dans le langage populaire et formèrent les différents patois provinciaux. Les patois ne sont donc point, comme on l'a dit souvent, le français littéraire corrompu dans la bouche des paysans ou des ouvriers des villes, ils sont les restes, les débris de la langue ancienne parlée dans les diverses provinces : « Le patois est un dialecte qui, n'ayant plus de culture littéraire, sert seulement aux usages de la vie commune [1]. » A ce point de vue, l'étude du poëme de Giélée, où abondent les mots appartenant au dialecte picard [2], est encore intéressante ; elle nous donne l'origine et l'explication d'une foule de termes qui sont restés dans la langue populaire de notre province, langue qui a conservé des poètes, continuateurs inconscients des trouvères du XIIe siècle.

(1) Littré (Complément de la préface du *Dictionnaire de la langue française*, p. XLVI).

(2) Le dialecte picard a conservé, par exemple le *c* dur du latin que le dialecte français avait remplacé par le *ch* : *Cantare*, canter, chanter ; *carrus*, car, char ; *campus*, camp, champ, etc., etc. ; il a souvent employé *k* pour *qu* : kil, qu'il ; k'envoié, qu'envoié ; *k* pour *ch* : keville, cheville ; kien, chien ; karité, charité ; *w* pour *g* : warder, garder ; wespe, guèpe ; warnison, garnison ; *g* pour *j* : gieter, jeter ; giu, jeu ; gambe, jambe. Pour les voyelles il change souvent *e* en *ie* : bel, biel, nouvel, nouviel ; *eau* en *iau* : beau, biau, *eu* en *iu* : jeu, giu. (Voir la *Grammaire des langues romanes*, de Diez, traduction de M. A. Brachet, et G. Paris, 1er fascicule p. 116.)

Ne qui ne sert fors de lobes
Ne m'a au roi en limnelia
Et m'chi et pardon roma
A u lupart a ysengrin
Et a. W. prie mi au lupart et au
leu dauant roi noblon.

Q uant che pus fu en le fin
C mme roi noblon et renart
A ysengrin et au lupart
E ist li rois faire pas aussi
S i quil sont a. xx. ami
Et quil ont leur fames reprises
E t en plus gin fuet asses mises
Q les ne furent onqs mais
D ame gille fu ale pais
Q u nist on plais. et le tasti
Et li pus fu toute par li
C he fu drois quele en atournee
D une veuke trop desgisee
Q ui ele auoit cote et mantel
E n tiel le tans lucabel
S es fist vns ouuriers de blangi
E le auoit son mantel paru
D e losenges contre menoignes
D onte dun autrisel dentrengnes
Et de premiere sans tornee
L auoit faut a pourfil fourree
Et le tassel de lobrie
D e fausse coutenenche auoit
C apel seur son chief a lestout
L arabe estoit de mokerie
O utre de lus vne mule
P lus mueilleuse ne uit nule
B lanque bise bleue ne perse
H e fu mais trop estoit diuerse
C ar ele iert toute tauelee
P ar le cors de fausse pensee
D e mentir et de pruer
L ou faute de nouuel ferer
D e fausseire sambue et sele
E t que faire en toute nouuele
E n leuule droit de hedin
N i locatul ot faut. a orfin
Q ui de faus iugement estoient
E ns sont chil qui a che sapient
O ir en auoit maulais loier
O ns ie ne uoil pas ouuliier
Q ui menu li mule estoit nomee
E nuie iert de le dame apelee
T out ensement vnir dame gille
A uec. xx. ache conchile
L e pus tasti et deuise
Et fist que li rois pdonna
T ous cheus qui iesent li mesfait
S on maualent ca gille fait
Et si fist gille que. xx.
R eut manpe. et par ses ars

Manuscrit La Vallière.

Photogravure Coupil & Cie

Bibliothèque Nationale. N° 23566. folio 150

RENART-LE-NOUVEL

LIVRE PREMIER.

VERS 1 A 42.

Ki le bien set dire le droit !

Celui qui connaît le bien, c'est à-dire la vérité, doit la dire, tel est le premier vers du court prologue que l'auteur a placé en tête de son poëme. Après avoir exposé en quelques mots la perversité du siècle, où tous, petits et grands, oublieux du jour du jugement, ne songent qu'aux biens temporels, Giélée annonce qu'il va raconter une branche de *Renart* qui pourra servir d'enseignement à ceux qui la sauront comprendre :

Et pour çou que tant monteplie [1]
40 Renars, me plaist que vous en die
Une branche, ou plusiour poront
Prendre example s'en eaus sens ont [2].

(1) Puisque Renart tant multiplie.

(2) Si en eux ils ont le sens, la compréhension. Nous ferons remarquer une fois pour toutes que l'*i* de *si*, s'élide presque toujours devant une voyelle.

Li Parlement et li Concille le roi Noblon.

VERS 43 A 210.

En may c'arbre et pré sunt flori
Et vert de fuelles, que joli
Fait ès selves et ès foriès [1],
Que cil oisiel cantent adiès [2],
C'amoureus cuers fait nouvieus sons [3],
Mesire Nobles li Lyons
Tint cort [4] par grant solempnité
Au jour de sa nativeté,
Ce fu au jour de Rovisons [5].

Apès ce début poétique, l'auteur énumère les animaux qui ont répondu à l'appel du roi, et il présente ainsi, les uns après les autres, tous les acteurs qui figurent dans son poëme, et dont la plupart avaient déjà joué un rôle dans le *Roman du Renart*.

La reine Orgueilleuse, la lionne, est assise à côté du Roi: à leurs pieds sont placés leurs trois fils, « Ki povre cose tienent vil. » L'aîné, par sa mère, a nom Orgueilleux; le second, Noble; le troisième, Lionceau; tous trois sont vêtus comme il convient à des fils de roi. Autour d'eux siégent de nombreux barons; ce sont: Renart *li houpius* [6], dame Hermeline, sa femme, et leurs trois fils:

(1) Qu'il fait beau (joli) dans les bois et dans les forêts.

(2) Que les oiseaux chantent sans cesse.

(3) Que le cœur amoureux improvise de nouvelles chansons.

(4) Cour.

(5) Des Rogations.

(6) Renart le renard. *Houpiu, Gorpil* ou *Goupil* est le nom commun du Renard en langue romane.

Malebranche, qui inspirait plus de crainte que d'affection, Percehaie, et Rousiau qui n'eut jamais pitié de grasse geline; — Isengrin, le loup, avec sa femme, Hiersent, et ses deux fils, Pincart et Primaut qui, comme leur père,

As brebis ne as agniaus foi
Ne portèrent en lor vivant;

— Bruiant, le taureau; — Grimbert, le blaireau, cousin de Renart; — Brun, l'ours et Bruniau, son fils; — Bricemer, le cerf rapide; — l'Archiprêtre Timert, l'âne; — ses fils jumeaux, Beauduin et Fromont;

Cascuns ot sour son cief capiel
De cardons à toutes les flours
Qu'il les amoient par amours;

— Moriau [1], le cheval et Ferran, le roussin [2]; — Beauchan, le sanglier; — Wannemer, le porc; — Froibiert, le grillon; Espinar [3], le hérisson; — Bosquet, l'écureuil; — Pounet, le furet; — Tybert, le chat avec Raous et Mirous ses fils; — Tardif, le limaçon; — Belin, le mouton; — Bernard et Cornuiau ses fils; — Tiesselin, le corbeau; — Rœniau [4], le mâtin et son frère Grignart; — Lombart, le chameau; — Isnau [5], le dromadaire, son cousin, « qui est débonnaire, » — Robués, [6] le bœuf, — Anieu, le buffle;

130 . . . . . Soumilleus
Le Loir ki l'iver dort i fu
Ç'a paines s'esveille pour fu;

— Cointerel [7], le singe; — sa femme Boursée, parée d'habits

(1) *Morel*, cheval noir.
(2) *Ronchis*, cheval de charge. *Runcinus* (Gloss. Du Cange).
(3) *Espinaz*, épines.
(4) *Roer*, aller autour, roder, *rotulare*.
(5) *Isneloté*, vitesse, légèreté.
(6) *Robur*, *robus*, chêne, force.
(7) *Coint*, *Cointise* (Gloss. du Cange).

galonnés; — Chantecler, le coq et ses six poules; — Hubert, le milan.

Ki toudis à les gans [1] ouviers
Po prendre, ausi comme ont li prestre;

Cie, le rat, et Chenue, la souris; — Barbue, la chèvre; — Couart, le lièvre; Luxurieux, le bouc blanc à la tête rousse; — Watier, l'oison; — Tubé et Duin, les pigeons, messagers du roi;

160 Car il estoient sans fiélée,
C'est une cose moult amée;

Mehaut, l'agache (la pie); — Verdiau, le papegai d'Inde (le perroquet),

Amparliers fu, moult sot de plais [2];

— Fortin, l'éléphant de Perse; — Dédaigneuse, l'autruche d'Afrique, — Hardi, le léopard, cousin du roi Noble, « venu d'au-delà de Constantinople avec sa femme Harouge; » — Malegrappe, le griffon de Frise; tous les barons se lèvent pour recevoir ces derniers personnages que le roi fait, avec raison, asseoir à ses côtés. Enfin Unicorne, le rhinocéros, apparaît le dernier.

Depuis Adam, pareille réunion de cour ne s'était vue; les plus pauvres parmi ceux nommés ci-dessus, sont comtes ou ducs, empereurs, rois ou marquis. Il n'est fait mention, dit l'auteur, des petits, ni des chevaliers « d'un escu, » ni du peuple, que jamais on n'avait vu si nombreux.

(1) *Les gants ouvrers*, les mains ouvertes.

(2) Il était avocat (parleur) et savait mille badinages.

Einsi com rois Nobles fèt Orgueil son fil chevalier.

VERS 211 A 314.

Le roi fait réclamer le silence et annonce qu'il désire, si l'assemblée y consent, créer son fils Orgueil chevalier;

Tuit s'escrient à une vois [1]
Fai-le chevalier, Sire Rois;

Le roi fait alors apporter les armes destinées à son fils; ces armes étaient un présent que Proserpine « del puc (du puits) d'enfier » faisait à Orgueil, son amant. Cette reine de l'enfer payen, que l'auteur introduit dans son poëme, tenait ces armes de Lucifer, qui s'en était armé contre le Christ, et qui avait été précipité en enfer à cause de sa rebellion. Belgibus (Belzébut) avait été chargé par Proserpine de porter ce présent à Orgueil « à tel saint, telle offrande; » le roi revêt son fils des ces armes allégoriques, tissues et maillées de dédain, d'envie, de vaine gloire, de trahison; Renart chausse l'éperon du pied droit, Isengrin celui du pied gauche, et le roi attache lui-même à son fils le « branc d'acier » (épée à deux mains), arme de haine et de félonie. Cette cérémonie terminée, on se rend à l'église où l'archiprêtre, l'âne Timer, chante une messe solennelle,

L'offrande fu et biele et rice [2]
Maint frumal d'or et maint afice [3]
I offri-on à icel jour.

(1) Tous s'écrient d'une seule voix.
(2) Riche.
(3) Fermail de chapp, agraffe.

On retourne ensuite au palais où le roi fait présent à son fils et aux jeunes chevaliers de destriers

300 Bruns, bais, bauchans [1], fors et légiers.

Orgueil s'élance sur son coursier, saisit une lance armée d'un fer de cruauté, donne l'ordre de dresser la quintaine [2], et court à la joûte avec tous les jeunes chevaliers.

Einsi conme li fil Renart et li fil Isengrin joustèrent à la quintaine.

VERS 313 A 361.

Les jeunes chevaliers joutent à qui mieux mieux; les fils de Renart et surtout ceux d'Isengrin se distinguent entre tous; mais Lionceau, le fils cadet du roi, emporte le prix. Orgueil, jaloux d'avoir été éclipsé, même par les fils d'Isengrin, dissimule sa colère avec peine.

Orghius s'en va ardans con brèse
De doel, li chevalier nouviel
Le suivent. Li rois fu moult biel
De çou que Lioniaus ses fis
Ot de la quintaine le pris [3].
Désarmé se sont en la sale.
Cascuns contre eus rit, danse et bale;

(1) *Bauchan*, taché de noir et de blanc, cheval pie (Gloss. Du Cange).

(2) La quintaine était une espèce de mannequin de bois représentant un chevalier; quand le jouteur ne l'atteignait pas au centre du bouclier, le mannequin pivotait et venait frapper le jouteur avec un long bâton. (Voir Du Cange, Commentaire sur Joinville).

(3) Le roi fut fort enchanté que son fils Lionceau ait gagné le prix de la quintaine.

Li Rois a fait l'iaue corner [1],
350 Tuit s'en vont que mius mius laver.

Après cette cérémonie, on s'assied à un banquet où Orgueil fait placer Renart à côté de lui.

Einsi conme Renars et Orguiaux consoillent.

VERS 362 A 388.

Orgueil avoue à Renart qu'il est jaloux des succès des fils d'Isengrin; Renart saisit avec empressement cette occasion de se venger de son ancien ennemi. L'auteur rappelle ici, en quelques mots, la rivalité de ces deux barons, les amours de Renart avec la femme de son ennemi, la jalousie motivée d'Isengrin et la réconciliation imposée par le roi [2]. « Si vous le voulez dit Renart à Orgueil, vous serez vengé avant dix jours. Faites crier un nouveau tournoi, et je me charge de vous délivrer de vos ennemis. » Le tournoi annoncé, Renart, d'accord avec Orgueil, arme ses fils et différents chevaliers qu'il gagne au parti d'Orgueil, et qui s'engagent à mettre à mort les fils d'Isengrin, s'ils paraissent au tournoi.

Au jour del tournoi au matin
Peussiés oïr grant hustin [3]
Des hiraus ki crient en haut :
Laciés, laciés ! li jours vous faut [4],
N'atendés mie dus qu'a nuit.

(1) Le roi a fait corner l'eau. Le lavement des mains précède toujours le banquet ; on cornait à l'eau pour annoncer le repas, comme on le fait aujourd'hui au moyen d'une cloche.

(2) Tous ces faits sont le sujet de branches différentes dans le roman primitif.

(3) Clameur.

(4) *Laciés, laciés*, armez-vous, le jour va vous manquer.

L'auteur donne une longue description des armes de tous les chevaliers :

530 Orgius chevauçoit cointement
C'a sa siele et à ses lorains [1]
Ot cinc cent cloketes au mains,
Ki demenoient tel tintin
Con li maisnie Hierlekin [2].

Isengrin avait un écu « de larcin parti de vol, » ses fils portaient les mêmes armes,

. . . . . mais que dessus
De murdre i avoit un labiel
Tout pourfilé de piaus d'agniel, [3]
. . . . . .
Orghilleus sist sour un bauçant
Ki hanist, grate, fiert et mort;
El tournoi gonfanon destort
Fiert Renars, si fil et Orghieus,
Que ce sanloit foudre des cieus.
Tous li tournois se fiert ensanle
Que cius et airs et tière en tranle . .
. . . . . .
Ki lors véist Noblet acoure
Et Lioniel, bien péust dire
Que cascuns digne d'un empire
Estoit; dou ruistement capler
Del acier font li fu voler [4].

Isengrin et Renart se rencontrent, et ce dernier plonge traîtreusement sa *miséricorde* jusqu'au manche dans le corps de son adversaire.

(1) *Lorains*, rênes, bride, harnachement.

(2) Comme la famille, la bande d'Arlequin. Ces vers de *Renart-le-Nouvel* sont peut-être la première citation où apparait ce personnage.

(3) Un lambel de meurtre bordé de peaux d'agneaux.

(4) *Capler*, frapper, combattre, *ruistement*, violemment, du latin *ruere*.... Du choc violent de l'acier jaillissent des étincelles.

Si ke Renars navre Ysengrin parmi le cors.

VERS 689 A 936.

Renart, croyant son ennemi mort, court rejoindre Orgueil qui avait attaqué les fils d'Isengrin. Primaut, l'un de ceux-ci, est jeté à bas de son destrier, et

Renars en traïson l'ocist
Si soutilment que nus ki vive
Ne s'en prist garde . . .

On emporte Primaut ; pendant ce temps,

Isengrins jut pasmés à tieres
Il clot les iols et les dens siere [1].

Mais il revient enfin à lui, et demande que l'on appelle le roi, qui apprend du blessé la trahison de Renart. Noble, qui avait promis justice, et juré que, quel que fût le coupable,

. . . . . il le penderoit
Par le geule en haut com mordreur ;
Li rois tous foursenés, plains d'ire
Se drece et dist : Or, puis bien dire
C'on ne se puet de traïson
Garder ; or, tost après, baron
Si m'amenés vias [2] Renart,
760 Si ert [3] pendus à une hart.

(1) Il ferme les yeux et serre les dents. — (2) *Vias* promptement. — (3) *Ert* sera.

Mais Renart et les siens étaient partis sans prendre congé, et se trouvaient déjà bien loin du camp, au soleil couché :

Si en estoit li jours mains caus [1].

Renart, quoique fatigué, continue sa course, « besoing fait vieille trotter. » Il va demander asile au château de Grimbert (le blaireau), son cousin.

Les gardes envoyés à sa poursuite viennent rendre compte au roi de leur insuccès. Noble s'accuse d'être la cause de ce meurtre ; il énumère les faits antérieurs de Renart qu'il aurait dû punir ; il fait appeler ses médecins, qui répondent de la vie d'Isengrin. Quant à Primaut, le roi le fait ensevelir :

Lendemain fist li rois porter
830 Le cors au moustier entierer
En un sarcu [2] de marbre fin.
Et fit desus metre une lame
Pour çou kil souvenist del ame
Et c'on en fesist orison [3].

Au lever du soleil, Renart regagne sa forteresse nommée Maupertuis ;

Maupertuis iert [4] fors et séurs
Il estoit enclos de trois murs
Et de fossés quiriés [5] tous plains
D'aighe rade [6] . . . . . .
Si i ot portes couléices [7],
Et tours séures et massices [8]
Et pont-levis et fort castiel [9]
Ki n'a garde de mangouniel [10]
Ne de perrière ne d'assaut
850 Car sour une roce siet haut

(1) Moins chaud. — (2) Tombeau. — (3) Pour que l'on se souvînt de son âme et que l'on priât pour lui. — (4) *Iert* était. — (5) Garnis de cuir, pour conserver l'eau. — (6) D'eau courante. — (7) Portes à coulisses, herses. — (8) Massives. — (9) Donjon. — (10) Machine de guerre pour lancer des pierres.

De plus, ce château est si bien approvisionné qu'il ne saurait être pris, si ce n'est par trahison. Pour assurer sa retraite, Renart fait dévaster les environs. Les paysans viennent se plaindre au roi de leurs maisons brûlées, de leurs biens ravagés. Le roi soupire à ce tableau, et

Conmande à souner l'olifant.
Et à drecier son estendart :
K'a ost violt aler sour Renart [1].

L'armée se met en marche et on pose le camp vis-à-vis du château de Maupertuis :

Le tente le roi ont tendue
En une prée d'erbe drue ;
Entour le tente roi Noblon
Tendent maint rice pavillon,
Tout entour l'ost [2] fist les fossés
930 Faire li Rois, parfons et lés [3]
Et les cars [4] entour arengier
Si c'on ne puist adamagier
S'ost ne se gent [5]. Lors fist en haut
Souner un cor, c'est c'à l'assaut
Voisent [6] tout, maint et conmunal
I vont à piet et à cheval.

(1) Qu'il veut aller en guerre contre Renart. — (2) Le camp. — (3) Larges. — (4) Chariots. — (5) Son camp ni ses gens. — (6) Afin que tous aillent à l'assaut.

Si ke li rois Nobles asaut Malpertuis.

VERS 937 A 1066.

L'assaut commence; les assiégés font pleuvoir les flèches, l'huile bouillante et le plomb fondu; les assaillants, de leur côté, lancent sur les remparts le feu grégeois, « les dards turquois » et les carreaux d'arbalète, en si grande quantité, que nul ennemi n'ose plus paraître aux créneaux. Le roi Noble a fait préparer un pont où peuvent marcher de front soixante chevaliers; ce pont, garni de cuir bouilli, a de long « une traitie [1]; » le roi le fait jeter sur les fossés:

. . . . . rois Nobles un pont
Ot fait faire ù puéent de front
Aler sissante chevalier.
Li rois l'avoit tout fait quirier
De quir bouli; une traitie
950 Ot de lonc. Li rois lors s'escrie
Li pons soit mis sour les fossés;
Et il si fu. Cascuns montés
I est qui mius mius, qui ains ains
Pius, péles, hauwiaus en lor mains
Que le mur cuident effondrer [2].

La muraille est si solidement construite qu'ils ne la peuvent entamer. On dresse alors les échelles; mais Renart et ses gens accourent et précipitent les plus courageux assaillants du haut des remparts.

(1) Un jet de flèche.

(2) Lorsqu'il fut placé, chacun se précipite et à qui mieux mieux, à qui sera le premier; les assaillants portent dans leurs mains, pieux, pelles, hoyaux, espérant effondrer le rempart.

Quant voit li rois ke ce ne vau
Rien, lors reconmande l'assaut,
Et conmande son mangoniel
Metre d'autre part le castiel,
Et le fu griois à giéter,
Por ceaus dedens plus agrever;
Le mouton conmande c'on face
970 As mus hurter, et c'on l'abate;
Et on si fist, mais rien ne vaut [1].

Ces tentatives reconnues infructueuses, le roi fait approcher des murailles un beffroi de bois bien chevillé, haut de trois étages et couvert de cuirs tannés [2].

. . . . . arbalestriers
980 Ot fait mettre es moiiens soliers [3],
Et en l'estage amont plus haut
Estoit Pinçars frères Primaut
Qui ocis fu, fiüs Ysengrin;
Od [4] lui ot maint rice mescin [5],
Maint baceler, maint chevalier
Bien armés. Com pour iaus aidier
En l'étage aval premerain
Ot sierjans armés trestot plain,
Aisil [6] ont por le fu griois
990 Estaindre. . . . . [7]

(1) On fit ainsi, mais rien ne réussit.

(2) Voir sur la construction des beffrois, Du Cange, Observations sur l'histoire de Saint-Louis, *Voce Belfredus*.

(3) Étages.

(4) Avec.

(5) *Mescin* de *meschinus*, jeune homme, d'où meschine, méquenne, servante. *Apud francos medii ætatis scriptores sumitur vox* Meschin *pro adolescente et juvenculo.* (Du Cange).

(6) Vinaigre.

(7) D'après Du Cange le feu grégeois était composé de naphte, de soufre et de bitume, il cite Mathieu Paris qui écrivait en 1249 : « *Nam ignis græcus de turri eminus projectus, fulminis instar veniens, pavorem non minimum fidelibus incussit, sed per liquorem acetosum et sabulum est subventum.* (Observ. sur l'hist. de Saint-Louis).

L'assaut recommence, on se bat avec furie.

As murs, as tours queriaus voler
Véissiés plus espés que pluie;
Li uns brait et li autres huie,
Cil assalent, cil se deffendent [1],
Rompent heaumes et targes fendent,
Braient li vif, coisent li mort [2].

Enfin, à force d'efforts, les guerriers, montés en haut du beffroi, sont sur le point de s'emparer du mur placé vis-à-vis d'eux. Renart, plein de ruses, dit à ses gens de se cacher en silence dans les guérites de pierre qui couronnent les murailles. « Quand ceux du beffroi, dit-il, seront montés sur le rempart, en le voyant inoccupé, ils croiront avoir ville prise, mais ils n'en seront pas où ils pensent. » L'ordre est exécuté : les assaillants se précipitent sur le mur.

Mais ce lors tournera à mal,
Car la gent Renart à un cri
Crient : traï, traï, traï,
Par le castiel, et Renars saut
1020 Ki ses contraires livre assaut
Tel que à cascun pour l'ostage
Prist la tieste, et nul autre gage
N'en volt avoir. . . . . [3]

A la vue de ce massacre, Pinçart veut regagner le beffroi; mais, dans sa trop grande précipitation « mauvaise hâte n'est preus » (profit), il tombe en bas de la muraille et se brise la cuisse et le bras,

Li rois commande c'on l'emport,
1040 Et on si fist. Li rois destort
Ses puins et ses ceveus détire.

(1) L'un pleure, l'autre crie, ceux-ci attaquent, ceux-là se défendent.

(2) Les blessés se lamentent, les morts (seuls) se taisent.

(3) Renart s'élance sur les assaillants, et leur prend la tête pour leur rançon, n'en voulant pas accepter d'autre.

Pendant que Noble se désespère de son impuissance, Renart, profitant de son succès, fait couvrir le pont et le beffroi de feu grégeois, et fait jeter au milieu du camp du roi, au moyen de ses balistes, les cadavres décapités des assaillants [1].

A cette vue, le Roi

dou doel pasmés
S'est trois fois.

Revenu à lui, il fait sonner la retraite et regagne son camp,

. . . . . dolans et mas
Car il a giété ambesas [2],
Le meneur pointure dou dé.

Tout le camp est dans le deuil. Orgueil, le fils du roi, est chargé de le garder pendant la nuit. Tandis que l'armée royale, silencieuse, se repose des fatigues de l'assaut, le château de Malpertuis est en fête ;

En Malpertuis sonnent tabour
Flahuste, tymbre et calimiel, [3]
1070 Trompes araines [4]; ou castiel
Ot cierges cinc cens alumés
Ken l'ost en reluist li clartés [5].

(1) *La chronique anonyme*, reproduite dans le XXIe vol. des *Historiens des Gaules* raconte, p. 93, un trait de Robert II, comte d'Artois, qui a sans doute inspiré le poëte :

En 1276, les défenseurs de la ville de Pampelune, assiégée par Robert, avaient acheté les services d'un ingénieur primitivement attaché à l'armée royale, et celui-ci avait confectionné des machines de guerre pour les assiégés. La ville prise, Robert fit attacher cet ingénieur, nommé Bouquin, sur une baliste et fit lancer son corps comme un projectile.

(2) *Les deus as, bezet.* Le moindre point des dés.

(3) Chalumeau.

(4) Trompettes de cuivre, d'airain.

(5) Au château, cinq cents cierges allumés projettent leur clarté jusque dans le camp du roi.

Vers minuit, Renart et ses fils sortent du château bien armés, et vont attaquer le camp ennemi endormi, en criant : « Trahison ! Trahison ! »

Einsi conme Renars et sa gent en moinent pris Orgueil, fil le roi Noblon.

VERS 1099 A 1204.

Orgueil, chargé de la garde du camp, et dont le cœur est avec Renart, s'est volontairement laissé faire prisonnier avec ses guerriers. Renart regagne son château, emmenant ses captifs ; mais un des fils de Renart, tombé de cheval, est pris par les gens du roi que cette capture réjouit, sans le consoler pourtant de la prise de son fils.

Renart, de son côté, se désole de savoir son fils prisonnier. Au lever du soleil, il va saluer Orgueil, qu'il traite avec le plus grand honneur, et auquel il fait visiter sa forteresse et son château ; au-devant du fils du roi

Vinrent sis dames noblement
Vesties d'or moult ricement,
Encontre Orguel viennent cantant
Deus et deus, main et main tenant [1],
Del ostel estoient princesses.

Les deux premières sont deux sœurs, Colère et Envie ; elles se prosternent et honorent Orgueil à genoux. Puis viennent Avarice et Paresse [2], puis Luxure et Gloutenie [3].

(1) Elles s'avancent en chantant, deux à deux et se tenant par la main.
(2) Accide. — (3) Gourmandise.

Contre Orguel sounent estrumens,
Viieles et psalterions,
Orgues, citoles ; li resons
I ert grans des trompes d'argent.

Les six princesses présentent à Orgueil une couronne d'or,

1200 U ot maint rice diamant,
Saffirs, esmeraudes, rubis
Et kasmahius [1] bruns, blancs et bis,

que le prince accepte avec plaisir.

Einsi com Renars couronne Orgueil, si font sis dames, Avarice, Accide, Ire, Envie, Luxure et Gloutonnie,

---

VERS 1195 A 1481.

Renart prend la couronne et la place sur la tête d'Orgueil, qui est le chef de tous les vices. A cette nouvelle, Proserpine, son amante, lui envoie de l'enfer un sceptre d'or qui signifie qu'il sera roi et empereur du monde, et que son règne rendra à l'enfer ceux que le Christ a rachetés sur la croix.

Renart et les six dames promettent de ne pas abandonder Orgueil et de lui prêter leur secours. Dans un long discours qu'il met dans leur bouche, l'auteur fait la satire de la société de son temps :

Renars vessie pour lanterne
Fait à entendre à tous les siens

[1] *Camaieu*, camée.

1260 Que il lace de ses loiiens.
Et nous aussi ne nous faignons, [1]
Mais tout le pis que nous poons
Faisons au monde. Li clergiés
Est tous d'avarisse takiés [2]
Et de se fille convoitise,
Ki en lor cuers sen fu atise [3].
Li prince et li conte et li roi
Sunt prièsque tout de notre loi,
Par les grans avons les petis.

Nos ennemis, ajoutent-elles, sont dans le monde : Repentance, Confession, Humilité, Sobriété, Abstinence, Foi, Largesse, Virginité, Chasteté, Atempérance (modération), Raison, Jugement, Concorde, Silence et Paix; mais, grâce à notre alliance avec Orgueil et avec Renart, petite sera le part de Celui qui mourut sur la croix. Elles engagent Orgueil à les suivre :

Biaus sire, se tu nous en crois
Nous ne demorrons plus çaiens,
Ains irons visiter nos gens
El monde et ès religions [4].
Et dist Orghius, or en alons
Si laissons guerroiier Renart.

Orgueil quitte le château avec les six dames, que Renart fait accompagner par son fils aîné, Malebranche qui savait « sans livre » tout l'art de son père. Orgueil le nomme son sénéchal et lui confie la bannière royale. Quant à Renart, il promet de les rejoindre en personne quand la guerre sera finie.

Orgueil donne ses ordres à sa suite :

(1) Ne nous épargnons pas (à faire mal).
(2) Taché.
(3) Qui attise son feu dans leur cœur.
(4) Dans le monde et dans les couvents.

Banière desploïe au vent
Pour tout le monde conquester.
Les dames conmande à quester.
Voisent [1] as cités et as villes,
As parlemens et as concilles.

Quant à moi, dit-il :

Et s'irai les rices véoir
Ki m'ouneurent à leur pooir.
Si com princes, contes et rois,
1360 Dames, chevaliers et bourgeois ;
S'irai al Apostole à Roume [2]
Et as légas ki *wileconme* [3]
Diront à moi ; li archevesque
Sont priés tout mien, et li évesque.
Et li prélat de Sainte Église
Et li abbé.

Tel est le récit du premier succès de Renart sur la royauté ; il a séduit Orgueil, l'héritier royal, et il l'envoie, en compagnie des six péchés capitaux, à la conquête du monde ; c'est un épisode sans lien avec l'action principale (Orgueil ne reparaît plus, en effet, dans le poëme), mais qui indique le plan moral de l'auteur. Cette allégorie terminée, Giélée reprend le récit de la lutte entre Renart et le roi.

Après le départ d'Orgueil, Renart songe d'abord à délivrer son fils qui est au pouvoir du roi, il forme le projet d'aller lui-même le chercher ; il se déguise dans ce but :

. . . . . son vis [4]
Oint d'une erbe que blans ne bis.
Ne fu, mais entre deus couleurs,

(1) Qu'elles aillent dans les villes et dans les cités.
(2) J'irai aussi vers le pape de Rome.
(3) Soyez le bien venu.
(4) Visage.

Ausi comme un frère meneurs [1]
Se viest et se fait rooingnier [2].
A son col pendi un sautier.

Il rassure ses gens qui s'effraient de son audace et leur donne l'ordre de veiller sur le château. Arrivé aux abords du camp « qu'on allumoit ja les candeilles, » il se met à appeler au secours. Les gardes accourent, le saisissent et le conduisent au roi.

Einsi conme Renars vint devant le roi en abit de Frère Meneur.

VERS 1482 A 1841.

Le roi l'accueille avec bonté et l'interroge: Quel est son nom, de quelle ville vient-il? Renart répond qu'il a nom frère Jonas, qu'il arrive de Dijon, et il ajoute:

Tel privilége ai, sire Rois,
1500 Que je puis préeschier des crois [3],
S'ai tel pooir conme un légaus
Tout là ù n'est li cardounaus [4],
Et volrai demain préecier
Et la parole Dieu noncier.

Le roi lui accorde cette permission. Grimbert-le-Blaireau, oncle du prisonnier, sollicite pour son neveu et pour

(1) Frère Mineur, Franciscain.
(2) Raser.
(3) Prêcher la croisade.
(4) J'ai le même pouvoir qu'un légat partout où il n'y a pas de cardinal.

ceux qui ont été pris avec lui les consolations dernières du saint homme;

S'il piert le cors sauvés li l'âme,

dit-il, le roi consent à ce qu'ils soient tous confessés. Le lendemain, Noble donne l'ordre à Roeniel, le Mâtin, d'amener les prisonniers devant lui.

Lendemain les a tous trais hors [1]
Pales de vis, maigres de cors;
Les maine devant roi Noblon
Enmi le maistre paveillon,
De cierges i ot grant plenté [2];
Li rois a Rousiel [3] apelé
Et li dist: Rousiel se tu mi
Tenoies si con je fas ti [4]
Qu'en feroies, nel' choile pas [5]?
1540 Rousiel respont, par Saint-Thoumas
Vous seriiés demain pendus.
Que respit n'i ariiés plus.
Li Rois respont: ausi seras,
Plus c'anuit mais respit n'aras,
Tu m'as chi fait ton jugement.

Il énumère alors tous les méfaits dont Renart s'est rendu coupable (et que raconte le *Roman du Renart*), et termine en disant:

Le fuit ton père conperras.

« Si je meurs, » répond Roussiau,

. . . . . tel mil en morront
Ki encores à naistre sont.
Rois, ne counissiés vous men père?

(1) Le lendemain il les fait tous sortir de prison, pâles de visage, maigres de corps. — (2) Il y avait grande quantité de cierges. — (3) Rousiel ou Rousiau, le fils de Renard. — (4) Comme je te tiens. — (5) Ne le cache pas.

Foi que je doi l'âme me mère,
Ançois iroit des Hakesins [1]
Querre outre mer as Sarrasins;
Rois, que je ne fuisse vengiés.

Cette réponse excite la colère du roi qui, d'un coup de poing, jette l'insolent à ses pieds. On l'arrache à grand'-peine à la fureur royale. Grimbert court chercher Jonas, le Frère-Mineur qui sollicite la grâce des prisonniers, à la condition qu'ils prendront la croix et ne reviendront plus au pays;

. . . . . par le trosne,
Par le ciel, et le fiermament,
Ki me donroit lors pois d'argent
Ne les lairoie aler délivres [2],

répond le roi; ils mourront demain; et si je tenais Renart en mon pouvoir, rien au monde ne pourrait le sauver. Le faux Jonas lui cite en vain la clémence du Christ qui pardonna à Longin et à la Magdelaine; tout ce qu'il obtient c'est la permission de confesser les condamnés. En quelques mots Renart se fait reconnaître de son fils et lui promet de profiter de la nuit pour le mettre en liberté.

D'accord avec Grimbert, ils enlèvent les clefs du geôlier Roeniel, détachent les prisonniers et les emmènent sans

(1) Il irait plutôt chercher des Hakesins que de laisser ma mort sans vengeance.

Hakesins, assassins fanatisés en prenant du *Haschisch*, sectaires du Vieux-de-la-Montagne.

On lit dans la chronique rimée de Philippe Mouskes, de Tournai, écrite au XIIIe siècle et publiée par M. de Reiffemberg.

29340 Or oiés mierveille autresi
Li viou de la montagne oï
Dire que li rois ert croisiés
De France, si nen fu pas liés,
Il sien hakesins apiela
Et li coutiaus si leur baila
Et commanda mer à passer
Pour le roi Loyis tuer.

(2) Je n'accorderai pas leur liberté à qui me donnerait leur poids d'argent.

bruit hors du camp. En rentrant à Maupertuis, Roussiau chante à pleine voix :

« Ensi doit entrer en ville qui amors maine [1]. »

Roussiau est reçu avec des démonstrations d'allégresse plus grandes que celles qui éclatèrent à Troie à la venue d'Hélène. Le bruit des clairons, la clarté des flambeaux allumés en signe de joie éveillent le camp royal; on s'aperçoit de la fuite des prisonniers, et les sandales du cordelier, trouvées dans la prison, révélent que celui-ci est l'auteur de l'évasion, de complicité avec Grimbert qui a quitté le camp. Le roi se lamente sur cette trahison et se répète en vain pour se consoler :

Moult me fioie dou Taison [2].
1840 Mais on dist : de privé laron
Se puet nus à peines gaitier [3].

Einsi conme rois Nobles assaut Maupertuis et com si fil se font lever à glaives sur les murs, et Renars et si fil leur sont venu au devant.

VERS 1842 A 2841.

Le roi, avide de vengeance, donne l'ordre d'assaillir Maupertuis, sans attendre le jour; et l'assaut commence à la lueur des torches et des grands feux de paille allumés par les assaillants.

(1) Cette chanson, ainsi que toutes les autres, est reproduite avec la notation musicale.

(2) J'avais toute confiance dans le Blaireau. *(Le Taison).*

(3) Nul ne peut se garer de la trahison d'un ami, m. à m. d'un larron privé.

Dans le premier assaut, l'auteur a retracé le tableau d'un siége à l'époque féodale, avec toutes les machines de guerre alors en usage. Pour varier, sans doute, le récit de cette nouvelle attaque, les soldats du roi conservent, dans leur manière de combattre, la qualité spéciale à leur espèce. Le Chat et ses fils, le Singe et sa lignée s'accrochent et grimpent aux murailles pour planter sur les remparts la bannière royale. Les assiégés les repoussent et les précipitent dans les fossés.

Mais nésuns d'eus [1] n'i fu bléciés
1870 Car il céurent [2] sour lor piés.

Le Bélier bat le mur du front; Baucan, le sanglier; Wanemer, le porc

A leur musiaus vont deffouant
Le terrail [3]; l'Escurieus salant
Va sus et jus [4]. . . . .

le Cheval hennit et frappe les murs de ses ruades, le Griffon prend son vol et va saisir les défenseurs des remparts les uns après les autres; déjà il avait fait dix prisonniers,

Mais Renars le prist à meskief
Qu'il le feri de son fausart [5]
Un tel cop que il li départ
Jus les maistres coutiaus del éle [6].

Le Griffon se console en répétant philosophiquement:

. . . . . Tan va li pos
1900 A l'iauwe qu'il brise.

(1) Aucuns d'eux.
(2) Ils tombèrent sur leurs pieds.
(3) Fouissent, minent le terrain, le rempart, avec leur groin, leur museau.
(4) L'Écureuil sautant haut et bas; ce vers décrit parfaitement l'allure de cet animal.
(5) *Fausart*, épée recourbée.
(6) Qu'il lui enlève les plumes principales de l'aile.

L'Autruche, à laquelle l'auteur donne la faculté de voler, plane, comme le Griffon, sur les remparts.

Plains de courous, de grant randon [1]
S'enbat l'Ostrisses, un en prist
Desus les murs esrant [2] l'ocist,
Et l'aubert dou dos li menga.
Plus de quatorze en mehaigna [3]
Ancois que il laissast son vol;
Mais Renars le feri ou col
De son fausart, jus li éust
1910 Caupée le tieste, ne fust
L'aubiers dont ot le gave plaine
K'il ot mangié [4].

Pendant que les combattants sont aux prises, Mehaut, l'Agache, et Verdiaux, le Perroquet, perchés sur une palissade, lancent leurs brocards sur les assiégés que l'Ane s'efforce d'épouvanter par ses ricanements; le Taureau mugit, les Chiens hurlent,

Cascuns assaut au mius k'il set,
Et Isengrins ki Renart het
Les amoneste de bien faire.
1930 Entre Alixandre et le roi Daire
N'ot assaut onques tant félon.

L'Unicorne, le Léopard, le roi et ses deux fils s'emparent d'une partie des murailles; mais, faute d'être secourus à temps, ils sont repoussés.

(1) *Randon*, élan.

(2) *Esrant*, aussitôt.

(3) *Mehaigna*, blessa.

(4) Il lui eut tranché la tête si l'aubert qu'elle avait dans la gave ne l'eut préservée; l'armure était intérieure au lieu d'être externe. Si l'auteur a commis une faute contre la vraisemblance, en donnant à l'Autruche la faculté de voler, il connaissait bien les habitudes glouteunes de cet animal.

Le roi fait sonner la retraite; chaque parti a subi des pertes sensibles, et Renart propose une trève de deux mois que le roi accorde volontiers, afin de faire ensevelir les morts et soigner les blessés.

Pendant ces deux mois, Renart répare le château et complète ses provisions. Noble, de son côté, fait rétablir ses engins et reconstruire le pont et le beffroi que le feu grégeois avait consumés; mais, écoutant les pernicieux conseils d'Isengrin, le roi, pendant les deux mois de trève, retranche à ses soldats le tiers de leur solde. Cette mesure désastreuse désorganise l'armée royale, qui perd un grand nombre de combattants. L'auteur, à ce propos. fait une sortie virulente contre les mauvais conseillers et trace aux souverains la conduite à tenir :

. . . . . Tu, hom ki es teus [1]
Ke tu as grant tiere à baillier,
Onques ne fai ton conseillier
D'ome ki ne soit de boin non,
2010 Et soit de boine estrassion
Issus, et qu'il soit caritaules
A tous, et dous et amiaules,
Et k'il soit sages et discrès,
Et puis que tu si fait, le sés
Croire et crémir [2] et puis amer
Le dois, ne ja n'aies amer
Cuer sour lui, por riens c'on t'en die;
Nus n'est sour qui on ne mésdie [3].

Mais, aux bons conseillers les rois préfèrent les flatteurs; ils favorisent les avares, les médisants; ils éloignent d'eux les hommes sages et préparent ainsi leur ruine.

(1) *Teus*, tel.

(2) *Crémir*, redouter.

(3) Et si tu as fait ainsi (lorsque tu as choisi un bon conseiller), tu dois l'aimer, croire ses conseils, redouter ses reproches, et quoi qu'on te dise de lui, ne pas le soupçonner; (avoir cœur amer) car il n'est personne sur le compte de qui on ne médise.

Les rois ne doivent point surtout perdre de vue que la libéralité est une vertu, si nécessaire

C'onques princes escars n'avers
2050 A bien ne vint [1]. Mais com li mers
Flue, doit sur les boins fluer
Li siens [2], et largement douner
Doit à tous, et s'il ert escars,
Des boins ert petite sa pars,
Et des mauvais ert assasés [3].

Renart a profité de la faute commise par le roi; il a pris à sa solde tous les soldats qui avaient quitté l'armée royale. Il les paie si largement que, de toutes parts, lui arrivent des défenseurs, et en si grand nombre qu'il pourrait, à force égale, faire la guerre au soudan de Damas.

Céraste, le serpent d'Orient, vient se mettre à sa solde;

. . . . . moult ert de dens
Crueus, et com mouton cornus;
De car d'oisiaus vivoit le plus,
Ses decevoit com li houpius
Tant ert de nature soutius [4].
Mors-Soudaine, li Cos Basiles [5]
I vint, et de plus de dis villes
Ocist les gens de son regart
En son venir. As sols Renart [6]
Vint li Loutres et li Fouans
D'Etiope ù caut fait. . .

(1) Jamais prince riche et avare ne vint à bien.

(2) *Fluer li siens*, répandre le sien, ses richesses.

(3) S'il est avare, il aura petite part des bons; mais il aura autour de lui trop de méchants. *Être assassé*, avoir trop, être comblé.

(4) Il était très-vorace (très-cruel de dents) et cornu comme un mouton, il faisait sa principale nourriture de la chair des oiseaux qu'il fascinait comme le Renart, tant il était rusé de sa nature.

(5) *Li Cos Basile* le basilic, roi des serpents. Vincent de Beauvais dans son *Speculum naturale*, véritable encyclopédie du XIIIe siècle, consacre un long article à Céraste, le Serpent, et au Coq Basile, ainsi nommé parce qu'il était le produit d'un œuf de *coq* couvé par un crapaud.

(6) A la solde de Renart.

Ces nouveaux alliés sont si assurés de leur force, qu'ils ne daignent pas s'enfermer dans Maupertuis; ils dressent tentes au pied des remparts.

La veille du jour où la trève doit expirer, un espion vient rendre compte au roi des forces dont dispose Renart, et conseille à Noble de faire la paix. « Jésus m'en garde! » répond le roi; et il demande à l'espion quels sont ceux qui ont abandonné sa cause et se sont joints à Renart. « Ce sont, répondit-il, Tibert et ses deux fils, Unicorne, le rhinocéros, Cointerel, le singe, le Buffle et le Bouc; mais ces pertes ne sont pas les seules. Votre cousin Hardi, le léopard, est aussi retourné dans son pays; le Taureau, l'Ours, le Griffon et l'Autruche ont fait de même, et la paix est votre seule ressource. »

. . . . Faciés pais se vous poés
A Renart, car pooir n'avés
A lui d'assanler gent à gent [1].
Car saciés le tout vraiement
Soissante en a contre un des vos.
2150 Renars n'est mie de mort bos [2],
Ains est hardis et corageus,
Sages et soutius et viseus.
Larges est et larghement doune
Le sien as siens, et abandoune;
Il ne fait mie son trésor
De pieres, ne d'argent ne d'or
Si que vous, mais de chevaliers
De sierjans d'armes, d'escuiers
Preus et hardis; n'a trésorie
2160 Fors que de boine gent hardie,
Rois, de son trésor conquerra
Le tien s'il viut, et cacera
Toi et ta gent du régne fors [3].
Rois, croi conseil, u tu iés mors.

(1) Car vous ne pouvez lui opposer des forces égales.

(2) De bois mort.

(3) Et chassera, s'il le veut, toi et les tiens hors du royaume.

Pendant que le roi écoute, non sans douleur, ces vérités cruelles à entendre, arrive un messager de Renart qui vient dénoncer l'expiration de la trève, et annoncer la bataille pour le lendemain. « Soit, » répond Isengrin, au nom du roi. Renart fait préparer ses guerriers; il leur promet que :

. . . . . qui conquerra
Quoi que ce soit, il en pora
Faire conme dou sien sen preu [1];
Ce vous doit esmouvoir que preu
Soiiés, et mie n'entendés
Trop au gaaing [2], se vous n'avés
Rien conquis, Renars vous donra [3]
2200 Tant du sien qu'il vous duerra:
Et che devera bien souffire.
Et encore vous fait, mesire
A savoir, que qui un fuiant
De nos ocira [4], un besant
Ara, et de çou séurs soit,
Car uns fuians desconfiroit
Tout une ost [5] . . . .
. . . . . Cascuns lors si esmus
Fu de bien faire, et si ardans
2210 Que cascuns ert en soi Rollans
De volenté.

Des deux côtés on se prépare à la bataille. Le Blaireau, le Dragon, le Basilic et Renart commandent chacun un corps d'armée. Quant aux troupes royales, elles sont sous la conduite des fils du roi, d'Isengrin, du Chameau et de Noble lui-même, qui a pour gardes l'archiprêtre Timer, Chantecler et Belin.

(1) *Preu*, profit.
(2) Ne vous préoccupez pas trop du pillage.
(3) *Donra*, donnera.
(4) Que celui qui tuera un fuyart de notre parti.
(5) Il suffit d'un fuyart pour perdre une armée.

Malgré lui, le roi marche à la bataille; il voit sa faiblesse; le sentiment du devoir seul le soutient.

. . . Paour a, n'en puet mais
2280 Li rois, et bien gréast le pais,
Et les damages restorast
Que Renars a et tous le gast,
Et dou meffait le clamast quite.
S'il fust qu'en parlast. A le fuite
Se mésist, s'il osast de honte [1].

Mais, au moment d'en venir aux mains, Renart réfléchit profondément sur la situation; il se dit :

Sages est ki fait de son tort
Son droit. Se mésires [2] à mort
Estoit mis, et tout cil ocis
Ki od lui sont, s'a tant d'amis
Li rois, que il seroit vengiés
De moi, u seroie caciés
Jou et li mien dou règne fors.
. . . . . .
Pais ne puis faire ù n'aie hounor
2300 Car cascuns voit bien le millor
En ai [3] . . . . . .

Si, au contraire, au lieu d'abuser de ma force, je m'humilie, je rentrerai en grâce auprès du roi, ses barons me seront favorables et je pourrai me venger d'Isengrin, mon ennemi, dont les conseils ont mis le roi dans la fâcheuse

(1) Le roi a peur, ce n'est pas sa faute; il consentirait volontiers à faire la paix et à réparer les dommages que Renart a subis, il pardonnerait même le crime que celui-ci a commis, si ces demandes lui étaient faites; si la honte ne le retenait il aurait pris la fuite.

(2) Mon Sire, le roi.

(3) Si mon seigneur était mis à mort, ainsi que tous les siens, le roi a tant de partisans qu'il serait vengé de moi, et que moi et les miens finirions par être chassés du royaume; quelles que soient les conditions de la paix elle sera honorable pour moi, car chacun sait que je suis dans une position meilleure que celle où se trouve le roi.

position où il se trouve. Avant un mois, je serai grand-maître de l'hôtel royal et j'aurai acquis une telle réputation, que, si le roi venait à mourir, je serais le souverain bailli du royaume, le tuteur des jeunes princes, et peut-être roi moi-même : « Teus vens puet venter [1] »

Renart, on le voit, raisonne en profond politique; il sait, chose difficile, ne pas abuser de la victoire; il connaît tout le prestige de la royauté, et il veut faire servir cette force à l'accomplissement de ses desseins. Le roi sera l'obligé, le protégé de son vassal, qui, avec une finesse de vue remarquable, aura su, comme dit énergiquement Giélée, faire de son tort son droit.

Cette résolution prise, Renart en fait part à ses capitaines, à qui il recommande de rester en armes, sur leur garde, et prêts à le secourir au besoin. Quant à lui, il ira, pieds nus, implorer le pardon du roi.

Einsi conme Renars vint à merci au roi Noblon et se mist à genouls et li rois descendi dou cheval, et len leva et puis le baisa.

VERS 2342 A 2346.

Renart s'avance en suppliant vers le roi;

. . . . jusque au roi ne ciessa,
Genous fléchis le salua,
Et li prie pour Dieu merchi :
— Hé ! Rois Nobles, je vieng à ti

[1] Tel vent peut souffler.

Comme meffais, près d'amender
De quanque vaurrès coumander
Sour moi et de cors et d'avoir [1];
2350 Rois, jou me met en ton voloir. »

Noble, émerveillé de cette soumission inespérée, descend de son destrier, relève Renart, l'embrasse et lui offre les titres de conseiller et de commandeur de son palais. Le trompeur refuse ces honneurs; mais plus il se déclare indigne de telles faveurs, plus le roi insiste pour les lui faire accepter.

. . . . . De son destrier
Descendi et Renart leva
Amont et par pais le baisa
Et il pardouna tous meffais,
Et viut k'il soit à tous jors mais [2]
De son conseil et conmandères
De son hostel. Li baretères [3]
Respont au roi : n'affiert à moi
2360 Que je soie à conseil de roi.
Con plus s'escondit, plus esprent
Li rois [4]. . . . . .

A la demande de Renart, le roi pardonne à tous les alliés de celui-ci.

2370 Dont on dist souvent que grans pais
Gist en bien grant gerre à le fie.

Un messager porte la bonne nouvelle à la reine, qui accourt. Renart lui offre la main pour descendre de son palefroi, pendant que le roi rend le même service à dame

(1) Roi Noble, je viens vers toi en coupable, prêt à subir les conditions que tu mettras à ton pardon.— *Amender de cors et d'avoir*, faire satisfaction par corps ou par amende

(2) *Mais*, maintenant.

(3) Le trompeur.

(4) Plus il s'excuse, plus le roi s'enflamme, plus il insiste.

Hermeline, qui est venue de Maupertuis à l'annonce de la paix.

On prépare le château pour recevoir dignement le roi, et Renart chante à voix basse :

J'ai joie ramenée chi.

Einsi comme li rois Nobles appaisa Renart et Ysengrin et les fist entrebaiser.

VERS 2547 A 2630.

Tous les habitants de Maupertuis sortent et viennent en pompe au devant du roi et de la reine, au bruit des trompes et des cors. Le roi, en jetant les yeux autour de lui, s'aperçoit de l'absence d'Isengrin. Il interroge ses valets, qui lui répondent que celui-ci est parti, redoutant la puissance de Renart qui, déjà, avait tué un de ses fils, et qui l'avait mis lui-même en péril de mort. Le roi l'envoie quérir et, sitôt arrivé, il le réconcilie, un peu malgré lui, avec son ennemi. On entre alors dans le château de Renart:

Il ni ot rue ne caucie
U il n'eust behourt [1] et fieste
2510 Li auquant content de gieste [2],
Dansent, tument, espringhent, balent [3];
Et cil baceler legier salent,
Et li plus fort gietent le piere,
Il n'est gius [4] de nulle manière
C'on n'i péust véir juer.

(1) Joûtes.
(2) Quelques-uns récitaient des chansons de Geste, des poésies héroïques.
(3) Ces quatre verbes expriment différentes danses guerrières.
(4) *Gius*, jeux.

Après le banquet, où tout fut servi à profusion,

A fait Renars d'un eskiekier
Tout de fin or le roi présent,
Et les eskiés ; mil mars d'argent
Vaut l'eskiekiers od les eskiés.
. . . . . .
A la roine un anel d'or
2530 K'aporter fist de son trésor
Dont sans plus valoit la perrie [1]
Tout le trésor de Lombardie.

Là ne s'arrêtent pas les présents, qui sont proportionnés à l'importance des personnes; les chevaliers « d'un escu » ont chacun un hanap d'argent « ce fut assez avec tel gent, » les bannerets reçoivent une coupe d'or et un destrier, chaque écuyer, cent sols tournois; enfin, tous proclament que jamais on ne vit prince aussi généreux.

La fête se termine par un bal, ou plutôt par une danse en rond (carole), où tous les danseurs se donnent la main. Renart offre les siennes à la reine et à Hiersent (la louve), le roi à Hiersent et à Luparde; après celle-ci vint le Singe, qui débite ses plaisanteries, puis la femme de Renart, le Lupart, la Singesse, etc., etc.

Et li Bous y mena se Kièvre
Ki par jouenéce estoit si miévre
C'on en tenoit partout ses gas [2] ;
. . . . . .
Cantecler li cos i ala
Od ses sis poules carola,
Et Vrediaus li papegai prist
Méhaut l'agace et puis si dist :
Or carolons et si cantons
Haut et cler, je cuit nos arons
Anquenuit le pris de le fieste [3] ;

[1] *La perrie*, la pierre.
[2] Qu'on en faisait partout des plaisanteries, *gas*, *gab*, *gaber*, plaisanter.
[3] Je pense que nous aurons aujourd'hui le prix de la fête.

Et les danseurs, chacun à son tour, entonnent un refrain [1], puis vont réparer dans un souper plantureux les fatigues de la danse. Le lendemain, ils retournent chez eux.

Après avoir accompagné le roi en dehors de son château,

Renars retorne à son manoir
A cuer plain de mauvais voloir
Si que vous orés chi apries.
Trois jours fu à mal faire engriés [2];
Comment ouvra, puis vous dirai,
Le prologhe encommencerai.

(1) Noté dans le manuscrit.

(2) Pendant trois jours il rêva à mal faire.

RENART-LE-NOUVEL

C'est li seconds livres.

VERS 2631 A 2674.

Amors et Karités et Dieus
Est une cose.

LE PROLOGUE du second livre débute par ces belles paroles : Amour, Charité et Dieu sont une même chose. Mais, c'est grand deuil, ajoute le poëte, quand, au mépris des mœurs, nous n'avons parfaites amours. Dieu nous enseigne en vain la charité ; nous n'aimons que l'or et l'argent, et dans ce monde, ce sont précisément ceux qui devraient avoir le moins d'avarice qui sont le plus entachés de ce défaut.

Le clergé, qui doit montrer le bon exemple, ne nous enseigne que des lèvres. Aussi, nul ne se corrige et le monde est nu de vertus et couvert de vices. Nous n'écoutons pas la parole de Dieu ; nous ne suivons pas les leçons de ses saints apôtres ; la convoitise, l'orgueil, la haine, l'envie nous mordent le cœur, et Renart triomphe et règne.

Pour le chasser du royaume (du règne), il faut que chacun le bannisse de son cœur, Je le hais, et c'est pour cela, dit l'auteur, que j'ai composé une nouvelle branche de ses aventures. Peut-être, en l'écoutant, quelques-uns, clercs ou laïcs, se corrigeront, s'il plaît à Dieu, et chasseront Renart loin d'eux.

Mais pour lui encacier dou règne,
C'est fors des cuers, vous en dirai
Une branke ; car trop d'ire ai
Sour lui, et pour çou faite l'ai.
Pluiseur, ne sai, u cler u lai,
Se Dieu plaist, en amenderont,
Et Renart d'iaus encaceront.

Ce second livre, où la satire prend libre carrière, contient certains épisodes qui sont la partie la plus intéressante du poëme de Giélée.

Ainsi com li rois Nobles va cachier et Renart.

VERS 2675 A 2934.

L'auteur commence, comme dans le premier livre, par quelques vers où il chante le printemps :

Quant arbre vienent en verdour
El mois d'avril, et en baudour [1]
Sont li oisiel parmi le bos,
Ke s'escrie li Roussignos,
Droit en ce tans et en ce mois,
2680 Iert messire Nobles li rois

[1] Joie.

Alés cacier [1] au bois as dains
De joie et de léece plains.
A çou c'ot les oisiaux tentir [2]
Li commence à resouvenir
De Harouge feme au Lupart,
Pour qui amors esprent et art
Sou cuer de si fin désirier
K'il ne se puet rassasiier
D'a li penser [3], et en çou dist
2690 Si haut ke li bos en tentist,
Ce chant qu'est mignoz et jolis :

Souspris sui d'amoretes,
Souspris, souspris

Pendant que, sous l'influence du printemps, le roi se livre à ses rêveries amoureuses, il voit venir vers lui Renart qui le salue avec toutes les marques du respect le plus profond. Noble l'accueille avec bonté; il rappelle à son ancien ennemi que, si celui-ci l'eût voulu, il était maître de sa vie; qu'en récompense de sa soumission, il l'a nommé souverain bailli et sénéchal de son hostel, à la place d'Isengrin dont la parcimonie lui avait aliéné tous les cœurs. Il veut renoncer à ses habitudes d'avarice et il prétend tenir à Pasques une cour plénière où il réunira tous ses feudataires, et où il n'épargnera rien pour leur faire honneur. Après ces préliminaires, le roi en vient aux confidences intimes; il raconte à Renart qu'il aime d'amour une belle dame.

— Ki est-ele, se Dieus vous gart?
— C'est feme hardi le Lupart
2735 Ce dist Nobles, et Renars rist.

Le roi, qui n'a pas pris garde au sourire significatif de

(1) *Cacier*, chasser.
(2) En entendant les oiseaux chanter.
(3) De penser à elle.

son confident, continue ses aveux et demande conseil à Renart. La dame lui a donné rendez-vous à la tombée de la nuit, dans le château qu'on appelle Roial-Roion, et qu'elle habite en l'absence de son mari, actuellement dans les environs de Constantinople. Ce château n'est éloigné que de trois lieues.

Renart demande au roi si son intention est d'aller seul à ce rendez-vous. — Oui, dit le roi, car elle le veut ainsi. — Il ne convient point, répond Renart, que le roi s'expose seul à tant de dangers; si vous le permettez, sire, je vous accompagnerai. — Soit, dit le roi, mais mettons-nous en chasse.

As bisses, as cievrius, as dains
2760 Lor cace font, ne plus ne mains
K'il vaurrent prisent venison,
A tout repairent en maison,
Quire en font en rost et en pot
S'en menguent tant con il lor plot [1].

La nuit venue, le roi et Renart se mettent en route vers le château.

U dame Harouge manoit
Ke li rois de fin cuer amoit,
Ki atendoit cele venue ;
La dame ert de sa cambre issue,
S'iert entrée en un gardinet
Dont li rois le clef del uisset [2]
Avoit, et si li ot dounée
2780 Harouge et li ot dit l'entrée.

Au moment où le roi allait franchir le seuil: — Par la

(1) Ils prirent de la venaison ni plus ni moins qu'ils voulurent, retournèrent à la maison avec le produit de leur chasse, en firent rôtir et bouillir (cuire en pot) et en mangèrent autant qu'il leur plût.

(2) *Uisset*, petite porte.

foi que je vous dois, dit Renart, il ne convient point que vous vous exposiez seul et dans la nuit,

Ausi grant cop fiert uns vilains
C'uns Quens fait, u c'uns Castelains [1],

songez que, si un médisant avait prévenu le Lupart, il n'hésiterait pas à vous faire assassiner.

Rois longhement ne puet durer.
Ki par conseil ne veut ouvrer [2].

Noble sent la vérité de ces observations: — Que faire? dit-il. — Donnez-moi la clef, répond Renart, et laissez-moi aller en avant;

Petis sui, s'iere mains pierçus
Ke vous k'iestes grans et corsus [3].

Je vais m'assurer si aucun piége n'est dressé, et, en tous cas, si un malheur doit arriver, mieux vaut pour le royaume que ce soit moi qui en devienne victime.

Tout est en Dieu, vaille que vaille!

L'égoïsme royal est convaincu par ces avis prudents, et

(1) Un vilain frappe un coup aussi fort que ne fait un comte ou un châtelain.

(2) *Ouvrer*, agir.

(3) Je suis petit et je serai plus difficilement aperçu que vous qui êtes grand et corpulent.

Ce vers rappelle ceux-ci dans lesquels Jehan de Meun raconte l'origine de la royauté.

Ung grant vilain entre eus eslurent
Le plus ossu de quanque furent
Le plus corsu et le greignor
Si le firent prince et seignor.
Cil jura qu'à droit les tendroit
Et que lor logis défendroit
Se chascuns, endroit soi, li livre
Des biens dont il se puisse vivre;
Ainsinc l'ont entre eus accordé.

Noble, flatté dans sa vanité, donne la clef à Renart. Celui-ci entre dans le jardin et referme la porte au verrou.

La Luparde ot éu soumel,
Si en estoit toute pesande,
2830 Dou roi véoir estoit engrande [1],
Et pour le désir qu'ele en ot
En cantant d'un dous son, ce mot
Dist et redist; bien le canta :
Dieus! trop demeure, quand venra?
Sa demourée m'ochira [2]

Ensi com Renars est avec la Luparde et l'acole et li rois l'atant de fors l'uis.

VERS 2835 A 3055.

Voilà donc Renart dans le jardin :

Renars tout bielement se traist
Lés la dmae, et tout cois se taist,
Dalés li vient et puis l'acole,
Et si quassement l'aparole
K'a paines le pot-elle oïr [3].
2840 Ke vaut? Renars fist sen désir
De le dame. Esrante aperçute [4]
S'est que Renars l'avoit déçute
Lors maudist l'eure que fu née;
Et Renars l'a reconfortée;

(1) Désireuse de voir le roi.

(2) Dieu! il tarde trop, quand viendra-t-il? ce retard me fait mourir.

(3) Renart tout joyeux se glisse vers la dame, il reste d'abord immobile et muet près d'elle, puis l'embrasse et lui parle si bas qu'à peine le peut-elle entendre.

(4) Dès qu'elle se fut aperçue.

Et dist, quant il le vit plorer :
Mal à dire et pire à céler
Est, car vos maris li Lupars
Qui molt est estous et gaignars [1],
Seut le venue roi Noblon
2850 Il l'a pris et maine en prison
Et dist que il vous ardera [2].

Après avoir effrayé la maîtresse du roi par ce mensonge, en faisant croire à Harouge que son mari, instruit de sa faute, allait la punir, il la décide à fuir avec lui à travers les bois jusqu'à Maupertuis.

Pendant ce temps, le roi, auquel l'auteur fait jouer un rôle assez ridicule, se morfond à attendre le retour de son confident; sa vanité ne lui permet pas de croire à une trahison, mais il craint que le Lupart jaloux n'ait fait un mauvais parti à Renart. Dans son impatience, Noble, *qui sait le flamand*, appelle son confident dans cette langue [3]. Enfin, fatigué d'attendre vainement, il se décide, aux premières lueurs du matin, à regagner son palais, où, pendant huit jours, il ne peut dissimuler à ses courtisans sa tristesse et son inquiétude [4]. Au bout de ce temps, Renart, fatigué de sa conquête, se prend à réfléchir à la conduite qu'il va tenir; il s'agit de tromper le roi. Pour cela, après avoir raconté la vérité à Harouge, il lui conseille, pour son honneur, de se taire sur cette aventure; mais la Luparde ne veut rien entendre et s'en retourne irritée dans son château. Ermeline, qui ignorait, jusque-là, la

(1) *Estous et gaignars*, rageur et perfide.

(2) Fera brûler (comme adultère).

(3) Flament seut, si cria : *Waskarme*
Hiere Renart goude Kenape.

Ceci confirme ce que nous avons dit dans l'introduction, Noble est français et Renart flamand.

Waskarme, grands cris ; *Belgis interjectio*, heu ! hélas ! (Du Cange *Voce Wacharmen*).

Entends-moi, Renart, mon bon garçon.

(4) Nous avons reproduit dans l'introduction les termes élogieux dans lesquels M. Saint-Marc Girardin a apprécié cette scène de haute comédie.

trahison de son mari, suit la fugitive, qui lui raconte « sans rien céler » son aventure ;

Et puis conmença à plorer.

La femme de Renart rentre à Maupertuis, « de corroux presque forcenée, » et fait les plus sanglants reproches à son mari ; mais

Renars ses maris la blanda [1]
2930 Tant que le dame s'apaisa:

Le roi, toujours dupe, reçoit Renart à la cour avec mille démonstrations de joie. Celui-ci raconte à Noble que Harouge, craignant une trahison, l'avait fait jeter en prison sans vouloir rien entendre ; mais que, plus tard, il lui avait expliqué que c'était dans l'intérêt du roi qu'il s'était introduit chez elle. Elle lui avait alors pardonné ; tout en gardant rancune à Noble de ce qu'il a divulgué leurs amours ;

A ce mot fu li rois honteus.

En même temps arrive un messager qui apporte à Noble un lettre de la Luparde ; elle contenait :

. . . . . cent salus
Et trestout çou, ne mains ne plus,
Ke Renars ot dit et conté,
K'ensi l'avoit Renars rouvé
A Harouge quant s'en parti [2].

Le roi, dupé et ravi, fait présent d'un beau palefroi au messager et comble Renart de faveurs.

(1) *Blander*, flatter, caresser.

(2) C'est-à-dire ainsi que Renart lui avait conseillé de le faire avant son départ de Maupertuis.

L'auteur fait, à ce propos, une longue sortie contre les trompeurs :

. . . . . au jor d'ui a Renars
De ce monde bien les deux pars
Des laies gens et dou clergié.
.....

Puis il reprend la suite de son récit.

A la Pentecôte, le roi tient cour plénière et fait procéder à la cérémonie de son couronnement.

L'archiprêtre Timer (l'âne) chante une messe solennelle et, pour mettre le comble aux honneurs dont jouissait son favori,

Rois Nobles Renart apiela
En audience, li rouva [1],
Quant on va à pourciession,
L'espée roial, ù li non
De Dieu sunt, porte [2] devant lui
3040 Toute nue à ce haut jour d'ui,
En signe k'il est justicières
Justes, et des forfaits vengières,
Et espée de Sainte-Eglise.
Renars ce siervice tant prise.
K'il en rent à genous flécis.
Au roi Noble cinc cent miercis.
Empriés messe, sunt retorné
U palais ù ot atorné
Por assoir cinc mil escueles [3].
3050 Cil manestrel sacent viieles,
Trompes et cors serrasinois.
Li rois s'assit as plus haus dois [4]:
Entour lui sisent maint baron
Et maint prince de grant renon.

(1) *Rouva*, confia.

(2) Afin qu'il la porte.

(3) Ils sont retournés au palais où cinq mille assiettes avaient été préparées pour le banquet.

(4) *Dois*, dais.

Ensi com Belin li moutons vint devant le roi et Beline la Berbis, etc., etc.

VERS 3055 A 3166.

Pendant la cérémonie du banquet, une clameur s'élève: on voit apparaitre Bélin, le mouton, qui apporte le cadavre de sa fille Giermette; il accuse Isengrin d'avoir commis ce meurtre; Beline le suit et remplit le palais de ses plaintes. Arrive aussi le coq Cantecler, criant vengeance au roi contre Hubert, le milan, ce larrron cruel qui a tué ses poussins; il est suivi de Pelé, le rat, et de Chenue, la souris, qui pleurent la mort de leurs enfants, victimes de Mitous, le fils de Tybert. Le roi promet justice et ordonne d'arrêter les coupables, qui seront jugés et punis. Mais Renart, à qui s'offre une facile occasion de vengeance contre Isengrin, interpelle le roi et lui dit: —Qu'attendez-vous, sire, pour punir ces assassins? le forfait est patent. Noble se rend à ces observations, et Mitous et Hubert sont conduits au supplice. Quant à Isengrin, plus grand seigneur, son exécution est différée jusques au lendemain matin. Déjà il était traîné

Dusqu'as fourches et fu montés
Amont l'eskiele au caaignon
Ni faloit se l'eskiele non
A tourner, kil ne fust pendus,

quand le corbeau Tiesselin vint affirmer au roi que le

(1) Déjà il était traîné aux fourches (patibulaires), déjà il était au haut de l'échelle et attaché par le cou; il n'y avait qu'à retirer l'échelle et il était pendu.

coupable n'est pas Isengrin, mais Pinçars, le fils de celui-ci. Sur la preuve de cette affirmation, Pinçars remplace son père au gibet et est exécuté. Ce n'était pas assez pour la haine de Renart. Lorsque le Coq, qui était venu se plaindre, quitte la cour, Renart, qui s'était mis en embuscade, enlève un des fils de Chantecler et le dévore; quant à Isengrin, Renart excite contre lui la colère des deux mâtins, Grignars et Roeniel, en leur persuadant, contre la vérité, que c'était Isengrin qui avait dévoré les jeunes chiens dont ils déploraient la perte; les mâtins se lancent contre le meurtrier supposé. Isengrin parvient à se sauver;

Mais il a laissié bien grant part
Des peus de son gris pélicon,
Qu'el camp en gisent li flocon [1]

Hiersent, la femme du loup, effrayée de cette attaque, s'enfuit à travers le bois,

3140 Et Renars toudis le sivi;
Et de courre tant se lassa
Hiersens, kéns ou bos se pasma [2];
Quant Renars le vit si menée
Si en a fait sa destinée,
Et puis le laissea toute coie.

Après ce nouveau crime, Renart fait la rencontre de Tybert, le chat, affolé de douleur à cause de la pendaison de son fils.

Enmi le bos Tibiert le cat
Trouva ki de dolour débat
Sen pis [3], ains tel doel ne vit nus,

[1] Mais il a laissé une grande partie des poils de sa pelice grise, dont les flocons jonchent les champs.

[2] Mais Hiersent se fatigua tant à courir, qu'elle tomba pâmée dans le bois.

[3] Il trouva dans le bois Tyber, le chat, qui de douleur se frappe la poitrine. *Pis, pectus.*

Pour son fil ki estoit pendus,
3150 Et s'iert de fain si esragiés
C'à paines pot estre sour piés [1];
Renars le voit, sel' salua
Et Tybiers répondu li a :
Renart toi hé et tes salus [2],
Car par toi fu mes fius pendus.
Et Renars d'un et d'el dit a
Tant que Tybiers li pardouna,
Si qu'il cuida qu'il n'euist coupes
3160 En çou. Renars li fist cent loupes
En derrière, et tant le blada
Que trestout le doel oublia
De son fil, mais sa faim ne pot
Oublier, que si très grant ot [3].
A Renart dist bien mengeroie,
Renars respont : jou si feroie.

Ce chapitre rentre dans les données connues du roman primitif. La scène où les animaux, victimes de Renart, viennent se plaindre au roi, a été traitée plusieurs fois dans les branches anciennes, et avec beaucoup d'esprit et de malice. Les cinq chapitres qui vont suivre sont également dans la manière du Renart primitif.

(1) De plus il était si enragé de faim qu'il pouvait à peine se tenir sur ses pattes.

(2) Renart, je te hais, toi et tes saluts.

(3) Et Renart lui en a tant dit que Tybier finit par lui pardonner, pensant qu'il n'était pas coupable ; Renart lui fit cent grimaces par derrière, et le flatta si adroitement qu'il oublia le deuil de son fils ; mais il ne put oublier son appétit, qui était très-grand.

Einsi com Renars senfuit au bois à tout un oison cuit, etc.

VERS 3167 A 3298.

Renars dist à Tibiert, je sens
Rost au flair dont apriès je pens,
Me gloute de gueule art apriès [1].

— Marchons, dit Tybiers, qui a oublié sa douleur mais non son appétit. Guidés par l'odeur, ils arrivent à une maison où l'on avait fait rôtir une oie. Cette opération terminée, le rôti avait été déposé dans le garde-manger, et les habitants de la maison s'amusaient au jardin à jouer aux échecs en attendant l'heure du repas. Les deux complices pénètrent dans le garde-manger et trouvent contre la porte le pot à la crême.

. . . . . Tybiers bien s'en refait,
Moult désiroit et craime et lait,
Mais Renars moult poi en lapa
3190 L'oison saisit, à tout sen v'a;
Si caus fu l'oisons, qu'il dist: Wis! [2]

En sortant, Renart tire par malice la porte à lui et s'enfuit au bois avec sa proie, qu'il dévore tout entière.

3200 Et Tibiers li cas est enclos
En le despense; à miauwer
Prist si haut c'on l'oï tout cler
Ou garding [3].

(1) Je sens au flair un rôti qui m'attire, ma gueule gloutonne aspire après cette proie.

(2) Mais Renard en lape très-peu, saisit l'oison et se sauve en l'emportant; mais l'oison était si chaud que Renard se brûle et fait: *Wis!* — C'est une onomatopée réussie.

(3) Et Tiber, le chat, enfermé dans la dépense, se mit à miauler si haut qu'on l'entendait du jardin.

Attiré par ce bruit, le maître accourt et ne doute pas que Tybiers a dévoré l'oison.

Mais il en ara d'un baston
S'en louier [1], lors conmande à clore
3210 Huis et feniestres, car enclore
Violt le cat, s'il puet, et tuer.
Lors a fait à cascun douner
Un grand baston et fist ouvrir
L'uis [2], et Tibiers prist à fuir
Sus et jus, parmi le maison ;
Apries lui ruent maint baston,
Caçant le vont entor le fu,
Ainc mais à tel meskiés ne fu
Tibiers [3], si près d'ou fu ala
3220 K'en pluseurs lius se piel ulla [4].
En une loge s'en fuï,
U ot estrain, là se quati [5] ;
Li vif carbon qui se piel prisent
L'estrain errant trestout esprisent,
Si que li maisons arst trestoute.
Tibiers li cas d'ardoir ot doute
Dou solier saut ens ès fossés
Qui d'aighe estoient priesque rés.
Outre s'en vait ; que bien noer
3230 Sot, liés fu quant pot escaper.
Ou bos vint ù Renart trouva.
Dormant, le vit, si l'esveilla [6].

Renart l'accueille par des railleries : — Là d'où tu viens,

(1) Son loyer.

(2) La porte du garde-manger.

(3) Jamais Tyber ne fut en si grand danger.

(4) Brûla.

(5) Où il y avait de la paille et s'y blottit.

(6) Les charbons brûlants attachés à sa peau mirent le feu à la paille (estrain) de sorte que la maison fut bientôt tout en flammes. Tyber le chat craignant d'être rôti, sauta du grenier dans les fossés qui étaient pleins d'eau ; il fut heureux pour lui de savoir nager afin d'échapper à ce péril ; il gagna le bois où il retrouva Renart endormi et l'éveilla.

lui dit-il, l'eau était à bon marché, car j'en vois tout ton corps mouillé. — Tybiers lui répond en lui citant des proverbes :

Cius ne doit mie trop canter
Biaus sire, qui est à ceval,
Ne plourer cius ki est ou val,
Car fortune et aventure ont
Pooir sour trestous ciaus dou mont [1].
. . . . . .
3250 Teus rit au main [2] ki au soir pleure,
Et si redist-on moult souvent :
Cascuns ne set c'a l'oel li pent.

et il finit en menaçant Renart de porter ses plaintes devant la cour.

Renart se moque de Tybiers et lui reproche de s'être attardé au pot à la crême. Pendant cette discussion, ils voient venir vers eux l'abbé de Citeaux, monté sur un palefroi et accompagné de six moines et de deux frères convers barbus ; un de ces derniers portait, attaché à la selle de sa monture, un héron dont on avait fait présent à l'abbé, — C'est un scandale, s'écrie Renart, la chair leur est défendue. — Ce serait une bonne action, ajoute Tybiers, de leur enlever le héron, pour leur éviter un péché. La troupe, cependant, n'était plus qu'à la distance d'un jet de pierre : — Qu'allez-vous faire ? dit Tybiers à Renart. — Tu vas le voir, répondit celui-ci.

(1) Celui-là ne doit pas chanter trop haut qui est à cheval, ni se plaindre celui qui est à pied, *ou val*, à bas, car fortune et aventures ont pouvoir sur tous les habitants du monde.

(2) Tel rit au matin.

Einsi conme Renars se coucha au chemin com mort, etc.

VERS 2299 A 2306.

Renart s'étend au travers du chemin, comme s'il était mort; l'abbé passe; le frère convers qui portait le héron, descend de cheval pour ramasser le Goupius [1],

Car li piaus est et bièle et boine.
. . . . . .
Renart tourse [2] avoec le hairon,
Fort le loia d'un corion
Cà poi parmi ne le rompi [3]
De le destrece Renars pi;

et le Frère repart au trot, au grand dommage de Renart. Pendant ce temps, Tybiers était grimpé sur un arbre. Renart, qui ne peut se délier, appelle Tybiers à son secours. Celui-ci s'élance sur la croupe du cheval qui s'effraie, s'emporte et renverse dans sa course l'abbé et trois de ses moines; le chat se sauve avec le héron et laisse Renart toujours attaché au cheval affolé. « Hélas! comme j'ai été fou, s'écrie-t-il, quand je me laissai lier ainsi! » Enfin, la courroie se brise, et Renart blessé retrouve Tybiers qui, grimpé sur un arbre, dévorait avidement la tête du héron et

S'en faisoit bruire son grenon
Sans quire et sans nape et sans sel [4].

(1) Le Renard.

(2) Attache.

(3) Il le serra si fort qu'il rompit presque la courroie.

(4) En faisait claquer ses mâchoires *(grenon*, moustache) sans avoir fait cuire (le héron) qu'il dévorait sans nappe et sans sel.

Einsi conme Tibiers li chas est montés seur un arbre à tout le Hairon, et Renars est par desous, si parole à lui.

VERS 3367 A 3390.

Renart interpelle en flamand Tybiers, qui lui répond quelques mots dans la même langue. Renart fait le récit de ses souffrances et demande le partage du héron. »

Tibiers respont : par Saint-Fagon,
Puis que seus mangastes l'oison
Le hairon tout seus mengerai ;
Puis que del oison ne goustai,
N'en gousterés ; riens ne vous vaut
3390 Renars, se dou cul ne me saut [1].

Einsi conme uns bouchers qui menoit un buef et un tor et deus chiens avisa Renart, si le fist pillier as chiens qui moult le domagèrent.

VERS 3391 A 3464.

Pendant que Renart et Tybiers discutent, voici venir à travers le bois un boucher qui ramenait du marché un bœuf et un taureau qu'il avait achetés pour cinq florins d'or ; dès qu'il aperçoit Renart, il appelle ses chiens :

Voi-le, Takes, pren-le, Volans !

[1] En imitant ici le roman primitif, Giélée en prend les allures et le style. « Vous n'en aurez rien que ce qui me sortira du c.. »

Renart détale, poursuivi par les deux mâtins qui le pillent et le déchirent, et il trouve enfin un refuge à Maupertuis. Ici finissent les aventures épisodiques du Goupil; c'est le châtelain Renart qui va rentrer en scène.

Renart a été accueilli avec joie à sa rentrée dans son domaine; seule, sa femme, jalouse de Harouge la Luparde, le reçoit avec des reproches. Renart, mis de mauvaise humeur par ses mésaventures, n'accepte pas cette fois avec patience les récriminations de son épouse; il la frappe et la punit honteusement en lui coupant « ses tresses [1], » et en la mettant à la porte du château.

Celle-ci, irritée à juste titre, porte ses plaintes à la cour et révèle au roi les perfidies de son époux. Ici, la situation se complique; d'un côté le roi est furieux d'avoir été dupé, de l'autre Hardi, le Léopard, en apprenant la double trahison: du roi qui voulait le tromper, et de Renart qui s'est substitué au roi, entre dans une violente colère:

En ce courous et en cele ire
Vint au roi et li prist à dire :
Rois, je te renc fiez et oumage
3430 Ke tieng de toi, et yretage,
Car viers moi as ouvré que faus [2]
De ma feme, dont point ne faus,
A grant gerre si te deffi.
Rois Nobles voit et set de fi
K'il a tort, et li Lupars droit;
Pardon li prie et offre amende.

Le Lupart consent à pardonner, mais à condition, dit-il, que le roi

A ost voist sur Renart le rous [3]
Par cui sui de ma feme cous [4],

(1) Couper les tresses, les cheveux, était une peine infamante; Du Cange, *Voce Capilli : Capillorum adustio lænarum pœna.*

(2) Car tu t'es conduit comme un homme déloyal.

(3) A condition que Noble aille en expédition contre Renart-le-Roux.

(4) *Cous*, cocu.

et qu'il me laissera le droit de me venger de ma femme à ma volonté ; le roi, plus généreux, promet de faire à Renart une guerre implacable, mais il sollicite la grâce de sa maîtresse. Hardi cède encore, mais à la condition que, si jamais elle retombait en faute, le pardon qu'il accorde ne la protégerait pas.

Et li rois dit : ne vous quier plus [1].

Ainssi conme Ysengrins li leus et li quos et Tybers li chas se vindrent plaindre au roi.

VERS 3468 A 3516.

Pendant que Noble et Hardi méditent contre Renart des projets de vengeance, voici venir, avec Isengrin qui raconte les outrages que sa femme a subis, le Coq qui dénonce le meurtre de son fils, et enfin Tybiers, le Chat, qui montre ses brûlures.

Venjance, rois, venjance, rois ;
3480 Tout ensi uslé [2] comme vois
Sui par Renart le traïteur.

— Par saint Pol, dit le roi :

Il en pendera par le col,

et il donne l'ordre de déployer la bannière royale et de

(1) Je ne vous en demande pas davantage.
(2) Brûlé.

convoquer ses vassaux dans les villes, dans les bourgs et dans les châteaux.

Ces jeux de guerre, ajoute mélancoliquement l'auteur, sont agréables aux gens d'armes, mais ils sont odieux aux pauvres gens,

3490 Car parmi eaus vont tot li frait [1].

De tous côtés accourent hommes d'armes, écuyers, ducs, comtes, princes, bourgeois et fieffés, qui viennent se ranger sous la bannière royale. Depuis Pharaon, jamais roi n'eut une armée aussi nombreuse. Sans retard, on se met en marche, et, après avoir dévasté le pays, on pose le siége devant Maupertuis. Renart, pris à l'improviste, n'a pas eu le temps d'approvisionner le château; il maudit sa femme qui l'a trahi, car il redoute de ne pouvoir résister longtemps :

. . . . . n'ai pooir
De longuement chi remanoir,
Car tantost seriens affamé;
Çaiens a poi car, vin et blé,
Pain, besquit et autre vitaille [2].

Einsi conme li rois Nobles fait assaillir Maupertuis.

VERS 3546 A 3648.

L'auteur trace une troisième fois le tableau d'un assaut. Tous les barons du roi rivalisent de valeur : Noirous, « le

(1) Car ils en supportent tous les frais.

(2) Nous avons ici, en petite quantité, chair, vin et blé, pain, biscuit et autres victuailles.

Fouant [1], » en creusant une mine, fait crouler une des tours du château :

Atant ès Hardi li Lupart
Ki crie : Or cha, Dieus i ait part
A cel lés ert li castiaus pris [2].
Adont oïssiés hus et cris
Si grans, que au mien ensient,
On n'i oïst pas Dieu tounant.

Renart fait sans délai tendre l'arc à tour [3] dans le donjon ;

Au descokier fiert le Lupart
En le quisse et fiert d'autre part
Et ataint roi Noblon ou pié.

Ce coup heureux sauve le château. Le roi, blessé, fait sonner la retraite, et Renart sollicite une trêve de quinze jours que Noble accorde volontiers, afin de se faire soigner, ainsi que le Léopard.

Renart profite de la trêve pour réparer le château ; mais ces préparatifs de défense ne sont faits que pour dissimuler la fuite qu'il médite ; Renart veut aller, par le monde entier, chercher des ennemis au roi Noble :

S'ira ès illes d'Orient
Et ès illes viers Occident,
En Etyope et en Turkie ;
Et ès illes viers Barbarie
Et en Europe ira ausi,
Et ès illes viers Miedi,
Por sodoiiers, et en Aufrike
Et en Cezile, tiere rike,

(1) La Taupe, ce nom a persisté.
(2) De ce côté le château sera pris.
(3) Grande arbalête. (Voir Du Cange, *Balista*).

En Aise [1] et en Septentrion ;
3630 Il ne remanra région
El monde sodoiiers ne quière [2].

Tant que la vie lui restera au corps, il fera la guerre au roi.

Pendant qu'il forme ses projets, Duin, « li coulon » (le pigeon), messager du roi, apporte une missive ; Renart la donne à lire à son chapelain :

Quant l'ot parluite, si souspire
Li capelains [3].

Renart lui ordonne d'en faire lecture à haute voix : J'obéis, répond le chapelain.

Si come rois Nobles envoie son mès à Renart.

LETTRE EN PROSE ET VERS 3649 A 3692.

Nous reproduisons la lettre royale :

Nous Nobles par le grâce de Dieu rois sour toutes les biestes, à Renart le rous con à sen parjure, foimentie et sen traiteur [4], mourdreur [5], tenseur [6], cuncieur [7], ravisseur et pieur (pire) ke nous ne sariens deviser, non salu, mais fai assavoir com il soit ensi k'a moi soit meffais de traïson et viers Hardi le Lupart, si com il bien set, viers Ysengrin et Cantecler le koc, Tibiert le cat et autres pluseurs, dont plaintes sunt devant nous venues ; nous li conmandons et faisons assavoir que s'il en violt faire amende et venir à mierci et faire satisfacion par un, si que ce soit en nostre

(1) Asie. — (2) Il ne laissera aucune région au monde où il n'aille chercher des guerriers. — (3) Lorsqu'il eut lu cette lettre jusqu'à la fin, le chapelain soupira. — (4) Traitre. — (5) Meurtrier. — (6) *Tenseur*, pillard, de *Tansare*. — (7) De *conchier*, souiller, salir.

plain dit, nous le receverons, et bien sace qu'il trouvera en nous miséricorde, c'est qu'il, ne li sien, n'aront de mort garde [1]; et se il çou ne fait, sace que à mon vivant gerre ne li faurra; et se jou le puis prendre, ne nului de ses gens, c'est sans rachat et sans mierci, ne me partirai dou siége pour vent ne pour oré (pluie), si arai me volenté du castiel et dou pays, c'est d'esciller [2] et d'ardoir à fu et à flame, et çou ai-je juré à tenir par devant mes gens, conme rois, sour les sains éwangiles de Dieu.

Si nous en relaissiés savoir vostre volenté par letres au jour d'ui ou du faire ou du laissier, et pour le raison de çou le vous mandons nous, que Dieus ne li mondes ne nous en sace que demander, et que on sace que nous ne volons se droit non et vous tort [3].

Ces letres furent faites par grant esgart de nous et de no conseil et kierkies l'an ke Phasiphé li roine feme le roi Minos engenra d'un tor Minotaurum par le conseil Dédalus, Witante nuef el mois que li lousignos (rossignol) trait à air [4].

« Jamais, s'écrie Renart à cette lecture, je ne ferai ce qu'il me demande! » Et il dicte une réponse qu'il charge son messager, Wauket, le geai, de porter au roi Noble. Le messager part. Arrivé devant la tente du roi :

U kil vit le roi li douna
Le letre et li rois le puira [5]
Errant l'arceprestre Timer
Pour lire, et tuit pour escouter
I acoururent que mieus mieus,
3680 Es tentes ne remest vius lius [6],
Et Timers à lire commence
Devant le roi en audience.

(1) C'est-à-dire : que ni lui ni les siens n'ont à redouter de perdre la vie.

(2) Détruire.

(3) Faites-nous savoir si vous avez volonté de faire ce que nous demandons, ou de vous y refuser ; c'est pourquoi nous vous avons écrit afin que Dieu ni le monde ne nous en puisse blâmer, et que l'on sache que nous ne voulons rien que le droit, et que vous ne voulez que le mal (le tort).

(4) Au mois où le rossignol reprend ses chansons.

(5) Le roi la présente aussitôt à l'archiprêtre Timer.

(6) En la tente nulle place ne resta vide.

Si conme Renars envoie ses lettres au roi Noblon par Wauket le Ghai son mesagier.

LETTRE EN PROSE ET VERS 3683 A 4096.

Il faut aussi reproduire la réponse de Renart; c'est la langue diplomatique du XIIIe siècle:

Nous Renars, sires de Malpertuis et dou païs entour, maistres des consaus des grans signors et de lor règnes, damoisiaus prisiés, loés et honourés et amés ou monde des laies gens et dou clergiet, liquieus miens nons (nom) vole partout en essauçant [1]; com il soit ensi, rois Nobles, que vous m'aiiés assis (assiégé) en mon castel de Malpertuis, sauf çou que garde ne m'en dounoie, sans raison ki face mie à faire si grande emprise, come vous avés faite sour moi, et sans deffier [2], que faire ne déussiés, ki vos hom estoie; et par le conseil de ceus que vous bien savés ki me héent (haïssent) de mort, et me mandés et conmandés que je viegne en vo mierchi sans mort recevoir, et che ne ferai-je mie, car il i a dou poil de l'ours [3] en vostre afaire; car bien sai se je ne venoie à vous à mierchi tant connoie vo boin conseil, que vous me meteriés, se vous me teniés, en ténèbres, en cartre perpétuel [4], dont je m'en garderai bien, se je puis.

Dont puis que vous estes desloiaus viers moi, que faire ne déussiés, li homages liges et li fois que je vous devoie est nule, car vous avés premiers rompu le festu [5] ke autant de fois me deviiés vous com je vous devoie; dont je vous fai assavoir ke je sui Renart, et ki m'assaura [6] je me deffenderai, et ki sour moi ardera, jou arderai sour lui; mais faites le

(1) Lequel mien nom vole par tout en s'élevant.

(2) Sans que j'en fusse prévenu et sans raison qui justifiât une telle entreprise faite sans défi préalable.

(3) Renart avait joué de méchants tours à l'ours, racontés dans le roman primitif.

(4) En prison perpétuelle.

(5) Rompu le fétu, c'est-à-dire l'alliance. Voir Du Cange, *voce Festuca*.

(6) Et contre qui m'attaquera.

bien [1], je ferai un juise [2] por mi purgier de çou de quoi vous m'arokiés [3], tel que je vous deviserai ; c'est de porter un fier de ceval ardant en som [4] une lance, que je n'ai coupes ou fait pour quoi vous m'avés chi assegiés ; se je sui dou fier ars ne escaudés traîtres soie, et en face l'en conme de traîteur [5] ; se je n'ai garde dou fier [6], on me tiegne paisivle ; se ce non [7], Rois, je vous deffi et di fi à vous et as vos (aux vôtres) car li drois est miens et non vostres.

Ces letres furent kierkies l'an ke li mousson [8] se conbatirent as mouskerons sietante et set el mois que li pouchin deviennent poulet.

A la lecture de cette lettre insolente, le roi, furieux, demande conseil à tous ses barons :

De grant corous les iols roelle
Fronce dou nés, et d'aïr tranle,
3690 Plus que ne fait fuelle de tranle.
De grant fierté crike les dents,
Et eskigne con hors dou sens [9].
Li gais Waukés tel peur en a
Ke de hides [10] se parfoira.
Tout sans congiet s'en va volant
Dusqu'à Renart tout parfoirant [11].

(1) Faites ce que vous devez faire.

(2) Juise, *judicium, proprie purgatio vulgaris seu per duellum aut per ferrum candens.* — Du Cange, Glossaire, *voce Juisium.* — Épreuve par duel ou par fer rouge.

(3) Que vous me reprochez arrogamment.

(4) *En som une lance,* au sommet d'une lance. L'épreuve par le fer chaud se faisait en portant dans la main nue un fer ardent. (Voir Du Cange, *voce Ferrum candens).* Renart offre ironiquement de le porter au bout de sa lance.

(5) Si je suis par le fer brûlé ou échaudé, je consens à passer pour traître et à être traité comme tel.

(6) Si je n'ai aucun mal du fer chaud, qu'on me laisse paisible.

(7) Si vous n'acceptez pas ces conditions.

(8) *Li mousson,* peut-être les moineaux (mouchons), le mot mouchon est resté dans le patois lillois avec cette signification.

(9) Le roi, en grand courroux, roule les yeux, fronce le nez et tremble de colère (d'haïr) plus que ne fait feuille de tremble ; plein d'orgueil, il grince les dents et écume (de colère) comme un homme hors de sens.

(10) Frayeur, probablement de *hispidosus,* hérissé, qui a donné aussi hideux.

(11) Le geai Waukés en eut une telle peur que de frayeur il se *parfoira*, et sans prendre congé prit son vol et retourna vers Renart tout *parfoirant.* — Inutile d'insister sur cet effet connu de la peur.

Mais Renart, impassiblo, « à cuer esmarbre, » écoute le récit que son messager lui fait de la colère du roi. » Demain, continue le Geai, nous aurons l'assaut; si nous sommes pris, nous serons tous mis à mort; la fuite est donc notre seule ressource. » Tous ceux qui entourent Renart s'écrient: « Waukès a raison! » Renart les rassure:

N'aiiés paour, si vous menrai
La ù li rois n'ara pooir;
Et vous donrai de mon avoir
Tant que serés rice à tous jours.
3730 N'aiiés paour! c'est deshounours
D'avoir paour . . . . . .
. . . . . .
Il ont tort et nous avons droit.

Et, du reste, ajoute-t-il avec un cynisme hypocrite, si, par impossible, le bon droit n'était pas de notre côté, comme vous ne faites qu'obéir à mes ordres,

Tos li péciés, foi que vous doi,
Seroit sour moi, et vous sauvé
3760 Se pour moi estiiés tué.

Enfin, pour le cas où cette promesse de mourir innocents ne rassurerait pas suffisamment ses complices, Renart leur fait confidence de ses projets de fuite:

Car viers le mer irons anuit
En une nave grant et noble
Où poi douterons le roi Noble [1].
Forte est, n'a garde de tormente
Lée et longhe séure et gente,
Warnie est por vivre douze ans,
3770 Oncques en mer n'entra si grans.
Comment l'ai faite carpenter
Signour, vous vaurrai deviser.

[1] Où nous redouterons peu le roi Noble.

La longue description qui suit, l'énumération des matériaux avec lesquels le navire a été construit, ne sont, en réalité, qu'une satire amère et violente de la société telle que la voyait l'auteur. C'est sur le clergé qu'il fait principalement peser la responsabilité des maux qu'il déplore, des pratiques qu'il critique. Il ajoute :

Bien sui de maroniers porvus,
Ains mieudre n'ot rois, quens ne dus [1],
Car de nos nave est amiraus
3840 Li Papes et ses cardounaus,
Ara od lui pour gouverner
No nave parmi haute mer
Clers et prestres et archevesques
Moines, doiiens, abbés, eveskes,
Jacobins, c'on dist prééceurs;
Avoec eaus les frères Meneurs
Ara, s'irons séurement,
Et j'espoir que nous arons vent
Boin, com pour nous, c'est de pécié.

Poussé par ce vent (le péché), le navire ira tout droit vers l'enfer chercher le fils de Proserpine et d'Orgueil [2].

Renart achève ses confidences : « La nuit prochaine, dit-il, un souterrain ignoré nous conduira de ce château au rivage de la mer d'Angleterre [3] ; vous le voyez, vous n'avez rien à redouter de vos ennemis. »

Après ce long discours de Renart, l'auteur prend, à son tour, la parole pour moraliser, et, s'adressant à ses

(1) Je suis pourvu de mariniers habiles ; roi, comte ou duc n'en eut jamais de meilleurs.

(2) On se souvient que dans la première partie, Orgueil, fils du roi, était l'amant de Proserpine ; un fils est né de ces amours, qui porte le nom de son père, Orgueil.

(3) Voici encore une preuve que le château de Renart était en Flandre, et que Gielée a voulu désigner Gui, qui recherchait l'alliance anglaise, comme point d'appui contre Philippe-le-Bel.

lecteurs, il leur explique l'allégorie du navire d'une façon plus précise encore :

Li nave en coi tant visces a
Est nos cors ki par le mer va
Dou monde, ù à périlleus vens.

Ce navire, asile de tous les vices, c'est notre corps qui flotte sur la mer du monde battue par les orages, et il ajoute :

De riens ne sonmes si ciertain
Conme de le mort, ne si fi ;
Pour l'amor Dieu regardons i
Car se par le vent de pécié
Sonmes en le mer périllié,
He ! las, mar fumes onques né [1],
3920 Car se li vens fait que hurté
Ait no nave au rocier de mort
Ançois qu'ele parviegne au port,
Fendue ert no nef et brisie
Et nostre ame en infer bruie [2].
Faisons les dis des marouniers [3]
Non les œvres, kil n'est mestiers ;
Ausi sunt-il de car et d'os
Ke nous sonmes et divers cos
Ont souvent de temptation [4]
3930 Ki les fait, ù voellent u non,
Estre en le nave ens le mer,
Et au vent de pécié sigler
Avoec Renart. . . . . .

Les pilotes du navire, ce sont actuellement des prêtres indignes. Sauvons-nous seuls, puisque nous ne pouvons

(1) Hélas ! c'est pour notre malheur que nous sommes nés !

(2) Brûlée.

(3) Il a expliqué plus haut qui étaient ces *marouniers :*

Car de nos nave est amiraus
Li papes et ses cardounaus.

(4) Ils sont comme nous faits de chair et d'os, et soumis comme nous aux tentations.

nous sauver avec eux, et pour cela, chassons de nos cœurs Renart et Orgueil.

Ce nos doinst [1] li fius et li pères
3960 Et li sains espirs li sauveres.

On dit aujourd'hui : plus royaliste que le roi; Giélée prétendait être plus chrétien que le pape.

Après cette longue digression, l'auteur reprend le cours de son récit.

A l'expiration de la trève, le roi et le Léopard sont guéris de leur blessure; le camp royal est dans la joie; tous se préparent à l'assaut et nul ne doute du succès. Au soleil levant l'attaque commence. Noirous « le fouant » veut, comme précédemment, miner les tours du castel, mais Renart ne se laisse plus prendre comme la première fois.

Noirous li fouans vait fouant [2]
Au pié d'une grandisme tour
Et quant Renars perçoit cel tour [3],
Le tour contre Noirou mina
Priès toute, et moult bien l'esponda
Sour estakes [4], et d'euwe emplir
Fist le fosse, et tout quoi tenir;
Et Noirous li fouans fouoit
4000 Ki riens garde ne s'en dounoit;
Tant foui, l'iauwe le noia
Et vint od lui [5]; quant ç'avisa
Li rois, si s'est cent fois sainiés [6].

Et il lance à l'assaut ses plus vaillants chevaliers, Isengrin, Tybiers, Hardi, qui semblaient autant de Rolands.

(1) Que le Fils, le Père et le Saint-Esprit nous fassent cette grâce.

(2) Va fouissant.

(3) *Cel tour*, cette ruse.

(4) L'appuya sur étais.

(5) Il fouit tant que l'eau (dont Renart avait fait emplir la tour) le noya, et ramena son cadavre.

(6) *Sainier*, faire le signe de la croix.

Le Singe et son fils ne prennent point part au combat; le roi, qui les soupçonne d'être de connivence avec Renart, les frappe et les chasse de son armée. Pendant que les autres continuent leur attaque,

De le pière dou mangouniel
Le plus maistre tour del castiel
Ont encontre tiere abatue.
4040 De cel cop cascuns del ost hue [1],
Et Renars moult se déconforte
De se tour k'il cuidoit très-forte.
Ensi conme il se desmentoit,
Il esgardo sour destre, et voit
Ke li fius le roi, Léoniaus
Estoit rampés dusqu'as crétiaus [2]
A une eskiele amont en haut.
Et Renars encontre li saut,
De si haut, com Lioniaus fu
4050 L'a ens el fossé abatu,
Si k'il brisa andeus les bras.
Li rois le voit et dist : hélas!
Le mien cier fil m'a Renars mort [3].

Le roi fait emporter son fils et sonner la retraite.

Sauvé, cette fois, Renart ne veut plus courir les chances d'un nouvel assaut; mais, avant d'exécuter son projet de départ, la nuit venue, il sort du château avec quelques-uns des siens et va attaquer le camp endormi.

Mais ançois fist grant déablie;
Lui centisme ès tentes féri,
4070 Et puis cria : traï, traï, traï!
Tentes abat et gens ocist,
Et en son retor dis en prist.

(1) A ce coup tous les assaillants poussent des cris de joie.

(2) Renart regarde à droite et voit que Lioniau, le fils du roi, était, au moyen d'une échelle, monté jusqu'aux créneaux.

(3) Renart a tué mon cher fils.

Il fait enfermer les prisonniers dans les prisons du château et, pour tromper les assaillants, il ordonne de sonner les cors et de faire vacarme,

Pour çou que nus del ost ne sace
K'il lor voelle widier la place.

Einsi conme Renars ist de Malpertuis entre lui et sa gent, et entrèrent en une nef en mer.

VERS 4097 A 4334.

Pendant ce temps, on emporte par dessous terre toutes les richesses, tous les bagages du château; puis Renart et les assiégés prennent place dans le navire préparé; les voiles sont hissées,

Vent orent tel k'il aféroit
4110 A lor nave, et là vinrent droit
U Proserpine ert od son fil [1].

Cet enfant, qu'elle avait eu d'Orgueil, porte le nom de son père,

Et varloukète un peu del oel [2]
Par fiertet.

Proserpine confie son fils à Renart qui le prend sur son navire et l'assied sur un trône d'or. On tend de nouveau les voiles.

(1) Était avec son fils.
(2) Il louche.

Li vens se fiert par grant ravine
En lor sigle, et li nave ala
Plus tost que quariaus ne vola [1],
Tant qu'en Noireweghe ariverent.

Renart débarque et trouve dans un bois Cointerel et Martin (les singes) que le roi avait chassés. Renart leur promet son appui,

Et Cointeriaus li dist tantos [2] :
Sire, un ours a en cest païs
Ki plus blans est que flors de lis,
Plonkier set très bien et noer [3],
4170 Ne vit fors de poisson de mer,
Blancars est par son non nonmés.
— Alés et si le m'amenés
Ce dist Renars, et il si fist [4],
Et Renars Blancart tant promist
C'o lui remest et Cointeriaus
Et Martinès ses fius li biaus [5].

Cointerel, monté sur le navire, persuade aux prisonniers emmenés par Renart d'embrasser la cause de celui-ci. Ils y consentent.

Adont fu li sigles dréciés.
Por aler deviers Orient
Veoir Cerastre le sierpent;
Car de nature resanloit [6]
4190 Renart; les oisiaux décevoit
Con Renars, et s'estoit cornus
Autretant con moutons et plus [7].

(1) Le vent s'engouffre par grande vitesse dans leurs voiles, et le navire vogue plus rapide qu'un trait d'arbalète.

(2) Aussitôt.

(3) Il sait très-bien plonger et nager.

(4) Et il (Cointerel) fit ainsi.

(5) Et Renart fit de telles promesses à Blanquart qu'il l'emmena, ainsi que Cointerel et Martinet son beau-fils.

(6) Ressemblait.

(7) Et il était cornu autant et plus qu'un mouton.

L'auteur laisse, pour un moment, le voyage de Renart et en revient au roi Noble. Celui-ci, furieux de la surprise nocturne de Renart, donne, dès le point du jour, l'ordre de recommencer l'assaut de Maupertuis. Étonnée de ne voir personne répondre à l'attaque, l'armée redoute un piége. Tardif, le limaçon, s'offre pour faire une reconnaissance; il grimpe sur les remparts qu'il trouve déserts; il descend dans le château, en ouvre la porte et arbore l'étendard royal à la tour maîtresse, en signe de conquête.

Au roi Noble est cis signes biaus [1],
Car il cuide Renars soit pris,
Et quant voit k'il en est fuïs,
Si dolans est k'il ne pot plus [2];
Merveille a par ù est issus
Mais onques ne le pot savoir,
S'en a merveilles le cuer noir.

Il ordonne de démolir le château; mais dame Erme, femme de Renart, qui avait cherché un asile près de la reine depuis que son époux l'avait battue et chassée, implore à genoux le roi et le supplie de lui rendre son château. Noble cède à sa prière, mais il met dans Maupertuis une bonne garnison, afin que Renart n'y puisse rentrer.

L'armée se sépare et le roi retourne dans son château de Roche-Gaillart [3], accompagné de Hardi le Lupart. Je crois, dit-il à ce dernier, que Renart a pris la mer, et mon projet est de le poursuivre sur un navire que je fais construire. Ici le roi donne une longue description de ce navire; c'est la contre-partie, l'antithèse de la description qu'a faite

(1) Ce signal est agréable au roi.

(2) Quand il apprend que Renart s'est enfui, il est si triste qu'il n'est pas possible de l'être davantage.

(3) Nous avons dit, dans l'introduction, que l'auteur voulait désigner le Château-Gaillart conquis par Philippe-Auguste.

Renart, car le navire royal est l'œuvre et l'asile de toutes les vertus :

. . . . . .
Et s'est li nave batillie [1]
De concorde par signourie,
Et por plus rice estre, de pais.
4280 Nus ne vit tel nave onques mais.
. . . . . .
No santine [2] est de boin espoir
Dedens fait cler, ne mie noir;
Je le fis de miséricorde
Carpenter toute par concorde.
Si a en no nave une gaite [3]
Sires Hardi ! qui moult me haite,
Que on apiele loiauté,
Tous jours corne de vérité.
. . . . . .
S'a no nave un pumiel doré
Haut, sor le mast de passience
Tout estincelé d'innocence;
Et s'a deseure le pumiel
Un grant aigle merveille biel [4]
Ke on apiele karité,
De saintes viertus empené;
S'adroit nostre aigle regardons [5]
4320 Séurement aler porons
Parmi la mer, ce vous di jou,
C'à Dieu ne puet aler sans çou
Ame nule, ne estre od lui [6];
Sans lui n'est karités, sans qui

(1) *Batillie*, cuirassé.

(2) La partie la plus basse du navire, la cale.

(3) Une sentinelle, un guetteur qui me plait beaucoup.

(4) Un grand aigle merveilleusement beau est placé sur le pommeau du mât.

(5) Si nous fixons les yeux sur notre aigle (la charité).

(6) « La charité est la vertu essentielle au salut; sans elle on ne peut aller à Dieu; comme l'aigle qui s'élève plus haut que les autres oiseaux, la charité est la vertu qui monte le plus haut dans le ciel. » Nous indiquons tout simplement le sens afin de faciliter la lecture du texte que nous ne voulons pas suppléer.

Viertus ne puet od Dieu monter.
Carités puet plus haut voler
D'autres viertus conme aigles fait
Ki d'autres oisiaux plus haut vait.

Pendant que Noble fait à Hardi cette description allégorique d'une royauté idéale, voici venir devant le roi trois messagers :

Estes-vous lors trois messagiers [1]
De par Renart, cointes et fiers.
Dont li uns est li gais Waukés,
Li secons ot non Sansounés
Fius ert al esprohon [2] Sanson,
Li tiers Robins avoit à non.
Fius ert Robiert le Cokenil
4370 Que l'on tenoit à moult gentil.
En signe k'il sunt messagier
Ot chacun un rain d'olivier [3];
Devant le roi, sans saluer
En sunt tot troi venus ester [4].

Waukès prend la parole et remet au roi une lettre de Renart. Noble la donne à son chapelain et lui commande d'en faire lecture à haute voix.

(1) Voici alors.

(2) *Esprohon*, étourneau, sansonnet.

(3) *Rain d'olivier*, rameau d'olivier. Ce mot *rain* a laissé dans le patois l'expression *rainsée*, volée de coups de bâton, de bois vert.

(4) Ils sont tous trois, sans le saluer, venus se placer devant le roi.

Si conme Renars envoie roi Noblon ses letres.

LETTRE EN PROSE ET VERS 4385 A 4145.

Cette longue lettre est en prose. — Renart, après avoir rappelé au roi qu'il est hors de son pouvoir, lui annonce que bientôt il reprendra son château de Maupertuis. En attendant qu'il soit rentré en possession de son domaine, Céraste, son nouveau seigneur, lui a donné, en Orient, un château nommé Passe-Orgueil, et il provoque le roi à venir l'y attaquer : « Saciés, ajoute-t-il, que nous vos receve-» rons désirament au droit d'armes, au fier des glaives et » au taillant de nos espées, si conme nos morteus anemis » et al hounour d'amors.... » C'est par amour, c'est pour mériter les faveurs des dames qu'il engage Noble à le venir combattre ; il y a, dans ces protestations chevaleresques, une ironie amère qui doit vivement blesser le roi.

« Le vous mandons pour çou que nous puissions tant » faire d'armes que celes que nous amons en oient teles » nouvieles, par quoi eles nous enricissent dou savereus » otroi d'amors... » et il ajoute : « On ne puet tant faire por » amors, k'amours ne renge (rende) doublement. » Après ces railleries cruelles, si blessantes pour le roi, à qui il a enlevé sa maîtresse, Renart rappelle la cause de la guerre survenue entre lui et le roi ; selon lui, Noble a eu tous les torts. J'aimais, dit-il, la Luparde à votre insu, et si, par adresse, j'ai obtenu ses faveurs, le coupable ce n'est pas moi, c'est l'amour : « ensi conme un home ki a plus beu » dou vin que besoins ne li fust, s'il fait aucun visce, on » le doit demander le vin, non lui [1]. »

[1] C'est le vin qu'il faut accuser et non le buveur.

Il insiste avec cruauté sur les maladressee royales : Pourquoi m'avez-vous pris pour confident? Pourquoi m'avez-vous conduit au rendez-vous? Quel homme aurait résisté à la tentation? « Ki s'en fust tenus, ki? je ne sai.»

Il termine en rappelant qu'il a offert de se soumettre à l'épreuve du fer chaud, et il se déclare de nouveau prêt à combattre en champ clos « comme gentis hom et nobles doit faire » pour prouver son innocence.

« Ces lettres furent faites et kierkies l'an que les wesples » (guêpes) et li tahon (taons) se combatirent sous le » mont de Liban, nonante et un el mois que les raines » (grenouilles) foursent (frayent). »

Cette lettre est un petit chef-d'œuvre d'ironie et de malice, et il faut avouer qu'avec les meilleures intentions du monde, Giélée fait jouer à la royauté un rôle passablement ridicule. Renart est un mauvais sujet, c'est un méchant : mais il raille si spirituellement son maître, qu'il devait avoir les rieurs de son côté.

L'auteur nous semble plus à l'aise quand il écrit en prose ; son style est plus original, et l'on regrette que tout le roman n'ait pas été composé dans cette forme.

Ce n'est pas, du reste, sans colère que le roi écoute cette lecture ; il charge les messagers de dire à leur maître qu'il accepte son défi, qu'avant un mois il sera sous les murs de Passe-Orgueil, et il les congédie ensuite en leur défendant de reparaître à ses yeux. Mais les messagers avaient une autre mission à accomplir ; ils étaient chargés de remettre une lettre de Renart à chacune de ses anciennes maîtresses, c'est-à-dire à la Lionne, à la Louve et à la Luparde. Cette mission occomplie, la reine donne l'ordre aux messagers de venir le lendemain chercher la réponse à la missive qu'elle avait reçue.

. . . . . S'avint ensi
Que dame Orgilleuse apiela
Dame Herouge et dit li a :

Se vous me volés dire voir [1],
Je vous jure par le pooir
Dieu, je vous dirai voir ausi,
4420 Ançois [2] que je parte de chi ;
Ausi di-je à Dame Hiersent
K'ele le nous ait en convent [3].
Toutes trois se sunt accordées
Si en ont lor foi afiées [4];
Hiersent à la roine a dit :
Hé! dame, c'or dites vo dit.
— Volentiers — or me dites dont
Se letres dounées vos ont
De par Renart cist messagier [5]?
4430 — Oil, se Dieus me puist aidier,
— Et vous Harouge? — Oil, par Diu,
Harouge li dist, d'autel giu
Que nous jués, vous juerons [6].
Car tout ausi vos demandons,
Ele respont, unes en ai,
En haut les moies vous lirai [7]
Mais c'apries me lirés les vostres.
— Voire par tous les douze apostres
Lors ataint de son sain le letre
K'ele ni volt plus longhes metre [8],
Le sael [9] esgarde et puis rist,
Les dames le moustre et lor dist
Je ne lairai ja pour angoisse
K'en haut ne lise [10]. Earament froisse
Le saiel et la letre ouvri
Puis conmença à lire ensi :

(1) *Voir*, vrai.
(2) *Ançois*, avant.
(3) Je demande aussi à dame Hersent qu'elle nous fasse la même promesse.
(4) Et ont donné leur serment.
(5) Avouez donc, dit la reine, si vous avez reçu une lettre par les messagers.
(6) De pareil jeu que vous jouez, nous jouerons, c'est-à-dire nous vous ferons la même demande.
(7) Je vous lirai la mienne a haute voix.
(8) Elle tire alors la lettre de son sein, sans plus y mettre de délai.
(9) *Le sael*, le cachet.
(10) Je ne laisserai pas, malgré mon angoisse, de lire à haute voix.

La letre d'amors ke Renars envoie la roine dame Orgilleuse feme au roi Noblon.

LETTRE EN PROSE ET VERS 6447 A 6468.

A dame biele et boine et sage, bien amée de mon cuer, salus sans nombre et boine amour sans fin, de par celui dont vos savés que cis (cet) escris vient, et que vos bontés fait valoir s'il riens vaut [1], ki est et sera, tant qu'il vivera, vos loiaus amis.

Très douce amée de men cuer, il n'est riens que je désire tant con de parler à vous et, sans faille, jou i ai plusieurs fois parlé, mais onques je ne vous osai men cuer dou tout descouvrir, pour çou que je ne sui mie assés souffisans pour si haute dame amer conme vous iestes; mais com petis que je soie, amors est grande [2], et boine volontés hierbierghe en mon cuer ki ne me laisse à autre cose penser c'a vous loiaument amer, por paine ne por travail que j'en aie [3]; ne encore ne sui-je mie si hardis que j'aie mis vo non ne le mien en ceste lettre, par çou, se aucuns le trouvoit par aventure, c'on ne séust mie dont (de qui) ele venist.

Si vous pri mierchi, come amis, que vous me faciés si grant courtoisie come il afiert à vo bonté.

Laissiés me [4] savoir vo volonté, s'il vous plaist, par escrit, et le kierkiés mon messagier que ceste letre vous donra.

Dieus vous gart!

Renart, si railleur, si hautain avec le mari, se fait humble, modeste, discret vis-à-vis de la femme; il joue l'amant timide et réservé; il craindrait de compromettre la grande dame qu'il ose aimer; c'est le ver de terre amoureux d'une étoile, du poète moderne.

(1) Et qui ne vaut quelque chose que grâce à vos bontés.

(2) Mais si petit, si humble que je sois, mon amour est grand.

(3) Bien que cet amour ne me donne que peine et douleur.

(4) Faites-moi savoir.

Quant la roine ot définée [1]
Se letre, dont i ot risée,
Et nonporquant [2] amé avoit
4450 Renart [3], mais refroidie estoit
De l'amor Renart, mais remetre
Li fist un poi son cuer la letre [4].
Souvent oï dire l'avés :
Tost se reprent tisons arsés.

Tison déjà brûlé se rallume facilement; aussi, la reine, émue, se met-elle à chanter une chanson de danse qui commençait ainsi :

Amours me fait brisier mon mariage.

Puis, se souvenant des conventions faites, elle dit à la louve Hiersent : A vous de lire le message que vous avez reçu.

Hiersent déploie sa lettre et commence ainsi.

La letre d'amors ke Renars envoia à dame Hiersent la Leuve.

VERS 4469 A 4516.

Cette fois, c'est en vers que Renart dépeint sa flamme; le ton est plus familier :

Biele, je vous mande salus
4470 Autant c'on puet penser et plus ;

(1) Termine la lecture de sa lettre.

(2) *Nonporquant*, néanmoins.

(3) Les anciennes amours de Renart et d'Orgueilleuse sont racontées dans le *Roman du Renart*.

(4) Mais la lettre lui remit un peu d'amour au cœur.

Por votre amour trai plus d'ahan [1]
Que ne fist Yseus pour Tristran
Ne Tristrans pour le blonde Yseut;
K'a mon cuidier, dame onques n'eut
Si loial ami com je sui.
Je ne vous aroie dit hui [2]
L'amour loial qu'envers vous ai;
Priès sui mi metre al assai;
S'il vous plaisoit à coumander,
4480 Riens ne vaurroie refuser
De vos voloirs faire tous sus [3];
C'onques pour Tysbé Pyramus
Ne fist autant, ne si n'ama
Com j'aim, car vostre amour m'ame a [4]
Parmi percié, et tout le cuer.

Il termine en sollicitant une réponse.

Dès qu'elle a achevé cette lecture, Hiersent se met à chanter :

Aimi! Dieus, que porai je faire
Des dous maus d'amouretes?
Si priès dou cuer les ai.
Sitost con la cançon fina
Li une l'autre regarda,
Et déménent moult grant risée [5]
4500 De le letre qui fu rimée.

La reine s'adresse enfin à Harouge et la prie de tenir aussi sa promesse. Celle-ci répond timidement qu'elle est prête à l'exécuter, mais qu'elle serait bien heureuse de s'en pouvoir dispenser; sur les instances de la reine, elle lit pourtant, à son tour et à haute voix, le message de Renart.

(1) Je souffre davantage.
(2) Je ne vous aurais pas dit aujourd'hui.
(3) D'accomplir toutes vos volontés.
(4) *Ma âme a percié.* Ame étant féminin, on disait alors m'âme en élidant l'*a* *em*
(5) Et éclatent de rire à la lecture de cette lettre rimée.

La letre ke Renars envoia à Harouge le Luparde.

LETTRE EN PROSE ET VERS 4515 A 4770.

A très noble dame sage et bien amée de tout cuer, salus sans nombre et boine amour sans fin de par celui qui ceste letre vous envoie, ki vous aime de si fin désirier [1] que vous toudis estes en se mémoire en toutes eures; si vous pri que vous ne l'en blamés mie s'il fait çou c'amors li ensegne.

Et nonpourquant (cependant) set-il bien que tant estes plus souffisant de lui qu'il n'i deveroit pas penser, et d'autre part set-il bien que se pités et humilités ne se mettoient en vo cuer, par quoi vous eussiés pité de lui, que autre cose ne li puet valoir [2], mais pités poroit bien aidier à vaincre raison. Et conment que les coses aient esté avenues de moi et de vous ou gardignet (au jardin) que vous bien savés, je vous pri pour Dieu que vous me le pardounés, car li amours de vous et li désirs que j'en avoie le me fist faire, et çou que vous vous en dépuliastes à celi que vous bien savés [3], nos a hounis (honnis) dont j'ai reciut si grant pierte que jamais ne le verai restorée; et saciés qu'il ma plus esté de vo anui que dou mien et de mon damage [4].

Si vous pri mierci en le fin de me letre, et que tout vo mautalent me soient pardouné; vo douce volenté, s'il vous plaist, rekierkiés au messagier ki ceste letre vous douna.

Dieus vous gart!

Que de témoignages d'amour respectueux, que d'humbles prières, que de flatteries, avant de rappeler à sa victime l'attentat dont il fut l'auteur, et qu'il cherche à

(1) Si parfait désir.

(2) Il est indigne de son amour, il faudrait que, par pitié, elle consentît à descendre jusqu'à lui.

(3) Et l'aveu que vous avez fait à celui que vous savez (au roi).

(4) Sachiez que j'ai été plus fâché de vos ennuis que des miens et que des pertes que j'ai éprouvées.

excuser par l'excès de sa passion; avec quelle adresse il rappelle à la dame que sa réputation est perdue et que le coupable est un amoureux sincère et fidèle!

Quant dame Harouge ot le letre
Sans rien oster et sans rien metre
Liute [1], lors d'amors souspira,
Et enpriès le souspir canta
Ceste cançounète à bas ton :

Batue sui pour amer de mon baron [2].

La reine prend alors la parole : Renart est bien fin, dit-elle, qui nous a toutes trois conquises par son adresse et ses faux-semblans amoureux; nous devrions toutes trois renoncer à lui.

Non pas, dit Harouge, sur laquelle la lettre avait produit son effet, il peut devenir honnête homme.

Cius peut bien laissier ses folours [3]
Et encor amer par amours
Loiaument; saciés, tart ou tempre,
Convient cascuns s'enfance rendre;
Renars est jouenes et saçans
Il a pau plus de soissante ans [4],
Jouenes hom est, s'a grant avoir [5]
K'il a conquis par son savoir.
D'autre part, se cascuns punis
4540 Estoit de ses meffais, avis
M'est qu'il n'est nus, ne haut ne bas,
Ki bien ne péust dire : hélas!

(1) Lue.

(2) J'ai été battue par mon mari pour avoir aimé.

(3) *Folours*, folies.

(4) Il y a ici évidemment une intention ironique : ce jeune homme qui a un peu plus que soixante ans, mais qui est riche, me paraît un trait malin contre l'amour peu désintéressé des dames de la cour.

(5) *S'a grant avoir*, il a, de plus, grand avoir.

Et si redoit estre pités
En femes, et humelités [1].
Ne prendons pas garde au pieur
Mais toudis visons au milleur [2].
N'a celi de nous ne l'ait cier [3];
Ce dit jou, selon mon quidier.
Quant par son sens à çou conquis,
4550 Si di-jou, selonc mon avis,
Ç'avoir doit de nous trois le kieus [4]
Et des deus autres estre eskieus.
Or vous dirai que nous ferons,
Et conment nos concorderons :
Faisons le buske [5] entre nous trois.
— Mais nous jetons as dès ançois [6]
As plus point, ce dist la roine;
— Or ça les dés, faisons le mine [7]
Dist Hiersens, — mais traions as los [8]
4560 Ce di-jou, dames, — par mon los
Dist Harouge, mais on fera
Le busque et cele ki l'ara
Iert drue [9] et amie à Renart.
Cascune otroie cest esgart [10],
Le buske ont faite et Hiersens l'ot
Ki de joie, quanqu'ele pot,
Canta cist cant faisant grant joie :

Diex! comment porroie
Sans celui durer
Que me tient en joie [11].

(1) Ce sont les termes dont s'est servi Renart, les femmes doivent être humbles et loyables.
(2) C'est-à-dire, ne voyons pas le mauvais, mais le bon côté des choses.
(3) Il n'est aucune de nous qui ne l'aime.
(4) *Kieus*, choix.
(5) *Buske*, buche, faire la buche, tirer à la courte paille.
(6) *Ançois*, plutôt.
(7) *Le mine*, certain jeu pour lequel il fallait des dés?
(8) Tirons au sort.
(9) Sera la maîtresse.
(10) Adopte cet avis.
(11) Rondeau d'Adam de la Halle (p. 227, Ed. De Coussemaker).

Enpriès la roine canta
4570 Con cele cui moult anoia
De çou c'a le buske failli [1] :

Se j'ai pierdues mes amours
Diex m'en renvoit unes millours !

Et elle s'enfuit en riant à travers le bois; Harouge et Hiersent se mettent à sa poursuite, et la première de ces dames, pour la consoler, lui chante ce refrain :

Onques pour amer loiaument
Ne conquis fors paine et tourment.

Sitost con li cans fu pardis
La roine a jeté un ris [2]
De çou que Harouge ot canté ;
Qu'ele sot bien de vérité
K'amé ot le roi et il li [3],
Et si set que Renars joï
De Harouge par traïson,
4590 Et trestout fu par l'ocoison
Del amour qu'ele ot viers le roi ;
Et si li porte tele foi
Qu'ele aime mius Renart cent tans [4]
Ke le roi qui fu ses amans
Fins et entirs loiaus et vrais.

Après cette constatation malicieuse, que les femmes préfèrent à l'amour respectueux et loyal les ruses et les entreprises des audacieux et des mauvais sujets, les trois dames s'asseyent dans une verte prairie et chantent tour-à-tour des chansons amoureuses. Les messagers se présentent

(1) Désolée que le sort ne l'ait pas favorisée ; mot-à-mot : comme celle à qui fut grand ennui de ce que la busque lui manqua.

(2) Sitôt que cette chanson fut terminée, la reine éclata de rire.

(3) Qu'elle savait d'une façon certaine que Harouge avait aimé le roi et que le roi l'aimait également.

(4) Et pourtant elle aime cent fois plus Renart que le roi, qui était le modèle des amants loyaux.

devant elles pour prendre les réponses demandées; la reine leur répond :

. . . . . nous escrirons
4620 Un escrit que renvoierons
A vo signor de par nous trois.
. . . . . .
Lors ont les dames tout escrit
Mot à mot çou c'avés oït.

Les messagers s'envolent et, après avoir rendu compte à Renart de leur ambassade auprès du roi, des menaces et du défi dont Noble les avait chargés, ils lui remettent la lettre collective des trois dames. A cette lecture, qui lui apprend que les dames se sont fait de mutuelles confidences et se sont entendues pour le tromper, et surtout à la nouvelle que le sort a favorisé Hiersent, la mauvaise humeur de Renart éclate; il arrive parfois, dit-il,

Ke drois à droit va et revient,
On le puet bien apiertement
Véoir par le buske Hiersent [1].

Renart commnnique à Grimbert, le blaireau, son cousin et son confident, les nouvelles qu'il a reçues, les menaces du roi et la lettre des trois dames. Il rêve à la vengeance; il voudrait les perdre et les déshonorer. Grimbert lui conseille d'avoir recours aux propriétés de l'aimant, au moyen duquel les trois maris seront instruits des trahisons de leurs femmes. Renart, intrigué, lui dit :

Nous soumes cousin et ami
Si me dites, s'il vous plaist tant,
Le viertu de cel aymant,
Et conment j'el porai ouvrer [2]
Et ces trois dames diffamer.
Grimbiers respont : or escoutés,

(1) Hersent est sa maîtresse en titre dans le roman du Renart.
(2) Je m'en pourrai servir.

4680 L'aymant a teus dignités [1]
K'il fait le fier à lui tenir,
Cascun jour le puet-on veir
As marouniers ki vont par mer,
K'il en font l'eswille [2] torner,
Por quoi en mer vont droit chemin.
S'en font Mahon et Apolin
Li Sarazin tenir tout coit [3]
En l'air, que cascuns ki le voit
Cuide ce soit par se poissance [4].
4690 Non est, ils ont fole créance.
Quant li orfevre ont acaté
Or, sevent-il de vérité
Par l'aymant s'il a fier ens [5].
Il a mestier à moult de gens [6].

Après cette entrée en matière, Grimbert en arrive à la vertu particulière de l'aimant.

Et d'autre part s'aucuns homs fust,
Ki de riens se feme m'escrut [7],
Dont ses cuers fust en jalousie,
S'il voloit savoir le voisdie [8]
De se feme, par nuit présist
4700 L'aymant, et si le mésist
Desous son kevec [9], et dormir
Le lesist sus; par Saint-Espir
En dormant se dégieteroit [10]

(1) Telles vertus.
(2) *Eswille*, l'aiguille, la boussole.
(3) Allusion au tombeau de Mahomet, que l'on croyait suspendu entre deux pierres d'aimant. A propos du poëme d'Alexandre, le culte rendu par les infidèles en même temps à Appollon et à Mahomet, a été signalé par M. Egger. *(L'histoire et la poésie légendaire)*. Mémoires de littérature ancienne, p. 352.
(4) C'est-à-dire par la puissance de Mahomet.
(5) Si l'or contient du fer, s'il est pur.
(6) Il est utile à beaucoup de personnes.
(7) Si un homme soupçonne sa femme de quelque action mauvaise.
(8) *Voisdie*, Tromperie.
(9) Qu'il prenne et qu'il mette l'aimant sous le chevet de sa femme.
(10) La dame serait agitée.

La dame, et en haut conteroit
Ki ki l'oïst [1], toute se vie,
Ses amors et se druerie [2],
A cui et ù [3], sans riens céler.

Renart, qui a écouté avec attention ce cours de magnétisme, s'écrie :

. . . . . par Saint-Omer
En l'ost roi Noblon m'en irai
4710 Et de tel giu li juerai [4].

Il forme aussitôt le projet de prendre les habits d'un médecin ayant remède pour toutes les maladies ; il fera si bien qu'il parviendra jusqu'au roi, auquel il fera essayer l'aimant ; le Lupart et Isengrin feront de même, les maris, furieux, chasseront leurs femmes ;

Et lors seront par nous ravies,
Et se juo ne les puis avoir
Par force, par prometre avoir
Les arai, et par biau parler [5].

Renart n'a pas bonne opinion des femmes, on le voit. Il laisse au port dix de ses gens pour garder son navire et va avec dix des autres, déguisés en marchands étrangers, à la recherche du roi,

. . . . . puis ne ciessa
Si vint là ù Noblon trouva
Au castiel de Roche-Gaillart [6]

(1) Et raconterait tout haut à qui l'écouterait.

(2) *Druerie*, galanterie.

(3) Avec qui et dans quel lieu.

(4) Et je lui jouerai ce tour.

(5) Si je ne puis les avoir par force, je les aurai par des promesses et par de belles paroles.

(6) Le château de la Roche-Gaillard, près Les Andelys, était célèbre au XIII siècle ; c'est là que fut enfermée après sa condamnation, en 1314, Marguerite, femme de Louis-le-Hutin. — Ceci est une preuve à ajouter à toutes celles que nous avons énumérées pour établir que, dans la pensée de l'auteur, le roi Noble était le masque du roi de France Philippe-le-Bel.

Ainsi que Renars vint devant le roi Noblon, le disiesme de compaignon en guise de fusicien.

VERS 4771 A 4928.

Le roi interroge ces étrangers sur leur pays, sur leurs professions. Renart répond que ses compagnons sont de riches marchands, ils arrivent du pays où l'on se moque des pauvres d'esprit [1]; quant à lui :

Je sui, sire, uns fisissiens
4790 De mainte scien cesciiens,
De fisique et d'astrenomie
Et d'ingremance [2], et de surgie [3],
De natures et d'angorisme [4] ;
Ne vous aroie le centisme,
Rois ! dit hui de çou que je sai [5].
Or m'escoutés, gentis rois, s'ai [6]
Sour moi ierbes, piéres, racines
De moult diverses médecines ;
Tel cose ai, s'uns hom ert wihos
4800 Ne cous de se feme [7], tantos
Feroie qu'ele le diroit

(1) *U on dehue les caitis.* Le gloss. de M. Méon ne donne au mot *caitis* que le sens de captifs. C'est le sens primitif, mais ce mot signifie aussi idiots, pauvres d'esprit. (Gloss. rom. de M. Em. Gachet). C'est cette dernière signification qui fait tout le sel de la réponse de Renart.

(2) Magie.

(3) Chirurgie.

(4) Science des nombres.

(5) Je n'énumèrerais pas en un jour le centième de ce que je sais.

(6) J'ai aussi.

(7) J'ai une chose telle que, si un homme est trompé ou c.... par sa femme, grâce à la vertu de ce talisman, je le ferai avouer à l'épouse pendant son sommeil.

En son dormant, et gehiroit
A son mari sans rien céler.
Avoec çou sai à deviner
Des coses qui sunt à venir,
D'esperimens me sai chevir [1];
Si fui jadis au roi Artu
Avoec Merlin ki devins fu,
Mès grant tans a à lui appris
4810 Morghe la fée, ki ot pris
D'encantement m'aprist ausi,
Dont je sui sages, Dieu merci.
Si m'aprist maistre Galiiens
Par quoi je sui grant surgiiens,
Et de maistre Ypocras [2] apris,
Tant que maistres sui de grant pris;
Et dou sage Virgille sai
Maint grant sens [3], gentis rois, et s'ai
Tous les livres maistre Aristote.
4820 Ensi Renars le roi assote.

Après avoir troublé la tête du roi par cette énumération savante, il ajoute, sur la demande de celui-ci, qu'il s'appelle maître Ginemans [4]. Le roi lui déclare qu'il l'attache à sa maison. Arrivent Hardi et Isengrin, auxquels le roi raconte tout ce que lui a dit Renart, sans oublier l'histoire de l'aimant.

Le Léopard, dévoré de jalousie, écoute ce récit d'un air moqueur, mais se promet tout bas d'avoir recours à la science de Me Ginemans pour savoir la vérité complète des aventures de sa femme avec Renart et le roi. Isengrin

(1) *Chevir*, servir.

(2) Hippocrate.

(3) Voir dans la *Revue Britannique* (novembre 1873), un curieux article intitulé: *Virgile magicien*, par M. Max Cullinan; l'auteur, en étudiant l'opinion que le Moyen-Age s'était faite du poète latin, cite les vers ci-dessus, extraits, dit-il, du plus fameux roman du Moyen-Age. Voir aussi M. Edélestand Du Méril, *de Virgile enchanteur*. (Mélanges Archéologiques, Paris, 1850).

(4) *Ginemans*, de *Gile*, tromperie, homme trompeur.

forme le même projet ; le roi lui-même, jaloux de Renart et soupçonnant Hardi, qui aurait bien pu avoir la pensée de séduire la reine, pour se venger de l'infidélité de la Luparde, s'empresse d'avoir recours au procédé de son nouveau médecin. Tous trois donc tentent l'épreuve et tous trois apprennent en détail leurs mésaventures conjugales, l'histoire des trois lettres et celle de l'amant tiré au sort.

. . . . . si s'esmarirent
Si ke lor trois femes batirent
De bastons et les formenèrent,
Et enprès çou les forjurèrent
Et encacièrent, et Renars
Fist tant vers eles par ses ars
C'a Passe-Orguel les mist par mer,
Et puis lor dist sans rien céler
Conment et pourquoi çou fait a.
4870 Cascune une cambre livra
Cointe et noble, et quatre pucièles
Por eles siervir assés bieles ;
Des dames faisoit son voloir
Et nuit et jour, et main et soir.

Renart, châtelain de Passe-Orgueil, avait adopté, on le voit, les mœurs orientales et s'était créé un harem.

Quand le roi connaît cet enlèvement, quand il apprend que c'est Renart lui-même qui l'a ainsi trompé sous un déguisement, il est pris d'un véritable accès de désespoir ; ses plaintes, ses lamentations sont dignes de Georges Dandin :

4880 Que ferai-je, Sainte-Marie !
Hahai ! roine de lassus
Tous jors me mesciet plus et plus ;
C'est cler, ce ne puis-je noiier [1],

[1] *Noiier*, nier.

Tenés mes dras, je vois noiier [1]
.....
Ha ! sire Saint-Constanciiens
Ke à Bretuel en Biauvoisis
4890 On requiert, soiiés moi aidis :
Vous garissiés les forsenés
Sire, aidiés moi, se vous volés,
.....
Et sire Saint-Denis de France
Dounés m'en tempre vengement.

Les courtisans s'efforcent de conforter le roi ; ce deuil, ce désespoir sont indignes de lui. Ils lui font comprendre que si ses ennemis connaissaient son abattement, ils n'en seraient que plus hardis, tandis que ses défenseurs perdraient toute audace et toute assurance.

Vous dites vrai, dit le roi, nous nous embarquerons dès demain pour aller combattre Renart.

Se puis Renart par force prendre
Sans arester le ferai pendre,
Passe-Orguel ferai escillier [2]
Et ceus dedens tous escorcier.

Et il se console en caressant ses projets de vengeance.

(1) *Noiier*, noyer ; retenez-moi par mes habits ou je vais me noyer.

(2) Détruire, démolir.

Si ke les deus naves s'entrencontrent en mer, li nave le roi et li Renart.

VERS 4929 A 5212

Pendant que Noble vogue vers Passe-Orgueil, Renart, averti du départ du roi, monte sur son navire et fait voile à sa rencontre. Dès qu'il aperçoit le navire royal, il fait armer ses gens,

. . . . . et se pourpensa
Conment le roi plus grèvera,
. . . . . .
Blancart lors huça, si li dist
Que tost un tarelet présist,
En mer se plonke, et voist trauer
Le nave au roi pour effondrer [1];
Blancars dist, sire, je le lo;
4960 En mer saut, si se met à no
Entre deux eves [2], n'aresta
Jusqu'à le nave et puis fora
Dis traus ains c'on s'en donast garde;
Mais Couars ki partout regarde
L'aparçut premiers, puis cria :
Traï, traï, or cha! or cha!
Ne nave effondre, aïe Dieus!
Saint-Nicholas, Saint-Andrieus
Sainte Katherine et Saint-Mars
4970 Soiiés od nous! Bien sai Renars
Fait no nave ens el fons forer.

(1) Il appela Blancart (l'ours blanc), et lui dit de prendre une tarière, de plonger et d'aller sous les eaux trouer le navire du roi, pour le faire couler.

(2) Je loue ce projet, puis il se jette à la mer et nage entre deux eaux.

Quant li Loutres l'ot si parler
Porpensa soi k'il le sara [1];
Un coutiel à meure pris a,
A tout sali ens en le mer,
Et tant à fait, par bien noer,
Blancart trouva ù il foroit,
Et ki tele entente i métoit
K'il onques ne senti le Loutre.
4980 Et cius l'ala férir tout outre
Le cors; lors Blancars se pasma
Dou cop, l'aigue si le porta
Flotant amont [2], et lors fu pris,
Et en le nave en prison mis.

Le roi, après avoir fait étouper les trous et vider le navire, interroge Blancart. Celui-ci n'a agi, dit-il, que d'après les ordres de Renart. Le roi le fait jeter en prison et lui signifie qu'il sera exécuté le lendemain.

De son côté, lorsque Renart s'aperçoit que sa perfidie n'a pas eu tout le succès qu'il en espérait, il fait lever l'ancre, qui avait été jetée afin d'attendre le résultat de l'entreprise de Blancart, et ordonne de tendre toutes les voiles pour fondre sur le navire royal.

Li vens s'i fiert, le nave en va
Plus tost k'arondiaus ne vola,
Ne c'arbalestres ne descoce;
5030 Le nave le roi de le broce
De se nave si roit féri [3]
Ke le bout devant abatti.

Les deux navires s'accrochent l'un à l'autre, et Renart s'élance à l'abordage.

(1) Quand la loutre entendit ces plaintes, elle forma le projet de vérifier l'exactitude du fait.

(2) L'eau le ramena flottant à la surface de la mer.

(3) Frappa si raidement.

Ki lors véist Renars capler [1]
D'un grant fausart, et gent ocire,
Bien péust en vérité dire
Hardis est et preus de sen cors,
Com se ce fust li bons Ectors,
U Accillés, ù Thideus,
5050 Ki d'Escalidone fu dus,
Ki devant Tébes fu ocis.
Li fil Renart d'ireur espris [2]
I fièrent, et maillent, et tuent;
Braient li un, li autre huent,
Crient li vif, coisent li mort;
Ains puis le tans Sanson le fort
N'ot en mer si fiere bataille.
. . . . . .
Atant es-vous [3] li fius Noblon
Ki chevalier estoient bon;
Cascuns i fut si bien faisans
Que se cascuns d'eus fust Rollans
S'en péust-on en bien parler [4]
Ki dont véist le roi capler
Et férir à tas de tous lés
5070 Con se fust Judas Macabés.

L'auteur décrit successivement les exploits des combattants :

Ausi est Cantecler li cos
Ke Percevaus, ne Lanselos
Ne Gauwains, ne li preus Tristrans,
En un jour nus d'eus si vaillans
Ne fut conme Cantecler fu.
Car si esporon sunt agu
Et si ongle dur et taillant,
Dou biek va merveilles faisant,
Un des fius Renart creva l'œl,

[1] Frapper, combattre. — [2] Enflammés de colère. — [3] Voici. — [4] Qu'on en pourrait dire autant de bien que si chacun d'eux avait été Roland.

5120 Et puis li dist par grant orguel :
Or aras tu millor visée [1],
A dont i ot moult grant risée
Des gens le roi, et grant lééce,
De çou dont Renars ot tristréce.
Lors fit pour sa gent esbaudir
Renars cent cors d'arain tentir,

et, suivi de ses guerriers, il se précipite sur ses ennemis. Un fils de Renart, tout jeune encore, guette Chantecler le Coq ; il cherche à profiter d'une occasion pour venger son frère ;

Desriere les autres s'est trais
Trestout bièlement et quatis
5140 Car nature l'ot jà apris ;
Car ortie c'ortiier doit
Tempre ortie [2] ; au jor dui on voit
Si tempre ortïer les enfans
Ou monde, que c'est dolours grans.

L'auteur suspend ici le récit de la bataille. Cette précocité dans le mal, qu'il vient de constater chez le jeune fils de Renart, sert de prétexte à uue longue digression sur les défauts de l'éducation des enfants. Ecoutons Giélée développer ses récriminations :

En çou ont père et mère part,
Tout sont mais [3] de le gent Renart.
Se père et mère sage estoient
Leur enfans endoctrineroient
A bien dire et à bien ouvrer ;
5150 Les siermons de l'église anter
Leur fesissent, et leur blasmassent
Les péciés, et lor ensignassent

(1) Les archers, les arbalétriers ferment un œil pour viser le but.
(2) Nature l'avait déjà appris ; ortie qui doit piquer (ortiier), pique tost (tempre).
(3) Maintenant.

Tous les articles de le foi :
Conment Dieu moru ne por quoi [1];
Et tous les dis conmandemens;
Conment rostis fu Sains Lorens;
Et les légendes des boins sains;
Et conment Paredis est plains
De lééce, infiers de tourmens;
5160 Les faits des anciienes gens
Ki furent à Dieu vighereus,
Et les set grans péciés morteus
Blasmer, et les autres péciés
Dont li mondes est entéciés.
Ce dussent faire père et mères,
Et de le vie des Sains Pères
Recorder as enfans souvent;
Mais il va mais tot autrement;
Sitost que li enfés est nés
5170 Est de se boine mère ostés,
Et mis peut estre à tel nourice
Ki est et sote et orde et nice,
Et est de mauvaise nature
Et a eu par aventure
Enfant en fornication,
Et de mauvaise estrassion
Puet estre estraite et engenrée.
Dame ki livre se portée
A teles femes pour nourir
5180 En doit à la fin mal joïr;
Et de tout çou ne doutés jà,
De teus meurs que le nourice a
De qui lait l'enfés est nouris
Ara en lui, j'en suis tous fis.

A l'appui de cette thèse sur les dangers de confier les enfants à des nourrices étrangères, thèse que Jean-Jacques Rousseau devait développer cinq siècles plus tard, l'auteur

[1] Et dans quel but.

croit devoir ajouter l'autorité d'un exemple; c'est un véritable fabliau que l'on peut intituler: l'Enfant et la Truie:

. . . . Il avint jadis un jour
K'uns rices hom ot de s'oissour [1]
Un enfant, sel' mist à nourice
A une feme petit rice,
Ki pour une somme d'argent
5190 A garder li ot en couvent;
Car mestier ot de gaaigner.
Lors fist-on l'enfant kierkier;
De son lait bien l'enfant nouri,
Mais enmi voies li failli
Ses lais [2], si que point n'en douna,
De lait douner toute séca.
Si que ne l'ot de quoi nourir,
Dont vosist bien son voel morir,
Car ele en avoit bon louier;
5200 De perdre çou n'éust mestier.
Si li faisoit on des bontés
Pour l'enfant, souvent et assés;
Or pierdoit tout, ce li sanloit,
Pour çou que point de lait n'avoit,
Le nourice fortement anuie.
En son ostel ot une truiwe [3]
Ki de nouvel ot pourcelé,
Le nourice a à çou visé
Ke de ce lait bien nouriroit
5210 L'enfant, et ja tost le saroit.
L'enfant à le truie assaia
L'enfançon le truie alaita,

(1) *Sa oissour*, son épouse, de *uxor*.
(2) Mais, entre temps, le lait vint à lui manquer.
(3) Elle avait dans sa maison une truie qui avait nouvellement mis bas.

Si ke le norice fist un enfant alaitier le truie[1].

VERS 5213 A 5664.

Voici la suite de l'histoire :

Ausi com se mère fesist,
L'enfançon si très bien nourist
Cius lais k'éust fait autre lais ;
Rouveleus [2], biaus, crus et refais
En fu li enfès en brief tans.
Lors adont vint li Saint Jehans
K'ele ne devoit plus garder
5220 L'enfant; à ce jour raporter
Li convint, et ele si fist;
Mais cius lais tel nature mist
En l'enfant, que moult de porciel
Out [3], car s'il trouvoit un puiriel
Conme un pourciaus s'i tooilloit
Et ens ès merdes fuilloit [4].

Puis viennent la morale du récit et les conseils de l'auteur :

Pour çou, vous ki enfans avés,
Gardés là ù vous les métés
A nourice, par Sainte Crois,
5230 Je di que souvent de ses drois

(1) Bien évidemment cette division est le fait du copiste, ce chapitre aurait dû commencer au vers 5195 et finir au vers N° 5255.

(2) *Rouveleus*, vermeil, haut en couleur.

(3) Mais ce lait mit en l'enfant telle nature qu'il eut beaucoup des habitudes du pourceau.

(4) *Fuilloit*, fouillait.

Retolt norreture à nature [1],
Prouvé est par cest aventure;
Par tel cas essauce-on Renart.
Ki enfant a, moult bien se gart
A quel nourice il met l'enfant.
. . . . . .
Mais on i vise ore moult poi,
Pour çou ont li gent si poi foi
Et voit-on tant de ribaudie
Ou monde, et tant de trekerie,
De renardie et de dolour,
Li frère traïst se serour
Au tans d'ore, et li fius le père.
5250 Tuis sunt mais de tele matère,
Li mondes est mais tous mestis [2].
Renars est sires dou païs
Dont c'est et doleurs et pités
Que Renars est si amontés.

Après cette longue digression, inspirée par la précoce perversité du fils de Renart, l'auteur en revient enfin à la bataille dont les deux navires sont le théâtre. Le jeune Renard, qui n'avait pas quitté Chantecler des yeux, bondit inopinément sur le Coq, qui ne s'attendait pas à cette attaque, le saisit par la crête, le fait tournoyer et le lance si raidement sur le pont qu'il y reste pâmé. Un combat furieux s'engage autour du corps de Chantecler; Punais, le putois, veut s'en emparer; les mâtins le défendent :

Mais Punais [3] bien se revenga
Viers Roeniel, kil s'ataka
A lui, par le musiel le prist
As dens, si que li sans en ist [4]

(1) Souvent la nourriture modifie la nature.
(2) *Métis*, monstrueux, le monde est maintenant monstrueux.
(3) *Punais*, nom donné au putois à cause de sa mauvaise odeur.
(4) Le sang en jaillit.

Et puis si grant puour gieta [1]
Que cascuns son nés estoupa ;
Neis, li poisson ens en la mer
5290 Petit failli ne fist crever [2]
Car li pueurs que il gietoit
Peciés contre nature estoit.

Au plus fort de la bataille, l'auteur, comme Homère dans l'Iliade, fait intervenir les divinités infernales et célestes.

On se souvient qu'en quittant Maupertuis, Renart, poussé par le vent du péché, avait fait voiles vers l'enfer, et que Proserpine lui vait remis le fruit de ses amours avec Orgueil, fils du roi. Ce fils, qui portait le nom d'Orgueilleux, pense qu'il est temps d'intervenir :

Al estour [3] vient, si fait merveilles,
Bras, piés, jambes cope et oreilles,
Il fiert à diestre et à seniestre
Nus n'ose à cent piés de lui estre;
Cest Tue-tout au sigle ala
5310 Pour abatre [4], et uns vens leva
Por quoi li sigles a hurté
Orgilleus que jus la rué [5].

L'auteur rentre ici dans le dédale de ses allégories. Cette voile du navire royal qu'Orgueilleux voulait abattre, était une voile d'humilité, et le vent qui la gonfle tout à coup et qui renverse Orgueilleux n'est rien moins que la grâce qui vient de Dieu.

Renart engage Orgueilleux à recommencer son attaque,

(1) Jeta une telle puanteur.
(2) Il s'en fallut de peu que cette puanteur ne fit périr les poissons de la mer.
(3) *Estour*, choc, combat. (Gloss. Du Cange. *Stormus*).
(4) Ce Tue-tout s'avance vers la voile dans l'intention de l'abattre.
(5) Mais un vent s'élève, qui gonfle la voile et renverse Orgueilleux.

quand, tout à conp, s'élève une tempête qui sépare les deux navires, pousse celui de Renart vers l'orient et celui du roi vers l'occident.

Et li tempeste tint Renart,
Lors reclaime Saint-Liénart
Et tous les sains ki sunt sainti [1].
5330 Car li vens son sigle abati
Ki tous entirs ert de boisdie [2];
A poi li mas de trecerie
Ne rompi à cest colp en deus.
Paour à li plus vighereus
Des gens Renart, et Renars crie:
Hé! Dieus soiiés moi en aie,
Je vous requerrai outremer
Se me voelliés de ci gieter,
Au sépulcre et me croiserai,
5340 Et à Noblon m'apaiserai [3]
Car il a droit et jou ai tort.
Confiessons-nous, vesci no mort,
Une grande waghe et une onde
Ki bien couverroit tot le monde
Ce m'est vis [4]; *Veni*, *Creator*
Dites signor, de cor encor.
En grant paour trestos l'ont dit,
Cil ki le sèvent, car de fit [5]
Cuident tantost en mer noiier.
5350 De peurs prist Renars à criier:
Dounés nous l'aighe bénéoite [6];
Uns prestres couru en grant coite
L'orcuel aporta et l'esparge [7].
Renars li rueve kil esparge
Par tout sus et jus, bas et haut

(1) Tous les saints qui sont sanctifiés. — (2) Car le vent arracha la voile faite de tromperie. — (3) J'irai vous prier outre mer, s'il vous plaît de me tirer d'ici, j'irai au sépulcre prendre la croix et ferai la paix avec le roi Noble. — (4) A mon avis. — (5) *Car de fit*, car assurément. — (6) L'eau bénite. — (7) *L'orcuel* et *l'esparge*, le pot à l'eau bénite et le goupillon.

Cius si fist lors [1], et d'un cant haut
Dist ce vier par sollempnité :

Asperges me, Domine, ysopo et mundabor;
Lavabis me et super nivem dealbabor.

Cette description de la peur de Renart pendant la tempête fait songer au Panurge de Rabelais, postérieur de plus de deux siècles. Mais bientôt la scène change avec le temps, et Renart oublie et sa peur et son repentir :

Un pou apriès li tans canga,
5360 Coi fist et li solaus raia [2],
En mer n'apert waghe ne onde ;
Renars, en qui tous maus abonde,
Por le biel tans prist lors à rire,
Et puis si prist en haut à dire :
Ki set ù nous sommes, sel' die [3].

Cointerel, le singe, monte au haut du mât; il annonce que le navire du roi a sans doute péri, car il n'est plus en vue ; mais il ajoute qu'on aperçoit les tours du château de Passe-Orgueil. Renart, ravi, oublie ses terreurs et ses vœux, et descend à terre au son des cors et des trompettes. Ses courtisans lui promettent qu'avant un mois il sera roi, si, comme il y a apparence, Noble a péri dans la tempête.

L'auteur recommence ses lamentations sur la perversité générale.

. . . . . .

Las ! tuit vivons en grant peril,
Jou et tu, et celes et cil [4] ;
Cascuns acroit [5] plus qu'il ne paie

(1) Renart lui donne l'ordre de jeter de l'eau bénite de tous côtés, celui-ci fit ainsi.
(2) Le calme se fit et le soleil brilla.
(3) Que celui qui sait où nous sommes le dise.
(4) Moi et toi et celles et ceux-ci.
(5) Emprunte.

Dont li Péres cacera paie [1]
Sour nous pour son Fil ki moru
Au grant venredi absolu
Por nous de si crueuse mort.
5430 Esvillons nous, fols est ki dort,
Mirons nous en le vraie lune
Dou crucefis, car çou est l'une
Des voies dou Saint Paradis
U se repose Jhesu-Cris.

La moindre maladie nous fait penser à Dieu; mais, sitôt guéris, nous oublions nos promesses et notre repentir. Il ajoute :

Vivre ù monde n'est mie fieste
On i doit vivre en grant paour,
5480 Nous morrons, ne savons le jour,
Li Diaules [2] a ses las tendus,
Et si est afouès li fus [3]
Por nous ardoir; si nous finons
En ses las [4] doublement morrons;
Hom, quant tu ies bien confiessés
Tu ies li oisiaus desglués
Ki escapes, mais plus fols ies
K'il n'est, t'i repaires adies [5]
Et i es legiers [6] à reprendre.
5490 Li Diaules soutilment set tendre,
Quant t'ies fors par confiession
Ne te met plus en se prison;
Au mains prend as biestes ce sens
Quant t'ies hors ne reciet plus ens.
De bieste a plus noble nature,
En toi garder dois plus grant cure
Metre. Bieste est legière à prendre
Mais n'est pas legière à reprendre.

(1) Demandera le paiement. — (2) Le Diable. — (3) Allumé est le feu. — (4) Si nous mourons dans ses piéges. — (5) Tu y retombes incontinent. — (6) Facile.

Et, pour prouver sa thèse, l'auteur raconte une histoire qui est une des pages les plus jolies du poëme ; la voici textuellement :

Dont il avint c'uns grans bourgois
5500 Rices au monde en tous endrois
Estoit, s'avint k'il se couça
Dehaitiés [1] et puis respassa [2].
Ançois qu'il fust bien respassés [3],
Prist au bourgois teus volentés
C'aler volt à un sien manoir
Hors vile, si fu pour avoir
Milloir air qu'ens el bourc n'avoit.
Li sires un varlet avoit,
Ce lui dist li bourgois : sui moi,
5510 Et si aporte avoecques toi
No singe. Cius ensi le fist.
Son signor trueve si li dist :
Vès le chi [4] et lors en alèrent
Dusqu'au manoir, k'il n'arestèrent.
Li sires conmande au vallet
K'il voist [5] tost tuer un poulet,
Et li conmande à cuire en rost ;
Et cius si fist ; fait fu tantost
Et quand bien quis [6] fu li poulés
5520 Si dist au signour li varlés :
Sire, nous n'avons nient d'aigret [7]
Pour faire sause à ce poulet,
— Va en querre par cest visnage [8] ;
Sire, dist cius, vous dites rage [9],
Et ki gardera le poulet ?
Li sires dist à son varlet
Le lairas [10] ; lors le singe prist,
A garder le poulet le mist,

(1) **Malade.** — (2) Guérit. — (3) Pendant qu'il était en convalescence. — (4) Le voici. — (5) **Qu'il aille** vite. — (6) Cuit. — (7) Nous n'avons pas de verjus pour faire la sauce. — (8) **Vas-en** chercher dans le village. — (9) *Dire rage*, d'où *ragot ;* conte, bavardage **insignifiant, du** latin *ragasinus*. — Sire, vous n'y pensez pas, vous dites une chose déraisonnable. — (10) Tu le laisseras.

Ki estoit en un platiel mis.
5530 Li singes s'est dalés [1] assis,
Et li varlés al aigret va [2]
Si que li sires li rouva.
Li sires n'iert pas bien garis,
Lors s'est pour reposer assis
Ens en sa cambre sour un lit,
Por reposer un seul petit,
Tant que ses varlés revenist
U li buissiele cui il fist
Aler au bourc querre dou vin [3].
5540 Lors s'akeusta [4] sour un cousin ;
Par une feniestre pooit
Véoir le singe sel' regardoit.
Tandis estes-vous c'uns Goupius [5]
Très grans, malicieus et vius
Vint là, car flairé ot le rost
D'ou bos, et lors i vint tantost
Car li maisons séoit ou bos,
Li Goupius voit que li singos
Gardoit le capon par lui seus,
5550 Dont s'apensa, tant est viseus [6],
Que singes veut tout contrefaire
Quan k'il voit par devant lui faire.
Par ce tour pense qu'il ara
Le poulet, et lors sautela
Et fist de moes bien un cent [7],
Et li Singes fist ensement [8].
Li Goupius dou singe s'aproisme [9],
Car volentiers se feroit proisme
Dou poulet. Lors a fait le moe,
5560 Et avoec cuevre de se poe

(1) Le Singe s'est assis près du poulet.— (2) Tandis que le valet va chercher le verjus. — (3) Pour se reposer un peu jusqu'à ce que son valet, ou sa servante, qu'il avait aussi envoyée au bourg chercher du vin, fût revenu.— (4) S'accouda. — (5) Pendant ce temps voici qu'un goupil (un renard). — (6) Tant il est malin. — (7) Il fit des grimaces bien un cent. — (8) Pareillement. — (9) S'approche.

L'un de ses iols [1], et puis les deus :
Li Singes, mains malissieus
Dou Goupil [2], couvri ensement
Ses iols, et cius prist esramment
Le poulet, au bos l'en porta,
Li sires tout çou regarda.
Li varlés vint à tot l'aigret [3],
Et quant voit perdu le poulet
L'aigret geta ens ès fossés,
5570 Au Singe en vint tout aïrés [4]
K'il le voloit férir et battre ;
Mais li sires li vint débattre
Et li dist k'il en rotesit [5]
Un autre. Cius errant le fist,
A son signor dis quant fu quis ;
— Or seroit bcins li aigrés quis [6]
A faire le sausse à ce rost.
Li sires li dist, va tantost.
Cius i va, et li sires mist
5580 Le poulet si con l'autre fist,
Et puis s'en va au lit tot droit
En le cambre ù géu avoit ;
Et li Goupius ki ert ou bos
Au flair revint en l'ostel tos.
Encore pas saoulés n'estoit
De l'autre que mengié avoit ;
Il sautiele, et cius se tint cois
Ki sautelé avoit ançois [7] ;
Ses iols cuevre et si fait des moes,
5590 Et cius ses iols œvre et ses poes [8] ;
Il ne le set si decevoir
Que l'autre poulet puist avoir,
l'or rien ne le puet engignier,

(1) Et en même temps couvre un de ses yeux avec son poing. — (2) Le Singe moins malicieux que le Goupil. — (3) Avec le verjus. — (4) En colère. — (5) Qu'il en fit rôtir. — (6) Il serait nécessaire que j'allasse de nouveau chercher du verjus. — (7) Mais l'autre (le Singe) reste immobile, au lieu de l'imiter comme la première fois. — (8) Mais celui-ci ouvre les yeux et les poings.

Car cius se set trop bien gaitier [1].
Quant il vit çou, si s'en ala.
Li Singes moult mieux se garda
Que ne faisons quant l'anemis [2]
Nous a à ses las courans pris
Par péciét ; lués [3] que confiessé
5600 En sommes, sommes délivré ;
Mais tantost nous i remetons ;
Dont je di : mains de sens avons
Ke li Singes de nous garder.

Après ce conte charmant que fait valoir encore la naïveté de la forme, l'auteur en revient au navire royal battu par la tempête. Dès que les flots sont calmés, le roi s'enquiert du lieu où se trouve le navire, et il ordonne à Brun, l'ours, de monter au haut des mâts pour savoir si l'on voit encore le vaisseau de Renart. Brun ne l'aperçoit plus, et il ne met pas en doute qu'il ait péri. Noble ordonne de voguer vers Passe-Orgueil, car la joie ne rentrera en son cœur que lorsqu'il aura démoli le château et mis à mort Renart, s'il a survécu à la tempête. Le vent gonfle les voiles; on aperçoit bientôt le château de Passe-Orgueil ; chacun se prépare à débarquer.

Si que li rois Nobles arriva à Passe-Orguel ù Renars estoit.

VERS 5665 A 6082.

Sitôt l'armée descendue à terre ,

Lors fist ses grans trompes souner
Li rois, pour se gent esbaudir ,
5670 C'a Passe-Orguel les puet oïr
Renars.

(1) Car il est trop sur ses gardes. — (2) Le diable. — (3) Aussitôt.

A ce bruit, celui-ci fait armer ses guerriers, et les fait sortir du château pour aller combattre le roi ;

. . . . . et Orgillous
Qui moult estoit fel el estous [1]
Devant tous les autres se mist
Plus lonc que nus ars ne traisist,
Et crie en haut : tout serés mort ;
Quant li Lins [2], ki cler voit, destort
Un pignonciel que il avoit
5690 En son une lance [3] et estoit
De tel drap dont li sigles fu ;
D'umilité ot son escu
Couviert, et cotiele à armer.
Ce fist Orgilleus retourner.

L'humilité du Lynx fait peur à Orgueil, ce faux brave; il prend la fuite ; car, dit-il ,

...il me het trop durement
Et jou lui, mais il voit si cler
C'a bataille ne puis durer
Contre lui, trop set d'escremie [4].
5710 Bien se gaite et trop miex s'aïe.
Por ses armes d'umelité
M'a awan maintes fois maté.

Cette couardise d'Orgueilleux excite la colère de Renart qui fait rentrer ses guerriers dans son château.

Le roi établit son camp en face de Passe-Orgueil,

Entour son ost fist li rois faire
Fossés parfons jusqu'à deus paire,
Et i fist faire quatre entrées

(1) Felon et présomptueux.
(2) Le lynx.
(3) Au bout d'une lance, *in summâ lanceâ*.
(4) Escrime, science des armes.

De barbacanes bien fremées ;
A cascune mist de ses gens
5730 Pour bien garder dusqu'à deus cens.

Puis il envoie ses fourriers ravager le pays; Outrecuidie, l'once, et Estoute, la marte, qui occupaient des fiefs relevant du domaine de Passe-Orgueil, viennent se plaindre à Renart des dévastations commises par les gens du roi. Renart demande combien ils sont et qui les commande. Il apprend que Lionceau, fils cadet du roi, a sous ses ordres sept cents chevaliers. Lorsqu'il est renseigné, Renart dit à ces dames :

Coisiés vous [1], vengié en serés
Et toute vo perte rarés,
Car, par Saint Piat de Seclin,
G'i envoierai de matin
Quatre mil chevaliers armés,
5770 De mon ostel les mius vantés,
Ses guieront mi fil andoi
Cascuns vaut endroit lui un roi [2].

Quatre mille chevaliers sortent du château, à la recherche des fourriers royaux.

Li païsan érent ou bos
5790 Fui de péurs, mais ausitost
K'il parçurent les fius Renart
Sont ensanle trait cele part
A aus se plaignent des roiaus.

Renseignés par ces paysans, les fils Renart dressent des embuscades et cachent dans les bois leurs guerriers divisés en quatre troupes de mille combattants chacune,

(1) Calmez-vous.

(2) Mes deux fils les conduiront, et chacun d'eux vaut un roi.

Et li fourier sans nul arriest
Descendent de le roce aval ;
Ne sévent conme il lor va mal,
Ne des agais ki sunt basti [1];
Fors tant que Lionaus coisi [2]
K'ens el bos ot enbuscement,
5820 Reluire i voit or et argent
Inde et gaune, vert et vermeil,
Par le grant clarté dou soleil.
Ne s'en esmaie tant ne quant [3],
Mais se gent va amonestant
De bien faire et lor dit ensi :
Ens el bos sunt agait basti,
Au jour d'ui arons le bataille
Roial sommes, au jour d'ui vaille
Cascuns un roi ; se nous finons
5830 Conme preu, od Dieu roi serons ;
Gens somes au gentil roi Noble,
Bien doit cascuns avoir cuer noble
Et fier contre ses anemis ;
Mirons nous ou vrai Crucefis,
C'est ou fil Dieu ki fu en crois
Au grand jour de la mort destrois
Por nous, pour lui devons morir,
Puis que il le violt consentir.
Face de nous se volenté
5840 Li dous sires plains de pité,
K'en le crois a ses bras tendus
Por nous prendre et porter lassus
En Paradis, comme ses fius,
Frères somes, nos père est Dieus,
Amons le si k'il nous ama.
.....
L'un à l'autre sunt confiessé
5850 De dévot cuer, puis ont crié

(1) Sans soupçon du danger et des embûches qui les attendent.
(2) Aperçut.
(3) Il ne s'en épouvante nullement.

Merci à Dieu et à sa Mère ;
Entrebaisié sunt conme frère ;
Lors a fait Lionaus tentir
Les trompes por eaus esbaudir,
A bataille les fist rengier
Et les banières desploiier.
Ensi tout rengié de bataille
Atendent que on les assaille,
Estroit sont rengié et siéré,
5860 Cascun a cuer de Macabé,
Et s'aficent que ne fuiront
Tant qu'il doi ensanle seront [1] ;
Mieus aiment morir à hounor
Ke vivre au monde à deshounor.
Et çou k'il ont droit et cil tort
Par çou doutent si poi le mort,
Ke en lor droit si grand foi ont
Se ils muerent, que Dieu aront [2].

C'est avec un pareil mépris de la vie, dit l'auteur, que jadis les apôtres et les saints martyrs ont accepté les supplices. — Il n'en est plus de même aujourd'hui : la convoitise règne partout :

5880 Les rices au jour d'ui blange-on,
Honeure et les caperons oste,
Par quoi il ont orguel à oste.
Et li povre sunt despité [3] ;
Ce ne vient pas d'umelité.

Pourtant nous descendons tous d'Adam et d'Ève, et tous sommes égaux d'origine.

(1) Tant qu'ils resteront debout, ne fut-ce que deux.

(2) Comme ils ont droit, et leurs ennemis tort, ils ne redoutent pas de mourir, car la foi qu'ils ont dans la justice de leur cause leur persuade qu'ils auront Dieu pour récompense.

(3) Aujourd'hui on flatte, on honore, on salue les riches, dont l'orgueil va toujours croissant ; quant aux pauvres ils sont méprisés.

Au naistre autant a de malage
Li mère au roi conme autre dame,
5890 Ceste raisons orguel moult blame,
Et d'autel matere est estrais
Li rois c'uns autres, n'est fort brais.
De li, de nous n'est fors fiens,
Li glore du monde c'est niens [1],
Car li mors prent tout à son kius [2]
Sitost les jouenes com les vius,
Les haus ausi tost com les bas,
D'or les desviest et viest de sas [3].

Les bonnes actions faites pendant la vie sont les seules richesses que l'on emporte de ce monde.

L'auteur compare l'existence à une partie d'échecs, où souvent le diable fait l'homme échec et mat; puis, s'en prenant au haut clergé qui semble avoir perdu le souvenir de sa mission toute de sacrifice, il lui rappelle que les dignitaires de l'Église primitive teignirent de leur propre sang leur pourpre cardinalice.

Li papes et li cardounal
De lor vermaus capiaus font mal
S'il n'en tienent l'estruiement [4].
Sour iaus gietera jugement
Dieus, par saint Piere et par saint Pol;
Cascuns ot le cief et le col,
Par martire de sanc vermeil;
5940 Cist doi cardounal sans pareil
Amèrent miex à estre ocis,
Ke li peules [5] Dieu fust péris.

(1) Néant.
(2) Choix.
(3) Il leur arrache leurs vêtements d'or et les couvre d'un sac.
(4) S'ils en méconnaissent la signification.
(5) Voici le sens de ces quelques vers : Les papes et les cardinaux oublient à tort la signification de leurs chapeaux rouges. Dieu le leur rappellera. — Saint-Pierre et Saint-Paul, ces deux cardinaux sans pareil, qui souffrirent le martyre pour sauver le peuple de Dieu, portèrent justement le chapeau vermeil, couleur du sang qu'ils ont versé; les cardinaux d'aujourd'hui ne méritent pas de le porter, car leur cœur est plein de convoitise et non de dévouement.

Cascuns de ces fu cardinaus,
A droit orent capiaus vermaus
Miex que n'ont cil cardounal d'ore
Car convoitise les acore.

Après cette digression, l'auteur reprend son récit. Percehaie, l'un des fils de Renart, vient le premier, à la tête de mille chevaliers, attaquer la petite troupe royale, qui fait des prodiges de valeur et met les assaillants en fuite. Rousseau, autre fils de Renart, qui commande mille autres guerriers, rallie les fuyards et vient à son tour attaquer Lionceau; il est aussi repoussé; mais les deux autres troupes, commandées par Grimbert, le blaireau, et Malapert, son fils, sortent de leur embuscade et rendent inutile l'héroïque résistance du fils du roi.

Cist ont les fouriers si menés
C'a poi tous ne les ont tués;
Plus des deus pars en ont ocis,
6010 Et les autres par force pris;
S'en furent li plusiour navré.
Que vaut çou [1]? Force paist le pré!

Les vainqueurs emmenent les prisonniers à Passe-Orgueil; Renart les accueille par des reproches et des menaces de mort; mais Lionceau, impassible, lui répond:

Se nos ocis tu en mourras,
6030 Prens en deniers, trop mius feras [2].

Renart, sans répliquer, les fait jeter en prison; il interroge ensuite ses fils sur la lutte qu'ils ont eue à soutenir; il s'indigne en apprenant que la troupe royale, qui ne comptait que sept cents hommes, a tué plus de la moitié des quatre mille soldats envoyés contre elle. Pendant ce

(1) Qu'est-ce que cela prouve?
(2) Tu ferais mieux d'accepter de nous une rançon.

temps le taureau Bruiant, laissé pour mort sur le champ de bataille, s'est trainé jusqu'au camp du roi et a appris à Noble que le plus grand nombre de ses fourriers ont été massacrés, et que le reste est prisonnier ainsi que son fils. A cette fâcheuse nouvelle, le Léopard ordonne de donner sans retard l'assaut à Passe-Orgueil.

Si ke rois Nobles asaut Passe-Orguel et Timers li asnes escumenie Renart.

VERS 6083 A 6646.

Pendant que les guerriers de l'armée royale s'élancent à l'attaque, l'archiprête, Timer (l'âne), s'avance en grand appareil pour excommunier Renart avec toutes les cérémonies du rite. C'est une des scènes les plus hardies du roman.

Et lors l'archiprestres Timer
Prist par si haut à récaner [1]
K'en tentist li mons et li vaus.
Il ot cauciés ses estivaus [2],
S'iert des armes Dieu reviestis,
Avoec lui ot deus de ses fis,
Cloke, candeille et benoitier
6090 Orent pour escumeniier
Renart et tous ciaus de s'aïe [3].
Timers en haut l'escumenie
Et ses gens à cloke sounant,
Et s'eut avoec candeille argant;
Et quant fit le candeille estaindre

(1) A chanter. — (2) Ses bottines. — (3) Tous ceux de son aide, tous ses partisans.

Si dist, pour plus Renart destraindre
Por çou qu'iert en mauvais estat :
Amen, *amen*, *fiat*, *fiat* [1].
Timers li asnes s'en repaire
6100 C'autrement ne set assaut faire [2].
Et Renars en mocant s'écrie :
Ke ferai-je ? on m'escumenie ;
Mengier ne porai de blanc pain
Sans talent, u se je n'ai fain ;
Et mes pos boulir ne pora
Devant çou que fu sentira [3] ;
Cuidié m'ont faire mon damage [4]
Mais il m'ont fait grant avantage
Car de pourir n'arai pooir
6110 Car jou oï dire, pour voir,
Ains durra tout entirs mes cors [5]
Tous jours puis que je serai mors.
Jamais jour ne voel estre assos [6].
Hués as sos, as sos, as sos [7] !
Hué ont tout apriès Timer.

« Après avoir lu ces vers, que croire, dit M. Saint-Marc Girardin [8], de la superstition du moyen-âge ? Voilà

(1) *Et est notandum quod in conclusione anathematis, debent lucernas, id est candelas ardentes, in terram projicere et pedibus conculcare.*
(Du Cange. *Excommunicationum ritus).*

(2) S'en retourne, car il ne sait faire autre assaut ; c'est sa manière de combattre.

(3) Je ne pourrai manger sans faim. — Mon pot ne pourra plus bouillir sans être mis sur le feu.

(4) Ils ont cru me faire dommage.

(5) J'ai ouï dire pour vrai que mon corps restera tout entier. C'était une croyance populaire que les corps des excommuniés ne tombaient pas en pourriture.

Quin et ea invaluit opinio, excommunicatorum cadavera nisi mortui absolverentur in cineres non abire, et resolvi haud posse ; sed, in horrendum posteris exemplum indissolubili membrorum compage integra in omnia secula perdurare. (Du Cange, *Voce Imblocare).*

(6) Je ne veux jamais être absous.

(7) Criez (dit-il à ses gens), aux sots ! aux sots !

(8) M. Saint-Marc Girardin a cité les vers que nous venons de reproduire en faisant remarquer que l'imitation en prose du XVe siècle ne les avait pas traduits ; par prudence sans doute !

l'excommunication jouée et bafouée en plein roman ; voilà un âne archiprêtre qui excommunie Renart, et Renart, aussi incrédule et plus gai qu'un philosophe du XVIIIe siècle, prend en moquerie l'anathème. Quand l'excommunication n'empêche plus personne d'avoir faim et de manger, la foi est détruite dans le monde. Le jour où un excommunié s'est aperçu qu'il avait faim comme avant l'anathème, le jour où il a vu que le pot bouillait pour l'excommunié comme pour l'orthodoxe, l'Église a perdu son empire. »

Ces idées avaient pénétré dans les masses ; l'auteur le déplore, mais il le constate, et c'est le clergé qu'il rend responsable de cette disparition de la foi.

La cérémonie de l'excommunication accomplie, le roi et ses guerriers s'élancent à l'assaut.

Lors es-vous l'olifant Fortin
Un castiel de fust [1] sour son dos,
U ens ert Canteclers li cos
Et Nobles li fius roi Noblon,
A son col un doré blason ;
Od lui ert Hardis li lupars,
6130 Takés li matins et Grignars,
Bruns li ours, Ysengrins li leus
De bien faire tuit vighereus,
Od son castel delés le mur
Se mit Fortins.

Les guerriers, placés dans cette tour de bois, s'élancent sur les murailles. Renart et ses deux fils marchent contre eux ; une lutte corps à corps s'engage entre un des fils du roi et Renart ; celui-ci va succomber, lorsque Rousseau frappe de son épée le fils de Noble ; celui-ci roule en bas des remparts, entraînant Renart dans sa chute. Renart, se voyant au milieu de ses ennemis, prend sa course et cherche à se sauver dans les bois ; les Mâtins s'élancent à

[1] De bois.

sa poursuite, l'atteignent et déchirent son pelage à coups de dents. Renart s'avise alors d'une ressource dernière :

Lors a sour se keue pissié
Renars, et puis les esproa [1]
Es iols que tous les aveula,
K'en grant tans ne porent véir ;
Et Renars pris alors à fuir.

L'auteur, on le voit, laisse là l'allégorie, pour nous décrire cette ancienne ruse du Goupil; mais, une fois sauvé des dents de ses ennemis, celui-ci redevient Renart, l'adversaire redoutable du roi, et il va chercher de toutes parts des alliés et des défenseurs.

Noble, désolé que Renart ait échappé à la poursuite, fait sonner la retraite. Le lendemain, arrive de Passe-Orgueil un messager envoyé par les fils de Renart qui proposent une trève d'un mois. Le roi l'accorde volontiers, afin de pouvoir faire ensevelir les morts tombés dans les fossés du château et soigner les nombreux blessés ; il profite de l'occasion du messager pour demander des nouvelles de son fils, prisonnier dans la forteresse, et il apprend avec plaisir qu'il n'est point blessé.

Pendant la trève, Renart a visité Céraste, le serpent, le Dragon d'Ethiopie, le Basilic,

Et tous les monstres d'Orient,
Ceus d'Europe et ceus de Turkie
Et tous ceus deviers Barbarie
Et tous ceus de le terre d'Aise [2].

Tous lui accordent des secours, et il rentre dans Passe-Orgueil avec ses nouveaux alliés, dont le nombre et la puissance sont la garantie d'une victoire certaine.

C'est au moment où le guerrier n'a plus rien à redouter

(1) Les aspergea dans les yeux.
(2) D'Asie.

des jeux de la force et du hasard que le politique se montre :

Lors fist Renars desprisoner
Lioniel [1] et le Bièvre oster
De prison, et tous les fouriers
6280 Et tous les autres prisonniers ;
Lors s'apença k'il les feroit
Armer, si com pris les avoit,
Et les renvoieroit le roi
Pour oster de lui le desroi [2] ;
Mais ains les fera honourer
De quanc'on pora deviser,
Car à Noblon s'acorderoit
Moult volentiers, se il pooit,
Et l'atrairoit à sa cordièle [3].
6290 Car nus contre lui ne revièle
Fors seul li rois, et s'il l'avoit
Le remanant lués conquerroit.
Ensi conquiert li anemis
Par le grant tous dis les petits [4].

. . . . . .

Lors fist Lioniel amener
6300 Et de quanqu'il pot honourer ;
Amour lor moustre, non haine,
Et lors fist venir la roïne
Ki estoit mère Lioniel [5].
Le dame ot viestu un mantiel
D'un drap de Tarse d'or bendé,
Et d'un cier sebelin fourré [6].
Li atache avoec les tassiaus,

(1) Qui avait été pris dans l'embuscade.

(2) Et les renverrait au roi pour le tirer d'inquiétude.

(3) Et l'attirerait à son alliance.

(4) Car le roi lui résiste encore, et s'il était d'accord avec lui, les autres seraient vite conquis, c'est ainsi que le diable gagne les petits en séduisant les puissants.

(5) On se souvient qu'il avait emmené avec lui la Reine, la Louve et la Lupardie.

(6) Fourré de martre zibeline.

6310 Valoit l'ounor de deus castiaus [1].
Li Luparde ert od lui, Harouge,
Ki viesti ot un mantiel rouge,
Et si avoit de tel drap robe;
Avoec eles Hiersens li love
Vint et Lioniel saluèrent
Et d'ou roi moult li demandèrent,
Et d'Ysengrin et dou Lupart [2].
— Et il dist : bien, se Dieu me gart,
Et conment estes-vous çaiens?
6320 — Moult bien, ce respondi Hiersens
Car Renars nous i fist venir,
A cui nus ne se puet tenir,
Car plus set de barat que nus,
Par lui fut rois Nobles déceus
Quant il fist le fisicien,
Adonc de nous se venga bien.
— Adonc respondi Lioniaus,
Qui estoit apers damoisiaus,
Vos requiert Renars de folie [3]?
6330 Nenil, se Dieus me benèie,
Onques ne nous en aparla,
Mais moult laidement engigna
Nos maris, et par l'aïmant,
Quant il lor fist à entendant
De lui ensi que vous savés.

Ces dames avaient profité à l'école de Renart; elles savaient mentir impudemment : Renart a respecté leur vertu; les aveux du sommeil magnétique, leur enlèvement ne sont que d'aimables plaisanteries, et tous les torts étaient du côté de leur mari. En effet, dit la reine,

(1) L'attache et les tassiaux valaient le prix de deux châteaux.

(2) Elles firent à Lionel mille questions sur le Roi, sur Isengrin et sur le Lupart (Léopard).

(3) Requérir de folie; nous aurons suffisamment traduit cette expression concise, en rappelant la locution du temps : Femme folle de son corps.

Renars tint bien le roi por sot;
Mauvais fait croire quanc'on ot [1],
Et mes maris et li Lupars
Cascuns en fu uns drois musars [2],
Car il nous ont fait sans raison
Avoir honte et vilain renon,
Mais moult devons savoir bon gré
6350 A qui nous a honeur porté [3].

Le roi et le Léopard seraient vraiment bien ingrats de ne pas être reconnaissants de pareils procédés.

Après cette audacieuse justification, Renart fait servir un somptueux banquet offert à Lionel et aux dames, qui chantent tour à tour, entre chaque service, des chansons dont les paroles sont en rapport avec leur situation [4]. Le repas terminé, Renart fait visiter son château; Lionel s'émerveille du nombre de guerriers que Renart a sous ses ordres :

Lioniaus est tout abaudis.
6390 U Renars a tant de gens pris,
Bien voit Renars a gens sis tans [5]
Que li rois, tant est clervéans,
Et bien voit, se Renars voloit
Le roi et ses gens ociroit
Et seroit rois sans contredit.

En faisant étalage de ses forces, Renart n'avait pas

(1) Il est mal de croire tout ce qu'on entend. Ce sera plus tard la thèse de Mme Pernelle dans *Tartuffe*.

(2) Mon mari et le Lupart furent tous deux des niais; un droit musars, une vraie dupe.

(3) Méon imprime : à Renart qui nous a honneur porté; Renart est de trop, le vers aurait dix pieds.

(4) Voici les quelques vers de la chanson de la reine :

Maris pour jaloux vous poés tenir,
Mais cous ne di-je mie,
Mais tost peut advenir.

Vous pouvez tenir tous les maris pour jaloux, je ne dis pas pour c...., mais tout peut arriver.

(5) Six fois autant.

d'autre but. C'est à son grand regret que la guerre a éclaté entre lui et le roi; ses ennemis l'ont calomnié; tous les crimes dont on l'accuse il n'en est pas coupable, et il est prêt à le prouver en champ-clos contre ses accusateurs. Voici la conclusion de son discours :

Sire Lioniel, je vous pri
Que vous enviers le roi faciés
K'entre nous deus ait amistiés;
Quant vous plaist; en poés r'aler,
6500 Et les trois dames remener
Et autresi vos conpaignons :
Et si vous pri en gerredons
K'a demain aïons parlement
Jou et li rois d'accordement,
Par quoi je puisse à lui parler;
S'ai meffait, près sui d'amender,
S'il m'a meffait je lui pardoins;
De ceste pais le don vous doins,
Et si sai bien quant le saront
6510 Mi gent, que il m'en blasmeront,
Car dis tans ai gens que li rois [1],
Viers moi a tort, miens est li drois
Mais pour cou ne le lairai mie.
Il s'essauce ki s'umelie!

Ce discours est encore un petit chef-d'œuvre; Renart débute par la clémence : « Vous êtes libres, vous et les vôtres, dit-il; de plus, emmenez avec vous et rendez à leurs maris les trois dames dont j'ai respecté la vertu et protégé l'innocence. Je ne demande qu'une chose, une entrevue avec le roi. Si j'ai commis une faute, je suis prêt à toute réparation; si, au contraire, c'est le roi qui m'a fait tort, je le déclare à l'avance, je pardonne les injustes persécutions que j'ai subies. C'est, du reste, uniquement pour vous être agréable que je consens à la paix. Vous l'avez vu,

[1] Car j'ai dix fois autant de soldats que le roi.

j'ai, pour défendre ma cause, dix fois autant de guerriers que n'en a le roi. Si je les consultais, ils ne consentiraient pas à la paix. Tous les torts sont du côté du roi, j'ai le droit de mon côté, je cède pourtant, car celui-là s'exhausse qui consent à s'humilier. »

Un plus grand esprit que Lionel aurait été séduit. Il part, emmenant les trois dames. Le roi accueille son fils avec des démonstrations de joie, mais se montre plus froid envers sa femme :

— Mais as dames fist sanlant
6540 De poi d'amour, et lor dist tant :
Lioniel biaus fius, se n'estoit
Por vous, mes cors se vengeroit
De vo mère ki m'a houni,
Et de ces deus autres ausi
Ki ont fait wihos lor maris,
Dont en mon cuer sui moult muris.
Et Lioniaus li respondi :
Gentis pères, pour Dieu mierci
S'autrui qu'à vous çou dire ooie (1)
6550 Oiant tous (2) l'en desmentiroie
Et l'en feroie recréant (3)
S'il çou porter voloit avant (4),
Armés sour mon ceval là fors,
Ke loiaus dame est de sen cors,
Et ausi ces autres deus dames
Ka tort est sour eles diffames
Vilains (5), c'offre jou à prouver
Se nus en voloit mesparler.
Tuis se teurent, nus ne parla.

Lionceau, en bon fils, se porte garant de la vertu de sa

(1) Si j'entendais dire cela par tout autre que vous.
(2) Devant tous.
(3) Responsable.
(4) S'il le voulait maintenir.
(5) Que c'est à tort que l'on tient de vilains propos sur elles.

mère. Puis, il fait part au roi des dispositions pacifiques de Renart, il énumère les forces supérieures dont celui-ci dispose et il amène son père à consentir à l'entrevue demandée.

Renart, averti du succès de l'ambassade, accourt; il s'humilie devant le roi [1]. Noble le réconcilie avec Isengrin et Hardi qui reprennent leurs femmes, et les traitent mieux que jamais.

Si que Renars et rois Nobles s'entrebaisent par pais faisant.

VERS 6649 A 7062.

Cette paix qui a eu pour base la ruse et la tromperie, cette alliance de la foi et de l'incrédulité qui assure le triomphe du mal, indigne l'auteur. C'est le clergé qui est le vrai coupable;

Car tuit sunt devenu louviel
Cil ki soloient estre agniel [2]
Li clergiés ki nous déust paître
De boines œvres com boins paistre,
Et mener en france pasture
6660 N'ont mais de tele cose cure;
Puans luxure et gloutenie
Et convoitise est iaus amie [3],
Il nous dient ciessés d'embler
Et il vont méismes reuber;

(1) C'est la miniature qui représente cette scène que nous avons reproduite avec le *fac-simile* du manuscrit La Vallière.

(2) Les agneaux sont devenus des loups ravisseurs.

(3) La luxure puante, la gourmandise, la convoitise sont leurs amies.

Il nos loent humelité
Et il ont orguel en cierté.
Li leu puéent ore estre cras
Et de nos brebis lor dégras
Faire, nos patre ont lor véue
6770 Au jour d'ui priès tout perdue ;
Lasses brebis, fuiiés, fuiiés,
Li leus a ses dens aiguisiés
Pour vous mengier et dévourer.

L'auteur insiste, il donne la signification de cette alliance que le roi a conclue avec Renart.

Li rois a fait pais; c'est nos cors
As vices, et s'a bouté hors
Les vertus, s'a mis en ce lieu [1].

Il y a plus encore; la cause du bien, en perdant le roi devenu l'allié de Renart, a perdu son dernier défenseur; le monde va appartenir désormais à l'esprit du mal. Le roi reçoit du ciel un dernier avertissement: Blancart, l'ours, que Noble avait chargé de la garde de son navire, accourt terrifié vers son maître,

Et li dist: Sire, par ma foi,
Hélas! vote nave ele est perdue,
El ciel l'enporta une nue.
Quant çou perçui en mer sailli [2].
Tout sains et saus sui venus chi.
Quant li rois l'ot [3], ne pot parler
Ançois conmença à plorer,
Mais Renars si le rapaisa
6740 Que li rois se nave oublia.

Ce navire miraculeusement enlevé au ciel, c'était, on

(1) Le roi a fait la paix, c'est-à-dire, nos cœurs ont chassé les vertus et les ont remplacées par les vices.

(2) A la vue de ce prodige je me suis précipité dans la mer.

(3) Quand le roi l'eut entendu.

s'en souvient, l'ouvrage admirable de toutes les vertus sociales, c'était le type idéal de la société chrétienne,

Boines gens no nave perdons
Quant as vices nous accordons,
Et adossons[1] le dous aigniel
K'en crois fist de son cors maisiel[2].

« Dolente journée! » s'écrie le roi. Renart fait tous ses efforts pour le consoler; il lui présente son petit-fils Orgueilleux, fils d'Orgueil et de Proserpine. Celui-ci s'avance vers son aïeul, accompagné par dame Ghille (tromperie). Après cette présentation, Renart introduit le roi et tous les siens dans son château de Passe-Orgueil.

Il n'est pas possible d'analyser les pages où l'auteur donne la description du cortége qui entre à Passe-Orgueil, il faut les reproduire, du moins en partie. Peut-être les contemporains de Giélée avaient-ils la clef des allusions que semble contenir ce récit de la fête donnée au roi par Renart; c'est comme la chronique scandaleuse des mœurs de la cour, où chaque acteur du roman défile en chantant son vaudeville:

. . . . . Sont arouté
Tout cil del ost et sont entré
En Passe-Orguel par le grant porte.
6790 Lors canta, c'amours li enorte
Li Bievres[3] qui moult fu jolis,
Ce chant qui moult fu bien oïs,
Et en riant en haut le dist:
Hareu! li maux d'amer
M'ocist[4].

(1) Tournons le dos.
(2) Fit boucherie, sacrifice.
(3) *Le Bievre* (la Loutre), que l'amour invite.
(4) Voir Adam de la Halle, rondeau p. 211.

Et quant cele cançons failli
Ghille canta et dist ensi
A plain chant clair et hautement :
Amours ne se doune mie,
Mais elle se vent,
Il n'est nus qui soit amés
S'il n'a argent.
.....
Lors li rois la roïne encite
De canter, et ele si fist,
En haut que li rue en tentist
Ce chant qu'en rougi sa coulours :
Dieus! dounés à mon ami
Pris d'armes, joie d'amours.

Renart offre la main à la reine pour descendre de son palefroi, le roi fait la même galanterie à la Luparde, en chantant :

Dame ki mon cuer avés pris
Je sui li vos loiaus amis.
Empriès ce cant li respondi
Li Luparde, en cantant ensi
Ce motet plein de mélodie :
Vous arés la signourie,
Amis, de moi,
Cou que mes maris n'a mie (1).
.....
Empriès celi est descendue
6840 Hiersens, et Renars ses iols rue
Cele part (2), et le descendi
Et puis dist en cantant ensi
Cler et haut d'amourous cuer gai :
A Dieu conmant vieles amours,
Nouvieles ai (3).

(1) Ami, vous aurez sur moi un pouvoir que mon mari n'a pas.
(2) Jette les yeux de ce côté.
(3) Je recommande à Dieu mes vieilles amours, j'en ai de nouvelles.

Et quant Hiersens çou entendi
De honte li frons li rougi,
Lors canta à haute alénée ;

Fause amors je vous doins congiét
J'ai plus loiaus trouvée.

Empriès descendi en le place
6850 Me dame Méhaus li agace
Si li aida à metre jus
Waukès li gais ki l'amoit plus
Que riens nule, et pour li canta
Ce cant, et haut le conmença
Com cius ki aime de grant foi :

A ma dame siervir
Ai mis mon cuer et moi.

Et quant cius ot son cant canté
Cele en cantant a haut crié
Ce chant cler et haut de cuer gai :
6860 *J'ai amé et tous jours amerai.*

Atant ès-vous dame Boursée
La Singesse moult escoursée[1]
Chantant ce rondet de cuer gai :

De capelet de pervenche
Novelet ami ferai.

Tout en si cantant descendi ;
Sinsons li mainmonnés l'oï
Ki l'avoit amée grant tans,
Acolée l'a par les flans
Si le mist jus dou palefroi,
6870 Car il l'amoit en boine foi,
Et pour l'amour k'il ot à li,
Dist en haut ce motet joli,
Com cil que fine amor guerroie :

Diex ! je ne pourroie
Sans celui durer
Qui me tient en joie.

(1) Retroussée.

Quant Cointeriaus li singes l'ot
Dedens son cuer grant doel en ot,
Sanlant fait que nes oïst mie [1],
Et pour lui couvrir, par voisdie [2]
Canta en iaus tornant le dos :

Dieus ! je me mariai trop tos
6880 *De moi marier, fui trop fos* [3].

Es-vous Béline la brebis,
Ki descendi au perron bis [4]
Moult joliement atournée,
Et quant ele fut desmontée
Par grant joliété canta :

Dont vient li maus d'amer ki m'ocira ?

Quant Belins li moutons l'oï
En cantant lors li respondi
Que tuit l'oïrent [5] clèrement :

Dame et amours liement,
6890 *Vous fas de mon cors un présent.*

Empriès ce cant sont descendues
Deus dames jus de lor sambues [6] ;
Une des dames ot non Blere
De poil ert moult luisans et clere,
Maskelée ot sa compaignesse
A non : moult ert crasse et espesse.
A cascune li tors Bruians
Moustroit que il estoit amans ;
Cascune le cuidoit por li
6900 Avoir sans parçon à ami [7].
Ou descendre des palefrois,
D'eles deus, d'une douce vois
Fu dit joliement cis cans :

De notre compaignie
Ne soit nus s'il n'est amans.

(1) Quand Cointeriau, le singe, l'entend, il en éprouve un grand chagrin, mais il feint de n'avoir pas compris. — (2) *Par voisdie*, par finesse. — (3) J'ai été bien fou de me marier. — (4) Double perron. — (5) Que tous l'entendirent clairement. — (6) *Sambues*, litière, équipage. — (7) Chacune d'elles le croyait avoir pour amant et sans partage.

Et quant Bruians li tors les ot
Viers eles vint plus tost qu'il pot
Cantant joliement ensi :

Pitiés et amours pour mi,
Priés à ma dame mierchi.

Entre les deux dames se mist,
6910 L'une cateille [1], l'autre rit
Tant que Blere s'est percéue
Que de Bruiant est decéue,
Lors dist ceste cançon ensi :

Je cuidoie avoir ami,
Ori, ori,
Mais je ai à tout failli.

Sitot que Blere ot dit son cant
Maskelée vint à Bruiant
Et le pria que il désist
Un cant por li [2], et il si fist,
Mais que ce fu de cuer gaillart :

J'apielerai, se Dieu me gart,
6920 *De traïson vostre regard.*

.....

Empriès ce cant vint à grant route
Li Martre, non avait Estoute,
Ses maris vint encontre li,
6940 Del palefroi le descendi,
Et la dame dist par dosnoi [3] :

Je ne lairai por mon mari à dire,
Li miens amis jut anuit aveques moi [4] :

Quant ses maris l'a entendue
Il l'ahiert [5] et lors l'a batue

(1) *Catellier*, harceler, attaquer.

(2) Le pria de dire une chanson pour elle, en son honneur.

(3) Plaisanterie, dérision.

(4) Malgré mon mari, je ne laisserai pas de dire, mon amant a couché cette nuit avec moi.

(5) Il la saisit.

Disant çou, car plains d'aïr fu :

Ameras me tu
Ameras me tu, tu, tu,
Ameras me tu ?

Lors li est Estoute escapée
Et puis s'est en haut escriée ;
En cantant si con vous orés :

6950 *Maris, pour quoi n'ameroie*
Puisque vous amés ?

Lors atant es-vous cevauçant
Nobles fil Noblon adestrant [1]
L'Once me dame Outrecuidie.
Pour s'amour lors Nobles s'escrie ;
Plein d'amourouse volonté :

Vrai Diex ! ki m'en garria ?
Amour m'ont navré.

Outrecuidie empriès ce cant.
En reva une autre, cantant
Clèrement et de cuer joli :

Amis, ne m'oubliés mie
6960 *Car onques ne vous oublie.*

Estes-vous, venant le grant rue
Le Cièvre [2], me dame Barbue
Cantant ce cant à vois serie [3] :

Certes or n'est-il vie que d'amer,
Que que nus die [4] :

Bernars, fius Belin le mouton
Quant vit la dame, et le cançon
Oï, contre li bras tendus
Vint, del palefroi le mist jus,
K'amée l'ot plus de set ans.

(1) *Adestrant*, se tenant à la droite de.
(2) *Le Cièvre*, la Chèvre.
(3) Douce, mélodieuse.
(4) Aimer est toute la vie, quoi que l'on puisse dire.

6970 Lors por s'amour fu dis cis cans
Joliement et haut et cler :

Je ne puis sans amour durer,
Cil me fait servir et amer.

Empriès ce cant, es-vous venant
Vaire li jumens tout cantant
Ce cant clèrement à grant joie :

Ne sui pas lès mon ami,
Ce poise mi [1],
Ki veut si m'en croie.

Estes-vous l'asnes Bauduin.
6980 Ki moult l'amoit de boin cuer fin
Ki le mist jus del palefroi,
Car il l'amoit en boine foi,
Et ele lui, s'orent joï [2],
Pour çou dist Bauduins ensi
Ce cant en acolant s'amie :

Ne me mokiés mie,
Biele, ne me mokiés mie [3].

Empriès ce cant s'en vint le cours
Dame Brune, feme Brun l'ours
Cantant, esprise d'amourètes :

Adès sont les sades brunetes
6990 *Les plus joliétes* [4].

Contre li vint Bruns ses maris
Pour ce cant liés, non pas maris,
Lors le descend et si l'acole ;
En haut ce rondet de carole [5],
Dist, oïant tous à grant dosnoi [6] :

(1) Je ne suis pas près de mon ami, — Cela me chagrine, — Me croira qui voudra.
(2) Et ils en étaient heureux.
(3) Ne vous moquez pas de moi, belle, ne vous moquez pas.
(4) Toujours les agréables brunettes, — Sont les plus jolielles.
Sade, agréable, charmant, de *sadonare*. (Gloss. Du Cange).
(5) Ce rondeau de danse.
(6) Dit, au grand plaisir de tous ceux qui l'entendent.

Vous ne le savés mener
La brunete lès l'aunoi,
La brunete lès l'aunoi (1).

Estes-vous, Pintains le gheline
Sour un palefroi de ravine (2)
Cantant, s'estoit un poi rauete (3) :

En non Dieu, j'ai biel ami,
Cointe et joli,
7000 *Tout soie-jou brunete* (4).

Estes-vous li Cos Cantecler
Ki li aida à desmonter,
Et quant il a véu son vol
Si li a mis le bec au col
Car il l'amoit de fin talent;
Et pour faire plus liéement
Chanta ce chant cler et seri :

Je muir, je muir d'amourete,
Las aimi!
Par défaut d'amiete
Et de mierchi (5).

Pinte li respont en oïant
7010 D'une vois sierie en cantant,
Car ele l'amoit de cuer vrai :

Prendés ce garçon,
Metés l'en prison,
Couart, couart le trouvai (6).

Empriès ce cant prist à canter
Chanteriaus, li fius Cantecler,
Tout por demisiele Titain

(1) Vous ne la savez conduire la brunette sous les aulnes.
(2) Un palefroi rapide, de *raina, ravina.* (Gloss. Du Cange).
(3 Elle était un peu enrouée.
(4) J'ai bel ami, — aimable et joli, — bien que je sois brunette.
(5) C'est un de rondeaux d'Adam de la Halle. Voir ses œuvres complètes publiées par M. De Coussemaker, p. 207.
(6) Prenez ce garçon, — mettez-le en prison, — je l'ai trouvé timide.

K'il amoit, le fille Pintain,
Si par haut que ses nés en saine :

Pour quoi ne crie-jou hahaï,
Quant jou ne truis ki m'aime [1]?

Empriès ce cant, prist Tite à dire
7020 A se mère, de cuer plain d'ire
Pour çou que deffendu li ot
Canteriel à amer, ce mot
En cantant d'amourous cuer vrai :

Vous ce mi deffendés l'amer,
Mais par Dieu je l'amerai.

Es-vous le feme le Taisson [2]
Desus un auferrant gascon
Moult joliement à sambue,
Et s'estoit de dras d'or vestue,
Si chanta ce chant esrauée :

D'un jolif d'art d'amoreites
Sui navrée par son regart,
Diex! si li plest, fortement m'agrée [3].

Contre li ses maris Grimbiers
Vint, ki vesti estoit de piers [4],
Encontre se feme cantant :

Dame à vous siervir,
M'otroi tout mon vivant.

Ensi descendent cantant tuit
Un et autre par moult grant bruit.
Anuis seroit de tout nomer
Et de lor cançons raconter.

(1) Pourquoi ne crierai-je pas *hahai* (ne me plaindrai-je pas), quand je ne trouve personne qui m'aime ?

(2) *Le Taison*, le blaireau.

(3) Son regard m'a blessé d'un joli trait d'amour, Dieu ! si je lui plais, lui fortement m'agrée.

(4) Les glossaires donnent au mot *pers* la signification : bleu foncé, livide, noirâtre; l'auteur fait ici allusion à la fourrure du blaireau.

Le défilé terminé, Renart présente au roi Céraste, le Serpent et le Basilic, ses principaux alliés, puis il fait servir le banquet.

Ont fait en haut l'euwe corner ;
7050 Conmunément vont tuit laver,
Lors que li grant signor lavèrent
Premiers, et lor mains essuèrent.

Si ke Renars et li rois Nobles sient au mangier par pais, et Timers li asnes rasost Renart k'il avoit eskumenié.

VERS 7053 A 7336.

Au moment où tous les convives vont prendre place au festin que Renart offre au roi, apparaît, en grand costume, l'archiprêtre (l'âne Timer), qui, en présence de tous, absout Renart et les siens de l'excommunication solennelle fulminée contre lui, et se retire ensuite en chantant *Te Deum laudamus*. L'Église, comme la Royauté, a accepté, sans protestation, le triomphe du méchant. Cette cérémonie terminée, Noble préside au banquet, à la place d'honneur, entre dame Ghille (Tromperie) et son petit-fils Orgueilleux. Les alliés puissants de Renart, tels que Céraste, le Serpent et le Basilic, s'asseyent aux deux côtés de la reine.

Li autre se sont assensé
Au miex k'il porent çà et là.
Renars, tous moult les honora
Et au premier més aporter

Prist Renars si haut à canter
Ce motet, grant en fu li sons :
Honis soit qui blasmera.
La vie que nous menons [1].

L'hypocrite Renart n'a plus de ménagements à garder; il jette le masque et célèbre cyniquement sa victoire.

A cascun més et entremés
7080 Fu dite cançon u rondés,
Et furent siervi plénement
De quanque l'or vint à talent [2].

Après le banquet, le roi Noble manifeste à Renart son désir de retourner dans son pays. Renart y consent et donne l'ordre d'appareiller son grand navire, celui du roi ayant miraculeusement disparu.

Le roi s'embarque donc, ainsi que Renart et tous les siens, dans ce navire précédemment décrit qui symbolise la société pervertie.

Tout ramentevoir [3] ne vous puis
Mais tant vous di-je que li rois
Prise plus le nave vint fois
Des visces, si l'aime plus,
Que cele qui fu des viertus.

Belle occasion pour le poëte de philosopher quelque peu.

Ensi est de nous au jour d'hui
Hélas ! mors n'espargne nului
Quant mors nos prent, dont est partis

(1) Le manuscrit N° 1584 donne, au lieu de ces deux vers si bien en situation, cette autre chanson ici sans signification :

Biele courtoisie a de ce fait amors,
Lille le jolie que li puis est resours.

(2) De tout ce dont ils eurent besoin.

(3) Rappeler, remémorer.

7120 Nos avoirs et en trois mons mis [1],
Et s'est partis si juwelment [2],
Se li Escriture ne ment,
Que cius ki a le part pieur [3]
Ne le donroit pour le milleur,
Non pour les deus, j'en suis tout fis.
Li vier ont le cors, as amis
Est li avoirs et as parens,
L'ame va, ensi com je pens,
C'est la ù plaist Dieu, mal u bien [4].
7130 Cil ki ont l'avoir tierien
N'el donroient pas por le cors
Ne por l'ame, c'est mes recors;
Et li vier, cil ki le cors ont
Si très-bien à droit parti sunt
K'il ne vaurroient mie avoir
Pour le cors et l'âme et l'avoir;
Et cius ki l'âme a en baillie,
Séurs sui, ne le donroit mie
Ne por l'avoir ne por le cors.
7140 Fuions Renart que c'est nos mors
Car il eslonge [5] de Dieu l'âme.

Après une longue traversée, le navire arrive au château de Maupertuis, où l'on se livre à de nouvelles fêtes et à de nouveaux plaisirs. Le roi réconcilie Renart avec sa femme, puis le châtelain de Maupertuis comble tout le monde de présents.

. . . . . Renars paia
Ses gens que cascuns s'en loa;
Chevaliers et princes et dus,
Que cascuns dit je n'en voel plus;

(1) Quand la mort nous prend, il est fait trois parts de ce que nous possédons.
(2) Et notre avoir est partagé si *juwelment*, si également.
(3) *Le part pire*, la moindre part.
(4) Quant à l'âme, elle va où il plaît à Dieu, *mal u bien* (au ciel ou en enfer).
(5) C'est la mort véritable, car il sépare l'âme de Dieu.

Et si douna au roi Noblon
Cargiés trente muls Arragons [1]
De pieres et d'or et d'argent.

De son côté,

.... Nobles Renart fist
Signor de ses consaus et dist
K'il gouvernast son règne et lui.
Hélas ! ensi est au jor d'ui ;
La gent font mais Renart signeur.

Le roi fait plus, il demande à Renart, avant de partir, un de ses fils, pour le nommer son sénéchal et lui confier le gonfanon royal.

Renart escorte le roi et l'accompagne jusqu'à la résidence royale, nommée Orgueilleux-Castel. Rentré à Maupertuis, il célèbre son triomphe avec ses alliés, puis les fait reconduire dans leur pays sur son fameux navire. Au retour l'équipage du vaisseau vient réclamer de Renart le salaire qui lui est dû. C'est alors que l'auteur explique hautement son allégorie :

Li amiraus de cele nef
C'est li Papes qui a le clef.
Ce set cascuns de tout le mont [2] ;
Li autre marounier ca sont
Cardounal, prelat et évesque
Cler, prestre, abé et archevesque,
Cordelier, Jacobin et moine,
Prestre parrochial et chanoine :
Tuit moinent le nef de Renart ;
7230 C'est cist mons qui va male part [3]
Renars si est li anemis
Qui tous les a à ses laz pris.

(1) Trente mules d'Aragon chargées.
(2) Tout le monde sait cela.
(3) La nef de Renart, c'est ce monde qui va dans une mauvaise voie.

Dont dist Renars al amiral,
(C'est au Pape et en général
A tout le clergié qu'ai nommé),
Que il soient tuit avisé
Por demander souffisanment,
Et il leur donra plainement
Plus k'il n'oseront demander.

Ils remercient Renart de ses généreuses intentions et se retirent pour délibérer sur les demandes qu'ils lui adresseront. Après avoir pris leur décision, ils chargent le Pape de parler au nom de tous:

Et ont kierkié la parole
Au Pape, c'est al apostole.
Lor sires estoit et lor maistres,
Et de trestous crestiiens paistres.

Le Pape prend, en conséquence, la parole au nom de tous; il demande:

S'il vous plaist en fiés, convoitise;
Et à yretage, avarice;
Et à no vie, escarseté [1].
Ce volons, s'il vous vient à gré.
Renars respont: ce vous doins-jou,
Et si vous doins avec tout çou
Me suer germaine dame Gille
7260 Ki a esté à maint concile,
Par desus sa mule Fauvain;
Et si vous met ausi en main
Orghilleus le fil Proserpine,
De celui vous met en saisine;
Tout çou doins as signors de clers
Que en mon siervice voi fers [2].
Tous li clergiés, genous flecis,
En ont Renart rendu mercis.

(1) A titre de fief, convoitise, héréditairement, avarice, viagèrement, égoïsme.
(2) Je donne tout cela aux clercs que je vois portés à me servir.

Après ce récit, dans lequel il a dévoilé à quel prix le clergé a vendu son alliance à Renart triomphant, l'indignation du poète éclate :

Hé ! las clergiés que respondrés
7270 Au grant jour [1] quant vous i venrés
Devant le face Jhesu-Cris
K'en sen lieu vous a ça jus mis
Por bien dire et por miex ouvrer,
Et por nous avoec lui mener ?
— Excuser ne vous porés mie
Car il vera vo félounie
De convoitise et d'avarice
Et d'escarseté ce let vice,
D'orgeul et de ghille et d'envie,
7280 Ki en vous est par votre envie.
S'a en vo cuers poi carité [2],
Foi vraie ne humilité ;
Car vous avés tuit pascience
Estroite, et larghe conscience ;
Dont je dí qu'estes ocoisons [3]
De tous les maus que nous faisons.
Si en arés double louier [4],
Double paine et double brasier.
Là paierés vous de vo fief
7290 Convoitise double relief.
Vous ne vos porés escuser
Au grant jour, car Dieu voit très cler.
Mais entre nos, lasses brebis [5],
Crierons à Dieu, à haus cris,
Merci, et nous escuserons
De vous quant au grant jour venrons [6]

(1) Au jour du jugement dernier.

(2) Et il y a en vos cœurs peu de charité, de foi vraie et d'humilité.

(3) Vous êtes cause, occasion.

(4) Vous en aurez double loyer, double peine.

(5) Mais quant à nous, pauvres brebis. — *Las*, roturiers, paysans. (Gloss. Du Cange).

(6) *Nous escuserons de vous*, nous rejetterons sur vous la responsabilité de nos fautes au jour du jugement.

S'au monde enseigniés vo parole
Sage devenroit la gent fole,
Et au grant jour seroit mondée;
7300 Mais vo vie est trop enmondée.
Hélas! cis mondes ne vaut rien,
Car trespassable sont li bien;
Nous i aquérons à labour,
Et le gardons à grant paour,
Et le laissons à grant tristrece.
. . . . . .

Après ce dernier cri de désespoir et de découragement, l'auteur termine son récit: Avant de se séparer de Renart, les membres du haut clergé ont sollicité une dernière faveur, et ils ont

Requis Renart par amistiés
K'il soient de sa confrairie;
Et Renars lor dist: je l'otrie,
Et avoec lor dist, je vous doins,
Car bien voist k'il vous est besoins,
Mon gris drap fait d'ypocrisie,
C'on ne connaisse vo voisdie [1].
Moult le mercient, puis en vont.
7330 Sitost con le congiet pris ont,
Ne ciessèrent, si sunt venu
En haut orguel ki jadis fu
Celui ki est maistre d'infier
Que l'en apiele Lucifier,
K'encore en ruira ses grenons [2],
Se Dieus nel' fait et ses sains nons.

Bien évidemment, le poëme se terminait d'abord ici, et les vers où l'auteur a inscrit son nom, sa nationalité et la date de son œuvre (et qui ont été reportés plus loin par

(1) Je vous donne, vous en avez besoin, mon gris drap d'hypocrisie pour cacher votre trahison.

(2) Qui en rira dans sa barbe.

les copistes) terminaient ce dernier chapitre. Les trois chapitres qui vont suivre, et qui contiennent la mention de faits historiques postérieurs à 1288, sont indépendants du plan général de l'œuvre et ont été ajoutés plus tard.

Dans ces chapitres, en effet, Renart et ses fils sont les seuls personnages du poëme qui restent en scène. Le triomphe de Renart sur la Royauté a été complet et, après la soumission de celle-ci, ce sont les ordres religieux et les ordres militaires que le poëte veut montrer dirigés et conduits par Renart, c'est-à-dire par l'esprit de fourberie et d'hypocrisie qui va, grâce à ce dernier triomphe, étendre sa domination sur le monde entier.

Si ke li Jacopin et li Frère Menu sont demoré à conseil, et ne vont mie al autre clergié.

VERS 7337 A 7402.

Li frère menu demourèrent
Et li Jacobin point n'alèrent
En Haut-Orguel, povreté ont;
7340 Rice as povres contaire sunt
Com li triacles au venin [1].

C'est ainsi que débutent les chapitres qui nous paraissent, comme nous l'avons expliqué, avoir été postérieurement ajoutés à l'œuvre principale de Giélée, terminée en 1288. Ces quelques vers servent de transition entre le poëme primitif et les satires qui vont suivre, et dans

[1] *Triacle*, thériaque, antidote contre les poisons.

lesquelles ne reparaît aucun des acteurs du poëme, à l'exception de Renart et de ses fils.

L'auteur suppose que le haut clergé a exclu les ordres mendiants du concile dans lequel on a délibéré sur les demandes à adresser à Renart, et que ceux-ci n'ont point, par conséquent, participé aux largesses que Renart a faites au clergé.

Les frères de Saint-Dominique se réunissent; ils déplorent la pauvreté de leur ordre; chacun des frères émet un avis; l'un d'eux ajoute :

C'alés vous toute jour parlant !
Vous n'aures jà un pain vaillant
En cest siècle sans renardie.
. . . . . .
Je lo que de ci en allons
Jusqu'à Renart et tant faisons
K'il prenge l'abit de nostre ordre.

Cette motion est adoptée par acclamation, et l'on se rend auprès de Renart; celui-ci refuse pour lui-même, mais il offre son fils Renardiel. L'offre acceptée :

. . . . . lors le viestirent
De lor ordre et signor en firent
Et grant-maistre et provincial,
Par quoi ils ont laissé le val
De povreté, par tel esquel [1]
Et sont montés en Haut-Orguel
Od les autres.

[1] Par tel moyen, par telle échelle.

Si ke li Frère Menu viestent de lor ordene Rousiel fil Renart et en font custode de lor ordene

VERS 7403 A 7638.

L'exemple était bon; il est suivi par les Frères Mineurs, qui obtiennent de Renart son second fils, Rousseau, dont ils font leur Gardien et leur Custode.

Celui-ci leur promet de les conduire aussi en Haut-Orgueil. Mais la tâche n'est pas facile, car la règle de saint François est précise et sévère.

. . . . . povretés vraie
Tient toute l'ordre en manaie,
De poi mengier, de poi viestir,
De poi dormir, d'eure gésir
Sans propre, en langes et nus piés
Le corde çainte à chi meskiés.

Mais bientôt, grâce à l'influence de Rousseau, les Frères Mineurs oublient les prescriptions de leur fondateur :

. . . . . lor conscience
Eslarghissent, lor passience
Estrècent, il font à rebours.

De plus, les fils de Renart entreprennent de réconcilier les deux ordres qu'ils dirigent; ils leur démontrent que les divisions sont le principal obstacle à leur prospérité. L'accord une fois établi, Renardiel réunit les deux ordres dans une assemblée générale et leur parle ainsi :

Signor, dist-il, entendés cha :
Cordelois et vous Prééceur,
Nostre ordre iront tempre à doleur
S'esrer le puéent li prélat [1];

[1] Si les prélats étaient chargés de les diriger.

7480 Car il nos métent en débat
A oïr les confiessions,
Et de faire absolutions,
Et d'engoindre penance as gens [1],
Et d'etre ausi as testamens;
Et s'il de çou viennent à cief,
De faim morrons et de mescief [2].

Nous avons pourtant le droit pour nous, car le pape Innocent nous a donné le privilége de confesser, d'ordonner des pénitences et d'absoudre de tous péchés, sauf les cas réservés au Pape. Ces pouvoirs, nous en avons les titres [3]. En conséquence,

Plaidier poons hardiement
S'il vous plaist, contre les prélas.

Ce procès eut lieu, ajoute l'auteur, et jamais il n'y eut un si grand débat devant l'apôtre de Rome; les conséquences en furent fatales, car cette discussion ébranla les consciences, affaiblit la foi, devint une source d'erreurs chez une foule de gens, et spécialement chez les Béguines [4] qui prirent hautement parti pour leurs confesseurs contre les prélats.

. . . ains si grans plais ne fu mais
Pardevant l'apostole à Romme;
7510 Li plais gréva puis à maint homme,
Et le conscience eslargi
Et le foi en iaus afoibli.
Il mist en erreur mainte gent,
Béghines espéciaument.

(1) Et d'imposer des pénitences au peuple et surtout de participer aux testaments.

(2) Et s'ils viennent à bout de leurs prétentions, nous mourrons de faim et de misère.

(3) Les Archives du Nord conservent les originaux des priviléges concédés au XIIIe siècle aux Frères-Prêcheurs de Lille par les différents papes.

(4) En 1277, Marguerite, comtesse de Flandre, avait désigné le prieur des Frères-Prêcheurs de Lille pour gouverner à toujours le Béguinage de cette ville.
(Archives du Nord, carton B 144).

En furent plainement déçutes,
Et si viers les Prélas esmutes
Que quant li Prélat préeçoient
Et en quemun amonestoient
C'on doit dire tous ses péciés,
7520 Uns et autres, et nués et viés [1]
A son Prestre et non à autrui,
Sans le commandement de lui,
Eles encontre aus en parlèrent
En haut, et si en estrivèrent [2].

Les Frères Mineurs et les Jacobins soutinrent hautement leurs prétentions, ajoute l'auteur, au temps du pape Nicolas [3], comme ils l'avaient fait précédemment, lorsque Philippe le père (Philippe-le-Hardi) fut rapporté mort d'Aragon et enseveli dans l'église Saint-Denis près de son père Louis (Louis IX) qui conquit Damiette et éleva si haut la sainte Église.

Le cœur de ce roi Philippe avait été donné à l'église des Frères-Prêcheurs de Paris. Ce fut un grand honneur, ajoute Giélée, que le roi fit à l'ordre, en léguant son cœur, sur la demande de Renardiau, son confesseur [4], à l'église des Jacobins.

(1) Nouveaux et vieux.

(2) *Estriver*, disputer, contester.

(3) Nicolas IV, qui avait été Frère-Mineur et qui fut élu pape le 15 février 1288 (Voir dans l'*Histoire des Conciles* la lettre adressée au pape par les évêques réunis au Concile de Reims).

(4) D'après Guillaume de Nangis, ce ne fut pas Philippe III qui légua son cœur aux Frères-Prêcheurs, mais ce fut Philippe-le-Bel, qui, contre tout droit, et sur la demande de son confesseur appartenant à l'ordre des Frères-Prêcheurs, donna le cœur de son père à l'église des Jacobins. Cette donation provoqua des plaintes énergiques de la part du Chapitre de Saint-Denis. (Voir *Gesta Philippi tertii*, Historiens des Gaules, t. XX, et *la Chronique* de Guill. de Nangis, même vol. p. 570). Guillaume de Frachet qui fut le huitième provincial des Dominicains de France, confirme le fait dans sa chronique (t. XXI). Une note ajoutée à cette chronique donne le nom de ce confesseur de Philippe-le-Bel, c'était Nicolas de Gorrenc. — *L'Histoire Littéraire de la France* renferme une notice sur Nicolas de Gorrenc, confesseur de Philippe-le-Bel, auquel Giélée fait allusion. M. Méon a mal compris le texte de Giélée et semble croire qu'il s'agissait du confesseur du roi Saint-Louis, Geofroy de Beaulieu.

Fius Renart, frère Renardiaus,
Dou plait des prélats se doutait,
Ki moult à souffrir en aroit.
Li ordres en poroit périr,
Et pour contre ce cop couvrir
Fist Renardiaus k'il ot le cuer
7560 Dou Roi ki fu de si grant fuer [1].

Au temps présent, le débat se renouvela, alors que Michel de Warenghien était évêque de Tournai.

Grant plait conmença, bien le sai,
Étoit dont veskes de Tournai
Maistres Mikius de Warengien,
C'on tint de clergie à scien.
7565 De Lille fu nouris et nés,
Des Jacobins fu tost plourés
Et des Cordelois ensément
Quant ses cors traist à finement [2].

C'est au concile de Reims de 1287 [3] que Giélée fait ici allusion. L'évêque d'Amiens, Guillaume de Mâcon, Guillaume de Sisi, évêque d'Arras et l'archevêque de Reims qui plaida si éloquemment la cause des prélats, assistèrent, dit-il, à ce concile ; et ces débats préoccupèrent tellement le Pape, qu'il n'eut pas le loisir d'envoyer des secours à la ville d'Acre, ce qui occasionna la prise de cette ville par les infidèles et le massacre de nombreux chrétiens. Voilà les résultats des débats soulevés par les fils de Renart.

(1) *Fuer*, prix, de *forum* (Du Cange).

(2) Lors de sa mort, les Jacobins et les Cordeliers eurent vite fini de le pleurer ; c'est-à-dire ne le regrettèrent pas.

(3) La *Gallia Christiana* parle, dans la notice qu'elle consacre à Michel de Warenghien, d'un autre concile tenu à Reims en 1294, et dans lequel s'agitèrent les mêmes questions. — Ni l'*Histoire générale des Conciles* de Ph. Labbe, ni l'histoire de l'église de Reims (*Metropolis Remensis historia*, Marlot) ne parlent de ce second Concile, qui n'est mentionné nulle part, il y a eu confusion de dates. (Voir dans *Sacro sancta Concilia*, la lettre adressée au pape par les évêques réunis à Reims).

Mais revenons, dit l'auteur, à Renart lui-même. La résolution prise par ses deux fils d'entrer en religion, le détermine à suivre le même parti, et Giélée ajoute ironiquement :

Lors ot si grant dévotion
Que bien manjast d'un cras capon,
Ne li causist dont il venist
Mais qu'en ses poes le tenist [1].

La résolution une fois prise, il s'agit de la mettre à exécution.

En çou k'il si dévos estoit
Par devant lui esgarde et voit
Le renclus [2] à un povre hermite
U il n'avoit tite ne mite [3]
Ne sanc, ne car, ne pain, ne grain
7610 Fors racines un raiel plain,
Et laoustes [4] et miel sauvage
Que li preudons por le boscage
Cuelloit pour soustenir sa vie.
Li ermites disoit complie,
Devant avoit dit none et vespres,
Et il ert tart k'il estoit vespres [5]
Quant Renars vint al hermitage.
Renars contrefist moult le sage
Au postis vint, fiert du maillet,
7620 Li preudons ouvri le wiket [6],
Quant Renart vit grand merveille a;
Renars entre ens [7], mot ne sona
Fort k'il dit : *Benedicite ;*
Li Preudons fu plains de sainté [8]
Si li respondi : — *Dominus,*

(1) Il fut pris d'une si grande dévotion, qu'il mangea avec plaisir d'un chapon gras sans se préoccuper d'où il venait, mais heureux de le tenir entre ses poings. — (2) L'habitation. — (3) Ni sou ni maille. — (4) *Laoustes*, sauterelles. — (5) Il était tard, car il était soir. — (6) *Wiket*, guichet. — (7) *Ens*, dedans (l'hermitage). — (8) Plein de respect.

A foi bien soiiés vous venus.
Que vous plaist [1] ? — Je voel confiesser
Et viers Dieu me voel amender
Et faire satisfation,
7630 Et entrer en religion,
Au siecle ne voel estre plus
Ains voel çaiens estre reclus
Od veus, pour l'amour Dieu le roi,
Pous oster de mi le desroi,
Mais confiesser me voel avant.
— Et je vous orrai boinement [2];
Dites de par Dieu vos péciés.
— Volentiers, sire. — Or, conmenciés.

Einsi com Renars se confesse à l'ermite en un hermitage.

VERS 7639 A 8048.

La confession de Renart doit être reproduite et non analysée. « Laissons parler le vieil auteur, dit M. Saint-Marc Girardin; toute cette scène est racontée avec une grâce et un esprit infinis : »

Renars conmence ses méffais
7640 En gros et trestous à uns fais [3],
Et dist : que volés que vos die ?
Onc bien ne fis jor de ma vie
Se jou ne cuidai faire mal;
J'ait fait ocire maint vassal

(1) Que désirez-vous ?
(2) Je vous écouterai avec bonté.
(3) Renart commence la confession de ses péchés en gros, et tous en bloc, à la fois.

Et fait wihot [1] maint vaillant home
Onques bien ne fis, c'est la some [2];
Bastie ai mainte traïson
Et mainte grande mesprison [3].
Les bones tekes [4] en ostés
7650 Et les mauvaises i metés,
Teus sui, ore me rasotés,
Et puis çaiens me retenés [5]
Por estre en vo rendation,
Car je n'ai autre entention;
Mais ançois voel oïr par ordre [6]
Tous les points ki sont en vostre ordre;
Que vous mengiés, dont vous vivés,
Ki si très lonc de gent manés,
Et ke viestés à vo car nue [7]?
7660 — Une haire de poil velue,
Dist le preudons, et vois nus piés [8],
Ne ne sui lavés ne baigniés,
Et di mon sautier cascun jour,
Et puis si vois à mon labour;
A mie nuit matines di,
Que Dieus ait de m'ame merchi,
Et le jour c'une seule fois
Ne mengue el que tu ci vois [9]
Et si n'en preng mie mon sol.
7670 — Et, dist Renars, moi tieng à fol
Ki çaiens rendre me voloie,
Si m'aït Dieus, que je cuidoie

(1) Cocu (Du Cange, Glossaire. *Voce Willot)* racine inconnue.

(2) C'est le résumé, le total.

(3) Offense.

(4) *Bones tekes*, bonnes qualités.

(5) Je n'ai pas une bonne qualité, je possède toutes les mauvaises; tel je suis, maintenant absolvez-moi et gardez-moi ici dans votre compagnie.

(6) Mais auparant je désire connaître, les uns après les autres, tous les points de votre règle.

(7) De quoi vous couvrez votre chair nue.

(8) Et je vais pieds nus.

(9) Je ne mange que ce que tu vois ici.

Que mengissiés, à vos devis,
Widecos, faisans et piertris,
Capons en rost et venison [1],
Et béussiés vin à foison,
Et éust od vous biele dame [2];
Ce cuidai jou, foi que doi m'ame,
Mais puis que vous iestes si fais
7680 Vous et vo conpaignie lais [3],
Vos ordres n'est pas bons à mi
Je ne le tieng pas à ami,
A Dieu vous conmant, je m'en vois [4],
Çaiens ne renterrai des mois,
A Malpertuis vois ma maison,
Je has tele relegion [5].

Après cette édifiante démarche, Renart retourne à son château, où son retour est fêté par sa femme et par tous les siens.

Cependant la renommée de Renart emplissait le monde; on ne parlait que de sa lutte victorieuse contre le roi, et de la paix qu'il avait dictée, à sa volonté; son nom avait franchi les mers; parmi les Chrétiens comme chez les Infidèles, il n'était question que de lui et de ses fils qui avaient élevé si haut la puissance de leur ordre. Les hommes sages, aimés de Dieu, étaient partout proclamés fous par les hypocrites et par les papelars, et l'on ne tenait pour véritablement sages que ceux qui étaient du parti de Renart.

Les Templiers et les Hospitaliers eurent, les uns et les autres, le désir de posséder Renart parmi eux. Cette double prétention souleva entre les deux ordres des débats

(1) Je suis fou, moi qui voulais entrer en religion, car je pensais que vous mangiez à volonté, bécasses, faisans, perdrix, chapons rôtis et venaison.

(2) Et que vous aviez près de vous belle dame.

(3) Je laisse, je renonce à vous et à votre société.

(4) Je vous recommande à Dieu et m'en vais.

(5) Je hais telle religion, telle règle de vie.

qui allèrent jusqu'à la lutte armée. Ils convinrent enfin de soumettre leur différend à la décision du Pape.

Celui-ci convoqua, à cet effet, un concile général auquel assistèrent moines, abbés, évêques, archevêques, chevaliers, comtes, ducs et rois, et Renart lui-même, tout spécialement convoqué. Le patriarche de Jérusalem [1] éleva tout d'abord les mêmes prétentions; Renard le mit hors de cause en lui donnant un de ses bâtards qui possédait toute la science de son père.

Le jour du débat,

> Li conmuns peules s'assit bas;
> L'apostole ont en haut assis,
> Renart ont par dalès-lui mis,
> Plus bas sissent li cardounal
> L'autre clergiés est plus aval,
> Li doi fil Renart li rendu [2]
> Furent au concile venu.

Un Templier se lève et prend la parole au nom de l'ordre.

Seigneurs, dit-il, je porte la parole dans la cause que nous soutenons contre les Hospitaliers. Nous proclamons notre droit d'avoir avec nous Renart, car nous sommes les meilleurs défenseurs de l'Église; nous combattons pour elle; nous comptons dans nos rangs de nombreux chevaliers, et nous n'hésitons pas à prodiguer l'or et l'argent pour servir sa cause. Nous avons de par le monde de nombreuses maisons, des terres, des rentes relevant de puissants seigneurs qui contestent nos droits, et bien à tort, car si notre ordre ne grandit point en puissance, la force que nous mettons au service de l'Église en sera amoindrie; nous serons contraints à abandonner la Syrie, et vous

(1) Nicolas de Hanapes, Dominicain, nommé patriarche en 1288, mort noyé à Acre en 1291.

(2) Les deux fils de Renart entrés en religion.

verrez bientôt apparaître les flottes du soudan de Babylone. Saint-Père, ne perdez pas de vue que nous sommes, en vérité, les seuls défenseurs de la chrétienté et de l'Église et, qu'à ce titre, c'est chez nous, s'il y consent, que Renart doit entrer en religion.

Après ce discours, le Pape interroge Renart, qui lui répond : — Je viens d'entendre les Templiers, je veux maintenant écouter les Hospitaliers ; je me prononcerai, après les avoir entendus, en faveur de ceux à qui je serai le plus utile, si toutetois j'ai le droit d'entrer en religion ;

Car jou ai me feme vivant [1],
Li papes respont en riant :
De rendre [2] je vous doins congié.

Un chevalier de l'ordre de l'Hôpital se lève à son tour ; c'était un homme savant qui portait le nom de Renier [3].

D'une voix puissante et mesurée, il dit : Seigneurs, écoutez notre demande et jugez si elle est fondée. Les Templiers demandent à avoir Renart dans leur ordre. Nous avons plus qu'eux le droit de le posséder parmi nous. Notre ordre est bien plus ancien que le leur, ainsi que l'attestent plusieurs chartes signées de princes et de rois. Nous faisons aux Sarrazins plus de mal que les Templiers, car si, comme chevaliers, nous combattons les Infidèles l'épée à la main, nous soignons, dans nos hôpitaux charitables, les malades et les blessés, que nous arrachons à la mort, et qui, une fois guéris, combattent les Infidèles. Si, au lieu de nous porter envie, les Templiers avaient joint leurs efforts aux nôtres, la Syrie, Jérusalem, toute l'Égypte, Babylone elle-même, seraient depuis longtemps

(1) Car j'ai encore ma femme vivante.

(2) Rendre, se rendre, entrer en religion. *Redditus, monachus, eremita, qui se in monachum reddidit.* (Du Cange, Gloss.)

(3) Nous ne savons s'il existait à cette époque, dans l'ordre, un chevalier ainsi nommé ; peut-être Gielée ne lui a-t-il donné ce nom que par ressemblance avec le nom de Renart.

au pouvoir de la chrétienté. L'envie qui nous divise est le salut des Infidèles. Donnez-nous Renart; nous en ferons notre maître et le directeur de notre ordre [1].

Le Pape, assez embarrassé, répond alors : Il ne peut être à tous les deux. — Pourquoi donc? reprend Renart; si vous m'autorisez, Saint-Père, à entrer dans les ordres, je prendrai le double habit :

Mes viestemens sera partis;
A diestre je serai viestis
De viestement d'Ospitelier
Et à seniestre de Templier.
A seniestre barbe lairai
7930 A diestre rére le ferai [2];
Bien les gouvernerai tous deus.

Cette proposition est acceptée par acclamation; on revêt Renart du double costume, et les deux ordres lui prêtent serment d'obéissance.

Après cette double incarnation, l'auteur termine son poëme, comme une féerie moderne, par une sorte d'apothéose. La Fortune, dans un équipage éblouissant, s'avance vers Renart et lui dit :

Renars, jou te voel coroner
Sour ma ruée [3] et en haut lever
Car tu l'as trop bien desiervi,
Car nus n'est rien encontre ti;
Tout sunt mais Renart et Renardes,
Cler et lai, witart et witardes [4],
Viel et jouene, grant et petit,
Montés, bien l'avés desiervi [5].

(1) Le grand-maître des Hospitaliers était alors Jehan de Vilers, nommé en 1289, mort en 1297.

(2) A droite je laisserai croître ma barbe, à gauche je la ferai raser.

(3) Sur ma roue.

(4) Nous ignorons la signification de ce mot.

(5) Montez sur ma roue, vous l'avez bien gagné.

Mais Renart, que la prudence n'abandonne jamais, répond à la Fortune : — Je ne m'exposerai pas à monter en haut de votre roue, car si elle venait à tourner, je serais précipité au plus bas. — Sois sans crainte, répond la Fortune, ma roue est désormais immobile.

Tu as abatu vraie foi
Loiauté ai desous mes piés
Jamais nul jor n'ert [1] redréciés ;
Car faussetés l'a abatu.
7970 Sire Renars, par vo viertu
Orgius a mise humilité,
Bas à mes piés en grant vilté.
. . . . . .
Montés, Renars, car à vo diestre
Arés Orguel, et à seniestre
Iert dame Ghille a tot Fauvain [2].
. . . . . .
A ice mot Renars monta
Sour la ruée tous coronés
D'Orguel et de Ghille adiestrés.
Viestu de l'ordre des Templiers
Mi-partis as Hospiteliers,
A ses piés fist ses fius séoir.
. . . . . .

L'auteur donne, dans ces vers, la description de la miniature qui termine le manuscrit [3] et dont nous allons essayer l'explication.

La roue de la Fortune occupe le centre de la composition ; derrière et entre les rais, on aperçoit cette déesse qui maintient la roue et l'empêche de tourner ; tout en

(1) Jamais elle ne se relèvera.

(2) Sera dame Ghille avec Fauvain, c'est le nom de la mule qui lui sert de monture.

(3) Cette miniature existe dans les quatre manuscrits, mais avec des différences. Chaque miniaturiste ayant traduit, à sa manière, la description de Giélée.

haut et sur un trône est assis Renart couronné, portant un costume mi-parti de Templier et d'Hospitalier. A côté de lui sont placés ses deux fils, vêtus l'un en Dominicain, l'autre en Cordelier. A gauche, Orgueil à cheval, un faucon sur le poing, s'avance vers Renart. A droite, dame Ghille sur sa mule Fauvain. Fausseté, une faucille à la main, s'accroche à la roue et monte vers Renart; tandis que, de l'autre côté, Foi est précipitée la tête en bas. Sous la roue, écrasée par elle, est étendue Loyauté, dont le corps forme l'obstacle qui empêchera désormais la roue de tourner. Charité et Humilité, les mains jointes et les yeux au ciel, assistent avec douleur à ce spectacle.

Renart est là triomphant, dit l'auteur, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de l'abattre.

Ce nos dist Jakemars Giélée.
Car vraie fois est adossée
Au jour d'ui, et humilités [1];
Et entre piés gist loiautés;
Et carités est refroidie,
8020 Et larghece est des cuers banie,
Et li visce sunt de grant fuer [2].
. . . . . .
En l'an del Incarnation
Mil et deus cens et quatre vins
Et VIII, fu chi faite li fins
De ceste branche en une ville
Que on apiele en Flandres Lille,
Et parfaite au jour Saint-Denis.
A le mère au roi Jhesu-Cris :
Prions qu'ele nos doinst si vivre.
8040 Que de Renart soions délivre,
Et ausi de tous autres visces,

(1) Car aujourd'hui on tourne le dos, on fuit la vraie foi et l'humilité; la loyauté est foulée aux pieds, la charité est refroidie, la largesse bannie des cœurs, les vices seuls sont estimés.

(2) *De grant fuer*, de grand prix, en grande-estime.

Si c'o Dieu soions ès delisces
Avec la Sainte Trinité
La sus ens en se maïsté.
Ce nos doinst li Fius et li Pères
Et li Sains Espirs nos sauvères
Ki vit et règne et regnera
8048 *Per infinita secula.*

Amen.

La longue étude que nous avons placée en tête de ce volume nous dispense de tout commentaire sur l'œuvre dont nous venons d'achever l'analyse, et que Jacquemars Giélée écrivit dans les dernières années du XIIIe siècle.

TABLE DES MATIERES.

INTRODUCTION 1

Les manuscrits de Renart-le-Nouvel 39

Renart-le-Nouvel. — Livre premier 49

Li parlement et li concille le roi Noblon 50

Einsi com rois Nobles fèt Orgueil son fil chevalier 53

Einsi conme li fil Renart et li fil Isengrin joustèrent à la quintaine. 54

Einsi conme Renars et Orguiaux consoillent 55

Si ke Renars navre Isengrin parmi le cors 57

Si ke li rois Nobles asaut Malpertuis 60

Einsi conme Renars et sa gent en moinent pris Orgueil, fil le roi Noblon 64

Einsi com Renars couronne Orgueil, si font sis dames, Avarice, Accide, Ire, Envie, Luxure et Gloutonnie 65

Einsi conme Renars vint devant le roi en abit de Frère Mineur ... 68

Einsi conme rois Nobles assaut Maupertuis et conme si fil li font lever à glaives sur les murs, et Renars et si fil leur sont venu au devant 71

Einsi conme Renars vint à merci au roi Noblon et se mist à genouls et li rois descendi dou cheval, et len leva et puis le baisa..... 79

Einsi conme li rois Nobles appaisa Renart et Ysengrin et les fist entrebaiser 81

C'est li seconds livres 85

Ainsi com li rois Nobles va cachier et Renart 86

Einsi com Renars est avec la Luparde et l'acole et li rois l'atant de fors l'uis 90

Einsi com Belins li moutons vint devant le roi et Beline la Berbis, etc., etc 94

Einsi com Renars s'enfuit au bois à tout un oison cuit, etc..... 97

Einsi comme Renars se coucha au chemin com mort, etc..... 100

Einsi conme Tibiers li chas est montés seur un arbre à tout le Hairon, et Renars et par desous, si parole à lui..... 101
Einsi conme uns bouchers qui menoit un buef et un tor et deus chiens avisa Renart, si le fist pillier as chiens qui moult le domagèrent. 101
Ainssi conme Ysengrins li leus et li quos et Tybers li chas se vindrent plaindre au roi..... 103
Einsi conme li rois Nobles fait assaillir Maupertuis 104
Si come rois Nobles envoie son mès à Renart..... 106
Si conme Renars envoie ses lettres au roi Noblon par Waukel le Ghai son mesagier..... 108
Einsi conme Renars ist de Maupertuis entre lui et sa gent, et entrèrent en une nef en mer..... 115
Si conme Renars envoie roi Noblon ses lettres..... 120
La letre d'amors ke Renars envoie la roine dame Orgilleuse feme au roi Noblon..... 123
La letre d'amors ke Renars envoia à dame Hiersent la Leuve..... 124
La letre ke Renars envoia à Harouge le Luparde..... 126
Ainsi que Renars vint devant le roi Noblon, le disiesme de compaignon en guise de fusicien..... 133
Si ke les deux naves s'entrencontrent en mer, li nave le roi et li Renart..... 137
Si ke le norice fist un enfant alaitier le truie..... 143
Si ke li rois Nobles arriva à Passe-Orguel ù Renars estoit..... 152
Si ke rois Nobles asaut Passe-Orguel et Timers li asnes escumenie Renart..... 159
Si que Renars et rois Nobles s'entrebaisent par pais faisant..... 168
Si ke Renars et li rois Nobles sient au mangier par pais, et Timers li asnes rasost Renart k'il avoit eskumenié..... 179
Si ke li Jacopin et li Frère Menu sont demoré à conseil, et ne vont mie al autre clergié..... 186
Si ke li Frère Menu viestent de lor ordene Rousiel fil Renart et en font custode de lor ordene..... 188
Einsi com Renars se confiesse à l'ermite en un hermitage..... 193

CATALOGUE DES HÉMIPTÈRES

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

PAR L. LETHIERRY.

2e ÉDITION.

AVANT-PROPOS.

En 1869, j'ai présenté à la Société des Sciences de Lille un catalogue des Hémiptères du département du Nord. Les insectes de cet ordre avaient jusqu'alors été l'objet de si peu de recherches, non-seulement dans le département, mais même dans le reste de la France, que je ne pouvais avoir la prétention de faire une énumération complète des espèces du pays. Aussi ce n'était, comme je le disais alors, qu'un essai, qu'un premier jalon destiné à ouvrir la voie, à faciliter les recherches et à propager le goût de l'étude. Tout imparfait qu'il était, ce modeste essai a rempli le but que je m'étais proposé, en stimulant le zèle des entomologistes du nord de la France et en les poussant à faire des recherches plus minutieuses des genres les plus négligés jusqu'ici. Grâce à ce redoublement d'activité, en cinq ans le nombre des espèces composant notre Faune s'est trouvé doublé : c'est là le résultat dont j'enregistre les détails dans le présent catalogue. En 1869, je n'avais mentionné que 373 espèces habitant

notre département : aujourd'hui j'en compte 670, et encore ce chiffre pourrait être augmenté de beaucoup si j'avais fait une étude plus approfondie des pucerons et des genres qui suivent. C'est là la partie la plus faible de mon petit travail, et il est bien à regretter que personne en France ne se livre, exclusivement, à la recherche de ces petits êtres dont les mœurs sont intéressantes à tous les points de vue. Mais il y a tant à faire dans cette voie, si étroite qu'elle paraisse, que la vie d'un homme ne pourrait y suffire. Dépassant, un peu trop peut-être, les bornes d'un simple catalogue, qui devrait se réserver seulement l'énumération des espèces indigènes, j'ai dressé plusieurs tableaux dichotomiques de quelques-uns des genres les moins connus : puissent-ils être de quelque utilité pour les débutants, et leur faciliter un peu la détermination des espèces.

Je ne saurais trop remercier les excellents amis qui m'ont puissamment aidé dans mes recherches : M. de Norguet, à Lille, et M. Lelièvre, à Valenciennes. Mais, malgré leurs efforts joints aux miens, je ne puis encore me flatter d'avoir fait une liste complète, même en ce qui concerne seulement les Hétéroptères et les Homoptères. A défaut d'autre mérite, j'aurai du moins évité les doubles emplois, tous les insectes que je cite ayant passé sous mes yeux.

Depuis cinq ans, l'étude des Hémiptères a fait en France de grands progrès, et promet d'en faire de plus grands encore. Plusieurs ouvrages importants ont paru dans divers pays.

En 1868, les Cicadines des environs de Wiesbaden et de Francfort, par M. Kirschbaum.

En 1869, mon savant ami M. Puton a publié un catalogue des Hémiptères hétéroptères d'Europe, adopté par-

tout pour le classement des collections : c'est celui qui m'a servi de guide. Une nouvelle édition va paraître en 1874, avec de nombreuses additions.

En 1870, MM. Mulsant et Rey ont fait paraître un volume contenant l'histoire et la description des Coréides, Alydides et Berytides de France; un nouveau volume des mêmes auteurs, concernant les Réduvides, vient de paraître en 1874.

En 1871, M. Meyer-Dür a présenté à la Société Entomologique suisse une monographie des Psyllodées de la Suisse.

La même année, M. Sahlberg a publié un excellent travail, en latin, sur les Cicadines de Finlande; MM. Reuter et Thomson, des descriptions et remarques intéressantes sur les espèces de Scandinavie et de Finlande.

En 1872, M. Stal, de Stockholm, a proposé une nouvelle classification des Pentatomides, Coréides, Ligeides et Reduvides européens : je ne ferai que mentionner les travaux du même auteur sur les espèces exotiques, qui sont considérables. Comme on peut le voir, les travaux ne manquent pas en Suède et en Finlaude, et, jusqu'à ce jour, la Prusse et la France sont restées bien loin en arrière.

Cette même année 1872, parut à Vienne le catalogue des Cicadines d'Europe, par M. Fieber. Un grand nombre d'espèces mentionnées dans ce catalogue sont encore inédites; l'auteur travaillait à un manuscrit devant contenir la description de chaque espèce : malheureusement, après la mort de l'auteur, ce manuscrit a été perdu; il ne reste que les dessins coloriés, dont l'exactitude est si grande qu'ils peuvent suffire, à eux seuls, pour faire reconnaître les espèces.

En Angleterre, MM. Scott, Douglas, Marshall, etc., con-

tinuent, dans *l'Entomologist's Monthly Magazine*, leurs intéressantes études sur les Hémiptères d'Angleterre.

Enfin, en France, dans les *Annales de la Société Entomologique*, M. Signoret a entrepris une vaste monographie des Coccides, aussi complète qu'elle peut l'être dans l'état actuel de la science.

En regard de ces travaux importants, il faut signaler une perte capitale, et un deuil pour la science. En 1871, M. Fieber, mon vénéré maître, s'est éteint presque subitement à Chrüdim (Bohême).

Auteur d'une monographie des Hémiptères hétéroptères d'Europe, publiée, en allemand, en 1861, tous les ans il enrichissait les mémoires de la Société de Zoologie et de Botanique de Vienne, dont il était membre, de descriptions isolées ou de monographies du plus grand mérite, telles que celles des Deltocephalus, des Tettigometra, etc. Doué d'une patience à toute épreuve, et d'un talent de dessinateur remarquable, il figurait et coloriait avec les soins les plus minutieux toutes les espèces qu'on lui envoyait de tous les points de l'Europe. Ses forces et sa vie se sont usées peu à peu à ces travaux ininterrompus, et la mort vint le surprendre, le crayon et le pinceau à la main, à l'âge de 64 ans.

CATALOGUE DES HÉMIPTÈRES

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Première Division. — HÉTÉROPTÈRES.

1re Famille. — MEGAPELTIDÆ.

COREOMELAS. *White.*

C. Scarabæoides. *Linné.* Assez commun dans les environs de Lille : fortifications, Lambersart, Ostricourt, sur les renoncules ; passe l'hiver à l'état parfait.

ODONTOSCELIS. *Delaporte.*

O. Fuliginosa. *Linné.* Dunes de Calais et Dunkerque, en juin, moins abondante que la suivante.

O. Dorsalis. *Fabricius.* Dunes de Calais et Dunkerque ; assez commune en juin.

PSACASTA. *Germar.*

P. Pedemontana. *Fabricius.* Très-rare : fortifications de Valenciennes, en mai, sur le *Symphytum officinale* (A. Lelièvre).

EURYGASTER. *Delaporte.*

E. Maurus. *Linné.* Très-commun partout : fortifications de Lille, Emmerin, forêts de Raismes, de Mormal, etc. ; passe l'hiver à l'état parfait.

E. Hottentotus. *Fabricius.* Commun, surtout dans les endroits couverts de genêts et de bruyères : forêt de Raismes, bois de Phalempin, Ostricourt, Thumeries, Mont-Noir ; passe l'hiver à l'état parfait.

PODOPS. *Delaporte.*

P. Inunctus. *Fabricius.* C'est une de nos espèces les plus communes, elle se trouve à terre, surtout dans les fortifications de Lille, sous les

touffes d'herbes, au pied des murs; dans les champs, sur les talus herbeux des fossés; dans les bois : Emmerin, Libercourt, etc.; passe l'hiver à l'état parfait.

CYDNUS. *Fabricius.*

C. Flavicornis. *Fabricius.* Espèce essentiellement arénicole qu'on trouve quelquefois dans les dunes de Dunkerque, profondément enterrée dans le sable. Il faut, pour avoir chance de la rencontrer, choisir les jours où le vent, soulevant les sables mobiles, la met à découvert dans sa retraite souterraine; passe l'hiver à l'état parfait.

C. Nigrita. *Fabricius.* Commun au printemps, errant sur le sable, au Mont des Bruyères, près Saint-Amand.

GEOTOMUS. *Mulsant* et *Rey.*

G. Punctulatus. *Costa.* Cette espèce, indiquée par MM. Mulsant et Rey comme principalement méridionale, est pourtant très-abondante dans les dunes de Dunkerque; elle y vit aux racines de diverses plantes dont elle suce la sève; on la voit, dès le mois de mars, errer sur le sable, surtout quand il fait du vent. Passe l'biver à l'état parfait.

SEHIRUS. *Amyot* et *Serville.*

S. Morio. *Linné.* Rare : fortifications de Lille; lisière du bois de Phalempin, dans un champ de trèfle, vers le milieu de l'été.

S. Luctuosus. *Mulsant* et *Rey.* Rare : un exemplaire pris en mai sur la lisière du bois d'Ostricourt.

TRITOMEGAS. *Amyot* et *Serville.*

T. Bicolor. *Linné.* Assez commun dans les environs de Lille, sur l'ortie et diverses autres plantes : fortifications de Lille. Lambersart. Passe l'hiver à l'état parfait.

CANTHOPHORUS. *Mulsant* et *Rey.*

C. Dubius. *Scopoli.* Très-rare : un seul exemplaire pris en août dans les dunes de Wissant (Pas-de-Calais).

ADOMERUS. *Mulsant* et *Rey.*

A. Biguttatus. *Linné.* Cette espèce se trouve surtout dans les bois, où elle est commune sous la mousse en automne, en hiver et au printemps : Phalempin, Ostricourt, forêt de Raismes.

GNATHOCONUS. *Fieber.*

G. Albomarginatus. *Fabricius.* Trouvé par M. de Norguet dans les environs de Boulogne (Pas-de-Calais); se retrouvera peut-être dans les limites du département du Nord.

G. Picipes. *Fallen.* Cette espèce, indiquée par MM. Mulsant et Rey comme principalement méridionale, se trouve quelquefois dans les environs de Lille, au pied des arbres ou à la racine des plantes basses: Ronchin, Mons-en-Barœul. Elle est très-commune dans les dunes de Dunkerque et Calais, sous les mousses. Passe l'hiver à l'état parfait.

SCIOCORIS. *Fallen.*

S. Terreus. *Schrank.* N'est pas rare dans les dunes de Dunkerque et Calais, au printemps et en été, sous les mousses. Passe l'hiver à l'état parfait.

ÆLIA. *Fabricius.*

Œ. Acuminata. *Linné.* (*Rostrata Mulsant* et *Rey*). Commune en été sur les graminées, surtout dans les bois: bois de Libercourt, de Marchiennes, forêts de Mormal, de Clairmarais. Passe l'hiver à l'état parfait.

Œ. Klugi. *Hahn.* Rare; Mont-Noir, Mont des Cattes, en juin dans les endroits couverts de genêts.

ÆLIODES. *Dohrn.*

Œ. Inflexa. *Wolf.* Peu commune; en été dans les bois sur le *Stachys sylvatica;* bois de Phalempin, forêts de Raismes et de Clairmarais.

EYSARCORIS. *Hahn.*

E. Melanocephalus. *Fabricius.* Assez commun, au printemps et en été, sur les scrofulaires: fortifications de Lille, bois de Phalempin, forêt de Nieppe.

E. Perlatus. *Fabricius.* Rare dans les environs de Lille (fortifications); très-commun dans une prairie sablonneuse de la forêt de Raismes, en été; bois d'Hollebeke.

STRACHIA. *Hahn.*

S. Festiva. *Linné.* Très-commune dans les forêts de Nieppe et de Mormal, au milieu et à la fin de l'été, sur les crucifères; moins commune dans le bois de Phalempin.

S. Oleracea. *Linné*. Assez commune dans les bois de Phalempin, Libercourt, en été; quelquefois dans les jardins, sur les crucifères; je ne l'ai jamais vue assez abondante pour faire des dégâts sensibles. Linné rapporte que les choux et les raves furent en partie détruits par cette espèce, en 1760, en Suède.

CARPOCORIS. *Kolenati*.

C. Baccarum. *Linné*. Rare; un exemplaire pris en septembre dans le bois de Marchiennes. Forêt de Raismes.

C. Nigricornis. *Fabricius*. Assez rare : environs de Lille (de Norguet), forêt de Raismes.

C. Verbasci. *De Geer*. Très-commune partout, surtout dans les bois: fortifications de Lille, bois de Phalempin, forêt de Mormal, Dunkerque, etc. Passe l'hiver à l'état parfait.

PERIBALUS. *Mulsant* et *Rey*.

P. Vernalis. *Wolf*. Assez rare: dans les bois, au milieu et à la fin de l'été, sur les broussailles; bois de Libercourt, forêts de Nieppe et de Clairmarais.

PALOMENA. *Mulsant* et *Rey*.

P. Viridissima. *Poda*. Très-commune, surtout dans les bois, en été; on la trouve sur une foule de plantes et d'arbres différents : Phalempin, forêt de Nieppe, foret de Mormal, Trélon.

P. Dissimilis. *Fabricius*. Aussi commune que la précédente, et dans les mêmes endroits : le dessus du corps est d'une belle couleur rose, et les angles postérieurs du corselet sont un peu moins arrondis que ceux de la P. Viridissima, mais ces différences sont trop peu caractérisées pour qu'on puisse en faire une espèce distincte.

PIEZODORUS. *Fieber*.

P. Incarnatus. *Germar*. Très-commune, paraît affectionner surtout les genêts : bois de Phalempin, Mont-Noir, forêt de Mormal. On ne trouve ordinairement, dans le département du Nord, que des individus à dessus entièrement vert, appartenant à la variété Alliaceus, *Germar;* mais sur les collines des environs de Bruay, près Béthune, le type à couleur purpurine se rencontre plus souvent que la variété. Passe l'hiver à l'état parfait.

RHAPHIGASTER. *Delaporte.*

R. Griseus. *Fabricius.* Espèce commune à Paris, mais très-rare dans notre département : Montignies-sur-Roc (Belgique), Anzin (A. Lelièvre).

ACANTHOSOMA. *Curtis.*

A. Hœmorhoidale. *Linné.* Rare : forêt d'Eperlecques, près Watten (de Norguet), forêt de Raismes (Giard), Anzin, bois d'Angre (A. Lelièvre), forêt de Mormal, sous la mousse, en octobre.

SASTRAGALA. *Amyot* et *Serville.*

S. Ferrugator. *Fabricius.* Un exemplaire de cette espèce a été trouvé par M. le docteur Marmottan dans les dunes de la Somme; peut-être se retrouvera-t-elle dans les dunes de Dunkerque ou dans l'intérieur du département du Nord.

ELASMOSTETHUS. *Fieber.*

E. Dentatus. *De Geer.* Peu commun, sur le saule marceau, au printemps et en automne : Emmerin, bois de Phalempin, Trélon, fortifications de Lille, forêt de Raismes, sur les pins; passe l'hiver à l'état parfait.

E. Interstinctus. *Linné.* Peu commun : forêt de Mormal, forêt de Raismes, sur les pins; passe l'hiver à l'état parfait.

TROPICORIS. *Hahn.*

T. Rufipes. *Linné.* Très-commune dans les bois, pendant tout l'été, sur divers arbrisseaux : Phalempin, forêt de Raismes; se trouve aussi, mais plus rarement, à Fives et jusque dans l'intérieur de la ville de Lille. Elle exhale une odeur très-forte.

PICROMERUS. *Amyot* et *Serville.*

P. Bidens. *Linné.* Commun dans les endroits marécageux, en été : fortifications de Lille; marais de la Deûle, à Emmerin; forêt de Mormal.

ARMA. *Hahn.*

A. Custos. *Fabricius.* Rare : bois de Phalempin, sur les buissons, en mai.

PODISUS. *Herrich Schæffer.*

P. Luridus. *Fabricius.* Assez rare; sur les buissons, en été, dans les bois : Libercourt, forêt de Clairmarais, dunes de Dunkerque, en août, sur le *Cakile maritima.*

ASOPUS. *Burmeister.*

A. PUNCTATUS. *Linné.* Très-rare; un seul individu trouvé sur le saule marceau, dans les fortifications de Lille, par M. de Norguet; un autre, dans les marais d'Emmerin.

JALLA. *Hahn.*

J. DUMOSA. *Linné.* Très-rare; un seul exemplaire trouvé sous une touffe d'*Erodium*, dans les dunes de Calais, en mai.

ZICRONA. *Amyot* et *Serville.*

Z. CŒRULEA. *Linné.* N'est pas rare : sur les buissons, au milieu et à la fin de l'été, dans les marais d'Emmerin.

2e FAMILLE. — COREIDÆ.

SPATHOCERA. *Stein.*

S. LOBATA. *Herrich Schæffer.* Très-rare; deux exemplaires pris en septembre, sous des amas d'aiguilles de pin, sur la lisière du bois de Douvrin, par M. A. Lelièvre.

PSEUDOPHLŒUS. *Burmeister.*

P. FALLENI. *Schilling.* Peu commun; dunes de Dunkerque, au printemps, dans le sable, au pied des touffes d'*Erodium*. Passe l'hiver à l'état parfait.

P. WALTLI. *Herrich Schæffer.* Rare : dunes de Wissant, au pied d'une touffe d'*Echium vulgare*, en août.

CERALEPTUS. *Costa.*

C. SQUALIDUS. *Costa.* Très-rare; un seul exemplaire pris en mai dans une allée du bois de Carvin.

COREUS. *Fabricius.*

C. HIRTICORNIS. *Fabricius.* Peu commun : fortifications de Lille (de Norguet), forêt de Raismes, bois d'Ostricourt.

STENOCEPHALUS. *Latreille.*

S. Agilis. *Scopoli.* Commun durant toute la saison du printemps et de l'été, sur l'*Euphorbia sylvatica*, dans la forêt de Mormal. Je ne l'ai jamais rencontré ailleurs.

CAMPTOPUS. *Amyot et Serville.*

C. Lateralis. *Germar.* Très-rare ; environs de Lille (de Norguet).

ALYDUS. *Fabricius.*

A. Calcaratus. *Linné.* Peu commun ; sur les genêts, en juillet, au Mont-Noir ; fortifications de Lille.

CHOROSOMA. *Curtis.*

C. Schillingi. *Schummel.* N'est pas très-rare dans les dunes de Dunkerque, en juillet, sur les tiges de l'*Ammophila arenaria.* Cette espèce n'est pas exclusivement maritime ; elle a été retrouvée dans des lieux arenacés, aux environs de Paris.

MYRMUS. *Hahn.*

M. Miriformis. *Fallen.* Très-commun, pendant l'été, dans certaines allées ombragées des bois où croissent des composés des genres *Centaurea* et *Senecio.* Le développement des ailes manque chez beaucoup d'individus, qui s'accouplent néanmoins en cet état. Bois de Libercourt, de Verlinghem ; forêts de Raismes et de Mormal.

SYROMASTES. *Latreille.*

S. Marginatus. *Linné.* Peu répandu dans les environs immédiats de Lille ; très-commun dans les bois : Phalempin, forêts de Nieppe, de Raismes, de Mormal, de Saint-Michel. D'après M. A. Lelièvre, la plante qu'il préfère est le *Rumex friesii.*

VERLUSIA. *Spinola.*

V. Rhombea. *Linné.* Assez rare ; dunes de Calais et Dunkerque, fortifications de Lille, forêt de Mormal. Passe l'hiver à l'état parfait.

GONOCERUS. *Latreille.*

G. Venator. *Fabricius.* Trouvée dans la Somme, par M. Obert, cette espèce n'a pas encore été rencontrée, à ma connaissance, dans le département du Nord.

ENOPLOPS. *Amyot et Serville.*

E. Scapha. *Fabricius.* Très-commun dans les fortifications de Lille, au printemps et à l'automne; grimpe sur les plantes basses, au pied des murs. Passe l'hiver à l'état parfait.

EHERAPHA. *Amyot et Serville.*

T. Hyosciami. *Linné.* Assez rare : forêts de Mormal, de Trélon, d'Eperlecques, en mai et juin. Vit sur la jusquiame, d'après les auteurs.

CORIZUS. *Fallen.*

C. Abutilon. *Rossi.* Rare : forêt de Raismes (A. Lelièvre).

C. Crassicornis. *Linné.* Commun, en juin, dans la forêt de Nieppe, sur le *Cirsium palustre.*

C. Maculatus. *Fieber.* Rare : bois de Phalempin, sur les plantes basses, juin, juillet.

C. Capitatus. *Fabricius.* Commun dans les bois, sur le millepertuis, en juin et juillet : Phalempin, forêts de Nieppe et de Mormal.

C. Parumpunctatus. *Schilling.* Assez commun dans les bois, sur le millepertuis, en juin et juillet : Phalempin, forêt de Mormal, dunes de Calais et Dunkerque, sur un *Galium* à fleurs jaunes, en août.

3e Famille. — BERYTIDÆ.

NEIDES. *Latreille.*

N. Parallelus. *Fieber.* N'est pas rare, en mai et juin, dans les dunes de Calais et Dunkerque, sur les fleurs des *Erodium*, où on le trouve accouplé.

N. Tipularius. *Linné.* Rare : Mont-Noir, bois de Marchiennes, dans les endroits sablonneux, en septembre. Environs de Valenciennes (A. Lelièvre).

BERYTUS. *Fabricius.*

B. Signoreti. *Fieber.* Peu commun, à terre ou grimpant sur les herbes: Lambersart, bois de Carvin, dunes de Dunkerque.

B. Montivagus. *Meyer.* Rare: environs de Tournai, dans les carrières abandonnées; dunes de Calais, sur les *Erodium.*

B. Pygmœus. *Fieber.* Espèce nouvelle, déterminée par M. Fieber. Rare: fortifications de Lille, bois d'Ostricourt. Je ne sais si cette espèce a été

décrite dans les derniers ouvrages de Fieber ou dans ses manuscrits : j'en donne plus bas une courte description (1).

B. Vittatus. *Fieber*. Très-rare, un seul exemplaire, de la forêt de Raismes.

B. Cognatus. *Fieber*. Très-rare : forêts de Nieppe et de Mormal ; grimpe sur les herbes dans les journées chaudes du printemps.

B. Clavipes. *Fabricius*. Rare : environs de Tournai, sur les herbes dans les carrières abandonnées.

B, Minor. *Herrich Schæffer*. C'est le moins rare de nos *Berytus :* il se trouve partout, sous les herbes ou grimpant sur leurs tiges. Passe l'hiver à l'état parfait.

B. Commutatus. *Douglas et Scott*. Pas rare; mêmes mœurs que les précédents : fortifications de Lille, forêt de Raismes. Passe l'hiver à l'état parfait.

METATROPIS. *Fieber*.

M. Rufescens. *Herrich Schæffer*. Rare ; on le prend en fauchant dans les allées très-ombragées des bois : bois d'Aubry, près Raismes, forêt de Mormal, en juin.

METACANTHUS. *Costa*.

M. Elegans. *Curtis*. Pas très-rare dans les dunes de Dunkerque, sous les mousses, en avril. Passe l'hiver à l'état parfait. L'insecte parfait paraît vers le milieu du mois d'août. Valenciennes, sur les *Bugranes*. (A. Lelièvre.)

(1) Berytus pygmœus. Blond. Tête parée d'une crête paraissant arrondie en avant, vue de côté. Antennes à 1er article un peu plus long que le pronotum, blond, ainsi que sa massue, le 2e blond, l'extrémité du 3e et le 4e noirs, celui-ci fusiforme, aussi long et aussi épais que la massue du 1er. Pronotum relevé en bosse à la base comme celui des *B. Signoreti* et *Montivagus*, mais couvert de gros points seulement dans sa moitié basilaire, imponctué et mat dans sa moitié antérieure ; chargé de trois reliefs longitudinaux, le médiaire assez vif en-dessus, s'affaiblissant un peu vers la base, les latéraux s'affaiblissant peu à peu et disparaissant sur le calus. Cories blondes, avec l'angle postérieur et les points de jonction des nervures de la membrane noirs. Membrane subarrondie à l'extrémité, offrant sa plus grande largeur vers la base de son bord externe, pas plus large à ce point que la corie dans son diamètre transversal le plus grand ; parée entre ses nervures de deux bandes longitudinales peu marquées, plus visibles et plus larges à leur extrémité. Pattes entièrement blondes, avec l'extrémité du dernier article des tarses et les ongles noirs.

Long. 0,005 millim., larg. 0,0009 vers la moitié des cories (moins d'un millimètre). Intermédiaire entre les *B. Signoreti* et *Montivagus :* il diffère du premier par la taille plus petite et la membrane plus arrondie à l'extrémité, du second par cette extrémité moins arrondie, et des deux par la massue des antennes et des cuisses concolore, et surtout par la sculpture différente du corselet.

4e Famille. — LYGÆIDES.

PYRRHOCORIS. *Fallen.*

P. Apterus. *Linné.* Cette espèce n'a pas encore été trouvée dans l'arrondissement de Lille, et dans le reste du département elle n'est pas commune. M. de Norguet l'a prise, en août, dans les dunes d'Ambleteuse (Pas-de-Calais); MM. Giard et A. Lelièvre, dans les fortifications de Valenciennes, au pied des murs.

LYGÆUS. *Fabricius.*

L. Saxatilis. *Scopoli.* Très-rare : département de la Somme (Obert), bois d'Angre, fin d'avril (Giard, A. Lelièvre).

L. Equestris. *Linné.* Rare : environs de Valenciennes (Giard, A. Lelièvre).

NYSIUS. *Dallas.*

N. Thymi. *Wolf.* Peu commun à Lille, dans les fortifications ; Lambersart; commun à Dunkerque, dans les terrains salés, en août.

N. Fuliginosus. *Kunze.* Rare : deux exemplaires pris à Dunkerque, dans des terrains salés, en août.

PLOCIOMERUS. *Say.*

P. Fracticollis. *Schilling.* N'est pas très-rare; sur les herbes et au pied des plantes dans les endroits marécageux : fortifications de Lille, Emmerin. Passe l'hiver à l'état parfait.

P. Luridus. *Herrich Schæffer.* Rare : ne se trouve qu'au bord des marais tourbeux ; marais d'Arleux.

OPHTHALMICUS. *Schilling.*

O. Pallidipennis. *Costa.* Commun dans les dunes de Dunkerque et Calais, au printemps, courant sur le sable ou tapi au pied des plantes basses. Sa démarche est assez rapide, mais saccadée, et rappelle celle des Coléoptères du genre *Notiophilus*. Passe l'hiver à l'état parfait.

O. Ater. *Fabricius.* Rare : mont de Lamet, Beaudour, sur des buttes sablonneuses (A. Lelièvre).

PLINTHISUS. *Latreille.*

P. Bidentulus. *Herrich Schæffer.* Rare : dunes de Calais, au printemps forêt de Mormal. Passe l'hiver à l'état parfait.

P. Brevipennis. *Latreille*. Très-commun sous les mousses et au pied des plantes : fortifications de Lille, dunes de Dunkerque et Calais. Passe l'hiver à l'état parfait.

DRYMUS. *Fieber*.

D. Sylvaticus. *Fabricius*. Très-commun, au printemps, sous les mousses, les feuilles tombées et au pied des herbes : fortifications de Lille, bois de Phalempin, fôret de Mormal, etc. Passe l'hiver à l'état parfait.

D. Brunneus. *Sahlberg*. Assez commun dans les bois, sous les mousses et les feuilles tombées : Phalempin, Tourmignies, forêt de Mormal, etc. Passe l'hiver à l'état parfait.

ISCHNOCORIS. *Fieber*.

J. Hemipterus. *Sahlberg*. Rare dans les fortifications de Lille; très-commun dans les bois de Libercourt, Ostricourt, Raismes et vers le sommet du Mont-Noir, à la racine des bruyères. Sa démarche, quand il est inquiété, est très-vive; ce qui, joint à sa petitesse, le rend difficile à saisir. Passe l'hiver à l'état parfait.

MACRODEMA. *Fieber*.

M. Microptera. *Curtis*. (*Nigra-Signoret*). Mont-Noir, au pied des bruyères, en compagnie de l'Ischnocoris Hemipterus, mais plus rare. Cette jolie espèce est aussi agile et passe de même l'hiver à l'état parfait.

MEGALONOTUS. *Fieber*.

M. Antennatus. *Schilling*. Peu commun, dans les bois, sous les mousses : Phalempin. Passe l'hiver à l'état parfait.

M. Prætextatus. *Herrich Schæffer*. Commun dans les dunes de Dunkerque et Calais, sous les mousses; je ne l'ai pas encore trouvé dans l'intérieur du département. Passe l'hiver à l'état parfait.

M. Dilatatus. *Herrich Schæffer*. Peu commun; au pied des bruyères, dans les bois : Ostricourt, Hollebeke, Mont-Noir. Passe l'hiver à l'état parfait.

M. Chiragra. *Fabricius*. Peu répandu dans les environs de Lille : talus arides de la ligne du chemin de fer, à Ronchin, sous les mousses; talus du chemin de fer, à Mons-en-Barœul, Armentières, forêt de Raismes. Passe l'hiver à l'état parfait.

M. Sabulicola. *Thomson*. Espèce nouvelle, anciennement confondue, dans

les collections, avec le *M. Chiragra*. Elle en diffère par la taille plus petite et tous les tibias entièrement jaunes jusqu'au bout. Très-commune dans les dunes de Dunkerque et Calais, sous les mousses. Passe l'hiver à l'état parfait.

PTEROTMETUS. *Amyot.*

P. STAPHYLINOIDES. *Burmeister*. Très-rare et jolie espèce, qui vit au pied des bruyères, dans les endroits secs du bois d'Ostricourt, près de la Sablière.

PERITRECHUS. *Fieber.*

P. ANGUSTICOLLIS. *Sahlberg*. Très-rare; un seul exemplaire a été trouvé dans la forêt de Raismes par M. Ernest Lelièvre.

P. NUBILUS. *Fallen*. Commun, sous les mousses, au printemps : fortifications de Lille, Ostricourt. Passe l'hiver à l'état parfait.

P. PUNCTICEPS. *Thomson*. Diffère du *P. Nubilus* par les points plus gros de la tête, et les antennes beaucoup plus épaisses. Très-commun au pied des herbes, le long des murs, dans les fortifications de Lille; forêts de Raismes et de Mormal. Passe l'hiver à l'état parfait.

P. LUNIGER. *Schilling*. Assez commun, sous les mousses, surtout dans les bois : fortifications de Lille, Ostricourt, forêts de Raismes et de Mormal. Passe l'hiver à l'état parfait.

TROPISTETHUS. *Fieber.*

T. HOLOSERICEUS. *Scholtz*. Rare dans les fortifications de Lille; très-commun à Tournai, sous les mousses, dans les carrières abandonnées; commun dans le bois d'Ostricourt et la forêt de Raismes. Passe l'hiver à l'état parfait.

PIONOSOMUS. *Fieber.*

P. VARIUS. *Wolf*. Commun dans les dunes de Calais et Dunkerque. Cette charmante espèce court avec agilité sur le sable, au pied des plantes basses, et passe l'hiver à l'état parfait.

LASIOSOMUS. *Fieber.*

L. ENERVIS. *Herrich Schæffer*. Assez rare; en juin, sur les fougères, dans la forêt de Mormal.

ACOMPUS. *Fieber.*

A. Rufipes. *Wolf.* Commun dans les lieux marécageux, surtout à Emme rin, toute l'année : Calais, fortifications de Lille, forêt de Mormal.

STYGNUS. *Fieber.*

S. Rusticus. *Fallen.* Rare : bois de Libercourt, forêts de Nieppe et de Mormal.

S. Sabulosus. *Schilling.* Commun dans les bois, sur les bruyères : Libercourt, forêts de Raismes et de Marchiennes.

S. Arenarius. *Hahn.* Commun dans les fortifications de Lille, au pied des murs, dans les endroits secs ; forêt de Raismes, dunes de Dunkerque. Passe l'hiver à l'état parfait.

GASTRODES. *Westwood.*

G. Ferrugineus. *Linné.* Rare ; un exemplaire pris, en avril, par M. de Norguet, sous l'écorce d'un platane, à Lambersart, dans un parc où se trouvent de nombreux plants de pins et de mélèzes. Bois de Libercourt, sur le pin silvestre. Passe l'hiver à l'état parfait.

EREMOCORIS. *Fieber.*

E. Erraticus. *Fabricius.* Je n'ai trouvé qu'une fois une nombreuse colonie de cet insecte, dans la forêt de Raismes, au pied et sous l'écorce d'une vieille souche de pin, en avril. — Environs d'Abbeville (de Norguet).

E. Plebejus. *Fallen.* Rare ; au pied des pins : bois de Libercourt, forêt de Raismes, en mars et avril. Passe l'hiver à l'état parfait.

SCOLOPOSTETHUS. *Fieber.*

S. Contractus. *Herrich Schæffer.* Commun dans les fortifications de Lille, à la racine des herbes : Fives, Ostricourt, dunes de Dunkerque. Passe l'hiver à l'état parfait.

S. Pictus. *Schilling.* Assez rare ; un exemplaire trouvé dans les bois d'Annappes, sous l'écorce d'un saule (Ch. Barrois). Bois de Phalempin, en secouant des vieux fagots, en mai.

S. Ericetorum. *Lethierry.* (*Melanocerus, Thomson.*) Commun, au printemps, sous les mousses, au pied des bruyères, au Mont-Noir ; bois d'Ostricourt, forêt de Raismes. Passe l'hiver à l'état parfait.

S. Affinis. *Schilling. Thomson.* Très-rare; un seul exemplaire trouvé, en juillet, dans la forêt de Mormal.

B. Podagricus. *Flor. Thomson* (adjunctus, Douglas et Scott). Très-commun dans les fortifications de Lille, sous les mousses et au pied des murs : Fives, Mons-en-Barœul, dans les endroits humides. On en trouve à la fin de l'hiver, en mars, quelques individus à l'état parfait, mais un plus grand nombre à l'état de larve, qui ont dû éclore pendant l'hiver : peut-être l'espèce a-t-elle plusieurs générations par an.

S. Decoratus. *Hahn. Thomson.* Rare : fortifications de Lille.

Le genre *Scolopostethus* étant assez bien représenté dans notre département, je crois utile de donner ici un tableau avec description de toutes les espèces qui s'y trouvent, à ma connaissance, tableau que je traduis, aussi textuellement que possible, de l'ouvrage de Fieber, pour les espèces anciennement connues. J'y introduis cependant quelques changements pour y faire figurer trois espèces récemment reconnues comme distinctes par M. Thomson.

1. Pronotum noir, carène marginale blanche. Écusson, antennes et cuisses noirs : extrémité des cuisses rouge-ferrugineux; tibias brun-de-poix, les antérieurs rouge-jaune à la base, l'extrémité des intermédiaires et des postérieurs rouge-jaune, ainsi que les tarses. Hémiélytres grises, moitié postérieure de la corie brun-foncé : au milieu de la bande marginale blanchâtre, une tache marginale brune. Clavus brun sur son dernier tiers : membrane brunâtre, base largement blanche, les nervures brunes. Long. 0,003 millim.

Scolopostethus Contractus. *Herrich Schæffer.*

— Pronotum gris-jaunâtre ou rouge-ferrugineux en arrière; les angles postérieurs quelquefois noirs. 2

2. Hémiélytres d'un blanc sale, à points enfoncés bruns; tiers postérieur de la corie brun : vers le milieu du rebord, qui est blanchâtre, se voit une tache brune, en arrière de laquelle, en se rapprochant de la suture, un ou deux petits traits allongés blancs. Bec brun ou jaune; le 4e article toujours brun. 3

3. Antennes grêles. 4

— Antennes robustes. 5

4. Antennes entièrement jaunes, ainsi que la pointe de l'écusson. Tiers

postérieur de la corie avec une bande effilée trapézoïdale à l'angle interne; à l'extrémité, entre les deux nervures internes, une tache, sur la pointe du clavus une ligne, brunes. Membrane d'un blanc-jaunâtre sale, un point sur l'angle externe, et à l'extrémité de l'angle interne un gros point d'un blanc de lait; les nervures brunes dans la partie brunâtre, leur extrémité aboutissant le plus souvent dans une tache triangulaire; angle basilaire interne brun. Cuisses antérieures brunes ou brun-jaunâtres, leur base et leur extrémité jaunes. Cuisses postérieures avec un anneau terminal brunâtre. Pronotum en arrière avec une tache le plus souvent brune, hémisphérique, toujours séparée par une ligne médiane lisse blanchâtre. Glabre. Long. 0,003 1/2 à 0,004 millimètres.

SCOLOPOSTETHUS PICTUS. *Schilling.*

— Antennes noires : la base seule du second article étroitement ferrugineuse. Écusson noir. Tiers postérieur de la corie noir; sur le clavus, près de la suture interne, de chaque côté, une petite tache oblique brune. Membrane d'un blanc mat, avec les nervures brunes. Cuisses antérieures brunes, leur extrémité jaune. Cuisses intermédiaires jaunes, les postérieures jaunes, avec un anneau terminal brunâtre. Tous les tibias et tarses jaunes. Portion postérieure du pronotum ferrugineuse, avec deux taches indécises brunes au milieu, séparées par une ligne lisse blanchâtre. Bords du pronotum finement marginés de blanc, jusqu'aux quatre cinquièmes où cette marge s'élargit et se termine brusquement. Angles postérieurs noirs. Long. 0,002 3/4 millimètres.

SCOLOPOSTETHUS ERICETORUM. *Lethierry.*

Voisin des *Scolopostethus pictus*, *affinis*, *podagricus* et *decoratus*, dont il reproduit à peu près le dessin des hémiélytres. Diffère du premier par sa taille plus petite et la couleur obscure des antennes; de l'affinis par ses antennes plus grêles et ses cories glabres; des S. podagricus et decoratus par la gracilité et la couleur différente de ses antennes.

5. Antennes à articles 3e et 4e noirs, le 2e jaune, excepté sa moitié terminale qui est noire. Cories couvertes de poils blancs, hérissés, visibles à une forte loupe. Article 1er des antennes jaune (mâle), ou noir, jaune en-dessus (femelle). Écusson noir. Corie avec une tache brune triangulaire à la pointe et à l'extrémité de la deuxième nervure externe; une ligne brune à l'extrémité entre les deux nervures internes. Membrane livide, les nervures brunes. Pieds jaunes : cuisses antérieures noires, jaunes à la

base et à l'extrémité ; cuisses intermédiaires et postérieures avec un large anneau brun ou noir à leur extrémité. Carène externe de la corie tranchante, relevée; abaissée en arrière, ponctuée de noir. Dessus à fine pubescence d'un jaune d'or. Abdomen noir. Bord du ventre et connexivum rouge-jaune. Les mâles, le plus souvent, avec la membrane raccourcie. Long. 0,003 millimètres.

SCOLOPOSTETHUS AFFINIS. *Schilling.*

— Antennes à articles 3e et 4e noirs, le 1er et le 2e entièrement jaunes. Cories glabres. 6

6. Mesosternum tuberculé : membrane des hémiélytres rudimentaire. Cuisses antérieures robustes, leur milieu brun en-dessus.

Dessin du pronotum et des cories comme chez les S. ericetorum et affinis. Long. 0,002 3/4 millimètres.

SCOLOPOSTETHUS PODAGRICUS. *Flor. Thomson.*

— Mesosternum non tuberculé : membrane entière, blanche, avec quelques-unes des nervures brunes. Cuisses antérieures plus grêles, entièrement jaunes.

Même dessin que chez les précédents.

Long. 0,002 3/4 millimètres.

SCOLOPOSTETHUS DECORATUS. *Hahn. Thomson.*

NOTOCHILUS. *Fieber.*

N. LIMBATUS. *Fieber.* Espèce nouvelle, décrite par M. Fieber dans les mémoires de la Société de Zoologie et de Botanique de Vienne (Autriche), 1870, page 257.

Je n'ai jamais trouvé ce bel insecte, remarquable par sa couleur rouge, qu'à un seul endroit, mais quelquefois en assez grand nombre, dans le bois d'Ostricourt, en avril, près d'une sablière, en tamisant des mousses, sous lesquelles étaient plusieurs nids de fourmis appartenant à trois espèces : *Ponera contracta*, *Myrmecina Latreillei* et *Formica rufa*. J'en ai même pris quelques exemplaires dans l'intérieur du nid de cette dernière. J'ai appris que M. Rey a trouvé aussi ce Notochilus dans les environs de Lyon. Passe l'hiver à l'état parfait.

TRAPEZONOTUS. *Curtis.*

T. AGRESTIS. *Fallen.* Très-commun dans les dunes de Dunkerque, sous

les mousses, toute l'année, ou courant sur le sable. Passe l'hiver à l'état parfait.

T. Dispar. *Stâl.* Peu commun; dans les bois, au printemps : bois de la Douve, à Warnêton; bois d'Hollebeke, de Marchiennes. Passe l'hiver à l'état parfait.

T. Ullrichi. *Fieber.* J'ai cette espèce provenant de Versailles; je crois que M. A. Lelièvre l'a prise dans les environs de Valenciennes, mais je n'en suis pas sûr, n'ayant plus son insecte sous les yeux.

Voici quelques phrases diagnostiques extraites de M. Stâl (*Genera Lygæidarum Europæ; Stockholm*, 1872), qui pourront faire reconnaître ces trois espèces très-voisines :

1. Article premier des tarses postérieurs égal en longueur aux deux derniers réunis. 2

— Article premier des tarses postérieurs au moins de moitié plus long que les deux derniers réunis.

Trapezonotus Ullrichi. *Fieber.*

2. Plus petit que le suivant : le mâle a la partie apicale des cuisses postérieures, excepté l'extrême sommet, les tibias postérieurs et les tarses noirs; les tibias intermédiaires sont quelquefois flaves à l'extrémité. La femelle a les pieds noirs, avec les genoux pâles.

Trapezonotus Agrestis. *Fallen.*

— Plus grand. Le mâle a le bec et les pieds flaves, une tache manquant quelquefois sur les cuisses antérieures après leur milieu, un anneau subapical aux cuisses postérieures et l'extrémité des tarses noirs. La femelle a le bec et les pieds noirs, avec les genoux, les tibias et les tarses flaves; quelquefois les tibias postérieurs sont enfumés vers la base.

Trapezonotus Dispar. *Stâl.*

DIEUCHES. *Dohrn.*

D. Luscus. *Fabricius.* Rare : marais d'Emmerin, Douvrin, terrains sablonneux, sur les pins (A. Lelièvre).

RHYPAROCHROMUS. *Curtis.*

R. Rolandri. *Linné.* N'est pas rare sous les écorces, surtout celles des pins, au printemps : Ostricourt, forêt de Raismes, Bruay, près de Béthune.

R. Adspersus. *Mulsant et Rey*. Très-rare ; un exemplaire pris au filet, en juillet, dans une allée du bois d'Ostricourt.

R. Lynceus. *Fabricius*. Rare ; parmi les mousses, peut-être sur des labiées, au printemps et à la fin de l'été : bois d'Ostricourt, dunes de Dunkerque et Calais. Passe l'hiver à l'état parfait.

R. Pini. *Linné*. Assez commun, en août et septembre, au Mont-Noir et dans la forêt de Marchiennes, sus les pins.

R. Pedestris. *Panzer*. Rare : Valenciennes (A. Lelièvre), Abbeville (de Norguet).

BEOSUS. *Amyot* et *Serville*.

B. Quadratus. *Fabricius*. Très-rare. Un exemplaire pris, en avril, courant sur les feuilles sèches dans le bois de Phalempin, près de Tourmignies. Doit passer l'hiver à l'état parfait.

GONIANOTUS. *Fieber*.

G. Marginepunctatus. *Wolf*. Peu commun : dans les dunes de Dunkerque et Calais, sous les touffes d'*Erodium* ou courant sur le sable, à la fin de l'été.

EMBLETHIS. *Fieber*.

E. Pilifrons. *Zetterstedt*. Très-commun dans les dunes de Dunkerque et Calais, sous les pierres ou au pied des plantes basses, au printemps et à la fin de l'été.

ISCHNORHYNCHUS. *Fieber*.

S. Didymus. *Zetterstedt*. Commun, en avril et mai, sur diverses plantes, notamment les pins, dans les bois de Phalempin, fôrêts de Raismes et de Mormal. Passe l'hiver à l'état parfait.

PHYGADICUS. *Fieber*.

P. Urticæ. *Fabricius*. Assez commun, en été, sur l'*Urtica dioica* : Fives, Lambersart, fortifications de Lille.

PLATYPLAX. *Fieber*.

P. Salviæ. *Schilling*. Rare. Trouvé, par M. de Norguet, dans les fortifications de Lille.

CYMUS. *Hahn.*

C. Glandicolor. *Hahn.* Commun, dans tout le département, dans les endroits marécageux : Emmerin, marais d'Arleux, fortifications de Lille.

C. Claviculus. *Fallen.* Commun, dans tout le département, sous la mousse ou au pied des plantes : fortifications de Lille, Phalempin, etc. Passe l'hiver à l'état parfait.

5e Famille. — TINGIDÆ.

ZOSMENUS. *Laporte.*

Z. Quadratus. *Fieber.* Dunes de Dunkerque, rare ; commun, à la fin de l'été, dans les terrains salés des environs d'Abbeville (de Norguet). — Forêt de Guines.

Z. Laportei. *Fieber.* Rare : Phalempin, forêt de Mormal.

Z. Capitatus. *Wolf.* Commun dans les bois, au printemps et à la fin de l'été : Lambersart, Mont-Noir, bois d'Hollebeke, forêts de Nieppe et de Mormal. Passe l'hiver à l'état parfait.

AGRAMMA. *Westwood.*

A. Ruficorne. *Germar.* Je ne l'ai trouvé qu'une fois, mais en grande quantité, dans le marais tourbeux d'Arleux, sur les joncs, au commencement de mai.

A. Lætum. *Fallen.* Peu commun, sur les joncs : Mont-Noir, dunes de Dunkerque et Calais, en avril et août. Passe l'hiver à l'état parfait.

MONANTHIA. *Lepelletier* et *Serville.*

M. Ampliata. *Fieber.* M. A. Lelièvre a trouvé cette espèce, en assez grande quantité, dans une prairie, à la lisière du bois d'Aubry, près de Raismes, sur les boutons et les fleurs d'une carduacée.

M. Cardui. *Linné.* Commune sur les feuilles et les fleurs des composées, surtout des *Carduus* et *Cirsium*, toute l'année ; elle doit avoir plusieurs générations par an, ainsi que beaucoup des espèces de la même famille. Fortifications de Lille, Emmerin, Phalempin, Tournai, etc.

M. Reticulata. *Herrich Schæffer.* Très-rare : un exemplaire pris dans une allée du bois de Sains, près Trélon, en juin. Bugny, près Abbeville (de Norguet).

M. Costata. *Fabricius*. Peu commune; dans les bois secs ou sablonneux: Ostriconrt, Hollebeke, forêt de Raismes.

M. Quadrimaculata. *Wolf*. Rare; sur les feuilles de l'aulne, au printemps : bois de Libercourt et de Marchiennes.

M. Dumetorum. *Herrich Schæffer*. Rare; dans les haies, sur l'aubépine: Mons-en-Barœul, bois de Marchiennes et de Phalempin.

M. Simplex. *Herrich Schæffer*. N'est pas très-rare dans la forêt de Mormal, pendant les mois de mai et d'août; bois d'Angre, un seul exemplaire.

M. Humuli. *Fabricius*. Très-commune au bord des fossés et des rivières: fortifications de Lille, Landrecies, bords de la Sambre, Emmerin, bois d'Annappes.

M. Fieber dit qu'elle vit sur le *Myosotis palustris*.

DICTYONOTA. *Curtis*.

D. Crassicornis. *Fallen*. Très-rare; un exemplaire pris dans les environs de Tournai, en mai.

D. Strichnocera. *Fieber*. Assez rare : fortifications de Lille, bois de Phalempin, bois de Raismes.

DEREPHYSIA. *Spinola*.

D. Foliacea. *Fallen*. Très-rare; un seul exemplaire pris, au printemps, sous la mousse, dans le bois d'Ostricourt. Vit sur le lierre, d'après divers auteurs.

ORTHOSTIRA. *Fieber*.

O. Cervina. *Germar*. (*Platychila*, *Fieber*.) Assez rare; sous les mousses, au printemps : dans un parc, à Lambersart; Mont-Noir, Phalempin, forêt de Mormal, Arleux. A la fin de mars et au commencement d'avril on ne trouve encore que des larves et des nymphes; il faut attendre au moins la fin d'avril pour se procurer des insectes parfaits.

O. Concinna. *Douglas* et *Scott*. Semble spéciale à la forêt de Mormal, où elle est rare, sous les mousses, en avril et mai. N'avait pas encore été signalée en France.

O. Gracilis. *Fieber*. Très-rare; un exemplaire de la forêt de Raismes.

O. Obscura. *Herrich Schæffer*. Commune sous les mousses, dans les terrains secs, au printemps : talus du chemin de fer, à Ronchin; forêt de Raismes, dunes de Dunkerque.

O. Nigrina. *Fallen*. Un exemplaire, pris dans les environs d'Abbeville par M. de Norguet : peut-être se retrouvera-t-elle un jour dans notre département.

O. Pusilla. *Fallen*. Rare : dunes de Calais et Dunkerque, sous les touffes d'*Erodium*, en août.

CAMPYLOSTIRA. *Fieber*.

C. Falleni. *Fieber*. Très-rare ; un seul exemplaire, pris dans le marais d'Emmerin.

C. Verna. *Fallen*. Je ne l'ai trouvée qu'à un seul endroit, mais assez communément, au premier printemps, sous les mousses du talus du chemin de fer, à Ronchin.

6e Famille. — ARADIDÆ.

ARADUS. *Fabricius*.

A. Cinnamomeus. *Panzer*. Commun, en juin, sur le pin sylvestre : forêt de Raismes, bois d'Hollebeke, Mont-Noir. L'*Aradus leptopterus*, *Germar*, est le mâle de cette espèce.

A. Depressus. *Fabricius*. Commun dans les fentes des écorces de divers arbres sur pied, toute l'année : Annappes, sur les écorces des saules ; forêt de Mormal, sur les écorces des chênes et des hêtres. En toute saison, on trouve, sur les écorces, des colonies de cet insecte, composées d'individus adultes et de larves de tous les âges, ce qui doit faire supposer que leurs générations doivent se succéder rapidement dans le cours d'une année.

ANEURUS. *Curtis*.

A. Lœvis. *Fabricius*. Rare ; sous l'écorce, au pied des bouleaux, dans le bois d'Ostricourt, en mai.

7e Famille. — CAPSIDÆ.

Les insectes de cette famille, sauf de rares exceptions, ne se rencontrent que pendant le printemps et l'été, on n'en trouve plus pendant l'hiver, même à l'état de larve.

ISOMETOPUS. *Fieber.*

J. Alienus. *Fieber.* Très-rare ; un exemplaire pris, en juin, dans la forêt de Nieppe, sur un saule marceau. Forêt de Raismes.

MONALOCORIS. *Dahlbom.*

M. Filicis. *Linné.* Très-commun sur les fougères, dans les bois, au printemps : Phalempin, forêts de Raismes et de Mormal, Mont-Noir.

BRYOCORIS. *Fallen.*

B. Pteridis. *Fallen.* Rare ; sur les fougères. Je ne l'ai pas encore rencontré ailleurs que dans la forêt de Mormal, sous les plus hautes futaies.

PITHANUS. *Fieber.*

P. Mœrkeli. *Herrich Schæffer.* Assez commun, en été, sur les buissons : fortifications de Lille, Tournai, forêts de Raismes et de Trélon.

MIRIS. *Fabricius.*

M. Lævigatus. *Linné.* Commun dans les prairies et les bois : Phalempin, Libercourt, forêt de Mormal. On en trouve, sous les mousses, en avril, des individus bien développés qui ont du passer l'hiver en cet état.

M. Holsatus. *Fabricius.* Très-commun dans la forêt de Mormal, tout l'été, sur les herbes ; se trouve aussi dans la forêt de Clairmarais.

BRACHYTROPIS. *Fieber.*

B. Calcarata. *Fallen.* Très-commun, en été, sur les herbes, dans les fortifications de Lille, bois d'Annappes, bois de la Douve, Warnêton, Phalempin.

NOTOSTIRA. *Fieber.*

N. Erratica. *Linné.* Très-commun sur les herbes, dans tous les environs de Lille ; l'insecte parfait se développe vers le milieu de l'été et vit sur les herbes depuis cette époque jusqu'aux plus fortes gelées de l'hiver.

LOBOSTETHUS. *Fieber.*

L. Virens. *Linné.* Rare ; se prend en battant les pins : Mont-Noir, bois de Libercourt ; tous ceux trouvés dans le département appartiennent à la variété *fulvus.*

MEGALOCEROEA. *Fieber.*

M. LONGICORNIS. *Fallen.* Rare ; environs de Tournai, sur les herbes autour des carrières abandonnées, mai et juin.

TRIGONOTYLUS. *Fieber.*

T. RUFICORNIS. *Fallen.* Peu commun ; sur les herbes, dans les endroits humides, pendant l'été : fortifications de Lille, Dunkerque, forêts de Raismes et de Mormal.

LEPTOPTERNA. *Fieber.*

L. DOLABRATA. *Linné.* Commun dans les prairies, en été : fortifications de de Lille, Fives, Mont-Noir, Busigny.

L. FERRUGATA. *Hahn.* Commun dans les prairies, en été : fortifications de Lille, Mont-Noir.

ONCOGNATHUS. *Fieber.*

O. BINOTATUS. *Fabricius.* Peu commun ; sur les herbes, en été, dans les endroits marécageux : fortifications de Lille, Emmerin.

ALLOEOTOMUS. *Fieber.*

A. GOTHICUS. *Fallen.* N'est pas rare sur les pins, en juillet et août : bois de Libercourt, forêt de Raismes, Mont-Noir.

CAMPTOBROCHIS. *Fieber.*

C. PUNCTULATUS. *Fallen.* Rare : Lambersart, sous l'écorce d'un platane, en mars.

CONOMETOPUS. *Fieber.*

C. TUNICATUS. *Fabricius.* A été rencontré une fois en abondance aux environs de Saint-Omer, sur des noisetiers, en août, par M. de Norguet. Forêt de Marchiennes, en septembre.

MEGACOELUM. *Fieber.*

M. INFUSUM. *Herrich Schæffer.* Assez rare ; sur les feuilles des jeunes chênes, en juillet et août : Forêt de Nieppe, Mont-Noir.

HOMODEMUS. *Fieber.*

H. FERRUGATUS. *Fabricius.* Rare ; sur les herbes, en été, dans les fortifications de Lille (de Norguet) ; Ostricourt, sur les ombellifères, en juin.

H. Marginellus. *Fabr.* Rare, pris par M. de Norguet dans les mêmes lieux que le précédent.

BRACHYCOLEUS. *Fieber.*

B. Bimaculatus. *Rambur.* Trouvé dans le département de la Somme par M. Obert, mais n'a pas encore été rencontré dans le Nord.

DERŒOCORIS. *Kirschbaum.*

D. Striatellus. *Fabricius.* Commun en juillet à la lisière des bois de Phalempin et de Raismes.

D. Sexguttatus. *Fabricius.* Très-rare : un seul exemplaire pris en juillet dans la foret de Mormal.

D. Fulvomaculatus. *De Geer.* Rare, sur les herbes d'une pelouse à Lambersart, en été (de Norguet).

D. Affinis. *Herrich Schœffer.* Commun en été sur les herbes, dans les fortifications et tous les environs de Lille.

D. Bipunctatus. *Fabricius.* Très-commun en été sur les ombellifères et diverses autres plantes, dans tous les environs de Lille.

D. Chenopolii. *Fallen.* Très-commun pendant l'été dans tout le département, sur les papillionacées et les ombellifères. Dunes de Dunkerque, sur les *Eryngium*.

D. Quadripunctatus. *Fabricius.* Commun dans les forêts de Nieppe et de Mormal, en juillet, août et septembre.

D. Lethierryi. *Fieber.* Décrit par M. Fieber dans les mémoires de la société de Zoologie et de botanique de Vienne, 1870 (page 260), d'après un exemplaire des environs de Lille que je lui avais envoyé. Je n'ai plus retrouvé trace de cet insecte dans sa collection. Pour les couleurs, il doit ressembler beaucoup au *Megacœlum infusum.*

D. Seticornis. *Fabricius.* Commun sur les herbes, en juillet et août, dans les prairies humides; fortifications de Lille, forêt de Mormal, dunes de Dunkerque.

MIRIDIUS. *Fieber.*

M. Quadrivirgatus. *Costa.* Rare : en juillet : Mons-en-Barœnl, Emmerin, Douai.

PHYTOCORIS. *Fallen.*

P. Ulmi. *Linné.* Cette espèce semble préférer les endroits secs ou calcaires.

Mont-Noir, assez commun en été : dunes de Calais et de Wissant, en août.

P. Divergens. *Meyer.* Commun dans les bois en août et septembre : Lambersart, Phalempin, Ostricourt, sur les jeunes pousses de chêne.

P. Populi. *Linné.* Assez commun en septembre sur les troncs des gros peupliers à Lambersart : Fives, dans les jardins, forêt de Raismes. (A. Lelièvre).

P. Dimidiatus. *Kirschbaum (Longipennis, Flor; hirsutulus, Flor).* Assez commun en août et septembre sur les jeunes pousses de peuplier blanc, dans les bois, à Verlinghem, Libercourt : forêt de Nieppe : Lambersart, sur les troncs de peuplier.

P. Tilice. *Fabricius.* Commun en juillet, août et septembre sur les jeunes pousses de peuplier : forêt de Marchiennes, bois de Verlinghem, de Libercourt; Lambersart, sur les troncs de peuplier.

P. Minor. *Kirschbaum (Crassipes, Flor).* Plus rare que les précédents, aux mêmes époques : Mont-Noir, sur les pins; Fives dans les jardins; Lambersart, sur les troncs de peuplier.

BOTHYNOTUS. *Fieber.*

B. Pilosus. *Fallen (Minki, Fieber).* Très-rare, un seul exemplaire pris au filet sur les herbes d'une allée du bois de Carvin, fin mai. — N'avait pas encore été signalé en France.

PYCNOPTERNA. *Fieber.*

P. Striata. *Linné.* Assez rare; en juillet et août, sur la lisière des bois : Phalempin, forêt de Mormal.

RHOPALOTOMUS. *Fieber.*

R. Ater. *Linné.* Très-commun pendant l'été, dans tout le département, sur diverses plantes, dans les prairies, les jardins et les bois.

CAPSUS. *Fabricius.*

C. Trifasciatus. *Linné.* Rare; bois de Verlinghem, en juillet (de Norguet). Bois de Libercourt.

C. Capillaris. *Fabricius.* Assez commun en juillet et août, dans les jardins et à la lisière des bois : Fives, Emmerin, Libercourt, forêts de Raismes et de Mormal.

LOPUS. *Hahn.*

L. ALBOMARGINATUS. Assez commun, en juillet dans les forêts de Raismes et de Mormal : bois d'Angre.

L. MAT. *Rossi.* Rare : bois d'Angre, en juillet (A. Lelièvre).

L. LINEOLATUS. *Brullé.* Assez commun, en juillet et août, dans le bois d'Angre : bois d'Artres, sur la *Clematis vitalba* (A. Lelièvre). Cette espèce ne me paraît être qu'une variété du *L. Mat ;* chez quelques exemplaires, la bordure blanche des élytres s'assombrit, au point qu'on ne peut plus les distinguer du *L. Mat* à élytres sans bordure.

L. GOTHICUS. *Linné.* Assez commun en juillet dans la forêt de Mormal, sur les *Epilobium.*

CAMPYLONEURA. *Fieber.*

C. VIRGULA. *Herrich Schœffer.* Assez rare : bois de Verlinghem et de Libercourt, en juillet, sur les buissons.

DICHROOSCYTUS. *Fieber.*

D. RUFIPENNIS. *Fallen.* Peu commun : vit exclusivement sur les pins, en juillet et août : forêts de Clairmarais et de Marchiennes, Mont-Noir.

LIOCORIS. *Fieber.*

L. TRIPUSTULATUS. *Fabricius.* Très-commun dans les fortifications de Lille, sur diverses plantes, notamment sur les orties, en juin, juillet, août et septembre : Annappes, forêt de Mormal ; quelques individus passent même l'hiver à l'état parfait.

CHARAGOCHILUS. *Fieber.*

C. GYLLENHALI. *Fallen.* Rare, dans les endroits secs, en juin : forêt de Clairmarais, dunes de Calais, sur un *Galium* à fleurs jaunes.

LYGUS. *Hahn.*

L. PRATENSIS. *Fabricius.* Commun sur beaucoup de plantes, toute l'année : fortifications de Lille, Phalempin, forêt de Raismes et de Mormal, dunes de Dunkerque.

L. CAMPESTRIS. *Fabr.* Plus commun encore que le précédent ; dans les mêmes lieux, toute l'année, même en hiver.

L. Atomarius. *Meyer*. Bugny, près d'Abbeville (de Norguet), sur les pins. Se retrouvera très-probablement un jour dans les limites de notre département.

L. Rubricatus. *Fallen*. Rare : Mont-Noir, sur le pin sylvestre, en été ; environs d'Abbeville, sur les mélèzes (de Norguet).

L. Contaminatus. *Fallen*. Assez rare : Lambersart.

L. Lucorum. *Meyer*. Commun, à partir de la fin de juin, sur les jeunes saules et les aulnes : fortifications de Lille, Emmerin, forêt de Mormal.

L. Pabulinus. *Linné*. Très-commun, sur les saules, à partir de la fin de juin, dans tout le département.

L. Chloris. *Fieber*. Moins commun que les deux précédents : forêts de Nieppe et de Mormal ; Wissant (Pas-de-Calais).

POECILOSCYTUS. *Fieber*.

P. Unifasciatus. *Fabricius*. Assez commun, en juillet et août, dans les fortifications de Lille; dunes de Dunkerque, sur les *Galium*.

P. Vulneratus. *Wolf*. Dunes de Dunkerque, en juillet et août, avec le précédent, mais beaucoup moins commun.

HADRODEMA. *Fieber*.

H. Rubicunda. *Fallen*. Rare ; quelques exemplaires pris au Mont-Noir, en septembre, en battant les chênes.

H. Pinastri. *Fallen*. Assez commun, en juillet, sur les pins sylvestres, dans les forêts de Raismes et de Marchiennes.

ORTHOPS. *Fieber*.

O. Pastinacæ. *Fallen*. Assez commun : fortifications de Lille, Lambersart. Passe l'hiver à l'état parfait, abrité sous les écorces, ainsi que les *O. Flavovarius* et *Kalmii*, dont il diffère, à première vue, par l'angle apical des cories non taché de noir.

O. Cervinus. *Meyer*. Rare : environs de Lille (de Norguet); Valenciennes, sur le tronc des tilleuls ; marais de l'Epaix (A.. Lelièvre).

O. Flavovarius. *Fabricius*. Très-commun sur certaines plantes des marais : fortifications de Lille, Emmerin, forêt de Mormal, Wissant, tout l'été ; l'hiver, sous les écorces.

O. Kalmii. *Linné*. Plus rare que le précédent : fortifications de Lille, Emmerin, Lambersart ; passe l'hiver sous les écorces.

STIPHROSOMA. *Fieber.*

S. Leucocephala. *Linné.* Rare : environs de Lille (de Norguet).

HALTICUS. *Hahn.*

H. Luteicollis. *Panzer.* Rare : forêt de Mormal, en juillet.

H. Pallicornis. *Fabricius.* Commun sur les herbes, en juillet et août, dans le marais d'Emmerin.

H. Erythrocephalus. *Herrich Schæffer.* Rare : forêt de Clairmarais, en juillet.

Les insectes de ce genre, ainsi que leur nom l'indique, sont doués de la faculté de sauter.

CYLLOCORIS. *Hahn.*

C. Histrionicus. *Linné.* Très-commun sur les buissons, dans les bois, en juillet et août : Phalempin, Verlinghem.

GLOBICEPS. *Latreille.*

G. Flavonotatus. *Boheman.* Assez rare ; sur les buissons, en juin, juillet et août : bois d'Ostricourt, Mont-Cassel, fortifications de Lille.

G. Flavomaculatus. *Fabricius.* Moins rare que le précédent, surtout dans les bois : Ostricourt, Tournai, dunes de Dunkerque.

MECOMMA. *Fieber.*

M. Ambulans. *Fallen.* On le rencontre en bon nombre, mais peu fréquemment, sur les herbes, dans certaines allées très-ombragées des bois : Libercourt, forêt de Raismes, en juin. La femelle est beaucoup plus rare que le mâle.

TYTTUS. *Fieber.*

T. Pygmæus. *Zetterstedt.* Très-rare ; un seul exemplaire pris au filet sur des joncs, au bord d'une mare, dans les dunes de Wissant. Espèce du nord de l'Europe, non encore signalée en France.

ÆTORHINUS. *Fieber.*

Æ. Angulatus. *Fallen.* Commun en juillet, août, septembre, sur l'aulne : fortifications de Lille, Emmerin, Libercourt, forêt de Mormal.

Æ. Bilineatus. *Fallen.* (*Kirschbaum, Flor.*) Très-rare ; un seul exemplaire pris au filet dans une allée de la forêt de Clairmarais, en juin. Non encore signalé en France.

PACHYLOPS. *Fieber.*

P. Chloropterus. *Kirschbaum.* Assez rare, sur le *Spartium scoparium*, en juin : environs de Lille (de Norguet), Mont-Noir, collines de Bruay, près Béthune.

LOXOPS. *Fieber.*

L. Coccineus. *Westwood.* Très-rare : bois d'Aubry, près de Raismes. — marais de l'Epaix, près Valenciennes (A. Lelièvre). Juillet.

LITOCORIS. *Fieber.*

L. Ericetorum. *Fallen.* Commun en été sur la bruyère, partout où croît cette plante : Mont-Noir, forêt de Raismes, etc.

ORTHOTYLUS. *Fieber.*

O. Flavosparsus. *Sahlberg.* Très-commun, en août et septembre, sur le *chenopodium album :* Marly, près Valenciennes : (A. Lelièvre). Dunes de Calais.

O. Concolor. *Kirschbaum.* Rare : environs de Lille (de Norguet), marais de l'Épaix, près Valenciennes (A. Lelièvre).

O. Nassatus. *Fabricius.* Très-Commun en été dans les prairies et les bois, sur les saules, dans tout le département.

O. Prasinus. *Fallen.* Peu commun : en juillet et août sur les saules, dans les fortifications de Lille.

O. Streicornis. *Kirschbaum.* Rare : fortifications de Lille (Ch. Barrois), de Valenciennes (A. Lelièvre).

O. Diaphanus. *Kirschbaum.* Peu commun, sur le *Salix repens*, en août, dans les dunes de Dunkerque et Calais.

HETEROTOMA. *Latreille.*

H. Merioptera. *Scopoli.* Jolie espèce commune en juillet, août et septembre dans quelques endroits humides des fortifications de Lille ; forêt de Mormal. Amyot dit qu'elle vit surtout sur l'ortie ; dans les endroits où je l'ai prise elle vit sur l'aulne.

HETEROCORDYLUS. *Fieber.*

H. Tumidicornis. *Herrich Schæffer.* Très-rare, un seul exemplaire pris dans le bois de Sains, près de Trélon, en juin.

H. Tibialis. *Hahn*. Très-commun sur le *Spartium scoparium*, en juillet et août, dans les forêts de Raismes et de Mormal : Mont-Noir.

H. Unicolor. *Hahn*. Très-commun dans le bois d'Ostricourt, sur la *Genista anglica*. Cap Gris-Nez (Pas-de-Calais, sur l'*Ulex europæus*.

ORTHOCEPHALUS. *Fieber*.

O. Saltator. *Hahn*. Commun à la fin de l'été sur les herbes : fortifications de Lille, Mont-Noir, forêts de Raismes et de Mormal, dunes de Dunkerque.

O. Mutabilis. *Fabricius*. Assez commun en été sur les herbes, dans les mêmes lieux que le précédent.

ATRACTOTOMUS. *Fieber*.

A. Obscurellus. *Fallen, Reuter (Pini, Douglas et Scott; Meyeri, Fieber)*. Rare : sur le Pin sylvestre, en mai et juin, dans la forêt de Raismes. — M. Fieber dans ses dessins et ses ouvrages n'a pas reconnu les deux sexes de cette espèce : il a placé le mâle parmi les *Atractotomus* et la femelle parmi les *Agalliastes*.

A. Mali. *Meyer*. Vit dans les nids de chenilles de l'*Hyponomeuta padella*, sur les haies d'aupépine (de Norguet). N'est pas rare dans tout le département.

HARPOCERA. *Curtis*.

H. Thoraccia. *Fallen*. Rare dans les fortifications de Lille (de Norguet); assez commune en mai dans un bois humide des environs de Marchiennes.

ANOTEROPS. *Fieber*.

A. Setulosus. *Meyer*. Très-rare : environs de Lille (de Norguet).

ONCOTYLUS. *Fieber*.

O. Decolor. *Fallen*. Rare dans l'arrondissement de Lille, sur le *Chrysanthemum leucanthemum* : Libercourt. — Très-commun en juin dans certaines allées de la forêt de Clairmarais, où croissent des chrysanthèmes.

O. Tanaceti. *Fallen*. Très-rare : environs de Valenciennes (A. Lelièvre).

TINICEPHALUS. *Fieber*.

T. Hortulanus. *Meyer*. Rare : fortifications de Lille.

CRIOCORIS. *Fieber.*

C. Crassicornis. *Hahn.* Rare : bois d'Artres (A. Lelièvre).

PLAGIOGNATHUS. *Fieber.*

P. Arbustorum. *Fabricius.* Très-commun dans les bois, en été, sur les buissons : Emmerin, Phalempin, forêt de Mormal. La variété *Brunnipennis*, *Meyer*, est aussi commune que le type.

P. Viridulus. *Fallen.* Très-commun, en été, sur les buissons, dans les champs et dans les bois, dans tout le département. C'est un de nos Capsides les plus communs.

P. Bohemanni. *Fallen.* Commun, en août et septembre, sur le *Salix repens*, dans les dunes de Dunkerque et Calais.

P. Putoni. *Fieber.* Espèce nouvelle, figurée et décrite par M. Fieber. Elle se trouve en compagnie du *P. Bohemanni*, sur le même arbrisseau, à Dunkerque et à Calais, mais elle est beaucoup plus rare : elle s'en distingue facilement par ses cories entièrement noires.

APOCREMNUS. *Fieber,*

A. Ambiguus. *Fallen.* Peu commun, sur les buissons, en été : marais d'Emmerin.

A. Obscurus. *Kirschbaum.* Rare : fortifications de Lille, en été, sur l'aulne.

A. Variabilis. *Fallen.* Très-commun sur les buissons, dans les bois, pendant l'été, dans tout le département.

PSALLUS. *Fieber.*

P. Salicellus. *Meyer.* Pas rare, en été, sur les jeunes pousses de chêne, dans les bois : Verlinghem, forêt de Mormal.

P. Quercetti. *Fallen.* Commun, en été, sur diverses espèces de saules, principalement dans les bois : fortifications de Lille, Verlinghem, forêts de Nieppe et de Raismes, etc.

P. Sanguineus. *Scholtz.* Rare ; sur les saules, en juin et juillet : fortifications de Lille, Verlinghem, forêt de Raismes.

P. Scholtzi. *Meyer.* Rare : Marly, près de Valenciennes (A. Lelièvre).

P. Albicinctus. *Kirschbaum.* Rare, en juin et juillet, sur diverses espèces de saules, dans les bois : Ostricourt, forêts de Nieppe et de Raismes.

P. Roseus. *Fallen*. Très-rare, un exemplaire pris dans les marais d'Emmerin.

P. Kirschbaumi. *Fieber*. Peu commun, en juin et juillet, sur les saules : fortifications de Lille, Libercourt, forêt de Raismes.

P. Varians. *Meyer*. Commun sur les saules, en juin, dans la forêt de Guines.

STHENARUS. *Fieber*.

S. Rotermundi. *Scholtz*. Il est quelquefois assez abondant, en juin et juillet, sur les jeunes pousses du peuplier blanc : fortifications de Lille, Lambersart, Valenciennes.

S. Vittatus. *Fieber*. Se prend à la même époque et sur les mêmes arbrisseaux que le *Rotermundi*, mais plus rare : fortifications de Lille.

AGALLIASTES. *Fieber*.

A. Albipennis. *Fallen*. Assez commun en juin, à Calais et Dunkerqpe, sur l'*Artemisia maritima*. — Roleur, berges des prairies de Marly (A. Lelièvre).

A. Saltitans. *Fallen*. Rare : dunes de Dunkerque, en juin, sous les touffes d'*Erodium*.

A. Verbasci. *Herrich Schæffer*. Rare : onvirons de Valenciennes ; près d'Étreux, en juillet (A. Lelièvre).

A. Pullus. *Reuter*. Très-commun dans les dunes de Dunkerque et Calais, toute l'année, au pied de diverses plantes basses. Diffère du *pulicarius* par ses cuisses noires sur leur première moitié, les antennes plus longuement noires, la taille plus petite. — N'avait pas encore été signalé en France.

A. Pulicarius. *Fallen*. Assez rare : marais d'Emmerin, en août et septembre.

A. Pinetellus. *Zetterstedt*. Rare, sur le pin silvestre, en juillet : bois de Libercourt, forêt de Raismes. — N'avait pas encore été signalé en France.

BYRSOPTERA. *Spinola*.

B. Caricis. *Fallen*. Très-rare, bois d'Annappes, dans les allées humides, en août. — N'avait pas encore été signalé en France.

PILOPHORUS. *Hahn.*

P. CINNAMOPTERUS. *Kirschbaum.* Rare : deux exemplaires pris en septembre dans un jardin, à Fives.

P. CLAVATUS. *Linné.* Assez commun en août et en septembre dans les fortifications de Lille, sur les saules et sur les troncs des ormes. Très-agile et difficile à saisir.

P. CONFUSUS. *Kirschbaum.* Je ne l'ai jamais trouvé que dans les dunes de Dunkerque et Calais, où il est commun en août et septembre, sur le *Salix repens.*

PHYLUS. *Hahn.*

P. MELANOCEPHALUS. *Linné.* Commun en juillet et août sur les noisetiers, dans les bois de Verlinghem, Ostricourt, etc.

P. CORYLI. *Linné.* Commun en juillet et août sur les noisetiers : Fives, dans un jardin ; bois de Verlinghem, de Phalempin, d'Ostricourt.

P. AVELLANÆ. *Herrich Schæffer.* Rare, sur les noisetiers, dans un petit bois des environs de Wissant (Pas-de-Calais). Bois d'Artres (A. Lelièvre).

HOPLOMACHUS. *Fieber.*

H. THUNBERGI. *Fallen.* Commun en été au Mont-Noir et au Mont-des Cattes, sur le *Chrysanthemun leucanthemum.*

AMBLYTYLUS. *Fieber.*

A. AFFINIS. *Fieber.* Fortifications de Lille, Lambersart; très-commun en juin dans les environs d'Hénin-Liétard, sur les herbes des terrains incultes, autour des fosses des houillères.

MACROCOLEUS. *Fieber.*

M. PAYKULI. *Fallen.* Commun sur les Bugranes en août et septembre dans tout le département.

M. MOLLICULUS. *Fallen.* Rare : dunes de Calais, en août.

M. SOLITARIUS. *Meyer.* Rare : Saméon (A. Lelièvre).

MACROLOPHUS. *Fieber.*

M. NUBILUS. *Herrich Schæffer.* Rare : en juin et juillet sur les herbes, au bord das fossés, à la lisière des bois : forêt de Raismes, bois d'Annappes.

MALACOCORIS. *Fieber.*

M. Clorizans. *Fallen.* Commun en août sur les jeunes pousses des bouleaux, bois de Libercourt, de Verlinghem.

M. Smaragdinus. *Fieber.* Rare ; bois de Libercourt, en septembre : Saméon (A. Lelièvre).

BRACHYCEROEA. *Fieber.*

B. Pallicornis. *Fieber.* Très-rare : un seul exemplaire pris en juin dans la forêt de Saint-Michel.

B. Annulata. *Wolf.* Très-commun au printemps, sur les *Ononis* et autres plantes basses, dans les mares à moitié desséchées formées dans les dunes de Dunkerque par les pluies de l'hiver.

B. Globulifera. *Fallen.* Assez commune au bord des fossés humides des bois, sur diverses plantes, en juin ; Emmerin, bois de Marchiennes, Trélon.

DICYPHUS. *Fieber.*

D. Errans. *Wolf.* Commun dès le mois de juin dans les bois, sur le *Stachys sylvatica* ; bois de Carvin, d'Aubry, forêt de Mormal.

D. Pallidus. *Herrich Schæffer.* Commun dans les endroits humides, sur les *Epilobium* ; forêts de Nieppe et de Mormal, dunes de Wissant, en juillet, août et septembre.

8e Famille. — ANTHOCORIDŒ.

TEMNOSTETHUS. *Fieber.*

T. Pusillus. *Herrich Schæffer.* Peu commun, sur les écorces ; Lambersart, sur un tronc de peuplier, en juillet ; bois de Libercourt, d'Aubry Mont-Noir.

T. Lucorum. *Fallen.* Rare, sur le Pin sylvestre, en mai et juin ; bois de Libercourt et de Marchiennes.

ANTHOCORIS. *Fallen.*

A. Nemoralis. *Fabricius.* Fortifications de Lille, toute l'année ; Lambersart, commun sous les écorces de platane où il passe l'hiver ; sur les fleurs en été, Dunkerque.

A. Sarotamni. *Douglas el Scott.* Rare, un exemplaire trouvé au mont des Cattes. Diffère du *nemoralis* par sa couleur plus sombre et ses antennes entièrement noires.

A. Limbatus. *Fieber.* Rare. Fortifications de Lille, sur le Saule marceau — Se nourrit de pucerons.

A. Nemorum. *Linné.* C'est l'espèce la plus commune du genre : elle se trouve partout et en tout temps, en hiver sous les mousses et les débris végétaux, en été sur toutes les fleurs; dès le mois d'avril les chatons des saules en sont couverts : elle doit avoir plusieurs générations par an : elle vit aux dépens des pucerons et autres petits animaux, de même probablement que les autres espèces du genre.

LYCTOCORIS. *Kahn.*

L. Domesticus. *Schilling.* Très-commun surtout dans les bois, sur les tas de fagots : Fortifications de Lille; Dunkerque; Trélon, forêt de Raismes, toute l'année.

PIEZOSTETHUS. *Fieber.*

P. Galactinus. *Fieber.* Espèce paludicole. Marais de Bourlain en septembre; prairies de Marly au bord de la Rhonelle, fin août (A. Lelièvre). Rare.

P. Rufipennis. *Dufour (bicolor, Scholtz : latior, Mulsant).* Commun sous les écorces de tous nos arbres indigènes, toute l'année; fortifications de Lille, Ostricourt, forêt de Mormal, etc.

TRIPHLEPS. *Fieber.*

T. Minutus. *Linné.* Très-commun partout et toute l'année; en avril sur les chatons des saules, en compagnie de l'*Anthocoris nemorum*, et carnassier comme lui.

T. Niger. *Wolf.* Assez rare : marais d'Emmerin, en septembre.

BRACHYSTELES. *Mulsant* et *Rey.*

B. Foveolatus. *Lethierry.* J'ai trouvé cette espèce assez souvent en tamisant les débris de roseaux et autres plantes paludicoles, à la fin de l'hiver dans les fortifications de Lille, et quelquefois aussi sous les écorces des ormes. Elle ressemble un peu au *Brachysteles pilicornis, Mulsant et Rey :* elle en diffère par les antennes plus grêles, moins pubescentes, la ponctuation beaucoup moins forte, la couleur noire du

prothorax, la fossette bien visible de l'écusson et la taille moitié plus grande. En voici la description :

Corps en ovale court, subdéprimé, couvert d'une pubescence grisâtre. Tête transversale, pointillée, couleur de poix. Bec court, testacé. Antennes grêles, plus longues que la tête et le prothorax réunis, couleur de poix, presque glabres, couvertes seulement de quelques longs poils sur leur dernier article.

Pronotum court, large, transversal, antérieurement rétréci; légèrement échancré au bord antérieur, fortement à la base; pointillé, brillant, noir, marqué sur son milieu d'un sillon transversal.

Écusson pointillé, couleur de poix, marqué dans son milieu d'une large fossette traversée dans son milieu par une petite carène obtuse.

Hémiélytres de la largeur du pronotum à leur base, en ovale court, finement ponctuées, d'un testacé obscur, avec l'appendice couleur de poix. Membrane obscure. Dessous du corps couleur de poix.

Pattes pubescentes, testacées, avec les cuisses quelquefois légèrement rembrunies. Long., 0,003 millim. Larg., 0,002 millimètres.

CARDIASTETHUS. *Fieber*..

C. Testaceus. *Mulsant et Rey*. Rare; quelques exemplaires seulement ont été pris dans la fouêt de Raismes, par M. A. Lelièvre, en secouant des fagots de pin.

XYLOCORIS. *Dufour*.

X. Ater. *Dufour*. Peu commun; sous les écorces des arbres abattus: fortifications de Lille; Armentières.

MYRMEDOBIA. *Baerensprung*.

M. Coleoptrata. *Fallen*. Commune dans les bois, en été sur les tas de fagots couverts de champignons : Phalempin, forêt de Mormal.

M. Signoreti. *Fieber*. Rare : marais d'Emmerin, sous les débris de roseaux.

M. Tristis. *Fieber*. Très-rare : marais d'Emmerin.

MICROPHYSA. *Westwood*.

M. Pselaphiformis. *Westwood*. Très-rare; un seul exemplaire pris dans les fortifications de Lille par M. Ch. Barrois.

M. Bipunctata. *Perris*. Très-rare : une seule larve trouvée dans le bois de Verlinghem, et déterminée par M. Fieber.

ACANTHIA. *Fabricius.*

A. Lectularia. *Linné.* Cette espèce, trop connue sous le nom de punaise des lits pour qu'il soit nécessaire de lui consacrer ici de longs détails, qu'on trouvera d'ailleurs dans l'ouvrage d'Amyot (Entomologie française, Rhyncotes), est malheureusement aussi commune à Lille que dans d'autres grandes villes du centre et du midi de la France : le meilleur moyen pour s'en défaire consiste à employer de la poudre de pyrèthre, qui, quand elle n'est pas éventée, non-seulement éloigne les punaises, mais les tue rapidement.

A. Columbaria. *Jenynson.* Commune dans les pigeonniers des environs de Lille (de Norguet).

CRYPTOSTEMA. *Herrich Schæffer.*

C. Alienum. *Herrich Schæffer.* N'est pas très-rare sous les pierres, presque submergées, au bord de la rivière du bois d'Angre, en mai.

9e Famille. — SALDIDÆ.

SALDA. *Fabricius.*

S. Pilosa. *Fallen.* Espèce exclusivement maritime, ainsi que la suivante : je l'ai rencontrée abondamment à Dunkerque, sur les indications de M. le docteur Marmottan, au bord même de la mer, dans les endroits où croissent les salicornes, recouverts par la marée. Août et septembre.

S. Lateralis. *Fallen.* Vit en compagnie de la précédente, dans les mêmes lieux et aux mêmes époques, et non moins abondante. Elle varie beaucoup : certains exemplaires sont entièrement blanchâtres, avec les nervures des hémiélytres obscures.

S. Saltatoria. *Linné.* Très-commune au bord des fossés, mais un peu moins paludicole que la *Cincta :* fortifications de Lille; Fives, Dunkerque. On la trouve quelquefois, après de longues séries de pluies, jusque dans les allées des jardins. Toute l'année.

S. Opacula. *Zetterstedt.* Très-rare : en avril, au bord des fossés du marais d'Emmerin.

S. C. Album. *Fieber.* Rare : forêt de Mormal, dans la mousse humide, au bord des fossés.

S. Melanoscela. *Fieber.* Rare : en août et septembre, au bord des fossés des fortifications de Lille.

S. Pallipes. *Fabricius*. Très-commune, à la fin de l'été, dans certains fossés desséchés des fortifications de Lille ; commune aussi au bord des mares d'eau douce, formées par les pluies, dans les dunes de Dunkerque.

S. Pilosella. *Thomson*. Espèce nouvelle, créée aux dépens de la *S. Pallipes*. Elle s'en distingue, au premier coup-d'œil, par ses longs poils noirs hérissés sur la tête, le pronotum et la base des hémiélytres. — Peu commune à Dunkerque et Calais, au bord des fossés d'eau salée, en avril.

S. Littoralis. *Linné* (*Flavipes*, Fieber). Assez commune, en été, à Calais, dans les terrains salés.

S. Geminata. *Costa*. Rare ; au bord des eaux courantes : fortifications de Valenciennes (A. Lelièvre) ; rivière du bois d'Angre, en juin.

S. Cincta. *Herrich Schæffer*. Très-commune, toute l'année, sur les rives des fossés et des rivières : fortifications de Lille, Emmerin, Annappes.

Les *Salda* possèdent, à un haut degré, la faculté de sauter, et volent facilement quand le soleil est chaud. Les larves marchent lentement, sans sauter. Ces insectes sont carnassiers, tout autant que les punaises d'eau proprement dites, des familles des *Hydrometridæ*, *Pelogonidæ*, *Nepidæ*, *Notonectidæ* et *Corisidæ*.

10e Famille. — PHYMATIDÆ.

Jusqu'à ce jour, aucun représentant de cette famille, d'ailleurs peu nombreuse, n'a encore été rencontré dans le département.

11e Famille. — REDUVIDES.

PLOEARIA. *Scopoli*.

P. Erratica. *Fallen*. Rare : bois de Marchiennes, sur les vieux fagots.

P. Pilosa. *Fieber*. Rare : environs d'Abbeville (de Norguet). N'a pas encore été trouvée dans le département.

P. Vagabunda. *Linné*. Rare : Valenciennes, sur les troncs des tilleuls (A. Lelièvre). On reconnaîtra facilement ces trois espèces aux caractères suivants :

1. Antennes et cuisses glabres, brunâtres, annelées de blanc ; épine de l'écusson longue.

P. Erratica. *Fallen.*

— Antennes et pattes blanches, à anneaux bruns ; épine de l'écusson courte. 2

2. Cuisses et premier article des antennes à longs poils ; tibias et le reste des antennes courtement pubescents.

P. Pilosa. *Fieber.*

— Antennes et pattes très finement pubescentes.

P. Vagabunda. *Linné.*

PYGOLAMPIS. *Germ.*

P. Bifurcata *Linné.* Très-rare ; un seul exemplaire pris, au mois de mai, dans le bois de la Douve, à Warnêton.

HARPACTOR. *Laporte.*

H. Annulatus. *Linné.* On rencontre quelquefois cette espèce errant dans les bois, depuis juin jusqu'à la fin de septembre : Phalempin, Mont-Noir.

CORANUS. *Curtis.*

C. Griseus. *Rossi.* Rare : forêt de Raismes (A. Lelièvre).

C. Pedestris. *Wolf.* Peu commun : forêt de Marchiennes, en septembre, sur les bruyères ; dunes de Dunkerque et de Calais, sous les *Erodium* et autres plantes basses, en août et septembre.

REDUVIUS. *Fabricius.*

R. Personatus. *Linné.* Assez commun à Lille, dans les maisons. Cette espèce s'installe, de préférence, dans les greniers inhabités des vieilles maisons, où elle fait la chasse aux araignées et aux insectes ; toutefois, je connais, même à la campagne, des maisons construites depuis quelques années à peine, où le *Reduvius* est déjà venu s'établir.

Il ne fait aucun mal, quand on ne s'occupe pas de lui : on dit même qu'il est un ennemi acharné de la punaise des lits ; mais il ne faut pas le saisir sans précaution, car sa piqûre est très-douloureuse. Cette piqûre paraît être très-venimeuse pour les insectes qui en ont été atteints : ceux-ci meurent presque aussitôt après l'avoir éprouvée. (Voir Amyot, *Rhynchotes*, page 287).

L'insecte parfait se trouve au milieu de l'été, et peut-être meurt en hiver. Les larves éclosent probablement au printemps.

METASTEMMA. *Amyot* et *Serville*.

M. GUTTULA. *Fabricius*. Assez rare : on le trouve quelquefois errant sur le sable, pendant l'été, dans les dunes de Dunkerque; Mont-Noir.

NABIS. *Latreille*.

N. BREVIPENNIS. *Hahn*. Assez commun, pendant l'été, sur les buissons : Lambersart, forêts de Raismes et de Mormal.

N. SUBAPTERUS. *De Géer*. Très-commun, dans tout le département, dans les champs, les jardins et les bois, pendant l'été. La longueur des hémiélytres est très-variable; quelquefois elles dépassent de beaucoup l'abdomen.

N. BREVIS. *Scholtz*. Très-commun partout, surtout dans les bois ; l'insecte parfait se montre dès le mois de mai.

N. ERICETORUM. *Scholtz*. Commun sur le *Spartium scoparium :* Mont-Noir, forêt de Raismes, depuis le mois de mai.

N FLAVOMARGINATUS. *Scholtz*. Peu commun ; quelques exemplaires seulement des environs de Lille. Cette espèce paraît étendre très-loin son habitat au nord : j'en ai vu, dans la collection de feu Alexandre Lefebvre, des individus provenant du Groënland.

N. LIMBATUS. *Dahlbom*. Commun, au milieu et à la fin de l'été, dans les allées humides des bois : Verlinghem, Libercourt, Ostricourt, forêt de Nieppe, fortifications de Lille et de Valenciennes.

N. MAJOR. *Costa* (*Pilosulus*, Fieber). Assez commun, en été et en automne : fortifications de Lille, Fives, Lambersart.

N. FERUS. *Linné*. Très-commun, pendant toute l'année : fortifications de Lille, Fives, Phalempin, Calais. On trouve beaucoup d'individus qui passent la saison d'hiver à l'état parfait.

12e FAMILLE. — HYDROMETRIDÆ.

HYDROMETRA. *Fabricius*.

H. RUFOSCUTELLATA. *Latreille*. Assez rare : fortifications de Lille (de Norguet), de Valenciennes (A. Lelièvre). Belle espèce, qui ressemble

à la *Thoracica*, mais différente par sa grande taille et les longues épines terminales de l'abdomen.

H. Paludum. *Fabricius*. Rare; deux exemplaires seulement des environs de Lille. Paraît vivre dans les mêmes eaux que l'*Hydrometra lacustris*, dont elle se distingue facilement par sa grande taille et les longues épines droites dont est muni son abdomen à l'extrémité.

H. Najus. *De Geer*. Commune pendant l'été dans les eaux un peu courantes : Arbonnoise, Deûle, ruisseaux de la forêt de Mormal. Cette espèce reste ordinairement aptère pendant tout le cours de son existence et s'accouple en cet état. Très-rarement les ailer se développent.

H. Thoracica. *Schummel*. Rare au printemps dans les fortifications de Lille : très-commune à la même époque dans les flaques d'eau douce des dnnes de Dunkerque.

H. Gibbifera. *Schummel*. N'a pas encore été rencontrée dans les environs immédiats de Lille; elle est assez commune en été dans les mares du Mont-Noir, en compagnie de la *Lacustris*.

H. Lacustris. *Linné*. Très-commune toute l'année; surtout dans les eaux stagnantes, dans toute l'élendue du département.

H. Odontogaster. *Zettersted*. Peu commune, dans les fortifications de Lille, avec la *Lacustris* et l'*Argentata* : les mâles sont remarquables par les deux fortes dents obliques de l'avant-dernier anneau de l'abdomen en-dessous.

H. Argentata. *Schummel*. Peu commune : fortifications de Lille, forêt de Raismes, Mont-Noir, rivière de la Clarence, à Lapugnoy près Béthune, en mai.

VELIA. *Latreille*.

V. Rivulorum. *Fabricius*. Très-rare : un seul exemplaire pris dans un des nombreux ruisseaux d'eau douce qui descendent de la falaise du Cap Blanc-Nez dans la mer, près de Calais, en août.

V. Currens. *Fabricius*. Commune dans les eaux courantes, moins commune dans les eaux stagnantes : Mons-en-Barœul, Ostricourt, forêt de Mormal; vit à l'état de larve au milieu de l'été. L'insecte parfait ne se développe que plus tard et passe l'hiver pour s'accoupler au printemps.

MICROVELIA. *Westwood.*

M. Schneideri. *Scholtz.* Commune en été sur les *Lemna* dans les eaux stagnantes; fortifications de Lille, Annapes, bords de la Deûle, etc.

MESOVELIA. *Mulsant.*

M. Furcata. *Mulsant.* Très-rare; un seul individu pris dans les fortifications de Lille, par M. de Norguet. Cette espèce est restée inconnue à M. Fieber, cet auteur se borne à reproduire dans son ouvrage la description qu'en a donnée M. Mulsant dans les Annales de la Société Linnéenne de Lyon.

HEBRUS. *Curtis.*

H. Pusillus. *Fallen.* Peu commun; sur les *Lemna*, en été dans les fortifications de Lille et les mares des dunes de Dunkerque. On trouve la larve à la fin de mars, en compagnie de celle de la *Microvelia Schneideri.*

LIMNOBATES. *Burmeister.*

L. Stagnorum. *Linné.* Commune dans toutes les eaux stagnantes, mares et fossés; fortifications et tous les environs de Lille. L'insecte parfait ne se trouve guère avant le mois de mai.

13e Famille. — PELOGONIDÆ.

Cette famille n'est représentée en Europe que par une seule espèce qui habite la France Méridionale, et ne se trouve pas dans le département du Nord.

14e Famille. — NAUCORIDÆ.

APHELOCHIRA. *Westwood.*

A. Æstivalis. *Fabricius.* Rare : bords de la rivière du bois d'Angre, sous les pierres. (A. Lelièvre.)

NAUCORIS. *Fabricius.*

N. Cimicoides. *Linné.* Très-commun au printemps et à l'automne dans la vase au fond des mares stagnantes; fortifications et tous les environs

de Lille. Les larves naissent en été, puis vient l'insecte parfait qui passe l'hiver et s'accouple au printemps. On dit que sa piqûre est très-douloureuse.

N. MACULATA. *Fabricius*. Très-commune au printemps dans un fossé des nouvelles fortifications de Lille; je ne l'ai pas encore trouvée ailleurs.

15e FAMILLE. — NEPIDÆ.

NEPA. *Linné*.

N. CINERA. *Linné*. Très-commune au printemps et à l'automne dans la vase des mares d'eau stagnante; fortifications et tous les environs de Lille. Ses transformations ont lieu aux mêmes époques que l'espèce qui précède et celle qui suit.

RANATRA. *Fabricius*.

R. LINEARIS. *Linné*. Assez commune dans les eaux stagnantes, au printemps et à l'automne; fortifications de Lille, Annappes, Ostricourt.

16e FAMILLE. — NOTONECTIDÆ.

NOTONECTA. *Linné*.

N. GLAUCA. *Linné*. Très-commune dans toutes les eaux stagnantes; fortifications de Lille, dunes de Dunkerque, etc. Tout le monde a dû remarquer souvent la singulière manière de nager de cet insecte, le ventre en haut, le dos en bas, et les pattes postérieures étendues en forme de rames. Les larves écloses vers le milieu du printemps, arrivent à leur état parfait dans le courant de l'été, et leur vie se prolonge rarement jusqu'au printemps suivant. Mais peut-être y a-t-il deux générations par an. Leur piqûre cause une douleur assez vive, mais qui n'est pas persistante.

La variété *Furcata Fabricius* est assez commune dans les mares des dunes de Dunkerque.

La variété *Marmorea Fabricius* est rare dans les environs de Lille; plusieurs auteurs, notamment M. *Meyer Dür*, font de ces variétés deux espèces distinctes.

PLEA. *Leach.*

P. MINUTISSIMA. *Fabricius.* Commune dans les eaux stagnantes; Annappes, Emmerin; nage sur le dos comme la *Notonecta.*

17e FAMILLE. — CORISIDÆ.

Les insectes de cette famille sont carnassiers, comme les *Notonecta*, mais ne nagent pas sur le dos.

CORISA. *Geoffroy.*

C. GEOFFROYI. *Leach*, Assez commune au printemps et en automne dans les eaux stagnantes; Mons-en-Barœul, dunes de Dunkerque, fortifications de Lille.

C. STALI. *Fieber* (*Salina*, *Puton*). Commune à la fin de l'hiver et au printemps à Dunkerque et Calais, dans les eaux salées stagnantes. Cette espèce n'avait pas encore été signalée en France. M. Puton et moi l'avons retrouvée dans les mêmes conditions dans le midi de la France, à Aigues-Mortes (Gard).

C. HIEROGLYPHICA. *Dufour.* Peu commune, dans les fossés des nouvelles fortifications de Lille, près de l'Arbonnoise, au premier printemps et en septembre.

C. SAHLBERGI. *Fieber.* Dans les eaux stagnantes des fortifications de Lille et de tout le département. C'est, avec la *C. Striata*, l'espèce la plus commune de nos environs.

C. LINNEI. *Fieber.* Très-commune dans certaines eaux stagnantes: fortifications de Lille, Mons-en-Barœul, marais d'Emmerin.

C. LIMITATA. *Fieber.* Rare; fortifications de Lille, en été.

C. SEMISTRIATA. *Fieber.* Peu commune; dans les mares d'eau douce des dunes de Dunkerque et Calais, au printemps.

C. NIGROLINEATA. *Fieber.* Rencontrée une fois en abondance dans une mare du Mont-Noir, près d'une sablière, au printemps; environs de Tournai, commune dans les eaux stagnantes au fond des carrières abandonnées.

C. STRIATA. *Linné.* Commune dans les eaux stagnantes, ainsi que dans les eaux courantes de toutes les rivières et ruisseaux du département.

C. Falleni. *Fieber*. Peu commune; au printemps dans les nouvelles fortifications de Lille, près de l'Arbonnoise; eaux courantes de la forêt de Trélon.

C. Mœsta. *Fieber*. Assez rare; fortifications de Lille, dunes de Dunkerque.

C. Fabricii. *Fieber*. Très-rare; un seul exemplaire pris dans une mare des dunes de Dunkerque.

J'extrais de l'ouvrage de Fieber, en abrégeant beaucoup et n'indiquant que les caractères les plus faciles à saisir, le petit tableau suivant, qui pourra servir à distinguer entre elles les *Corisa* de notre département, et aidera peut-être à en faire découvrir de nouvelles.

1. Pronotum et hemiélytres ponctués, brillants, non ratissés. 2

— Pronotum et clavus ratissés : cories ponctuées, leur base seulement à peine ratissée. Hemiélytres d'un blanc grisâtre ou jaunâtre à lignes hiéroglyphiques noires.

Corisa Hieroglyphica. *Dufour*.

— Pronotum, clavus et cories ratissés 3

2. Pronotum orné de 15 à 16 lignes jaunes, transverses.

Corisa Geoffroyi. *Leach*.

— Pronotum avec seulement 7 à 8 lignes jaunes.

Corisa Stali. *Fieber*.

3. Corie et clavus avec des lignes entières, parallèles, doucement onduleuses, rarement fourchues en-dehors 4

— Corie avec des traits transverses presque parallèles, raccourcis, interrompus, plus rarement embrouillés, quelquefois avec une, deux ou trois stries noires interrompues, onduleuses ou dentées 5

4. Pronotum un peu allongé, avec 8 à 9 linéoles entières jaunes.

Corisa Sahlbergi. *Fieber*.

— Pronotum court, avec six lignes jaunes transverses, entières.

Corisa Linnei. *Fieber*.

5. Clavus entièrement garni de lignes transverses parallèles, espacées 6

— Clavus seulement à la moitié basilaire avec de rares lignes transverses parallèles ou d'inégale largeur, jaunes ou noires. Cories et moitié terminale du clavus garnies de traits transverses plus ou moins raccourcis, onduleux ou fourchus 7

6. Lignes de la corie onduleuses, tranverses, non traversées par trois lignes noires.

CORISA LIMITATA. *Fieber.*

— Lignes de la corie irrégulières, formant une sorte de réseau hiéroglyphique traversé longitudinalement par trois lignes noires irrégulières.

CORISA SEMISTRIATA. *Fieber.*

7. Dessus blanc jaunâtre ou blanc grisâtre, lineolé de noir.

CORISA NIGROLINEATA. *Fieber.*

— Dessus de couleur foncée à linéoles jaunâtres 8

8. Pronotum avec 7 à 9 lignes noires (ou jaunes), d'égale larg. 9

— Pronotum seulement avec 6 à 7 lignes jaunes. 10

9. Base du clavus jaunâtre avec des lignes noires étroites, un peu inégales : sur le reste du clavus et sur la corie ces lignes sont anguleuses et onduleuses.

— Pronotum un peu court ; avec 7 à 8 lignes jaunes (ou noires).

CORISA STRIATA. *Linné.*

— Base du clavus avec des lignes parallèles noires et jaunes le plus souvent entières.

— Pronotum un peu allongé, avec 8 à 9 lignes jaunes.

CORISA FALLENI. *Fieber.*

10. Brune, avec des linéoles pâles. Hémiélytres avec des traits transverses rares, onduleux, arqués, interrompus, et quelquefois fourchus, parallèles sur la base du clavus. Pronotum avec 6 lignes transverses.

CORISA MOESTA. *Fieber.*

— Noire ou d'un brun noir, à linéoles pâles. Moitié basilaire du clavus avec des lignes transverses presque parallèles, onduleuses, ça et là raccourcies. Corie presque noire, à linéoles peu visibles. Pronotum avec 7 lignes transverses.

CORISA FABRICII. *Fieber.*

CYMATIA. *Flor.*

C. Coleoptrata. *Fabricius.* Assez commune dans les marais et les étangs, au printemps; fortifications de Lille et de Valenciennes; marais d'Emmerin, Verlinghem.

SIGARA. *Fabricius.*

S. Scholtzi. *Fieber.* N'est pas rare dans l'Escaut, à Valenciennes (A. Lelièvre). Fin août.

Deuxième Division. — HOMOPTÈRES.

1re Famille. — MEMBRACIDÆ.

CENTROTUS. *Fabricius.*

C. Cornutus. *Linné.* Très-commun, sur les chênes, dans les bois, Phalempin, Ostricourt, forêt de Mormal. L'insecte parfait paraît dès le mois de juin.

GARGARA. *Amyot* et *Serville.*

G. Genistæ. *Fabricius.* Assez rare, forêt de Clairmarais, sur les genêts, en été (de Norguet).

2e Famille. — CICADIDÆ.

Aucun insecte de cette famille n'a encore été rencontré dans le département.

3e Famille. — FULGORIDÆ.

TETTIGOMETRA. *Latreille.*

T. Virescens. *Latreille.* Rare; forêt de Mormal, en juillet; Dunkerque. C'est, de toutes nos espèces d'Homoptères indigènes, celle qui est la

mieux organisée pour le saut. Elle bondit brusquement à plus d'un mètre de hauteur.

T. Obliqua. *Panzer*. Rare ; marais de l'Epaix, près de Valenciennes (A. Lelièvre). Suivant des observations faites par M. Rouget à Dijon et par M. Puton dans le midi de la France, certaines espèces de ce genre vivent dans les fourmilières ; peut-être en est-il de même pour les espèces de notre département.

CIXIUS. *Latreille*.

C. Pilosus. *Olivier (Contaminatus, Germar)*. Très-commun, surtout dans les bois, sur les buissons, au printemps et pendant tout l'été, dans tout le département.

La variété *Albicinctus, Germar*, est un peu moins commune.

C. Nervosus. *Linné*. Commun dans tout le département, sur les buissons, pendant l'été.

C. Cunicularius. *Linné*. Assez commun, surtout dans les bois, pendant l'été : fortifications de Lille, Emmerin, Libercourt, forêt de Mormal.

C. Stigmaticus. *Germar*. Assez rare, dans les bois au printemps et en été : bois de Phalempin et de Marchiennes : forêt d'Éperlecques, près Watten.

C. Intermedius. *Fieber*. Très-rare : deux exemplaires pris dans le marais d'Emmerin. Cette espèce n'est pas décrite par M. Fieber, ni même mentionnée dans son catalogue, mais il l'a dessinée avec son soin habituel : elle ressemble beaucoup au Stigmaticus, dont elle diffère par l'écusson jaune.

ISSUS. *Fabricius*.

I. Coleoptratus. *Fabricius*. Commun dans tous les bois du département, sur les jeunes pousses de chêne. L'insecte parfait ne paraît guère avant le milieu de l'été. Il saute assez haut, mais il est lent à prendre son essor et facile à saisir.

ASIRACA. *Latreille*.

A. Clavicornis. *Fabricius*. Trouvée une seule fois près de Tournai, en mai, sur les herbes, dans les carrières abandonnées.

ARŒOPUS. *Spinola*.

A. Pulchellus. *Curtis*. Assez commun, en août et septembre, dans les marais : fortifications de Lille, Emmerin, Lambersart.

MEGAMELUS. *Fieber.*

M. Notulus. *Germar.* Très-commun dans les marais, en septembre : fortifications de Lille, Emmerin, forêt de Mormal.

STENOCRANUS. *Fieber.*

S. Lineolus. *Germar.* Commun sur les herbes au bord des fossés et des marais, en avril et septembre : fortifications de Lille, Lambersart, Verlinghem, forêt de Guines.

S. Fuscovittatus. *Stal.* Trouvé une seule fois, mais en abondance, en juin, sur les *carex* d'une petite mare, à la lisière du bois d'Ostricourt.

KELISIA. *Fieber.*

K. Pallidula. *Boheman.* Rare : fossés à moitié desséchés des fortifications de Lille, en septembre : forêt de Raismes.

K. Guttula. *Germar.* Rare dans les environs de Lille : marais d'Emmerin, en août. — Très-commun sur les herbes dans un petit bois des environs de Wissant, en août.

K. Vittipennis. *Sahlberg.* Trouvée seulement dans la forêt de Nieppe, sur les herbes des allées humides, en juillet, et peu abondamment. — Diffère de la *Guttula* par les couleurs moins tranchées et le vertex moins préominent au-delà des yeux.

DELPHACINUS. *Fieber.*

D. Mesomela. *Boheman.* Assez commun en été sur les herbes, au Mont-Noir et au Mont des Cattes.

CHLORIONA. *Fieber.*

C. Smaragdula. *Stal.* Très-rare : deux exemplaires pris au filet en sep tembre, dans le marais d'Emmerin.

EUIDES. *Fieber.*

E. Speciosa. *Boheman.* Rare ; marais d'Emmerin en août et septembre.

CONOMELUS. *Fieber.*

C. Limbatus. *Fabricius.* Très-commun sur les joncs, en juillet et août dans certains bois : forêts de Nieppe et de Mormal : environs de Wissant.

LIBURNIA. *Stal.*

L. QUADRIMACULATA. *Signoret.* Rare, dans les endroits marécageux; fortifications de Lille, bois d'Annappes, Wissant, en août. — Ayant vu le type de cette espèce, envoyé par M. Signoret, je n'ai pas de doute sur sa détermination. Elle était restée inconnue à M. Fieber. Elle ressemble beaucoup au *Megamulus notulus*, mais la forme de son vertex doit la faire ranger dans le genre Liburnia.

L. DISCOLOR. *Boheman.* Peu commune, dans les prairies humides, surtout dans les bois : Phalempin, forêts de Guines et de Mormal, en juin et juillet.

L. PELLUCIDA. *Fallen.* C'est l'espèce la plus commune partout, dans les prairies, depuis la fin d'avril jusqu'à la fin de l'automne.

L. ELEGANTULA. *Boheman.* Assez rare, dans les prairies, en mai et juin : Lambersart, forêt de Raismes, bois de Sains.

L. SORDIDULA. *Stal.* N'est pas très-rare en mai et juin sur les herbes dans les clairières des bois : forêt de Raismes.

L. COLLINA. *Boheman.* Assez rare : prairies des terrains sablonneux de la forêt de Raismes; Lambersart : juin et juillet.

L. OBSCURELLA. *Boheman.* Assez commune en juin et juillet, surtout dans la forêt de Mormal : Marcq-en-Barœul.

L. FORCIPATA. *Boheman.* Assez commune en juin et juillet dans les endroits humides du bois de Carvin et de la forêt de Mormal.

L. FUSCIFRONS. *Fieber.* Rare : marais d'Arleux, en mai; forêt de Mormal. Non encore décrite, mais dessinée par Fieber.

L. LEPIDA. *Boheman* Très-rare : fortifications de Lille; mares des dunes de Wissant, en août.

L. LUGUBRINA. *Boheman.* Rare : Trouvée seulement dans la forêt de Mormal, en juin et juillet.

L. COGNATA. *Fieber.* Commune en juillet, août et septembre dans les dunes de Dunkerque, Gravelines et Calais.

L. EXIGA. *Boheman.* N'a encore été trouvée que dans une clairière sablonneuse de la forêt de Raismes, en juillet.

L. DENTICAUDA. *Boheman.* Très-rare : bois d'Angre, de Carvin, de Libercourt, en juin.

L. SPINOSA. *Minck.* Très-rare, bois de Libercourt, en juin.

L. Neglecta. *Flor*. Commune, en juin et juillet dans les prairies et les allées humides des bois : Emmerin, Verlinghem, Carvin, forêt de Nieppe.

DICRANOTOPIS. *Fieber*.

D. Hamata. *Boheman*. Assez commune en juin sur les herbes des prairaies : Lambersart, Mont des Cattes, forêt de Guines.

STIROMA. *Fieber*.

S. Albomarginata. *Curtis* (*adelpha*, *Flor*). Assez commune en juin sur les herbes des prairies : fortifications de Lille, Lambersart, forêt de Mormal.

S. Pteridis. *Gené*. Très-rare : je n'en ai trouvé que deux exemplaires, en juillet, sur les fougères, dans le bois d'Ostricourt.

S. Bicarinata. *Herrich Schæffer*. Rare dans les environs de Lille, bois de Verlinghem, dans les allées humides : moins rare dans la forêt de Mormal, en juillet.

S. Affinis. *Fieber*. Peu commune, en juillet dans les allées humides des bois : bois de Carvin, forêt de Mormal.

4e Famille. — CERCOPIDÆ.

TRIECPHORA. *Amyot* et *Serville*.

T. Vulnerata. *Germar*. Très-commun, en été, sur diverses plantes, dans les prairies humides, fortifications de Lille, Verlinghem, Phalempin, Trélon, etc.

LEPYRONIA. *Amyot* et *Serville*.

L. Coleoptrata. *Linné*. Ne paraît pas se rencontrer dans les environs immédiats de Lille. Dunes de la Somme (Marmottan), environs de Saint-Omer (de Norguet).

APHROPHORA. *Germar*.

Les larves de ce genre, ainsi que celles du genre Philœnus, sont très-communes sur divers végétaux, notamment sur les saules ; elles en sucent la sève. Cette sève transsude de leur corps sous forme d'écume visqueuse et leur sert de rempart contre les rayons trop ardents du soleil ou les

attaques de leurs ennemis. Les habitants de nos campagnes donnent à ces amas d'écume le nom de *crachats de coucou*.

A. Salicis. *de Geer*. Moins commune que la suivante; se trouve comme elle partout, aux mêmes époques et sur les mêmes arbres.

A. Alni. *Fallen*. (*Spumaria Dufour*). Très-commune dans tout le département sur les saules : l'insecte parfait apparaît dès le mois de juin.

PHILŒNUS. *Stal.*

P. Lineatus. *Linné*. Commun en juin, juillet et août sur les buissons: fortifications de Lille, marais d'Emmerin.

P. Campestris. *Fallen*. Rare : n'a encore été trouvé que dans les parties les plus calcaires de la forêt de Guines, en juin et juillet.

P. Spumarius. *Linné*. Très-commun partout, pendant l'été; vit non-seulement sur les saules, mais encore sur une foule d'autres plantes.

J'ai vu dans un jardin un pied de lavande entièrement couvert de larves de cette espèce, au printemps, et d'insectes parfaits en été.

Les couleurs de cette espèce sont très-variables : aussi Fieber dans son catalogue n'en cite pas moins de 27 variétés, qui toutes ont reçu des noms de différents auteurs : les principales de ces variétés sont les *P. Fasciatus, Fabricius*, *Lateralis*, *Linné*, *Lineatus*, *Fabricius*, etc.

5e Famille. — ULOPIDÆ.

ULOPA. *Fallen.*

U. Reticulata. *Fabricius* (*Obtecta*, *Fallen.*) Très-commune sur les bruyères, partout où croissent ces plantes. L'insecte parfait se développe au commencement de l'été et vit en cet état jusqu'au milieu du printemps suivant.

6e Famille. — PAROPIDÆ.

MEGOPHTHALMUS. *Curtis.*

M. Scanicus. *Fallen*. N'est pas rare en juillet sur les herbes : marais d'Emmerin, forêt de Raismes, Tournay.

7e Famille. — SCARIDÆ

LEDRA. *Fabricius.*

L. Aurita. *Linné.* Peu commune ; vit surtout sur le chêne, dans les bois, en été : Lambersart, bois de Phalempin.

8e Famille. — JASSIDÆ.

IDIOCERUS. *Lewis.*

I. Genmari. *Fieber.* Peu commun ; sur les troncs des peupliers, à Lambersart, en août.

I. Similis. *Kirschbaum.* Rare : forêt de Raismes, sur les peupliers (A. Lelièvre).

I. Lituratus. *Fallen.* Très-commun, en août et septembre, dans les dunes de Dunkerque et de Calais, sur le *Salix repens.*

I. Decipiens. *Kirschbaum.* N'est pas rare, en février et mars, sur le pin sylvestre : bois de Libercourt, forêt de Raismes.

I. Laminatus. *Flor.* Rare : un exemplaire des environs de Lille.

I. Cognatus. *Fieber.* Commun : Lambersart, sur les troncs des peupliers, en août : fortifications de Lille, bois d'Annappes.

I. Ustulatus. *Mulsant* et *Rey.* Très-rare : forêt de Raismes, en février et mars, sur les pins.

I. Confusus. *Flor.* Commun, sur les peupliers, en juillet et août : bois de Phalempin, forêt de Raismes.

I. Socialis. *Frey.* Très-rare ; sur les pins, en février et mars : bois de Marchiennes.

I. Pofuli. *Linné.* C'est, avec la suivante, l'espèce la plus commune. Sur les peupliers, en juin, juillet, août et septembre, dans tout le département.

I. Fulgidus. *Fabricius.* Très-commun, avec le précédent, dans tout le département.

MACROPSIS. *Lewis.*

M. Lanio. *Linné.* N'est pas rare, dans les bois, sur les chênes, à la fin de l'été : forêts de Phalempin et de Raismes, bois d'Angre.

BYTHOSCOPUS. *Germar.*

B. ALNI. *Schrank.* Commun, en été, sur les feuilles de l'aulne, dans tout le département.

B. FRUTICOLA. *Fallen.* Très-commun, en été, sur divers arbustes, dans tout le département.

PEDIOPSIS. *Burmeister.*

P. TILLÆ. *Germar.* Très-rare : j'en ai vu un seul exemplaire dans le bois d'Angre, en août, sur le *Tilia sylvestris.*

P. CEREA. *Germar.* Commune, en été, sur les saules, surtout dans les bois : fortifications de Lille, forêt de Nieppe, Mont-des-Cattes.

P. FUSCULA. *Ficber.* Rare : fortifications de Lille, Ostricourt. Ce n'est peut-être qu'une variété de la *Cerea.*

P. VIRESCENS. *Fabricius.* Assez commune, sur les plantes basses, dans les endroits humides, au milieu et à la fin de l'été : fortifications de Lille, marais d'Emmerin, bois de Marchiennes.

P. MENDAX. *Rey.* Rare ; un seul exemplaire des environs de Lille.

P. IMPURA. *Boheman.* Commune, en août et septembre, dans les dunes de Dunkerque et de Calais, sur le *Salix repens.*

P. NASSATA. *Germar.* Peu commune : fortifications de Lille, marais d'Emmerin, Lambersart, sur les troncs des peupliers, en août.

P. SCUTELLATA. *Boheman.* Peu commune ; sur les saules, dans les bois, en juillet et août : Tournai, bois de Phalempin, forêt de Nieppe.

AGALLIA. *Curtis.*

A. PUNCTICEPS. *Germar.* Peu commune ; au milieu et à la fin de l'été : marais d'Emmerin, bois de Libercourt et d'Angre.

A. VENOSA. *Germar.* Très-commune partout : fortifications de Lille, au pied des herbes, en hiver ; dunes de Dunkerque, sous les touffes d'*Erodium*, toute l'année. Passe l'hiver à l'état parfait, ainsi que beaucoup d'autres homoptères.

TETTIGONIA. *Geoffroy.*

T. VIRIDIS. *Fabricius.* Très-commune, au milieu et à la fin de l'été, dans les prairies et les bois humides : fortifications de Lille, Emmerin, forêt de Mormal.

EVACANTHUS. *Lepelletier* et *Serville.*

E. INTERRUPTUS. *Linné.* Quelquefois très-abondant dans certains endroits ombragés des fortifications de Lille, sur l'ortie, en juillet; environs de Wissant.

E. ACUMINATUS. *Fabricius.* Commune, en juillet et août, dans les allées humides des bois : Ostricourt, Verlinghem, Wissant, forêts de Nieppe et de Mormal.

EUPELIX. *Germar.*

E. CUSPIDATA. *Fabricius.* Assez rare, en juin : fortifications de Lille, dunes de Dunkerque, forêt de Raismes.

E. PRODUCTA. *Germar.* Très-rare : un exemplaire du Mont-des-Cattes, un autre des dunes de Dunkerque.

STRONGYLOCEPHALUS. *Flor.*

S. AGRESTIS. *Fallen.* Peu commun; ne se trouve que dans les marais, parmi les *Carex :* fortifications de Lille, marais d'Emmerin, bois de la Douve, à Warnêton, depuis le mois d'août jusqu'au mois de mai suivant.

ACOCEPHALUS. *Germar.*

A. RUSTICUS. *Fabricius* (*Striatus*, Fabricius; *Costatus*, Panzer). Très commun partout, sur les herbes des prairies, dans tout le département. L'insecte parfait paraît dès la fin de juin.

A. INTERRUPTUS. *Fieber.* Très-rare : un seul exemplaire, mâle, pris, en juillet, dans les bois d'Ostricourt.

A. ALBIFRONS. *Linné.* Rare : environs de Valenciennes (A. Lelièvre).

A. POLYSTOLUS. *Fieber.* Assez commun, en juin et juillet, dans les allées humides de certains bois : bois de Carvin, d'Aubry.

A. HISTRIONICUS. *Fabricius.* Assez rare : dunes de Dunkerque et de Calais, en juillet et août, sous les touffes d'*Erodium;* le mâle est beaucoup plus rare que la femelle.

A. RIVULARIS. *Germar.* Peu commun : Lambersart, au pied des peupliers, en juillet, août et septembre; marais d'Emmerin, bois d'Aubry. Le mâle est plus rare que la femelle.

Le genre *Acocephalus* est remarquable par la grande dissemblance qui existe entre les mâles et les femelles : aussi la synonymie en est fort

embrouillée, chaque sexe ayant été décrit comme espèce distincte par les anciens auteurs. Les femelles ont toutes des couleurs ternes, qui les rendent difficiles à bien déterminer.

GNATHODUS. *Fieber.*

G. PUNCTATUS *Thunberg*. Rare ; en juin, sur les buissons : bois de Libercourt, de Marchiennes ; forêts de Raismes et de Saint-Michel.

Les insectes de ce genre ont le port, l'aspect et la taille des *Typhlocyba*, mais ils rappellent les *Pediopsis* par la forme du vertex

CICADULA. *Zetterstedt.*

C. MODESTA. *Fieber*. Très-rare : deux exemplaires ont été trouvés dans les fortifications de Lille, dont un a été sacrifié pour être dessiné par Fieber.

C. SEXNOTATA. *Fallen*. Pullule, en été, dans certains fossés des fortifications de Lille, sur les roseaux ; bois d'Annappes. Cette espèce varie pour la couleur, qui passe quelquefois du vert au brun.

C. PUNCTIFRONS. *Fallen*. Très-commune, en août et septembre, dans les dunes de Dunkerque et de Calais, sur le *Salix repens :* n'a pas encore été rencontrée dans l'intérieur du département.

C. VARIATA. *Fallen*. Assez rare : sur les roseaux, en septembre, dans les fortifications de Lille.

C. SEPTEMNOTATA. *Fallen*. Très-rare : deux exemplaires seulement, pris dans les parties humides du bois d'Annappes, en août.

GRYPOTES. *Fieber.*

G. PINETELLUS. *Boheman*. Très-rare : un exemplaire, pris dans les dunes de Dunkerque, en août.

G. DIAPHANUS. *Fieber*. Rare ; sur les pins, en juillet : bois de Libercourt, Mont-Noir.

DORATURA. *Sahlberg.*

D. STYLATA. *Boheman*. Commune, en juillet et août, sur les herbes, au Mont-Noir et dans les dunes de Dunkerque et de Calais.

THAMNOTETTIX. *Zetterstedt.*

T. MARITIMA. *Dufour*. Assez commune, en juillet et août, dans les dunes de Dunkerque et de Calais, sur l'*Ammophila arenaria*.

T. Crocea. *Herrich Schæffer*. Très-commune toute l'année sur les herbes dans les fortifications de Lille; dunes de Dunkerque. Passe l'hiver à l'état parfait.

T. Attenuata. *Germar*. Rare : dunes de Dunkerque, en août.

T. Splendidula. *Fabricius*. Très-rare : bois de Libercourt, sur les feuilles du chêne, en août.

T. Tornella. *Zetterstedt*. Rare : dans les allées des bois, en juin et juillet : bois de la Douve à Warneton, d'Ostricourt, d'Ebblinghem.

T. Oxalidis. *Frey*. Rare : bois d'Ebblinghem.

T. Cruentata. *Panzer*. Rare, en juin : forêts de Nieppe et de Clairmarais.

T. Quadrinotata. *Fabricius*. Commune en été sur les herbes et les roseaux dans les bois marécageux : fortifications de Lille, Emmerin.

T. Frontalis. *Herrich Schæffer*. Très-rare : fortifications de Lille.

T. Virescens. *Fallen*. Peu commune : forêt de Raismes, en été.

ATHYSANUS. *Burmeister*.

A. Argentatus. *Fabricius*. Très-rare : un seul individu pris en juin dans la forêt de Clairmarais, en fauchant.

A. Striola. *Fallen*. Commun en août dans les dunes de Wissant (Pas-de Calais), sur les joncs et carex des mares d'eau douce.

A. Obscurellus. *Kirschbaum*. Très-commun partout, sur les plantes basses, prairies et jardins, pendant le printemps et l'été : fortifications de Lille, Lambersart, dunes de Dunkerque et Calais. L'insecte parfait éclot dès le mois de mai.

A. Grisescens. *Zetterstedt*. Rare : forêt de Mormal, dans les allées herbues, en juin.

A. Subfusculus. *Fallen*. Très-commun tout l'été sur les chênes dans tous nos bois : Phalempin, forêt de Mormal, etc.

A. Erythrostictus. *Fieber*. Commun dans les bois pendant l'été : Phalempin, Verlinghem, Mont-Cassel, Mont-Noir.

A. Plebejus. *Zetterstedt*. Très-commun partout : sur les plantes basses, prairies et jardins, pendant le printemps et l'été : fortifications de Lille, Fives, bois d'Ostricourt, dunes de Dunkerque.

A. Lutescens. *Fieber*. Rare : quelques exemplaires pris dans les dunes de Dunkerque, en août. Espèce nouvelle, non décrite, mais dessinée par Fieber.

A. Russeolus. *Fallen*. Rare : sur les bruyères, en juillet et août : mont des bruyères près Saint-Amand (A. Lelièvre); Mont-Noir.

A. Sordidus. *Zetterstedt*. Peu commun, en juillet et août, surtout dans les bois : fortifications de Lille, Tournay, Emmerin, forêts de Raismes et de Mormal.

A. Variegatus. *Kirschbaum*. Peu commun, en juillet et août : fortifica- de Lille, Mont-Noir.

A. Obsoletus. *Kirschbaum*. Très-commun en août et septembre, sur les joncs et carex du marais d'Emmerin : dunes de Dunkerque, au pied des tiges d'*Ammophila arenaria*.

A. Prasinus. *Fallen*. Commun dans les bois, pendant l'été, avec les *A. Subfusculus* et *Erythrostictus* : Forêts de Phalempin, de Raismes, de Mormal, etc.

A. Brevipennis. *Kirchbaum*. Peu commun, sur les joncs dans les marais : Arnonville, près Valenciennes, Lambersart, bois d'Aubry, forêt de Nieppe.

A. Pellucidus. *Fieber*. Rare : Mont-Noir, en juillet. Espèce nouvelle, non décrite, mais dessinée par Fieber.

GONIAGNATHUS. *Fieber*.

G. Brevis. *Herrich Schæffer*. Rare, en juillet, au Mont-Noir, sur les pentes couvertes de bruyères et de genêts.

ALLYGUS. *Fieber*.

A. Atomarius. *Germar*. Peu commun : bois de Phalempin, sur les jeunes pousses de chêne, en août et en septembre, Mont des Cattes.

A. Mixtus. *Germar*. Rare : bois sablonneux des environs de Wissant, en août.

A. Nubilus. *Fieber*. Très-rare : bois de Libercourt, sur le chêne, en août. Espèce nouvelle, non décrite, mais dessinée par Fieber.

DELTOCEPHALUS. *Burmeister*.

D. Phragmitis. *Boheman*. Commun en août et septembre sur les roseaux

du marais d'Emmerin : n'a pas encore été trouvé ailleurs dans le département.

D. Formosus. *Boheman*. Rare et jolie espèce qui n'a encore été trouvée que par M. A. Lelièvre, dans les marais des environs de Valenciennes.

D. Mayri. *Fieber*. Rare : je ne l'ai encore trouvé que dans la forêt de Guines, sur les herbes d'un terrain calcaire, en juin.

D. Repleus. *Fieber*. Commun dans les bois, en juin et juillet : forêts de Phalempin et de Raismes.

D. Distinguendus. *Flor*. Dans les allées de tous nos bois, en juin et juillet; c'est l'espèce la plus commune.

D. Falleni. *Fieber*. Rare : bois d'Ostricourt.

D. Flori. *Fieber*. Assez commun en juin dans les forêts de Trélon et de Saint-Michel.

D. Pulicarius. *Fallen*. Sur les joncs; rare dans le bois de Phalempin; plus commun dans la forêt de Mormal, en juin et juillet.

D. Striatus. *Linné*. Fortifications de Lille, au printemps, dans les endroits secs : très-commun en mai, à Dunkerque, sur l'*Ammophila arenaria*.

D. Cephalotes. *Herrich Schæffer*. Assez commun en juillet dans les endroits ombragés : fortifications de Lille, bois de Phalempin.

D. Minki. *Fieber*. Très-commun, en juillet, août et septembre, dans les endroits marécageux : fortifications de Lille, bois d'Annappes et de Phalempin.

M. Fieber a publié dans les Mémoires de la Société de zoologie et de botanique de Vienne, en 1869, une excellente monographie des espèces européennes du genre *Deltocephalus*, avec dessins de leurs caractères distinctifs.

TYPHLOCYBA. *Germar*.

Les *Typhlocyba* sont de très-jolis insectes, aux dessins et aux couleurs très-variés; malheureusement leur petite taille, leur fragilité et leur extrême agilité, les rendent très-difficiles à saisir. C'est pendant le mois de septembre qu'on les trouve en plus grand nombre.

Fieber a divisé l'ancien genre *Typhlocyba* en plusieurs genres distincts : on verra dans le tableau suivant sur quels caractères il se fonde pour l'établissement de ces genres :

1. Ailes inférieures avec une nervure marginale 2

— Ailes inférieures avec trois nervures apicales, sans marginale. 4

— Ailes inférieures avec quatre nervures apicales. TYPHLOCYBA.

2. Un appendice à la membrane des homélytres. ALEBRA.

— Pas d'appendice à la membrane. 3

3. Trois cellules apicales aux ailes inférieures. NOTUS.

— Une cellule apicale. KYBOS et CHLORITA.

4. Deux cellules apicales aux ailes inférieures. ANOMIA.

— Trois cellules apicales. ZYGINA.

ALEBRA, *Fieber*.

A. ALBOSTRIELLA. *Fallen*. Commune dans les bois sur les chênes, en août et septembre : Phalempin, Ostricourt, Mont-Noir.

Jolie espèce facile à reconnaître à ses homélytres roses ou jaunes, traversées par une ligne longitudinale blanche. L'appendice de la membrane la distingue en outre des espèces des autres genres.

On en trouve communément deux variétés principales : l'une a le dessus entièrement jaune ou jaune verdâtre, c'est la *Fulveola*, *H. Schæffer*; l'autre a le disque du pronotum et l'écusson, et quelquefois le disque des homélytres noir ou enfumé, c'est la *Wahlbergi Boheman*.

NOTUS. *Fieber*.

N. AUREOLUS. *Fallen*. Rare : sur les bruyères, au Mont-des-Bruyères, près Saint-Amand (A. Lelièvre).

N. CEPHALOTES. *Fieber*. Environs de Tournai, fin mai, rare.

N. AGNATUS. *Fieber*. Assez commun, en mai et juin, sur les herbes : Lambersart, forêt de Raismes.

N. FLAVIPENNIS. *Fabricius*. Très-commun, en août et septembre, sur les roseaux des endroits marécageux des fortifications de Lille.

N. Facialis. *Flor*. Rare; en mai et juin : environs de Tournai; forêt de Raismes.

N. Citrinellus. *Zetterstedt*. Rare : fortifications de Lille, en septembre, sur les troncs des ormes, en compagnie de l'*Anomia ulmi*.

N. Schmidti. *Fieber*. Assez commun, en juillet et août, sur les graminées, dans les bois : forêts de Phalempin et de Raismes.

CHLORITA. *Fieber*.

C. Apicalis. *Flor*. Rare : forêt de Raismes; Mont-Noir.

C. Flavescens. *Fabricius*. Très-commune sur le pin sylvestre, en février et mars; disparaît pendant l'été : bois de Libercourt, de Marchiennes, forêt de Raismes.

C. Solani. *Kollar*. Commune, toute l'année, dans les prairies et les bois, dans tout le département : sa fragilité la rend difficile à saisir.

KYBOS. *Fabricius*.

Ce genre se distingue des autres genres voisins par son vertex arrondi en avant, ayant en longueur moins de la moitié de la longueur du pronotum ; par ses homélytres sans appendice, mais avancées vers la suture, après leur milieu, de manière à se recouvrir l'une l'autre, sur un faible espace, à l'extrémité.

Le K. Smaragdulus, *Fallen*, seule espèce du département, est très-commun, en août et septembre, sur les saules, dans les fortifications de Lille et dans les dunes de Dunkerque et de Calais.

On la reconnaîtra facilement à sa grande taille (relativement), à sa couleur verte, à ses homélytres vertes, à suture noire, ordinairement enfumées longitudinalement de chaque côté de cette suture. L'extrémité de la membrane est enfumée; le pronotum et l'écusson traversés, au milieu, par une bande longitudinale mince et pâle.

TYPHLOCYBA. *Germar*.

T. Vittata. *Linné*. Commune, dans les gazons et au bord des fossés des fortifications de Lille; Verlinghem; forêts de Marchiennes et de Mormal. Août et septembre.

T. Diminuta. *Kirschbaum*. Dans les mêmes endroits que le *T. Vittata*, et aux mêmes époques, mais un peu moins commune.

T. Germari. *Zetterstedt*. Peu commune, sur les pins sylvestres, en été, époque où elle remplace, sur ces arbres, la *Chlorita flavescens*, qu'on n'y trouve qu'en hiver : bois de Libercourt et de Marchiennes; forêt de Raismes.

T. Filicum. *Newport*. Rare : forêt de Mormal, sur les fougères, en juillet.

T. Concinna. *Germar*. Assez commune, en août et septembre, sur les feuilles des chênes : bois de Verlinghem et de Phalempin; Mont-Noir.

T. Pulchella. *Fallen*. Se trouve, avec la *T. Concinna*, mais plus rarement, sur les chênes, en août et septembre, dans les mêmes endroits.

T. Zetterstedti. *Boheman*. Assez rare; sur les feuilles de l'aulne, en août et septembre : fortifications de Lille; marais d'Emmerin.

T. Ornata. *Frey*. Très-rare : bois d'Angre, en juin.

T. Binotata. *Fieber*. Assez commune, en juin et juillet, sur les herbes, dans les taillis ombragés de la forêt de Phalempin.

T. Lelievrei. *Lethierry*. Rare; en juin et juillet, dans les mêmes endroits que la *T. Binotata*.

T. Carpini. *Fourcroy*. Très-commune, à la fin de l'été, sur les herbes : fortifications de Lille, bois de Phalempin, dunes de Dunkerque.

T. Aurata. *Linné*. Encore plus commune que la *T. Carpini*, aux mêmes endroits et à la même époque.

T. Urticæ. *Linné*. Assez commune, en août et septembre, sur l'*Urtica dioica :* fortifications de Lille; Annappes, Emmerin.

T. Curtisi. *Flor*. Commune, à la fin de l'été, sur le *Stachys sylvatica* et l'*Urtica dioica :* Emmerin, fortifications de Lille, bois de Carvin, Mont-Noir.

T. Collina. *Flor*. Rare : bois d'Angre, en été.

T. Melissæ. *Curtis*. Assez commune, à la fin de l'été, sur la *Mentha aquatica :* fortifications de Lille, marais d'Emmerin.

ANOMIA. *Fieber*.

A. Nitudila. *Fabricius*. Rare : bois de Libercourt, en septembre; forêt de Raismes, sur les feuilles de l'*Ulmus effusus* (A. Lelièvre). Environs d'Abbeville (de Norguet).

A. Norgueti. *Lethierry*. Très-rare : je n'en ai vu que deux exemplaires, l'un pris aux environs d'Abbeville, par M. de Norguet; l'autre, sans indication de patrie, provenant de la collection Fieber.

A. Lactea. *Lethierry*. Je n'ai retrouvé que quelques exemplaires de cette espèce, au mois d'août, dans un jardin, à Fives, sur des framboisiers.

A. Rosæ. *Linné*. Très-commune, surtout dans les jardins, sur les rosiers et les arbres fruitiers, au milieu et à la fin de l'été.
Amyot dit que cette espèce pond ses œufs sur les rosiers.

A. Sulfurella. *Zetterstedt*. Environs de Lille, très-rare.

A. Geometrica. *Schrank*. Rare, en août et septembre, sur divers arbustes : fortifications de Lille, Emmerin, bois de Libercourt.

A. Gratiosa. *Boheman*. Très-rare : fortifications de Lille, Lambersart.

A. Ulmi. *Linné*. Très-commune en septembre sur les troncs d'arbres dans les fortifications de Lille, Loos, Lambersart.

A. Quercus. *Fabricius*. N'est pas rare dans certaines années sur les jeunes pousses de chênes, en juillet, août et septembre : bois de Verlinghem, de Phalempin, Mont-Noir.

A. Tenerrima. *Herrich Schæffer*. Assez commune en juin et juillet, surtout dans les bois : Fives, forêts de Phalempin et Nieppe.

ZYGINA. *Fieber*.

Z. Alneti. *Dahlbom*. Rare, en août sur les noisetiers dans les petits bois des environs de Wissant (Pas-de-Calais).

Z. Hyperici. *Herrich Schæffer*. Rare, en juillet, et août sur les *Hypericum* : fortifications de Lille, forêt de Nieppe.

Z. Pullula. *Boheman*. Commune en juillet dans les bois : forêts de Phalempin et de Nieppe.

Z. Parvula. *Boheman*. Commune au printemps et en été dans les bois : forêts de Phalempin, de Nieppe, de Raismes et de Mormal.

Z. Rosea. *Flor*. Très-rare, sur le Pin sylvestre, en février et mars, dans les forêts de Raismes et de Marchiennes.

Z. Blandula. *Rossi*. Très-commune en février et mars, sur les pins : bois de Libercourt, forêts de Raismes et de Marchiennes, Mont-Noir.

Z. Tillæ. *Fallen*. Assez commune, avec la *Blandula*, en février et mars, sur les pins de la forêt de Raismes.

Z. Angusta. *Lethierry*. Très-rare : Lambersart.

Z. Rubrovittata *Lethierry*. (*Ericetorum*, *Sahlberg*). Je n'ai trouvé cette espèce qu'au sommet du Mont-Noir, sur les bruyères. Les meilleurs moments pour la prendre sont les mois de mars et d'avril, parce qu'alors on ne trouve que des individus qui ont passé l'hiver, et ont acquis tout leur développement et leur coloration.

M. Sahlberg, dans ses *Cicadines de Finlande*, 1871, a décrit cette espèce sous le nom de *Ericetorum* : c'est bien la *Rubrovittata* de la première édition de mon catalogue, 1869, ainsi que j'ai pu m'en assurer d'après un type envoyé par M. Sahlberg à Fieber. Les tableaux suivants pourront, j'espère, faciliter un peu la détermination des Typhlocyba et genres voisins qui habitent le Nord de la France.

Genre NOTUS.

1. Corps (jusqu'au bout des homélytres) court, ayant à peu près quatre fois la longueur de la tête et du Pronotum réunis. Vertex arrondi, ayant seulement la moitié de la longueur du Pronotum. Vertex vert, quelquefois rose; écusson et homélytres verts. Abdomen noir en grande partie. Front en-dessous et pattes roses.

Notus Aureolus. *Fallen.*

— Corps (jusqu'au bout des homélytres) long, ayant à peu près six fois la longueur de la tête et du Pronotum réunis. 2

2. Vertex prolongé, en forme de triangle, comme dans la plupart des *Deltocephalus*, égalant en longueur les trois quarts de la longueur du Pronotum. Tête plus large, yeux compris, que le Pronotum. Yeux très-grands, placés obliquement, beaucoup plus longs que larges. . . . 3

— Vertex moins triangulaire en avant, égalant seulement en longueur la moitié de la longueur du Pronotum. Tête plus étroite, yeux compris, que le Pronotum. Yeux plus petits que dans la division précédente, moins obliques, moins longs. 5

3. Tête, Pronotum, écusson et homélytres d'un vert très-pâle. . 4

— Tête, Pronotum, écusson et homélytres d'un jaune orange vif, quand l'insecte est bien adulte.

Notus Flavipennis. *Fabricius.*

4. Vertex, Pronotum et homélytres de couleur uniforme. Homélytres hyalines, brillantes, à nervures peu apparentes. Abdomen noir en-dessus, excepté la base du dernier segment qui est jaune.

Notus Cephalotes. *Fieber.*

— Vertex et pronotum traversés au milieu par une ligne longitudinale indéterminée blanche. Homélytres opaques, à nervures robustes, bien apparentes. Abdomen entièrement noir en-dessus.

NOTUS AGNATUS. *Fieber.*

5. Tête, pronotum et homélytres d'un jaune très-pâle, presque blancs, peu brillants. Vertex un peu anguleux en avant. Abdomen ayant ses segments largement rayés de noir transversalement en-dessus.

NOTUS FACIALIS. *Flor.*

— Tête, pronotum et homélytres d'un jaune citron ou d'un jaune vert; vertex arrondi au milieu en avant 6

6. Entièrement d'un jaune citron, y compris l'abdomen.

NOTUS CITRINELLUS. *Zetterstedt.*

— D'un jaune vert uniforme, excepté le dessus de l'abdomen qui est en grande partie noir.

NOTUS SCHMIDTI. *Fieber.*

GENRE CHLORITA.

1. Entièrement pâle, avec la membrane et l'extrémité de la corie enfumée.

CHLORITA APICALIS. *Flor.*

— Entièrement verte, avec la membrane hyaline et une partie des pattes d'un vert foncé 2

2. Tête aussi large que le pronotum; nervures des homélytres robustes, bien visibles. Pattes moins pâles.

CHLORITA FLAVESCENS. *Fabricius.*

— Tête plus étroite que le pronotum; nervures des homélytres fines, peu visibles. Pattes plus pâles.

CHLORITA SOLANI. *Kollar.*

GENRE TYPHLOCYBA.

1. Homélytres avec des dessins, des bandes, des lignes, des traits ou des points bruns ou noirs 2

— Homélytres d'une couleur uniforme, quelquefois enfumées à l'extrémité 13

2. Front immaculé, vertex immaculé, ou seulement enfumé à sa base près du pronotum 3

— Front ou vertex, ou tous les deux maculés de noir 6

3. Homélytres ayant chacune une bande longitudinale noire ou d'un brun foncé, profondément et angulairement échancrée vers le milieu de son bord latéral; échancrée une seconde fois vers le milieu de ce bord latéral; cette bande couvre toute la partie dorsale, y compris la suture; on voit une grosse tache arrondie jaune ocellée de noir sur cette suture, immédiatement après l'écusson, et quelques autres taches plus petites et d'un jaune plus clair à l'extrémité des homélytres. Vertex souvent plus ou moins enfumé à la base 4

— Homélytres pâles, enfumées à l'extrémité, ayant chacune un trait noir très-fin partant du bord latéral, vers son milieu, dirigé obliquement d'avant en arrière, atteignant seulement le tiers de la largeur de l'homélytre; et un autre trait d'égale longueur, transversal, vers les trois quarts postérieurs 5

4. Vertex arrondi en avant. Taille moyenne.

TYPHLOCYBA VITTATA. *Linné.*

— Vertex angulairement arrondi en avant. Taille petite.

TYPHLOCYBA DIMINUTA. *Kirschbaum.*

5. Un point noir, très-net, dans la partie enfumée de chaque homélytre, près de l'extrémité.

TYPHLOCYBA PULCHELLA. *Fallen.*

— Partie enfumée des homélytres sans point noir.

TYPHLOCYBA CONCINNA. *Germar.*

6. Deux taches arrondies sur le vertex; front en-dessous sans taches 7

— Deux taches arrondies sur le vertex; front avec des taches arrondies en-dessous, sur son milieu ou sur ses côtés 10

7. Deux taches arrondies sur le vertex; front sans taches en-dessous non bordé de noir sur les côtés. Pronotum avec cinq points noirs. Ecusson avec trois points noirs. Homélytres avec des bandes longitudinales obliques brunes ou enfumées.

TYPHLOCYBA ZETTERSTEDTI. *Boheman.*

— Deux taches arrondies sur le vertex; front sans taches en-dessous, mais bordé de noir de chaque côté 8

8. Taches du vertex grandes, réniformes. Deux grandes taches réniformes sur le pronotum. Moitié basilaire de l'écusson noire, traversée au milieu par une ligne longitudinale jaune; sa moitié apicale jaune. Homélytres avec des taches brunes et noires, formant un dessin compliqué 9

— Taches du vertex arrondies, ainsi que celles du pronotum et de l'écusson. Homélytres avec une bande indéterminée longitudinale d'un rose brun, s'élargissant à l'extrémité, sans taches noires, ou seulement avec un petit point noir très-peu visible vers les deux tiers de leurs côtés, près du bord latéral.

TYPHLOCYBA ORNATA. *Frey.*

9. Front plus long que la largeur de la tête avec les yeux. Homélytres jaunes, ayant toute la région suturale occupée par une large bande brune irrégulière, renfermant des taches noires et des taches pâles, et émettant dans son milieu vers le bord latéral une grosse tache noire carrée, de chaque côté.

TYPHLOCYBA AURATA. *Linné.*

— Front moins long que la largeur de la tête avec les yeux. Homélytres jaunes avec des taches irrégulières brunes et noires formant par leur disposition deux bandes transversales interrompues, arquées.

TYPHLOCYBA CARPINI. *Fourcroy.*

10. Front avec deux taches arrondies, sur ses côtés, en-dessous des yeux, mais non bordé de noir. Homélytres pâles, avec un gros point noir bien visible sur les deux tiers de chacun de leurs côtés, près du bord latéral.

TYPHLOCYBA BINOTATA. *Fieber.*

— Front bordé de noir, avec deux points petits mais bien visibles, noirs, dans son milieu, en-dessous du vertex. Homélytres pâles avec des taches brunes ocellées formant un réseau ou dessin compliqué. . 11

11. Tibias postérieurs presque entièrement noirs.

TYPHLOCYBA URTICÆ. *Fabricius.*

— Tibias postérieurs noirs seulement à l'extrême sommet ou entièrement pâles 12

12. Base du vertex avec une grosse tache noire carrée, touchant presque le pronotum; deux autres plus petites, carrées ou triangulaires au sommet du vertex.

TYPHLOCYBA CURTISI. *Flor.*

— Base du vertex avec deux grosses taches noires soudées ensemble, mais divergeant en avant; deux autres plus petites au sommet.

TYPHLOCYBA COLLINA *Flor.*

— Base du vertex avec un petit point noir, arrondi; deux autres taches de même grosseur, mais triangulaires, au sommet. Taille plus petite et homélytres plus hyalines que chez les deux espèces précédentes.

TYPHLOCYBA MELISSÆ. *Curtis.*

13. Front en-dessous des yeux, vertex, pronotum et écusson ayant chacun deux points noirs. Homélytres hyalines, sans taches.

TYPHLOCYBA LELIEVREI. *Lethierry* (1).

— Front, vertex, pronotum et écusson sans taches. 14

(1) TYPHLOCYBA LELIEVREI. *Lethierry*. Jaune pâle. Front avec deux petits points noirs de chaque côté en-dessous des yeux. Vertex arrondi en avant, ayant en longueur la moitié de la longueur du pronotum, avec deux gros points noirs en avant. Pronotum avec une grosse tache noire carrée de chaque côté, liée au bord latéral et située immédiatement en arrière des yeux. Écusson avec deux points noirs à la base, un de chaque côté. Homélytres hyalines, transparentes. Abdomen d'un jaune pâle, avec le dessus noir seulement à la base et sur son disque, bordé de jaune sur les côtés et à l'extrémité. Pattes entièrement pâles.

Longueur : 0,004 millimètres.

Elle ressemble beaucoup à la *Typhlocyba Binotata*, *Fieber*, mais en diffère par ses homélytres sans tache et par son abdomen moins complètement noir en-dessus, entièrement jaune pâle en-dessous.

Ressemble aussi à l'*Ornata*, *Frey*, mais en diffère par son front non bordé de noir sur les côtés, mais marqué de deux points noirs sous les yeux, par ses homélytres sans traces de bande colorée et par la couleur différente de l'abdomen.

Assez rare, bois des environs de Lille.

Je me fais un plaisir de dédier cette espèce à M. Alfred Lelièvre, de Valenciennes, à qui je suis redevable de beaucoup de documents et de découvertes intéressantes concernant la Faune entomologique du département.

14. Taille assez grande. Homélytres d'un vert blanc sale et terne, enfumées à l'extrémité de leur membrane. Ailes inférieures fuligineuses.

TYPHLOCYBA GERMARI. *Zetterstedt.*

— Taille moyenne. Homélytres d'un jaune d'or, avec l'extrémité de leur corie et la base de la membrane hyalines, le reste de la membrane enfumée. Ailes inférieures hyalines.

TYPHLOCYBA FILICUM. *Newport.*

GENRE ANOMIA.

1. Cories des homélytres ayant sur leur disque des bandes ou des taches brunes, rouges, roses ou jaunes; ou bien entièrement brunes ou roses 2

— Cories des homélytres de couleur pâle uniforme, sans taches, au moins sur leur disque 7

2. Cories avec une bande longitudinale, soit sur le disque, soit sur la suture 3

— Cories sans bande longitudinale 4

3. Cories ayant chacune une bande longitudinale brune, étroite, naissant au milieu de leur base et rejoignant la suture à leur extrémité en avant de la membrane. Écusson enfumé.

ANOMIA GEOMETRICA. *Schrank.*

— Cories avec une bande longitudinale contournant l'écusson, et couvrant la suture jusqu'à l'extrémité. Membrane enfumée, ainsi qu'une partie de l'écusson.

ANOMIA GRATIOSA. *Hoheman.*

4. Cories avec des bandes transversales brunes, ou entièrement brunes 5

— Cories pâles, hyalines, avec des taches brunes, roses ou jaunes. 6

5. Cories d'un jaune très-pâle ou d'un blanc sale, avec deux larges bandes transversales brunes, l'une à la base, l'autre à l'extrémité. Membrane hyaline. Écusson noir.

ANOMIA NITIDULA. *Fabricius.*

— Cories entièrement brunes, excepté à leur bord apical. Membrane hyaline. Écusson noir.

ANOMIA NORGUETI. *Lethierry* (1).

6. Taches des cories noires ou brunes, punctiformes, souvent indéterminées. Vertex avec deux points noirs au sommet. Pronotum avec quatre points noirs, rangés transversalement, au sommet, et deux autres (un de chaque côté) vers la base, près du bord latéral. Écusson avec deux taches noires.

ANOMIA SEXPUNCTATA. *Fallen.*

— Taches des cories roses ou d'un jaune vif, oblongues ou rectangulaires. Membrane à nervures blanches, leurs cellules enfumées. Tête, pronotum et écusson sans taches noires.

ANOMIA QUERCUS. *Fabricius.*

7. Deux petits points noirs au sommet du vertex, et un petit point noir au sommet du pronotum, touchant la base du vertex. Quelques taches enfumées à l'extrémité de la corie : bords des cellules de la membrane enfumés.

ANOMIA ULMI. *Linné*

— Vertex et pronotum sans taches ni points 8

8. Extrémité de la corie et cellules de la membrane avec quelques taches enfumées.

ANOMIA TENERRIMA. *Herrich Schæffer.*

— Extrémité de la corie sans taches : membrane hyaline, sans taches 9

9. Corps d'un jaune très-pâle : homélytres hyalines, transparentes.

ANOMIA ROSÆ. *Linné.*

(1) ANOMIA NORGUETI. *Lethierry.* Tête, prothorax, abdomen et pattes d'un blanc jaunâtre. Écusson brun. Cories opaques, entièrement brunes, excepté leur extrémité près de la membrane hyaline, sur une faible étendue. Membrane hyaline, ainsi que les ailes inférieures. Tête plus étroite que le pronotum, le vertex arrondi en avant, ayant en longueur la moitié de la longueur du pronotum.

Longueur : 0,004 millimètres.

Environs d'Abbeville.

Cette espèce ressemble beaucoup à l'*Anomia Nitidula, Fabricius,* dont elle n'est peut-être qu'une variété. Elle s'en distingue au premier coup-d'œil par ses cories entièrement brunes jusque près de leur extrémité.

Je suis heureux de la dédier à mon ami et collègue M. de Norguet, qui l'a découverte, et qui a enrichi notre Faune locale d'une foule d'espèces intéressantes.

— Corps d'un blanc mat : homélytres d'un blanc mat, laineux.

ANOMIA LACTEA. *Lethierry* (1).

— Corps d'un jaune pâle; tête et pronotum d'un blanc brillant; homélytres d'un jaune d'or, brillantes, avec l'extrémité de la corie et la membrane d'un blanc hyalin, transparent.

ANOMIA SULFURELLA. *Zetterstedt.*

GENRE ZYGINA. *Fieber.*

1. Entièrement d'un blanc jaunâtre, mat.

ZYGINA ALNETI. *Dahlbom.*

— D'une couleur différente ou avec des taches, des bandes de diverses couleurs sur les homélytres, ou des points noirs sur le vertex ou l'écusson. 2

2. Abdomen en grande partie noir au-dessus. 3

— Abdomen d'un jaune plus ou moins pâle en-dessus et en-dessous, à l'exception du premier segment quelquefois taché de noir en-dessus. Dessus du corps plus ou moins taché de rose vif. 5

3. Ecusson d'un noir ou d'un brun uniforme. Un gros point noir allongé, se continuant sur le pronotum en une bande brune, s'élargissant d'avant en arrière. Suture des homélytres largement rouge, quelquefois brune.

ZYGINA HYPERICI. *Herrich Schæffer.*

— Ecusson avec deux grosses taches noires triangulaires, une de chaque côté. 4

4. Deux gros points noirs au milieu du vertex; quatre très-petits points noirs sur le pronotum; homélytres avec une ou deux bandes obliques d'un rose jaune sale, indéterminées, souvent effacées.

ZYGINA PARVULA. *Boheman.*

(1) ANOMIA LACTEA. *Lethierry.* (Catalogue, 1re édition.) Entièrement d'un blanc laiteux mat, un peu jaunâtre sur la tête et le pronotum. Vertex arrondi, de moitié plus court que le pronotum. Ailes inférieures d'un blanc de lait mat, à nervures peu visibles.

Longueur : 0,004 millimètres.

Environs de Lille.

Facile à distinguer des espèces voisines par sa couleur d'un blanc mat, qui lui donne un peu l'aspect d'un microlépidoptère de la famille des *Tinéites.*

— Vertex sans points noirs, mais enfumé en avant; homélytres d'un vert pâle, sans bandes plus foncées.

ZYGINA PULLULA. *Boheman.*

5. Ecusson noir. Une bande de couleur rouge-brun, triangulaire, dont la pointe commence au sommet du vertex et se continue, en s'élargissant, sur le pronotum jusqu'à l'écusson. Homélytres avec une bande suturale, d'un rouge brique, deux fois échancrée sur ses côtés. Corps très-étroit.

ZYGINA ANGUSTA. *Lethierry* (1).

— Ecusson rose ou taché de rose. 6

6. Vertex rose vif au milieu, plus pâle sur ses bords. Pronotum uniformément d'un rose vif, traversé, dans son milieu, par une ligne longitudinale plus pâle. Homélytres uniformément roses, au moins sur leurs nervures.

ZYGINA ROSEA. *Flor.*

— Vertex, pronotum et écusson traversés par une bande longitudinale rose, quelquefois divisée en deux par une ligne longitudinale pâle dans son milieu. 7

7. Homélytres ayant chacune une bande longitudinale rose, peu épaisse, en zigzag, qui touche la suture en deux points, au tiers antérieur et en avant du troisième tiers. 8

(1) ZYGINA ANGUSTA. *Lethierry.* Étroite, allongée. Dessous du corps et pattes d'un jaune pâle. Abdomen jaune pâle en-dessus et en-dessous. Tête plus étroite que le pronotum; vertex ovalaire en avant, d'un tiers seulement plus court que le pronotum, jaune pâle ainsi que le pronotum, mais traversés tous deux au milieu, à partir du sommet du vertex, par une bande longitudinale d'un rouge brun, pointue en avant, s'élargissant peu à peu sur le reste du vertex et le pronotum jusqu'à l'écusson. Écusson noir. Homélytres pâles, avec une bande suturale d'un rouge brique deux fois échancrée sur ses côtés.

Longueur : 0,003 1/2 millimètres.

Environs de Lille.

Cette espèce ressemble un peu à la *Zygina hyperici*, mais en est bien distincte par sa taille plus grande, la bande deux fois échancrée de ses homélytres et la couleur entièrement pâle de l'abdomen.

Elle diffère des *Zygina Blandula, Tiliæ* et *Rosea*, par la forme plus étroite, l'écusson noir, la couleur plus foncée de la bande ondulée des homélytres qui couvre la suture dans toute son étendue presque jusqu'à l'extrémité des cories.

Diffère de la *Rubrovittata* par la forme plus étroite et plus allongée, par ses couleurs différentes et leur disposition, par sa bande suturale plus étroite, deux fois échancrée.

— Homélytres avec une bande longitudinale et suturale couleur de feu, large, couvrant la suture jusqu'au bout de la corie : taille petite.

ZYGINA RUBROVITTATA. *Lethierry* (1).

8. Tarses postérieurs pâles.

ZYGINA BLANDULA. *Rossi.*

— Tarses postérieurs noirs.

ZYGINA TILIÆ. *Fallen.*

Les tableaux précédents rendent nécessaire l'étude des nervures apicales des ailes inférieures et des cellules qu'elles forment : cette étude pouvant être une cause d'embarras pour les débutants, et obligeant, dans tous les cas, à écarter ou briser les homélytres ou ailes supérieures, opération regrettable quand elle est appliquée à des espèces rares ou uniques, je crois utile de faire un tableau général des Typhlocyba et genres voisins, en ne mentionnant pas les modifications des ailes inférieures, et par lequel, peut-être, pourra-t-on arriver également à la détermination de chaque espèce.

TABLEAU DES TYPHLOCYBA ET GENRES VOISINS

(Abstraction faite des nervures et cellules des ailes inférieures).

1. Membrane avec un appendice. Pronotum et homélytres avec des lignes longitudinales blanches.

ALEBRA ALBOSTRIELLA.

— Membrane sans appendice. 2

(1) *Zygina Rubrovittata, Lethierry.* (Catalogue, 1re édition.) D'un jaune pâle, avec le tiers médiaire du pronotum rouge pâle, et une bande suturale sur les homélytres d'un rouge de feu brillant.

Cette bande est située sur les deux tiers de la base interne de chaque homélytre, et se continue sur leur suture jusqu'à la membrane. Sur chacun des côtés extérieurs de cette bande, une légère échancrure anguleuse.

Membrane hyaline. Vertex arrondi, de moitié plus court que le pronotum, d'un jaune rosé. Écusson d'un jaune rosé. Longueur : 0,003 millimètres.

Diffère de la *Z. blandula* par la taille plus petite, la bande suturale large, peu onduleuse, l'écusson plus pâle et le vertex immaculé.

Diffère de l'*Hyperici* par le pronotum et l'écusson moins foncés, par la couleur de la bande suturale, d'un rouge de feu plus brillant, le vertex non immaculé et l'abdomen pâle.

2. Vertex prolongé en triangle, en avant, comme chez la plupart des *Deltocephalus*, seulement d'un tiers plus court que le pronotum. . 3

Vertex ovalaire ou arrondi en avant, de moitié plus court que le pronotum, d'un tiers plus court chez la *Zygina angusta* seulement. . 5

3. Tête, pronotum, écusson et homélytres d'un vert très-pâle. 4

— Tête, pronotum, écusson et homélytres d'un jaune orange vif.

NOTUS FLAVIPENNIS.

4. Vertex, pronotum et homélytres de couleur uniforme. Homélytres hyalines, brillantes, à nervures peu apparentes. Abdomen noir en-dessus, excepté la base du dernier segment qui est largement jaune.

NOTUS CEPHALOTES.

— Vertex et pronotum traversés, au milieu, par une ligne indéterminée blanche. Homélytres opaques, à nervures robustes, bien apparentes. Abdomen entièrement noir en-dessous.

NOTUS AGNATUS.

5. Homélytres unicolores sur leur disque, même sur la suture; l'extrémité des cories et la membrane quelquefois enfumées. 6

— Homélytres avec la suture brune, ou avec les cories brunes, ou avec des bandes, des traits, des taches ou des points de diverses formes, noirs, roses, bruns ou enfumés sur leur disque, ou roses. 22

6. Entièrement d'un vert vif bien tranché en-dessus, excepté quelquefois le vertex plus ou moins jaune ou rose. 7

— Plus ou moins jaunes, ou vert très-pâle, ou blanchâtres en-dessus. 9

7. Forme courte. Front et pattes roses; abdomen en grande partie noir en-dessus.

NOTUS AUREOLUS.

— Forme allongée; vertes avec une partie des pattes d'un vert plus foncé. 8

8. Tête aussi large que le pronotum; nervures des homélytres robustes, bien visibles. Pattes moins pâles.

CHLORITA FLAVESCENS

— Tête plus étroite que le pronotum; nervures des homélytres fines, peu visibles. Pattes plus pâles.

CHLORITA SOLANI.

9. Cories d'un jaune citron vif, brillantes. 10

— Cories d'un jaune sale, ou jaune très-clair, ou presque blanches, ou d'un vert très-pâle, quelquefois enfumées à leur extrémité. . . . 12

10. Abdomen en partie noir en-dessus; membrane en partie enfumée.

TYPHLOCYBA FILICUM.

— Abdomen entièrement pâle. 11

11. Tête et pronotum jaunes.

NOTUS CITRINELLUS.

— Tête et pronotum d'un blanc brillant.

ANOMIA SULFURELLA.

12. Abdomen en partie noir en-dessus. 13

— Abdomen pâle en-dessus et en-dessous. 19

13. Écusson ayant deux taches noires, une de chaque côté de la base. 14

— Écusson sans taches. 15

14. Vertex et pronotum sans points noirs, le vertex seulement un peu enfumé en avant.

ZYGINA PULLULA.

— Vertex et pronotum ayant chacun deux gros points noirs.

TYPHLOCYBA LELIEVREI.

15. Taille grande; membrane enfumée à l'extrémité; ailes inférieures fuligineuses.

TYPHLOCYBA GERMARI.

— Taille petite ou moyenne, ailes inférieures hyalines. . . . 16

16. Cories enfumées à l'extrémité; membrane enfumée. . . . 17

— Cories et membrane non enfumées 18

18. Vertex un peu anguleux en avant. Abdomen ayant ses segments largement rayés de noir en-dessus. Tête, pronotum et homélytres très-pâles, peu brillants.

NOTUS FACIALIS.

— Vertex arrondi en avant. Abdomen presque entièrement noir en dessus. Tête, pronotum et homélytres d'un jaune-vert sale.

NOTUS SCHMIDTI.

17. Deux petits points noirs en avant sur le vertex et un petit point noir sur le sommet du pronotum, près du vertex.

ANOMIA ULMI.

Vertex et pronotum sans points noirs.

ANOMIA TENERRIMA.

19. Extrémité des cories enfumée; membrane enfumée.

CHLORITA APICALIS.

— Extrémité des cories non enfumée ; membrane non enfumée. 20

20. Entièrement d'un jaune sale très-pâle ; corps et homélytres allongés.

ZYGINA ALNETI.

— D'un blanc plus ou moins clair, plus ou moins mat ; corps et homélytres de longueur normale. 21

21. Homélytres brillantes, hyalines, transparentes.

ANOMIA ROSÆ.

— Homélytres d'un blanc mat laiteux, opaques.

ANOMIA LACTEA.

22. Homélytres jamais roses ou tachées de rose ou de rouge, excepté chez l'*Anomia sexpunctata*, qui a quelquefois ces organes très-légèrement teintés de rose-lilas très-pâle. 23

— Homélytres roses ou tachées de rose ou de rouge, sur le disque ou sur la suture. 42

23. Homélytres brunes avec l'extrémité de la corie et la membrane pâles, ou d'un vert pâle, quelquefois avec la suture uniformément rembrunie, sans tache sur leur disque ; la membrane et l'extrémité de la corie quelquefois enfumées. 24

— Homélytres pâles ou d'un vert pâle, avec des taches, des bandes, des traits ou des points noirs ou bruns sur le disque ou sur les côtés; membrane et extrémité de la corie quelquefois enfumées, quelquefois un dessin compliqué sur la partie dorsale des homélytres. 27

24. Suture des homélytres brune, les autres parties de ces organes pâles. 25

— Suture et disque des homélytres de couleur uniforme, brune. 26

25. Suture étroitement brune, ne contournant pas l'écusson. Taille grande.

KYBOS SMARAGDULUS.

— Suture largement brune, contournant l'écusson. Taille petite.

ANOMIA GRATIOSA.

26. Homélytres brunes, excepté la membrane et l'extrémité des cories. Écusson noir, le reste de l'insecte très-pâle.

ANOMIA NORGUETI.

27. Homélytres avec deux grosses bandes noires ou brunes transversales, occupant toute leur largeur, l'une à la base, l'autre à l'extrémité de la corie.

ANOMIA NITIDULA.

— Homélytres sans grosses bandes tranversales 28

28. Homélytres avec un trait noir très-fin partant du bord latéral vers son milieu, dirigé obliquement d'avant en arrière et atteignant seulement le tiers de la largeur de l'homélytre; et un autre trait fin d'égale largeur, transversal, vers les trois quarts postérieurs. Membrane enfumée. 29

— Homélytres sans bandes transversales dans toute leur largeur ni traits transversaux 30

29. Un point noir très-net dans la partie enfumée de la membrane, vers l'extrémité.

TYPHLOCYBA PULCHELLA.

— Partie enfumée des homélytres sans point noir.

TYPHLOCYBA CONCINNA.

30. Homélytres ayant chacune une bande brune longitudinale, étroite très-nette, naissant au milieu de leur base et rejoignant la suture à l'extrémité de la corie en avant de la membrane.

ANOMIA GEOMETRICA.

— Homélytres n'ayant pas cette bande longitudinale étroite, mais brunes sur leur disque, ou avec des bandes obliques moins nettes, ou avec des taches, ou avec des points plus ou moins noirs, ou avec un dessin plus ou moins compliqué. 31

31. Front immaculé : vertex immaculé, ou seulement enfumé à sa base près du pronotum. Homélytres ayant chacune une bande longitudinale noire ou d'un brun foncé, profondément et angulairement échancrée vers le milieu de son bord latéral, échancrée une seconde fois vers l'extrémité de ce bord latéral : cette bande couvre toute la partie dorsale, y compris la suture : on voit une grosse tache arrondie jaune ocellée de noir sur cette suture, immédiatement après l'écusson, et quelques autres taches plus petites et d'un jaune plus clair à l'extrémité des homélytres. . . 32

— Front ou vertex, ou tous les deux, maculés de noir . . . 33

32. Vertex arrondi en avant. Taille moyenne.

TYPHLOCYBA VITTATA.

— Vertex angulairement arrondi en avant. Taille petite.

TYPHLOCYBA DIMINUTA.

33. Deux taches arrondies noires sur le vertex : front sans taches. 34

— Deux taches arrondies noires sur le vertex : front avec des taches arrondies, en-dessous, sur son milieu ou sur ses côtés 39

34. Front sans taches en-dessous, non bordé de noir sur ses côtés. 35

— Front sans taches en-dessous au moins sur son disque, mais bordé de noir de chaque côté. 36

35. Pronotum avec cinq points noirs. Écusson avec trois points noirs. Homélytres avec quelques bandes longitudinales obliques brunes ou enfumées.

TYPHLOCYBA ZETTERSTEDTI.

— Pronotum avec six points noirs, quatre placés transversalement près du sommet, et un de chaque côté près de la base et du bord latéral. Écusson avec deux taches noires. Homélytres ayant chacune quatre ou cinq taches brunes ; souvent indéterminées.

ANOMIA SEXPUNCTATA.

36. Taches du vertex grandes, réniformes. Deux grandes taches réniformes sur le pronotum. Moitié basilaire de l'écusson noire, traversée au milieu par une ligne longitudinale jaune ; sa moitié apicale jaune. Homélytres avec des taches brunes et noires, formant sur la partie dorsale un dessin compliqué. 38

— Taches du vertex arrondies. 37

37. Quelques très-petits points noirs, à peine visibles, sur le pronotum. Sommet du front noir, près de la base du bec. Homélytres avec deux bandes indéterminées, obliques, d'un brun-lilas.

ZYGINA PARVULA.

— Un gros point noir de chaque côté du pronotum. Sommet du front pâle. Homélytres avec une bande indéterminée, longitudinale, d'un brun-lilas, sans taches noires, ou seulement avec un petit point noir, très-peu visible, vers les deux tiers de leurs côtés, près du bord latéral.

TYPHLOCYBA ORNATA.

38. Front plus long que la largeur de la tête avec les yeux. Homélytres jaunes, ayant toute la région suturale occupée par une large bande brune, irrégulière, renfermant des taches noires et des taches pâles, et émettant dans son milieu, vers le bord latéral, de chaque côté, une grosse tache noire carrée.

TYPHLOCYBA AURATA.

— Front moins long que la largeur de la tête avec les yeux. Homélytres pâles, avec des taches irrégulières brunes et noires, formant, par leur disposition, deux bandes transversales interrompues, arquées.

TYPHLOCYBA CARPINI.

39. Front avec deux taches arrondies, sur ses côtés, en-dessous des yeux, mais non bordé de noir. Homélytres pâles, avec un gros point noir, bien visible, sur les deux tiers de chacun de leurs côtés, près du bord latéral.

TYPHLOCYBA BINOTATA.

— Front bordé de noir, avec deux points, petits, mais bien visibles, noirs, dans son milieu, en-dessous du vertex. Homélytres plus ou moins pâles, avec des taches brunes, ocellées, formant un réseau ou dessin compliqué. 40

40. Tibias postérieurs presque entièrement noirs.

TYPHLOCYBA URTICÆ.

— Tibias postérieurs noirs seulement à l'extrême sommet, ou entièrement pâles. 41

41. Base du vertex avec une grosse tache noire carrée touchant presque le pronotum : deux autres, plus petites, carrées ou triangulaires, au sommet du vertex

TYPHLOCYBA CURTISI.

— Base du vertex avec deux grosses taches noires soudées ensemble, mais divergeant en avant : deux autres, plus petites, au sommet.

TYPHLOCYBA COLLINA.

— Base du vertex avec un petit point noir arrondi : deux autres taches de même grosseur, mais triangulaires, au sommet. Taille plus petite et homélytres plus hyalines que chez les deux espèces précédentes.

TYPHLOCYBA MELISSÆ.

42. Homélytres presque entièrement roses, ou avec toutes leurs nervures roses.

ZYGINA ROSEA.

Homélytres avec des bandes, suturales ou subsuturales, ou des taches, carrées ou oblongues, roses, rouges, ou d'un jaune-orange vif. . 43

43. Homélytres avec bandes roses ou rouges, suturales ou subsuturales, mais sans taches carrées ou oblongues. 44

— Homélytres sans bandes, mais avec cinq grandes taches oblongues, roses ou d'un jaune-orange vif. Membrane à nervures blanches, leurs cellules enfumées.

ANOMIA QUERCUS.

44. Une bande rouge couvrant la suture sur presque toute son étendue, jusque près de la membrane. 45

— Bande subsuturale rose, en zigzag, peu épaisse, ne touchant la suture qu'en deux points, au tiers antérieur et en avant du troisième tiers. 47

45. Écusson d'un noir ou d'un brun uniforme. 46

— Écusson pâle ou rose. Vertex jaune ou taché de rose très-pâle. Bande suturale large, couleur de feu.

ZYGINA RUBROVITTATA.

46. Abdomen en grande partie noir. Bande suturale des homélytres étroite, d'un rouge brique, droite, s'amincissant à l'extrémité. Un gros point noir à la base du vertex.

ZYGINA HYPERICI.

— Abdomen pâle. Une ligne longitudinale étroite, d'un rouge foncé, sur le vertex. Bande suturale des homélytres, d'un rouge brique, deux fois échancrée sur ses bords.

ZYGINA ANGUSTA.

47. Tarses postérieurs pâles.

ZYGINA BLANDULA.

— Tarses postérieurs noirs, en grande partie ou en totalité.

ZYGINA TILIÆ.

TROISIÈME DIVISION. — PHYTOPHTHIRES.

1re FAMILLE. — PSYLLODÆ.

Ces insectes, comme ceux des genres précédents, ont les pattes organisées pour le saut, et vivent sur les feuilles des végétaux, dont ils sucent la sève. La consistance, assez solide, de leurs ailes supérieures et de leur corps permet de les conserver facilement.

MM. Fœrster et Flor ont donné de bonnes monographies de ces insectes; celle que Flor a publiée, en 1861, est surtout très-utile à consulter.

Ceux de notre pays appartiennent à plusieurs genres, dont voici le tableau :

1. Vertex, yeux compris, beaucoup moins long que large. Yeux saillants au-dessus du niveau de la tête. Le troisième article des antennes est ordinairement le plus long, toujours beaucoup plus long que le deuxième. Quelques impressions aux côtés du pronotum. 2

— Vertex, y compris les yeux, aussi long que large. Yeux non saillants au-dessus de la tête. Deuxième article des antennes beaucoup plus long que le troisième. Pronotum sans impressions à ses côtés. . . . 5

2. Front chargé, vers sa jonction avec le vertex, de deux éminences, appelées cônes frontaux, qui ont presque toujours la forme conique. 3

— Front sans cônes frontaux. 4

3. Cubitus pétiolé : c'est-à-dire, que de la nervure marginale inférieure il ne se détache que deux branches. Le stigma existe ordinairement, manque rarement. Pas de petites nervures libres au bord de l'aile supérieure, entre le 1er et le 4e fourchons. Extrémité des ailes supérieures toujours arrondie.

PSYLLA. *Geoffroy.*

— Cubitus sessile : c'est-à-dire, que de la nervure marginale inférieure se détachent trois branches, dont deux partant du même point. Le stigma manque toujours. Au bord de l'aile supérieure, entre le 1er et le 4e fourchons, on distingue trois courtes nervures libres. Extrémité des ailes supérieures ordinairement aiguë et distinctement anguleuse.

TRIOZA. *Fœrster.*

4. Stigma large et distinct.

RHINOCOLA. *Fœrster.*

— Pas de stigma.

APHALARA. *Fœrster.*

5. Deuxième article des antennes beaucoup plus long que le premier, brun, très-renflé.

LIVIA. *Latreille.*

— Deuxième article des antennes de même longueur que le premier, tous deux peu renflés, presque d'égale largeur, pâles.

DIRAPHIA. *Waga.*

PSYLLA. *Geoffroy.*

P. FŒRSTERI. *Flor* (*Alni*, Fœrster). Très-commune partout, sur l'aulne : fortifications de Lille, etc. L'insecte parfait se trouve depuis le mois de juin jusqu'en novembre.

P. SPARTIOPHILA. *Fœrster* (*Torifrons*, Flor). Commune, en mai, juin et juillet, sur le *Spartium scoparium*, dans les endroits arides : Mont-Noir, Mont-des-Cattes, Mont-Cassel, bois de Phalempin.

P. SPARTII. *Hartig* (*Genistæ*, Fabricius). Très-commun sur le *Spartium scoparium*, partout où croît cette plante : Mont-Noir, Orchies, forêt de Mormal, etc.

P. FRAXINI. *De Geer.* Commune, en juillet, sur les frênes : fortifications de Lille, Emmerin, Phalempin.

P. Fraxinicola. *Færster* (*Unicolor*, Flor). Commune, certaines années, sur les ormes, dans les fortifications de Lille, en août et septembre.

P. Triozoides. *Lethierry*. Très-rare : dunes de Wissant, en août.

P. Salicicola. *Færster*. Commune, en été, à partir du mois de mai, sur les saules, surtout sur le saule marceau : fortifications de Lille, Emmerin, forêts de Raismes, de Guines; Tournai.

P. Alni. *Linné* (*Heydeni*, Fœrster). Rare : trouvée seulement, en juin, dans la forêt de Guines, sur les aulnes.

P. Buxi. *Fabricius*. Rare : Fives, dans les jardins, sur le buis, en août.

P. Saliceti. *Færster*. Commune, dans les dunes de Dunkerque et Calais, en août, sur le *Salix repens*. Ordinairement d'un vert pâle, l'insecte devient brun quand il est adulte.

P. Sylvicola. *Lethierry*. Rare; en été, dans les bois, en fauchant dans les endroits couverts de myrtilles, sous les pins : forêt de Raismes.

P. Aurantiaca. *Goureau*. Rare : Valenciennes, sur les poiriers, dans les jardins (A. Lelièvre).

P. Hippophaes. *Færster*. Très-commune, dans les dunes de Dunkerque et de Calais, à partir du mois de juin, sur l'*Hippophae rhamnoïdes*.

P. Cratægicola. *Færster*. Peu commune ; sur l'aubépine, en mai et juin : Marcq-en-Barœul, Phalempin.

P. Pineti. *Flor* (*Ornata*, Meyer Dür; *Similis*, Meyer Dür; *Oxyacanthæ*, Meyer Dür). Commune, en février et mars, sur le pin sylvestre : forêts de Raismes et de Marchiennes, bois de Libercourt.

Les *Psylla Ornata*, *Similis* et *Oxyacanthæ*, décrits par M. Meyer Dür, dans les Mémoires de la Société Entomologique suisse (juillet 1871), doivent être réunis à la *P. Pineti* de Flor, autant que j'ai pu m'en convaincre d'après des exemplaires envoyés par l'auteur.

P. Peregrina. *Færster* (*Melina*, Flor). Très-rare : forêt de Raismes, sur les pins.

P. Mali. *Færster* (*Rubida*, Meyer Dür). Rare : environs d'Abbeville, sur les pommiers (de Norguet). Corps tantôt vert, tantôt rouge, plus ou moins foncé, suivant l'âge de l'insecte.

Nul doute qu'on ne trouve encore, dans les environs de Lille, plusieurs autres espèces de *Psylla*, si l'on veut se donner la peine de rechercher avec soin ces insectes. Je n'y ai pas encore rencontré les *Psylla Pyri*, Linné,

et *Pyricola*, Fœrster, communes sur les poiriers des jardins, dans les environs de Paris.

TABLEAU DES PSYLLA.

1. Le stigma manque complètement, ou il est entièrement court, à peine indiqué par un épuississement de la nervure marginale. . . . 2

— Stigma distinct. (Ce n'est que chez la *Psylla Alni* qu'il est souvent étroit et court, un peu indistinct.) 4

2. Les ailes supérieures ont leur plus grande largeur avant leur milieu, ou du moins ne sont pas plus étroites en cet endroit qu'en arrière du milieu. 3

— Les ailes supérieures ont leur plus grande largeur derrière leur milieu. (Leur longueur n'atteint pas trois fois leur largeur.) Vertex très-large, échancré profondément à son bord postérieur, à peine d'un tiers aussi long au milieu que large à son bord postérieur. Cônes frontaux courts, aussi longs ou un peu plus courts que le vertex dans son milieu.

P. Fœsteri. *Flor.*

3. Cônes frontaux plus courts que le vertex dans son milieu, presque en forme de bourrelet, largement arrondis au sommet. Ailes supérieures un peu plus de deux fois plus longues que larges, plus larges en avant du milieu, d'une teinte d'un brun-clair jaunâtre, mais transparentes.

P. Spartiophila. *Fœrster.*

— Cônes frontaux de même forme, mais ailes supérieures trois fois plus longues que larges, de même largeur en avant ou en arrière du milieu que sur le milieu même, hyalines, avec des traits longitudinaux et des points bruns.

P. Spartii. *Hartig.*

4. Pétiole de la fourche externe du cubitus non ou très-peu courbée, et parallèle ou presque parallèle avec le radius. Nervure marginale inférieure du radius au cubitus aussi longue ou seulement un peu moins longue que le pétiole du cubitus. Radius, dans sa plus grande longueur, parallèle à la nervure marginale externe : la plus grande distance entre eux est d'environ un tiers de la largeur de l'aile. 5

— Pétiole de la fourche externe du cubitus plus ou moins courbé, non

parallèle au radius. Nervure marginale inférieure du radius au cubitus toujours plus longue que le pétiole du cubitus. Radius non parallèle à la nervure marginale externe, au moins en grande partie : la plus grande distance entre eux est distinctement moindre que le tiers de la plus grande largeur de l'aile. 6

5. Ailes supérieures hyalines, de couleur foncée à l'extrémité : leurs nervures également foncées à l'extrémité.

P. FRAXINI. *De Geer.*

— Ailes supérieures entièrement hyalines, avec les nervures d'un jaune pâle.

P. FRAXINICOLA. *Fœrster.*

6. Sommet du clavus de couleur brune ou noire. 7

— Sommet du clavus clair, de même couleur que les autres parties de l'aile. 8

7. Toutes les nervures avec une petite tache noire à leur extrémité, sur le bord interne de l'aile ; une autre petite tache noire sur ce bord, au milieu de l'espace situé entre chacune de ces nervures : ces taches sont triangulaires, ayant leur plus grande largeur sur le bord même ; celle du premier fourchon des fourches marginales est irrégulière et la plus grande de toutes.

P. TRIOZOIDES. *Lethierry* (1).

— Pas de tache sur le bord interne de l'aile, si ce n'est au sommet du clavus.

P. SALICICOLA. *Fœrster.*

(1) PSYLLA TRIOZOIDES. *Lethierry*. Tête, pronotum et écusson d'un jaune orange avec des lignes plus claires. Abdomen testacé, en grande partie noir en-dessus. Cônes frontaux courts, pointus, divergeant en avant, beaucoup plus courts que le vertex dans son milieu. Antennes pâles à la base, pâles maculées de noir au milieu, noires à l'extrémité, longues, dépassant la base des ailes inférieures. Pattes testacées, les articulations des tarses et leurs ongles obscurs. Ailes supérieures hyalines, transparentes, avec le sommet du clavus noir ; toutes les nervures sont pâles avec une petite tache noire à leur extrémité sur le bord interne de l'aile et une autre petite tache noire sur ce bord, au milieu de l'espace situé entre chacune de ces nervures, ayant leur plus grande largeur sur ce bord même, et prolongées un peu vers l'intérieur des ailes en une ombre fuligineuse, pointue ; la tache du premier fourchon des fourches marginales est irrégulière et la plus grande de toutes. Pétiole de la fourche externe du cubitus fortement courbé.

Longueur (sans les ailes) : 0,003 1/2 millimètres (un peu plus petite que la *P. Fœsteri*).

Dunes du Pas-de-Calais.

8. Tous les tibias avec un petit point noir en-dehors, à la base. Les nervures des ailes supérieures sont fines, brunes ou noirâtres : il n'y a que la base de la nervure marginale inférieure, le stigma et la nervure marginale externe qui soient verts ou jaunes.

A. ALNI. *Linné.*

— Tibias sans tache noire à la base. 9

9. Ailes supérieures colorées. 10

— Ailes supérieures hyalines, incolores, ayant la transparence du verre. Antennes longues. 12

10. Nervures des ailes supérieures très-grosses, saillantes : antennes longues, dépassant notablement la base des ailes inférieures. Ailes supérieures coriaces, d'un jaune pâle opaque.

P. BUXI. *Fabricius.*

— Nervures des ailes supérieures fines : antennes courtes, atteignant à peine la base des ailes inférieures. 11

11. Cônes frontaux contigus, leur extrémité large et arrondie. Ailes supérieures très-courtes.

P SALICETI. *Forster.*

— Cônes frontaux divergeant fortement en avant, leur sommet aigu. Ailes supérieures d'un brun-jaune transparent.

P. SYLVICOLA. *Lethierry* (1).

12. Cônes frontaux droits, c'est-à-dire non-concaves au bord extérieur, se rétrécissant peu à peu dès la base et d'une manière égale. . . . 13

— Cônes frontaux distinctement concaves au bord extérieur, plus fortement rétrécis de la base au milieu, que du milieu à l'extrémité : leur dernière moitié est quelquefois d'une largeur partout égale. 15

(1) PSYLLA SYLVICOLA. *Lethierry.* Tête, pronotum et écusson d'un jaune orange; pattes testacées. Abdomen noir en grande partie. Antennes assez courtes, atteignant à peine la base des ailes inférieures, pâles dans leur premier tiers, pâles tachées de noir au milieu, noires à l'extrémité. Cônes frontaux courts, pas plus longs que la moitié du vertex dans son milieu, divergeant fortement en avant et pointus au bout. Ailes supérieures d'un jaune brun fuligineux, mais transparentes; leurs nervures fines, un peu saillantes, jaunes. Petiole de la fourche externe du cubitus courbé.

Longueur (sans les ailes) : 0,002 1/2 millimètres.

Environs de Valenciennes.

13. Cônes frontaux à sommet émoussé et arrondi, un peu plus courts que le vertex, au milieu. Tête, pronotum et écusson d'un jaune-orange; abdomen vert. Antennes jaunes, tachées de noir sur leurs deux derniers tiers.

P. AURANTIACA. *Goureau.*

— Cônes frontaux très-pointus, aussi longs que le vertex. . . . 14

14. Antennes longues, dépassant de beaucoup la base des ailes inférieures. Taille plus grande; ailes moins transparentes; nervures plus robustes.

P. HIPPOPHAËS. *Fœrster.*

— Antennes ne dépassant que très-peu la base des ailes inférieures. Taille plus petite; ailes transparentes; nervures fines.

P. CRATŒGICOLA. *Fœrster.*

15. Antennes atteignant à peine la base des ailes inférieures, ou ne la dépassant que très-peu. Ailes supérieures ordinairement transparentes et incolores, quelquefois seulement un peu fuligineuses, leurs nervures noires ou d'un brun foncé, excepté à la base. Corps plus foncé que chez les autres espèces.

P. PINETI. *Flor.*

— Antennes atteignant presque le sommet du métasternum, ou le dépassant 16

16. Antennes atteignant presque le sommet du métasternum. Ailes supérieures deux fois et demie aussi longues que larges. Corps d'un vert très-clair, presque blanchâtre: bord externe des ailes supérieures droit au milieu.

P. PEREGRINA. *Fœrster.*

— Antennes dépassant le métasternum. Ailes supérieures trois fois aussi longues que larges. Corps vert, ou d'uu rouge pâle, ou brun plus ou moins foncé.

P. MALI. *Fœrster.*

TRIOZA. *Fœrster.*

T. GALII. *Fœrster.* Rare: marais d'Emmerin; forêt de Raismes; Mont-des-Cattes.

T. Velutina. *Fœrster*. Rare dans l'intérieur ; très-commune, en août et septembre, dans les dunes de Dunkerque et de Calais, sur un *Galium* à fleurs jaunes : quelques individus, au moins, passent l'hiver à l'état parfait.

T. Nigricornis. *Fœrster*. Très-rare : forêt de Raismes.

T. Viridula. *Zetterstedt*. Très-rare : bois de Libercourt, sur le pin sylvestre.

T. Femoralis. *Fœrster* (*Sanguinosa*, Meyer Dür) Assez commune, en février et mars, sur le pin sylvestre : bois de Libercourt, forêts de Raismes et de Marchiennes.

T. Hœmatodes. *Fœrster*. Très-commune, en février et mars, sur le pin sylvestre, avec la précédente, dans les mêmes bois.

T. Albiventris. *Fœrster*. Peu commune : Marcq-en-Barœul, au printemps, sur l'aubépine.

T. Urticœ. *Linné*. Très-commune partout, pendant l'été, sur l'*Urtica dioica*.

T. Eupoda. *Fœrster* (*Bicolor*, Meyer Dür). Peu commune : fortifications de Lille, sur le *Lycopus Europæus*. M. Meyr Dür dit l'avoir trouvée en Suisse, sur les saules. Cette espèce est douteuse et n'est peut-être qu'une modification de couleur de la *T. Urticæ*.

TABLEAU DES TRIOZA.

1. Cellule radiale, à l'endroit le plus large, au moins trois fois aussi large que la plus petite distance entre le radius et le cubitus. Antennes noires ; le troisième article et l'extrémité du deuxième, quelquefois aussi la base du quatrième, blancs. 2

— Cellule radiale, à l'endroit le plus large, tout au plus deux fois aussi large que la plus petite distance entre le radius et le cubitus. . . . 3

2. Ailes supérieures trois fois plus longues que larges : cuisses postérieures et base des tibias postérieurs noirs.

T. Galii. *Fœrster*.

— Ailes supérieures un peu plus de deux fois aussi longues que larges. Cuisses postérieures noires, avec le sommet jaune-brunâtre clair ; tibias postérieurs très-peu rembrunis à la base.

T. Velutina. *Fœrster*.

3. Antennes entièrement noires. Corps noir.

T. NIGRICORNIS. *Fœrster*.

— Antennes pâles, les deux ou les quatre derniers articles, noirs. 4

— Antennes noires, les trois premiers articles, seuls, blancs. . 6

4. Ailes supérieures ayant leur sommet en angle très-arrondi. Corps d'un vert pâle; pattes unicolores, d'un jaune-vert.

T. VIRIDULA. *Zetterstedt*.

— Ailes supérieures ayant leur sommet en angle bien marqué. . 5

5. Pattes d'un jaune-orangé; toutes les cuisses ayant, en-dessus, un grand trait noir allongé. Premiers articles des antennes blancs.

T. FEMORALIS. *Fœrster*.

— Pattes d'un jaune-orangé, quelquefois avec un petit point noir aux genoux. Premiers articles des antennes d'un jaune-orangé.

T. HŒMATODES. *Fœrster*.

6. Cônes frontaux divergeant très-fort à partir de la base. . . . 7

— Cônes frontaux divergeant très-peu, quelquefois seulement au sommet. Tête, pronotum et écusson d'un rouge-orange, maculés de brun. Abdomen rouge ou brun en-dessus, blanc en-dessous.

T. ALBIVENTRIS. *Fœrster*.

7. Tête, pronotum et écusson tachés de lignes brunes ou noires. Abdomen jaune ou brun.

T. URTICÆ. *Linné*.

— Tête, pronotum et écusson d'un jaune très-pâle. Abdomen vert.

T. EUPODA. *Fœrster*.

RHINOCOLA. *Fœrster*.

R. ERICÆ. *Curtis*. Très-commune sur la bruyère, partout où croît cette plante, en juillet et août: forêts de Phalempin et de Raismes; Mont-Noir.

R. ACERIS. *Linné*. Assez rare: bois d'Aubry, près de Raismes, sur l'*Acer pseudoplatanus*, en juin.

La *R. Ericæ* est plus petite; son vertex n'est pas séparé du front par un rebord bien distinct; le passage de l'un à l'autre est bombé.

La *R. Aceris* est du double plus grande ; son vertex est séparé du front par un rebord aigu ; les deux espèces sont fort petites, d'un vert clair plus ou moins jaunâtre.

APHALARA. *Fœrster*.

A. Exilis. *Weber* et *Mohr*. Rare ; en juin, sur le *Rumex acetosella:* Mont-Noir, Mont-des Cattes.

A. Nervosa. *Fœrster*. Rare : berges des prairies de Marly, près de Valenciennes, sous les feuilles d'*Achillea* (A. Lelièvre) : foret de Raismes ; environs de Tournai.

A. Pallida. *Lethierry*. Assez rare : forêt de Mormal, dans les grandes allées herbues, en juillet.

A. Polygoni. *Fœrster*. Assez commune ; trouvée une fois en abondance, dans le marais d'Emmerin, sur des *Polygonum*, au bord de l'eau, en juillet ; se trouve souvent sur le pin sylvestre, en février et mars : bois de Libercourt, forêts de Raismes et de Marchiennes.

A. Flavipennis. *Fœrster* (*Picta*, *Zetterstedt*). Très-rare : marais d'Hélesmes, près de Valenciennes, dans les prairies (A. Lelièvre).

TABLEAU DU GENRE APHALARA.

1. Ailes supérieures seulement deux fois aussi longues que larges, ayant distinctement leur plus grande largeur après leur milieu ; opaques, marquées de petits points ou de petites taches noires, avec une bande transverse, brune ou noire, peu avant le sommet.

A. Exilis. *Weber* et *Mohr*.

— Ailes supérieures deux fois et demie aussi longues que larges, sans points noirs sur le disque et sans bande transverse près du sommet. 2

2. Ailes supérieures couvertes de rugosités transverses extrêmement fines ; ayant près du sommet de petites taches allongées, brunes, suivant la direction des nervures.

A. Nervosa. *Fœrster*.

— Ailes supérieures unicolores, sans rugosités transversales. . 3

3. Ailes supérieures d'un jaune plus ou moins brun. 4

— Ailes supérieures incolores, transparentes.

A. PALLIDA. *Lethierry* (1).

4. Ailes supérieures d'un jaune pâle, transparentes. Nervure marginale inférieure noire à son point de jonction avec le bord interne de l'aile; les nervures sont saillantes, d'un jaune plus foncé que les cellules. Antennes jaunes, noires seulement à l'extrémité. Taille petite.

A. POLYGONI. *Fœrster*.

— Ailes supérieures d'un jaune plus foncé, moins transparentes, sans point noir au bout de la nervure marginale inférieure; toutes les nervures fines, plus pâles que les cellules. Antennes jaunes, noires à l'extrémité, les articles du milieu maculés de noir. Taille grande.

A. FLAVIPENNIS. *Fœrster*.

LIVIA. *Latreille*.

L. JUNCORUM. *Latreille*. Commune en été sur les joncs, fortifications de Lille, bois d'Annappes et de Phalempin, se trouve aussi sur le pin sylvestre, en février, mars et avril; bois de Libercourt, forêt de Raismes.

DIRAPHIA. *Waga*.

D. LIMBATA. *Waga*. Très-rare; un seul exemplaire pris en mai sur des joncs, dans le bois de Phalempin.

2e FAMILLE. — APHIDIDÆ.

CNAPHALODES. *Amyot* et *Serville*.

C. LARICIS. *Macquart*. Commune sur les melèzes dans les jardins; Fives, Lambersart. Les larves de cette espèce, quelques jours après leur éclosion, se couvrent d'une matière filamenteuse blanche et demeurent immobiles sur les feuilles du melèze où elles se sont fixées. Voir sur ce sujet d'intéressants détails publiés par M. Macquart, dans les Mémoires de la Société des Sciences de Lille, année 1819.

(1) APHALARA PALLIDA. *Lethierry*. Tête, pronotum et écusson jaunes; pattes pâles; abdomen vert. Ailes supérieures deux fois et demie plus longues que larges, ayant leur plus grande largeur après le milieu, incolores, totalement transparentes; les nervures aussi incolores que les cellules. Antennes atteignant au moins la base des ailes inférieures, entièrement pâles, leur dernier article noir.
Longueur (sans les ailes) : 0,002 1/2 millimètres.
Forêt de Mormal.

APHIS. *Linné.* (PUCERON.)

Les insectes qui composent ce genre et les suivants ont été peu étudiés. Leur corps à tous les âges est mou et gonflé de liquides, se déforme et se décolore après la mort. Il faut renoncer à les conserver et l'on doit se contenter de les observer vivants sur les plantes dont ils se nourrissent. Aussi cette partie de notre catalogue sera très-incomplète, et nous ne pourrons mentionner à peine que la cinquième partie des pucerons qui doivent habiter notre département.

Leurs espèces sont très-nombreuses, et on a été jusqu'à dire que chaque plante nourrissait une ou plusieurs espèces de pucerons qui lui étaient propres; mais c'est aller trop loin, car il est démontré que beaucoup de ces insectes, l'*Aphis papaveris* notamment, vivent sur une foule de plantes de genres et de familles différents.

La sève, absorbée par les pucerons, se transforme en un liquide sucré qui suinte de leur corps par deux petites cornes creuses situées sur le dessus de l'abdomen. Les fourmis, quelques autres hyménoptères et des diptères, très-friands de ce liquide, en provoquent l'écoulement en pressant doucement ces petites cornes avec leurs pattes, leurs antennes ou leurs mandibules. Aussi toutes les plantes attaquées par les pucerons sont-elles invariablement couvertes de fourmis; et trop souvent on a été tenté d'attribuer à ces dernières le mal produit uniquement par les pucerons. Nous pensons, avec Lepelletier de Saint-Fargeau et la plupart des entomologistes, que, bien loin d'être la cause du mal, les fourmis ne font que l'atténuer.

La matière sucrée, élaborée par les pucerons, est très-abondante, elle se répand sur la tige et sur les feuilles de la plante, et en se desséchant forme comme une sorte de vernis, ou une poussière farineuse à moitié gluante qui intercepte la communication avec l'air atmosphérique.

Si une pluie bienfaisante ne vient pas laver promptement les feuilles et dissoudre cet enduit visqueux, la poussière s'y attache et en augmente l'épaisseur : les pores, organes respiratoires des feuilles, ne peuvent plus fonctionner, et la plante ne tardera pas à périr étouffée. Heureusement les fourmis sont là! elles absorbent le liquide sucré aussitôt qu'il se forme, elles provoquent même sa secrétion par leurs excitations, et l'empêchent de se répandre sur les feuilles.

Les générations des pucerons sont très-nombreuses, et se succèdent rapidement, surtout pendant les étés secs. Immobiles à la face inférieure des feuilles, les pucerons n'ont que deux occupations : boire la sève et

enfanter leur postérité, ce qu'ils font sans trève ni repos; dans leur jeune âge ils doivent changer plusieurs fois de peau, événement qui produit chez quelques espèces une modification dans la couleur. Tous les pucerons et aussi les coccus et les kermès, craignent excessivement l'eau froide et la pluie; pour en être mieux préservés, la plupart vivent à la face inférieure des feuilles, et leurs piqûres y produisent des boursoufflures appelées *cloques* par les jardiniers. Ces boursoufflures forment une espèce de toit ou d'abri contre les intempéries. Cependant quand le vent est violent et les pluies d'orage abondantes, ces abris sont insuffisants, et les pucerons périssent alors par milliards. Si on veut se débarrasser de ces insectes malfaisants, il suffit, dans la plupart des cas, de les asperger d'eau fraiche. Une pompe d'arrosage, disposée de manière à projeter l'eau en gouttelettes de bas en haut, est un ustensile peu compliqué et qui produira les meilleurs effets en allant atteindre le puceron dans sa retraite. Ce procédé réussit notamment pour les pucerons du pêcher. Dans d'autres cas, dans les serres par exemple, c'est aux fumigations de tabac ou d'autres substances qu'il faut avoir recours. (1)

Le système de génération de ces insectes est très-compliqué : dans beaucoup d'espèces, la femelle, ailée, fait une ponte sur la fin de l'automne, après son accouplement avec le mâle; les œufs passent l'hiver, et n'éclosent qu'au printemps pour donner naissance à des larves qui grossissent comme celles des autres Hémiptères. Ces larves, parvenues à une certaine grosseur, donnent naissance à des petits qui sortent vivants de leurs corps; ceux-ci deviennent mères à leur tour, accouchent aussi d'individus non ailés comme eux, et ainsi de suite quelquefois pendant quinze ou vingt générations, et sans accouplement. La dernière seule de ces générations donne des femelles qui cessent d'être vivipares et pondent, après l'accouplement, des œufs qui doivent servir aux générations de l'année suivante.

Je me bornerai à indiquer dans la liste suivante les espèces les plus communes de pucerons de notre contrée que j'ai pu reconnaître aux descriptions trop brèves données par les rares auteurs qui s'en sont occupés.

(1) M. le docteur Boisduval a publié, en 1867, un *Essai sur l'Entomologie horticole*, que nous recommandons d'une manière spéciale aux jardiniers; ils y trouveront beaucoup de renseignements instructifs, surtout sur les insectes nuisibles aux plantes et arbustes d'agrément, et sur les moyens les plus pratiques de les détruire.

C'est la partie consacrée aux pucerons qui se trouve traitée avec le plus de détails. L'auteur a fait une étude spéciale de ceux de ces insectes qui infestent les serres des environs de Paris; son livre devrait être entre les mains de tous les amateurs d'horticulture.

A. Rosæ. *Linné*. Très-commun sur les tiges et les bourgeons des rosiers, toute l'année ; vert, quelquefois rose, allongé ; environs de Lille.

A. Rosarum. *Kaltenbach*. Beaucoup moins fréquent que le précédent, plus petit, plus court, jaunâtre. Il vit à la face inférieure des feuilles de différentes variétés de rosiers. Environs de Lille.

A. Cerealis. *Kaltenbach*. Vert ou d'un brun roussâtre ; très-commun certaines années sur le blé auquel il est très-nuisible en mettant obstacle à la floraison. Environs de Lille.

A. Sonchi. *Linné*. Brun, commun sur la laitue. Environs de Lille.

A. Aceris. *Kaltenbach*. Mont-Noir, commun en mai et juin sur l'*Acer pseudoplatanus*.

A. Urticæ. *Kaltenbach*. Vert ou d'un vert obscur avec des stries plus foncées. Abondant sur les orties dans les fortifications de Lille.

A. Tanaceticola. *Kaltenbach*. D'un rouge écarlate : fortifications de Lille, sous les feuilles du *Tanacetum vulgare*, en juillet.

A. Humuli. *Kaltenbach*. Vert avec des taches foncées. On dit que cette espèce cause de grands dégâts dans les houblonnières en Belgique et en Angleterre. Je n'en ai trouvé que quelques individus dans une houblonnière, à Busigny.

A. Latucæ. *Réaumur*. Vert, commun sur la laitue, avec l'*A. Sonchi*. Environs de Lille.

A. Dianthi. *Schrank*. Jaune-vert; sur beaucoup de plantes de jardins et de serres; environs de Lille. Commun dans les dunes de Dunkerque sur les *Erodium*.

A. Cerasi. *Fabricius*. Noir; sur les cerisiers, dans les jardins, environs de Lille. Très-commun.

A. Arundinis *Kalt*. Vert; commun dans les fortifications de Lille, au milieu et à la fin de l'été, sur les feuilles de l'*Arundo phragmites*.

A. Grossularle. *Kaltenbach*. Vert obscur; commun dans les jardins des environs de Lille, à la face inférieure des feuilles du groseiller à grappes.

A. Hederæ. *Kaltenbach*. D'un brun foncé mat. Fives, commun sur le lierre.

A. Mali. *Fabricius*. Vert; sur les feuilles du pommier. C'est un fléau pour nos jardins.

A. Pruni. *Fabricius*. Vert-mat. Je ne l'ai encore trouvé que sur l'abricotier, à la face intérieure des jeunes feuilles, en août. Environs de Lille.

A. Avellanæ. *Sehrauk*. Vert; sur le noisetier; forêt de Marchiennes.

A. Rumicis. *Linné*. Noir; commun dans les environs et les fortifications de Lille, sur le *Rumex acetosella*.

A. Sambuci. *Linné*. Noir à reflet bleuâtre; environs de Lille, sur le sureau des haies.

A. Persicæ. *Kaltenbach*. Brun; sur les feuilles du pêcher, dans les jardins pendant l'été, longtemps après l'apparition de l'*Aphis amygdali*, qu'on ne voit guère qu'an printemps. Très-nuisible.

A. Amygdali. *Blanchard*. Vert, quelquefois rose; sur les feuilles et les bourgeons du pêcher, au printemps.

A. Helichrysi. *Kaltenbach*. Jaune-vert; très-commun sur diverses espèces da *chrysantèmes*, dans les jardins, surtout à l'automnc.

A. Pisi. *Kaltenbach*. D'un vert d'herbe, avec des taches plus foncées. Commun en été dans les dunes de Dunkerque, sur la luzerne.

A. Jacræ. *Kaltenbach*. D'un brun foncé : fortifications de Lille, Mont-Noir, sur les centaurées.

A. Plantaginis. *Kaltenbach*. D'un vert foncé mat. Fortifications de Lille, sur le plantain.

A. Epilobii. *Kaltenbach*. D'un vert foncé. Forêt de Marmal, sur les *Epilobium*.

A. Jacobræ. *Kaltenbach*. D'un vert obscur. Très-commun en été dans les dunes de Dunkerque, sur le *Senecio jacobæa*.

A. Capreæ. *Kaltenbach*. Vert, commun dès le printemps dans les dunes de Dunkerque, sur le *salix repens*.

A. Salicis. *Linné*. Noirâtre, velu; dunes de Dunkerque avec le précédent, sur la même plante.

A. Papaveris. *Fabricius*. Noir; très-commun sur les pavots, les fèves et une foule d'autres plantes. Les champs de fèves en sont infestés et en nourrissent des milliards. C'est la même espèce que l'*Aphis fabæ*, *Scopoli*. On trouve aussi, dans les champs de fèves, une autre espèce de

plus grande taille entièrement verte, dont j'ignore le nom, et qui est aussi abondante. Signalons encore un puceron, petit, brun, arrondi, sur les feuilles du saule marceau et un autre également petit, arrondi, jaunâtre, sur le rosier.

LACHNUS. *Illiger.*

Genre voisin des *Aphis*, et ayant les mêmes mœurs, mais en différant par l'absence de cornicules sur le dessus de l'abdomen.

L. Pini. *Kaltenbach.* Brun; très-commun sur les jeunes pousses du pin sylvestre, dans les forêts de Raismes et de Marchiennes.

L. Agilis. *Kaltenbach.* Vert; sur le pin sylvestre, forêt de Marchiennes.

L. Pineti. *Kaltenbach.* Brun avec une villosité d'un blanc-grisâtre. Sur le pin sylvestre, dans les forêts de Raismes et de Marchiennes.

L. Juniperi. *Kaltenbach.* Velu, d'un noir brun. Forêt de Trélon, en juin, sur les genevriers.

SCHIZONEURA. *Hartig.*

S. Lanigera. *Haussmann.* Brun, recouvert d'une secrétion cotonneuse, commun sur les jeunes branches et le tronc des pommiers qu'il épuise et dont il cause quelquefois la mort dans les jardins.

S. Ulmi. *Linné.* Vert, garni d'une villosité cotonneuse. Sur les feuilles des ormes. La femelle pique avec son bec les feuilles et y dépose ses œufs. De grosses ampoules se forment à la suite de ces piqûres, et servent de berceau aux jeunes pucerons. Commun dans les parcs.

FORDA. *Von Heyden.*

F. Troglodytes. *Von Heyden.* Commun, sur les racines des scaroles, chicorées, laitues, en juillet, à Fives. Ce puceron commet de grands dégats, dont j'ai pu vérifier l'importance par moi-même. Voici ce qu'en dit M. Boisduval, (Essai sur l'entomologie horticole). « Il est ovale, » allongé, d'un jaune pâle ou d'un blanc grisâtre mat, velu. Jamais il » ne mange de graminées. Il vit en familles nombreuses au milieu des » fourmis, exclusivement sur les racines de synanthérées, telles que » pissenlit, chardon des champs, laiterons, artichauts, piloselle, lai- » tue, chicorée, scarole. C'est un ennemi qui fait beaucoup de tort à nos » maraîchers, pendant les mois d'automne. Lorsqu'il a envahi un pied » de chicorée, la plante qui d'abord paraissait très-vigoureuse, se fane,

» et est complètement perdu..... On peut essayer, pour détruire
» ce puceron, des arrosements, avec une solution de sulfate de fer,
» une décoction de plantes âcres, telles qu'euphorbe, feuilles de noyer,
» de tabac, etc., additionnée d'un peu de sel de cuisine. »

Ce genre *Forda* se distingue des genres précédents en ce que les mâles sont aptères aussi bien que les femelles : leurs antennes très-courtes se composent d'un petit nombre d'articles.

Il est fort probable qu'une seconde espèce du même genre, indiquée par les auteurs comme commune dans toute l'Europe dans les nids de fourmis, la *Forda radicum*, Kirby, se trouve aussi dans notre département.

3e Famille. — ALEURODIDÆ.

ALEURODES. *Latreille.*

Ces insectes se distinguent au premier coup-d'œil de tous les autres phytophthires par leurs ailes opaques, blanches, qui les font ressembler à un mécrolépidoptère microscopique. Leur corps ne dépasse pas en longueur un millimètre.

A. Carpini. *Koch.* Corps jaune, ailes blanches. Commun sur les buissons dans les bois en juin et juillet : bois de Phalempin, d'Eperlecques près Watten.

J'ai vu, dans les bois de Carvin et au Mont-Noir, deux autres espèces, l'une plus grande, l'autre plus petite, distinctes par le pronotum et une partie du corps noir : j'ignore si elles ont été décrites.

4e Famille. — COCCIDÆ.

Les insectes de cette famille sont aussi nuisibles aux végétaux que les précédents et produisent, comme eux, une matière sucrée qui est fort recherchée des fourmis. Les femelles, au moment de pondre, restent fixées sur les feuilles ou sur les écorces, et leur corps, qui ressemble plutôt à une galle ou à un champignon qu'à un insecte, recouvre les œufs jusqu'à l'éclosion des larves.

Les mâles sont petits, ailés; ils sont très-difficiles à se procurer, et la

plupart sont encore inconnus. On ne les voit qu'au moment de l'accouplement qui dure très-peu de temps.

ASPIDIOTUS. *Bouché.*

Les femelles, pendant la plus grande partie de leur existence, sont recouvertes d'une coque ou bouclier, et restent fixées sur les plantes dont elles se nourrissent. (1)

Les mâles sont aussi recouverts d'un bouclier, mais seulement à l'état de larve.

A. Camelicæ. *Boisduval.* Fives, dans les serres, sur les *Camelias.*

A. Neeri. *Bouché.* Fives, très-répandu sur la face inférieure des feuilles des lauriers-roses cultivés en pots.

DIASPIS. *Costa.*

Ce genre ne diffère des *Aspidiotus* que par le bouclier des mâles, plus allongé que celui des femelles.

D. Leperii. *Signoret.* Fives, commun sur les pêchers en espaliers.

D. Ostreæformis. *Curtis.* Fives, sur les pommiers et les poiriers aux quels elle est très-nuisible.

MYTILASPIS. *Signoret.*

Ce genre comprend les espèces à bouclier long et étroit et de même forme pour le mâle et la femelle.

M. Pomorum. *Bouché.* Commun dans les jardins sur les branches des pommiers et des poiriers. Il envahit les feuilles et les fruits eux-mêmes. J'ai vu souvent des poires qui en étaient couvertes. La coque est facilement reconnaissable à sa couleur brune et à sa forme de virgule.

AONIDIA. *Targioni.*

Les espèces de ce genre ont deux boucliers superposés, le second, ou intérieur ne formant qu'une pellicule mince à travers laquelle on peut distinguer l'insecte.

(1) Voir pour ce genre et les suivants, la complète et savante monographie actuellement en cours de publication dans les Annales de la Société Entomologique de France. (Années 1869, 1870, 1871, 1872, 1873 et 1874.)

A. Lauri. *Bouché*. Très-commun sur la face inférieure des feuilles des lauriers-nobles cultivés en pots.

PULVINARIA. *Torgioni*.

Dans ce genre, les femelles pondent leurs œufs dans un nid cotonneux qui pour l'espèce de notre pays atteint une longueur de 6 à 7 millimètres sur 2 à 3 de largeur. Les femelles pondeuses ont les membres libres, sont d'un jaune un peu orangé, et s'avancent un peu en avant au fur et à mesure que s'accroît la dimension de leur nid cotonneux, qui conserve sur toute sa longueur la même largeur, qui est celle de l'insecte.

P. Camelicola. *Signoret*. J'ai vu une fois cette curieuse espèce en assez grand nombre sur les feuilles de camélias cultivés en serre, à Fives : au moindre contact la matière cotonneuse de la ponte devenait gluante et liquide : au bout de quelques jours elle devient plus sèche et propre à préserver les œufs.

LECANIUM. *Illiger*.

Les espèces de ce genre sont sans coques ou nues dans leur jeune âge, mais prennent après la fécondation des formes toutes différentes de celles qu'elles avaient avant.

L. Hesperidum. *Latreille*. Sur les feuilles des orangers en pots : Fives.

L. Mali. *Schranck*. Sur les branches des pommiers, poiriers et groseillers : Fives.

KERMÈS. *Geoffroy*.

K. Reniformis. *Réaumur*. Commun sur les troncs des chênes : forêts de Phalempin, de Raismes, de Mormal.

K. Tiliæ. *Linné*. Sur les feuilles du tilleul. En 1862, les tilleuls de la place Verte, à Condé, étaient couverts de ces insectes, à tel point qu'on avait perdu l'espoir de conserver un seul de ces arbres ; l'année suivante le fléau a disparu.

K. Vitis. *Latreille*. Commun dans l'intérieur de la ville de Lille, sur les rameaux de la vigne.

K. Salicis. *Fabricius*. Environs de Lille, sur les troncs des saules marceaux.

COCCUS. *Linné.*

Les *Coccus*, depuis la sortie de l'œuf jusqu'à la fin de leur existence, conservent la même forme, tandis que chez les *Kermès* la peau du dos se durcit, se dessèche, les anneaux s'effacent et l'animal ne ressemble plus à un insecte (femelles).

C. ADONIDUM. *Linné.* Commun dans les serres sur les feuilles des camélias et de beaucoup d'autres plantes.

C. ULMI. *Latreille.* Fives, sur le tronc des jeunes ormes.

DORTHESIA. *Bosc.*

Dans ce genre, les femelles sont recouvertes d'une secrétion lamelleuse blanche ressemblant à la cire.

D. URTICÆ. *Linné.* Assez commune pendant l'été dans les bois : forêts de Phalempin, de Marchiennes, de Mormal.

EXPLICATION DES PLANCHES.

PLANCHE I.

Fig. 1. Alebra.

A *a* appendice de la membrane de l'aile supérieure.
B aile inférieure.
a nervure marginale.

Fig. 2. Notus.

B aile inférieure.
a nervure marginale.
b b b cellules apicales.

Fig. 3. Chlorita.

B aile inférieure.
a nervure marginale.
b cellule apicale.

Fig. 4. Kybos.

aile inférieure.
a nervure marginale.
cellule apicale.

Fig. 5. Typhlocyba.

B aile inférieure.
a a a a nervures apicales.

Fig. 6. Anomia.

B aile inférieure.
a a a nervures apicales.
b b cellules apicales.

Fig. 7. Zygina.

B. aile inférieure.
b b b cellules apicales.

PLANCHE II.

Fig. 1.

S Stigma.
R cellule radiale.
BE cellule basale externe (ou antérieure).
BI cellule basale interne (ou postérieure).
mi nervure marginale inférieure se prolongeant jusqu'au stigma.
r nervure radiale ou radius.
c cubitus (pétiole du).
c' deux branches du cubitus.
f f' f'' f''' premier, deuxième, troisième et quatrième fourchons des fourches marginales.

Fig. 2.

c' deux branches du cubitus (non pétiolé) partant de la nervure marginale inférieure même.
n Trois petites nervures libres entre les premier et quatrième fourchons.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES GENRES.

	Page.
Acanthosoma	243
Acanthia	245
Acocephalus	263
Acompus	224
Adoremus	240
Ælia	244
Æliodes	241
Ætorhinus	236
Agallia	262
Agalliastes	240
Agramma	227
Alebra	268
Aleurodes	305
Allœotomus	234
Allygus	266
Alydus	245
Amblytylus	244
Aneurus	229
Anomia	270
Anoterops	238
Anthocoris	242
Aonidia	306
Apocremnus	239
Aphalara	298
Aphelochira	250
Aphis	300
Aphrophora	259
Aradus	229
Arma	243
Aræopus	256
Asiraca	256
Asopus	244
Aspidiotus	306
Athysanus	265
Atractotomus	265
Beosus	226
Berytus	246
Bothynotus	233
Brachyceræa	242
Brachycoleus	232
Brachytropis	230
Brachysteles	243
Bryocoris	230
Byrsoptera	240
Bythoscopus	262
Camptobrochis	231
Camptopus	245
Campyloneura	234
Campylostira	229
Canthophorus	240
Capsus	233
Cardiastethus	244
Carpocoris	242
Centrotus	255
Ceraleptus	244
Charagochilus	234
Chloriona	256
Chlorita	269
Chorosoma	245
Cicadula	264
Cixius	257
Cnaphalodes	299
Coccus	307
Conomelus	257
Conometopus	234
Coranus	247
Coreomelas	209
Coreus	244
Corisa	252
Corizus	246
Criocoris	239
Cryptostemma	245
Cydnus	240
Cyllocoris	236
Cymatia	255
Cymus	227
Delphacinus	257
Deltocephalus	266
Deræocoris	232
Derephysia	228
Diaspis	306
Dichrooscytus	234
Dicranotropis	259
Dictyonota	228
Dicyphus	242
Dieuches	225
Diraphia	299
Doratura	264
Dorthesia	308
Drymus	219
Elasmostethus	243
Emblethis	226
Enoplops	245
Eremocoris	224
Euides	257
Eupelix	263
Eurygaster	209
Evacanthus	263
Eysarcoris	244
Forda	304
Gargara	255
Gastrodes	224
Geotomus	240
Globiceps	236
Gnathoconus	244
Gnathodus	264
Goniagnathus	266
Gonianotus	226
Gonocerus	245
Grypotes	264
Hadrodema	235
Halticus	236
Harpactor	247
Harpocera	238
Hebrus	250
Heterocordylus	237
Heterotoma	237
Homodemus	234
Hoplomachus	244
Hydrometra	248
Idiocerus	264
Ischnocoris	249
Ischnorhynchus	226
Isometopus	230
Issus	256
Jalla	244

	Page.
Kelisia	257
Kermes	307
Kybos	269
Lachnus	304
Lasiosomus	220
Lecanium	307
Ledra	264
Leptopterna	231
Lepyronia	259
Liburnia	258
Limnobates	230
Liocoris	234
Litocoris	237
Livia	299
Lobostethus	230
Lopus	234
Loxops	237
Lyctocoris	213
Lygæus	218
Lygus	234
Macrodema	219
Macrocoleus	244
Macrolophus	244
Macropsis	264
Malacocoris	242
Mecomma	236
Megacœlum	234
Megaloceræa	234
Megalonotus	249
Megamelus	257
Megophthalmus	260
Mesovelia	250
Metacanthus	247
Metastemma	248
Metatropis	247
Microphysa	244
Microvelia	250
Miridius	232
Miris	230
Monalocoris	230
Monanthia	227
Myrmedobia	244
Myrmus	245
Mytilaspis	306
Nabis	248
Naucoris	250
Neides	246
Nepa	254
Notochilus	224
Notonecta	254
Notostira	230
Notus	268
Nysius	218
Odontoscelis	209
Oncognatus	234
Oncotylus	238
Ophthalmicus	248
Orthocephalus	238
Orthops	235
Orthostira	228
Orthotylus	237
Pachylops	237
Palomena	242
Pediopsis	262
Peribalus	242
Peritrechus	220
Pithanus	230
Philænus	260
Phylus	244
Phygadicus	226
Phytocoris	232
Picromerus	243
Piezodorus	242
Piezostethus	243
Pilophorus	244
Pionosomus	220
Pithanus	230
Plagiognathus	239
Platyplax	226
Plea	252
Plinthisus	248
Plociomerus	248
Ploearia	246
Podops	209
Podisus	243
Pæciloscytus	235
Psacasta	209
Psallus	239
Pseudophlœus	214
Psylla	290
Pterotmetus	220
Pulvinaria	307
Pycnopterna	233
Pygolampis	247
Pyrrhocoris	218
Ranatra	251
Reduvius	247
Rhaphigaster	243
Rhinocola	297
Rhopalotomus	233
Rhyparochromus	225
Salda	245
Sastragala	213
Schizoneura	304
Sciocoris	241
Scolopostethus	221
Sehirus	243
Sigara	255
Spathocera	244
Stenocephalus	244
Stenocranus	257
Sthenarus	240
Stiphrosoma	236
Stiroma	259
Strachia	244
Strongylocephalus	263
Stygnus	221
Syromastes	245
Temnostethus	242
Tettigometra	255
Tettigonia	262
Thamnotettix	254
Therapha	216
Tinicephalus	238
Trapezonotus	224
Triecphora	259
Trigonotylus	231
Trioza	295
Triphleps	243
Tritomegas	210
Tropicoris	243
Tropistethus	220
Typhlocyba	269
Tyttus	236
Ulopa	260
Velia	249
Verlusia	245
Xylocoris	244
Zicrona	244
Zosmenus	227
Zygina	271

ÉTUDE

SUR LES

PHOSPHATES ASSIMILABLES

PAR M. J. KOLB.

Lu le 20 mars 1874.

« Sans phosphore, pas de pensée » a dit un physiologiste allemand. Cet axiome, un peu hardi, n'eût certes pas été aussi justement contesté, si Moleschott s'était contenté de dire : « Sans phosphore, pas de pain, pas d'agriculture. »

A ce point de vue, la question des phosphates est d'un immense intérêt. En effet, l'être vivant arrive en ce monde, possédant pour sa charpente un assez léger bagage en phosphates, qu'il doit plus que décupler dans sa période de croissance, et qu'il lui faut donc demander sans cesse à l'alimentation. La Providence y a heureusement pourvu; elle a enfoui des quantités de phosphates dans le sol, où les plantes vont les chercher; où le blé en prend, par exemple, 14 kil. par tonne; mais, ces réservoirs de phosphates ne sont pas uniformément répartis sur le globe, et, pour ne citer que la France, si notre région du Nord en est plus qu'abondamment fournie, celle de l'Ouest et une partie du centre en sont privées. Il devait donc revenir

tôt ou tard à l'homme de partager équitablement, entre tous, l'œuvre inégale de la nature, c'est-à-dire de créer un travail spécial pour cette juste répartition.

Cette industrie, aujourd'hui si puissante, des phosphates naquit de la façon la plus obscure et la plus modeste, vers 1822. Je dirai presque qu'elle eut pour père le hasard et pour mère la betterave. Les progrès rapides de l'industrie sucrière jetaient alors, aux décharges publiques, des quantités de noirs de raffinerie de plus en plus considérables. M. Favre, maire de Nantes à cette époque, remarqua un jour, en se promenant, que la végétation était beaucoup plus vigoureuse dans les terrains environnant les dépôts de noirs. Il en sema alors sur ses propres terres, et le succès le plus complet répondit à cet essai. Néanmoins, il trouva d'abord peu d'imitateurs, beaucoup d'incrédules; on attribua l'effet obtenu au peu d'azote contenu dans ces noirs; ce n'est que peu à peu qu'on se rendit compte de l'action réelle des phosphates. Alors vint la vogue, et avec elle son inséparable compagne, la fraude.

La hausse arriva à grands pas : on eut même peur de manquer de résidus de raffineries, et la falsification prit alors ses coudées avec une telle franchise, que la préfecture de Nantes dût prendre l'iniative de la création d'un laboratoire d'essais, dirigé par M. Bobierre.

Le succès des résidus osseux une fois bien établi, on chercha partout d'autres sources de phosphates. Bientôt la découverte des coprolithes apporta au commerce un élément nouveau, puis vinrent les apatites d'Espagne, les phosphorites d'Allemagne, celles du Lot et de diverses autres régions. Comme tous les auxiliaires en agriculture, ces phosphates n'ont d'action qu'à condition d'être dissous, c'est-à-dire *assimilables*, et la nature, si l'on ne vient à son aide, ne leur offre que peu de dissolvants.

D'après M. Warington, un litre d'eau ne dissout que dix milligrames de phosphate tribasique : chargée d'acide carbonique elle en dissout davantage; j'ai même constaté

que saturée d'acide carbonique, à la pression ordinaire, elle en dissout 510 milligrammes. Les sels minéraux favorisent aussi cette solubilité; j'ai trouvé que 1 litre d'eau saturée de :

Chlorhydrate d'ammoniaque dissout . .	370 milligr.
Sulfate d'ammoniaque.	280
Sel marin	34
Chlorure de potassium.	17

D'après M. Déhérain, les dissolvants des phosphates dans nos terrains sont l'eau chargée d'acide carbonique et l'humus des terres noires, qui agirait par l'acide acétique qu'il contient. C'est ainsi, comme le fait remarquer M. Joulie, que les phosphates des Ardennes, lorsqu'ils sont pulvérisés, sont parfaitement assimilables dans les défrichements de bois, tandis qu'ils n'ont presqu'aucune efficacité dans les terres crayeuses de la Champagne.

Lorsqu'on eut sous la main une grande variété de phosphates, on put les essayer d'une manière comparative et on s'aperçut bientôt qu'avec une richesse égale en phosphate, ces diverses matières appliquées à un même terrain donnent les résultats les plus variables; et, au point de vue agricole, l'unité de phosphate des os prit une valeur beaucoup plus considérable que l'unité du phosphate d'apatite, et cette dernière fut encore préférée à l'unité de coprolithes.

Il est donc évident que l'efficacité agricole ne dépend pas seulement de la richesse centésimale en acide phosphorique, mais d'abord de la nature des combinaisons de cet acide phosphorique, (le phosphate de fer, par exemple, étant beaucoup moins soluble que celui de chaux), elle dépend aussi surtout de l'état physique de la matière.

De même qu'un gramme de marbre se dissout bien plus difficilement dans l'eau de seltz qu'un gramme de craie en poudre, les phosphates se présentent avec des molécules

plus ou moins agrégées et offrent aux agents chimiques des résistances très-variables.

Donc, au point de vue agricole, l'efficacité des phosphates dépend encore plus de leur assimilabilité que de leur titre.

Au sujet de cette *assimilabilité*, il se présentait alors une question du plus haut intérêt (car il ne suffit pas d'avoir inventé le mot, il faut pouvoir mesurer la chose), et cette question vient d'être traitée, avec un grand talent et un rare esprit d'investigation, par M. Joulie, dans un récent travail.

M. Joulie mesure l'assimilabilité des phosphates en les traitant par l'oxalate d'ammoniaque bouillant, qui les attaque plus ou moins par double décomposition.

Le phosphate bicalcique obtenu en précipitant le chlorure de calcium par le phosphate de soude ordinaire est entièrement décomposé. Le phosphate tribasique minéral ou animal, précipité par l'ammoniaque, fournit une attaque de 90 % de l'acide phosphorique total.

L'origine animale ou minérale n'a donc, dans ce cas, aucune influence.

Le même phosphate tribasique calciné ne donne plus que 54 %.

L'os dégélatiné donne 68 %.

Le noir de raffinerie 44 %.

La cendre d'os calcinés 35 %.

Pour les phosphates minéraux, ceux des Ardennes et de Russie donnent 30 à 34, ceux du Lot 15 à 30, et les apatites ne donnent que 13 seulement.

La solubilité dans l'acide acétique du commerce, employé à froid, permet également de donner quelques indications sur l'assimilabilité, c'est ainsi qu'il est sans action sur l'apatite, tandis qu'il dissout de 15 à 30 % de l'acide phosphorique des autres minerais précédemment cités.

Si l'assimilabilité des phosphates est variable, elle est, en tous cas, très-lente, même lorsqu'on la facilite par le

broyage ou la pulvérisation. Aussi, Liebig proposa-t-il, en 1840, d'augmenter cette assimilabilité en arrosant les phosphates avec de l'acide sulfurique, de façon à les rendre en parties solubles.

De ce conseil, nous vient l'industrie des superphosphates, qui fit de rapides progrès en Angleterre, en Allemagne, puis en France, et qui donna des résultats tels, que l'on peut dire d'une manière générale que le kilogramme d'acide phosphorique soluble se paie aujourd'hui environ le double du kilogramme d'acide phosphorique insoluble.

Le superphosphate se vend donc surtout au prorata de l'acide phosphorique soluble qu'il contient et il se prépare, comme on le sait, en traitant par l'acide sulfurique des phosphates d'origine animale ou minérale. Il en résulte, au point de vue agricole, qu'on a fait du même coup deux engrais : du plâtre et du phosphate soluble; et je ferai remarquer que la présence de l'acide phosphorique ou des phosphates solubles facilite de beaucoup la solubilité du plâtre, comme je l'ai constaté.

C'est ainsi qu'un litre d'eau qui dissout environ 2 grammes de plâtre hydraté, en dissout 5 gr. 50 pour peu qu'il contienne 8 p. % d'acide phosphorique à l'état de phosphate acide. Il en dissout 13 gr. lorsqu'il contient 8 p. % d'acide phosphorique à l'état libre.

La préparation des superphosphates, en apparence si simple, ne laisse pas que d'embarrasser les fabricants par la variété dans la nature des résultats obtenus.

Suivant qu'on traite le même phosphate par des quantités équivalentes d'acide plus ou moins concentré, ou qu'on emploie des phosphates d'origine différente, on obtient des produits d'apparence et de composition variable. C'est ainsi que MM. Déhérain, Millot et Joulie ont constaté la présence de l'acide phosphorique, qu'ils attribuent à des causes accidentelles.

L'intérêt que j'ai trouvé dans la lecture de leurs

recherches, de nombreuses observations personnelles, d'un autre côté, m'ont poussé à étudier ce qui peut se passer dans la formation des superphosphates, et, après avoir quelque peu glané dans les travaux des uns et des autres une partie des renseignements qui précèdent, je me trouve amené à vous exposer les essais que j'ai entrepris dans ces derniers temps.

Pour obtenir du superphosphate, on admet que la réaction suivante se produit :

$$Ph\,O^5, 3\,Ca\,O + 2\,(SO^3, HO) = Ph\,O^5, Ca\,O, 2\,HO + 2\,Ca\,O, SO^3$$

Pour ma part, je crois que les choses ne se passent pas aussi simplement, et un certain nombre d'expériences va me permettre de le démontrer.

Prenons un équivalent de phosphate tribasique pur et deux équivalents d'acide sulfurique à 53° puis mélangeons intimement. Nous constatons d'abord que la température s'éléve jusqu'à 120 et même 150°, soit que nous opérions au laboratoire, soit que nous préparions à l'atelier sur une grande échelle. Dans ces conditions, peut-il se former du phosphate acide?

Il est évident que non, et pour trois raisons. La première, c'est que le phosphate monocalcique, même en dissolution, soumis à une température de 100°, se décompose en grande partie. Il se forme, comme je l'ai constaté, de l'acide phosphorique libre et un précipité de pyrophosphate qui ne se redissout pas. par refroidissement.

La seconde raison, c'est qu'entre 120 et 150°, le plâtre devient anhydre, et je me suis assuré que le plâtre anhydre décompose également le phosphate monocalcique en absorbant pour son compte l'eau nécessaire à l'existence de ce dernier.

Enfin, la troisième raison c'est que, quand on met l'acide sulfurique en présence d'un mélange de phosphates monocalcique et tricalcique, l'acide laisse le phosphate

tracalcique parfaitement intact et décompose, tout d'abord, le phosphate monocalcique.

$$SO^3 + Aq + PhO^5, CaO, 2HO = PhO^5 + Aq + CaO, SO^3$$

Donc, quand on verse peu à peu de l'acide sulfurique sur du phosphate tricalcique, comme cela se fait dans l'industrie, les promières portions de phosphate acide (s'il s'en formait de suite) se trouveraient en contact avec de l'acide sulfurique et seraient décomposées par lui si elles ne l'étaient déjà par la chaleur ou par le plâtre anhydre. Il est si vrai qu'il ne se forme pas de phosphate monocalcique au moment de la réaction de l'acide sur le phosphate tribasique, qu'en enfouissant dans un tas de superphosphate échauffé un mélange calculé de phosphate monocalcique pur et de plâtre hydraté, j'ai constaté une décomposition, qui insolubilise plus de moitié du phosphate soluble.

Que se passe-t-il donc quand on verse de l'acide sulfurique sur du phosphate tribasique, et le superphosphate ne serait-il, comme le pense M. Déhérain, que de l'acide phosphorique empâté dans du plâtre? En prenant cent parties de phosphate tribasique pur et 95 parties d'acide à 53°, on se trouve dans les conditions de la formule suivante :

$$6(SO^3, Aq) + 2(PhO^5, 3CaO) = 2PhO^5 + 6(CaO, SO^3) + Aq$$

ce qui donnerait théoriquement 45,7 acide phosphorique libre; l'expérience m'en donne de 43 à 44.

M. Déhérain aurait donc raison, si on employait de semblables proportions; mais cela n'a pas lieu; on n'aurait ainsi qu'une masse boueuse et invendable. Dans la pratique, je l'ai dit, on base ses proportions sur la formule.

$$2(SO^3, Aq) + PhO^5, 3CaO.$$

En prenant des produits purs, calculés sur cette dernière

donnée, et en analysant les résultats d'abord quelques instants après le broyage et le mélange intime pendant qu'il est encore chaud, puis, après des intervalles successifs d'un quart d'heure d'abord et d'une heure ensuite, j'ai constaté que la présence de l'acide phosphorique libre, qui est primitivement très-considérable, va sans cesse diminuant, tandis que celle du phosphate monocalcique, insignifiante au début, suit une marche croissante et inverse de celle de l'acide libre.

Il est donc évident qu'il se forme d'abord de l'acide phosphorique et que ce n'est que peu à peu que celui-ci se transforme en phosphate monocalcique.

Triplons la formule

$$2\,(SO^3, Aq) + Ph\,O^5, 3\,Ca\,O$$

pour la rendre comparable à celle qui la précède, nous aurons

$$6\,(SO^3, Aq) + 3\,(Ph\,O^5, 3\,Ca\,O)$$

ce qui peut s'écrire :

$$6\,(SO^3, Aq) + \left\{\begin{matrix} 2\,(Ph\,O^5, 3\,Ca\,O) \\ Ph\,O^5, 3\,Ca\,O \end{matrix}\right\} = 6\,(Ca\,O, SO^3) + Aq + \left\{\begin{matrix} 2\,Ph\,O^5 \\ Ph\,O^5, 3\,Ca\,O \end{matrix}\right\}$$

C'est, pour moi, la seule manière d'expliquer les 49 p. °/₀ de l'acide phosphorique total qu'on trouve à l'état de liberté quelques instants après le mélange.

Que se passe-t-il ensuite? Sans embarrasser la démonstration par la question de la répartition de l'eau entre les produits obtenus (répartition dont je parlerai plus loin), je remarque que la formule laisse en présence de l acide phosphorique et du phosphate tribasique.

Mais nous avons alors :

$$Ph\,O^5, 3\,Ca\,O + 2\,Ph\,O^5 + Aq = 3\,(Ph\,O^5, Ca\,O, 2\,HO) + Aq$$

Rien de plus facile que de s'assurer que les choses se passent ainsi.

Pour cela, j'ai mélangé à froid des dissolutions concentrées ou étendues d'acide phosphorique avec un excès de phosphate tribasique pur. Toujours j'ai obtenu une transformation plus ou moins complète ou rapide en phosphate acide, suivant que j'opérais avec du phosphate, soit simplement précipité, soit séché, soit fortement calciné, ou avec de l'acide plus ou moins étendu.

J'ai dû répéter cet essai un grand nombre de fois, me trouvant en désaccord avec M. Joulie qui, dans sa remarquable étude sur les phosphates, nous dit que l'action de l'acide phosphorique sur le phosphate tribasique donne du phosphate bicalcique.

$$PhO^5, 3HO + 2(PhO^5, 3CaO) = 3(PhO^5, HO, 2CaO)$$

Mais s'il en était ainsi, le phosphate bicalcique, au fur et à mesure de sa formation, serait converti en phosphate monocalcique par l'acide phosphorique, qui n'a pas encore agi, car M. Joulie admet (et sur ce point je suis d'accord avec lui) la réaction suivante :

$$PhO^5 + (PhO^5, HO, 2CaO) + Aq = 2(PhO^5, CaO, 2HO) + Aq.$$

J'ajouterai qu'à chaud il n'en est plus de même ; soit que l'acide phosphorique agisse sur du phosphate tricalcique ou bicalcique, le phosphate monocalcique, à mesure qu'il se forme, se décompose en acide libre et en pyrophosphate.

Il résulte donc de tous ces faits, que la formation d'un superphosphate se compose de deux phases :

1° Mise en liberté des 2/3 de l'acide phosphorique ;

2° Attaque du phosphate tribasique, resté intact, par l'acide libre formé dans la première phase.

Il n'y a pas, bien entendu, un intervalle tranché entre ces deux phases. La première est assez rapide, même en employant souvent des phosphates d'apparence réfractaire (pourvu qu'ils soient finement broyés); quant à la seconde, elle est plus lente, l'acide phosphorique possède une action bien moins énergique que l'acide sulfurique, à mesure que les phosphates sont plus durs et plus résistants; et il faut remarquer que ce dernier point jette quelque jour sur ce qui se passe dans la préparation des superphosphates.

En effet, si le phosphate est très-attaquable, les deux phases s'opèreront promptement, et la chaleur dégagée par la première nuira à la seconde, en créant des pyrophosphates; cependant le produit sera exempt d'acide phosphorique libre.

Si, au contraire, le phosphate est d'une attaque plus difficile, la première phase se fera à peu près complètement; mais la seconde sera lente et incomplète : le produit restera longtemps pâteux; l'acide phosphorique attirera l'humidité de l'air, s'affaiblira, et le produit obtenu conservera indéfiniment côte à côte une certaine quantité d'acide phosphorique libre et de phosphate inattaqué.

On dit quelquefois alors que l'acide sulfurique a mal attaqué, ce qui est inexact, car on ne trouve souvent plus trace d'acide sulfurique libre dans la masse.

Il faut donc, comme on le voit, se maintenir entre deux écueils : celui d'un phosphate trop facilement attaquable et celui d'un phosphate trop réfractaire.

Jusqu'ici, je n'ai pas parlé de la concentration de l'acide à employer. On se sert avec raison d'acide à 53°, c'est-à-dire à quatre équivalents d'eau; car il faut non-seulement fournir l'eau nécessaire à l'hydratation du plâtre, mais aussi celle qui est indispensable à l'existence du phosphate monocalcique, existence qui, d'après M. Joulie, nécessite l'hydratation suivante :

$$(Ph\,O^5, Ca\,O, 2\,HO) + 2\,\dot{H}O$$

Le résultat théorique final s'obtient donc par les proportions suivantes :

$$Ph\,O^5, 3\,Ca\,O + 2\,(SO^3, 4\,HO) = (Ph\,O^5, Ca\,O, 2\,HO) + 2\,HO + 2\,(Ca\,O, SO^5, 2\,HO)$$

Si nous prenons de l'acide concentré, que va-t-il se passer?

$$3\,(Ph\,O^5, 3\,Ca\,O) + 6\,(SO^3, HO) = 2\,(Ph\,O^5, 3\,HO) + Ph\,O^5, 3\,Ca\,O + 6\,(Ca\,O, SO^3)$$

Ou bien les choses resteront telles quelles, et je ne le pense pas, car alors 30 p. % de l'acide phosphorique devraient rester à l'état de liberté, si ce n'est indéfiniment, du moins tant qu'il n'interviendra pas assez d'humidité absorbée pour compléter l'hydatation. Or, jamais je n'ai pu constater des résultats de cette nature en mettant le produit à l'abri de l'air humide.

Ou bien l'acide phosphorique va réagir sur le phosphate de la façon suivante :

$$2\,(Ph\,O^5, 3\,HO) + Ph\,O^5, 3\,Ca\,O = 3\,(Ph\,O^5, Ca\,O, 2\,HO)$$

Mais le phosphate monocalcique, ainsi formé, serait immédiatement décomposé par le plâtre anhydre, et l'on se trouve alors, comme je l'ai souvent constaté, en présence d'un produit où l'acide sulfurique libre a complètement disparu, et où il n'existe cependant que de très-minimes quantités d'acide phosphorique ou de phosphate soluble. On pourrait encore supposer qu'il y a, dans ce cas, formation de chaux.

$$Ph\,O^5, 3\,Ca\,O) + 6\,(SO^3\,HO) = 3\,(Ca\,O, HO, 2\,SO^3) = 2\,(Ph\,O^5, 3\,Ca\,O) + Ph\,O^5\,3\,HO$$

Je l'avais d'abord cru; mais le traitement par l'alcool m'a prouvé qu'il n'en était rien. Ce réactif décompose le bisulfate de chaux en sulfate neutre et en acide sulfurique. On devrait alors retrouver en dissolution, dans l'alcool, la

moitié de l'acide sulfurique employé, et jamais je n'ai eu semblables résultats.

Je signalerai maintenant une des causes les plus importantes, à mon avis, des mécomptes que peut donner la préparation des superphosphates.

Prenons du phosphate monocalcique pur et dosé, mélangeons-le d'alumine ou d'oxyde de fer, il se formera immédiatement des phosphates précipitables, et la richesse en phosphate soluble diminuera en raison de l'importance des quantités d'alumine ou d'oxyde de fer introduites. Un excès d'acide sulfurique ne sera même pas une sauvegarde contre cet inconvénient, car, si au lieu d'oxydes nous introduisons des sulfates de fer ou d'alumine dans le phosphate monacalcique, nous précipiterons, tout à la fois, du sulfate de chaux et des phosphates insolubles.

Il en résulte que, lorsque les phosphates employés comme matières premières sont ferrugineux ou alumineux, une partie de leur acide phosphorique sera fatalement insolubilisée, malgré l'emploi qu'on pourrait tenter d'un excès d'acide sulfurique, en vue de rendre soluble le fer et l'alumine.

Je terminerai par quelques observations sur la question analytique des superphosphates.

Théoriquement, 100 parties de superphosphates pur devraient contenir 23 parties d'acide phosphorique, dissous à l'état de phosphate monocalcique. Dans la pratique, il n'en est pas ainsi, et le produit a une valeur qui dépend de l'essai de la partie soluble. Le dosage se fait facilement et rapidement au moyen de la méthode si exacte et si commode que nous devons à M. Joulie, et qu'on appelle méthode citro-uranique. Le même superphosphate, soumis à ce procédé, donne cependant les résultats les plus variables, suivant la manière dont on opère le traitement par l'eau.

J'ai vu faire bouillir le mélange, dans l'espoir de favoriser la dissolution du phosphate monocalcique, tandis

qu'on n'arrivait ainsi qu'à en décomposer une grande partie.

Il faut donc, tout d'abord, traiter par l'eau froide, et encore ce traitement va-t-il donner des résultats variables, suivant le temps et la proportion d'eau qu'on consacre à la dissolution.

Soit un superphosphate contenant une certaine proportion d'acide phosphorique libre ou, ce qui revient au même, d'acide sulfurique libre, puisqu'au contact de l'eau on aura :

$$PhO^5, CaO, 2HO + SO^3, HO = CaO, SO^3 + PhO^5, 3HO$$

Si nous le traitons par une petite quantité d'eau, nous produirons une dissolution concentrée d'acide phosphorique qui agira plus ou moins lentement sur le phosphate tribasique inattaqué et formera, pendant la période de dissolution de l'échantillon, une certaine quantité de phosphate monocalcique qui n'existait pas dans cet échantillon avant sa dissolution, et qui sera d'autant plus variable que la dissolution a duré plus ou moins longtemps. Il faut donc commencer par traiter l'échantillon par une quantité d'eau assez grande, qu'on sépare le plus rapidement possible par décantation, puis par filtration. Cette quantité d'eau entraîne la majeure partie de l'acide phosphorique, qui se trouve très-dilué, et auquel on n'a ainsi laissé ni le temps ni la force nécessaire pour réagir sur le phosphate tribasique. On continue ensuite à laver l'échantillon à l'eau froide, puis, une fois l'acide phosphorique ainsi éliminé, on dissout le phosphate acide et, à sa dissolution filtrée, on joint les premières eaux de lavage, pour doser dans cet ensemble l'acide phosphorique qui se trouvait à l'état soluble dans l'échantillon.

On éviterait ce tour de main, si l'on trouvait, par exemple, un sel ammoniacal neutralisant l'acide libre tout en dissolvant le phosphate monocalcique, ainsi que le fait

le citrate d'ammoniaque, mais ne dissolvant pas en même temps, comme ce dernier, les phosphates bicalcique et tricalcique.

Pour se rendre compte des proportions d'acide phosphorique et sulfurique libres contenus dans un superphosphate, M. Joulie propose de traiter la masse par de l'alcool à 80° qui, dit-il, ne dissout que ces deux acides, sans toucher au sulfate de chaux ni au phosphate acide.

M. Joulie semble tirer cette conclusion de ce fait que la dissolution alcoolique ne contient pas trace de chaux.

Il en résulterait que du phosphate monocalcique pur traité par l'alcool ne devait rien lui céder et que le mélange, jeté sur un filtre, puis bien égoutté, devrait se redissoudre totalement dans l'eau.

Rien de tout cela ne se passe: du phosphate monocalcique traité par de l'alcool, soit anhydre, soit à 80°, soit même à 60° se précipite effectivement; mais si l'on sépare par filtration le liquide et le précipité, puisqu'on dose dans l'un et dans l'autre l'acide phosphorique et la chaux, on trouve :

1° que la dissolution alcoolique contient, à l'état de liberté, la moitié de l'acide phosphorique;

2° que le précipité contient l'autre moitié de l'acide phosphorique à l'état de phosphate bicalcique;

3° que l'alcool dédouble très-nettement le phosphate monocalcique de la façon suivante :

$$2(PhO^3, CaO, 2HO) = PhO^5; 3HO + PhO^5, HO, 2CaO.$$

Si, au lieu de séparer par filtration, on se borne à précipiter par l'alcool, puis à ajouter un grand excès d'eau, l'action de l'alcool étant paralysée, l'acide phosphorique réagit sur le phosphate bicalcique pour reformer du phosphate monocalcique et tout se redissout.

Il résulte de là qu'il serait très-grave de fonder sur l'emploi de l'alcool un procédé de séparation des acides

libres, du moins sans tenir compte de ce que, non-seulement l'alcool dissout l'acide phosphorique réellement libre, mais de plus la moitié de celui qui se trouve à l'état de phosphate monocalcique.

Supposons donc un mélange d'acide phosphorique libre et de phosphate monocalcique, et soit :

X la quantité d'acide phosphorique libre.

Y la quantité d'acide phosphorique à l'état de phosphate monocalcique.

soit : P le poids d'acide phosphorique total, constaté en traitant le superphosphate par l'eau froide.

Q le poids d'acide phosphorique libre, constaté en traitant la même quantité par l'alcool.

On aura :

$$P = X + Y \qquad Q = X + \frac{Y}{2}$$

d'où l'on tire :

$$X = 2Q - P \qquad Y = 2(P - Q)$$

Il me reste, pour terminer ce premier exposé, à remercier ici un jeune chimiste, M. Afchain, pour le concours obligeant qu'il a bien voulu me prêter dans les recherches qui ont fait l'objet de ce travail.

J. KOLB.

Loos, près Lille, le 19 mars 1874.

ETUDE

SUR LES

REGISTRES DES CHARTES DE L'AUDIENCE

CONSERVÉS

DANS L'ANCIENNE CHAMBRE DES COMPTES DE LILLE.

GUERRES ET PILLAGES, CRIMES ET MALHEURS, MŒURS ET USAGES,

DANS LES PAYS-BAS, DU XIVe AU XVIIe SIÈCLE,

Par M. l'abbé C. DEHAISNES,

MEMBRE TITULAIRE.

Lu le 6 mars et le 7 août.

Les registres des chartes de l'Audience, aujourd'hui conservés dans les Archives départementales du Nord, forment une série de 145 volumes dont le premier remonte à 1386 et dont le dernier s'arrête à 1661. Dans ces registres ont été entérinées officiellement, pour l'usage de la Chambre des Comptes de Lille, les lettres de rémission de peines, de rappél de ban, de légitimation, d'amortissement et d'octroi de privilèges, accordées par les ducs de Bourgogne et les rois d'Espagne, leurs successeurs, en qualité de comtes de Flandre.

Au moment de mettre la dernière main à l'inventaire analytique de cette collection, nous avons cru devoir

attirer l'attention des travailleurs sur le nombre et l'importance des indications et des renseignements qu'elle renferme. Il nous a paru d'autant plus utile de le faire, que ces volumes n'ont pas été, comme les registres des chartes, analysés dans l'inventaire des Godefroy et dans les *Monuments anciens* de Saint-Genois, et qu'ils sont, jusqu'aujourd'hui, restés à l'état de lettre morte pour les érudits.

Dans cette étude, après avoir parlé en quelques pages de l'Audience, des membres qui composaient ce Conseil, des actes qui lui étaient soumis et des droits qu'il percevait, nous ferons d'abord connaître les raisons qui ont amené la formation des registres des chartes de l'Audience, l'ordre qui était suivi et les modifications qui sont survenues dans ces registres, et enfin la méthode d'après laquelle nous les avons analysés; nous nous attacherons tout spécialement à bien indiquer la nature des actes qu'ils renferment ainsi que leur intérêt et leur importance au point de vue de l'histoire; à cette occasion il nous sera facile de donner une idée des désastres de la guerre, des crimes et des malheurs, des mœurs et des usages dans les Pays-Bas au XIVe, au XVe et au XVIe siècle. La publication d'un certain nombre de pièces justificatives complètera cette étude.

I.

Le droit d'accorder les lettres de grâce et de privilége. — Taxes perçues à cette occasion. — Formation des registres des chartes de l'Audience.

En vertu de leur pouvoir souverain, les rois, ainsi que les grands vassaux qui jouissaient de plusieurs attributions royales, avaient le droit d'accorder des lettres de grâce, remettant les peines ou le bannissement, et des lettres de privilége, octroyant aux villes l'établissement

de foires ou de marchés et aux particuliers l'anoblissement, la légitimation et l'exemption de certains impôts perçus par le domaine. Il est fait mention de l'exercice de ce droit par le roi de France en 1261 et par le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, en 1386, deux ans après son avènement au comté de Flandre. [1]

De 1386 à 1464 les successeurs de Philippe-le-Hardi confièrent presque toujours le droit de conférer les lettres de grâce et de privilége à leur chancelier, qui, lui-même, chargeait de cette fonction le secrétaire-audiencier, ainsi que le prouvent les titres des registres et un mandement de Philippe-le-Bon en date du 27 septembre 1448. Toutefois, la formule finale de certaines lettres montre que dès lors ce droit était parfois conféré au Conseil des finances qui fut plus tard chargé de ce soin, comme l'indiquent les lettres patentes du 4 janvier 1464. Une ordonnance du 23 juillet 1517 transféra l'exercice de ce pouvoir au Conseil privé, dont le président obtint en même temps la garde des sceaux.

Le Conseil privé, qui n'avait pas encore une existence et une organisation régulières, fut institué à cette époque par Charles-Quint. Ce prince lui donna, entre autres pouvoirs, « autorité et mandement spécial et exprès d'or-
» donner et faire despêcher toutes manières de provisions,
» tant de justice comme de police, grâces, rémissions et
» pardons, saulf et réservé de cas énormes, assavoir de
» criesme de leze-majesté, sodomie, hérésie, meuti-
» nerie, cas d'agghet et autres semblables, réservé aussi

[1] Le droit de grâce avait été accordé à un certain nombre de seigneurs et d'officiers subalternes qui abusaient trop souvent de ce droit en composant avec les accusés, qu'ils fussent innocents ou coupables. Charles-le-Téméraire, en date du 17 octobre 1469, défendit à ses officiers d'octroyer aux bannis aucun sauf-conduit qui ne fût muni de son sceau. Philippe-le-Beau, en date du 3 mai 1500, interdit à tous officiers de délivrer lettres de grâce ou de rémission sans avis préalable du Conseil; le 9 mai 1522, Charles-Quint interdit au Conseil toute composition pour crimes graves, le 7 octobre 1531, pour ivrognerie, le 30 septembre 1546, pour les homicides commis durant les kermesses ou trois jours après.

» concession d'octroiz, de previlléges, amortissemens, » anoblissemens et alyénation de domayne », avec autorisation de statuer provisoirement sur ces cas réservés qui devaient être soumis à la décision royale. Les instructions du 1er octobre 1531 et celles du 8 octobre 1541 confirmèrent et étendirent encore ces attributions du Conseil privé. Il les conserva jusqu'à la suppression de la Chambre des Comptes de Lille en 1668.

Le chancelier et le président du Conseil privé chargeaient le secrétaire-audiencier de tout ce qui concernait les lettres de grâce et de privilége. Ces lettres étaient rédigées, scellées et expédiées dans la salle de l'Audience de la chancellerie. On les revêtait ordinairement du grand sceau qui restait entre les mains du chancelier : mais, comme le dit le mandement du 29 septembre 1448 et comme le prouvent les lettres de plusieurs registres et les formules de plusieurs lettres, en l'absence du chancelier elles portaient le scel secret; parfois même il y eut un audiencier du scel secret et par conséquent deux séries de comptes, l'une du grand sceau, l'autre du scel secret. Le sceau de ces lettres était toujours en cire verte et attaché à des lacs de soie: ces caractères indiquaient que le privilége octroyé était perpétuel et que celui à qui elles étaient acccordées devait payer le droit de scel.

Les suppliants devaient, en effet, acquitter des droits divers pour l'obtention, l'expédition et l'enregistrement des lettres de grâce et de privilége. Il y avait d'abord la taxe ou composition, désignée sous le nom de finance, qui était perçue en raison de l'octroi de la faveur exceptionnelle.[1] Parfois la lettre portait le chiffre de cette taxe; le plus souvent elle était laissée à l'arbitrage des gens des comptes de Lille, du grand Conseil de justice, des gouverneurs et des baillis; quelquefois, le duc

(1) L'édit du 17 août 1546 fixe le minimum de l'amende, pour lettres de rémission, à 20 carolus d'or.

exemptait de la composition et alors il était écrit sur la marge de la lettre : *sans finance*. Le produit de cette première taxe était remis, pour les rappels de bans, ordinairement au receveur général et parfois au conseil de justice et aux baillis, et, pour les actes de légitimation et d'anoblissement, au maître de l'épargne, qui fut remplacé en 1467 par l'argentier, ou encore au receveur de l'extraordinaire, au receveur *cui ce regarde* comme le disent assez souvent les lettres.

La seconde taxe était due pour les droits et émoluments des sceaux. Toutes les lettres de grâce, de rémission de peines et bannissement, d'octroi de priviléges et d'exemptions d'impôts dépêchées par l'Audience, le grand Conseil et le Conseil privé, devaient porter le sceau du duc appliqué sur cire verte et pendant à des lacs de soie. Pour l'apposition de ce sceau existait une taxe particulière, dont le produit revenait en partie au trésor et en partie à la chancellerie, comme émoluments des dépenses à faire pour le scellage et comme fonds d'une bourse qui était à la fin de chaque année distribuée entre les diverses personnes attachées aux bureaux de l'Audience. Le produit de cette taxe était remis entre les mains du secrétaire-audiencier, et durant plusieurs années, pour les rappels de bannissement, entre les mains du receveur général ; en 1469, elle fournissait au duc la somme de 2,908 livres.

La troisième taxe fiscale était perçue pour l'entérinement des lettres dans les registres des chartes de la Chambre des Comptes. Les lettres d'anoblissement et d'amortissement, ainsi que celles de nomination à certains offices et d'autorisation de vente ou d'engagement des domaines, étaient soumises à cette taxe. C'est ce qui a déterminé la formation des registres des chartes de la Chambre des Comptes de Lille, collection de 79 volumes officiels qui forme la série la plus importante des registres de cette chambre.

La première et la seconde de ces trois taxes ont donné

naissance à la collection des registres des chartes de l'Audience, dont nous nous occupons dans cette étude. Comme toutes les autres recettes, les revenus provenant des droits et émoluments du scel et de la taxe à payer pour l'obtention du privilége en lui-même, étaient soumis au contrôle dela Chambre des Comptes. Le secrétaire-audiencier, chargé de percevoir les droits et émoluments du scel, et les autres receveurs, à qui se remettait le droit de finance, devaient fournir, à l'appui de leurs comptes, des registres offrant la transcription des lettres pour l'obtention et l'expédition desquelles avaient été payés ces droits ; ces produits variant d'après la nature du privilége ainsi que d'après les personnes qui l'obtenaient, et n'étant pas toujours remis dans les mêmes mains, un contrôle sérieux eût été impossible sans le texte même de toutes les lettres. Cet usage existait un an après la création de la Chambre des Comptes de Lille, comme le prouve le plus ancien registre de cette collection qui remonte à 1386 ; il est expressément rappelé, dans un mandement de Philippe-le-Bon, daté du 29 septembre 1448, où il est dit que : « sera fait registre des lettres de sauf-conduit » de rappel de ban par l'audiencier de la chancellerie et » par celui qui sera commis à recevoir les émoluments » du scel secret, quand ledit chancelier sera absent du » duc, lequel registre sera envoié chascun an en la » Chambre des Comptes à Lille, pour la vérification de la » recepte. »

L'Audience de la chancellerie des ducs de Bourgogne était donc chargée de former une collection de registres dans lesquels étaient transcrites les lettres de grâce et de rémission : ces registres devaient être fournis à la Chambre des Comptes de Lille pour rendre possible le contrôle de la recette des taxes perçues pour l'obtention, le scellage et l'expédition de ces lettres.

II.

Nombre des registres de l'Audience. — Titres qu'ils portent. — Modifications qu'ils ont subies. — Collections qui les complètent. — Méthode suivie dans l'analyse de ces registres.

Les registres des chartes de l'Audience forment une série de 145 volumes, qui étaient autrefois conservés dans la Chambre des Comptes de Lille, en la salle des finances, et qui se trouvent aujourd'hui dans les Archives départementales du Nord, série des Cours et juridictions. Le plus ancien de ces registres remonte à 1386, année qui suivit la création de la Chambre des Comptes de Lille ; de cette époque à 1466, les lacunes sont malheureusement assez nombreuses. A partir de cette dernière date, les seules années qui font défaut sont celles de 1471, 1472, les six premiers mois de 1473, 1515, 1571 à février 1578 et 1640. La disparition de ces registres est constatée dans les inventaires dressés au XVIIe et au XVIIIe siècle ; elle ne peut donc être attribuée à la Révolution. Nous pouvons nous rendre compte de deux de ces lacunes. L'indication suivante se lit sur la couverture du registre de 1470 : « Nota que le semblable registre des années LXXI » et LXXII reste à rendre et apporter en la chambre, et » est rendu cellui des années commenchans en juing » LXXIII et finissant en may LXXV. Mémoire : J. Gros » a fait advertance en la chambre que lesdits registres » des dites années LXXI et LXXII ont été perdus à ung » partement de Valenciennes, et ainsi l'a affirmé et relaté » Joannes Woulters, clerc en ceste chambre. »

De 1571 à mars 1578, le manque des registres s'explique par les troubles qui éclatèrent dans les Pays-Bas durant

cette période de temps; la série des comptes des droits du sceau fait aussi défaut pour le même temps dans les registres conservés aux Archives du royaume à Bruxelles, jusqu'au 13 mars 1578, jour où « on commença à sceller de nouveaux scels ; » et dans les comptes de la recette générale, à l'article qui a pour titre *Sceaulx de l'Audience*, on lit pour le même intervalle de temps : « Aulcuns deniers » ne sont esté receuz pendant l'année de ce compte du » droit des sceaulx de l'Audience. » Les recettes faisant défaut, les registres de lettres devaient manquer.

Cette collection est ordinairement désignée sous le nom de registres des chartres de l'Audience. Ceux qui ont rédigés ces volumes les ont aussi appelés « registres des lettres scellées en cire verte et à lacs de soie; registres des lettres scellées en la chancellerie de Monsieur le duc de Bourgogne; registres des rémissions, légitimations, amortissements, franches-foires, confirmations de priviléges et semblables dépêches. » Ce que nous avons dit plus haut suffit pour faire connaître les raisons qui ont fait donner à cette collections les noms divers sous lesquels on l'a désignée.

Tous les registres, à l'exception du deuxième et du troisième, qui ne présentent que de courtes analyses d'un certain nombre d'actes, offrent la transcription in-extenso de toutes les lettres de grâce et de rémission ; il faut pourtant excepter les actes de légitimation dont parfois, au XVe siècle, on ne trouve qu'un résumé. Quelques registres de la même date contiennent les compositions faites en faveur des bannis et les cédules ou lettres de recette baillées par le receveur, dont il devait aussi être tenu registre. Les lettres sont transcrites d'après l'ordre chronologique; elles portent la formule de vérification, *à la relation du Conseil* et le mot *visa* avec le nom du secrétaire-audiencier. Sur les marges se lisent souvent des notes relatives à l'acquitement de la taxe ou la formule *sans finance*, tracées dela main des maîtres de la Cham-

bre des Comptes de Lille qui s'étaient servis de ces registres pour contrôler les comptes des receveurs.

La collection de ces registres des chartes de l'Audience forme par elle-même une série importante. Elle est complétée par un plus grand nombre de registres aujourd'hui conservés dans les Archives du royaume à Bruxelles. 1°, par 180 comptes généraux du droit de scel, de 1457 à 1661; 2°, par 20 registres de contrôle du même droit, de 1574 à 1724; 3°, par 44 registres aux mandements et lettres-patentes de l'audience, de 1546 à 1620, offrant l'indication de toutes les dépêches scellées par la chancellerie; 4° par 27 registres aux dépêches et mandements des finances, de 1536 à à 1578; 5° par 17 registres de la Bourse commune de l'Audience de 1540 à 1579.

Voici la méthode que nous avons suivie dans l'inventaire analytique des registres des chartes de l'Audience. En tête de chaque volume, la lettre de la série à laquelle il appartient et le numéro d'ordre, avec le format, le nombre des feuillets et les dates extrêmes des actes qu'il renferme. Le titre est ensuite reproduit in-extenso. Les actes, qui sont, en moyenne, au nombre de 300 dans chaque registre, ont tous été analysés, même ceux qui ne sont que mentionnés dans les registres. Mais, afin d'inventorier avec plus de concision et d'éviter des répétitions inutiles et fatigantes, nous avons groupé les lettres que contient chaque registre en trois séries principales, celle des lettres de rémission et de rappel de ban, celle des lettres de légitimation et celle des priviléges et amortissements. Cette dernière série, qui est la moins nombreuse et la plus importante, est toujours placée en tête du travail: nous avons eu soin de réunir sous une même indication les actes de même nature et de développer certaines analyses qui nous ont paru offrir de l'intérêt. Les légitimations viennent en second lieu: l'ordre alphabétique a toujours été suivi dans le classement de ces actes, afin de rendre les recherches plus faciles. La troisième catégorie est formée

des lettres de rémission et de rappel de ban, qui comprennent au moins les neuf dixièmes de chaque registre; nous nous sommes fait un devoir de donner, pour chaque lettre, au moins le nom, le prénom et le lieu d'origine du suppliant, en ramenant tous les noms de localité à l'orthographe aujourd'hui en usage; tous ces noms sont groupés, à la suite d'une indication genérale, d'après un ordre alphabétique rigoureusement suivi: il sera ainsi très-facile de les trouver, lorsque la table aura été rédigée. Un très-grand nombre de ces rémissions étant octroyées pour des homicides commis à la suite de rixes dans les cabarets ou à l'occasion de faits dénués d'intérêt, nous nous sommes contenté, pour la plupart, de relater les noms et le lieu d'origine. Mais quand le récit nous a semblé offrir quelque importance au point de vue de l'histoire générale ou de l'histoire particulière du pays, des familles, des mœurs, des usages, de la langue, nous avons donné le résumé de l'acte, souvent en empruntant une citation au texte original. En groupant ainsi les lettres qui offrent de l'analogie et en analysant en trois mots les actes dont l'intérêt n'est pas considérable, il nous a été possible de renfermer beauconp d'indications en peu de pages: le second volume de l'inventaire sommaire des archives départementales du Nord renferme l'analyse de 119 registres; le troisième, dans lequel nous publions l'analyse de la collection des chartes de l'audience, pourra offrir l'inventaire d'environ 160 registres du même nombre de feuillets. Il suffit de savoir que la seule série des archives civiles du département du Nord renferme des milliers de registres, et que l'analyse d'une centaine de ces registres avait demandé environ six ans, pour comprendre que nous nous soyons fait un devoir d'adopter une méthode qui, sans être moins complète, nous permet de publier en quatre ans un volume renfermant l'analyse de beaucoup plus de documents. La mise en pratique de ce système a demandé beaucoup de travail: en le suivant, nous croyons avoir

rendu service à la science et au dépôt des Archives du Nord.

III.

L'histoire des Pays-Bas au XIVe, au XVe et au XVIe siècle, d'après les registres des chartes de l'Audience. — Guerres et pillages, crimes et malheurs, mœurs et usages.

Les archives ont été comparées par les érudits à des mines très-riches qu'aucune main n'a encore exploitées. Cette comparaison, qui n'est peut-être pas trop ambitieuse, peut s'appliquer tout spécialement à la collection des registres des chartes de l'Audience de la Chambre des Comptes de Lille. Ces cent quarante-cinq volumes renferment les mentions les plus importantes, les plus curieuses, les plus variées. Ici, les mouvements des corps de troupes et des bandes isolées à travers les provinces des Pays-Bas, avec des détails sur leurs excès, leurs brigandages, leurs luttes contre les paysans et leurs discordes sanglantes pour le partage du butin; là, les communes en révolte contre le monarque qui est parfois vaincu et emprisonné, mais qui l'emporte enfin et détruit peu à peu les antiques libertés; ailleurs, ce sont les prêtres et les moines qui prêchent, et instruisent dans l'église, le cloître et les écoles, mais se laissent parfois aller à ces désordres qui ont contribué à faire accepter, dans certaines provinces des Pays-Bas, les doctrines de Calvin; ce sont les nobles, qui, de leur donjon, protégent les manants résidant sur leurs terres, mais se permettent trop souvent des injustices, des excès et des violences; ce sont les hommes du peuple avec leurs mœurs tout à la fois simples, rudes et cruelles, avec leurs usages, leurs jeux et leurs rixes sanglantes; en un mot c'est la société tout entière du XIVe, du XVe et du XVIe siècle, étudiée dans les détails de son existence. Voilà l'ensemble historique dont

nous voudrions essayer de donner une idée, à l'aide d'un grand nombre de mentions prises presque au hasard parmi les miliers de faits que présentent les registres des chartes de l'Audience. Nous choisirons nécessairement pour cadre de notre travail les grands évènements qui se sont accomplis dans les Pays-Bas; mais, au lieu de les étudier dans leurs conséquences politiques et générales, nous rechercherons les effets qu'ils ont produits dans l'existence des populations, les contre-coups qu'en ont ressentis toutes les classes de la société. Nous contemplerons l'histoire par son côté le plus petit, mais peut-être le plus intéressant et le moins connu. Toutefois, avant d'entrer en matière, nous croyons devoir rappeler que, par la nature même des registres que nous analysons, notre récit attirera l'attention sur les mauvais côtés de la société et sur les maux dont elle a souffert: ne juger une époque que d'après ce récit, ce serait s'exposer à agir comme celui qui n'étudierait notre siècle que dans les *faits divers* de son journal et la *Gazette des Tribunaux*.

§ I.

Les armées dans les Pays-Bas. — Excès commis par la soldatesque.

Les grandes guerres qu'amenèrent les luttes des rois de France contre les ducs de Bourgogne et contre la maison d'Espagne-Autriche modifièrent complétement l'art militaire et la formation des armées. Aux bandes d'aventuriers et d'hommes d'armes sans discipline, aux milices communales incapables de faire de longues campagnes et de soutenir le feu de l'artillerie, avaient succédé des armées régulières et complétement organisées.

Il y eut sans doute dans ces armées, que formèrent Maxi-

milien d'Autriche, Charles-Quint et Philippe II, quelques régiments espagnols, un certain nombre de mercenaires italiens et plusieurs enseignes de Haut-Allemands; mais la véritable force de ces troupes était dans les soldats originaires des Pays-Bas. Si Charles-le-Téméraire commit la faute de dédaigner, en formant les bandes qu'il conduisit contre Louis XI et les Suisses, les excellents fantassins de la Flandre-Wallonne et du Brabant, Maximilien d'Autriche et Charles-Quint eurent soin d'y recruter en grande partie leurs armées. C'est là que se formèrent les célèbres régiments wallons, cette redoutable infanterie de l'armée d'Espagne, immortalisée par le génie de Bossuet, qui, pendant un siècle et demi, parcourut, presque toujours victorieuse, les champs de bataille de l'Europe et ne tomba que devant l'impétuosité du soldat français guidé par le héros de Rocroi et de Lens. Induits en erreur à cause de la désignation de Bas-Allemands qui est souvent donnée à ces fantassins et par les noms de quelques-uns de leurs officiers espagnols, allemands et italiens, la plupart des historiens ont cru que ces régiments étaient formés d'hommes recrutés au-delà du Rhin, des Alpes et des Pyrénées. C'est surtout la Flandre et le Brabant qui fournissaient d'excellents soldats à ces troupes, ainsi qu'aux bandes d'ordonnances dans lesquelles entraient les gentilshommes et autres gens de service natifs des Pays-Bas[1] et qui étaient spécialement établies « pour la garde et défense des frontières, pour assister » à la justice, pour garder et assurer les chemins et les » marchands[2]. » Nous avons retrouvé dans les registres des chartes de l'Audience le nom et les états de service d'un grand nombre de ces soldats wallons, brabançons et flamands: Martin Josselet, de l'Artois, compagnon de guerre qui a pris part aux expéditions de Vienne en Autriche « où il estoit paige au sieur de Renchicourt, devant la ville de

(1) GACHARD, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, I, 23.

(2) Lettres-patentes du 23 juillet 1517, instituant le Conseil privé.

Munster sous le capitaine Hernest Van Ust », en Frise sous le capitaine Clerken, devant Thérouane, aux deux ravitaillements de Heynberghe, et devant Dueren où il se mit avec les espagnols, et reçut trois coups « mortelz », devant Landrecies et à Namur[1]; Léger Roussel, de Bapaume, qui a servi à Péronne avec l'artillerie, à Guise, devant Thérouane en la bande du sieur de Rasincourt et devant Montreuil dans la bande d'Oisemont[2]; Antoine Pouille, fils de Simon, mayeur de Valenciennes, qui a été « au service de guerre ou voyage d'Argier et aultres lieux aux Itales[3]; » Isembart Herquin, dit Pecqueur, de Beaucamps en la châtellenie de Lille, qui a servi sous le capitaine Béry et le lieutenant du comte de Lallaing dans la citadelle de Cambrai, a assisté aux deux prises du château de Hesdin où il a été enfermé et à celle de Thérouane[4]; Julien Leclercq, dit Nigri, d'Ath, qui a servi devant Vienne « contre le Turcq », et depuis devant Saint-Pol et Péronne[5]; Martin Castrique, du pays de l'Alleu, qui a assisté « aux prises des villes de Thérouane et Hesdin, depuis au reboutement de roy de France estant campé devant Renty et en aultres diverses expéditions militaires où il s'est esvertué ;[6] » Barthélemi Ollivier, artésien, « ayans à tous jours fait service en estat d'homme de guerre, où il a vaillamment exposé corps et biens, comme aussi a fait ung sien filz, ayant esté prisonniers tous deux en France et eu illec grand intérest en la perdition de leurs chevaulx, harnois et paiement de leurs ranssons;[7] » Louis Habbarus, de Neufchâteau-en-Ardenne, « ayant porté les armes premièrement comme paige et par après continué jusques à

(1) Archives départementales du Nord, B. 1762, ann. 1551.
(2) Id. id. id.
(3) Id. B. 1763, ann. 1552.
(4) Id. B. 1766, ann. 1555.
(5) Id. id. id.
(6) Id. B. 1769, ann. 1558.
(7) Id. B. 7772, ann. 1560.

ceste heure qu'il nous sert comme archier soubz le comte de Mansfelt, gouverneur du Luxembourg, et durant la guerre ayant esté prisonnier et sa maison toute pillée des ennemys, de sorte qu'il a vescu sobrement à l'entretènement de ses femmes et enfants[1]; » Simon Utenhove, flamand, écuyer, « home d'armes de la bande d'ordonnances du conte d'Egmont, ayant servy en noz guerres dernières tant soubz la charge du feu S^r d'Avrincourt en la bataille de St-Quentin, que en plusieurs aultres faitz militaires, tant par mer que par terre, mesmes à nostre convoi venant d'Espaigne, que depuis en la bataille de Gravelinghes; [2]» Jacques de Custine, qui « depuis sa jeunesse a esté au service de l'empereur et au nostre tant ès Itales que par deçà, mesmes ayant esté à la prinze de St-Quentin et depuis assiégé dans Thionville comme porteur d'enseigne et à Montmédy; [3]» Dominique Van Pepezeele, de Soigny, trompette d'une compagnie d'hommes d'armes « de noz bandes d'ordonnances, ayant fait plusieurs services tant à St-Quentin, Metz et aultres guerres de France, Gravelinghes, au pays de Villacq en Allemaigne et ailleurs[4]; » Jean Boniface, de Frémicourt, archer sous le sieur d'Auchimont, gouverneur de Bapaume, ayant « toujours fait debvoir de bon soldat et diligemment remarcqué les lieux et passaige principaulx de guerre, meismes qu'en l'an cincquante-six, nuyct des Roys, auroit faict advertance au feu sieur de Bugnicourt, gouverneur d'Arras, qu'il fust sur ses gardes, actendu le grand nombre de françois, tant de cheval que de pied, qui estoient passez la nuict assez près dudict Bapalmes pour surprendre nostre ville de Douay[5]. »

Avec les noms de ces hommes d'armes, originaires du

(1) Archives départementales du Nord, B. 1773, ann. 1562.
(2) Id. Id. Id.
(3) Id. B. 1774, ann. 1563.
(4) Id. B. 1781, ann. 1570.
(5) Id. B. 1783, ann. 1578-1582.

Brabant, de la Flandre, de l'Artois, du Hainaut et des autres provinces des Pays-Basque nous pourrions citer par centaines d'après les registres de l'Audience, nous avons retrouvé ceux des chefs de l'armée régulière et des bandes d'ordonnances qui appartiennent, pour la plupart, aux grandes familles de la contrée : le comte de Nassau, les seigneurs de Chièvres et de Fiennes, Louis de Rollin, seigneur d'Aimeries, Florent d'Egmont, comte de Buren, le seigneur de Ravenstein, le marquis d'Aerschot, le comte de Gavre, le comte d'Hoogstraeten, Ferry de Croy, le comte de Rœulx, de Praet, de Lallaing, de Brederode, de Boussut, de Melun, de Bugnicourt, de Berchem, Martin Van Rossem, Gilles Dryver le sieur Ale et le capitaine Harpen.

Outre ces troupes régulières que les gouverneurs des provinces entretenaient en partie dans les places frontières durant la paix ou renvoyaient dans leur résidence jusqu'au nouvel appel, il y avait des milices communales que le gouvernement faisait lever, d'après la part payée dans les aides, au sein des villes et des campagnes, quand l'ennemi menaçait le pays. Au premier appel du tambour ou de la cloche, chaque homme, désigné pour le service, était obligé de rejoindre son enseigne, sous peine de la hart. D'elles-mêmes, les autorités communales forçaient souvent les hommes valides à prendre les armes. Nous voyons en 1490 les habitants de Winghene faire dans leur paroisse le guet, qui avait été prescrit par le roi, afin d'empêcher « les desrois et pilleries qui se faisoient de tous costez;[1] » en 1578, les habitants de Richebourg chargés tour à tour de guetter, du haut du clocher de l'église, « afin de sonner les cloches en cas d'invasion des ennemys et volleurs, qui ne cessoient leurs courses par prinse de chevaux », et les habitants de Saint-Saulve recevoir l'ordre de « eulx tenir prêts garniz d'armes et faire provision de pouldre,

(1) Archives départementales du Nord, B. 1730, ann. 1549.

pour empescher le passaige aux Espaignolz vivant lors sur le plat pays; »[1] à La Ventie, dans le pays de l'Alleu, les habitants se réunissent en armes le jour où la cloche d'alarme avait été sonnée audit bourg « pour raison de quelque nombre de Ganthois et aultres, lors ennemys, cottoyant la rivière du Lys, assez prochaine, que l'on disoit debvoir là pillier et saccaigier au pays de Laleuwe.» A la même époque on faisait, « dans toutes les paroiches de la châtellenie de Bailleul bon guet et garde contre les excursions de l'ennemy et voleries des vrybuteurs.[2] »

Ces levées en masse des milices communales étaient souvent nécessaires. En effet, les ducs de Bourgogne, les archiducs d'Autriche et les souverains espagnols, furent presque toujours, durant trois siècles, en guerre avec la France, et les Pays-Bas servirent de théâtre à ces luttes. Les plaines de ces contrées étaient, presque tous les ans, traversées par des armées ennemies qui pillaient et ravageaient, ou par des corps de troupes amies dont le passage était trop souvent marqué aussi par des vols et des dégâts. Sans doute, les ordonnances militaires réprimaient et punissaient sévèrement « les buveries superflues, blasphèmes, folles paroles, combats, noises, rioltes et aultres désordres,» défendaient aux gens de guerre « de manger le bon homme », et ordonnaient aux officiers de contraindre les hommes d'armes à se loger dans leur camp, garnison ou résidence « en se gardant de » piller, composer, oppresser ou endommager les sub- » getz, le tout à peine de la hart et de confiscation de » corps et de biens;[3]» sans doute, Charles-le-Téméraira avait établi un prévôt des maréchaux « pour aller partout, déchassant les vicieux malfaiteurs et tenant la justice

(1) Archives départementales du Nord, B. 1783, ann. 1578-1582.

(2) Id. B. 1786, ann. 1583-1585.

(3) Archives de l'Audience, conservées à Bruxelles; reg. 97, f. 100 v°. *Placards de Flandre*, ordonnance du 27 janvier 1522.

parmi l'ost, » et Charles-Quint avait encore augmenté les pouvoirs de ce prévôt par ses instructions de 1517, 1520, 1521 et par l'édit de 1555 qui institua des tribunaux purement militaires, afin de poursuivre « les coureurs de » grands chemins, les vagabonds et les hommes d'armes » voyageant sans congé, et de veiller à ce que des habitants » ne fussent pas foulés, vexés et adommagés par les » gens de guerre [1]. » Ces ordonnances furent presque toujours inefficaces, ainsi que le prouve d'ailleurs suffisamment le renouvellement presque annuel des mêmes mesures. « Au temps de la guerre, dit le jurisconsulte » Damhoudere, l'on fait partout beaucoup de dommages » et extorsions aux laboureurs et bonnes gens, ce qu'ils » endurent tant des amys que des ennemis; après la guerre » achevée, ilz n'ont moins à souffrir de nostre gendarmerie, » qui, de leur propre nonchallance ou pour le mauvais » payement des princes, sont constraints d'estre vaga- » bondz ou vivre de larcin..... Les soudars estans plus » tost cassez qu'il n'espèraient, s'en vont discourant par » le pays, traveillant les pauvres paysans, leur faisant » grièves extorsions, pilleries, larrecins, commettant » paillardises, adultères, ravissement des filles, sacriléges » et aultres maux infinis. [2] »

Des faits nombreux peuvent être mentionnés, d'après les registres de l'Audience, à l'appui de ces citations : les villes et surtout les campagnes étaient souvent livrées à la merci d'une soldatesque effrénée. Les lettres de rémission de 1245 à 1393 nous apprennent que les chevaliers Mathieu et Griffon de Lisques, revenant avec leurs hommes d'armes de la guerre de Gueldre, se présentèrent aux portes de l'abbaye de Mont-Saint-Eloi près d'Arras, où l'on venait d'accueillir le chevalier Pépin de Raches, sire

(1) Archives départementales du Nord. Registre des chartes; lettres-patentes du 23 juillet 1517 et du 19 octobre 1520, instituant le Conseil privé.

(2) Damhoudere. *Pratique judiciaire ès causes criminelles*, ch. LXXXII et CLI.

de Coisnes et ses hommes d'armes ; un combat s'engagea entre ces derniers et la troupe des seigneurs de Lisques, à la suite duquel Pépin de Raches ayant été fait prisonnier et plusieurs de ses gens ayant été tués, l'abbaye fut envahie par les vainqueurs ; [1] en 1458 et 1459, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, fait remise de plusieurs charges aux villes de Lessines et de Braine-le-Comte, parce qu'elles avaient été durant les dernières guerres « du tout arses et détruites [2] ; en 1466, le même prince octroie un privilége aux habitants de Namur, afin que leur cité puisse se relever de la triste situation dans laquelle elle était tombée à la suites des gnerres qui avaient eu lieu entre le duc et les pays de Liége et de Loo ; [3] durant la lutte qui éclata à la même époque entre le duc et la ville de Dinant, les religieux des abbayes de Waulsort et Hastiers avaient dû se réfugier dans la ville de Dinant, de crainte qu'on n'allât « bouter le feuz en leurs églises et couvents. [4] » En 1477, lors d'une course faite par la garnison de Tournai dans les environs d'Orchies, l'écuyer Walerand de Stainbourg, qui se trouvait dans cette ville avec ses soldats, s'écria que la ville n'était pas tenable « et qu'il vauldroit mieulx y bouter le feu que soy y laisser enclore et y estre prins » ; deux de ses soldats entendent cette parole et mettent le feu à la ville qui est en partie détruite, après avoir été pillée durant l'incendie. [5]

Sous le règne de Charles-Quint, la contrée est plus souvent encore livrée aux violences des bandes d'hommes d'armes indisciplinés. Vers 1509, l'écuyer Jean Gonnet, natif de Béthune, prend part à diverses expéditions dans

(1) Archives départementales du Nord, B. 1681, ann. 1245-1393.
(2) Id. B. 1688 et 1689, ann. 1457 et 1458.
(3) Id. B. 1791, ann. 1466.
(4) Id. id. id.
(5) Id. B. 1699, ann. 1476-1478.

lesquelles sont ravagés le pays de l'Alleu, l'Artois et le Cambrésis. [1] En 1521, lors de leur descente en Hainaut, les Français livrent aux flammes et au pillage la ville de Bouchain; et, vers 1529, dans l'Artois le village de Neuville était devenu désert, à cause du voisinage « des chasteaulx de Hondecourt, Hendicourt, Ytres, Seret, Fins et autres semblables fors, où plusieurs françois se tenoient durant les guerres. [2] » Le registre de 1552 nous apprend que les manants de Rollencourt et de Ricamez, au comté de Saint-Pol, avaient vu « leurs maisons brus-
» lées, les corps d'eulx, leurs femmes et leurs enfants
» emprisonnez et mis à grosses ranchons, les gens d'é-
» glise emmenez et gehinez, pour extorquer d'eulx
» excessives sommes de deniers, et mil aultres paines
» et povretez; [3] » et nous lisons dans les registres de 1555 et de 1556 que les habitants d'Arras, en novembre 1553, apercevaient du haut des remparts de leur ville, les ennemis livrant aux flammes les villages voisins, et que la ville de Fleurus en Belgique, de 1552 à 1556, avait souffert « gros dommaiges par les gens de guerre de l'empereur, tant de piet comme de cheval, qui y ont logé, passé, et repassé à plusieurs fois sans payer aucune chose. [4].

Le récit des souffrances et des désastres, auxquels étaient exposés durant ces guerres sans cesse renouvelées les habitants des campagnes et surtout les paysans, présentent des scènes bien plus tristes encore. A Lezennes près Lille, vers 1456, l'écuyer Colinet d'Audenfort, serviteur d'Antoine, bâtard de Bourgogne, se prend de querelle avec le neveu du fermier Jean de Bassy, chez qui il avait trouvé un logement en revenant de la guerre

(1) Archives départementales du Nord, B. 1720, ann. 1509.
(2) Id. B. 1740, ann. 1529.
(3) Id. B. 1763, ann. 1552.
(4) Id. B. 1767, ann. 1556.

de Gueldre et le tue d'un coup d'épée. [1] En 1526, Melchior Lefebvre, successivement homme d'armes du comte d'Egmont, du senéchal de Hainaut et du seigneur de Melun, veut entrer et loger de force chez Antoine Lefélon fermier de la cense que l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras possédait à Marœul; le fermier s'étant armé de son arbalète et ayant lancé un trait qui atteignit au gras de la jambe Melchior Lefebvre, celui-ci le tua d'un coup de lance. [2] En 1530, Marand Loisel, prêtre du Cirancourt, fut mortellement blessé par Enguerrand de Courcelles, homme de guerre de la garnison d'Aire, qu'il avait voulu empêcher de faire une réquisition de chariots pour le service de l'armée ; [3] vers la même époque, des corps de soldats français pillaient et ravageaient Rullecourt et les villages environnants. [4] Dans le registre de 1531, nous apprenons que le breton Jean Du Ploich, seigneur de Hezecque, avait envahi le cense de Hamel-lez-Aire, avec ses hommes d'armes, qui « faisant danser les servantes oultre leur gré et volunté, les voulant oultrager, mangeant les jambons, poulles et autres biens, et beuvant la cervoise, encoires, non contens de ce, emportoient aucuns fromages et cannars, sans en vouloir payer aucune chose. [5] » Dans le registre de 1556, nous voyons qu'Aubestin de Blaigny, homme d'armes sous le comte de Mansfeld blessa mortellement un paysan, de Messancy en Luxembourg, qui voulait l'empêcher de voler les poules, [6] et dans le registre de 1562, que le duc de Guise, après la prise de Thionville, fit bruler Arlon, et, en revenant par le village de Saint-Léger, logea dans la maison de François de Stirpigny, « où furent prins et

(1) Archives départementales du Nord, B. 1687, ann. 1456-1459.
(2) Id. B. 1737, ann. 1526.
(3) Id. B. 1744, ann. 1530.
(4) Id. id. id.
(5) Id. B. 1742, ann. 1531.
(6) Id. B. 1767, ann. 1556.

spolié meubles, grains, provisions, vivres et bestiaux. [1] »

Trop souvent, les hommes d'armes, lorsqu'ils parcouraient les campagnes isolément et surtout lorsque les corps de troupes étaient licenciés, se réunissaient en petites bandes et, dévalisant, assassinant, commettant toutes sortes de violences et de crimes, devenaient la terreur des campagnes. Le registre de 1490, nous montre Ernould Pinchon, de Douai, archer de la compagnie de Robert de Melun et ensuite du sieur d'Audregnies, alors en garnison dans les châteaux de Rieulay et de Masny. faisant avec ses compagnons, des courses dans le plat pays et dévalisant à Pont-à-Vendin plusieurs marchands bouchers de Lille qui se rendaient vers les Français à la faveur de la trève; [2] en 1501, c'est Josse Vander Muelene, qui, avec l'aide de douze compagnons de guerre de Gand, arrête à Ertvelde des marchands de Cologne et les dépouille de leurs chevaux, argent et marchandises, ce qui est déclaré de bonne prise par Adrien de Liedekerke, alors capitaine de Gand; [3] en 1546, c'est Hellin Boucherie, de Lomme, qui croit s'enrôler sous un capitaine espagnol au service du roi d'Angleterre, et se trouve avec des bandits qui volent dans les fermes et détroussent les passants. [4] En 1555 Mengein Lejosne, de Mas-la-Tour, et deux autres soldats font subir les derniers outrages à une femme qu'ils rencontrent dans un bois. [5] Un homme d'armes de l'Artois, Barthélémi Olivier, est accusé de complicité dans un rapt, d'avoir abusé d'une femme mariée et d'avoir deshonoré une jeune fille qu'il a enlevée de force à ses parents. [6]

(1) Archives départementales du Nord, B. 1773, ann. 1562.
(2) Id. B. 1708, ann. 1490-14.
(3) Id. B. 1742, ann. 1501.
(4) Id. B. 1757, ann. 1546.
(5) Id. B. 1766, ann. 1555.
(6) Id. B. 1772, ann. 1561.

Les hommes d'armes, surtout les chefs, étaient ordinairement d'une arrogance insupportable; pour le moindre signe de mécontentement, de murmures, de moquerie, ils mettaient la main à l'épée. En 1530, Grégoire Boulengier fut tué, au village d'Allouagne, sur la route d'Aire à Béthune, par Nicolas de Montmorency, seigneur de Rouppy, homme d'armes au service du comte de Ravenstein, parce qu'il avait murmuré en le rencontrant en état d'ivresse sur le chemin. [1] En 1555, Frédéric Hiolle, capitaine d'une compagnie sous le marquis de Berghes, blesse mortellement un passant « qui se mocquoit et truffoit de luy. [2] Nous voyons dans le registre de 1567 le comte Charles de Mansfeld, l'un des chefs de l'armée, pour se venger des injures de Thierry de Pauvilly, prévot d'Yvoir, qui était monté sur un bon cheval, « descendre de son petit cheval aridelle qui reffusoit de s'approcher et donner au prévost le cop de mort. [3]

Pour éviter le pillage et les violences auxquels ils étaient exposés, les habitants des campagnes se retiraient, avec leur famille, leurs grains et leurs bestiaux, dans les villes et les châteaux-forts; mais, là encore, ils étaient exposés à la brutalité de la soldatesque. En 1545, un fermier des environs de Thionville qui avait été forcé de conduire en cette place de guerre sa femme « et le peu de bestail que les ennemys lui avoient laissé, » vit « ung » compaignon de guerre, haut allemand, estant fort yvre, » faisant grande insolence sur la rue et mesmes battant » les femmes, » et, en voulant empêcher ses insolences, il le jeta dans la fange; comme le soldat qui s'était relevé « l'avoit saisi à bras de corps le pensant enfondre » de son espée, il trouva moyen de thirer ung cousteau » comme un poignart, duquel il donna, estant ainsy

(1) Archives départementales du Nord, B. 1741, ann. 1530.
(2) Id. B. 1766, ann. 1556.
(3) Id. B. 1778, ann. 1567.

» embrassé, au costé dudit compaignon, » qui tomba mort. [1] Le registre de 1561 nous apprend que Hubert Grosjean, de Stavelo, qui résidait à Chastelet-lez-Habay, avait été contraint pour sauver ses bestiaux de l'ennemi, de les conduire dans la forteresse de cette dernière ville. Sa sœur, qui se nommait Anna, étant allée vers le soir pour traire les vaches dans cette forteresse, le lieutenant de la garnison, Tielman Bekene, prétexta une alerte de l'ennemi; s'appuyant contre la poterne du château, il dit à la jeune fille, lorsqu'elle se disposait à sortir, que l'on n'ouvrirait plus les portes avant le lendemain et il lui fit des propositions outrageantes. Anna, ayant témoigné son indignation, le lieutenant voulut la saisir; mais elle le mordit au bras, et « elle cryoit : Ha! Ha! qu'est » le cry qu'on use audit pays quant on veult user de force. » Et ledit Hubert, de ce estant adverty, accourut au fort » avec ung espieu en sa main, et, pour délivrer sa sœur » de honte, a esté constraint de mettre l'espieu contre ledit » Thielman, qui pareillement s'estoit mis avecq épée nue » et ung pougnaert desgaigné contre luy, et advint que » ledit Thielman fut attaint dudit espieu sur la teste, » dont il est allé de vie à trépas. [2] »

Comme on le voit d'après les derniers faits que nous venons de rappeler, les pillages et les crimes tournaient parfois à mal pour la soldatesque. Les habitants des villes et surtout ceux des campagnes exerçaient, quand ils pensaient pouvoir le faire impunément, de terribles représailles sur les hommes de guerre. En 1340, les habitants de Hulst, guidés par leurs échevins, attaquèrent le capitaine anglais, Robert de Langhe et les cent hommes qu'il commandait, à cause de leurs dépradations; les hommes d'armes s'étaut réfugiés et barricadés dans l'hôtel-de-ville, les habitants y mirent le feu et tous les soldats

(1) Archives départementales du Nord, B. 1756, ann. 1545.

(2) Id. B. 1772, ann. 1561.

périrent dans les flammes. La même année, les habitants de Lapscheure, près de l'Ecluse, tuèrent un certain nombre des arbalétriers gascons qui avaient mis leurs maisons au pillage. [1] Le 27 septembre 1490, le village de Reckem avait été saccagé par une bande de quarante soldats qui « se disoient appartenir au grand déable; » Roger Nolet, Willekin Nutin et vingt-trois habitants du village assaillirent les hommes d'armes durant la nuit, dans les logements où ils s'étaient établis, en tuèrent une douzaine, en blessèrent beaucoup d'autres et mirent le reste en fuite. [2] Vers 1578, un capitaine anglais, du nom de Guillaume Eduart, se rendait, avec sa femme et deux serviteurs, de Gand à Anvers, en suivant la route qui longe le canal; des paysans, qui les aperçurent, vinrent les assaillir à coups de pierres et de bâtons, et, tandis que le capitaine retournait vers Gand pour demander du secours, sa femme fut obligée, pour sauver son honneur, de se réfugier dans une hutte construite sur les berges du canal où elle fut défendue par les deux serviteurs, jusqu'à ce que son mari fut revenu avec des hommes armés. [3] La même année, Pierre Olivier, de Villers-lez-Vaulx, terre de Durbuy en Luxembourg, avait « souffert » et enduré grandes et notables pertes et despens, par » les genz de guerre passans et séjournans, et notam- » ment de certains allemans piétons, lesquelz prindrent » leur chemin par ledit Villers au mois de janvier, en » l'an 1578, accompaignez et suiviz de plussieurs soy- » disans vivandiers, et entre aultres d'un nommé Jehan » Le Lovignart, lequel parmy délivrant auxdits allemans » potz de cervoise et aultres victuailles de petite im- » portance, prennoit en payement d'iceulx et acheptoit » à très-vil prix toutes sortes d'ustensiles de mesnaige

(1) Archives départementales du Nord, B. 1703, ann. 1480-1488.
(2) Id. B. 1706, ann. 1488-1490.
(3) Id. B. 1782, ann. 1578.

» que lesdits allemands embloyent tant audit Pierre » Olivier que aultres subjetz dudit Villers et circonvoi- » sins, faisant aultre ce, ledit Lovignart et aultres de » tel calibre, autant de foulles et plus auxdits pauvres » subjetz que les gens de guerre sans que on leur osast » mot dire obstant le support qu'ilz avoient d'iceulx gens » de guerre; » rencontré dans un chemin par Pierre Olivier, Jean Le Lovignart fut tué d'un coup de fléau. [1]

Les pillards et les aventuriers devenus bandits trouvaient plus de résistance encore quand ils s'attaquaient à la noblesse. Au registre de 1502 sont entérinées des lettres de rémission dans lesquelles nous voyons Philippe de Montmorency, qui, passant avec ses serviteurs sur la route de Gavre, avait été attaqué par trente à quarante soldats devenus voleurs de grand chemin, tuer ou blesser plusieurs de ces brigands, et le comte d'Ottenghien, arrêter en sa terre de Renaix, quatre des pillards connus « sous le nom » de mauvais garchons de la verde tente, » et les faire » pendre « les pieds dessus, aux prochains arbres. [2] »

Pour empêcher les vols et les brigandages, les habitants des villes et des campagnes faisaient le guet. Quand on apprenait le voisinage d'une troupe de soldats ou de bandits, il y avait des hommes postés de distance en distance pour donner l'alarme, ou guettant du haut du clocher pour sonner le toesin. Malheureusement, le tumulte qu'occasionnaient ces prises d'armes était trop souvent l'occasion de rixes sanglantes et de sinistres accidents. Lorsque vers 1526, quatre cents piétons furent envoyés vers le Neuf-Fossé pour barrer le passage aux Français, Pierquin Vrambout, de Bailleul, entra en querelle avec Omer Van Acker, de Cappel, qui se vantait de pouvoir porter trois havots de blé mesure de Bailleul, et le tua de son arquebuse; [3] de

(1) Archives départementales du Nord, B. 1782, ann. 1578-1582.
(2) Id. B. 1744, ann. 1502.
(3) Id. B. 1737, ann. 1526.

même, comme le raconte le registre de 1560, Vincent Frémault, de Lille, dans une rixe avec Pierre Lemeire, le blessa mortellement d'un coup d'épée, « estant armé, » parce qu'il estoit guerre, ayans les Franchois faiz plu- » sieurs invasions tant en Flandre, Artois que ailleurs, » tellement que les villes voisines des frontières faisoient » journellement guet et guard, comme semblablement se » faisoit en la ville de Lille et que à ce les bourgeois et » manants estoient constraintz. [1]

Les querelles et les rixes étaient surtout fréquentes entre les hommes d'armes, soit à la taverne, soit à l'occasion d'insultes, soit pour le partage du butin. Une lettre de rémission, de 1518, nous apprend que Guillaume Pochon a blessé grièvement Andrieu Obry, avec lequel il faisait le guet à la halle de Hesdin, parce que celui-ci chantait « pour son passe-temps aucunes ballades qui picquoient ledit Pochon pour autant qu'il sembloit le tenir pour francois. [2] » D'après une lettre de 1528, Huchon Moullart, hommes d'armes de la compagnie dn comte de Bueren, tua dans une rixe survenue à la taverne de la Fleur de Lis d'or, à Arras, un soldat du nom de Pierre Damiens, après une altercation relative au partage du butin fait dans le pillage du château de Sorel sous les ordres du seigneur de Warluzel. [3] Le registre de 1538-1539 nous fait connaître que Jean de Beugin, homme de guerre sous le seigneur de Bèvres, avait tué Florent de la Haye, archer de sa compagnie, par lequel il avait été insulté, tandis qu'il se promenait sur le marché de Douai, en compagnie du seigneur de Souchez. Nous savons, par une lettre enregistrée en 1549, que des hommes d'armes « bien joyeulx » d'estre eschappé du chasteau d'Hesdin, où ilz avoient esté » en garnison, y ayans soustenuz quatre ou cinq assaulz,

(1) Archives départementales du Nord, B. 1771, ann. 1560.
(2) Id. B. 1728, ann. 1516.
(3) Id. B. 1739, ann. 1528.

» firent bonne chière » en diverses tavernes d'Arras et eurent entre eux une rixe à la suite de laquelle l'un d'eux fut tué. [1] En 1552, Nicolas Coules, de Jodoigne, archer de corps du prince d'Espagne au service du fils du mayeur de Tubize, demande des lettres de grâce pour le meurtre de l'un de ses compagnons d'armes, qu'il a frappé dans une rixe de cabaret survenue au village de Vierthuich à quatre lieues d'Augsbourg en Allemagne. On voit en 1555 Adrien Poitou, archer sous le comte de Rœux, blesser mortellement Guillaume Prévost « harquebusier à cheval, » dans une rixe soulevée entre soldats; et Nicolas Tahan, aussi arquebusier sous le comte de Mansfeld, tuer l'un de ses compagnons, Jacques de Montmédy; à l'occasion d'une querelle occasionnée par le partage du butin; [2] en 1559, Amyot Belpoy, de Vertières en Bourgogne, blesser mortellement à Maubeuge deux soldats de sa compagnie qui l'avaient injurié sans raison; [3] en 1568, Gilles Varlet, piéton sous le comte de Beauvoir, en garnison à Flessingue, tuer un soldat allemand de la même garnison par lequel il avait été attaqué; en 1569, Jean-Baptiste Agrippa, italien, homme d'armes de la compagnie du duc d'Albe, frapper d'un coup d'épée le sieur de Frémicourt, aussi homme d'armes, à la suite d'une querelle de jeu; Balthasar de Rossem, lieutenant au château de Rammekens en Zélande, attaquer et tuer Adrien de Riebeke, jadis lieutenant au même château, à l'occasion de propos offensants pour le roi et le duc d'Albe tenus par ce dernier; [4] et en 1578, Lambert Hubert, enseigne du capitaine Neuville, frapper mortellement l'officier François de Hosden, dans un duel qu'il avait engagé, avec l'autorisation du capitaine, « pour n'estre réputé lâche et couart. [5] »

(1) Archives départementales du Nord, B. 1760, ann. 1549.
(2) Id. B. 1766, ann. 1555.
(3) Id. B. 1770, ann. 1559.
(4) Id. B. 1779 et 1780, ann. 1568 et 1569.
(5) Id. B. 1783, ann. 1578-1582.

En parcourant ces tristes récits, nous nous sommes souvent reporté aux scènes les plus désolantes dont font mention les annales militaires. Nous nous rappelions les pages de *l'Histoire de la guerre de trente ans* et de la première partie de la trilogie de *Wallenstein* dans lesquelles Schiller a décrit les ravages causés par les luttes qui ont couvert l'Allemagne et les bords du Rhin de sang et de ruines. Et nous nous disions que, comme la guerre entre la France et la maison d'Espagne-Autriche avait commencé en Flandre plus d'un siècle avant la période dont le poète allemand s'est fait l'historien, de même, plus d'un siècle auparavant, l'indiscipline, les excès et les brigandages de la soldatesque avaient porté la désolation et la terreur dans les riches et populeuses plaines des provinces des Pays-Bas. Pour bien décrire ces guerres, les historiens devront consulter les documents et registres dont nous avons essayé de faire connaître l'importance; ils y trouveront les détails les plus curieux sur les armées, sur leurs mouvements, leur formation et leurs chefs, ainsi que sur les souffrances des populations. Ils y découvriront cette vérité vraie qu'il est le plus souvent impossible d'entrevoir ou même de deviner dans les bulletins officiels et les récits des historiographes attitrés; ils trouveront de nouvelles preuves à l'appui de la sentence du poëte latin :

Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.

§ II.

Administration de la justice et des finances. — Abus, malversations et violences. Rigueur dans les supplices. — Exécutions.

En lisant, dans les *Ordonnances el placarts de la Flandre et du Brabant*, les nombreux édits que les ducs

de Bourgoge et les rois d'Espagne, leurs successeurs, ont portés au sujet de l'administration de la justice, il est facile de se convaincre que, du XIVe au XVIIe siècle, de graves abus existaient dans les différents tribunaux qui étaient chargés de ce soin. La féodalité avec ses intérêts si divers et les communes avec leur esprit de liberté jouissaient du droit de rendre la justice : elles avaient formé une législation coutumière, qui, n'ayant pour appui que la tradition et variant selon les localités, manquait du caractère de certitude nécessaire pour établir un droit et asseoir une décision ; d'un autre côté, les lois canoniques de l'Eglise et la législation romaine des jurisconsultes avaient été adoptées, sans recevoir les modifications qu'aurait nécessitées leur introduction dans un état chrétien, dans une population d'origine germaine.

Au point de vue de l'administration même de la justice, l'action du pouvoir central ne pouvait que difficilement se faire sentir. Les juridictions seigneuriales et communales s'étaient considérablement multipliées ; dans la petite contrée du Cambrésis, on pouvait encore en compter plus de deux cents en 1789. Cette situation avait fait naître un grand nombre d'abus auxquels il était bien difficile de remédier. L'empereur Charles-Quint, en 1532, disait, dans l'introduction de la loi Caroline, que « les justices criminelles, qui se tiennent dans les petites villes et communautés, sont exercées par gens qui n'ont connaissance, expérience et pratique au droit écrit et à la raison, tellement que parfois les innocents sont incarcérés, questionnés et condamnés à mort, et les coupables, par confessions captieuses et longues procédures, élargis et absous au grand détriment des accusateurs et de la chose publique. » Il en était de même de la reddition de la justice par les baillis et de l'administration des deniers publics.

Dans les registres des chartes de l'audience, on trouvera un grand nombre de faits qui viennent à l'appui de ces observations. Sans doute, la loi était respectée, comme

le prouvent la condamnation à cinquante années de bannissement prononcée à l'égard d'Omer Glaiszone, membre du conseil de Flandre, qui avait tenu des propos injurieux contre la loi de Gand [1], et une peine analogue portée contre Paul de Zomere pour avoir frappé un clerc « auprès des bailles de la cour en Bruxelles, contre la haulteur et les libertéz et franchises de ladite cour, chose de très-mauvais exemple et pire conséquence. [2] » Mais souvent, on trouve des preuves de la mauvaise administration de la justice. Le registre de 1245-1393 nous fait connaître que le bourgmestre et dix échevins de Dixmude avaient été condamnés comme coupables de faux serment [3]; et celui de 1466-1467 que Petit Jean d'Orchies, clerc de dépense de la maison du bâtard Antoine de Bourgogne avait commis des malversations en cet office et composé sur le sire de Cohem et son fils Philippe des libelles diffamatoires dans lesquels ces deux chevaliers étaient accusés de vol et de félonie. [4] Dans le registre de 1476-1478, nous voyons que Jean Utenhove, échevin de la Keure de Gand, avait été déclaré impropre à aucune fonction publique et banni, pour détournement des deniers de la ville [5]; et dans celui de 1529 que Eenwout de Hoghelande, bourgeois de Middelbourg, avait été traduit devant le grand Conseil par le procureur général du Roi, sous l'inculpation d'abus de pouvoir, malversations et autres délits qu'il aurait commis en exerçant de la charge de bailli de la ville. [6] Dans une lettre de rémission de 1544, il est rappelé que Laurent Van Wighene, de Moude, gouverneur du souverain bailliage de Flandre, avait été condamné pour con-

(1) Archives départementales du Nord, B. 1702, ann. 1480.
(2) Id. B. 1758, ann. 1547.
(3) Id. B. 1681, ann. 1245-1393.
(4) Id. B. 1692, ann. 1466-1477.
(5) Id. B. 1699, ann. 1476-1478.
(6) Id. B. 1740, ann. 1529.

cussions et arrestations arbitraires[1]; et dans un privilége de même nature, de 1564, que Guillaume Waelwyck, bailli du pays de Waes, avait été accusé de retenir des comptes et d'avoir commis un certain nombre d'actes de concussions, énumérés dans les lettres de grâce.[2] A Bailleul, vers 1566, le Greffier Jean Maes, « fort débile de corps comme du tout affolé de goutes qui luy ont tenu passé XXV ans », fut accusé, entre autres faits, d'avoir à l'insu des avoué et échevins de Bailleul, laissé apposer le scel aux causes sur une requête, dans laquelle son beau-frère, Jean de la Coornhuyse, receveur de la même ville, demandait de pouvoir établir un banc échevinal en la seigneurie de Fonteinische où il prétendait avoir justice vicomtière.[3] »

L'exercice de la justice et la recette des tailles et revenus étaient souvent opérés avec violence et brutalité, surtout par les agents subalternes des administrations. D'après le registre de 1554, Jude Bernhardt, sergent de l'abbaye Saint-Vaast d'Arras, avait été condamné pour avoir, dans l'exercice de ses fonctions, blessé mortellement Philippe Derignon.[4] En 1561, Vespasien Lallemand, sergent massier et des pauvres de Lille, en faisant une saisie du mobilier chez Jeanne Merlin, veuve de Pierre Tyson, prit d'une main « une baye » de drap rouge, que cette femme voulait jeter par la fenêtre, et mit « l'autre main sur la poitrine d'icelle vefve, apoyée contre le mur, laquelle, après avoir bonne espace tenu contre icellui sergent, se seroit affoiblye et enclinée en laissant aller icelle baye et auroit à l'instant terminé vye par mort.[5] En 1556, Didier de Grummelchet, mayeur de Doncourt,

(1) Archives départementales du Nord, B. 1755, ann. 1544.
(2) Id. B. 1775, ann. 1564.
(3) Id. B. 1777, ann. 1566.
(4) Id. B. 1765, ann. 1554.
(5) Id. B. 1772, ann. 1561.

irrité de voir Henri Maignan voler du bois, le tua d'un coup d'épée. [1]

Cette violence dans l'exercice des fonctions publiques ne peut trouver d'excuses; elle se comprend, toutefois, quand on réfléchit à la résistance que rencontraient les agents de l'administration et aux dangers qui les menaçaient. Vers 1479, Jean d'Oignies, chevalier, seigneur de Quesnoy-sur-Deûle, met à mort Jean Lagache, sergent de la Prévôté, de Lille. parce qu'il avait arrêté un serviteur du dit Jean d'Oignies en garantie d'une somme de 180 livres que ce dernier devait à Jean Maret, marchand de drap. [2] A Gand, les officiers du souverain bailli de Flandre conduisaient un coupable en prison : l'organiste de Saint-Michel, qui les rencontre, s'écrie : « Où menez-vous cet homme? Il n'est mye jour pour tel chose faire? » [3] François Clein, lieutenant de Jean du Berquin, haut-bailli de Merville, fut attaqué dans l'exercice de ses fonctions. par une bande de « mauvais garnemens, » contre qui il avait dû sévir, et qui s'étaient « alliez ensemble et ont cercé tous les moyens de le batre et occire. [4] » Andrieu Hequet, auteur d'un vol de gerbes, refuse de se constituer prisonnier entre les mains d'Alard Ducastel, mayeur d'Ablain, et lui résiste l'épée à la main. [5] Un procureur postulant, Adrien de Weerdt, ayant dû agir contre le censier de l'abbaye de Warneton, Regnault Houvart, celui-ci, qui l'avait déjà menacé de mort, l'attaqua en traître et faillit le tuer. [6] La même année, Jean Waucrenier, dit Laigniel, lieutenant du bailli d'Escaubeuque, fut assailli par Guillaume Deleboe, à cause de l'assiette de la taille. En 1556, Jean Delefosse, écuyer, seigneur

(1) Archives départementales du Nord, B. 1777, ann. 1566.
(2) Id. B. 1704, ann. 1479.
(3) Id. B. 1723, ann. 1512.
(4) Id. B. 1736, ann. 1515.
(5) Id. B. 1754, ann. 1543.
6 Id. B. 1764, ann. 1553.

d'Ayette, soutenait un procès contre le sieur de Marvault, lieutenant au village de Courcelles : celui-ci vint un soir, vers huit heures, l'injurier en sa maison de Brunain audit Courcelles, l'appelant « quien, » frappant à la porte avec son épée, « ruant pierres aux verrières de ladite maison tant qu'il rompit celles de la chambre haulte, sans avoir regard aux douces parolles de la mère dudit Jean Delefosse ; » celui-ci sortit avec ses serviteurs et engagea une lutte dans laquelle le sieur de Marvault fut tué [1]. En 1578, Gilles Gousson, maire et receveur des religieux de Hasnon au village de Monchy-le-Preux, dut repousser, avec l'aide d'André Cliquet, une aggression contre la « halle plaidoiale faite après jour failly par cinq ou six compaignons dudit Monchy, gens mal conditionnez estans garniz d'espées et demyes picques. » [2] En 1594, Jean Fatrey, sergent des forêts, bois et aussi de justice de Trélon, après avoir rappelé à l'issue des vêpres que tous ceux qui avaient encouru des amendes devaient les payer, fut injurié par un soldat du comte de Boussu, venu à Trélon sans congé de son capitaine ; ce soldat, qui avait nom Gilles Pierret, l'ayant attendu vers le soir, « de guet à pendt en certain passaige estroit et bocaigeulx, comme est tout icelluy quartier, » voulut frapper de son épieu le sergent, qui, en se défendant, fit à son agresseur une blessure mortelle. [3]

Le régime des prisons, les enquêtes, les condamnations, offraient des peines aujourd'hui inusitées ou des traces de cette barbarie que le christianisme n'avait pas encore pu complétement détruire dans les populations de l'Europe. La nature même des registres des chartes de l'Audience empêche qu'on y trouve un grand nombre de faits relatifs aux peines et aux supplices, puisqu'on y a entériné

(1) Archives départementales du Nord, B. 1767, ann. 1556.
(2) Id. B. 1789, ann. 1578-1582.
(3) Id. B. 1790, ann. 1594.

les lettres de grâce et de rémission. Toutefois, le registre de 1553 rappelle que Denis Lebrun, auteur de plusieurs vols dans la ville de Tournai, fut condamné « d'estre fustigié sur une carrette, aiant la hart au col, par les carrefours de la ville, [1] et, dans celui de 1583-1585, nous voyons que Colin Lahière, d'Yvoix, qui avait « juré le nom de Dieu » en appelant le prévôt Salentin de Wal « larron et brancateur, » fut « condempné de publiquement en plaine audience, en face et présence de justice et à genoulx, la teste nue, prier Dieu, à la justice et audit prévost mercy, et révocquer les dictes injures, et, pour avoir juré le nom de Dieu, de comparoir en personne, sur certain jour de dimanche porté par la sentence, en l'église parochiale de la ville d'Ivoix et illecq, du long la haulte messe, se tenir à genoulx, la teste et piedz nuds avec ung cierge de trois livres ardente en ses mains, et en outre à despens de la poursuite. » [2] En 1566, Philippe II accorde une lettre de rémission de peine à Georges de Vos, prisonnier du bailli de Gand, par lequel il avait été détenu « les fers aux piedz l'espace de ung an ou environ, de sorte que ses jambes sont devenues trouées de ses dits fers. » [3] Le même prince pardonne aussi vers 1590 à Joachim De la Haye, qui, étant au service du seigneur de la Hamayde et de Beaurepaire, et se trouvant avec celui-ci et son frère, le seigneur du Fay, dans la rue du Molinel, en face du Chapeau-Rouge, s'est battu avec ses compagnons contre une patrouille qui voulait leur barrer le passage et a été, pour ce fait, constitué prisonnier, mis à la torture et condamné au dernier supplice. [4] A la même époque le pardon était accordé à Bernard Haufmann, banni comme suspect d'hérésie, et pour avoir

(1) Archives départementales du Nord, B. 1764, ann. 1553.
(2) Id. B. 1786, ann. 1583-1585.
(3) Id. B. 1777, ann. 1566.
(4) Id. B. 1789, ann. 1590-1593.

commis le crime d'adultère avec une vaudoise exécutée par le feu : « ledit Bernard a esté mis à la torture par sept diverses fois à route, et ce, par tel rigeur et diverses tourmens, que jamais il ne sera homme pour gaigner sa vie, veu que ses membres, bras et mains tellement sont corrompuz et affoulez que ne les peult haucher à sa bouche. » [1]

Les personnes, accusées de sorcellerie, étaient souvent l'objet de vengeances privées et de cruels supplices infligés par les lois. En 1535, Philibert Flajolet, du bourg de Tholon, porte à Marguerite Chély des coups qui occasionnent la mort, parce que ladite femme « renommée et doubtée notoirement femme sorcière, faisant plusieurs maulx par ses ars sortilléges sur gens et bestes, » aurait fait mourir ses deux taureaux et son bœuf, et l'aurait, ainsi que sa femme, rendu gravement malade. [2] Dans le registre de 1550, nous voyons que Michault Dubois avait été banni par les mayeur et échevins d'Aire, pour « avoir récidivé en ars de divinations, adjuremens, invocations de diables et donné plusieurs abus à entendre en prendant l'argent du simple peuple; » [3] et dans celui de 1553 qu'Étienne de Médy, fils de feu Jean, mayeur de la seigneurie de Malandry, avait tué d'un coup d'épée « ung nommé Jehan Clausse dit Deschevaulx, natif de France, estant diffamé de sortilége et banny hors ladite seigneurie, pour ce que l'on aurait apperceu que icelui Deschevaulx, après ledit bannissement, usoit journellement de sorcerie, en sorte que plusieurs bestes seroient péries et plusieurs gens tombez en grosses maladies et aucuns morts, et que ledit feu Jehan de Médy fut en ce temps aussi surprins de maladie hachière, en laquelle il avoit esté tenu l'espace de cinq à six mois, et que chascun sus-

(1) Archives départementales du Nord, B. 1789, ann. 1590-1593.
(2) Id. B. 1746, ann. 1535.
(3) Id. B. 1761, ann. 1550.

pitionnait que ledit Deschevaulx l'avoit ainsi ensorcelé et le faisoit languir en contrevenge dudit bannissement. » [1]

Au milieu de ces supplices et de ces cruautés se révèlent des faits empreints d'un caractère profondément religieux et bon jusqu'à une excessive naïveté. Le condamné, au moment du supplice, recevait un pot de vin pour se réconforter; le serviteur de la justice avait fait exécuter un retable à six panneaux « pour servir aux paciens et affin qu'ilz aient mémoire de la passion de nostre seigneur. » [2] Dans le registre de 1490-1492, il est rapporté que Winoc de Wale, qui avait formé le complot, avec d'autres individus, de s'emparer de plusieurs « riches hommes » de la ville et châtellenie de Bergues Saint-Winoc et de les conduire prisonniers à Gand pour en tirer de fortes raçons, avait été condamné à être pendu par le bailli de la seigneurie de Hondschoote; on accomplissait l'exécution, lorsque la corde se rompit et ledit Winoc fut relevé vivant encore, « pourquoy, à la requeste du peuple illec présent en grand nombre, mesmement pour considération que telle chose ne se povoit faire sans grâce de Dieu, ledit suppléant fut ramené en prison » et évita la mort. [3] En 1555, Mengin Lejosne, « souldart de Male Tour, » condamné à être pendu, avec deux autres soldats pour avoir fait violence à une femme, reçoit sa grâce, après l'exécution de ses deux campagnons, par « le moyen qu'il fut esté requis en mariaige par une josne fille. [4] »

Les bourreaux n'étaient que trop habitués à la sanglante besogne dont ils étaient chargés. Mais malheur à eux s'il leur arrivait de ne pas savoir l'accomplir comme ils le devaient; rien ne pouvait les arracher des mains de la

(1) Archives départementales du Nord, B. 1774, ann. 1563.

(2) Comptes cités, par A. Henne, op., cit., t. VII, p. 169 et 169.

(3) Archives départementales du Nord, B. 1707, ann. 1490-1492.

(4) Id. B. 1766, ann. 1555.

foule. En 1526, des lettres de rémission sont accordées à Barthélemi de Bardemakere et à vingt-sept autres habitants de Poperinghe, qui s'étaient ameutés et avaient tué Jean Desprez, maître des hautes œuvres d'Ypres, à cause de la manière inhumaine dont il avait mis à mort Roland de Coninck, condamné au dernier supplice par les bailli et cuerheers de Poperinghe [1]. A Arras, vers 1594, Antoine Meynart, jeune homme de la ville, s'était « avec plusieurs aultres d'icelle ville, transporté sur le grand marché pour voir l'exécution que s'y faisoit, avec l'espée, de Nicolas de la Rye, ce qu'exécutant, certain officier de justice, nommé maistre Etienne Chyron, auroit, par plusieurs et diverses fois, failly de lui trancher la teste, laquelle, à la parfin, il auroit esté pitoiablement constrainct luy hacher, dont le peuple y assistant se seroit tellement esmeu que ung d'entre ledict peuple se seroit le premier advancé de prendre l'eschelle apposée à l'eschafaut et d'icelle donné ung coup mortel sur la teste d'iceluy officier, lequel, s'estant mis en fuyte, auroit tellement esté poursuiviz par la plupart du peuple y assemblé, qu'il auroit esté chassé dans la cave de l'hostellerye où pend pour enseigne le cigne; entre lesquelz ledit Antoine Meynart (encoire jeusne homme, pensant que telle chose se pouvoit licitement faire, selon que la commune populace en at l'opinion, combien qu'erronnée), s'y seroit trouvé, mesmes avec plusieurs poursuivans, dans la cave, où ledit officier seroit décédé des coups par luy receus et, par espéciale de celuy de l'eschelle qui desja estoit mortel, et d'aultres qui lui auroient esté inférez de ceulx estans entrez en ladite cave, entre lesquelz ledit Antoine auroit donné ung coup de cousteau au dos, pensant telle chose se pouvoir faire impugnément comme dict est et qu'il se seroit de tant plus persuadé, qu'il voyoit telle multitude de peuple faire le semblable et poursuyvre ledict officier, garniz de

(1) Archives départementales du Nord, B. 1737, ann. 1526.

pierres, cailloux et aultres bastons; ce qu'ainsi advenu, voyant ledict suppliant que plusieurs en seroient esté recherchez, mesmes constituez prisonniers, dont les aulcuns auroient esté puniz par le dernier supplice comme aultrement, se seroit absenté de la dicte ville d'Arras et auroit esté banni à tous jours et à toutes nuictes à paine de hart. [1]

§ III.

Le clergé dans les Pays-Bas. — Les amortissements. — La corruption. — L'hérésie.

Comme l'histoire politique et militaire, l'histoire religieuse des Pays-Bas trouve, dans les registres des chartes de l'audience, un nombre considérable de faits importants ou curieux, pouvant être cités à l'appui des considérations générales et répandre sur les récits historiques l'intérêt qui souvent leur fait défaut.

La série des lettres d'amortissement laisse entrevoir les aperçus les plus différents. Si elle donne une idée de la richesse du clergé, elle fait en même temps connaître le nombre immense des œuvres de charité qu'il avait établies, ainsi que la piété des fidèles qui fondaient des hospices et demandaient des prières pour le repos de leur âme.

L'amortissement, acte par lequel les gens de main-morte étaient établis, en retour d'un droit assez élevé, dans la possession perpetuelle d'un héritage dont ils ne pouvaient être dessaisis, était souvent accordé pour la fondation ou l'établissement d'hôpitaux et d'autres maisons de charité. Parmi les nombreuses lettres d'amortissement reproduites dans les registres des chartes de l'Audience nous mentionnerons celles qui ont été données en faveur de l'hôpital Saint-Jean-Baptiste fondé à

(1) Archives départementales du Nord, B. 1790, ann. 1594.

Lille dans la rue des Malades par Jean de le Cambe dit Gantois [1] et de la maison des Sœurs-Grises de la même ville; [2] en faveur des hôpitaux de l'Hôtel-Dieu-lez-Saint-Pol, à Valenciennes; [3] de Notre-Dame, à Hazebrouck; [4] de la Biloke [5] à Gand, des hospices de Bavai, [6] Orchies, [7] et le Quesnoy; [8] des pauvres de Roubaix. [9]

Plusieurs autres lettres d'amortissement offrent des indications pleines d'intérêt relatives à certaines fondations établies pour expier des meurtres ou des crimes. Une chapelle, ayant quinze francs de revenu, avait été fondée en expiation du meurtre de Parceval de Premecque, à la suite d'une sentence de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, contre Ernould, Pierre et Barthélémi de la Barre, Henri le Preudomme, Jean et Barthélemi Hangouwart, Pierre le Neveu, Brice et Tristan Fremaut, Jean de la Barre et Robert de la Vacquerie, accusés dudit meurtre [10]. En 1438, Agnès de la Clite obtient un amortissement de biens jusqu'à concurrence de deux cents livres, qui pourront être affectés à la fondation de deux messes dans l'une des églises de Bruges, pour le repos de l'âme de son mari, Maurice de Varssenare, et de Jacques, frère dudit Maurice, le premier, bourgmestre, et le second officier, de la ville de Bruges assassinés par les rebelles lors des derniers troubles. [11] Pierre, seigneur

(1) Archives départementales du Nord, B. 1692, ann. 1466-1467.
(2) Id. id. id.
(3) Id. B. 1695, ann. 1473-1475.
(4) Id. id. id.
(5) Id. B. 1701, ann. 1479.
(6) Id. B. 1727, ann. 1516.
(7) Id. B. 1721, ann. 1510.
(8) Id. id. id.
(9) Id. B. 1773, ann. 1562.
(10) Id. B. 1681, ann. 1245-1393.
(11) Id. B. 1682, ann. 1438.

de Roubaix et de Herzelles, chambellan du duc, obtient de semblables lettres pour des fondations pieuses jusqu'à concurrence de cent livres, qu'il à l'intention d'établir, afin de décharger sa conscience des excès qu'il a pu commettre par lui-même ou par ses gens, durant les guerres de Flandre, de Liége, de France et autres contrées, « où souvent est advenue grande effusion de sang et autres dommaiges sur autruy et outre raison. [1]

Les amortissements étaient souvent accordés aux religieux et religieuses, forcés d'établir des refuges dans les villes fortes, afin d'éviter les dangers auxquels étaient exposés durant les guerres les couvents situés en rase campagne. En 1438, cette faveur est accordée aux dominicains pour une maison sise à St-Omer, où ces religieux pourront résider pendant la nuit, sans avoir à craindre les coups de main des Anglais qui menacent leur couvent situé hors des murs de la ville, et à la Chartreuse de Sainte-Marie-lez-Gosnay, qui a fait l'acquisition d'un héritage à Béthune afin d'y ériger une maison qui servira de refuge en temps périlleux. [2] En 1466, Philippe-le-Bon accorde l'amortissement à Furnes d'une maison que les religieux de Saint-Nicolas ont acquise, pour leur servir en temps de guerre et de péril imminent.[3] En 1479, Marie de Bourgogne amortit jusqu'à concurrence de 10 livres de rente les biens que pourront acquérir les religieuses de Beaulieu à Peteghem-lez-Audenarde, qui ont éprouvé de grandes pertes par suite des courses et entreprises des Français. [4] En 1557, le roi Philippe II autorise l'amortissement d'une maison située à Ypres en faveur des religieux de l'abbaye de Warneton « tant pour eulx y retirer en temps de guerre que pour y mectre et envoyer

(1) Archives départementales du Nord, B. 1709, ann. 1496-1498.
(2) Id. B. 1682, ann. 1438.
(3) Id. B. 1692, ann. 1466-1467.
(4) Id. B. 1704, ann. 1479.

iours grains et aultres biens à saulveté et principalement pour aller y logier au lieu d'aller aux hostelleries, qui n'est chose décente. »[1]

Le désir de développer l'instruction et les arts fit souvent accorder des lettres d'amortissement aux maisons religieuses. Il en fut ainsi en 1504 à Valenciennes au sujet d'une maison en la rue Montoise servant « pour les povres enfans de Dieu estudians » laquelle a été placée par le magistrat sous la direction de maître Thomas Warnet, docteur en théologie, aux « prédicacions et exhortations » de qui elle est due; [2] en 1513, à Seclin, au sujet des biens acquis par Pasquier Le Roy, chanoine de Saint-Piat, à cause de « son sobre gouvernement » et avec le produit de la vente « de aucuns livres comme de Caton, d'Alexandre et autres qu'il se entremectoit à escripre de la main, » étant vicaire en l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, et qu'il vendait « aux enffans allans à l'escolle. » [3] Il en fut encore ainsi en 1526, à Louvain, pour le legs affecté par feu le pape Adrien VI à la fondation d'un collége d'étudiants; en 1570, à Condé, pour l'établissement d'une école à laquelle étaient affectés les biens du chanoine Wolfgang de Ottingue, [4] et à Béthune où le produit d'une prébende fut appliqué « à l'entretenement d'ung maistre de chant et aussi de quatre à cincq enffans choraulx, pour les faire instruyre et catéchiser, non-seulement en chant mais aussi en la langue latine, et oultre ce qu'ilz aient à se confesser du moins une fois le mois et communier selon l'exigence de leur eaige. » [5] Le registre B. 1693 nous apprend que Charles-le-Téméraire accorda l'amortissement d'un legs fait par Guillaume de

(1) Archives départementales du Nord, B. 1768, ann. 1557.
(2) Id. B. 1715, ann. 1504.
(3) Id. B. 1724, ann. 1513.
(4) Id. B. 1781, ann. 1570.
(5) Id. Id. Id.

Mombleru, son maître d'hôtel, aux métiers des « paintres, des selliers, des verriers et des mirouelliers » de Bruges, à charge de deux messes à célébrer en la chapelle Saint-Luc, dans laquelle ledit Guillaume est inhumé; [1] et nous voyons dans le registre B. 1698, que le même duc signe une lettre d'amortissement, en faveur de la confrérie poétique des Clercs-Parisiens, établie en l'église Notre-Dame de Douai. [2]

Les amortissements furent moins nombreux sous le règne de Charles-Quint. Ce prince voyant avec inquiétude que les maisons religieuses possédaient une immense étendue de propriétés foncières dans les Pays-Bas, prit des mesures pour les empêcher d'accroître leurs possessions. En 1294, le comte Gui de Dampierre avait défendu aux communautés religieuses de la Flandre d'acquérir des rentes et héritages sans son autorisation [3]; Philippe-le-Bon avait sanctionné cette ordonnance qui était tombée en désuétude : Charles-Quint porta le 18 mai 1515 un édit qui prescrivait le recensement de tous les biens de main-morte détenus sans octroi du prince, le 12 mars 1516 un autre édit qui interdisait à tous les gens d'église de faire une acquisition sans l'autorisation royale, et le 19 octobre 1520 il déclara absolument prohibées et nulles les transmissions de propriété au profit des maisons religieuses sans le consentement du souverain, ou du magistrat des villes dans lesquelles les biens étaient situés. [4] A partir de cette époque, dans ses instructions aux gouverneurs des provinces, il enjoignit expressément d'empêcher le transport des immeubles au profit des communautés religieuses et des autres main-mortables.

(1) Archives départementales du Nord, 1693, B. ann. 1467-1469.

(2) Id. B. 1698, ann. 1475-1476.

(3) Placards de Flandre, t. I, p. 47.

(4) Id. t. VIII, p. 47.

Ces mesures étaient prises sous l'inspiration de cette opposition à la puissance du clergé, qui grandissait d'année en année au commencement du seizième siècle. Cet esprit d'hostilité trouvait un motif plus sérieux dans la corruption qui avait atteint un certain nombre de membres du clergé séculier et du clergé régulier. Ainsi que Bossuet l'a rappelé en des pages souvent citées, l'Église protestait depuis longtemps contre ces désordres. Le mot réforme sacerdotale ne l'épouvantait pas : elle l'avait fait entendre sous Nicolas V, sous Sixte IV et sous Innocent VIII. Jules II s'était occupé de réformer le clergé, au milieu des affaires qui avaient rempli son administration, et Léon X, en qui l'histoire s'est trop accoutumée à ne voir qu'un Médicis, avait, plusieurs années avant la naissance du protestantisme, prouvé qu'il était un souverain pontife zélé jaloux de l'honneur des cardinaux, des évêques et de tous les prêtres séculiers et réguliers. Les actes trop peu connus du concile de Latran l'établissent de la manière la plus évidente. Dans les Pays-Bas à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, antérieurement à Luther, des réformes importantes avaient été opérées dans un certain nombre de couvents et d'abbayes, à Moulins, Argenton, Soleilmont et le Jardinet dans le comté de Namur, à l'Olive, Beaupré près Grammont, Wauthier, Braine, Marquette et Flines. [1]

Mais cette réforme ne fut que partielle. La situation générale favorisa le protestantisme. Dans un certain nombre de couvents, on trouvait « une diffamation mau- « vaise et une dissolue vie, » ainsi que l'écrivait le cardinal d'Amboise à Marguerite, en date du 8 avril 1508. Il en était de même des prêtres séculiers, comme nous le voyons dans les lettres de légitimation où d'irrécusables témoignages attestent le besoin d'une réforme au point de vue

[1] E. Hautcœur, *Histoire de l'Abbaye de Flines*, p. 152 et suiv.

des mœurs. Certains ecclésiastiques menaient une vie toute mondaine : le registre de 1527 nous fait connaître que François Lippens, bourgeois de Bourbourg, avait été pris en contravention, lorsqu'il était à la chasse de canards appartenant à l'abbaye de Bourbourg, en compagnie de Jacques Hecke, curé, Gilles le Tordi, prêtre, et Guillaume de Francire, aussi prêtre et maître de chant de l'église de Bourbourg [1] ; en 1542, Jean Maillet, curé d'Eterpigny, est tué dans une taverne du faubourg de Cantimpré, à Cambrai, où il était entré en discussion avec un sieur Pierre de Lusse [2] ; Adrien Leboucq, de Maisnil au comté de Saint-Pol, blesse mortellement en 1567, François de la Bruyelle, dans une rixe à laquelle avaient pris part son frère Philippe, chanoine, et son cousin Antoine, prêtre [3] ; en 1583, Antoine de Beaurains, bailli de Hervinghem, met à mort Pierre Lœuillieur, religieux de l'abbaye Saint-Augustin, « lez jadis Théroanne, homme de très-scandaleuse vie et lubricque, et pour tel privé tant de la cure de Bouvinges que de celle dudict Hervingen, hantant et conversant en habit séculier les champs garny aulcune fois d'espée et le plus souvent d'harquebouze et pistole [4]. »

Sans doute, la religion prétendue réformée qui donnait elle-même, par le spectacle que présentait la vie de ses chefs, l'exemple de tous les désordres et qui accueillait avec tant d'empressement les prêtres pervers que leur conduite scandaleuse avait fait chasser du sein de l'église catholique, n'avait point le droit de se prévaloir en sa faveur du débordement des mœurs qui se remarquait dans un certain nombre d'ecclésiastiques. Mais cette situation prêtait aux critiques que les protestants adressaient à la religion catholique, et leurs doctrines se propa-

(1) Archives départementales du Nord, B. 1738, ann. 1527.
(2) Id. B. 1753, ann. 1542.
(3) Id. B. 1779, ann. 1568.
(4) Id. B. 1786, ann. 1583-1585.

gèrent, non-seulement dans la Hollande, mais aussi dans la Flandre, le Hainaut, le Cambrésis et l'Artois, contrées qui se sont pourtant fait remarquer, surtout au XVIe siècle, par leur profond attachement à l'Église.

Malgré les édits de Charles-Quint et la sévérité des échevins contre les hérétiques, les doctrines nouvelles obtiennent certains adhérents dans la plupart des villes des Pays-Bas. Nous voyons en 1532, Thierri Kits, libraire et relieur à Bergues, condamné au bannissement perpétuel et à la confiscation des biens par les cuerhers de cette ville, pour avoir vendu dans la châtellenie des livres prohibés, propres à propager les erreurs de Luther[1]; en 1542, Jean de la Bauwette, natif de Wavre, résidant à Assche, traduit devant le conseil de Namur, sous l'inculpation de complicité avec Jacques Wéry, qui avait été, à l'insu dudit Jean, banni du comté de Namur, comme « suspecté de secte luthérianne[2]; en 1555, Charlotte de Hennin, épouse de Jean de Vrédière, écuyer, seigneur de Fontaine, détenue au château de Lille, où elle est « en bien grande perplexité, craingnant que l'on procède contre elle criminellement et par dernier supplice, par ce qu'elle auroit esté trouvée par simplesse avoir leu certains livres suspectz, et aussi tenu rière elle aucuns enseignemens prohibez et deffenduz par les placars et ordonnances[3]; en 1552, Jean Van der Schelde, d'Ypres, qui était allé à Borst près d'Audenarde, « sur le bruict quy courroit que l'on y joueroit ung jeu, en réthoricque » condamné pour ce motif, au bannissement comme s'étant « meslé d'hérésies, disputations ou nouvelletez[4]; » en 1553, Jeannin Tahon, d'Armentières, blesser mortellement d'un coup d'épée Antoine Butin, parce que celui-ci l'avait blâmé de

(1) Archives départementales du Nord, B. 1743, ann. 1532.
(2) Id. B. 1753, ann. 1542.
(3) Id. B. 1760, ann. 1550.
(4) Id. B. 1763, ann. 1552.

chanter une « chanson sentant Luthérie, en lui disant : « Pour quoy chantez-vous ceste chanson ? La ville d'Armentières n'est-elle point assez esclandrie, sans bailler occasion de plus grand esclandre ? [1] » en 1555, Marc Descarpentries, de Saint-Amand, frapper d'un coup d'épieu Jean Senescault, homme de métier, dans une rixe arrivée à la suite d'une conversation où ce dernier « avoit devisé trop avant des sainctes Escriptures, si comme du Nouveau Testament et du Psautier [2]; » en 1560, Robert Duwal, natif de Saint-Omer, et bourgeois de Bruges, qui avait résidé dans les universités de Louvain, Paris, Poitiers, Angers, Bourges et Orléans, et, pour son commerce, à Francfort en Allemagne, accusé « sur certain sinistre rapport contre luy faict par le curé de l'église de Sainct-Denys audict Sainct-Omer, disant qu'il n'avoit veu ledict suppliant à la messe en deux ans, et que une Jehanne Behelle auroit aussi desposé que icelluy suppliant, en ung bancquet où fut tenu propoz des mérites, auroit dit : « b.... des mérites : laissons cela, faisons bonne chière [3] ; » en 1561, Jean Dubois, « forgeur de hallebardes, fers de picques et taillandier, sur la callenge du prevost de Lille, pour avoir au cabaret, après boire, proféré aucunes parolles, mal sentant de la saincte foy catholicque, et aucunement altainct d'avoir mal parlé du purgatoire, et aussi pour avoir esté trouvé en sa maison aucuns livres deffenduz par la cathalogue, condempné par les eschevins de la ville de Lille d'estre battu et fustigié de verges sur ung chariot par les carfours, et, ce faict, d'estre banny de la dicte ville, à tous jours et à toutes nuyctz sur la hart [4] ; » en 1562, Charles de Revel, seigneur d'Audregnies, requis d'aller à Valenciennes, avec le

(1) Archives départementales du Nord, B. 1764, ann. 1553.
(2) Id. B. 1766, ann. 1555.
(3) Id. B. 1771, ann. 1560.
(4) Id. B. 1772, ann. 1561.

marquis de Berghes, grand-bailli du Hainaut, et le comte de Boussu, « après l'esmotion dernièrement advenue en ceste ville, suscitée par aucuns sectaires et héréticques, ayans recouz par la force, hors les mains de ceulx de la justice, deux prisonniers par eulx condempnez à mort, convaincquz de hérésies et contraventions aux ordonnances ; » le 10 mai 1562, après un dîner auquel ledit Charles de Revel avait invité le marquis de Berghes, le comte de Boussu et les commissaires chargés de l'enquête, cinq ou six personnes étant venues, entre dix et onze heures du soir, chanter devant la porte de sa maison une chanson « semblable à celles que chantent les Hugenotz journellement, le suppliant, esmeu de collère, sorta avec un espée soubz son brachs, trouva ung homme caché contre le mur, et, pensant qu'il estoit de la compaignie des chanteurs, luy donna quelques trois coups d'espée dont l'un et le principal sur la teste et duquel le lendemain il alla de vie à trespas [1] ; »

§ IV.

La noblesse. — Services dans les armées et la diplomatie. — Abus d'autorité. Légitimations et anoblissements.

La noblesse était représentée dans les Pays-Bas, par un nombre de familles beaucoup moins considérable que dans l'Artois, la Picardie et les autres provinces de la France. En cette contrée où les libertés communales et le développement du commerce avaient amené les commerçants riches et influents des grandes villes à prendre, dès le XIIIe siècle, le titre de chevaliers bourgeois, *milites burgenses*, il y avait toujours eu moins de gentilshommes.

[1] Archives départementales du Nord, B. 1773, ann. 1562.

Les marchands de Gand, Bruges et Ypres, de Saint-Omer, Lille et Douai, se regardaient comme les égaux des châtelains, qui demeuraient dans les campagnes ou résidaient dans les hôtels qu'ils avaient fait construire au sein des grandes cités.

On trouve néanmoins, dans les Pays-Bas, du XIVe au XVIIe siècle, un assez bon nombre de nobles, qui figurèrent avec éclat à la cour, dans les armées et dans les conseils des souverains, et sur lesquels les registres de l'Audience purent fournir de curieux renseignements. Beaucoup de gentilshommes se montrent encore animés du caractère chevaleresque des preux du moyen-âge, dans l'exercice des fonctions publiques qu'ils remplissent pour les ducs de Bourgogne et les rois d'Espagne, leurs successeurs. La profession des armes est celle qu'ils se plaisent à rechercher; nous ne rappellerons pas les milliers de noms et les nombreux états de service que nous pourrions citer à l'appui de cette assertion; ce que nous avons dit plus haut au sujet des armées suffit pour l'établir. Les fêtes militaires et les tournois les attirent encore; mais ces tournois deviennent des combats sanglants qu'il faut interdire. Lors de la première réception de Charles-Quint à Valladolid, en 1517, Philippe de Croy, Jacques de Luxembourg, Charles de Lannoy et Adrien de Croy résolurent de donner un tournoi de soixante hommes d'armes, trente contre trente. Chacun d'eux commanda une bande de quinze hommes vêtus de ses couleurs, et le jeune roi, qui « vollait bien que on monstrat en Espagne la hardiesse des gentilshommes de ses pays, » permit le combat au fer non émoussé. Désireux de faire parade de leur valeur devant un peuple étranger, dont ils gagnaient difficilement les sympathies, les combattants y apportèrent une telle fureur, que bientôt la lice fut couverte de chevaux tués et de cavaliers blessés; l'acharnement fut tel qu'on vit les blessés se relever pour combattre encore. Le sang coulait à flots; « les gens qui les regardoient

» crioient : Jésus! Jésus! le roi deffendoit de frapper; » les dames crioient et pleuroient. Quelque cry qu'il y » eust, les capitaines rendoient couraige à leurs gens et » recommençoient de plus beau. » Il fallut envoyer des gardes en grand nombre pour séparer les combattants et arrêter cette boucherie; aussi, Charles jura-t-il que de sa vie il ne souffrirait plus pareil tournoi. [1]

Beaucoup de nobles tournèrent leur activité vers la politique et la diplomatie. Le curieux recueil intitulé: *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du XVIe siècle*, dans lequel M. Le Glay a publié plusieurs centaines de lettres conservées dans les archives départementales du Nord, mentionne un nombre considérable de membres de l'ancienne noblesse qui remplissaient les fonctions d'ambassadeurs, plénipotentiaires, résidents et chargés d'affaires; tels sont les Hallewin, les Haneton, les Corteville, etc., etc.

Dans les campagnes, la noblesse conserve en partie son influence; elle se montre sous les aspects les plus divers. Les gentilshommes se font le soutien de la religion et des pauvres par les nombreuses fondations qu'ils établissent dans les églises, les couvents et les hôpitaux : en 1496, Philippe-le-Beau accorde des amortissements à Pierre, seigneur de Roubaix, jusqu'à concurrence de 100 livres, qui seront affectées à plusieurs fondations pieuses; [2] en 1501, à Isabelle de Roubaix, un amortissement en faveur de l'hôpital de cette ville; [3] en 1506, à Pierre de Camberin, en faveur de l'église Notre-Dame d'Arras, [4] et en 1508, à Jérôme Lauveryn, seigneur de Watervliet, en faveur des deux églises qu'il a fait construire, et à

(1) *Chronique Van Brabant* de Robert Macquereau, cité par Alexandre Henne. *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique.*

(2) Archives départementales du Nord, B. 1709, ann. 1495-1498.

(3) Id. B. 1712, ann. 1501.

(4) Id. B. 1717, ann. 1506.

Louis Rolin, seigneur d'Aymeries, en faveur de la Chartreuse de Macourt.[1] Parfois, on voit les seigneurs se faire les soutiens des faibles et les redresseurs des torts : les lettres de rémission de 1518 nous montrent Antoine d'Esne, seigneur de Marcq-en-Ostrevant, insulté et attaqué à coups de hallebarde parce qu'il avait voulu empêcher Colin Régnier de battre la femme de Guyot Cauderon.[2]

Mais, le plus souvent, dans cette série de registres qui ne mentionne en général que les actes tombés sous le coup de loi, nous découvrons des abus de pouvoir, et des excès condamnables, dont les nobles se rendent coupables. Les lettres de 1457, 1458 et 1459, nous apprennent que Godefroi d'Escornay, avec quatorze complices, avait enlevé la veuve de Louis de Lichtevelde, demeurant à Staden, et que Jean de Gavre, chevalier, seigneur de Heelvelt, s'était rendu coupable du rapt de Marie de Sueenvorst, chanoinesse de Mons, fille de Conrard, seigneur de Helsseloo, « telement qu'il la désiroit en mariage, et doubtoit que ledict Conrard en eust esté content ; »[3] la rémission est accordée en 1505 à Marguerite Bournel, dite de Vaulx, de Santes, « noble fenme, » reconnue coupable d'infanticide ;[4] en 1509, Daniel de Croix, écuyer, fils de Gérard, seigneur de Wambrechies, avait été condamné à cause du meurtre de Charles Desremeaulx, joueur de luth, qui, étant ivre, avait insulté ledit Daniel parce qu'il voulait l'empêcher d'entrer dans une maison, à Comines, où il « bancquetoit » en compagnie de Georges Gyselin, seigneur de Bousbecque, de Jacques Delesauch et de Jean Hovine, bailli de Comines;[5]

(1) Archives départementales du Nord, B. 1719, ann. 1508.
(2) Id. B. 1729, ann. 1518.
(3) Id. B. 1688 et 1689, ann. 1457-1459.
(4) Id. B. 1746, ann. 1505.
(5) Id. B. 1730, ann. 1519.

en 1524, Jean de Melun, fils de Hugues, vicomte de Gand, étant à la chasse aux lièvres aux environs de Remy et « estant surprins de vin, » tue un paysan de Monchy-le-Preux, qui avait répondu « rigoreusement et fièrement, » à une demande que Jean de Melun lui adressait;[1] en 1578, Nicolas Daens, seigneur du Parcquet, est condamné comme auteur du meurtre de Nicolas Wymille, clerc principal du greffe de Saint-Omer, par lequel il avait été rallié et insulté au sujet de ses armoiries.[2]

La noblesse était extrêmement jalouse des priviléges dont elle jouissait au sujet de la chasse. Divers règlements portés par les souverains lui réservèrent exclusivement ce droit, en édictant des peines contre les infracteurs. Les contraventions à ces réglements, donnaient souvent lieu, comme aujourd'hui les délits de chasse, à des luttes et à des homicides. En 1541, Jean Bourdet, gentilhomme, est condamné comme auteur de blessures, ayant, son contre intention, occasionné la mort de Jean Parent, à qui il avait donné quelques coups d'épieu, en lui intimant l'ordre de s'abstenir désormais de chasser le loup dans les bois de Wismes, de Nielles et autres, et de « héler et porter » par les villages de Ledinghem, de Verus, de Laires et autres circonvoisins, « la teste du loup pour exiger des subjectz aucuns vivres, chairs, pain, argent et cervoise, le tout au contempt des prohibitions portées par les placards sur la chasse contre tels gens rustiques prenant plaisir d'oster la hauteur et déduyct des gentilshommes; »[3] en 1578, Louis de Saint-Vaast, écuyer, blesse mortellement, en cas de légitime défense, un serviteur du bailli de Mœuvres, Antoine de Forvye, aussi écuyer, ce dernier ayant refusé de pro-

(1) Archives départementales du Nord, B. 1735, ann. 1514.
(2) Id. B. 1782, ann. 1578.
(3) Id. B. 1752, ann. 1541.

téger la garenne de Bourlon, « contre les foulles que les paysans y faisoient journellement avec chiens couchans, lévriers, tiraches, traicts de harckbouses et arcbalestres, tellement que ledict suppliant se trouvoit totallement frustré de tout le gibier et plaisir qu'il espéroit avoir. »[1]

Les lettres de légitimation et d'anoblissement, que renferment les registres de l'Audience offrent, aussi des renseignements au sujet des mœurs de la noblesse et de l'origine d'un assez grand nombre des familles les plus connues de la contrée. Dans les lettres de légitimation accordées aux enfants de gentilshommes, nous trouvons des Lallaing, des Nédonchel, des Montigny, des Lannoy, des Trazegnies, des Granvelle, des Carondelet, et au nombre des anoblissements, ceux de Pierre de Gouy, de Josse Vichery, de Jean de Haussy, de Michel de le Flie, et de maître Jean Thiébaut, astrologue, natif de Rouen[2].

§ V.

Mœurs, usages et coutumes.

C'est surtout au sujet des mœurs et des usages, des habitudes et des coutumes de la classe populaire que les registres de l'Audience abondent en renseignements curieux.

La violence du caractère des habitants des Pays-Bas se traduit par des actes innombrables. En 1544, Jean Delescluse, de Lille, est attaqué au sujet d'une conversation relative à la défaite des habitants de Clèves, par Jean Marissal, dit Gregnart, et en se défen-

(1) Archives départementales du Nord, B. 1782, ann. 1578.
(2) Id. Registres de l'Audience, passim.

dant, lui fait, « de son cousteau taillepain, une blessure qui devient mortelle; [1] en 1554, Jean Legrant, de Mortagne-sur-l'Escaut, frappe avec une branche de peuplier et blesse mortellement son beau-père, Hubert du Fresnoy, qu'il avait trouvé « coupant et estrennant des souches et pouppliers estans sur son héritage; [2] » en 1578, Étienne Liagre, de Courtrai, bailli d'Annequin, « jadis pédagoge de monsieur de Coupigny, se trouvant à Arras à l'hôtel du Griffon d'or, donne à Jacques Vasse, receveur des confiscations au quartier de Saint-Omer, quelques coups de poing tant sur la fasce que sur la teste, dont ledict Jacques tomba par terre et, faulte de bon régime, décéda le XVe jour enssuyvant; » [3] en 1594, Georges Bigourt, ancien échevin de Dunkerque, ayant rendu de grands services « sur les batteaux de guerre esquippez au port de la mesme ville, » blesse mortellement son fermier Jean Ooge, de Looberghe, par lequel il avait été appelé « escumeur de mer. » [4]

Les rixes dans les cabarets étaient fréquentes et produisaient de nombreux accidents. En 1518, Hacquinot Dupont, de Bondues, s'est « absenté » de la chatellenie de Lille, à la suite d'une querelle survenue à Tourcoing, au cabaret du *Brun-Pain*, et dans laquelle Antoine de Hollebecque a été tué d'un coup de flèche; [5] en 1548, Jacques Van den Velde, hôte des *Trois-Rois*, à Comines, blesse mortellement Charles Hessele, de Neuve-Église, par lequel il avait été outragé en son hôtellerie; [6] en 1562, Philippe Lecocq, blesse mortellement Jean Delerue, par lequel son beau-frère avait été attaqué

(1) Archives départementales du Nord, B. 1755, ann. 1544.
(2) Id. B. 1762, ann. 1551.
(3) Id. B. 1783, ann. 1578.
(4) Id. B. 1794, ann. 1594.
(5) Id. B. 1729, ann. 1518.
(6) Id. B. 1759, ann. 1548.

dans une discussion survenue en une taverne de Merville. [1]

Les fêtes locales, désignées sous le nom de kermesses et ducasses, et les danses qui se faisaient à l'occasion de ces fêtes, ou de la Sainte-Catherine, des noces, des baptêmes, étaient souvent l'occasion des rixes sanglantes. Aussi, de nombreux édits avaient été portés sur la durée et l'époque de ces fêtes. Celui de 1531 ayant été « impuissant à remédier au grand nombre d'homicides qui se commettoient encore journellement par yvrogneries et tavernes et cabarets, » l'ordonnance du 15 janvier 1546 enjoignit aux officiers de redoubler de sévérité, et défendit d'accorder des lettres de rémission pour les meurtres perpétrés durant les fêtes locales ou dans les trois jours suivants. La taverne, où l'homicide avait été commis, était fermé pour un temps, déterminé, d'après la gravité du cas, par décision du juge. [2]

Les registres de l'Audience font souvent mention de crimes commis durant les fêtes et les danses. En 1526, Antoine Cardon, « bazennier » de Douai, entre en querelle avec des individus qui voulaient emporter le bois servant à faire le feu de joie qui fut allumé sur le cimetière de Saint-Amé, le jour « des quaresmeaux, » à l'occasion de la paix conclue entre François I et Charles-Quint; à la même époque, Hacquinot Lemesre, à la dédicace du petit Hantay, blesse mortellement un homme, en prenant la défense de Gillot Tazin, « lequel faisait du fol jouant d'un soufflet à Clocquettes ; » [3] en 1559, Jean Wallois, de La Ventie, intervient dans une rixe, « à l'esbatement et danse qui se faisoit sur bourg à cause de la feste de saincte Catarine. » [4] La Saint-Nicolas, fête qui se célé-

(1) Archives départementales du Nord, B. 1773, ann. 1562.

(2) A. Henne. *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. v, p. 255.

(3) Archives départementales du Nord, B. 1738, ann. 1527.

(4) Id. B. 1770, ann. 1560.

brait et se célèbre encore aujourd'hui dans l'Est de la France au sein d'un grand nombre de familles est rappelée dans une lettre de rémission accordée à Henri Lemachal, de Verton, qui avait frappé d'un coup de bâton le nommé Bernardin, par lequel messire Jacques Niclot, maître d'école, avait été insulté et attaqué au banquet donné par Wary le chapelier « en considération de ce que son jeusne filz avoit esté choisy et esleu pour représenter le sainct Nicolas, suyvant que ailleurs le semblable est observé; » [1] une lettre de 1545 fait connaître, ainsi que plusieurs autres, l'usage qui existait « de porter candelle selon la coutume des noepces, aux nouvelles mariées: [2] » En 1561, nous voyons Jean Chastellain, de Chocques, blesser mortellement Malin Carou, « dans un débat et noise meu d'entre les compaignons et jeusnes gens dudict Chocques allencontre de ceulx de Gonnehem, lorsque se faisoyent les nopces de la fille d'ung nommé Augustin de Richebourg, en certain esbattement et danse sur la place Saint-Sauveur dudict Chocques; [3] » En 1590, Éloi Caudron, de Combles, blessa mortellement, avec un épieu ferré, le nommé Antoine Verchon, dans une querelle survenue parce que ledit Antoine avait refusé le vin aux jeunes gens du village en venant y visiter sa fiancée; [4] et la même année, Pasquier Normand, d'Equerchin, frappa d'un coup de dague Charles Thierri, l'un des jeunes gens dudit village, qui n'avaient pas été satisfaits des vingt patars que ledit Pasquier leur avait offerts pour obéir « à la coustume réprouvée selon laquelle quand une fille ou femme villageoise s'allie par mariaige à quelque estrangier, convient donner à boire aux compaignons du lieu de la fiancée, et que la sœur dudict

(1) Archives départementales du Nord, B. 1777, ann. 1566.
(2) Id. B. 1756, ann. 1545.
(3) Id. B. 1772, ann. 1561.
(4) Id. B. 1789, ann. 1590-1593.

Pasquier, demeurant audict villaige d'Esquerchin, estoit fiancée à ung compaignon de Courrières; nous voyons aussi, dans le registre de la même année, Jacques Roussel, de Tourcoing, blesser mortellement Martin l'un des «garnemens qui l'avoient attaqué dans une taverne de Mouscron, où il était allé avec d'autres manans dudit Tourcoing «se rafraschir et brusler ung fagot, après avoir veu en l'église dudict Mouscron une célébrité de la Nativité par aulcuns enfans à ce instruitz en forme de comédie.[1]

Les accidents, les malheurs, sont souvent rappelés dans les registres de l'Audience. En 1554, Hector de Herrin, en passant à cheval, « bien radde, » de la rue de la Grande-Chaussée, à Lille, à la rue des Malades, renverse et blesse mortellement la femme de Mathieu Labre, qu'il n'avait pu voir à cause du vent qui relevait son manteau, par-devant les yeux; [2] en 1594, Jean Boure, de Haveskercke, « le jour de candelaige et dédicace d'illecq, estant en une chambre haulte de la taverne appelée vulgairement la Blanche jecta ung pot de lot sur la table, où il y avoit de la bière, et d'iceluy coup, du tout fortuitement faict sans aulcune malice, il advint que ledict pot, vraysemblablement tombé sur son coing, d'un petit bond qu'il fit, se jeta de luy mesme hors d'icelle chambre par la fenestre, d'où il tomba sur la teste d'une jeusne fille à marier, nommée Jacquemine Sergeant, qui s'estoit retirée et mise joindant la parois et muraille de la taverne, pour mieulx commodieusement veoir l'esbattement ou danse; » la même année Jean Garbe, aussi d'Haveskerke, sortant « du bancquet que faisoit Robert Du Bois, sergeant à cheval du bois de Nieppe, au nom d'une sienne fille laquelle rendait sa chandelle, et où estoient selon l'ordinaire conviez tout

(1) Archives départementales du Nord, B. 1789, ann. 1590-1593.

(2) Id. B. 1765, ann. 1554.

le clergé, notables et aultres, fut requis très-instamment se vouloir joindre aux jeunes gens dudict lieu, lesquelz, avec congié du Magistrat d'illecq, portoient une grande branche de may, pour la planter au devant de la maison du lieutenant, scituée devant celle dudict Robert Du Bois, laquelle jeusnesse, selon la coustume, estoit garnie de harquebouses pour faire une salte à l'entour dudict may; » l'un des jeunes gens ayant forcé Jean Garbe à prendre son arquebouse « qui estoit chargée d'aulcunes grosses semences pour tirer aux oiseaulx, » il avait en vain à plusieurs reprises essayé de tirer avec les autres et l'avait remise sur son épaule, quand d'elle-même elle partit et alla frapper deux jeunes femmes, Philippote Luwinck et Jeanne Guilbert, qui furent atteintes des plombs et moururent quelques jours après. [1]

Les lignes qui précèdent suffiront pour donner une idée générale de la nature des documents que renferment les registres de l'Audience et de l'intérêt qu'ils peuvent présenter. Les noms de chaque ville, de chaque localité, nous dirions presque de chaque famille des Pays-Bas, sont rappelés dans cette collection. Nous tenons à répéter, avant de mettre fin à cette étude, que ces lettres ne peuvent faire apprécier les siècles passés que par des détails et par le côté le plus mauvais, et que, par conséquent, elles pourraient induire en erreur ceux qui ne jugeraient que d'après leur contenu. Mais ce sont des documents importants et curieux dont l'historien doit tenir compte; et nous croyons avoir rendu service à la science historique, en les faisant connaître. Pour résumer, en un mot, tout ce que nous avons dit, sur l'importance de l'inventaire des registres des Chartes de l'Audience, nous rappellerons que la table de cet inventaire présentera plus de cent trente mille noms de famille, et plus de soixante mille noms de localités.

(1) Archives départementales du Nord, B. 1790, ann. 1594.

DOCUMENTS[1].

1448, 27 septembre. — Mandement de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, se réservant l'octroi des lettres de grâce, et ordonnant de les enregistrer.

Phelippe, par la grâce de Dieu duc de Bourgoingne, etc. A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Comme pour le bien de nous et de nostre justice de nostre païs et conté de Flandres, nous aïons nagaires, par noz lettres patentes, révoqué et rappellé l'auctorité et puissance que avoient de par nous nostre souverain Bailli de Flandres et quelxconques autres noz officiers d'icelui païs de baillier d'ilec en avant à quelxconques personnes bannyes par les justices ou lois de nostre dit païs et pour quelque cas ou délit que ce soit, saufconduis et rappeaulx de ban, et d'iceulx baillier et octroïer aïons à nous retenu l'auctorité et puissance, et ordonné et deffendu par noz dites lettres aux bourgmaistres, eschevins et autres gens des lois de nostre avantdit païs que ausdis saufconduis et rappeaulx de ban desdites personnes bannyes, se ils ne sont donnez et octroïez de nous ou nostre chancelier ou celui ou ceulx que pourrons commectre cy-après en nostre absence au gouvernement de nostre dit païs de Flandres, ne soit doresenavant obtempéré et obéy en aucune manière, comme ces choses et autres plus à plain sont déclairées et contenues en nos dites lettres patentes d'icelle révocation. Savoir faisons que nous, voulans et désirans mettre ordre et règle en la commission et octroy desdis saufconduis et rappeaulx de ban, et afin que nostre droit y soit gardé

(1) Afin de faire connaître d'une manière plus complète les curieux documents que que renferment les registres des Chartes de l'Audience, nous avons cru devoir joindre à notre travail la copie textuelle de quelques pièces appartenant aux diverses catégories de lettres qui ont été entérinées dans cette collection.

comme il appartient, avons, par grant et meure délibéracion de conseil, ordonné et ordonnons que tous ceulx et celles qui de cy en avant seront ainsi bannis par les lois et justices de nostre dit païs pour quelque cas et à quelque temps ou terme que ce soit, qui vouldront avoir et obtenir sauf conduit et rappel de ban pour retourner et converser oudit nostre païs de Flandres, seront tenuz d'eulx traire et envoïer pardevers noz amez et féaulx les commissaires par nous ordonnez sur le fait de noz finances et leur monstrer et exhiber le tiltre de leur bannissement, lesquels commissaires, un regart audit tiltre et au cas déclaré en icelui, pour lequel ilz seront ainsi bannys, et à la qualité et faculté de sa personne et de ses biens, arbitreront, tauxeront et modéreront la finance pour obtenir lesdis saufconduis et rappeaulx de ban que iceulx bannys devront païer à nostre prouffit et laquelle sera receue de ladite personne bannye par le Receveur général de toutes nosdites finances qui en baillera sa lettre de recepte dont sera fait registre par le clerc de noz dites finances, semblablement que l'en fait des lettres de recepte de noz autres finances, de laquelle lettre de recepte touchans les dites compositions, saufconduiz et rappeaulx de ban sera fait ung registre qui demourra devers nosdis commissaires ou l'un d'eulx, en rapportant, monstrant et exhibant laquelle lettre de recepte avec ledit tiltre de ban à nous, à nostre dit chancelier ou à celui ou ceulx que en nostre absence aurons commis au gouvernement de nostre dit païs de Flandres, lui sera octroïé et consenti lettre de saufconduit et de rappel de ban selon que ladite lettre de recepte portera et que apointié en aura avec nosdis commissaires et de laquelle lettre sera fait registre de mot à mot par l'audiencier de nostre chancellerie et par celui qui sera commis à recevoir l'esmolument de nostre dit scel de secret quant nostredit chancelier sera absent de nous, lequel registre sera envoïé chacun an en la Chambre de nos Comptes à Lille pour la vériffication de la recepte que fera ledit commis, toutesvoies; au regart des cas énormes commis et perpétrez par ceulx qui ainsi auront esté banniz, dont les crimineux seront plus utiles d'estre et demeurer hors de nostre dit païs de Flandres que dedans, nous ne voulons ne entendons aucunement que par ceste nostre ordonnance lesdis commissaires en composent ou facent aucun traictié sans nostre sceu et expresse ordonnance. Si donnons en mandement auxdis commissaires de noz finances, les gens de noz comptes à Lille, à tous noz bailliz, justiciers et officiers de nostre dit païs et conté de Flandres, que nostre dite ordonnance ilz gardent et entretiengnent ou facent garder et entretenir sans enfraindre ne aler au contraire en aucune manière car ainsi nous plaist il estre fait. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre

nostre seel à ces présentes. Donné en nostre Chastel de Hesdin, le XXVIIe jour de septembre l'an de grâce mil CCCC XLVIII.

Par Monseigneur le Duc,

L. DOMMESSENT.

Archives du Nord : B. 1684, f° 65, r°.

1463, 4 janvier (v. st.). — Commission de Simon Bolle, receveur des amendes et exploits du Grand-Conseil et des gens de finances, qui auparavant étaient perçus par le receveur général.

PHELIPPE, par la grâce de Dieu duc de Bourgoingne, etc. A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Comme nous aïons nagaires esté advertiz qu'il estoit expédient, pour le bien et prouffit de nous, qu'il y ait ung receveur particulier ou commis à recevoir les amendes et exploix qui journellement nous sont ou pevent estre adjugiez par les gens de nostre Grand Conseil, et que les commis par nous au fait de noz grans et secrez affaires, et aussi sur le fait de noz demaine et finances, estans lez nous, ont de ce parlé ensemble en conseil, et ont délibéré et sont d'adviz que ce sera bien fait de le ainsi faire, et d'adviser, entre noz gens, officiers et serviteurs, ou autres nous servans soubz eulx, ydoinnes toutesvoies et propices à ce que dit est, qui d'entre eulx est le plus continuélement résident devers nous, pour ce que ledit office requiert continuelle résidence par devers nous. Savoir faisons que nous, ce considéré, et que Simon Bolle, clerc de maistre Pierre Milet, nostre secrétaire signant sur le fait de noz finances et audiencier de nostre seel de secret, est continuélement devers nous, nous servant soubz ledit maistre Pierre Milet, et tenant son registre de contrerôle de la Recepte Générale de nosdites finances et tant de la recepte que de la despence; aussi que les lettres qui se font desdites amendes et exploix à nous adjugiez par lesdis de nostre Grant Conseil estant lez nous et toutes lettres que l'on seelle devers nous et de nostre seel de secret, ainçois que aucune délivrance en soit faite, viennent ou au mains doivent venir ès-mains dudit maistre Pierre Milet, à cause de son estat et office d'audiencier, et mesmement, de celles dont prouffit nous puet ou doit venir, il fait et tient registre, et est à ce par nous commis, par quoy non seullement lesdites amendes et exploix de justice, mais aussi toutes compositions et finances qui doivent estre et venir à nostre prouffit et dont les dites lettres seellées font mention, se pevent mieulx et plus légièrement recouvrer devers lui que autrement; et

pour considération des services que nous a faiz ledit Simon Bolle jà l'espace de huit ans continuélement, en la compaignie dudit maistre Pierre Milet qui, durant ce temps, a eu et a encores de grans charges entour nous, icellui Simon Bolle, eu regart principalement à ce qu'il s'est adez tenu et tient prez dudit maistre Pierre Milet, avons ordonné, commis et establi, et, par ces présentes, ordonnons, commettons et establissons nostre receveur desdites amendes et exploix, et de toutes compositions et sommes de deniers qui sont et seront jugiées, tauxées, arbitrées et autrement practiquées par lesdites gens de nostre Grant Conseil et de noz finances estans les nous, et que le receveur général d'icelles noz finances a jusques à ores accoustumé recevoir, etc. Donné en nostre ville de Bruges, le IIIe jour de janvier l'an de grâce mil quatre cens soixante-trois.

GACHARD, *Inventaires des Chambres des Comptes de la Belgique*, t. III, p. 369.

1387, janvier (v. st.). — Amortissement d'une rente sur des maisons à Lille.

PHELIPPE, filz de Roy de France, duc de Bourgoingne, etc. Savoir faisons à tous présens et à venir que à l'umble supplication de Ernoul, Pierre et Berthelemieu de la Barre, Henry le Preudomme, Jehan et Berthelemieu Hangouwart, Pierre Le Neveu, Brisse Framaut, Jehan de la Bare, Tristant Framaut, et Robert de la Vacquerie, lesquelx, par vertu d'une sentence, pronunciation et ordonnance donnée de nous de et sur certain débat et descort qui estoit entre lesdis supplians, consors en ceste partie, d'une part, et Eulart de Pouques et ceulx de Primecque, d'autre part, pour occasion de la mort de feu Perceval de Primecque, de laquelle lesdiz supplians estoient souspeçonnez et encoulpez, sont tenuz de fonder une chappelle de XV francs d'or de rente annuelle et perpétuelle, pour le remède de l'âme dudit défunct dedens certain jour prouchain à venir, laquelle fondation iceulx supplians sont en grant voulenté de faire et acomplir si comme ils nous ont fait exposer, et de asseoir ladite rente chacun selon sa portion sur pluseurs maisons et héritages assis dedens nostre ville de Lille, ou cas que icelle rente nous plaira amortir. Nous, qui tousjours désirons l'augmentation du divin service, en faveur du remède de l'âme dudit deffunct, et affin que lesdiz supplians puissent entériner nostre dite sentence et ordonnance, avons lesdiz quinze francs de rente annuelle et perpétuelle, acquises ou à acquérir par lesdiz supplians

et chacun d'eulx selon sa portion sur maisons ou autres héritages assiz en nostre dite ville, admorties et admortissons par ces présentes de grâce espécial et de nostre certaine science et advis à l'œuvre et au proufit de ladite fondacion, voulans et consentans que les chappellains qui pour le temps à venir possideront ladite chappelle, tiennent paisiblement et perpétuelment lesdiz xv francs de rente comme admorties sans ce que ilz puissent estre contrains de les mettre hors de leurs mains aucunement, de laquelle chappelle la collation appertiendra perpétuelment à nous et à nos successeurs Contes de Flandres, excepté la première fois seulement que les amis dudit défunct la pourront conférer à telle personne ydoine et souffisante comme il leur plaira, et parmi ce lesdiz supplians nous paieront pour une fois la somme de LX francs d'or. Si donnons en mandement à nos amez et féaulx conseilliers les gens de nos Comptes à Lille, et à tous nos justiciers et officiers de nostre païs de Flandres, présens et à venir, et leurs lieutenans et chacun d'eulx si comme à lui appertendra, que lesdiz supplians et chacun d'eulx pour tant qu'il lui touche, et aussi les chappellains qui pour le tamps à venir seront instituez en ladite chappelle, de ceste présente grâce facent et sueffrent joïr et user paisiblement sans les constraindre, molester ou empescher aucunement ores ne ou temps à venir au contraire, et afin que ce soit ferme chose et estable à tous jours nous avons fait mettre nostre seel à ces présentes lettres, sauf en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes. Ce fut fait à Arras, l'an de grâce mil CCCC IIII XX et sept, ou mois de janvier.

Par Monseigneur le Duc,
nous présent,
J. HUE.

Archives du Nord : B. 1681, f° 37, r°.

1387, février (v. st.). — Rémission à Mathieu et Griffon de Licques.

PHELIPPE, filz de Roy de France, duc de Bourgoingne, etc. Savoir faisons à touz présens et à venir nous, l'umble supplication de noz amez messire Mahieu, sire de Lisques, et de messire Griffon de Lisques, son frère, chevaliers, avoir receue, contenant que comme en la guerre derrain faite ou pays de Guelre, ilz nous ayent servi bien et loyaument en la compaignie et soubz le gouvernement de nostre amé et féal chevalier et chambellan messire Guillaume de la Trémouille, et il soit ainsi que, au

retour dudit pays de Ghelre, lesdiz supplians, avecques eulx et en leur compaignie plusieurs leurs serviteurs et familiers, à un certain jour environ l'eure de demie lieue devant souleil couchant, pour eulx logier, feussent arrivez au Mont-Saint-Eloi près Arras, auquel lieu a une abbaye de moines, à laquéle abbaye les aucuns des genz et familiers dudit messire Mahieu feussent alez à la porte d'icelle, et, en leur chemin, encontrèrent le sire de Hondrecoustre, chevalier, qui en icelle abbaye avoit esté en entencion d'y cuidier estre logiez, ausquelx il demanda où ilz aloient, et ilz lui respondirent: « Nous alons à l'abbaye savoir se nostre maistre y pourra estre logiez; » ausquelx il dist: « Lors, n'y alez point; car, en vérité, je en viens, et my à l'en fait visage de bos, » et respondu que finablement il n'y seroit point logiez et que les abbayes du pays n'estoient mie du commun pour y logier. Et lors retournèrent avecques ledit chevalier, et, à leur retour, encontrèrent ledit sire de Lisques leur maistre, et lui comptèrent comment ilz avoient trouvé ledit sire de Hondrecoustre, et qui avoit esté à ladite abbaye pour y cuidier logier, et la response qui faite leur avoit esté en icelle; et adont ledit sire de Lisques, monta à cheval du lieu où il estoit, et dit à sesdiz familiers et serviteurs que il yroit en icelle abbaye pour veoir et savoir se il pourroit estre logiez en ycelle, et se on feroit néant plus pour lui que on n'avoit fait pour ledit sire de Hondrecoustre; et, quand il fu arrivez à ladite porte, avecques lui aucuns de sesdiz serviteurs, dist au portier, moult courtoisement, que il lui volsist ouvrir la porte, lequel lui respondi, de grant cuer et félon couraige, que il n'en feroit riens, et que les abbayes n'estoient point de commun pour y logier et ainsi faire, ne que point n'y entreroit. Lequel sire de Lisques lui respondi que si feroit, et que touz gentilzhommes passans le pays en servant le Roy en ses guerres et nous aussy ès nostres, povoyent prendre en toutes abbayes et autres lieux, logiez et passage pour une nuit. Sur lesquèles paroles survint ledit messire Griffon, son frère, qui est jeunes homs, et qui oy dire audit portier les dites paroles, dist à icelui portier par jeunesce et ainsi que jeunes gens font communément: « Se tu n'ouvres la porte de ceste abbaye, sy y entrerons-nous; car il est tart et si fait froit, et se ainsi ne le faiz, je alumeray du feu pour nous chauffer, et fay mal de nous faire cy estre sy longuement. » Et lors il fist et fist faire du feu télement que il se prist à la porte et que partie d'icelle porte fu arse. Et pendens ces choses et paroles ainsi faites et dites entre ledit Griffon et ledit portier, ledit sire de Lisques estoit alez à l'environ de ladite abbaye pour savoir se autrement y pourroit entrer en ycelle, et quant il fu retournez à ladite porte, et qu'il vist que le feu

que sondit frère avoit fait ou fait faire pourroit empirer ou dommaigier ladite porte, comme de ce courroucié commanda à l'un de sesdiz familiers que il ostast icelui feu, lequel d'un arc hastivement tira le feu arrière de ladite porte télement qu'il fu moult empiriez et la corde arse. Et après ce lesdiz supplians et leursdiz familiers et serviteurs alèrent querre une grosse trouse de boys et d'icelle à force de genz fu heurté et bouté de bout contre ladite porte, et pour ce que icelle porte ilz ne porent rompre alèrent à une fenestre trillyée de fer qu'ilz apperçurent, et à icelle gettèrent tant de grosses pierres que par force ilz la rompirent, et entrèrent dedans ladite abbaye les aucuns de leurs dites gens et familiers, et ouvrirent ladite porte et entrèrent en ladite abbaye lesdiz supplians avecques eulx deux ou trois leurs familiers qui cherchèrent et furtèrent par ladite abbaye se ilz pourroient trouver ledit portier, lequel ilz ne trouvèrent point, et à leur retour en la court d'icelle abbaye lesdiz supplians trouvèrent et encontrèrent messire Pépin de Rasse, seigneur des Coisnes, chevalier, acompagnié de XII ou XVI personnes ou environ tant hommes de villes comme autres, lesquelz dirent ausdiz supplians qu'ilz avoient fait mal d'avoir fait telz excès comme d'avoir bouté le feu en ladite porte et d'avoir rompu ledit treilliz et fenestre et d'entrer en icelle abbaye, à quoy ledit sire de Lisques respondi et dist que se lui ne autres disoient qu'ilz eussent fait telz choses, ne qu'ilz eussent bouté le feu en ladite abbaye pour ce que icelui de Rasse le maintenoit, que tantost contre ceulz qui le diroient il maintenroit qu'il ne diroit pas bien. Et adonc icelui Pépin de Rasse saicha sa dague, démonstrant de courir sus audit sire de Lisques, lequel et ses complices qui n'estoient que quatre contre touz les dessusnommez pour résister à leur force et entreprise, et obvier au péril de mort, saichèrent leurs espées ou dagues sanz ce qu'ilz touchassent ne férissent aucunement les uns aux autres. Ouquel fait, par un escuïer de la compaignie dudit Rasse, lui fu dit que il se advisast, et que ledit sire de Lisques estoit de noble sangc et de noble ligniée extrait et venuz et de son lignage, et que la chose pourroit tourner à très-grant mal se il ne s'en prenoit garde; et lors entre eulx n'ot plus de si très-grant pestilance fors que par manière de desmonstrance de paroles. Sur lesquèles l'un des pages dudit sire de Lisques, qui estoit au dehors de ladite porte, qui avoit veu et véoit ledit débat et certaine quantité d'espées saichées toutes nues contre son dit maistre et autres de sa compaignie qui n'estoient que quatre, pour la hideur qu'il ot de ce, cria : « Haro ! » à haulte voix, si que plusieurs personnes l'oyrent, et incontinent s'en ala devers ledit seigneur de Hondrecoustre, lequel, accompagnié de Jehan de

Samettes, Tristan de Senliz, Guillaume Courteheuse, Laurin de La Mote, escuïers, Carnaige et Willaume Froyssart, varlez desdiz sire de Lisques, et messire Griffon, son frère, en entencion de aidier et conforter ledit sire de Lisques, avecques lui et en sa compaignie plusieurs gens ses serviteurs ou autres, alèrent en ladite abbaye, et trouvèrent la porte d'icelle fermée, laquèle leur fu ouverte par aucuns des genz dudit sire de Lisques, et entrèrent en icelle abbaye. Et les choses devant dites après ce venues à la cognoissance dudit sire de Hondrecoustre, prinst icelui de Rasse par la poitrine, lequel Rasse avoit sa dague toute nue en sa main, et tant fu procédé oudit débat et conflict entr'eulx que de première venue et en chaude cole deux des familiers et serviteurs dudit de Rasse furent navrez sanz mahaing ou mutilation. Et pour ces choses ainsi faites ledit sire de Lisques, voyant les grans périlz de mort et inconvéniens qui s'en povoient ensuir, dist audit de Rasse qu'il lui baillast sadite dague qu'il tenoit en sadite main, et qu'il n'auroit garde de mort; laquéle il lui bailla et puis se départirent d'ensemble sanz aucune autre chose faire, et s'en alèrent, lesdiz seigneurs de Lisque et de Hondrecoustre, touz ensemble en leur hostellerie pour soupper paisiblement, et puis orent advis ensemble qu'il seroit bon que ilz feissent savoir par aucuns de leurs serviteurs se ledit Rasse pourveoit aucunement de leur porter dommage pour cause dudit fait, et envoïèrent de leurs dites gens jusques au nombre de cinq ou environ escouter et savoir vers l'ostel dudit Rasse s'il faisoit aucun semblant de leur porter dommage, lesquelz cinq personnes trouvèrent devant ledit hostel dudit Rasse certain nombre de ses genz, lesquelz leur demandèrent quelles genz ils estoient, et où ilz aloient, ausquelx ilz ne respondirent aucune chose et passèrent tout oultre icelui hostel, et en eulx retournant en leurs hostelz en my-chemin, encontrèrent certaines genz chevauxchans ledit chemin, lesquelx demandèrent les uns aus autres: « Qui estes-vous? » « et vous qui? » et de leur oultrageuse manière lesdiz chevaucheurs, leurs bacinez ès testes, leurs lances ès mains, sanz vouloir nommer leurs noms, lesdites cinq personnes doubtans, pour cause des choses dessusdites, que ce ne feussent aucuns de la partie dudit Rasse qui leur volsissent porter dommage, crièrent: « Nostre Dame Bourgoigne, » saichèrent et ruèrent les uns sur les autres, leurs lances et espées, plusieurs cops, et tant que Marcelet Des Planques et un autre de leur compaignie furent navrez, et lors un escuïer de leur compaignie leur dit: « Qui estes-vous qui ainsi voulez tuer Marcelet Des Planques? » et après leur dirent pourquoy ilz ne se nommoient, et lors aidèrent à lever ledit Marcelet sanz plus autre chose faire. Pour lesquèles choses lesdiz

supplians et autres dessusdiz ont esté appelez à noz drois à nostre chastel d'Arras, pour quoy ilz sont en très-grant doubte de estre pour ce banniz à tousjours de nostre conté et pays d'Artois, si comme ilz dient, en suppliant sur ce nostre grâcieux remède. Pour ce est-il que nous, à la supplication de plusieurs nobles et gens de grant estat qui de ce nous ont supplié, considérans aussy les jeunes aages desdiz seigneur de Lisques et Griffon, son frère, vueillans plus condescendre en ceste partie à doulceur et miséricorde que à rigueur de justice, à iceulz supplians et autres dessus nommez et à chascun d'eulz, de nostre certaine science et grâce espécial, avons quittié ou cas dessusdit, remis et pardonné, et par ces présentes quittons, remettons et pardonnons les faiz, cas, offenses et autres choses dessusdites et touz les appeaulx et banissemens qui en seroient ensuiz avec toute peinne et amende corporèle, criminèle et civile que eulx et chascun d'eulx seroient ou pourroient estre pour ce encheuz ou encouruz envers nous et nostre justice et les restituons à leur bonne fame et renommée, aus pays et à leurs biens non confisquez, et en imposons scilence perpétuel à nostre procureur, parmi ce que, premièrement et avant toute euvre, lesdiz sire de Lisques et messire Griffon, son frère, et quatre gentilzhommes leurs complices qui furent à perpétrer les excès dessusdiz, se transporteront en ladite église, le jour de la feste de la Nostre-Dame en my-aoust prochain venant, à heure de prime, et ou chapitre d'icelle église, à l'abbé et à tant de ses religieux qu'il vouldra avoir avecques lui, et cinq ou six personnes de ses amis, et illecques lesdiz chevaliers et complices à genoulz, leurs chaperons ostez, diront aus diz abbé et religieux qu'il leur desplaist de tout leur cuer des offenses et injures par eulx faites ausdiz religieux et à leur dite église, et leur prieront que ilz les leur vueillent pardonner, et pour les dommages et despens desdiz religieux, lesdiz chevalier et complices leur paieront la somme de cent francs d'or, la moitié lors, et l'autre moitié à la feste de la Toussains prochain ensuivant, et de les païer se obligeront ausdiz religieux par bonnes lettres soubz seel auctentique, et feront satisfacion civile aus autres personnes qui furent injuriés en commettant les excès dessusdiz. Sy mandons à nostre bailli d'Arras et à touz noz austres justiciers, officiers et subgez présens et à venir, leurs lieustenans et à chascuu d'eulz si comme à lui appertendra, que lesdiz supplians et autres dessus nommez et chascun d'eulx facent, seuffrent et laissent oudit cas joïr et user paisiblement de nostre présente grâce par la manière dessusdite senz eulx faire ou souffrir estre fait oes ne ou temps à venir aucun empreschement au coutraire, et pour que ce soit chose ferme et estable à tousjours mais, nous

avons fait mettre nostre seel à ces lettres, sauf en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes. Donné à Meleun, ou mois de février l'an de grâce mil ecc IIII^xx et sept.

Par Monseigneur le Duc,

R. THOROUDE, *visa*.

Archives du Nord : B. 1684, f° 47, r°.

1449, 16 avril. — Rémission aux stiermans (pilotes) d'Ostende.

PHELIPPE, par la grâce de Dieu duc de Bourgogne, etc. Savoir faisons à tous présens et à avenir nous avoir receu l'umble supplication de Cornille Bertelief, Jehan Stelwart, Cornille Lanchals, Jehan Kalc, Jaques de Langhere, Jehan Bul, Victor Cossart, Jaques Pieters, Pietre Steilwart, Dankart filz Henry, Guillaume Gorlin, Jacques Van den Zande, Willem Zwanke, Anthoine Scotte et Jean de Stuvere, tous stiermans demorans en nostre ville d'Oostende, noz subgez, contenant comment nagaires et après certaines keures et ordonnances faites par ceulx de la loy de nostre dite ville d'Oostende, tant sur le salaire et autres choses touchans le fait desdis supplians et la manière de gaingnier leur vivre comme autrement, par lesquelles keures et ordonnances iceulx supplians, qui sont povres gens vivans et entretenans eulx, leurs femmes, enfans et maisgnaiges de leur labeur, qui est toutes voies bien peu de chose, se sentirent fort grevez comme il leur sembloit et se advisèrent, afin de empescher l'exécution et intérinement d'icelles keures et ordonnances, de entre eulx ensemble faire ung sérement, promettre et jurer sur une véronique de contrester et eulx opposer ausdites keures et ordonnances, et de demorer ensemble en ce propos et de non partir l'un de l'autre jusques à la mort. Et de fait se assemblèrent et firent lesdites promesses et séremens, et depuis en entretenant leurs dites promesses et séremens, se sont efforcez de contrester et contrarier les dites keures et ordonnances, et, à ceste fin, se sont transportez les plusieurs d'eulx par devers ceulx de la loy de nostre dite ville d'Oostende, et leur ont dit et déclaré que les dites keures et ordonnances ilz ne vouloient point entretenir ne y obéyr aucunement, en leur faisant sur ce aucunes remonstrances et requestes. Lesquelles choses véans, ceulx de la loy de nostre dite ville d'Ostende aient procédé par ban à l'encontre d'aucuns des dits supplians en leur donnant tiltre déclairé en leur ban, et depuis, véans les informacions sur ce faites tant par les dis d'Ostende comme par noz commis à ce, ait esté mandé, de par nous et par noz lettres

patentes, prendre et emprisonner de par nous six des plus coulpables desdis supplians et les amener noz prisonniers et les autres adjourner à comparoir en personne pardevant nous et les gens de nostre Grand Conseil estant lez nous pour respondre à nostre procureur pour et en nom de nous et ausdis d'Ostende à tout ce que demander leur vouldroient touchans les choses des susdites, mais iceulx exposans n'y ont osé venir ne comparoir et pour ce ont esté contumacez et mis en deffault, et sont de présent en telle perplexité et paour à l'occasion de ce que dit est qu'ilz n'osent aler aval le païs ne peschier et faire leur labeur et besoigne pour gaignier leurs povres vies et entretenir leurs dis mesnaiges, ains seroient en aventure et tailliez d'abandonner le lieu et noz païs, et eulx en aler et retraire comme vacabondes en autres païs et marches estranges, et de laissier leurs dites femme, enfans et mesnaiges en grand povreté et misère se nostre grâce et miséricorde ne leur estoit sur ce impartie, dont, actendu ce que dit est, et qu'ilz sont simples et povres gens qui ne cuidoient riens meffaire ni offenser à faire les assemblées, promesses, séremens, aliances et autres choses dessusdites si comme ilz dient, ilz nous ont très-humblement fait supplier et requérir. Pourquoy nous, ces choses considérées, non voulans la destruction d'iceulx supplians, ne de leurs dis mesnaiges, ains qu'ilz demeurent en estat, et voulans grâce et miséricorde préférer à rigueur de justice, aïans pitié et compassion d'eulx et de leurs dites povres femmes, enfans et mesnaiges, à iceulx Cornille Bertelief, Jehan Stelwart, etc., et à chacun d'eulx, inclinans à leur dite supplication et à la prière, requeste et faveur d'aucuns noz espéciaulx serviteurs, avons quicté, remis et pardonné, quictons, remettons et pardonnons, de nostre certaine science et grâce espécial par ces présentes, tout ce qui à l'occasion des choses dessusdites, leurs circonstances et deppendances ou aucunes d'icelles, ilz ont et pevent avoir mespris et offendu envers nous et justice, ensemble toute peine et amende corporelle et criminelle en quoy ilz pevent estre encoruz et encheuz à cause des choses dessus déclarées, et, de nostre dite grâce, leur quictons, rappelons et mettons au néant tous bans, appeaulx, contumases, adjournemens et deffaux s'aucuns en ont esté faiz sur et à l'encontre de leurs personnes ou d'aucuns d'iceulx à l'occasion de ce que dit est, et les restituons quant à ce à leurs bonnes fames et renommées au païs et à leurs biens non confisquez, tout ainsi et par la manière qu'ilz estoient paravant les dites choses advenues, en imposant sur ce silence perpétuel à nostre procureur et tous autres noz officiers quelsconques, satisfaction faite à partie s'aucune en y a et il y chiet premièrement et avant tout

euvre civilement tant seulement se desjà faite n'est, et moïennant et parmi ce toutes voies que les dis supplians seront tenuz de le amender envers nous civilement de la somme de II^m saluz d'or ou au dessoubz au pris de quarante et huit gros monnoie de Flandres la pièce, laquelle amende jusques à la dite somme et au-dessoubz, voulons, les dis supplians oys sur leurs excusacions et descharges à fin de la diminution d'icelle, estre tauxée et arbitrée par noz amez et féaulx chancelier et gens de nostre Grant Conseil estans lez nous, ainsi qu'ilz verront et trouveront estre à faire selon l'exigence du cas. Si donnons en mandement à nos dis chancelier et gens de nostre Grand Conseil estans lez nous que, appellez ceulx qui feront à appeller, ilz tauxent, etc. Donné en nostre ville de Brouxelles, le XVIe jour du mois d'avril l'an de grâce mil CCCC quarante et neuf après Pasques.

Par Monseigneur le Duc,

A. DE LA PORTE.

Archives du Nord : B. 1684, f° 18, r°.

1458, 30 décembre. — Consentement pour le chapitre Notre-Dame de Condé.

PHELIPPE, par la grâce de Dieu duc de Bourgoingne, etc. Savoir faisons à tous présens et à venir nous avoir sceu et entendu par piteuse et lamentable remonstrance que nous ont faicte noz bien amez les prévost, doïen et chapitre de l'Église Collégial de Nostre-Dame de Condé, sur la rivière de l'Escault ou diocèse de Cambray, comment par fortune de feu de meschief et grandes inondacions d'eaues les rentes et revenues de ladite Église, sont tant grandement diminuées et admenries que lesdis remontrans ne pevent bonnement ne compétamment salarier et entretenir six enfans de cuer qui, d'ancienneté, sont ordonnez pour aydier nuyt et jour à faire, en ladicte Église, le service divin, car iceulx enfans n'ont point aujourduy, par les fortunes dessusdictes et pour les autres grans charges que ladicte Église a continuelment à supporter, XXX livres monnoie de nostre païs de Haynnau pour leur vivre, et ne pevent lesdis remonstrans soustenir longuement lesdites charges sans diminucion dudit service divin se par nous, qui sommes patron et collateur des prébendes en la plus grant partie de ladite Église, n'y est pourveu. Pour ce est-il que nous, désirans de tout nostre cuer la continuacion et accroissement du saint service de Dieu, oye sur ce la supplicacion desdis remonstrans et considéré

ce que dit est, avons, par bon adviz et délibéracion de conseil, la première prébende qui vaquera en ladite Église, par mort ou par résignacion simple, appartenant à nostre collacion et plinière disposicion, dès maintenant pour lors réservée, unie et incorporée, perpétuelment et à tousjours, à l'office desdis six enfans de cuer en ladite Église, pour les fruis, proufiz et revenues de ladicte prébende applicquier, convertir et emploïer à nourrir, instruire et entretenir lesdis six enfans de cuer qui sont présentement et seront, ou temps à venir, pour servir et aydier à faire le service divin, comme dit est dessus, en ladicte Église et non ailleurs, et voulons et déclairons dès maintenant ladicte prébende non estre impétrable, et le don et collacion qu'en seroient faiz estre nulz et de nulle valeur, et s'aucuns, par inadvertence, importunité ou autrement, estoient faiz ou préjudice et contre la teneur et effect de ceste présente union, lesdis prévost, doïen et chapitre de ladicte Église, qui à présent sont et seront ou temps à venir, ne seront tenuz d'y obéir ne obtempérer en quelque manière que ce soit, mais, ce nonobstant, seront tenuz faire baillier et délivrer pour lesdis enfans les fruis, proufiz et revenues de ladicte première prébende qui vaquera en ladite Église à nostre collacion et par nous unie ainsi que dit est, et de ce faire et entretenir lesdis remonstrans, pour eulx et leurs successeurs en ladicte Église, bailleront leurs lettres convenables faictes soubz leur seel par l'advis des gens de nostre Conseil à Mons, pour les mettre et garder ou trésor de noz lettres et chartres de Haynnau, affin de perpétuel mémoire. Si requérons lesdis prévost, doïen et chapitre de Condé, et néantmoins leur mandons que ceste nostre union, voulenté et déclaracion, et tout le contenu en ces présentes, entretiengnent, gardent et accomplissent, mandons aussi à nostre grant Bailli de Haynnau et à noz amez et féaulx les gens de nostre dit Conseil à Mons, que ilz les facent entretenir, garder et accomplir sans enfraindre et sans souffrir faire ou venir aucunement à l'encontre, en constraingnant à ce tous ceulx qui pour ce seront à contraindre par toutes voies deues et raisonnables. Et affin que ce soit chose ferme et estable à tousjours, nous avons fait mettre nostre seel secret à ces présentes, saulf en autres choses nostre droit et l'autrui en toutes. Donné en nostre ville de Valenciennes, le pénultième jour de décembre, l'an de grâce mil quatre cens cinquante huit.

Par Monseigneur le Duc,

T. DE VITRY.

Archives du Nord : B. 1689, f° 3, r°.

1486, janvier (v. st.). — Renouvellement des priviléges de la ville de Maubeuge.

Maximilian, par la grâce de Dieu roy des Romains, tousjours auguste, et Phelippe, par la mesme grâce archiducz d'Austerice, ducs de Bourgoingne, etc. Savoir faisons à tous présens et à venir nous avoir receu l'umble supplication de noz bien amez les prévost, eschevins, conseil et communaulté de nostre ville de Maubeuge, contenant que feuz noz prédécesseurs contes et contesses de Haynnau, que Dieu absoille, pour le bien et utilité d'icelle ville et desdis supplians, leur ont par ci-devant donné et octroyé pluiseurs droiz, priviléges et franchises, et entre autres que tous les manans et subgetz demourans en la prévosté dudit Maubeuge seroient tenuz de amener ou envoïer vendre audit lieu de Maubeuge, une fois et par ung jour de marchié, touttes leurs denrées et marchandises, bestes, grains et autres choses qu'ilz auroient à vendre, premiers qu'ilz les puissent mener à quelque autre marchié, saulf que du costé d'Avesnes, de la chastellenie de Beaumont et de la terre de Chimay, actendu que èsdictes villes a certains marchiez chacune sepmaine, jasoit que icelle prévosté s'extende sur icelles seigneuries, ce n'auroit lieu que sur ceulx qui sont demourans à deux lieues près de ladite ville de Maubeuge, et ce sur paine, chacun qui seroit en deffault, de soixante solz d'amende à nostre prouffit. Item, que tous ceulx et celles qui viendront pour vendre et achetter en ladite ville de Maubeuge le jour de marchié, lequel chiet au samedy chacune sepmaine, auront saulf-conduit alant, venant et demourant, c'est à entendre le vendredy puis noesne, le samedy tout le jour, et le dimenche jusques à noesne, sans ce que pour debtes qu'ilz puissent devoir à quelque personne, ilz puissent estre prins, arrestez, dommaigiez et molestez, se lesdictes debtes n'estoient acrutes audit marchié, et aussi ceulx qui, pour debtes, seroient renduz fugitifz et partis du pays, lesquels en ce cas ne joyront dudit privilége. Item, que les bourgoiz, bourgoises, masuyers et masuyères de Maubeuge, ne leurs biens, ne seroient abstrains ne constrains pour quelconque debte que l'on leur puet demander pardevant quelque juge ne loy que ce feust, réservé en nostre court à Mons, pardevant l'office de la prévosté de Maubeuge, la loy de Mons et de Maubeuge, s'ainsy n'estoit que lesdis bourgois, bourgoises, masuyers et masuyères ne feussent obligiez souffisaument selon la loy et coustume du pays de Haynnau. Item, que tous les aubains ou aubaines demourans en ladicte ville seroient, à la mort de parchon d'aubaineté, quictes, francs

et délivrés, ainsi que les autres non aubains, parmy chacun payant, à nostre prouffit, leur douziesme, et à la mort leur meillieur cattel, ainsi que les autres qui le doivent, sans ce que l'église Sainte-Audegunde ne autres y eussent parchon quelconque. Item, que tous les bastars et bastardes, manans et habitans en la fermeté de ladite ville, et ou jugement des eschevins d'icelle, quant ilz iront de vie à trespas, seroient affranchiz parmy et moyennant deux meillieurs cattelz tant seullement, qui se prenderoient et lèveroient à nostre prouffit par nostre receveur des mortes-mains, ou son lieutenant audit Maubeuge, en la présence de deux eschevins d'icelle ville, pourveu que ung chacun desdis bastars ou bastardes seront tenuz payer chacun an, au jour de Saint-Remy, à nostre dit receveur des mortes-mains, ou sondit lieutenant audit Maubeuge, en la présence de deux eschevins d'icelle ville, deux solz tournois. Item, et chacun an, ou mois de septembre, le dimenche que l'on fait la procession du Sang de Miracle, qui eschiet tousjours le dimenche après l'Exaltacion Sainte-Croix, avoir une france feste, ayant icelle huit jours francs de venue, trois jours de size, et huyt jours de rallée; à laquelle feste seroient francs et exemps tous ceulx et celles qui venir y vouldroient, et leurs biens, de payer tonlieux ne maletote aucune en ladite ville, sinon les maletotes ordonnées et déclairées à cause des buvraiges, des lavaiges et des marchandises de grains, et aussi seroient francs de toutes debtes payer, s'elles n'estoient faictes et acrutes à ladicte feste; lesquelz et pareillement ceulx qui pour leurs debtes seroient fugitifz et partiz du pays ne joyront de ladicte franchise; desquelz trois previléges et franchises lesdis supplians et leurs prédicesseurs ont tousjours, depuis les concessions et octrois d'iceulx noz prédicesseurs, entièrement et paysiblement joy et usé. Or est-il que en l'an LXXVIII, icelle ville de Maubeuge fut arsse et brullée par les Franchois, noz ennemis, et aussi fut leur coffre et ferme, où estoient les tiltres, chartres et escrips qu'ilz avoient desdis priviléges, et autres choses servans à ladite ville et à aultruy, adirez et anéantiz, tellement que aujourdehuy ilz n'ont quelque enseignement d'iceulx priviléges et usances, qui leur pourroit tourner cy-après à grant préjudice. Pour quoy ilz nous ont supplié que, actendu ce que dit est, mesmement les grans pertes et dommaiges qu'ilz eulrent à ladicte destruction, et que depuis icelle ilz ont euz et soustenuz, à cause des guerres et des logiz des gens d'armes et autrement, il nous plaise leur confermer iceulx priviléges et, en tant que mestier est, leur donner et octroyer de nouvel et sur ce leur impartir nostre grâce. Pour ce est-il que nous, ces choses considérées, ausdis supplians inclinans à leur dicte supplicacion, et sur ce eu l'advis,

premièrement de nostre grant bailli de Haynnau, des gens de nostre Conseil à Mons, de nostre receveur-général de Haynnau, des président et gens de nos comptes à Lille, et, conséquamment, de nostre très-chier et féal chevalier et chancellier le seigneur de Champvans et de Sorre-sur-Sambre, et des gens de nostre Grant-Conseil, avons gréé, confermé et approuvé, gréons, confermons et approuvons, et, en tant que mestier est, pour nous, noz hoirs et successeurs, contes et contesses de Haynnau, leur avons de nouvel donné et octroyé, donnons et octroyons, de grâce espécial, par ces présentes, sur ce qu'ilz requièrent, les poins et articles qui s'ensuivent, si avant que par ci-devant ilz en ont deuement joy et usé, assavoir : Que tous ceulx et celles qui vouldroient venir vendre et achetter en ladicte ville de Maubeuge, le jour de marchié, lequel chiet au samedy chacune sepmaine, auront saulf-conduit allant, venant et demourant, c'est à entendre le vendredy puis noesne, le samedy tout le jour, et le dimenche jusques à noesne, sans ce que pour debtes qu'ils puissent devoir à quelque personne, ilz soient et puissent estre prins, arrestez, dommagez ne molestez, si lesdictes debtes ne sont esté acrutes audit marchié, et aussi ceux qui, pour leurs debtes, sont fugitifs et partiz du pays, lesquelz en ce cas ne joyront dudit privilége. Item, que les bourgois, bourgoises, masuyers et masuyères de Maubeuge, ne leurs biens, ne seront ne pourront estre astrains ne constrains, pour quelconque debte que l'on leur puist demander, pardevant quelque juge ou loy que ce soit ou puist estre, réservé en nostre Court à Mons, pardevant l'office de la prévosté de Maubeuge, la loy de Mons et de Maubeuge, se ainsi n'estoit que lesdis bourgois, bourgoises, masuyers ou masuyères, ne soient obligiez souffisaument selon la loy et coustume de nostre dit pays de Haynnau. Item, que tous les aubains et aubaines demourans en ladite ville seront, à la mort de parchon d'aubaineté, quictes, francs et délivrés, ainsi comme les autres non aubains, parmy payant chacun an, à nostre prouffit, leur douziesme, et à la mort leur meillieur cattel, ainsi que les autres qui le doivent, sans ce que l'église Sainte-Audegunde ne autres n'y ayent parchon quelconque. Item, que tous les bastars et bastardes, manans et habitans en la fermeté de ladicte ville, et ou jugement des eschevins d'icelle, quant ilz yront de vie à trespas, seront affranchiz parmy et moyennant deux meillieurs cattelz tant seulement, qui se prendront et lèveront à nostre prouffit par nostre receveur des mortes-mains, ou son lieutenant audit Maubeuge, en la présence de deux eschevins d'icelle ville, pourveu que ung chacun desdis bastars et bastardes seront tenuz payer chacun an, au jour Saint-Remy, à nostre dit receveur des

mortes-mains, ou sondit lieutenant audit lieu de Maubeuge, en la présence de deux eschevins d'icelle ville, deux solz tournoiz. Item, et chacun an, ou mois de septembre, le dimenche que l'on fait la procession du Sang de Miracle, qui eschiet tousjours le dimenche après l'Exaltacion Sainte-Croix, ilz auront une france feste, ayant icelle huit jours francs de venue, trois jours de size et huit jours de rallée; à laquelle feste seront francs et exemps tous ceulx et celles qui venir y vouldront, et leurs biens, de payer tonlieu ne maltotes aucune en ladicte ville, sinon les maletotes ordonnées et déclairées à cause des buvraiges, des lavaiges et des marchandises de grains, et aussi seront francs de toutes debtes payer, se elles ne sont faictes et acrutes à ladicte feste, lesquelz et ceulx qui, pour leurs debtes, seront fugitifz et partiz du pays ne joyront de ladicte franchise comme dit est dessus. Pour iceulx priviléges et franchises avoir et en joyr, user et possesser, par lesdis supplians et leurs successeurs, soubz les charges et condicions contenues èsdis articles, et tout ainsi qu'ilz ont fait par ci-devant, en vertu des dons et octroiz dessus touchiez, sans pour cause de ce que iceulx octroiz ont esté perduz, ars et démoliz, ils soient et que l'on les puist dire ne réputer moindres. Si donnons en mandement à nostre dit chancellier, ausdictes gens de nostre dit Grant-Conseil, grant bailli de Haynnau, et gens de nostre Conseil à Mons; à nostre dit prévost de Maubeuge et à tous noz autres justiciers, officiers et subgetz, ou à leurs lieutenans, présens et à venir, et à chacun d'eulx en droit soy et si comme à lui appertiendra, que de noz présente grâce, confirmacion, approbacion et nouvel don et octroy, selon et par la manière que dit est, ilz facent, seuffrent et laissent lesdis supplians, et leurs dis successeurs, plainement, paisiblement et entièrement joyr et user, sans au contraire leur faire mectre ou donner, ne souffrir estre fait, mis ou donné, ores ne ou temps ad venir, aucun destourbier ou empeschement en aucune manière, car ainsi nous plaist-il estre fait, et afin que ce soit chose ferme et estable à tousjours, nous avons fait mectre nostre scel à ces présentes, saulf en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes. Donné en nostre ville de Bruges, ou mois de janvier, l'an de grâce mil IIII^c IIII^xx VI, et du règne de nous, Roy, le deuxiesme.

Par le Roy à la relacion du Conseil.

B. LE FÈVRE.

Archives du Nord : B. 1706, f°s 43 r° et 76 v°.

1498, 29 mars (v. st.). — Rémission aux habitants d'Ostende.

Phelippe par la grâce de Dieu archiduc d'Austrice, duc de Bourgoingne, etc. Savoir faisons à tous présens et à venir nous avoir receu l'umble suplication des gens de loy et autres bourgois, manans et habitans de nostre ville d'Ostende en Flandres contenant comme ou temps et saisons de la hareguison derrenière arriva par tempeste et rudesse de la mer environ icelle ville une navire en laquelle estoient trois hommes, lesquelz nostre bailli illec, adverti qu'ilz fussent pirates et robeurs de mer, prinst et constitua prisonniers et les mit ès prisons de nostre dicte ville, desquelles prisons les deux desdis prisonniers, certain temps après, trouvèrent moyen d'eulx eschapper et pour leur seurté se rendirent en l'église dudit, lieu où ilz furent par aucun temps et jusques à ce que Jehan Des Trompes, soy portant pour bailli dudit Ostende, le xxie dudit mois de janvier derrain, après avoir requis le curé de ladicte église les lui livrer, ou lui baillier seurté qu'ils n'en partiroient, dont ledit curé feust en reffuz, trouva moyen d'avoir et recouvrer en ses mains les clefz d'icelle église, et, accompaignié d'un nommé Aliame de Longprey, soy disant nostre huyssier d'armes, ouvryt ladicte église et prinst hors d'icelle lesdis deux prisonniers qu'il ramena et restitua ès prisons dont ilz s'estoient eschappez, lequel acte le jour ensuivant ung religieulx de l'Ordre des Prescheurs de nostre ville de Bruges, de ce adverty, lui estant en son sermon et en chayère de vérité, détesta fort en tant qu'il avoit essé fait contre l'immunité de l'église et, entre autres choses, dit et allégua que en temps passé, à l'occasion d'ung ou semblable acte commis en certaine ville ou cité, icelle ville fut abismée. A laquelle cause lesdis supplians que pour la pluspart sont gens simples et rudes, si comme pescheurs et gens journellement fréquentans la mer, vivans de labeur au très-grant péril et dangier de leurs vies, ce oyans, en adjoustant foy aux parolles dudit prescheur et pour éviter sur eulx l'hyre, pugnicion de Dieu, sans aucun conseil ou délibéracion, et partie d'iceulx, incontinent le sermon finy, saillèrent hors ladicte église et les aucuns d'iceulx, mectans mains à leurs daghues et couteaulx, en rudes et minatoires langaiges, demandoient audit bailli pourquoy il avoit ainsi spolié et violé l'Église, les aucuns vouloient courir sus et oultragier ou cymitière d'icelle église ung Jacob de Boes, serviteur dudit bailli, pour ce qu'il lui avoit assisté en ce que dessus, et entre autres ung nommé Meons Wytin, à la mesme cause, mist main audit Aliame,

huyssier, estant en ladicte église, et autres desdis suplians se tirèrent vers les prisons où estoient lesdis prisonniers en intencion de les recouvrer et les restituer à ladicte Église, et alant vers lesdictes prisons ung d'iceulx suplians, appellé Cornelis Dinghele, dit ou proféra telles ou semblables parolles : « Tuez tous ceulx qui sont en l'Église ! » ung autre, Jacob Piers, deuist dire : « Sonnons la cloche ! » et ung Pierkin de Styerman y survenant de son retour de dismes, dit que l'on boutast le feu ès dictes prisons. Et ainsi que ledit bailli se retiroit de l'église vers la maison de la ville illec et avec luy ung Jehan Maes l'anchien, qui blasmoit ausdis suplians leur manière de faire, pluiseurs desdis suplians, néantmoins en grant bruyt et murmure, suyrent ledit bailli jusques à ladicte maison de ville. Et iceulx bailli et Jehan Maes, estans à l'apuye d'icelle maison, pluiseurs desdis suplians s'assamblèrent en diverses compaignies à l'environ d'ilec soy contenans rudement et grossement comme gens animez, esmeuz et courouchez contre ledit bailli ; et de là sans autre chose faire se partirent et tirèrent chacun en son hostel. A laquelle cause et de ce que le doyen de chrestienneté du quartier, certains jours après ensuyans, se rendi audit Ostende, et illec, accompaignié du curé et aucuns chappellains de l'église, feist rompre les prisons du lieu, y prindrent lesdis deux prisonniers, et les remenèrent et restituèrent à ladicte Église, jàsoit que lesdis suplians ne s'en entremissent lors en aucune manière, ilz, néantmoins, et mesmement Jean Kyen l'anchien, Adrian Kyen, Ghilain Rycs dit Blochans, Pieters Hammes, Cornelis de Schoemackere et sa femme, Andries Weytin, ledit Jacob Piers, Pascharys Hebbyns, Remeaulx Heyns, dit Hœtmakere, Meens Wettin, Jehan Styerman, Phelips Toussains, Cornelis Ingele, Oste Tingele, et Pierkin Stierman, à la poursuyte et requeste de nostre procureur général de Flandres, sont esté adjournez à comparoir en leurs personnes, à peyne de confiscacion de corps et de biens, à certain jour jà passé, pardevant les président et gens de nostre Chambre de Conseil en Flandres, les bourgmaistres et gens de la loy lors audit Ostende, soubz couleur qu'ilz eussent tolléré ce que dessus ou qu'ilz n'eussent procédé contre les délincquans ainsi adjournez, assavoir les bourgmaistres et deux des plus anchiens eschevins à comparoir en leurs personnes et les autres simplement, et oultre ce par nostredit procureur ont esté lesdis prisonniers, tant les deux estans en l'Église que le tiers estant en prison, levez et menez en nostre dicte Chambre de Flandres ou par gens de nostredit Conseil lesdis d'Ostende, comparans à leur jour, parties oyes, ayent esté eslargiz et au surplus ordonnez à escripre ; lesdiz prisonniers avoir esté examinez assavoir les deux restituez à l'Église

dudit Ostende, et le tiers aux prisons dudit lieu et contre lesdis suplians dessus nommez adjournez non comparans, nostredit procureur a obtenu ung deffault et depuis le secondt avec la tierche provision et réadjournement o inthimation. Et combien que lesdis suplians, tant lesdis adjournez dénommez que autres non dénommez et non adjournez, de l'advenue dudit cas chacun en son endroit soyent très-desplaisans, ilz néantmoins, adjournez et dénommez et autres coulpables dudit cas, doubtant rigeur de justice, se sont absentez hors de noz pays et seignouries et n'y oseroient jamais retourner, ains leur conviendroit misérablement vivre et finer leurs jours en estrainges pays, et les autres non coulpables mais seulement négligens, au moyen des procédures de nostre dit procureur et de la despence qu'il leur conviendra soustenir à ceste cause, sont en voye les ungs, assavoir ceulx qui n'ont que vivre fors de leur labeur, de s'eslongier dudit Ostende et puet estre de tous noz pays, et les autres, qui y sont adhéritez en voye de perdre, habandonner et délaisser leur négociation et entremise, et par ainsi de tous misérablement vivre, dont est apparante et s'ensuyroit la totale destruction de nostredicte ville, havene et port d'Ostende n'est moyennant nostre grâce et miséricorde. Dont, actendu ce que dit est, et mesmement que lesdis suplians, qui en autres choses se sont toujours bien conduiz, à intencion de réparer l'Église intéressée et violée, sont escheuz en cest inconvénient si qu'ilz dient et pour l'honneur de la Passion que Nostre Seigneur Jhesus recheut et souffrit à tel jour qu'il est huy, ilz nous ont très-humblement suplié et requis. Pour ce est-il que nous, ce que dit est considéré, voulans en ceste partie préférer grâce et miséricorde à rigeur de justice, à iceulx suplians, inclinans à leur dicte supplicacion, mesmement pour l'onneur de la benoitte Passion que nostre Sauveur et Rédempteur Jésus souffry en l'arbre de la croix pour nous et nostre rédemption à tel jour qu'il est huy, à la requeste d'aucuns espéciaulx serviteurs, eu sur ce l'advis desdis de nostre Conseil en Flandres, avons ou cas susdit quicté, remis et pardonné, quictons, remectons et pardonnons, par ces dictes présentes, ledit cas, ensemble toute paine et amende corporelle et criminelle en quoy à la cause dicte, les circonstances et deppendances, ilz et chacun d'eulx pourroient estre encouruz envers nous et justice, et les avons quant à ce remis et restitué, remectons et restituons par ces présentes à leurs bonnes fames et renommées, à nostre dit pays, et mesmement à la ville d'Ostende et à leurs biens non confisquez s'aucuns en ont tout ainsi qu'ilz estoient auparavant ledit fait avenu, en imposant sur ce silence à nostre dit procureur général et à tous autres noz justiciers et officiers quelzconques, satisfaction toutesvoyes faicte à

partie préalablement et avant toute euvre se partie intéressée y a et amende y chiet civilement tant seulement et pourveu que ces suplians seront tenuz réparer justice et l'amender civilement envers nous tant seulement selon l'exigence de leurs cas et la faculté de leurs biens, à la taxacion et arbitraige desdis de nostre Chambre de Conseil en Flandres que commectons à ce. Sy donnons en mandement ausdis président et gens de nostre Conseil en Flandres que appellez pardevant eulx ceulx qui pour ce feront à appeller, ilz procédent bien et deuement à la vérifficacion et intérinement de ces présentes, mesmement à l'ordonnance desdites amende honorable à justice et de l'amende civile à nostre prouffit selon et ainsi qu'il appartiendra et, ce fait, et lesdites amendes furnyes et mesmement la civile taxée et payée ès mains de celui de noz receveurs qu'il appartiendra qui sera tenu en faire recepte et compte à nostre prouffit, ilz et tous noz autres justiciers et officiers, leurs lieuxtenans et chacun d'eulx cui ce regardera facent, seuffrent et laissent lesdis suplians, de nostre présente grâce, pardon et rémission, selon et par la manière dicte, plainement, paisiblement et perpétuellement joyr et user sans leur faire, mectre ou donner ne souffrir estre fait, ores ne ou temps ad venir, aucun destourbier ou empeschement au contraire, ains se leurs corps ou aucuns de leurs biens non confisquez sont ou estoient pour ce prins, saisiz, arrestez, détenuz ou empeschez, si les mectent ou facent mectre incontinent et sans délay à plaine et entière délivrance, car ainsi nous plaist-il, et affin que ce soit chose ferme et estable à tousjours, nous avons fait mectre nostre seel à ces présentes, saulf en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes. Donné en nostre ville de Bruxelles, le vendredi saint XXIXe de mars l'an de grâce mil CCCC quatre vins et dix huyt.

Par Monseigneur l'Archiduc,

DU BLIOUL, *visa est.*

Archives du Nord : B. 1710, f° 30, v°.

1506, mars (v. st.). — Rémission à Jean Paes.

CHARLES, par la grâce de Dieu archiduc d'Austrice, prince de Castille, duc de Bourgoingne, etc. Savoir faisons à tous présens et à venir nous avoir receu l'umble supplication de Jehan Paes, povre simple labourier, de son mestier soyeur, chargié de femme enchainte et d'aucuns petiz enffans, à présent prisonnier ès-prisons de nostre ville de l'Escluse, contenant

comment ledit suppliant s'est toute sa vie bien et honnestement conduit, gaignant au mieulx qu'il a peu sa povre vie à la labeur de son corps sans qu'il ait jamais esté actaint ne convaincu de cas digne de repréhencion, mais est, puis nagaires, advenu que ung nommé Josse, filz Adrien Charpentier, lequel par ci-devant, ès-divisions de Flandres, a esté cause du monopole, commectant criesme de lèse-majesté, et celui qui a osé mectre la main à la personne de nostre très-redoubté seigneur et grant père monseigneur le Roy des Romains, le traictant inhumainement et le menant prisonnier en nostre ville de Bruges comme ung malfaicteur, et a esté cause movente et efficiente de la mort de défunct le seigneur de Dudzelles. Estant puis nagaires en nostre dicte ville de l'Escluse, faisant son mestier de charpentier par charge de nostre receveur d'icelle nostre ville de l'Escluse, fist soyer par ledit suppliant certaines plances et autres bois appartenans à la dicte ville, et après que ledit suppliant olt fait sa labeur et desservy son guerdon, ledit Josse, veuillant retenir la labeur et guerdon dudit suppliant, lui bailla certaine somme de deniers que ledit receveur lui avoit baillié, retenant à son prouffit deux solz de gros. Quoy voyant ledit suppliant, qui ne demandoit que paix et la raison, requist audit Josse le vouloir contenter de sondit sallaire et lui baillier ce qu'il avoit receu pour lui dudit receveur et, combien que ledit Josse n'eust cause de lui retenir le sien et qu'il lui deust avoir fait la raison, ce nonobstant, icellui Josse, usant de menaches à l'encontre dudit suppliant, lui dit et proféra pluiseurs vilaines parolles, le nommant meschant homme, blite ou truant, et lui disant vilaines et deshonnestes parolles en substance, faisant semblant de le vouloir oultragier. Ce voyant, ledit suppliant et que l'on lui retenoit le guerredon de la sueur de son corps, meu de chaulde colle, print ung petit coutelet taillepain, bien meschant, et en donna ung cop audit Josse au costé, dont cincq ou six jours après il est terminé vie par mort, à l'occasion de quoy ledit suppliant a esté constitué prisonnier par le bailli de nostre dicte ville de l'Escluse ès-prisons d'icelle ville, là où il est encoires détenu en povreté et misère, et doubte que à cause dudit cas et mésuz nostredit bailli ne veulle procéder contre lui criminellement se nostre grâce et miséricorde ne lui est sur ce impartie, si comme il dit, dont il nous a très-humblement supplié et requis. Pour ce est il que nous, les choses dessusdictes considérées, audit Jehan Paes suppliant, inclinans à sadicte supplicacion et requeste, avons ou cas dessusdit, par l'advis des gens de nostre Conseil estant lez nous, quicté, remis et pardonné, quictons, remectons et pardonnons, de grâce espécial, par ces présentes, le cas et homicide dessus déclairé, ensemble toute paine

et amende corporelle et criminelle en quoy, pour raison et à l'occasion d'icelles lettres, les circunstances et deppendences, il puet avoir mesprins, offencé et estre encouru envers nous et justice, et l'avons quant à ce remis et restitué, remectons et restituons à ses bonne fame et renommée, au pays et à ses biens non confisquiez s'aucuns en a, tout ainsi et en la forme et manière qu'il estoit auparavant ledit cas advenu, imposant sur ce silence perpétuel à nostre procureur général et à tous autres noz justiciers et officiers quelzconques, satisfaction toutes voyes faicte à partie intéressée premièrement et avant tout œuvre se faicte n'est et elle y chiet civilement tant seullement, et moïennant aussi qu'il l'amendra envers nous civilement selon l'exigence du cas et la faculté de ses biens, à l'arbitraige et tauxacion de nos amez et féaulx les président et gens de nostre chambre de Conseil en Flandres que commectons à ce. Si donnons en mandement ausdis de nostre Conseil en Flandres que appelez ceulx qui pour ce feront à appeller, ils procèdent bien et deuement à la vérification et intérinement de ces dictes présentes selon leur forme et teneur, et à l'arbitraige et tauxacion de la dicte amende civile ainsi qu'il appartiendra, et ce fait et la dicte amende civile tauxée, arbitrée et payée èsmains de celui de noz receveurs qu'il appartiendra, lequel sera tenu en faire recepte et rendre compte et reliqua à notre prouffit avec les autres deniers de sa recepte, ilz, nostre souverain bailli de Flandres, bailli de l'Escluse, et tous noz autres justiciers et officiers quelzconques présens et à venir cui ce puet et pourra touchier et regarder, facent, seuffrent et laissent ledit Jehan Paes, suppliant, de nostre présente grâce, rémission et pardon, de tout le contenu en ces dictes présentes selon et par la manière que dit est, plainement, paisiblement et perpétuellement joyr et user, sans lui faire mectre ou donner ne souffrir estre fait, mis ou donné, ores ne ou temps à venir, en corps ne en biens, aucun arrest, destourbier ou empeschement au contraire, ains se sondit est corps détenu, ses biens se ilz sont saisiz, arrestez ou empeschez, les mectent ou facent mectre incontinent et sans délay à plaine et entière délivrance, car ainsi nous plaist-il; et afin que ce soit chose ferme et estable à tousjours, nous avons fait mectre nostre seel à ces présentes, saulf en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes. Donné en nostre ville de Malines, au mois de mars l'an de grâce mil cincq cens et six.

Par Monseigneur l'Archiduc à la relacion du Conseil.

HANETON, *visa est.*

Archives du Nord : B. 1718, f° 5, r°.

1527, mai. — Franche foire pour la ville de Wervicq.

Charles, par la divine clémence Empereur des Romains, tousjours Auguste, etc. Savoir faisons à tous présens et ad venir nous avoir receu l'umble supplicacion de noz bien amez les bailli et eschevins de nostre ville de Wervy, tant pour eulx que pour la communaulté d'icelle, contenant comment nostre dicte ville de Wervy, ait par ci-devant esté en bonne prospérité par la fréquentacion des marchandises et stille de draperie qu'il y régnoit, et comment durant ledit temps iceulx supplians et leurs dis prédicesseurs se sont tousjours emploïez à faire plusieurs services à feu noz prédicesseurs contes de Flandres, que Dieu absoille, comme de leur donner grandes sommes de deniers pour acquérir icelle ville et seignourie de Wervy, laquelle fut achettée à une dame de Briffuel, que autrement en diverses manières, à quoy ilz ont continué jusques à ce que par inconvénient et feu de meschief furent illec bruslées de sept à huit cens maisons, lesquelles jusques à ores sont demourées irreffectionéez et aussi jusques à la journée de Béthune, où la pluspart d'iceulx drappiers et autres manans d'icelle faisans le stil de marchandise furent par constrainte menez par aucuns capitaines de guerre à la dicte journée de Béthune, à laquelle furent occis et demeurèrent mors quatre ou cincq cens desdis habitans, et si y furent prins deux cens des plus souffissans et bien resseans drappiers d'icelle ville, tellement que par lesdis inconvéniens la dicte ville est si déclinée que présentement il n'y a point quatre hostilles de tisserans pour besoingnier dudit stil de drapperie, à laquelle cause et aussi pour l'entretènement de la cauchie de ladicte ville de Wervy, et faire réparer et reffectioner les ponts tant sur la rivière du Lys que autres, a esté besoing ausdis supplians vendre la somme de soixante livres de gros par an de rente héritière à rachat, et beaucoup de rentes viaigières aïant pour le jourd'huy cours à la charge de nostre dicte ville, au moïen desquelles rentes et autres charges, aussi que la pluspart desdis habitans sont povres gens mendians et la moittié des maisons wides, icelle ville est à présent en telle désolacion, ruyne et povreté, qu'il n'est possible ausdis supplians de plus supporter les transports et paiement des rentes d'icelles ne aussi furnir aux fraiz et réparacion desdis ponts et cauchie, ains leur conviendra totallement l'abandonner en délaissant leurs maisons propres et eulx transporter en divers lieux et constrées, comme aucuns d'eulx ont desjà fait et encoires feront se par nous y sont pourveu, en nous

requérant très-instamment que en aïant regard à ce que dit est, nostre plaisir soit pour le bien, ressoursse et prospérité de nostre dicte ville de Wervy, leur consentir, permectre et accorder povoir mectre sus et ériger une france foire par an semblable et de telle vigueur comme celles de noz villes d'Ypre, Tourhout et Messines durant trois jours entiers et que les marchans qui y vouldront venir y puissent hanter, estre et fréquenter huit jours devant iceulx trois jours durant et huit jours aprez, franchement et sans estre arrestez ou empeschiez, en corps ne en biens, pour cas civil, à commenchier icelle france foire tous les ans le lundy aprez la procession de nostre dicte ville de Wervy, qui est chacun an sur le premier dimenche aprez le jour de l'Assumpcion de Nostre-Dame en my-aoust, et sur ce leur faire expédier noz lettres en tel cas pertinentes. Pour ce est-il que nous, ces choses considérées, désirans le bien, ressoursse, amendement et entretenement de nostre dicte ville de Wervy, et sur icelles eu l'advis premièrement de nostre amé et féal conseillier et receveur-général de Flandres, Pierre de Gréboval, et en aprez de noz amez et féaulx les présidens et gens de nostre Chambre de Conseil en Flandres et de noz Comptes à Lille, et conséquamment des chief et trésorier général commis sur le fait de noz demaines et finances, ausdis de nostre ville de Wervy supplians, inclinans favourablement à leur dicte supplicacion et requeste, avons octroyé, consenty et accordé, octroïons, consentons et accordons, en leur donnant congié et licence, de grâce espécial, par ces présentes, que doresenavant ils puissent et polront tenir, en l'entière ville de Wervy, tant sur la seigneurie du seigneur de Heule, celle de la Croix, de nostre chastellenie d'Yppre, que sur nostre chastellenie de Courtray, une france foire chacun an trois jours durans assavoir le lundy, mardy et mercredy aprez la procession de nostre dicte ville de Wervy, qui est tousjours le premier dimenche aprez l'Assumpcion de Nostre-Dame en mi-aoust, et durera ladicte francise d'icelle foire huit jours devant et autres huit jours aprez lesdis trois jours de feste, laquelle france foire nous avons érigée et instituée, érigeons et instituons par ces dictes présentes donnant, octroïant et accordant par icelles, à tous marchans et autres gens de bien qui vouldront hanter et fréquenter icelle foire, bonne et léalle seureté, et saulf conduit lesdis huit jours avant lesdis trois jours de feste, durans et huit jours aprez pour ce pendant povoir aller, venir, hanter, fréquenter, estre et demourer et séjourner, vendre et distribuer leurs biens, denrées et marchandises à ladicte foire, et s'en retourner ou bon leur semblera seurement, saulvement et paisiblement sans que en allant, venant, séjournant et retournant, iceulx marchans et gens de biens ne leurs

facteurs et serviteurs lesquelz, ensemble leurdis biens, denrées et marchandises quelzconques, nous avons prins et mis, prennons et mectons par ces présentes en nostre protection et saulvegarde espécial, soient ou puissent estre durant ledit temps prins, arrestez, détenus ou empeschez en corps ne en biens en aucune manière pour raison ne à cause de quelzconques debtes se elles n'estoient faictes et contractées en ladicte france foire ou autres semblables, en païant toutes voies les droitz et autres débvoirs deuz et accoustumez, noz ennemiz et les banniz et fugitifz de noz païs et seignouries et aussi noz debtes et deniers et autres de tonlieu et parties de nostre demaine et aides tant seulement exceptées, pourveu et à condicion toutewoies que toutes marchandises qui seront amenées à la dicte france foire si comme joielerie, draps, toilles, cuyrs, mercheries et autres semblables denrées, se estapleront sur nostre seigneurie et jurisdiction et ou marchié ouprez de la grant église d'illec prez la rivière du Lys et ès lieux et rues prochaînes soubz nostre dicte seigneurie et jurisdiction, et quant aux autres marchandises comme blez, soilles, avainez, pois, fèves et souscrions, et aussi toute compeneraigerie, chevaulx, vaches, veaulx, pourcheaulx, brebis, moutons et autre bestial, etc., se estapleront seullement sur nostre dicte seigneurie et jurisdiction si avant que faire se polra, et se le tout ne se poeult estapler, en ce cas le sourplus se polra mectre sur les jurisdictions voisines de la Croix et de Beoosthove, ainsi que par noz bailli et receveur de nostre demaine audit Wervy, avec les eschevins illecq, sera advisé et ordonné pour le mieulx, pourveu que le jour du marchié ordinaire desdictes parties de grain et compenaige qui est accoustumé estre fait chacune sepmaine sur la dicte seignourie de Oosthove, assavoir le mardi de la dicte france foire, se entretiendra comme le temps passé. Sy donnons en mandement à noz amez et féaulx les présidens et gens de noz privé et Grand Consaulx, présidens et gens de nostre Chambre de Conseil en Flandres et de noz Comptes à Lille, souverain Bailli de Flandres, baillis de Gand, de Bruges et du Francq, d'Yppre et de Courtray, de Menin, Tourhout, Messines, et à tous autres noz officiers, justiciers, et subgetz présens et advenir cui ce regardera, leurs lieutenans et chacun d'eulx endroit soy et si comme à lui appartiendra, que de nostre présente grâce, octroy, accord, érection et institucion et de tout le contenu en cesdictes présentes, selon, par les forme, manière et condicion que dit est, ilz facent, sœuffrent et laissent lesdis supplians plainement, paisiblement et perpétuellement joïr et user sans à eulx ne aux marchans et bonnes gens de la condicion que dessus, hantans et fréquentans et qui

vouldront hanter et fréquenter ladicte france foire, faire ne souffrir estre fait aucun arrest, destourbier ou empeschement en corps ne en biens en manière quelconque, ains à la requeste desdis supplians feront crier et publier ladicte france foire et tout le contenu en cestes chacun ès-mectes de son office, où l'on est accoustumé faire cris et publicacions, affin que nul prétende cause d'ignorance et que icelle foire soit tant mieulx hantée et fréquentée, car ainsi nous plaist-il, et affin que ce soit chose ferme et estable à tousjours, nous avons fait mectre nostre seel à ces présentes, saulf en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes. Donné en nostre ville de Malines, ou mois de may l'an de grâce mil v^c xxvii et de noz Règnes, assavoir des Rommains et Germanie, le ixe; et de Castille et autres, le xie.

Par l'Empereur en son Conseil,

VERDERUE.

Archives du Nord : B. 1738, f° 85, r°.

1558, 17 janvier (v. st). — Légitimation de Jacques de Vriendt.

Phelippe, par la grâce de Dieu roi de Castille, de Léon, etc. Sçavoir faisons à tous présens et advenir nous avoir receu l'humble supplication et requeste de Jacques Vriendt, fils naturel de Jacques de Vriendt, le viel, par lui procréé constant son mariaige en la personne de feue Phelippote Mytens, non estant lors mariée, passé trente-deux ans ou environ, contenant comme il suppliant se tient présentement comme receveur et clercq de despence avec nostre très-chière et bien amée cousine la marquise douaigière de la Vere, s'estant dois sa jeunesse tousjours adonné au service d'aucuns bons seigneurs et gentilzhommes de pardeça tant en qualité de clercq, vallet de chambre que aultrement, et ayant avec iceulx faict divers voyaiges tant par mer que par terre, s'estant aussi trouvé en aulcunes expéditions de guerre, meismes à la prinse de Saint-Quentin, le tout en grant dangier de sa personne, se seroyt enfin allyé par mariaige avec une des femmes de chambre de nostre dicte cousine la marquise, au service de laquelle luy et sa dicte femme continuent encoires présentement, de manière que à ce moyen il espère de avec le temps povoir parvenir à quelque estat ou office honnourable, et se conduire de sorte que son dit père, disposant de ses biens, sera occasionné luy en faire quelque part, auquel estat et office néantmoins, obstant sa dicte nativité et noz ordonnances au contraire, il ne seroit admis ny aussi ses

enffans capables joyr après sa mort de si peu de biens qu'il leur pourroit délaisser, si sur le défect de sa dicte nativité ne luy est pourveu de nostre grâce et lettres de légittimation, très-humblement requérant icelles. Pour ce est-il que nous, les choses des susdictes considérées, icelluy suppliant, inclinans favorablement à sa dicte supplicacion et requeste, avons de nostre certaine science, auctorité et plaine puissance, légittimé et légittimons, et ledit deffault de sa nativité aboli et effacé, abolissons et effaçons de grâce espécial par ces présentes, en luy octroyant et accordant par icelles qu'il puist, comme personne légittime et habille, succéder en tous les biens meubles et immeubles èsquelz, de droict et par la coustume et usaige du pays, il debvroit et pourroit succéder s'il estoit né et procréé en léal mariaige, et venir aux successions de sesdis père et mère et d'aultres, que luy compètent et pourroient compéter cy-après, pourveu que à ce se consentent ses plus prochains parens de lignaige, et que en iceulx ne soit acquis droit à aultres, et que en ce cas il puist avoir et tenir pour luy, ses hoirs et successeurs à tousjours tous les biens que luy adviendront et escherront desdictes successions ou aultrement, et qu'il aura acquiz ou acquerre pourra, tant meubles, inmeubles que aultres, et que doresenavant il soit receu à tous honneurs, estatz, offices et aultres faiz légittimes et séculiers quelzconques, tenu et réputé pour personne légittime comme s'il fut né et procréé en léal mariaige, et aussi que après son trespas ses plus prochains parens de lignaige procréez en léal mariaige puissent succéder par droict d'hoirie en tous ses biens, meubles et inmeubles, acquis et à acquérir et à luy venuz et escheuz et que lui viendront et escheront tout ainsi qu'ilz feroient si aultre chose ne répugne que le deffault de procréation légittime, sans ce que, à cause d'icelle bastardise, nous ou noz successeurs y puissions prétendre ou demander aucun droict ou temps ad venir, nonobstant quelzconcques constitutions, ordonnances, statuz, droiz, usaiges et coustumes à ce contraires, parmy et moyennant touttefois que pour et à cause de nostre présente légittimation ledit suppliant sera tenu de payer à nostre prouffict certaine finance et somme de deniers pour une fois selon la faculté et quantité de ses biens, à l'arbitraige et tauxation de noz amez et féaulx les président et gens de noz Comptes à Lille que commectons à ce. Si donnons en mandement ausdis de noz Comptes à Lille que à la requeste dudit suppliant ilz procèdent bien et deuement à l'intérinment de ces dictes présentes et à l'arbitraige et tauxation de la dicte finance et somme de deniers, et ce fait et icelle somme et finance tauxée, arbitrée et payée ès mains de nostre Receveur de l'Espargne ou aultre nostre receveur qu'il appertiendra qui sera tenu en

faire recepte, rendre compte et relicqua à nostre prouffit avec les aultres deniers de sa recepte comme il appertiendra, ilz et tous aultres noz justiciers, officiers et subjectz quelzconcques présens et ad venir cuy ce peult et pourra touchier et regarder, leurs lieutenans, et chacun d'eulx endroit soy et si comme à luy appertiendra, facent, seuffrent et laissent ledit Jacques Vriendt, suppliant, ses hoirs, successeurs et aïans cause procréez en léal mariaige, et de tout le contenu en ces dictes présentes, selon et par la manière dicte, plainement, paisiblement et perpétuellement joyr et user sans leur faire, ores ny à l'advenir, aucun trouble ou empeschement au contraire en manière quelconcque, car ainsi nous plaist-il. Et affin que ce soit chose ferme et estable à tousjours, nous avons faict mectre nostre seel à ces présentes, saulf en aultres choses nostre droict et l'autruy en toutes. Donné en nostre ville de Bruxelles, le XVIIe jour de janvier l'an de grâce mil cincq cens cincquante huit, de noz Règnes, assçavoir des Espaignes, Sicille, etc., le IIIe, et d'Arragon, Naples, le Ve.

Par le Roy en son Conseil,

J. VANDER AA.

Archives du Nord : B. 1769, f° 111, v°.

1532, décembre. — Pardon aux habitants de Hal.

Charles, par la grâce de Dieu esleu Empereur Roy des Romains tousjours auguste, etc. Sçavoir faisons à tous présens et à venir nous avoir receu l'umble supplication des eschevins, gens de loy, manans et habitans de nostre ville de Haulx, contenant comme ou mois de juing dernier en cest an quinze cens et trente deux, une josne fille appellée Marguerite Paudecuyre, en contrefaisant la muette à l'instigation, enhort et persuasion d'aucuns particuliers de nostre dicte ville tant hommes que femmes, se seroit trouvée en la chappelle de Nostre-Dame illecq, et en se mectant à genoulx, les mains joinctes, regardant l'ymaige de la Vierge Marie, auroit escryé, disant ces motz ou en substance : « Glorieuse Vierge Marie ! Veullez moy cy savoir ! » Et pour ce que par plusieurs ladite Marguerite avoit esté tenue et réputée muette, bon nombre de gens estans en l'Eglise feirent courre le bruyt que c'estoit miracle, veullans les aucuns faire sonner les cloches, mais nostre bailly de Haulx, de ce adverti, fut par luy dit que avant sonner lesdictes cloches, convenoit

prendre informacion et sçavoir à la vérité si elle, Marguerite, estoit auparavant muette, et, en tant qu'il trouvoit qu'elle n'estoit seur de Adam Du Miroir ne niepce de maistre Jehan Esselin, chanoine de Namur, comme ceulx et celles qui l'avoient instigué et suborné en avoient fait courre le bruyt, mais bien que la seur dudit Adam et niepce dudit Esselin, qui estoit muette, et laquelle puis ung an iceulx Adam et Esselin avoient amené et périnaigé au dit Haulx y devint malade, fut mise en l'hospital et depuis terminée vie par mort, à ceste cause nostre dit bailly de Haulx, congnoissant l'abuz de la dicte Marguerite Paudecuyre, la feist appréhender et constituer prisonnière, et combien qu'elle estoit du tout variable et tenoit pluiseurs estranges propoz, disant à la foiz qu'elle n'avoit esté muette et n'estoit seur dudit Adam ne niepce dudit Esselin, et autresfoiz dit le contraire par où son abuz se povoit clèrement congnoistre. A laquelle cause nostre très-chière et très-amée seur la Royne douaigière de Hongrie et de Bohême, pour nous Régente en noz pays de pardeça, de ce advertye, la feist depuis admener en nostre ville de Bruxelles et par certains commis et députez la feist interroguer et deuement examiner tellement que finablement et après pluiseurs enquestes et informations sur ce prinses, fut trouvé qu'elle avoit contrefait la muette à l'instigation d'aucuns dudit Haulx principallement pour leur particulier prouffit et affin que ladicte ville feusist tant plus hantée. Toutes voyes pluiseurs manans et habitans d'icelle nostre ville soustenoient et maintenoient que les seurs dudit hospital de Haulx avoient abusé lesdis Adam Du Miroir et maistre Jehan Esselin et contre vérité leur donné à entendre que leur dicte seur et niepce qui estoit muette comme dit est seroit morte, et soubz ceste couleur se sont assamblez en bon nombre et par pluiseurs foiz trouvez du soir au devant dudit hospital ayans bastons de guerre, tambourins et bannières, rompans huys, fenestres et verrières et, en cryant à haulte voix et par deshonnestes paroles, injuriant lesdictes seurs d'iucontinence, tenoient propoz de les assomer, et, non contens de ce, ains continuant leur désordonnée conduicte, se sont par pluiseurs et diverses foiz assemblez en bien grand nombre et par voye monopoleuse ont voulu contraindre nostre dit Bailly de Haulx de faire approuver le fait de ladicte Marguerite Paudecuyre pour miracle, puis vouloient avoir ung autre vice-curé pour ce que celuy qu'ils avoyent ne les adhéroit. vouloyent aussi sçavoir les fondacions des seurs dudict hospital et que nostre dit bailly feist vérifier une lettre escryte touchant ledit miracle, et jà soit la dicte Marguerite Paudecuyre et ceulx ou celles qui l'avoient suborné ont à l'ordonnance de nostre dicte seur la Royne esté eschauffauldez par les officiers de nostre grant bailly de

Haynnau et ont publicquement recogneu leurs faultes et mésuz, et que nostre dit grand bailly ait attrait en cause grand nombre des manans dudit Haulx contendant à samblable et plus griève pugnicion, néantmoins lesdis suplians, congnoissans les faultes, mésuz et offences dessus déclarez que l'on pouvoit ou vouldroit réputer estre faiz par le corps de la dicte ville, doubtent que iceluy nostre grant bailly ne veulle aussi procéder contre eulx pour en avoir réparacion honorable et prouffitable, qui tourneroit à leur destruction, dommaige et intérest, de tant plus que eulx de le loy et pluiseurs autres manans et habitans ne se sont aulcunement meslez des assemblées, forces et violences que dessus, nous requérans en toute humilité lesdis suplians que y aïant regard et que ce que fait en a esté n'est procédé à mauvaise intention mais pour le prouffit de la dicte église et des manans, et affin que nostre dicte ville fut plus hantée, actendu aussi le grant desplaisir et repentance qu'ilz en ont et leur ferme et entière vouloir de doresenavant se conduire en bonne et deue obéissance comme tous et loyaulx subgectz sont tenuz de faire, nostre plaisir soit leur impartir sur ce nostre grâce et miséricorde et leur en vouloir faire despescher noz lettres patentes en tel cas pertinentes. Pour ce est-il que ces choses considérées et eu sur icelles l'advis de nostre grant bailly de Haynnau et gens de nostre Conseil à Mons, nous, ausdis de nostre dicte ville de Haulx, inclinans favorablement à leur dicte supplication et requeste, et leur veullans en ceste partye préférer grâce et miséricorde à rigeur de justice, avons, par l'advis et délibération de nostre dicte très-chière et très-amée seur la Royne régente etc., et des chiefz et gens de noz consaulx d'Estat, privé et des finances estans lez elle, remis, quicté et pardonné, remectons, quictons et pardonnons par ces présentes, ensemble toute peine et amende corporelle et criminelle en quoy, pour raison et à l'occasion d'iceulx et des circonstances, ilz ou aucuns d'eulx peuvent avoir mesprins et estre encourru envers nous et justice, et les avons quant à ce restitué et restituons à leurs bonne fame et renommée en nostre pays de Haynnau et autres noz pays et seigneuries de pardeçà et à leurs biens non confisquiez tout ainsi qu'ilz estoient avant l'advenue desdis cas, en imposant sur ce silence perpétuel à nostre dit grant bailly de Haynnau et à tous autres noz justiciers et officiers quelzconcques, pourveu toutesfoies que le troiziesme jour de ce présent mois, que lors nostre dicte seur se trouvera en nostre dicte ville de Haulx, les bailly et gens de loy d'icelle viendront hors la porte au-devant d'icelle et y amèneront avecq eulx jusques à quarante personnes des plus culpables desdiz mésuz, vestuz de noires robes deschaintes, desquelz les douze principaulx et plus inculpez

seront à piedz deschaulx, et illecq lesdictes quarante personnes, ayans chacun une torche ardante pesant deux livres, se mectront à genoulx devant nostre dicte seur et supplians nostre dicte seur les vouloir recevoir en grâce, et ce fait la convoyeront jusques en son hostel, et en après porteront et laisseront lesdictes torches en l'église dudit Haulx devant l'autel de Nostre-Dame illecq, pourveu aussy que pour réparation et amende civille ilz seront tenuz payer à nostre prouffit la somme de six cens livres du pris de quarante gros monnoye de Flandres la livre pour une fois. Si donnons en mandement ausdis chiefz et gens de noz consaulx d'Estat, privé et des finances, ausdis grant bailly et gens de nostre Conseil à Mons, bailly de Haulx et à tous aultres noz justiciers, officiers et subgectz cui ce regardera que de noz présentes grâce, rémission et pardon, aux condicions et en la manière dicte, ilz seuffrent, facent et laissent lesdis suplians plainement et paisiblement joyr et user sans leur faire, mectre ou donner, ne souffrir estre fait, mis ou donné, oires ne au temps à venir, aucun arrest, destourbier ou empeschement au contraire en corps ne en biens en manière quelconcque, car ainsi nous plaist-il, et affin que ce soit chose ferme et estable à tousjours, nous avons fait mectre nostre seel à ces présentes. Donné en nostre ville de Mons en Haynnau, ou mois de décembre l'an de grâce mil cinq cens trente deux, de nostre Empire le troiziesme et de noz règnes, assavoir des Espaignes, Sicilles et autres, le XVIIe.

Par l'Empereur en son Conseil,

PENSAERT.

Archives du Nord : B. 1744, f° 10.

Apparant, par act émanet de Messieurs du Conseil privé de l'Empereur, une Margueritte, fille de Lauro Paudecuyr et de Maroye de le Cuisine, prisonnière, pour certains abus commis et perpétrez par elle en avoir contrefaict la muette, et puis, en après, elle venue en la chappelle Nostre-Damme, en la ville de Hal, fainct ravoir la parolle, dont la pluspart des mannans dudit Hal soustenoient et maintenoient estre miracle et le volurent solempnisier, demy par force, etc. Pour ceste cause estoit ordonné que révérendissime monseigneur l'évesque de Cambray, ou ses vicaires et official résidens à Bruxelles, déclareroient le prétendu miracle estre nul, erroneux, faulx et comme non advenu, et que ladicte Marguerite l'avoit fait par séduction et enhort; laquelle déclaration seroit publyée, de la

part dudit évesque, sur le marchié de la ville de Haulx, et sy condempnoit l'Empereur ladicte Marguerite à estre menée et mise, par ledit bailly, ou ses officyers, en icelle ville, sur ung eschaffault, et illecq, publicquement et à haulte voix, déclarer que faulsement elle avoit controuvé ledit miracle et contrefait la muette; dont luy desplait et estoit tenue pryer merchy à Dieu, la Vierge Marie et justice, lesquelz debvoirs avoient estez solempnisiez et fais audit Hal, le dimenche VIe jour d'octobre XXXII; après lesquelz debvoirs, ainsi fais, ladicte Marguerite fu condempnée d'estre flatrie et marquée d'un fer ardant au front, et, en oultre, bannie du pays et conté de Haynnau. Pour faire laquelle exécution, ladicte Marguerite, avec une brimberesse l'ayant conseillié contrefaire la muelle, et par ce moyen cause de toutte l'advenue, et pourquoy condempnée en la meisme pugnition et correction que ladicte muelle, etc., furent menées de la ville de Mons en la ville de Hal, sur une charrette, pourquoy a esté paié au charton l'ayant menée, et par marchié fait, VI l. Item, à Me Pierre Hizette, pour son voyaige d'estre venu dudit Mons à Hal faire l'exécution des deux femmes, VI l. A ung carpentier ayant fait et deffait ung hourt, sur lequel et publicquement l'exécution du marcq de fer s'estoit fait, XX s. Pour deux bendeaux de toilles, à leur lyer la teste à l'estacle, VI s. Pour les despens des prisonnières et prisonnier, sur le chemin, XL s., duquel prisonnier sera, en l'article ensuivant, fait mencion, etc. Et pour le disner, ledit jour, où furent ledit bailly de Haulx, aucuns escevins et gens de loy dudit Haulx, où estoit survenu le procureur-général, VI l. Ensemble, que montent ces parties, la somme de XXI livres VI solz.

A Jehan Buissin, sergent du bailliage de Haynnau, pour estre venu dudit Mons à Haulx, acompaigniet de VIII aydes, à cause que ung nommet Amoury de Boussu, dit Murcol, demorant à Hal, et prisonnier à ce bailly, audit Mons, fu envoyé audit Haulx, et pour ce que il s'estoit advanché user de mauvais langaiges en temps que ledit bailly envoyoit ses sergens en icelle ville de Haulx pour faire apréhention de pluiseurs délincquans en matère de monopol, etc., fu adviset sa pugnicion luy estre en ce lieu déclarée, etc., mener tant ladicte muelle, aussi la brimberesse et ledit Amoury, en quoy il avoit employé trois jours, luy a estet payet, au pris de XX s. le jour, la somme de LX s., et aux aydes, au pris de VIII s. chacun, par jour, IX l. XII s. Font ensemble XII l. XII s.

A Martin Sohier, sergent de la Court de Mons, pour, par le commandement dudit bailly, estre venu audit Hal, avec ledit Buissin, pour l'assister et estre présens faisans les debvoirs susdis, luy a esté payé, pour trois jours, au pris de XXXII s. par jour, la somme de IIII l. XVI s.

A Tiéry Du Mont, choisy et esleu, tant par ce bailly comme par ceulx du Conseil de l'Empereur, audit Mons, tant pour aller audit Haulx conduire et estre présent pour, de la part dudit bailly, faire publyer les condempnations sur ceulx que dessus, et les mener et drescher jusques l'exécution achevée, et en ce cas justice accomplie, meismes pour soy trouver pardevers monseigneur de Palerme et l'advertir que les plus coupables de l'erreur dudit faulx miracle s'estoient retirez et réfugiez en la ville de Bruxelles; laquelle chose, et tout ce en cest article, ledit Du Mont avoit bien et dilligemment fait et furny, pourquoy est cy mis, pour huit jours par luy employez, au pris de LXIIII s. par jour, comme en ce cas conseillier de l'Empereur, la somme de XX livres.

Archives du Nord : Compte du grand bailliage de Hainaut, f° 77-79,

Octobre 1531. — Septembre 1532.

TABLE DES MATIÈRES.

Page.

I. — Le droit d'accorder les lettres de grâce et de privilége. — Taxes perçues à cette occasion. — Formation des registres des chartes de l'Audience. 330

II. — Nombre des registres de l'Audience. — Titres qu'ils portent. — Modifications qu'ils ont subies. — Collections qui les complètent. — Méthode suivie dans l'analyse de ces registres 335

III. — L'histoire des Pays-Bas au XIVe, au XVe et au XVIe siècle, d'après les registres des chartes de l'Audience. — Guerres et pillages, crimes et malheurs, mœurs et usages 339

§ 1. Les armées dans les Pays-Bas. — Excès commis par la soldatesque, p. 340. — § 2. Administration de la justice et des finances. — Abus, malversations et violences. — Rigueur dans les supplices. — Exécutions, p. 357. — § 3. Le clergé dans les Pays-Bas. — Les amortissements. — La corruption. — L'hérésie, p. 367. — § 4. La noblesse. — Services dans les armées et la diplomatie. — Abus d'autorité. — — Légitimations et anoblissements, p. 376. — § 5. Mœurs, usages et coutumes, p. 381.

DOCUMENTS.

1448, 27 septembre. — Mandement de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, se réservant l'octroi des lettres de grâce, et ordonnant de les enregistrer. 387

1463, 4 janvier (v. st.). — Commission de Simon Bolle, receveur des amendes et exploits du Grand Conseil et des gens de finances, qui auparavant étaient perçus par le receveur-général 389

1387, janvier (v. st.). — Amortissement d'une rente sur des maisons de Lille. 390

1387, février (v. st.). — Rémission à Mathieu et Griffon de Licques..... 394

1449, 16 avril. — Rémission aux stiermans (pilotes), d'Ostende..... 396

1458, 30 décembre. — Consentement pour le chapitre Notre-Dame de Condé.. 398

1486, janvier (v. st.). — Renouvellement des priviléges de la ville de Maubeuge..... 400

1498, 29 mars (v. st.). — Rémission aux habitants d'Ostende..... 404

1506, mars (v. st.). — Rémission à Jean Paes..... 407

1527, mai. — Franche foire pour la ville de Wervicq..... 410

1558, 17 janvier (v. st.). — Légitimation de Jacques de Vriendt..... 413

1532, décembre. — Pardon aux habitants de Hal..... 415

CHARLES DICKENS.

1812-1870.

PAR M. LOUIS DÉPRET,

MEMBRE TITULAIRE.

Lu le 17 avril 1874.

I.

L'année 1870, qui a produit de si vastes ruines et tant de publiques douleurs, n'en eut pas moins ses catastrophes isolées, c'est-à-dire indépendantes du grand désastre. Toutefois, il est plusieurs de ces cas individuels, où ce que l'ancien appelait *des signes* a l'air de vouloir éclater, même au regard le moins superstitieux. Chacun de nous, dans le cercle où se meuvent ses prédilections d'art, de littérature ou de politique, peut citer une mort de cette époque qui lui apparaît aujourd'hui comme la préface de tant d'autres morts. Pour nous, personnellement, et à la veille de ces effroyables hécatombes, l'année 1870 fut marquée par deux pertes que nous avons ressenties au fond du cœur. Catastrophes de 1870

La guerre venait d'être déclarée et nos poitrines étaient

comme tendues vers le moindre souffle venu de la frontière. Au plus fort de ces anxiétés, le câble transatlantique qui, seulement la veille, nous apprenait la réception de notre nouveau ministre par le Président des État-Unis, nous jeta en cinq mots cette nouvelle : « M. Prévost-Paradol est mort cette nuit. » La première version concluait à la rupture d'un anévrisme; on sut bientôt qu'il s'agissait d'un pistolet déchargé à minuit devant la glace d'une chambre de Washington. Pauvre et brillant Prévost-Paradol, il venait de clore, par une tragédie aussi imprévue que brutale, sa vie douce et prospère, et la production la plus délicate dont se fut depuis longtemps enorgueillie notre littérature politique.

Charles Dickens.

Cinq à six semaines avant ce coup de révolver qui sut retentir à travers l'Océan jusqu'au sein de la France hérissée de bataillons en marche, l'Angleterre marquait de noir le 9 juin 1870. Cette triste journée venait de priver le monde d'une personnalité autrement intéressante et considérable que celle de Prévost-Paradol, mais j'ai voulu saluer cette ombre amie avant d'évoquer l'ombre glorieuse de Charles Dickens.

J'ai connu, j'ai beaucoup aimé ce brave homme et ce grand homme.

Charles Dickens est pour moi le plus beau génie qu'ait enfanté l'Angleterre, après Shakespeare.

L'imagination qui crée, la sensibilité qui fait vivre, la sympathie qui fait aimer, la bonté, l'esprit de dévouement et de justice, tels sont les rayons d'en haut qui ont lui sur cette carrière exempte même d'une ligne que l'on en voulût retrancher.

Ce fameux problème de la moralité dans l'art, obscurci ou rendu ridicule par tant de faux esprits, a été enfin résolu par un grand cœur.

II.

Charles Dickens est né le 7 février 1812, à Portsmouth, où son père occupait un emploi dans les bureaux de la marine. Ainsi que le père de Shakespare, celui de Dickens eut à lutter contre des embarras financiers, et, de plus, il connut et fit connaître à sa famille la prison pour dettes. Dickens emprunta, dit-on, à la physionomie paternelle quelques traits de son admirable création de *Micawber*, dans *David Copperfield*. Biographie

Ainsi que le père de Shakespaere, celui de Dickens vécut assez longtemps pour jouir de la gloire et de la fortune de son fils. Ainsi que le jeune Shakespaere, le jeune Dickens commença à travailler chez un homme de loi. On le devinerait à l'exactitude saisissante de ses intérieurs d'*offices*. Puis il devint sténographe-reporter d'un grand journal auprès des chambres. Il n'avait guère plus de vingt ans lorsqu'il publia ses premières pages sous le pseudonyme de Boz. Le succès de ces rapides esquisses *(sketches)* fut immense. Puis est venu *Pickwick*, qui plaça Dickens parmi les grands créateurs et en fit, à l'âge de vingt-cinq ans, la première figure littéraire de l'Angleterre centemporaine. Dickens n'a point surpassé ce chef-d'œuvre... il s'est tenu vingt-cinq ans sur cette cîme atteinte d'un seul bond.

L'intervalle qui sépare l'immortel *Pickwick* du roman interrompu d'*Edwin Drood*, est semé de livres qui ont fait les délices de l'univers. Tout le monde connaît l'histoire de Charles Dickens, puisque tout le monde connaît ses œuvres. Cette formule n'est pas neuve mais elle est vraie à deux titres : d'abord parce que chaque date de la vie de Dickens correspond à un livre célèbre : *Nickleby*, Œuvres.

Christmas Carols, *David Copperfield*, *Dombey et fils*, *Martin*, *Chuzzlewitt*, *Barnabé Rudge*, la *Petite Doritt*, etc., etc.; ensuite parce que la personnalité de certains souvenirs et *portraits* y saute aux yeux.

Voyages.

Charles Dickens a beaucoup voyagé; ses milliers de lettres écrites en route formeraient une série esquise. Dickens y déploie son naturel incomparable, c'est-à-dire son magique talent. Il a fait en Italie un assez long séjour qui nous a valu un volume de *picturne* (tableaux) pleins de vie et de charme.

Dickens en Amérique.

Il a aussi visité, à diverses reprises, la Suisse, l'Allemagne et l'Amérique. Son premier voyage en Amérique avait en partie pour objet de régler amiablement, pour l'avenir, le droit des auteurs anglais, indignement lésés par les contrefaçons de frère Jonathan. Les *Notes Américaines* de 1842 fourmillent de traits satiriques dont l'Amérique se trouva quelque temps offensée. La rancune ne dura point, Dickens redevint bientôt le favori et l'idole de ce grand peuple, et à la dernière excursion de touriste et de *lecturer*, que l'illustre anglais, déjà très-malade, fit en Amériqne deux ans avant sa mort, les ovations qu'il reçut à chaque pas finirent par ressembler à une grande fête nationale. Dickens fut acclamé par la nation entière.

Dickens en Amérique. Ses lectures. Bénéfices. Son journal de voyage. Effet de sa mort en Amérique.

Ses bénéfices presque invraisemblables y atteignirent la somme de quatre cent mille francs en peu de mois. La mort de Dickens produisit en Amérique la même explosion de doulenr qu'en Angleterre.

Origine du pseudonyme de Boz.

C'est, dit-on, à bord du bâtiment qui l'emportait pour la première fois aux États-Unis que Dickens révéla à un questionneur l'origine de son pseudonyme de Boz. Il avait eu un frère cadet qui ressemblait si fort au Mosès du Vicaire de Wakafield qu'il lui en avait donné le nom. Les

autres enfants de la maison, de leur langue mal déliée, faisaient avec Mosès, Bosés, Bozie ou Boz. Ce ressouvenir des premiers jours avait séduit Dickens comme un bon augure pour les premiers livres.

Charles Dickens à Paris et à Boulogne

Mais avant tout autre pays qui ne fût pas le sien, Charles Dickens aimait la France. L'addition des semaines qu'il a passées à Paris formerait un total concluant, sans parler des saisons entières à Boulogne-sur-Mer. Il y habita plusieurs étés consécutifs la propriété d'un certain M. Beaucourt, dont il a tracé un portrait délicieux et qui nous paraît avoir été le meilleur des hommes.

Lettre à M. Forster

Dickens avait une prédilection enthousiaste pour Boulogne. Il a écrit de là à son meilleur ami, M. Forster, un grand nombre de lettres où il narre le plus complaisamment du monde son installation. Il va jusqu'à assimiler Boulogne à Naples. Il a écrit aussi de charmantes pages sur plusieurs de nos villes du midi, en tête de ses *Pictures from Italy*.

Dickens en France.

Durant les nombreux séjours de Dickens à Paris, tout ce qui chez nous porte un nom célèbre et représente une valeur intellectuelle lui faisait fête. Il s'y lia particulièrement avec Ary Scheffer. Il y noua des amitiés durables avec des comédiens distingués tels que MM. Régnier et Fechter. Il y a, dans ses lettres de ce temps-là, de justes et piquants aperçus sur les célébrités en tout genre de notre Paris, sur Scribe, sur Auber, sur Alexandre Dumas, George Sand, Émile de Girardin. A la scène, il admirait beaucoup Frédérick Lemaître. Il exprime en passant un goût très-vif pour une comédie : *les mémoires du Diable*, où la plupart d'entre nous ont applaudi Mlle Amédine Luther. On aime à le redire : Charles Dickens aimait cordialement la France. « *Pour apprécier à quel point votre article m'a été sensible*, nous écrivait-il un jour, *il vous faudrait savoir combien j'aime la France.* » Notre vie sociale était faite pour lui

plaire. D'ailleurs, quel que soit l'état-civil, cette sensibilité expansive, cette ironie sans venin, cette généreuse bonne humeur vous apparentent à la Seine. Thackeray le brutal nous méprisait, lui.... Mais dans ses caricatures un peu vieillottes des *mangeurs de grenouilles*, digne pendant de nos anglais du théâtre des Variétés, Thackeray ne cherchait-il pas un peu l'occasion d'asséner à ses compatriotes de ces *bleux* visibles même sur les tons violents de ses personnages?

Thackeray.

Abstraction faite de son goût pour nous, Dickens était né armé et comme pétri d'un sens droit, qui l'a toujours préservé d'étourderies telles que celles de son ami Wilkie Collins, parlant des dramaturges *épuisés de la vieille France*. Depuis Sheridan, le théâtre anglais s'est assez reposé pour être indulgent envers la fatigue du voisin.

Wilkie Collins.

Puisque j'ai proconcé le nom de l'auteur de la *Femme en Blanc*, qui eut tant d'obligations à Dickens, l'occasion est bonne pour signaler ce côté glorieux dans la vie du grand romancier, qu'il fut pour tous les jeunes talents le plus cordial des protecteurs (des milliers de témoignages l'affirmeraient), et, pour ses confrères et émules du même âge, le plus fraternel ami. Une réelle affection l'unissait à lord Bulwer Litton et à Thackeray. A propos de ce dernier on m'a conté une historiette caractéristique. Thackerray avait débuté par être un dessinateur. On retrouverait, je crois, de son travail dans les premières éditions de Dickens, comme on retrouve le nom de Balzac dans quelques travaux d'imprimerie aux alentours de 1830. Or Thackeray, après avoir longtemps illustré les romans des autres, était devenu lui-même un illustre romancier. Dans certains quartiers on l'opposait même à Dickens; mais les enfants de Thackeray, d'un autre avis, lui disaient souvent : « Père, faites-nous des contes comme ceux de Charles Dickens. »

Thackeray.

III.

Une autre raison, et qui apparaît à l'état de passion à travers toute la vie de Dickens, sert aussi à nous expliquer son grand amour pour la France.

Passion de Dickens pour le théâtre.

Dickens raffolait des choses du théâtre, et Paris lui offrait à cet égard la plus large satisfaction. Dickens aimait le théâtre avec passion, jusque dans ses préparatifs matériels et ses détails mécaniques. Faute de mieux il eût été souffleur avec délices. Ainsi que Balzac, son émule français, il eut peut-être donné ses meilleurs livres pour un succès à la scène; ses amitiés les plus vivaces, Mac-Ready et Fechter, déjà nommé, étaient des gens de théâtre. Il aimait à jouer la comédie de société, et il fit même au profit de diverses bonnes œuvres de fructueuses tournées dramatiques. Dans ses diverses résidences on donna des représentations où figuraient des artistes de trois ans, héritiers de la maison. Gad's Hill possédait un théâtre de famille où le maître remplissait les fonctions d'auteur, d'acteur, de metteur à la scène et de régisseur parlant au public.

Lectures. — Popularité personnelle.

Dickens était un diseur admirable. Il gagna des sommes invraisemblables et une popularité personnelle que peut-être jamais humain n'atteignit avant lui, à la lecture de ses contes, longtemps après leur publication en volumes, que s'arrachaient les cinq parties du monde.

Ce goût naturel et ces aptitudes natives ne purent qu'être éperonnées par l'observation quotidienne d'un fait contre lequel nous protesterons toujours en vain.

Aisément l'on admettra que, témoin assidu du regain de succès de ses romans portés à la scène par des mains étrangères, Dickens ait jugé que l'entreprise eût été

plus légitimement et à meilleure fin conduite par lui-même.

Cette préoccupation du théâtre chez Dickens ne se trahit pas seulement par des collaborations avouées ou tacites dans plusieurs adaptations à la scène de ses romans. Elle s'affirmera plus nettement par sa recherche d'effets dramatiques qui, notamment dans les *Belles Espérances* et notre *Ami commun*, relèguent parfois au second plan le merveilleux observateur des *Esquisses*, de *Nickleby*, de *Copperfield* et de cet immortel *Pickwick*, œuvre de génie, où Dickens, à vingt-cinq ans, atteignit en se jouant à la hauteur des grands maîtres de l'invention et du bon rire.

Dickens au théâtre.

Peut-être aussi le grand anglais, en rêvant de théâtre, obéissait-il à cette inquiétude de l'homme qui ne croit jamais avoir fini sa tâche, inquiétude qu'un poète admirable a exprimée ainsi dans la langue même de Dickens :

Citation de Longfellow.

« Avec quelque ardeur que nous travaillions
Il reste toujours quelque chose de non fait ;
Quelque chose d'inachevé
Attend toujours le prochain réveil.

» Auprès du lit, dans l'escalier, au seuil de notre porte.
Menaçant ou suppliant
Ce quelque chose d'inachevé,
Attend comme un mendiant,
Il attend et on ne le congédiera pas. »

Pour les poètes, les inventeurs, éclate dans tout succès présent le germe d'une ambition nouvelle.

L'*Abîme* au Vaudeville.

Le Vaudeville de Paris donna en juin 1868 la première représentation de l'*Abîme*, par Charles Dickens. Destiné primitivement à la Porte-Saint-Martin, le drame exotique

allait disparaître dans le naufrage de ce bâtiment hasardeux, lorsqu'il fut recueilli par le théâtre de la Bourse. Contre l'usage, le nom de l'auteur flamboyait en caractères énormes sur l'affiche de la première représentation. Hommage délicat et signifiant que, cette fois, *la soirée* n'était point dans cet attrait tout parisien, d'une première représentation, mais dans le grand nom de Dickens. Le public, très-respectueux et sympathique, réprima son étonnement devant certains procédés vulgaires et quelques bizarreries du dialogue. Il acclama avec enthousiasme les bons endroits, et son attitude fut des plus révérencieuses pour l'auteur. On le croyait dans la salle. Tous les regards le cherchaient. Vingt amis nous avaient demandé de le leur présenter. Cependant le maître se promenait au bois de Boulogne, s'arrêtait chez un glacier, et dans la nuit même il repartait pour l'Angleterre.

Dickens au Vaudeville.

En somme, cette soirée put compter parmi les meilleurs des nombreux souvenirs excellents que Charles Dickens proclame avoir emportés de France. Notre public parut sentir qu'il n'avait pas seulement à saluer un prodigieux talent; il fêta le grand homme de cœur dévoué, depuis trente ans, à la solution de ces problèmes que les écrivains à succès sont accusés d'esquiver.

Saint-Victor et Dickens.

Dans un entr'acte de cette première representation de l'*Abîme*, le plus dilettante, le plus coloriste de nos critiques (oh! je ne vous parle pas d'un anglomane), M. de Saint-Victor me dit : « Je n'aime pas beaucoup ce mélodrame, mais cela n'empêche pas Dickens d'être aussi grand que Balzac... et *plus humain.* »

Formule du talent de Dickens.

Cela est vrai. La formule du talent de Dickens tient dans un mot : sympathie... Sympathie intelligente qui a trouvé son expression dans cette ligne d'une de ses lettres : « *Soyons indulgents pour ceux qui n'ont pas fait le mal délibérément et à froid.* » Ainsi, ce beau génie

s'incarne dans tout ce qui aime et dans tout ce qui souffre, dans un enfant pauvre, dans un chien, dans une vieille servante, dans les briques de la maison abandonnée :

« Objets inanimés vous avez donc une âme
» Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer.

Don de la vie jusqu'à l'excès.

Jamais écrivain n'eut cet empire, parce que nul ne fut moins auteur, parce que nul ne donna de tels gages de la sincérité des émotions qui animent ses livres, et n'atteignit à la puissance créatrice qui faisait un personnage inoubliable de la plus vulgaire rencontre. Sur ce dernier point il y a même parfois excès de vie et tension de l'intérêt. Il ira jusqu'à prêter à un chapeau, à un nez, à un parapluie des attitudes, des tics, un rôle, une influence.

IV.

Connaissance par Copperfield.

Ma grande admiration pour ce grand homme remonte à de purs souvenirs de jeunesse. J'allais partir pour l'Angleterre, et, dans le cours de mes visites d'adieux, je tombai chez un parent malade auquel sa fille lisait *David Copperfield*. A ma prière, la lecture ne fut pas interrompue. On était à ce délicieux chapitre où le maître d'études, qui a été prendre David à sa descente du coche, s'arrête en chemin dans un asile de vieilles femmes où est recueillie sa mère. La vieille infirme, qu'entourent plusieurs de ses pareilles, après avoir embrassé son fils, lui dit : — « Hé bien Charlot, tu n'as pas ta flûte ? » Alors le pauvre diable tire l'instrument de sa poche et en joue quelques airs à ces momies enchantées.

Le jeune David, accablé de fatigue, s'endort aux sons de cette flûte qui nous faisait tous pleurer, le malade, la lectrice et moi.

Aussitôt je me mis à la lecture de Dickens et j'appris, en

le lisant sur lui-même, tout ce qu'il m'importait de savoir et ce que tout le monde peut en apprendre comme moi. L'admiration, l'amitié et la sympathie suffisent à ces pénétrations intimes. Plus tard, un long séjour dans le pays du maître, plus tard encore sa connaissance personnelle, n'ont rien ajouté d'essentiel ni même d'intéressant à ce que je voulais savoir de Dickens. Je le vis tel que je l'avais deviné... tout le reste était de la vie privée ou du domaine des *on dit* et des commentaires. Bien entendu je parle d'une époque antérieure à la publication de l'admirable livre de Forster qui nous fait revivre Dickens.

Dickens à Windsor.

Dans la maison où nous demeurions en Angleterre, nous avions coutume de nous retirer vers neuf heures et de laisser entre eux les membres de la famille qui nous avait accueilli. De dix heures à minuit nous entendions monter jusqu'à notre chambre un concert de rires que dominaient les notes entrecoupées d'un lectenr essayant lui-même inutilement d'achever sa phrase. Lorsqu'au lieu de ce bruit joyeux il y avait silence, nous aurions parié à coup sûr en gageant que les cœurs étaient oppressés et les yeux humides. C'est que l'un et l'autre soir on lisait Dickens en famille.

Rêve de Gad's Hill.

Ce n'est pas durant notre séjour en Angleterre que nous rencontrâmes Dickens. Cette année là on le vit peu à Londres et davantage à Paris et à Boulogne. Vers le même temps il se préparait au changement de résidence qui allait bientôt faire du grand romancier un seigneur campagnard littéralement adoré de ses voisins. Il rêvait alors l'acquisition de Gad's Hill. A cette époque aussi Dickens était tout entier à ses séries mensuelles, à son *Magazine*, dont son nom représentait la gloire et la fortune, à ses lectures, à ses admirables romans qui, dans un pays où l'on pourrait additionner par têtes d'hommes le nombre de romans, lui ont valu le premier rang.

Première correspondance.

Mais si nous n'avons pas vu Dickens chez lui, sept ans plus tard il nous fut donné d'avoir avec l'illustre anglais un commerce de lettres remontant à une analyse détaillée que nous publiâmes vers 1863, dans l'*Illustration*, du roman de *Belles Espérances (Great expectation)*.

L'ouvrage venait de paraître presque concurremment avec les *Misérables*. Les deux personnages principaux de ces deux grands récits étaient presque semblables et je vois bien que le goût littéraire n'est plus aux parallèles puisque celui-là n'a tenté personne.

Portrait.

Dickens voulut bien joindre à sa lettre de remerciements un portrait doublement précieux et par sa rareté et par l'intention du donateur. Ce portrait nous permit un jour de reconnaître l'original à Paris. C'était le jour même de cette fameuse première représentation de l'*Abîme*. Nous comprenne qui voudra, en nous croisant avec l'immortel auteur de *Pickwick*, aussi ému que s'il se fût agi de Shakespeare ou de Walter-Scott, nous aimâmes mieux, osons l'avouer, le regarder et le suivre à notre aise, en enfant curieux, que de l'aborder du droit de notre vieille connaissance épistolaire. Nous pouvions serrer cette main féconde, nous préférâmes considérer ce front glorieux. Cette discrétion, d'ailleurs calculée, eût bientôt sa récompense. Nous trouvâmes en rentrant chez nous une lettre apportée par un garçon d'hôtel, et sur un coin de l'enveloppe, suivant l'usage anglais, le nom de l'expéditeur : Charles Dickens. C'était un fauteuil d'orchestre pour le soir, avec un mot grâcieux. Le billet était daté de l'hôtel du Helder. Cette fois les convenances étaient sauves. Non-seulement elles autorisaient, mais elles exigeaient une visite. Nous allâmes sur le champ porter nos remerciements à l'hôtel du Helder. Nous eûmes la joie d'y trouver seul un des hommes qui par l'esprit nous aient été le plus cher.

Première rencontre.

Visite à l'hôtel du Helder.

Il revenait justement de cette fructueuse tournée américaine, où il accomplit sa quatrième série de lectures. Je lui trouvait un teint rouge de brique que j'attribuai au hâle de ce long voyage, et qui, très-probablement était l'une des indications du mal qui devait bientôt le terrasser. Il ne nous laissa point le quitter sans une promesse de l'aller voir à Gad's Hill l'hiver suivant. Un dernier mot sur ces fameuses lectures dont on a tant parlé.

Lectures.

En 1863, Dickens délivra trois de ces lectures avec le plus éclatant succès, à l'ambassade anglaise, rue du Faubourg-Saint-Honoré. Bientôt il en fit dans son propre pays en Angleterre, en Écosse et en Irlande, trois séries de cinquante à soixante, qui le mettaient chaque fois en présence de deux ou trois mille auditeurs affolés de gaieté, d'attendrissement et d'enthousiasme. Le simple et sec bulletin de ces soirées donne une sorte de vertige. Ces lectures, qui duraient ordinairement deux heures, étaient tirées des scènes principales de *Pickwick*, *Copperfield*, *Dombey*, *Nickleby*, *Rudge*, ou très-souvent aussi des *Contes de Noël*. Il n'est douteux pour personne que Dickens ait abrégé sa vie par ces fatigues et ces émotions multipliées. Les chiffres cités par M. Forster donneront une idée de la vogue énervante de ces séances. L'auteur, loin de perdre à cette vogue du *lecturer*, se voyait offrir (sans parler du regain de vogue de ses premiers livres) jusqu'à vingt-cinq mille francs pour un conte de Noël de vingt pages. Nous n'avons pas les éblouissements de Balzac devant ces tas d'or, mais ce sont là des traits qu'il ne faut pas omettre dans un chapitre d'histoire littéraire.

Voyages, profits et fatigues des lectures.

Gad's Hill.

Au retour de ces meurtrières excursions, Dickens rentrait dans son domaine de Gad's Hill, le Gad's Hill dont parle Shakespeare, Gad's Hill, rêve de son enfance, réalisé par les romans de sa maturité. Bien aimé des

siens, au faîte du succès, sa maison achevée... il était temps pour la mort.

V.

Le *Times* et Dickens.

Que le vieux Christmas mette un crêpe à son bandeau de neige ! Charles Dickens est mort. Un frisson de stupeur et de tristesse a parcouru les Trois-Royaumes, et tous les coins de la terre où l'anglais se parle, des promenades ensoleillées de Gibraltar aux bords sacrés où fleurit le lotus, des Halls blassonnés du Kent, aux comptoirs de Broadway à New-York. Le *Times*, qui n'en a point dit autant du lord Palmerston, a dit excellemment en annonçant la mort de Charles Dickens : « Chacun sent qu'un grand maître de l'anglais vient de disparaître, qu'un centre de lumière et de vie n'est plus... Pour nous, anglais d'aujourd'hui, cette perte est la plus grande. »

Le *Times* a bien compris et bien rendu le sentiment public en traitant Dickens sur le pied d'un Wellington. Pendant plusieurs jours ses colonnes, une des puissances de ce monde, ont appartenu à la couche mortuaire de Charles Dickens. Citons encore ces lignes pathétiques parues le lundi qui suivit la mort :

« Dans les heures paisibles d'hier bien des pensées se seront tournées vers le grand auteur qui était encore parmi nous la semaine dernière et qui vient d'entrer dans les royaumes silencieux dont parle le Dimanche. »

Il est impossible de mieux dire une chose confusément éprouvée. C'est comme une strophe endormie qui s'éveillerait au fond du cœur. Qui a vu le dimanche à Londres et dans la campagne anglaise me comprendra, et qui sait pour combien d'anglais le dimanche, consacré à Dieu, fut

charmé par Dickens, verra un hommage légitime dans le rapprochement de ce jour et de ce nom.

Le grand journal de la cité conclut en réclamant pour Charles Dickens la sépulture à Westminster comme la seule digne d'un tel mort.

Effet de la mort de Dickens en Amérique.

L'impression produite en Amérique ne fut pas moins vive. Depuis la mort du président Lincoln, aucune mort n'y avait produit un pareil deuil. Au témoignage de Longfellow, toutes les villes furent frappées de douleur à cette nouvelle. A Londres même, le doyen de Westminster et l'évêque de Manchester prirent Dickens pour le thème d'admirables allocutions, appelant son œuvre un évangile de sympathie et de fraternité, et l'auteur un envoyé du Ciel qui, sur des milliers de pages, n'en a pas écrit une dangereuse pour l'innocence d'un enfant, et déclarant que chaque foyer se sentait diminué par la mort de Dickens.

Effet produit à Londres.

Une autre voix, des plus autorisées aussi, attesta que Charles Dickens était un des hommes les meilleurs et les plus éminents que l'Angleterre eût produits et dans lequel chaque anglais a perdu un ami et un éducateur.

Anniversaire du 9 juin 1865.

Coïncidence qui s'impose même au désarroi de ce coup foudroyant, il s'en était fallu de peu que cinq ans auparavant, jour pour jour, le nom glorieux de Dickens n'augmentât le chiffre lamentable des victimes de l'accident du South-Eastern-Railway. Son wagon resta penché, presque suspendu, au bord du viaduc écroulé sous les premières voitures. Dickens, miraculeusement épargné, se signala parmi les plus intrépides à porter secours aux blessés et à tenter les sauvetages. Ce drame affreux l'avait profondément ébranlé, et il a consigné son émotion dans l'épilogue d'un de ses derniers romans.

Mort de Dickens.

C'est le 8 juin 1870, vers six heures du soir, que

Charles Dickens fut frappé d'apoplexie dans sa villa de Gad's Hill. Cette mort ne fut subite que dans sa phase extrême, car, depuis plusieurs années, l'illustre romancier inspirait de graves inquiétudes à ses amis et aux médecins, et le récit du voyage en Amérique de 1868 est proprement le journal d'un martyr. Il avait passé les dernières heures de sa vie à ajouter quelques pages à son roman en cours d'*Edwin Drood*, et il succomba comme il venait de se mettre à table.

Longfellow à Gad's Hill.

Les dernières nouvelles directes que nous eûmes de Dickens nous furent données, dans l'été de 1869, par l'illustre Longfellow, qui venait de passer avec sa famille quelques jours à Gad's Hill.

Testament de Dickens.

Dans son testamsnt Dickens avait exprimé le vœu d'être enterré, dans la plus grande simplicité, au cimetière de Gad's Hill. La famille ne crut pas devoir refuser l'inhumation à Westminster; mais la clause qui interdisait toute pompe fut strictement obéie. Un très-petit nombre d'amis assistèrent à la funèbre cérémonie. Mais, dans la journée, plus de cent mille personnes vinrent s'incliner devant la fosse et littéralement l'assaillir de fleurs. Cette année même le nombre des visiteurs a été considérable. Dickens repose dans le fameux *coin de poètes*, entre Sheridan, Macaulay, Thackeray et Garrick.

L'inscription est des plus simples :

CHARLES DICKENS, NÉ LE 7 FÉVRIER 1812,
MORT LE 9 JUIN 1870.

Noël 1870 en France et en Angleterre.

Il fut triste pour les Anglais, le Noël de 1870; il le fut plus encore pour les français. On sait ce que fut le Noël de Paris assiégé et le *Christ fest* du germain assiégeant.

Voici comment ils célébrèrent en 1870 leur *Weinachten*, (car c'est aussi le nom qu'ils donnent au doux Noël), les allemands campés sur les bords lugubres de cette Seine, naguère la joie du monde.

A l'heure même où le bœuf et l'âne soufflaient dans l'étable, où les trois rois déposaient aux pieds du divin nouveau-né l'or, l'encens et la myrrhe, un sifflement horrible et circulaire traversa la bise de décembre : c'était le premier obus pointé de Châtillon sur la Notre-Dame de Clovis et sur le palais vénérable du grand, du juste, du valeureux Saint-Louis.

VI.

Langue de Dickens.

Louis XIV demandait à un courtisan : Savez-vous l'espagnol ? — Non, sire. — Tant pis. L'autre, certain qu'il venait de perdre l'occasion de quelque haut emploi diplomatique, ne prit point de repos jusqu'au jour où il pût dire au Roi : Sire, à présent, je sais l'espagnol. — Tant mieux vous pourrez lire *Don Quichotte* dans l'original.

De même il vaudrait la peine d'avoir été apprendre l'anglais sur place, rien que pour être capable de lire Shakespeare et Dickens dans l'original.

Nulle traduction ne saurait suppléer, pour ce qui regarde ces deux hommes, à l'intelligence du texte. Toutefois, ce n'est pas, ainsi qu'on l'a prétendu pour Shakespeare, à cause de ses vieux mots et de ses idiômes désespérants, et pour Dickens à cause de l'emploi fréquent de l'argot spécial aux diverses catégories de ses personnages. Non, il s'agit d'nne saveur *géniale*, d'une fraîcheur qu'on ne peut respirer que sur l'arbre.

On serait tenté de croire que c'est la rançon de ces génies si profondément nationaux. Mais ce n'est point là

une vérité absolue, car Walter-Scott serait la preuve d'un effet contraire. N'a-t-il pas usé et abusé de locutions archaïques et de tous les patois des higlands et des lowlands? Cependant nous ne perdons rien dans la traduction (du moins dans l'excellente traduction Defauconpret qui a charmé notre jeunesse à tous), des momeries de ses sorcières et des dictons de ses taverniers.

Style de Dickens.

Puisqu'il s'agit de Dickens, nous devons reconnaître que son style passe difficilement en français. Un grand nombre d'effets comiques ou tristes sont inextricablement liés à sa façon de dire, à des consonnances d'adjectifs. C'est une langue unique. Incorrecte comme la mer, elle en a le moutonnement. Sous cette prose houleuse, c'est le flot de la poésie qui se soulève.

Avec Charles Dickens s'en est allé dormir sous les dalles de Westminster, un des meilleurs esprits de la noble terre qui a produit Shakespeare, Walter-Scott, lord Byron et Macaulay. Désormais, il a sa place pour la durée des siècles dans ce chœur glorieux. Son grand empire était fait de bonté! La bonté, en littérature, est la première condition de la vie et de la puissance. Bien avant Dickens, la Grèce, l'Angleterre, l'Espagne et la France l'avaient prouvé avec Homère, avec Shakespeare, avec Cervantès, avec Molière.

Charles Dickens, peintre, conteur, moraliste, brille au premier rang. Conteur, il a élevé le genre familier à la hauteur du poëme, tant il l'a ennobli d'émotion et illuminé de gaieté, tant il l'a animé d'action entraînante, tant il a su trouver dans le cœur des humbles de sublimes délicatesses. Peintre de mœurs et de caractères, il a produit des milliers de types qui sont dans toutes les mémoires. Comment en louer dignement la franchise, le nombre et la diversité? Sans parler de ces personnages épisodiques, où il était passé maître, et qu'il

dotait d'un charme vainqueur. Moraliste, il a une façon à lui de parler de justice et de liberté, de sympathie pour le malheur, d'horreur pour l'hypocrisie et la violence, qui doit être la bonne. puisqu'elle va au cœur de tous.

Seul peut-être, il a rendu l'art pur utile à la cause sociale, parce qu'il fut sincère et désintéressé, parce que sa devise n'est pas le peuple mais l'humanité; parce que sa pitié ne mit pas de cocarde, parce que son amour des faibles et des pauvres ne fut pas le masque d'une jalousie haineuse contre les heureux.

Rendons-lui grâces aussi d'être resté fidèle aux dieux de sa jeunesse, d'avoir su constamment plaire en ne flattant jamais, d'être resté debout, jusqu'à la fin, à revendiquer le droit des misères méconnues, à la face des prospérités aveugles et sourdes, d'avoir jeté l'espérance sur les grabats et le conseil aux maisons hautaines, entourées de grands parcs où s'épanouit la fleur du *peerage*, enfin de n'avoir jamais vu tarir les sources d'un humour proverbialement riche en traits imprévus et pourtant si naturels.

Son génie, fait de lui-même, et que l'on ne saurait relier à aucun maître, à aucune école, à aucune littérature antérieure, rappelle ces cathédrales à l'architecte anonyme, et dont nous disons qu'elles ont été bâties par la foi et la charité.

Cela est devenu presque un lieu commun que l'on ne doit point parquer la littérature dans les limites du bien écrire, quoique la chose soit assez rare d'ailleurs pour ne pas être traitée légèrement.

Un écrivain digne de ce nom ne peut pas être un indifférent, ce serait un monstre... Mais ce n'est pas avec des injures ou des excitations que se prouve la fraternité ! Voyez Dickens ! Dans quelle âme les plaies sociales ont-elles saigné plus douloureusement ? quelle voix a flétri l'iniquité des chances de la vie d'un cri plus sin-

cère, fait verser plus de larmes compâtissantes, éveillé plus de remords et de charité?

Mais où Dickens est supérieur à lui-même, c'est dans l'attendrissant réveil des jeunes souvenirs, dans la peinture des morts d'enfants, dans les démonstrations de la tendresse filiale, dans l'honnête gaucherie des petits et des humbles. Il excelle à traduire les effarements risibles, profonds et douloureux des petits enfants devant la méchanceté de leurs aînés, la tyrannie des maîtres d'ecole, la douceur des amis inattendus! Quelle enfance n'a pas dû être la sienne pour projeter un tel reflet sur toute l'œuvre d'une si active carrière!

Avant M. Guizot écrivant son *Histoire de France racontée à mes petits enfants*, Dickens a publié une histoire d'Angleterre pour l'enfance, et il avait, à l'usage de sa jeune famille, fait un résumé du nouveau Testament.

Depuis la mort de Dickens, il a puru en Anglerre un nombre considérable de travaux de toute sorte sur ce grand homme. Je cite en passant une biographie due à M. Sala, qui accompagne dans l'excellente *edition Tauchnitz* sa dernière œuvre Edvin Drood. Dickens est mort, on a été amené à le redire souvent, laissant *inachevee* cette œuvre qui s'étalait naguère au feuilleton d'un grand journal de Paris. Il y a des destinées singulières!! Le *même journal* avait entrepris, il y a quelques années, la publication de *Notre ami commun* et il l'avait interrompue, de son plein gré, au sixème numéro.

Le véritable monument élevé à Dickens, le seul digne de cette gloire unique, est dû à M. John Eorster, l'ami de cœur de l'auteur de *Pickwick*. Le feu duc de Broglie écrivait dans son testament: Je regarderai toujours l'amitié de M. Guizot comme l'un des plus grands bonheurs de ma vie. » Durant trente années, Dickens n'écrit pas autre chose à Forster ou de Forster, et cela va toujours au cœur, parce que cela en vient.

Forster et Charles Dickens.

M. Forster était déjà l'auteur fort estimé d'une histoire d'Olivier Godsmith et de son temps. Désormais, il est l'auteur illustre de la vie de Charles Dickens. Cet excellent ouvrage, très-commode à lire dans l'édition Tauchnitz, tient dans six volumes de poche. M. Forster y suit son ami pas à pas, rêve par rêve, depuis son indigente et obscure jeunesse jusqu'à la dernière lueur de cette flamme qui s'éteignit à six heures du soir le 6 juin 1870. Il n'est pas une œuvre de Dickens dont le mécanisme n'ait été soumis rouage par rouage à M. Forster, pas un voyage de Dickens dont une lettre quotidienne ne permette à M. Forster de suivre les moindres étapes, pas un évènement de la vie domestique de Dickens, où M. Forster n'apparaisse comme témoin, arbitre, consolateur, parrain, tuteur, légataire...

Gœthe disait qu'il ne faut rien négliger pour que nos contemporains disent, pendant que nous sommes encore là pour empêcher les mensonges, tout ce qu'ils ont sur le cœur à notre endroit.

Gœthe n'avait pas un ami comme Forster, pour représenter la vérité après sa mort.

Heureux qui possède un ami, cette chose aussi rare que le génie, et meilleure que la gloire. Dickens eut les trois. Je ne sais pas dans tout le XIXe siècle, un aussi délieux modèle de cette chose divine, l'amitié, que Dickens et Forster ! Quel bel épilogue à la vie d'un homme admirable que ces trois mots : il connut l'amitié !

APPENDICE.

Nous avons cru devoir joindre à cette notice, l'analyse de quelques-uns des romans de Dickens, les moins connus chez nous. Nous commencerons par le dernier roman inachevé du maître.

Il s'appelle : Le *Mystère d'Edwin Drood.* Nous en possédons de la main de Dickens, la valeur d'un volume in-18, ou de deux volumes Tauchnitz.

L'action est à peine en train, les personnages sortent à peine de cette ombre flottante, où l'auteur aime à les bercer avant de les réveiller pour agir.

Edwin Drood qui donne son nom au roman est un jeune anglais de dix-sept à dix-neuf ans qui nous est présenté au début du récit, comme un aimable orphelin, auquel il ne reste, ou peut s'en faut, de parents qu'un oncle, du côté maternel, un certain Jasper, jeune encore puisqu'il n'a pas dépassé trente ans, et attaché au décanat d'une certaine ville qui possède une vieille cathédrale anglaise, avec une tour. Ainsi la désigne l'auteur.

Ce Jasper, être maladif, énigmatique, d'ailleurs fort honoré dans cette *certaine* ville qui possède une vieille cathédrale anglaise, etc., ne s'affirme, du moins à ce point du récit, que par sa tendresse nerveuse, inquiète, féminine et jalouse, pour son neveu Edwin Drood.

J'ai dit *jalouse*, parce que l'auteur le fait entendre... *jalouse,* nous allons voir comment et pourquoi.

Edwin Drood est fiancé à Miss Rosa, orpheline comme il est orphelin.

Edwin et Rosa sont tous deux, chacun de son côté, les

uniques rejetons des deux chefs d'une maison de commerce, dont l'association, prématurément close, a rêvé de se perpétuer, par le moyen de ce mariage imposé.

Chaque fois que les hasards d'un congé réunissent Edwin et Rosa, (car ces deux fiancés sont encore sous la férule, je crois), le sentiment de la chaîne préparée pour eux, sans qu'on les ait consultés, leur donne également à tous deux, sur les nerfs. D'ordinaire ils se quittent fâchés. Autrement ils s'aiment. Ils appartiennent à l'innombrable et intéressante famille de ceux qui ont du vague, et qui pour savoir qu'ils s'adorent, ont besoin d'être séparés. Je n'approuve pas, je constate.

Messire Jasper qui est quelque chose comme diacre, ou demi-chanoine, ou maître de chapelle dans cette certaine ville qui possède une vieille cathédrale anglaise avec une tour, enseigne la musique à Rosa, dans les intervalles très-rares de loisir que lui laissent ses fonctions à la cathédrale, et sa sollicitude avunculaire.

D'aucuns n'ont pas été sans relever ce fait, que le professeur, pendant ses leçons, darde des yeux flamboyants sur son élève, et que celle-ci paraît sous ce regard non moins fascinée que le moineau sous l'épervier, et que, après chacune de ses leçons, Rosa, le *joli bouton de Rose* (ainsi l'appelle celui qui l'aime), éprouve et témoigne plus d'émoi en présence d'Edwin. Celui-ci qui la chérit, la traite avec le laisser-aller arbitraire et ombrageux, d'un frère, d'un cousin, d'un promis, trop sur de son fait, et à chaque tentative de dispute, il lui donne vraiment trop beau jeu. Si Edwin étale ces façons d'enfant gâté, la faute en est à tous ceux qui l'ont gâté, mais surtout à Jasper, plus tendre qu'une mère, plus anxieux qu'une nourrice, au moindre vouloir de ce prince charmant, de ce *Cherubino d'amore*.

Il arrive alors dans cette ville qui possède une vieille cathédrale anglaise avec une tour, deux jeunes gens, le frère et la sœur, deux enfants perdus, tombés du ciel de

la Bohême, et adoptés par je ne sais quelle association philanthropique du pays. La sœur est placée dans le couvent où se trouve déjà Rosa, avec laquelle elle se lie de la plus soudaine et de la plus tendre amitié. Le frère, Neville *Landless* (*Landless* veut dire *Sans-Terre*), se rencontre à diverses fois avec Edwin Drood qui lui inspire la plus sincère antipathie, pour deux raisons dont une seule suffirait. L'insolent nonchaloir d'enfant gâté qui est le charme d'Edwin, irrite particulièrement l'amer nourrisson de l'hospice. Mais c'est surtout la façon familière dont Edwin parle de Rosa qui a le don d'exaspérer Neville. Neville est devenu amoureux de Rosa, soudainement, jusqu'au délire, jusqu'au meurtre. A voir le sans-gêne avec lequel Edwin traite celle dont un sourire ne lui paraîtrait pas payé trop cher de tout son sang à lui, Neville sent gronder dans son cœur toutes les tempêtes de ce que l'on pourrait appeler la haine d'amour.

L'hostilité sourde de Neville, et la froide arrogance du jeune Edwin éclatent au sein d'un banquet de Noël, préparé toutefois, dans les vues les plus pacifiques, par ce pauvre Jasper qui aime tant son neveu, et qui mourrait mille morts pour sauver du chagrin cette tête bien-aimée. La discussion tourne à la colère, à la violence, presque à la bataille... Tout au moins aux défis, et à l'engagement formel de se retrouver ailleurs.

Toutefois les choses s'arrangent. L'étroite liaison de Rosa et de la sœur de Neville ne nuit pas à une sorte de raccommodement auquel, il faut le dire, Neville se prête un peu en homme qui ne croit pas *que c'est arrivé*.

Un soir, les deux amis de fraîche date font une promenade sur les bords d'une certaine rivière qui baigne cette certaine ville, possédant la vieille cathédrale que vous savez. Neville revient seul de cette promenade, et la nuit même il quitte la certaine ville où l'on ne voit plus rentrer Edwin.

Désespoir inexprimable de l'oncle Jasper, larmes sans

fin de Rosa, éclipse totale de Neville, soupçons universels accumulés sur l'absent.

Neville arrêté en chemin et traduit devant les assises du district, est relâché faute de preuves suffisantes. D'ailleurs, il repousse avec indignation la culpabilité dont on le charge, et désormais il va traîner sous le poids d'une accusation qui résiste à l'acquittement, une vie solitaire et lugubre, toute adonnée à l'étude. Mais que Jasper est désolé! Quelle meurtrissure toujours fraîche dans ce cœur si tendre! et que la pauvre Rosa est triste et jolie dans sa robe de deuil! C'est auprès d'elle seulement que Jasper trouvera le cœur compatissant qu'appelle son cœur déchiré! Un jour de vacance, (l'orpheline passe ces jours là au pensionnat) Jasper se présente et demande à voir l'ex-fiancée de son ex-neveu. Ici se passe une scène de la plus rare brutalité. Jasper adresse à Rosa une déclaration d'amour si vive, que la terreur le dispute au mépris et à l'indignation dans le sein de la jeune fille. Telle La Esmeralda aux aveux enragés de Claude Frollo, Rosa en proie au vertige de l'épouvante ne se croit désormais en sécurité que sous la protection de son tuteur, un certain Grewgious habitant Londres. Elle se rend précipitamment dans la grande ville par la première voiture publique. Ce Grewgious est une des figures les plus achevées de la galerie humouristique et délicieusement risible de Dickens. Il a jadis aimé en chevalier la mère de Rosa; il ouvre à la fille son âme et sa maison, comme un père, comme un grand ami. Provisoirement, et malgré les menaces de Jasper, nous pouvons être tranquilles sur le compte de l'enfant, couverte du bras de ce galant homme.

A ce point du récit l'action va s'engager dans une nouvelle carrière dont nous pouvons seulement entrevoir les premiers jalons. Neville Landless, qui n'a cessé d'attester avec énergie sa parfaite innocence, a le bonheur d'en lire la certitude dans la conscience d'un véritable

ami, M. Crisparkle, qui va, disant partout que Neville est aussi étranger à ce crime que s'il n'était pas né. Cette conviction semble être partagée par M. Grewgious et par divers autres que les rencontres de ce drame ont réunis et qui semblent s'être donné tous le mot pour ne pas perdre de vue *une certaine piste*.

En terminant cette analyse, qui ne se reconnaît pas le droit d'aller plus loin, disons que Jasper laisse quelquefois percer à travers sa douleur, les échappées d'une agitation étrange pour nous, mais qui ne paraît point telle à M. Grewgious, lequel au contraire a l'air de s'y attendre.

Les personnes épisodiques où excelle l'art incomparable de Charles Dickens ne manquent pas à ce fragment d'œuvre, et s'y enroulent comme autour d'une colonne brisée. Nous n'en signalerons que deux : ce gnôme affreux qui a nom *Deputy* et dont l'unique emploi sur cette terre est de jeter des pierres à tous et à tout; aux ivrognes attardés, aux vieillards qui lui demandent leur chemin, aux bestiaux dans les pâturages, et jusqu'aux épithaphes des cimetières. L'autre type moins sinistre et tout à fait nouveau, est le clerc de Grewgious, un monsieur très-réjouissant qui domine moralement son patron de toute la hauteur d'un très-mauvais caractère. Mais là n'est pas tout le secret de cette soumission de Grewgious et de son quinteux et taciturne subordonné. Un jour il se décide à avouer franchement la vérité : « C'est que, dit-il, M. Buzzard a fait une tragédie. »

Afin de ne pas couper de trop d'incidentes une analyse qu'il fallait dégager de l'entrecoisement confus de chapitres, propre à Dickens, j'ai rejeté ici une remarque intéressante.

Par une dérogation aux coutumes de toute sa vie d'écrivain, Dickens a fait intervenir dans sa dernière œuvre et sous sa forme la plus violente, la passion amoureuse. Jusqu'alors l'amour illicite, sinon désordonné, ne

s'était laissé entrevoir que deux fois dans le cours de tant de récits : une fois dans *Dombey et fils*, une fois dans *Bleak-House*.

Sauf ces rares exceptions, le grand auteur a jeté l'ardeur qui était en lui avec ses tendresses, ses visions, ses orages, sa recherche du bonheur dans les choses domestiques, la religion des vieilles mères et des petits enfants, et dans ces créations, véritables prodiges de talent et de bonne humeur, *Samuel Weller, Pickwich*, dont on ne retrouve l'équivalent dans aucune langue.

LES BELLES ESPÉRANCES.

Il n'est pas facile d'exprimer en bon français, sans nuire à son laconisme original, le titre de ce roman de Charles Dickens : *Great expectations*. Cependant, nous avons préféré la fidélité du mot à mot aux hasards de la *traduction élégante*. Le livre est conçu dans la forme auto-biographique, qui, entre toutes, nous est chère. Elle est à la fois le champ naturel de l'observation, son meilleur outil et son interprète logique. Cela nous dispense d'insister sur ce point qu'elle est consacrée par de durables chefs-d'œuvre dans toutes les littératures.

Philipp Pirrip, par abréviation Pip, a reçu le jour dans la région marécageuse qui assombrit les rives de la Tamise, à vingt milles environ de la mer. Les plus tendres années de Pip se passent à vagabonder dans le rustique cimetière où dorment, jusqu'au jour du jugement, son père Philipp Pirrip, sa mère Georgina et ses cinq petits frères Alexandre, Barthélemy, Abraham, Tobie et Roger. L'orphelin Pip n'a qu'un souvenir indistinct de tous ses parents défunts, et, dès sa naissance, il a été recueilli chez mistress Gargery, sa sœur, épouse légitime de Joe Gargery, forgeron. La sœur de Pip est une mai-

tresse femme et en même temps la plus bizarrement tyrannique des protectrices, et reprochant souvent ses bienfaits. Pip a un compagnon de servitude dans la robuste mais docile personne de son beau-frère Joe, cœur d'or ouvert aux profondes tendresses, main de bronze qui, d'un revers, étourdirait un bœuf, mais caractère humblement soumis aux décisions de mistress Gargery. Joe chérit l'orphelin, sans pouvoir lui épargner un seul des terribles éclats de voix de sa femme dont il ne parle, même en son absence, que la tête inclinée et pour glorifier sa beauté d'autrefois. Un soir, Pip, âgé de huit ans, se promenant dans les marais qui sont au-delà du cimetière, est soudainement accosté par le plus sinistre drôle qui se puisse imaginer. Cet étranger saisit l'enfant par le collet, l'enlève de terre, l'étrangle à moitié et lui fait jurer qu'il apportera le lendemain, à une heure dite et à ce même endroit, de quoi manger, et une lime. En cas de parjure ou de simple inexactitude, l'inconnu promet à Pip la visite d'un *certain* jeune homme, auprès duquel, lui qui parle, est un séraphin aux blanches ailes; et cependant il n'est pas mal féroce comme cela. Il ne faut pas perdre de vue, ajoute l'interlocuteur de Pip, que ce jeune homme ne se dérangera que pour manger le cœur et le foie de Pip, et il n'y a pas à dire : « Je me soucie du jeune homme comme de l'an quarante, » ce jeune homme entre où il veut; les murs des chambres s'entr'ouvent sur son passage, les verrous sont ses complices et il se réjouit bien des couvertures de laine amoncelées sur les têtes. Pip, à demi-mort, s'engage par serment et regagne son logis. Cela se passe la veille de Noël, à la tombée du soir. L'enfant ne perd pas une seconde, et, au moment où il a déjà réussi à glisser dans sa poche une lime et un morceau de pain, le canon tonne au loin; Joe informe son beau-frère, stupéfait, que c'est là le signal qu'un forçat vient de rompre son ban. Il y a, paraît-il, des galères dans le voisinage. La nuit

s'écoule et Pip sort clandestinement les poches bourrées de provisions ravies au garde-manger de mistress Gargery, telles que de l'eau-de-vie, un supplément de pain et un pâté de hure, destiné au festin de Chrismas. Pip n'est pas exempt de remords; mais, avant tout, il est pénétré de respect pour la parole donnée, et d'effroi au seul penser du *certain* jeune homme. Comme il approche de la *Batterie* (ainsi s'appelle le lieu du rendez-vous), il croit reconnaître son homme de la veille, demi-couché sur un talus et l'attendant. C'est le même costume, la même attitude, mais celui-ci dort. Au léger bruit des pas de l'enfant, le dormeur ouvre les yeux, bondit et disparaît. Nous le retrouverons. Ce n'est pas celui d'hier, qui d'ailleurs se montre presque aussitôt et ne fait qu'une bouchée des provisions de Pip, vis-à-vis duquel il s'humanise jusqu'à rétracter l'existence du *certain* jeune homme. Désormais assuré que l'enfant est incapable de le trahir, il lui parle même avec intérêt et faveur; mais un seul mot de Pip, relatif à la rencontre qu'il vient de faire et au signalement de l'individu, semble émouvoir violemment notre ex-affamé, qui s'informe aussitôt de la route prise par cet homme, vêtu comme lui, et s'efforce, avec la lime, de rompre le fer qui lui entrave une jambe. Pip regagne la forge, s'attendant à y être reçu par le constable en personne. C'est aujourd'hui Christmas, on s'en souvient; les Gargery vont traiter à table M. Wopsle, le clerc de la paroisse, l'oncle Sumblechook et deux ou trois autres amis. Le dîner se passe en affronts de toutes sortes pour Pip, et il voudrait bien être humilié ainsi jusqu'à la fin de ses jours, pourvu qu'il ne fut pas question du pâté de hure. Inutiles souhaits! Rien ne peut sauver Pip, quand la plus inattendue des délivrances s'offre sous la forme d'un piquet de fantassins ornés de mousquets chargés. Tous ces braves, sergent en tête, envahissent la forge. Le sergent, dépositaire d'une paire de menotes, vient prier Joe d'en réparer les

avaries et ne dédaigne pas d'apprendre à la compagnie que lui et sa troupe donnent la chasse à deux forçats en rupture de ban. Le pâté de hure est profondément oublié et tous les invités mâles du banquet Gargery se mettent en tête de suivre les soldats dans leurs recherches. Pip aussi est de la fête. Arrivés près de la Batterie, tous ont l'oreille frappée par une étrange rumeur venue du côté des marais. Puis retentissent des cris : « Accourez! Au meurtre! Par ici, je tiens les forçats! » La troupe arrive sur-le-champ et s'empare des deux hommes qu'elle cherche, et dont l'un serre l'autre à la gorge jusqu'à le faire devenir violet, en criant dans le délire d'une inexplicable joie : « C'est moi qui vous le livre! » Dans celui qui vient de parler, Pip reconnaît l'homme qu'il a nourri, et, dans l'autre, l'objet de sa première rencontre de la matinée. Nous avons ici affaire à la plus aveugle haine et à la plus terrible soif de vengeance, puisque c'est au prix de sa propre liberté que le forçat a livré son camarade. Puis tout le monde se remet en marche. Dans une courte halte, le même forçat reconnaît Pip, et, éclairé d'une lueur subite, il demande au sergent à faire des aveux, afin qu'aucun soupçon n'inquiète les innocents, il déclare que, ce matin même, mourant de faim, il a volé divers comestibles au village voisin, et notamment un pâté de hure chez le forgeron Gargery. Le bon Joe pardonne de grand cœur au misérable, et, à une heure de là, le bagne avait retrouvé sa proie.

Un peu plus tard, nous retrouvons Pip à l'école, chez la grande tante de M. Vopsle; c'est là qu'il se rencontre pour la première fois avec la jeune et modeste Biddy, qui traverse cette histoire, comme un reflet d'étoile le branchage des forêts. Un jour vint où, à l'indicible admiration de Joe, Pip sait écrire; puis un autre jour, qui doit avoir une influence déterminante sur le reste de sa vie, Pip est introduit, par l'entremise de l'oncle Pumble-

chook, chez la plus singulière personne du monde entier. C'est une vieille fille, très-riche, du nom de miss Havisham, et qui vit presque solitaire et perpétuellement renfermée dans son immense maison, n'admettant de société que celle d'une petite fille, appelée Estella. Pumblechook, lui-même, n'a pas échangé deux mots dans sa vie avec miss Havisham, à peine l'a-t-il jamais vue. Dès son entrée dans cette maison, Pip y est témoin de choses étranges : entre autres, de la mystérieuse miss Havisham avec ses cheveux gris et son front ridé, et rigoureusement vêtue en mariée, sauf que la robe blanche a jauni, elle ne porte qu'un de ses souliers de satin et tient l'autre à la main. En outre, toutes les pendules de la maison marquent neuf heures moins dix minutes. Miss Havisham traite Pip avec une douceur distraite et le regarde sans déplaisir. Le rôle de Pip se borne à jouer aux cartes avec Estella, belle comme un ange, superbe comme une infante et très-dédaigneuse envers l'enfant de la forge. Estella n'appartient par aucun lien de parenté à Miss Havisham qui la chérit d'une tendresse sauvage et ne se lasse pas de l'exalter avec affectation devant Pip la grâce extraordinaiae de la petite fille. Le soir venu, Pip est congédié après avoir dîné servi par Estella. Mais à partir de ce jour, Pip est prié une ou deux fois par semaine, chez Miss Havisham, où il se rencontre avec les collatéraux de la riche demoiselle et un sombre personnage, une sorte d'avoué-croquemitaine du nom de Jaggers, homme d'affaires de la vieille fille. Celle-ci, dont l'affection pour Pip semble grandir, ne s'oppose pas à le voir lié comme apprenti à la forge de Joe, et, malgré les ambitieux calculs de sa sœur et de Pumblechook, il n'a jamais reçu de Miss Havisgam qu'une vingtaine de guinées en tout. Puis Estella dont Pip est amoureux fou (et miss Hasvisham en est beaucoup la cause volontaire), Estella part pour la France. Les seules paroles qu'elle ait daigné adresser à son adorateur

ont été pour lui reprocher durement la rudesse de sa peau et l'énormité de ses souliers. Pip aspire à devenir un *gentleman*. Mais comment faire? Il s'épanche dans le sein de Biddy, qui fait maintenant partie de la forge, depuis que mistress Gargery est réduite à un état de double imbécilité par suite d'un ténébreux attentat dont le criminel auteur est un odieux cauchemar du nom d'Orlick, garçon de forge, sous les ordres de Joe. Un soir que Pip est allé rejoindre son beau-frère au cabaret des *Trois joyeux bateliers*, il y trouve, haranguant l'assistance, un singulier personnage qui, au départ, le gratifie d'une guinée soigneusement enveloppée dans deux vieux chiffons de papier, dont chacun représente un banknote d'une guinée. Dans l'auteur de cette munificence, Pip n'a pas été long à reconnaitre *son* forçat; mais il n'en souffle pas mot; il a bien d'autres soucis en tête; et cette fièvre de devenir un *gentleman* pour l'amour de cette petite princesse d'Estella, le tient plus que jamais. Estella est à Paris. Par l'entremise de miss Hovisham, Pip a fréquemment de ses nouvelles et apprend qu'elle se réveille tous les matins plus jolie que la veille. Dans une autre visite au cabaret déjà nommé, Pip et Joe y sont accostés par ce rébarbatif avoué Jaggers, avec lequel le petit beau-frère du forgeron s'est déjà croisé dans l'escalier de miss Havisham. Jaggers leur annonce que Pip a de très-belles espérances *(great expectations)*, et qu'il faut songer à quitter Joe et la forge pour Londres, où l'on apprend à devenir un *gentleman*. Les adieux de Pip à Joe, à sa sœur qu'il ne reverra plus, et à Biddy sont très-attendris du côté de l'honnête forgeron et de sa jeune compagne, mais tempérés chez Pip par les ambitieuses rêveries de son jeune cerveau. Il s'élance dans la voiture qui va lui faire franchir en cinq heures l'espace qui sépare son hameau natal de la grande métropole britannique; et ici finit la première partie de l'odyssée de Pip qui en comprend trois au total; mais

l'analyse des deux dernières nous demandera peu de lignes. La discrète protection qui s'étend sur Pip, par la main du sombre Jaggers, s'attache spécialement à mettre Pip à même de faire riche figure dans le monde. Le taciturne Jaggers a pour premier clerc, en son étude de Little-Britain, près Smithfield, le nommé Vemmick, avec lequel Pip est destiné à former un commerce d'hospitalité; on donne pour précepteur à Pip un cousin de miss Havisham, M. Mathew Pocket, habitant d'Hammersmith, et dont le fils aîné, Herbert, devient l'ami de cœur de l'enfant de la forge. Nos deux adolescents vivent ensemble à Londres, dans le voisinage du Temple. Comment, aidés par de si transparentes ramifications, Pocket, Jaggers, etc., Pip ne devine-t-il pas tout de suite que la protection dont il est entouré ne saurait émaner que de miss Havisham? il est temps d'esquisser l'histoire de cette dernière. Miss Havisham, fille unique d'un très-riche brasseur des environs de Londres, entre mille soupirants dédaignés, a fixé son cœur sur un aventurier à l'œil noir qu'elle idolâtre, et auquel elle laisse prendre sur son esprit et sur sa dot un empire absolu. Ce fascinateur est un misérable de la plus noire espèce et déjà marié. Le jour où il doit conduire miss Havisham à l'autel, à neuf heures moins dix minutes, la pauvre fille reçoit une lettre qui la fait trembler et se mourir de douleur et de honte. Fermez les portes, renvoyez chez eux les invités, décommandez le prêtre... il n'y a plus de mariage ici, il n'y a plus d'époux. C'est depuis lors, c'est depuis vingt ans qu'elle vit dans les images, dans la seule pensée de ce déplorable jour, au milieu d'horloges arrêtées à l'heure néfaste. Sans les cheveux blanchis de la victime, sans cet air de désastre, sans cette odeur de poussière, nous serions en plein conte de la *Belle au bois dormant*. Cependant miss Havisham n'est pas encore tout à fait morte à deux projets : l'un est de tromper la cupidité de ses cousins, les Pocket, parmi

lesquel Mathew est le seul à donner l'exemple d'un noble désintéressement; l'autre, de se venger sur le sexe masculin de l'infamie de l'un de ses pires membres. C'est dans ce but qu'elle reçoit, un jour, avec bonheur, des mains de Jaggers une petite fille, âgée d'un an au plus, dont elle prend un soin vraiment maternel. Cette Arthémise sans Mausole a enfin trouvé l'instrument de sa vengeance, et le premier atteint sera ce même Pip, adorateur innocent des grâces royales d'Estella, la hautaine vierge, au berceau douteux, aux parents ignorés. Dans l'intervalle, Pip et son Pilade, Herbert, plongent sans s'y noyer (tant est vigoureuse leur probité native), dans les *expensive* passe-temps de Londres, jusqu'au jour où, grâce à la délicate et silencieuse intervention des finances de Pip, Herbert, qui rêve le commerce, réussit à entrer dans une *firm* de Londres, où on lui promet une grande part des bénéfices. Puis Estella revient de France; c'est maintenant une merveille de bon goût et d'insensibilité qui désole le cœur de Pip et de maints autres, plus riches et plus beaux que Pip, pour consentir à devenir l'épouse d'un lâche et maladroit vaurien, du nom de Drummule, qui la vole, la bat et la délaisse. Miss Havisham se désespère; elle avoue à Pip son forfait et meurt en léguant à Estella la totalité de son bien, sauf une donation à Mathew Pocket. Mais d'où vient cette Estella? Pip le demande à tous les échos; enfin, la lumière éclate à ses yeux dans des circonstances surprenantes. Un jour qu'il dîne chez Jaggers, il s'arrête et regarde fixement la servante de ce dernier, parce que Vimmick la lui a recommandée comme un type remarquable de tigresse humiliée devant son dompteur. On ne saurait ne pas être frappé de la ressemblance de cette femme avec l'image que Pip porte dans son cœur. Cette servante, sinistre comme lady Macbeth, avec ses joues pâles, ses yeux à l'éclat sombre et son corps fébrile, est la mère d'Estella. Le père d'Estella (l'auriez-vous deviné?) est ce forçat dont Pip a sou-

lagé la faim. Le protecteur inconnu de Pip est ce même forçat.

Un soir que le jeune homme était à lire au coin du feu, en l'absence d'Herbert, on frappe à sa porte, et il ouvre à un inconnu vêtu du sordide costume des passagers mendiants. Son teint nous dit qu'il arrive de lointains climats, et son épuisement, qu'il a subi toutes les fatigues et toutes les privations de la route. Pip le reconnaît et s'étonne. Son étonnement devient dégoût; son dégoût se change en stupeur quand il voit le misérable s'asseoir sans façon auprès de lui, avec le bien-être de l'homme heureux de pouvoir abriter sa tête sous le toit élevé par ses mains, quand il l'entend dire : « Pip, mon cher Pip, ai-je fait de vous le *gentleman* que je voulais? » Le forçat a nom Magwitch; il est exilé à perpétuité, sous peine de mort, s'il ose reparaître en Angleterre. Que lui importe? Sous l'habit des vagabonds, et au péril imminent de sa vie, le voici accouru de Botany-Bey pour embrasser son cher Pip et prodiguer, à ses caprices de *gentleman*, l'or gagné là-bas. Du moins Pip a-t-il mené la vie à grandes guides depuis qu'il est à Londres? Magwitch a formellement exigé qu'on ne refusât rien à son cher Pip. Ainsi parle l'horrible et touchant galérien; et Pip retire sa main de la sienne, et tous les frissons de l'agonie morale agitent le jeune homme expirant de honte. Le caractère de cette scène est un sublime *sui generis* ; on s'apitoie sur l'abnégation du pauvre forçât, sans oser blâmer Pip ni l'accuser d'ingratitude. Dans ce conflit intérieur, une idée lumineuse vient éclairer l'âme troublée de Pip; l'important est de soustraire Magwitch aux périls sans nombre qui l'attendent à Londres, où il ne saurait demeurer sans rencontrer la mort au premier pas qu'il ferait dans la rue. A certains indices qui se revèlent à Pip dans le cours de cette soirée, il ne faut point douter que Pip est escorté et suivi, en tous lieux du monde, par une haine personnelle et vigilante;

l'agent de cette haine est ce même camarade de fers que Magwitch déteste jusqu'à la mort, et que nous avons déjà rencontré au début de ce récit. Le forçat livré par Magwitch s'appelle Compeyson. C'est l'auteur de la désolation de miss Havisham, et aussi de la dépravation de Magwitch, qu'il a compromis jadis en mille exploits criminels, d'où il se tirait toujours fort habilement, en perdant Magwitch, lequel s'est vengé de la manière qu'on sait. Mais Compeyson reprend l'offensive en révélant à la justice la fugue de son ancien complice, sa présence à Londres, et en faisant aborder par une croisière légale la barque sur laquelle Pip, Herbert et ses amis veulent emmener Magwitch en Hollande. Compeyson est sur le pont de la croisière, et sa haine triomphe, quand Magwitch bondit vers lui, l'entraîne au fond de l'eau, à la surface de laquelle il reparaît seul, pour être saisi, emprisonné, jugé sommairement et condamné à mort. Alors Pip se revèle ému et reconnaissant, il n'abandonne point l'infortuné, à qui pas n'est besoin de solliciter un recours en grâce, car, tué par de si rudes épreuves, il rend l'âme dans les bras de son *cher Pip*,, dont la voix affectueuse murmure cet adieu à son oreille consolée : « *cher Magwich,* vous aviez jadis une fille par vous chérie, ensuite perdue. Cette enfant a trouvé des amitiés qui lui ont adouci la route ; car elle vit grande dame, adorablement belle, et je l'aime. » Magwitch mort, ses richesses passent à la couronne. Pip, après deux mois d'alarmante maladie, dont, plus encore que la science des médecins, le guérit la sollicitude de Joe va chercher fortune en Orient à côté d'Herbert marié ; il y gagne un peu d'argent, et lorsque, après onze ans, homme aujourd'hui, il reprend la route de la bonne vieille forge, il y trouve Joe vieillissant et la brave Biddy, père et mère d'heureux enfants. Le soir même de son arrivée, Pip, errant mélancolique dans les cours désertes de ce qui fut la maison de miss Havisham, y revoit Estella, toujours belle, triste et fière... Et sur

cette rencontre, pleine d'évocations et prélude entrevu d'une réparation, le récit s'achève.

Jetons un dernier regard sur les nombreux personnages de cette action compliquée. Le principal, Pip, n'a pour lui que sa candeur et sa bonne foi, et il ne se recommande par aucun héroïsme. Ingrat envers le bon et naif Joe, son premier bienfaiteur, démésurément accessible à la fausse honte, il ne se prouve capable d'amitié qu'une fois envers Herbert, et son amour pour Estalla, dont il nous parle tant, ne va pas jusqu'à tenter de la conquérir à travers les hasard de l'inconnu et les écueils de la persévérance. Il n'a jamais désiré vivement que d'être un *gentleman*; il est capable d'en devenir un. Joe nous est particulièrement cher pour sa loyale bonté. Cet hercule moutonnier se révèle, à de certains moments, avec l'auréole des sentiments qui témoignent que l'homme est la création choisie de Dieu. Sa criarde et despotique moitié et l'imposant Jaggers, sans intéresser le cœur, arrêtent l'attention. Avec une figure tout-à-fait secondaire, celle de Wemmick, le clerc du terrible avoué, avec la peinture de sa maisonnette. de sa sollicitude pour son vieux père et de ses paisibles amours couronnés par un mariage de raison, Dickens a tracé un des plus radieux *intérieurs* tombés de sa plume d'or. Alors, c'est un véritable charme de couleur et de dessin, c'est l'harmonie parfaite. Là fut le berceau de sa gloire, et là aussi en est la cime. Un des plus saisissants personnages de Dickens, c'est le forçat Magwitch. Ici l'auteur a montré le plus grand zèle à éviter un autre rôle que celui de conteur. Avec un art extraordinaire, il fait mourir Magwitch pardonné et digne de pardon, non pas en vertu de raisonnements et d'hypothèses, mais par la senle force de la conscience et de la bonté. La nécessité, le mauvais exemple ont fait de Magwitch un scélérat, la loi le chatie justement comme tel; mais ne hérissons pas de pierres la pente divine des belles âmes vers la miséricorde. Est-

il tout-à-fait un mauvais homme, celui qui peut être à un tel point reconnaissant de l'ancien bienfait, sensible à l'affection et à l'injure, et animé de haines si vigoureuses pour l'auteur de sa chute?

NOTRE AMI COMMUN.

Tel est le titre, que je n'ai pas bien compris, du roman de Dickens, dont, vers 1866, un journal commença dans son feuilleton une traduction interrompue brusquement au sixième numéro. J'ai lu dans le *Times* une longue étude critique dont l'auteur anonyme professe une vive admiration pour le dernier livre du plus éminent littérateur anglais contemporain, tout en reconnaissant qu'égale, sinon supérieure, à ses devancières, l'œuvre actuelle n'a pas obtenu le même succès. On en a fait remonter la cause au mode de publication. Or, comme ce mode n'a pas changé, que Charles Dickens n'a fait que rester fidèle à sa constante habitude de publier ses romans par séries mensuelles, il y a quelque chose encore; — ce quelque chose, le critique l'avoue, c'est l'excessive lenteur d'une exposition tortueuse, qui a impatienté le public.

Heureusement Tauchnitz a publié les quatre volumes de *Notre Ami commun*, et nous avons de quoi former notre opinion.

Le début est sinistre. On y voit une sorte d'écumeur de la Tamise, le nommé Hexam, *travaillant* avec son bateau; il vient de trouver le cadavre d'un homme assassiné. L'ancien associé d'Hexam, le nommé Riderhood, ténébreux coquin, accuse Hexam de l'assassinat. Le cadavre — selon toute apparence, autant dire, en toute certitude — est celui d'un certain John Harmond, qui revenait des plus lointains pays pour jouir de la fortune énorme de son père, le vieil Harmond, qui a légué

tous ses biens, à défaut de John son fils, à ses deux vieux serviteurs M. et Mme Boffin, lesquels, du rang de domestiques à peine gagés de cet Harpagon, passent ainsi sans transition aux jouissances d'un double million.

Veuillez croire que ce n'est pas Charles Dickens, qui vous débite sèchement tout cela en dix lignes. C'est tout au plus si, arrivés au tiers de l'ouvrage, nous possédons ces divers éléments de l'action. Du bateau suspect d'Hexam, chargé d'un cadavre, sous le ciel lugubre, sur les eaux sombres, la baguette de l'enchanteur nous transporte sous les *lambris dorés* des Veneering. Ce tableau, plus gai que le précédent, est traité avec des préférences de pinceau, qui nous rendent le vrai Dickens, dans son genre favori, celui où il n'a pas de rival, à savoir : la peinture des ridicules et des misères d'une certaine classe de *satisfaits*... en Angleterre.

Le signe particulier de ces Veneering, homme et femme, bourgeois riches d'hier, c'est que chez eux et autour d'eux tout est neuf, tout reluit. La cuisine est neuve, aussi la batterie de cuisine, les remises et les voitures sont neuves, les domestiques sont neufs, neufs sont les habits et les amis, la rue et la maison sont neuves, le quartier est neuf. Ces gens passent leur vie à donner, sous les prétextes les plus saugrenus, des dîners splendides à des convives neufs comme tout le reste. Ceux-ci viennent boire et manger chez les Veneering, comme des abonnés à une pension, en professant une généreuse indifférence pour les maîtres de la maison, et ne causent qu'entre eux. Dans cette galerie d'imbéciles et de parasites, brillent la vieille coquette Tippins, Podsnap, crétin majestueux, perpendiculairement idiot, et le petit Twemlow, l'ami à rallonges, celui qui passe de si inquiètes heures à se demander s'il est ou s'il n'est pas le plus vieil ami des Veneering.

Un intérieur plus séduisant que celui des Veneering

est celui de la maison occupée jadis par le vieil Harmond, le père de l'homme assassiné, et dévolue par testament avec le reste de ses biens à M. et Mme Boffin, deux types de serviteurs introuvables. En effet, au sein de cette richesse improvisée, ils pleurent de tout leur cœur l'héritier légitime disparu, font afficher une récompense royale pour qui découvrira l'assassin, et en attendant, ils cherchent par le pays un enfant pauvre qui représente à leurs yeux John Harmond, et que leur intention serait de faire élever et d'établir richement.

Ici, l'histoire va prendre un corps.

Le vieil Harmond, dans son testament, imposait pour femme à son fils, une jeune fille du nom de Bella Wilfer, fille de Reginald Wilfer, simple commis. Cette fantasque et délicieuse Bella, veuve en même temps que fiancée, est le rayon de soleil, le sourire pritannier de cette œuvre, et assurément une des créations qui font le plus d'honneur à l'art original, moqueur et attendri de Charles Dickens. Bella appartient à une famille nombreuse et besoigneuse, mais riche en physionomies agaçantes. Les Wilfer en sont réduits. par le malheur des temps, à prendre un locataire chez eux. Retenez le nom de ce locataire, M. John Rokesmith. Il est appelé à jouer un grand rôle dans le récit, assez enchevêtré d'ailleurs, pour qu'il ne soit pas inutile de prendre des points de repère.

Dans leur sollicitude pour la mémoire de John Harmond, l'assassiné, M. et Mme Boffin recueillent chez eux sa fiancée-veuve, Bella Wilfer la toute charmante, qui n'a qu'un défaut, celui de tenir immodérément à la richesse.

Les Boffin traitent Bella comme leur fille et ne se cachent pas du dessein bien arrêté de la doter en princesse, quand se présentera l'épouseur de son choix.

Dans l'intervalle, l'honnête et un peu excentrique M. Boffin a senti naître en lui le goût des passe-temps

littéraires. Un jour, il a recueilli au coin d'une borne, un homme à jambe de bois, de son état commissionnaire et marchand de *penny-songs*, et répondant au nom de Silas Wegg. M. Boffin l'attache à sa personne, en fait son lecteur ordinaire, et finalement l'installe gardien de la sombre demeure du vieil Harmond défunt, quand lui Boffin et sa femme, en compagnie de Bella, vont transporter leurs lares dans un hôtel des quartiers élégants, *plus conforme* à leur nouvelle fortune.

La principale distraction de Boffin est d'aller le soir fumer sa pipe auprès de Silas Wegg, qui lui lit l'*Histoire Romaine*.

Silas Wegg est un plat drôle, qui traverse l'action en compagnie d'un certain M. Venus, naturaliste, et amant malheureux de la fille de Riderhood. Riderhood, on s'en souvient, s'est porté l'accusateur d'Hexam qu'il certifie être le meurtrier de John Harmond.

Les gens de la police font cerner la maison d'Hexam et l'attendent lui-même au retour d'une de ses quotidiennes expéditions, mais il ne revient pas... il ne reviendra jamais. A un mille de sa demeure, on retrouve la barque d'Hexam, vide, et au fond de l'eau Hexam trépassé. L'inspecteur de police est assisté, dans cette constatation, par l'avoué Mortimer Lightwood et l'ami de ce dernier, Eugène Wrayburn. Ce misérable Hexam laisse deux enfants, une fille Lizzie, dont la vue produit une vive impression sur le frivole mais sympathique Eugène Wrayburn, et un jeune garçon présentement à l'école chez Bradley Headstone, une des figures sinistres de cette mélodramatique histoire.

Après la mort de son père qui lui laisse pour tout héritage le nom flétri d'un assassin, nous retrouvons Lizzie Hexam, attachée à un magasin d'objets de seconde main à l'usage des matelots. Là, nous faisons connaissance avec un personnage épisodique, dans la peinture duquel se retrouve tout entier, avec son entente incomparable

du touchant et du bizarre fondus ensemble, l'ancien, le vrai Dickens. Ce personnage est la fille de la maison, Jnny Wren, naine bossue, boiteuse, exerçant la profession de couturière de poupées. Cette pauvre enfant s'éprend de la plus vive amitié pour Lizzie, qui n'a d'autre distraction, dans ce réduit morose, que de peigner les admirables cheveux de la petite estropiée. Parfois elle reçoit la visite d'Eugène Wrayburn; ces jours-là, elle sourit à l'avenir; d'autres fois, c'était Bradley Headstone, le maître d'école de son frère, qui la vient voir et la supplie de devenir sa femme, le blasphème à la bouche et presque le poignard à la main; ces jours-là, Lizzie se désespère et redoute pour l'insouciant Eugène la rage de ce rival farouche.

Un coup de sifflet du machiniste et le tableau change.

M. Boffin rentrant un soir chez lui, à sa grande surprise, est accosté dans la rue par un jeune homme inconnu, qui le prie à brûle-pourpoint de le prendre chez lui en qualité de secrétaire. Ce jeune présomptueux est maître John Rokesmith, le locataire des Wilfer, l'amoureux-fou de Bella Wilfer, présentement fille adoptive des Boffin et fiancée-veuve de John Harmond, l'assassiné.

L'étrange requête de Rokesmith est accueillie après deux jours de réflexion par Boffin, qui, sans qu'il s'en doutât, avait justement besoin d'un secrétaire. Une fois dans la place, Rokesmith saisit plusieurs occasions de parler d'amour à Bella, qui le reçoit au plus mal et lui expose, en toute naiveté, qu'elle n'entend ne faire qu'un mariage d'argent, à seule fin de n'en être pas un jour, comme ses parents, réduite à prendre des locataires. Bella se calomnie un peu, beaucoup, passionnément. Par dessus l'argent, elle adore son doux petit bonhomme de père, Réginald Wilfer, entièrement effacé au logis par sa majestueuse moitié, mais maître souverain dans le cœur de sa fille.

Un moment, tout semble menacer Rokesmith. Silas Wegg et divers autres voient de mauvais œil l'installation chez Boffin de cet intrigant de secrétaire que Bella maltraite et dédaigne à ravir. Mois Rokesmith jouit de la plus amicale et solide faveur auprès de l'excellente madame Boffin. Parfois leurs regards se croisent et le rayon d'une larme maternelle brille dans les yeux de la charitable vieille femme.

Cependant Lizzie Hexam continue à gémir sous la honte d'un nom entaché de l'accusation de meurtre. Riderhood a persisté dans son accusation, quoiqu'il ait dû renoncer (la mort d'Hexam arrêtant toute poursuite) à l'énorme récompense promise par Boffin.

Qui fut un beau matin pénétrée d'une immense joie? Ce fut Lizzie, en recevant des mains du facteur un simple papier portant rétractation absolue et formelle de Riderhood.

Cela n'est point gracieuseté spontanée du misérable. La veille au soir, il a vu rentrer dans son taudis un homme jeune et robuste, habillé en passager, à la vue duquel Riderhood s'est senti glacé d'épouvante.

Cet homme lui a dit : « Riderhood, assassin et voleur, tu vas écrire à Lizzie Hexam que tu en as menti, comme un abominable gibier de potence, en accusant son père. »

Et Riderhood a obéi... et l'homme habillé en passager s'est retiré. — Suivons-le, il rentre dans Londres et, arrivé auprès d'un cimetière, il se livre à un monologue éloquent où l'on voit poindre la vérité sur son énigmatique personne; puis il ôte sa défroque de matelot et nous présente. John Rokesmith, le locataire des Wilfer, le secrétaire de Boffin, l'amoureux méprisé de Bella.

Désormais Lizzie Hexam serait heureuse, sans ses craintes au sujet d'Eugène Wrayburn et sans les persécutions redoublées de Bradley Headstone, qui s'attache en nocturne espion à chaque pas d'Eugène. Ce jeune gentleman est, du reste, fort respectueux envers Lizzie et

lui a témoigné encore son intérêt que sous la forme très-morale de leçons scolaires qu'il lui fait donner par un vieillard. La rage de Bradley Headstone est enflammée jusqu'au délire par cette découverte, car il a, lui, maître d'école, offert à Lizzie de l'instruire... et elle a refusé. Lizzie a la douleur de voir son frère se liguer avec Bradley, pour l'amener à un mariage abhorré. L'art des contrastes, où excelle Charles Dickens, ne saurait être poussé plus loin que dans cette opposition, entre le brave, l'élégant, le railleur Eugène Wrayburn, esquissé du pinceau le plus délicat, et le louche et désespéré Bradley, âme indomptée et bouillante, sous l'habit sordide d'un gauche pédagogue. Ses déclarations à Lizzie sont des rugissements entrecoupés de pamoisons épileptiques.... Jamais Dickens n'avait montré cette sombre énergie... Lizzie Hexam, affolée de peur, quitte Londres en fugitive et trouve un emploi dans une fabrique de papier, à quelques lieues de la métropole.

La vie tant amère pour Lizzie n'est pas tout miel et tout roses pour Bella Wilfer, l'autre héroine de ce drame en partie double... et, de fait, elle mérite bien d'avoir son tour, cette jolie cupide qui, dans sa manie de richesses, reçoit avec tant de mépris l'amour de Rokesmith... soit; Rokesmith n'a que ce qu'il mérite, mais cela regarde Bella, et ce n'est pas une raison pour que M. Boffin traite son secrétaire avec cette injurieuse brutalité qui fait tant souffrir madame Boffin et, à la longue, Bella. Ici se place l'épisode d'une double conversion.

Ce brave Boffin, qu'on eût cru d'or pur, est devenu plomb vil. Ses millions le rendent méfiant et avare. Il en oublie John Harmond. Sa femme se désole à le voir palir sur la vie des avares historiques, ou il cherche des inspirations. L'intérieur, jadis gai et riant, s'obscurcit d'une brume affreuse. La victime préférée de Boffin est le secrétaire Rokesmith qui, chaque jour abreuvé d'ignominies devant madame Boffin et devant Bella, reçoit

enfin son congé en même temps qu'à bout d'outrages il le demande. L'autre conversion est celle de Bella transformée à l'aspect du traitement indigne de John Rokesmith; elle s'emporte contre M. Boffin, proclame qu'elle aime le secrétaire, quitte la maison jadis hospitalière, abandonne richesse, bien-être, élégance, réintègre le domicile Wilfer, laissant madame Boffin à sa douleur et Boffin à son vice; puis, elle couronne le tout en épousant John qui, pour faire marcher le petit ménage, a pris un emploi, du moins il le dit, chez un marchand de la Cité.

Le chatiment de Boffin ne se fait pas attendre.

Son lecteur ordinaire, Silas Wegg, découvre, dans un coin de la maison confiée à sa garde, un testament ignoré du vieil Harmond, qui déclare léguer, dans le cas ou son fils ne reviendrait pas, la totalité de ses biens à la Couronne.

Silas Wegg n'est pas homme à laisser une pareille veine inexploitée, et désormais la vie de M. Boffin, sous les menaces et les insultes et les conditions abusives de ce drôle, devient un intolérable supplice.

Mais que Bella, qui rêvait de millions est, une heureuse femme dans son petit cottage de Greenwich avec cent cinquante livres de revenu, et son cher John!

Jusqu'à présent il n'est personne qui soit tenté de ne pas prendre au sérieux cette longue histoire fondée sur un meurtre mystérieux et remplie des incidents les plus noirs, tels que l'horrible guet-apens, où Wrayburn est laissé aux trois quarts mort par le sauvage Bradley, et les remords, et le chatiment de ce dernier... Eh bien, à l'exception de ce sombre épisode, et de quelques autres moins sanglants, mais encore sinistres, les neuf cents pages que nous venons de traverser, ne sont qu'une feinte, un décor, une apparence... destinés à éprouver, à convertir la jolie Bella Wilfer. Maintenant que la voilà éprouvée, et convertie, que son désintéressement va aujourd'hui jusqu'à redouter cette richesse

tant souhaitée jadis, la vérité se déconvre et l'intrigue se dénoue.

John Rokesmith ne s'appelle pas John Rokesmith. Cela est déjà louche, ou du moins paraît tel à M. l'inspecteur de police, qui, sur certains documents, vient un jour prier à son domicile le soi-disant Robesmith de s'expliquer sur sa participation présumée au meurtre de John Harmond.

Rokesmith a le bonheur de se tirer de ce mauvais pas en prouvant que John Harmond n'a pas été assassiné, attendu qu'il est lui-même en personne, John Harmond. Nous apprenons alors qu'il a recouru à ce déguisement, parce qu'il était jaloux de ne devoir qu'à l'amour libre et désintéressé la femme que lui imposait le testament paternel.

Boffin et sa femme étaient du complot. Le contre-testament découvert par Silas Wegg était un leurre, qui tourne à la confusion du lecteur d'*histoire romaine*. Boffin n'a jamais cessé d'être or pur, et le plomb vil était un masque, destiné à dégouter Bella de la cupidité... Ainsi les Lacédémoniens montraient un esclave ivre à leurs enfants... Vous savez le reste.

Après deux mois d'agonie, Wreyburn ressuscite, épouse Lizzie dont l'amour l'a sauvé... et l'auteur écrit : FIN.

Tel est le résumé fidèle de cette œuvre longue et singulière, parfois confuse, souvent lumineuse. Cette lecture faite d'un trait ressemble à une promenade en forêt. Parmi cette végétation trop touffue qui est le propre du génie de Dickens, il y a de nombreuses éclaircies, par où l'on aperçoit distinctement, selon qu'il fait jour ou nuit, le soleil ou les étoiles.

Dans cette analyse, j'ai forcément négligé une foule d'accessoires... Il y en a pourtant d'exquis et de tragiques ; la mort de Johenny et de la vieille Higden ; l'histoire si comique du ménage Lammle marié sous les aus-

pices des Veneering; la punition grotesque de ce petit chenapan de Fledgeby, qui vit de l'usure, sous le nom d'un vénérable israélite, modèle d'honnêteté, qui gémit de l'emploi où le réduit ce jeune chrétien; l'intérieur de la couturière de poupées; l'amitié fraternelle de Mortimer et d'Eugène; la noyade de Riderhood et enfin la mort de ce scélérat en compagnie de Bradley; sans parler enfin des belles et utiles digressions sociales qui tiennent comme toujours une grande place dans un livre signé Charles Dickens.

Nous admirons dans ce dernier livre, en dépit d'une double action qui divise l'intérêt et de quelques ficelles melodramatiques, cette verve infatigable au service des petits, des pauvres, des infirmes, des opprimés; cette poésie originale tirée des plus humbles détails, cette sensibilité puissante qui éclate dans le murmure incohérent d'un enfant qui va mourir.

Toutes les cordes du cœur ont rendu leur son le plus pur, sous le doigt de cet enchanteur, maître du rire et des larmes.

NOTICE

SUR LES

FAIENCES DE DIRUTA

DAPRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX,

Par M. CHARLES CASATI,

MEMBRE TITULAIRE.

Lu le 24 avril.

Apud Dirutam vicinum castrum reperitur ubi et figlina fiunt.

VOLATERRANUS (Maffei, 1452-1522).

Les faïences italiennes de la Renaissance jouissent presque de la même célébrité que la peinture italienne; elles tiennent le premier rang dans le domaine de l'art, et dès le XVe siècle elles avaient atteint un degré de perfection artistique qui n'a pu être dépassé. A aucune autre époque, ni dans aucun autre pays, il ne s'est produit des artistes que l'on pût comparer à Lucca della Robbia l'ancien, à maestro Giorgio, à Xanto ou à Orazio Fontana. Il est même à remarquer que si la peinture italienne, sur toile, a trouvé des rivales en Hollande et en Flandre, la peinture sur faïence n'a jamais pu être égalée.

Les beaux produits de la céramique italienne provien-

nent de très-nombreuses fabriques; l'une des plus importantes et des moins connues est celle de Diruta.

Diruta (1) n'est qu'un petit bourg situé dans les Marches, à peu de distance de Pérugia, sur la rive gauche du Tibre, entre Perugia et Orvieto. Cette faqrique a été tardivement connue parce que ses produits sont peu nombreux et que peu d'entre eux portent des signatures.

On donne comme signe caractéristique de cette fabrique, une couleur jaune fauve ayant quelque apparence métallique. La plupart des auteurs la rattachent par un lien de parenté plus ou moins étroit à la fabrique de Pesaro. Tous se bornent à reproduire, sur l'origine de la la fabrique de Diruta, une hypothèse émise par M. Lazzari, le prédécesseur de M. Barozzi comme conservateur du musée de la ville, à Venise.

M. Lazzari (et tout le monde après lui), sachant qu'un élève de Lucca della Robbia, nommé Agostino di Antonio di Duccio avait, en 1461, décoré, d'une terre cuite émaillée la façade de l'église de San Bernadino, à Perugia, a supposé qu'il avait dû fonder la fabrique de Diruta. située à peu de distance de Pérouse.

Mais on ne trouve en réalité aucune trace de Agostino di Duccio à Diruta, et des documents récemment découverts montrent que la fabrication de la faïence à Diruta remonte à une époque antérieure et est, sinon la première, au moins une des plus anciennes d'Italie.

Ces documents très-intéressants ont été découverts, il y a un an environ, dans les archives de Perugia et édités par M. Adamo Rossi, dans la savante revue d'érudition artistique qu'il publie à Perugia, de concert avec le comte Conestabile, le savant conservateur du musée de Pérouse, qui a eu l'obligeance de m'en donner connaissance.

(1) J'adopte l'orthographe *Diruta*, que reproduisent presque tous les textes, et je doute que la forme *Deruta*, qui se trouve dans plusieurs citations, soit exacte et conforme à l'original.

Ces documents originaux sont au nombre de huit, et ils nous font connaître les noms de plusieurs artistes de Diruta, noms jusqu'ici inconnus et qui ne se trouvent sur aucune des pièces que renferment aujourd'hui les musées et les collections particulières.

Le premier remonte au 19 mars 1387; c'est un acte dressé par le notaire Francesco de Angeluccio, par lequel Giovanni di Andrea Venturella reconnaît avoir reçu des fabricants de vases de Diruta la somme de six livres pour les dépenses de la procession solennelle de S. Ercolano.

Le deuxième, beaucoup plus important et assez long, écrit en dialecte vulgaire, est l'acte de constitution d'une société pour la fabrication des vases de Diruta, en date du 20 octobre 1445.

Cet acte renferme, sur la fabrication, des renseignements assez intéressants, mais beaucoup moins complets que ceux donnés par Cipriano Picolpasso dans son manuscrit écrit en 1548 et récemment publié à Londres et à Paris.

Voici la traduction des préliminaires de ce texte :

«Au nom de Dieu, au jour XX d'octobre MCCCCLXXV.

» Qu'il soit connu de chaque personne qui verra le présent écrit qu'Agnolo et Michalagnolo de Annibale, habitants de Pérouse, d'une part, et Pietro Cristofano et Giapocho de Francesco dit Franciuolo, ouvriers en vases (vasari), de Deruta, du comté de Pérouse, d'autre part, forment ensemble une société pour la fabrication des vases (de fare una arte de vasa), dans le local du four dudit Micalagnolo, situé au lieu de Montenero, dans le district de Diruta, en deçâ du Tibre, vers Pérouse, avec les pactes, modes, chapitres et conventions ci-dessous. Que cela soit pour le bonheur et l'avantage de chacune des parties. Amen. »

La société est formée pour trois ans ; je reproduis dans le texte les passages qui ont trait à la fabrication :

« E ancho promecte el dicto Agnolo et obligase de pagare nel principio de dicta compagnia tutti li denare che bisogneranno per piombo (plomb), stagno (étain), terra ghreta (terre glaise), zaffora et generalmente per tucti li colori oportuni et che bisogneranno in lo paese nostra a la dicta arte et ancho per lo cocime. »

M. Rossi pense que cocime désigne la matière combustible, et que zaffora ou la zaffera est un mélange à base de cobalt servant à donner la couleur bleue.

Pietro Christofano et Giapocho, les artisans, s'engagent de leur côté à fournir tous les instruments nécessaires à la fabrication :

« Et prima che promectono recare tucte la massarie et ordegne che se truovano loro et che sono oportune a dicta arte et exercitio como che el molino co li fornimente suoi da màcinare el colore le ruote de lavorare et generalmente tucte le cose che sonno de bisogno et assestarle et aconciarle in le sopradicte stantie di Michalagnolo dove anno a lavorare per dicto tempo.»

L'acte montre ensuite comment l'on vendait les marchandises fabriquées ; voici la partie commerciale :

« Et les parties sont d'accord que devant aller aux foires et pardons pour les objets qu'ils auront fabriqués, lesdits Pietro Cristofano et Giapocho seront tenus d'y aller à un, à deux ou à trois, suivant qu'il sera besoin ; toutes leurs dépenses de bouche, de voiture et de gabelles seront à la charge de la société ; en partant ils dresseront un état de tous les objets qu'ils emporteront, et à leur retour ils en rendront compte et remettront tout l'argent audit Michalagnolo. »

Le troisième document publié par M. Rossi, est en

date du 9 octobre 1488. C'est un acte de vente par deux artistes de Diruta, Cecco di Bartolomeo, dit del Bianco, et Bernardino di Matteo dit Bellomo à un marchand de Pérouse de *tres salmas laborerii subtillis terre cocte de quo laborerio ipsi laborant et sunt magistri*, à raison de 14 florins pro colibet conto.

Comme le précédent, cet acte provient des archives des notaires; l'acte de société de 1475 aurait été dressé par Francesco di Jacopo, ce dernier acte de vente par le notaire Tancio di Nicolo.

Le quatrième document, qui appartient aux archives communales de Pérouse, concède les droits de cité de Perugia à un artiste de Faenza, qui vient s'établir à Diruta, Lazzaro di Battista de Faenza « *qui fuit et est vasarius et artem vasartorum exercuit et exerciiare intendit et venit ad habitandum in castro Diruti* », en date du 21 janvier 1511.

Le cinquième document est un acte du Gouvernement romain; c'est un rescrit du cardinal San Vital, légat de l'Ombrie, en date à Rome du 31 mars 1513 (archives communales de Diruta), qui dispense les habitants de Diruta de tous droits de gabelle, péage, contributions, etc., pour le marché qui se tient à Diruta le mercredi de chaque semaine, par la raison que « *istic ea figulina exercetur quæ in bona jam Italie parte nota est et habetur in precio.* » Le rescrit considère que les habitants de Diruta ont d'autant plus besoin des encouragements de l'État, que leur pays est très-malsain, et qu'il est exposé aux fréquentes déprédations des hommes de guerre.

Le sixième est un contrat passé devant Maître Ercolano di Francosco, en date du 24 janvier 1521 (Archives des Notaires), par lequel le prieur et les mandataires de la confrérie de San-Antonio de Diruta s'engagent à fournir chaque année au recteur de l'église Saint-Antoine, à Pérouse, un nombre assez considérable d'objets de faïence : « *otto scudelle, otto piatelletti, otto tondi de otto*

scudellini col segno del tau, e depinti con le armi in azzuro di esso rettore. »

Le septième document est une décision rendue par le vice-légat de Pérouse, Monsignor Michele de Torri, en date du 19 janvier 1554, sur une difficulté qui s'était élevée entre le collége des vasari de Pérouse et le fabricant de faïences de Diruta, Pieragostino.... *propterea dictum Pieraugustinum figulinam exercentem Duriti et vasa Perusium portantem et ibi venalia proponentem et vendentem teneri ad solvendum camerario dictæ artis solidos decem quolibet semestri.*

Le huitième et dernier document publié par M. Adamo Rossi est en date du 18 juin 1588, il émane du cardinal Gaetano et a pour but de retirer à Cesare di Alexandro di Christoforo de Diruta le privilège qu'il lui avait accordé de ramasser, dans toute la province d'Ombrie, les débris de verre et de bouteilles pour la fabrication de la faïence, privilége contre lequel la commune de Diruta avait protesté.

Voilà tout ce que les documents nous apprennent sur l'histoire de Diruta; je vais maintenant rechercher ce que nous en savons par les monuments et vous donner l'indication de tous les artistes qui se sont fait connaître en signant leurs œuvres.

La liste n'est pas longue : ils sont au nombre de trois ou quatre; le premier par ordre de date est Francesco Urbini. On a de lui une coupe représentant Cupidon et Apollon armés; cette coupe appartient à Mme de Cambis; elle est, de l'avis de M. Jacquemart, peu remarquable au point de vue artistique; l'inscription est celle-ci :

FRANCESCO URBINI I DERUTA, 1537.

Le second artiste que nous font connaître, non pas une pièce unique, mais des inscriptions assez nombreuses, c'est El Frate. Sa signature se retrouve sur un assez

grand nombre de pièces pour que M. Jacquemart soit tenté d'y voir la désignation d'une société et non d'un individu, supposition à mon avis inadmissible.

Les sujets traités par El Frate sont assez souvent empruntés aux métamorphoses d'Ovide, tel un plat de la collection Poutarlès portant cette inscription :

EL FRATE IN DERUTA, P^t 1541.

Une coupe du Louvre, provenant de la collection Campana et représentant l'enlèvement d'Isabelle par Rodomont, sujet de Roland-le-Furieux, porte la mention :

1545, IN DERUTA FRATE FECIT.

Un plat, appartenant à M. Dutuit, à Rome, dont le sujet représente Alexandre et Roxane, est signé :

DERUTA EL FRATE PEINSE.

Tous les auteurs s'accordent à déclarer que les pièces portant la signature d'El Frate sont peu remarquables au point de vue artistique (1).

Il reste encore à faire connaître un nom d'artiste qui se trouve sur une pièce de Diruta provenant de l'ancienne collection Campana. Ce plat représente un triomphe à Rome, et sur la frise de l'arc de triomphe se trouve inscrit :

ANT. LAFRERI ;

le reste de l'inscription a disparu, le bord du plat ayant été coupé ou rogné. Au revers de la pièce est la date :

IN DIRUTA 1554.

Lafreri, graveur, établi à Rome, est-il l'auteur de cette

(1) « His style is generally loose and inaccurate, dit M. Fortnum.

pièce ? Ou bien, au contraire, comme le pense M. Darcel, cette peinture n'est-elle que la copie exacte et littérale d'une gravure de Lafreri, copie sur laquelle on aura conservé son nom ? M. Jacquemart est d'avis, d'ailleurs, que la pièce n'est pas assez remarquable pour mériter qu'on approfondisse la question.

Après El Frate, Urbini, et peut-être Lafreri, il n'y a plus qu'un nom connu de la fabrique de Diruta, c'est celui de Gregorio Caselli, qui se trouve sur un produit de la fin du XVIIIe siècle, sur un plat représentant des bouquets d'un bleu-grisâtre, de la collection de M. Gasnaut; voici l'inscription qu'il porte :

1771, FABRICA DI MAJOLICA FINA DI GREGORIO CASELLI IN DERUTA (1).

Voilà pour les attributions certaines tous les noms d'artistes que nous font connaître les pièces de Diruta : ils sont trois; restent des monogrammes et des initiales placés sur des pièces de cette fabrique comme sur le beau plat appartenant à Mme Salomon de Rothschild, dont le sujet est Apollon et Daphné et qui porte au revers l'initiale P avec cette inscription :

FEBO DAFNE IN DERUTA 1544.

On regarde, en général, comme provenant de Diruta les pièces qui sont marquées d'un D accompagné d'un paraphe, comme le plat appartenant à M. Palliser, qui représente la mort de Zerlino.

Une pièce du musée Kensington, peu remarquable au point de vue artistique (N° 4342), porte, avec la marque D (2), la date 1539 et deux initiales G. S. Cette pièce ne

(1) Le prince Ladislas Czartoryski possède, dans sa riche collection d'objets d'art, un vase de pharmacie d'une dimension colossale, attribué à la fabrique de Diruta, qui porte la date de 1728 et l'inscription : *Teriaca magna Andromaci*.

(2) M. Fortnum observe, à propos d'une autre pièce du musée, une petite tasse portant la lettre D, que cette marque n'est point une indication certaine : « The initial for Diruta is not a sure mark of fabrique. »

serait-elle pas la même que celle désignée par M. Chaffers comme appartenant ou ayant appartenu au comte Baglioni de Pérouse et portant absolument les mêmes marques, et que M. Chaffers attribue à un Giorgio Vasajo, inconnu? (1)

M. Fortnum attribue encore, mais avec hésitation, à Diruta, deux pièces du musée de Kensington, dont l'une porte l'initiale B et l'autre l'initiale M.

M. Darcel, de son côté, considère comme une marque de Diruta la grande S avec un paraphe qui se trouve au revers d'un plateau du Louvre.

On ne peut terminer cette nomenclature des produits de Diruta sans faire mention du N° 2432 du musée Kensington, grand plat signé du nom d'un artiste, originaire de Diruta, bien qu'il ait été fabriqué dans une bourgade du district de Viterbe.

Voici, d'après M. Fortnum, le texte de l'inscription qui aurait été mal lue par M. Jacquemart :

IO SILVESTRO DAGLI OTRINCI DA DERUTA.

FATTO IN BAGNOREA 1691.

Ce plat, représentant une Sainte Famille, n'a de remarquable que son inscription :

J'arrive enfin au dernier objet de cette notice : la plaque de faïence que je vous présente et qui porte le nom d'un artiste jusqu'ici inconnu de Diruta (2). Tous les auteurs s'accordent à reconnaître que les œuvres de la fabrique de Diruta, signées de noms d'artistes, et elles ne sont pas nombreuses, sauf les œuvres d'El Frate, présentent peu d'intérêt artistique. Il en est autrement, à mon avis,

(1) Cependant la désignation de M. Chaffers est reproduite dans le catalogue de M. Fortnum.

(2) On peut donner dans l'inscription, à l'expression *de Diruta*, la valeur de *in Diruta*. S'il avait travaillé dans un autre lieu, P. P. Mancini en aurait ajouté la mention comme Jacopo Dagli Otrinci, qui date son œuvre de Bagnorea.

de cette pièce; l'auteur s'est évidemment inspiré du Guide, dont il était le contemporain, et dont il a dû être l'élève; et à quelque distance, vue d'en bas, cette figure, qui représente probablement sainte Madeleine, peut-être une Niobide, pourrait passer pour une œuvre du maître; elle en présente et l'expression et le coloris un peu terne. La pose est à peu près la même que celle de la Cléopâtre qui se trouve au palais Corsini du Longarno, à Florence. Peu de faïences nous offrent des figures dessinées avec un faire aussi large, et il paraît évident que si l'auteur a produit d'autres œuvres il sera facile de les reconnaître, car celle-ci porte l'empreinte d'un talent essentiellement individuel et nettement caractérisé.

Cette plaque de faïence est d'une hauteur de 40 centimètres sur 30 de largeur; elle porte sur les côtés, en caractères romains, l'inscription suivante :

PETRUS . PAULUS . MANCINUS . DE DIRUTA.
FECIT HOC OPUS AD SUI USUM, ETC. 1630.

Quel était ce Pierre-Paul Mancini? Je n'ai pu recueillir aucun renseignement sur son compte ni à Florence ni à Pérouse. Le savant conservateur du musée de Pérouse n'avait jamais entendu prononcer son nom. Était-ce un peintre? Était-ce un amateur? Était-ce un céramiste? La mention *ad sui usum* laisse le champ libre à toutes les suppositions; car, tout ce qu'on peut dire, d'après l'inscription, c'est que cette pièce n'a pas été faite pour le commerce; et, en effet, l'art doit la revendiquer comme un heureux spécimen de la céramique italienne au commencement du XVIIe siècle.

CATALOGUE DES LÉPIDOPTÈRES

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

Par M. G. LE ROI,

NATURALISTE.

Présenté par M. Gosselet, dans la séance du 24 avril 1874

PRÉFACE.

La Société des Sciences de Lille ayant exprimé l'intention de faire bon accueil à quelques études sur l'histoire naturelle, je viens lui offrir le Catalogue des Lépidoptères du département du Nord.

J'ai consacré à l'entomologie plus de quinze années de travaux qui me permettent de présenter aujourd'hui à la Société le résultat de mes observations et de mes recherches.

Le catalogue que j'ai dressé contient les espèces que j'ai prises, avec l'indication des époques et des endroits où elles paraissent, leurs mœurs, leur rareté relative dans le département et enfin le nom des plantes qui nourrissent les chenilles.

Ce travail est à peu près complet pour les diurnes ; il

laisse à désirer pour les nocturnes, car un siècle ne suffirait pas pour en établir la liste complète. J'ai peu exploré les forêts de Mormal et de Nieppe; il me reste beaucoup à faire pour la Faune des dunes; je compte donc, plus tard, ajouter un supplément à cet ouvrage.

Il n'est pas de département, en France, où le goût des études entomologiques soit moins répandu que dans le département du Nord; je ne connais que peu de personnes s'occupant sérieusement de cette science où abondent les détails curieux et les observations attrayantes.

Ce n'est cependant point une science vaine et stérile, comme on l'entend souvent dire; elle a déjà fourni à l'industrie d'importantes applications. M. Guérin-Meneville ne vient-il pas de doter la France de plusieurs espèces sericigènes, telles que les vers à soie du chêne, de l'ailante, du ricin. L'acclimatation de ces précieuses espèces, qui pourront donner, comme le ver à soie du mûrier, une source de produits à exploiter, n'est plus, on peut l'espérer, qu'une question de patience et de temps.

J'ai pris comme classification celle de l'ouvrage nouvellement paru de M. Berce, président de la Société entomologique de France.

Je serais très-heureux si ce modeste travail, qui n'a d'autre but que d'aider à la vulgarisation de cette branche si intéressante de l'histoire naturelle, était accueilli avec bienveillance par la Société des Sciences.

G. Le Roi.

Je crois nécessaire de donner quelques indications sur une nouvelle méthode de chasse qui m'a éte très-productive.

Tous les lépidoptéristes connaissent la chasse à la miellée, qui consiste à délayer dans de l'eau du miel ou de la mélasse et à enduire de cette préparation, au coucher du soleil, le tronc des arbres ; cette chasse est toujours peu productive dans nos pays.

Une autre chasse, indiquée dans le journal des petites nouvelles entomologiques, donne des résultats excellents pendant presque toute l'année, mais principalement au printemps et en automne. Je ne saurais trop engager les lépidoptéristes à la mettre en pratique et ne pas se lasser pour quelques soirées mauvaises, ce qui arrive presque toujours pendant la pleine lune et souvent lorsque le vent est tourné vers le nord.

Cette chasse se fait en suspendant aux branches des arbres, à l'aide d'une ficelle et à une hauteur convenable, des pommes séchées au four, que les épiciers vendent sous le nom de pommes tapées. On enduit ces pommes, au moment de la chasse, avec du miel roux mélangé d'éther nitreux, qui répand une forte odeur de reinette, et au crépuscule les pommes se couvrent, certains jours, littéralement de noctuelles et phalenites.

Dans la plaine, ou dans les marais, lorsqu'il n'existe pas d'arbres, il faut planter des piquets et y tendre des cordes, après lesquelles on attache les pommes.

Le chasseur est muni d'un flacon en verre blanc, à

large goulot, de vingt centimètres de hauteur, fermé hermétiquement par un bouchon de liége; il met au fond du bocal une éponge bien imbibée d'ammoniaque, qu'il recouvre d'une couche de ouate pour empêcher le papillon de se mouiller; il présente son flacon débouché à la pomme sur laquelle des noctuelles sont posées, elles tombent sur la ouate et sont immédiatement asphyxiées.

Il faut laisser le bocal le moins longtemps possible ouvert, pour éviter l'évaporation et empêcher le papillon de se détériorer en volant, ce qui arrive lorsque le chasseur néglige cette précaution.

Pour les lépidoptères à nuances tendres, il est nécessaire de ne pas les laisser séjourner dans l'ammoniaque, car en moins d'une heure, le vert, par exemple, passe au blanc; il faut les retirer du bocal aussitôt après la mort. Pour les femelles des espèces rares, lorsque l'on veut récolter les œufs, il faut les retirer du vase, avec une pince assez longue, aussitôt qu'elles ne font plus de mouvement; elles reviennent de leur engourdissement très-peu de temps après.

Je me suis servi comme asphyxiant de benzine ou de sulfure de carbone; j'ai dû abandonner ces substances, l'insecte conservant après sa mort une rigidité telle qu'il est souvent impossible de le bien étaler, même en le ramollissant sur le sable mouillé; je n'ai jamais éprouvé avec l'ammoniaque ce grave inconvénient.

J'emploie cette méthode depuis trois ans; je n'exagère pas en disant que, pendant ce court espace, j'ai pris plus d'espèces que pendant quinze ans de chasse au filet.

Le savant entomologiste, M. de Peyerimhoff, de Colmar, a inventé une espèce de nasse en gaz dans l'intérieur de laquelle il met un appât à peu près semblable à celui que je viens de désigner ; il se dit très-satisfait des résultats ; je vais essayer de cette méthode

Toutes les noctuelles, un certain nombre de phalenites et de microlépidoptères se prennent à cette chasse.

ABRÉVIATIONS DES NOMS D'AUTEURS.

Abl.	Albin.
Bdv.	Boisduval.
Bork.	Borkhausen.
Br.	Brahm.
Cl.	Clerck.
Curt.	Curtis.
Dono.	Donovan.
Donz.	Donzel.
Dum.	Duméril.
Dup.	Duponchel.
Esp.	Esper.
Fab.	Fabricius.
For.	Fosteri.
Frey.	Freyer.
Geof.	Geoffroy.
Germ.	Germar.
God.	Godart.
Gn.	Guénée.
H. S.	Herrich Schœffer.
Haw.	Haworth.
Hat.	Hatchet.
Hub.	Hubner.
Huf.	Hufnagel.
Kn.	Knock.
Lah.	Laharpe.
Lasp.	Laspeyres.
Latr.	Latreille.
Led.	Lederer.
Lin.	Linnœus.
Mil.	Milliere.
Och.	Ochsenheimer.
Ram.	Rambur.
Rea.	Reaumur.
Rot.	Rottenburg.
S. V.	Systematische Verzeich.
Schœf.	Schœffer.
Schr.	Scranck.
Scop.	Scopoli.
Staud.	Staudinger.
Steph.	Stephens.
Thun.	Thunberg.
Tr.	Treitschke.
W. V.	Weiner Verzeichniss.
Zel.	Zeller.
Zin.	Zinken.

ABRÉVIATIONS DIVERSES.

Var.	Variété.
Ab.	Aberration.

CATALOGUE DES LÉPIDOPTÈRES

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

RHOPALOCERA. *Dum.*, *Bdv.*

PAPILIONIDÆ.

GENRE PAPILIO.

PODALIRUIS. *Lin.* Peu commune fin mai et août, forêt de Mormal. Chenille en juin et septembre, sur le prunellier.

MACHAON. *Lin.* Toujours commune en juin et septembre; la seconde génération est plus abondante que celle du printemps; jardins, champs de trèfles.

Chenille en juin et septembre, sur le fenouil, la carotte.

PIERIDÆ. *Bdv.*

GENRE LEUCONEA. *Doux.*

CRATÆGI. *Lin.* Très commune dans les bois et prés, en juin et juillet.

Chenille vivant en société sur les arbres fruitiers, mais principalement sur l'aubépine.

GENRE PIERIS. *Schr.*

BRASSICÆ. *Lin.* Très-commune partout, principalement dans les potagers.

Chenille sur le choux; elle détruit souvent des plantations entières de ce légume.

RAPÆ. *Lin.* Aussi abondante que la précédente, mais moins nuisible; elle vole pendant toute la belle saison.

Chenille sur la rave.

NAPI. *Lin.* Moins commune que les précédentes; elle vole pendant toute la belle saison.

Chenille sur le navet, la capucine, le réséda.

Daplidice. *Lin.* C'est la moins commune des pierides de nos contrées; elle vole en juin et juillet, forêts de Raismes et Mormal; chemins creux entre Lille et Seclin.

Chenille sur les crucifères et les résédacées.

Genre ANTHOCHARIS. *Bdv.*

Cardamines. *Lin.* Commune en avril et mai, dans les clairières et prairies avoisinant les bois.

Chenille en juin et juillet sur les crucifères.

Genre LEUCOPHASIA. *Stph.*

Sinapis. *Lin.* N'est pas rare en mai et août, dans les clairières des bois des environs de Lille, dans les fossés des fortifications, derrière la citadelle de Lille.

Chenille en juin et septembre, sur les lotus corniculatus, lathyrus et orbus.

Var. Erysimini. *Bork.* En même temps que le type, plus rare.

Genre COLIAS.

Hyale. *Lin.* Commune dans les prairies, les champs de luzerne, le bord des chemins, en mai et juin, août et septembre.

Edusa. *Fab.* Commune; mêmes lieux et époques que la précédente.

Genre RHODOCERA. *Bdv.*

Rhamni. *Lin.* Très-commune pendant toute la belle saison dans les champs de luzerne et trèfle, dans les allées des bois.

Chenille sur différentes espèces de nerprunes.

LYCÆNIDÆ. *Bdv.*

Genre THECLA. *Fab.*

Quercus. *Lin.* Assez commune en juillet dans les bois de Carvin, Phalempin et Raismes, dans les endroits plantés de chênes.

Chenille dans le courant de mai jusqu'au 15 juin sur le chêne.

Lynceus. *Fab. God.*, Illicis. *Esp.* Commune dans tous les bois, en juin et juillet. Chenille en mai sur le chêne.

Rubi. *Lin.* Très-commune fin avril et mai, sur les fleurs de l'aubépine, aux Neuf-Prés, forêt de Phalempin; est assez rare ailleurs.

GENRE POLYOMMATUS. *Bdv.*

XANTHE. *Fab. God.*, DORILIS. *Huf.* N'est pas commune ; prairies et clairières des bois, en mai et août.

Chenille en juin et septembre sur le genêt.

PHLÆAS. *Lin.* Assez commune dans les allées et clairières des bois en avril et mai, puis en août et septembre.

Chenille sur l'oseille sauvage.

GENRE LYCÆNA. *Bov.*

AGESTIS. *God. S. V.*, ICARUS. *Rot.* Commune dans tous nos bois, les glacis des places fortes, en mai et août.

ALEXIS. *God. S. V.*, ICARUS. *Rot.* Commune en mai, juin et août, prairies, champs de luzerne, clairière des bois.

ADONIS. *S. V. Dup.* N'est pas rare en mai et août ; forêt de Mormal ; ne se trouve pas ailleurs.

Chenille sur les trèfles.

CORYDON. *God.* Commune en juillet, glacis et bois de Bourlon, près Cambrai ; rare ailleurs.

ARGUS. *Lin.* Assez commune du 20 juin au 15 juillet, dans les dunes entre Dunkerque et Calais.

ARGIOLUS. *God. Lin.* N'est pas rare dans les allées des bois de Phalempin et Mormal, en mai et août.

ALSUS. *S. V. God.* Assez commune dans les clairières et prairies avoisinant la forêt de Mormal, en juin et août ; n'existe pas ailleurs.

CYLLARUS, *Rot.*, *God.* Assez rare; mai et juin, Neuf-Prés à la forêt de Raismes, Nieppe et Mormal ; très-rare ailleurs.

GENRE NEMEOBIUS. *Step.*

LUCINA. *God.*, *Lin.* Assez commune en mai et août ; forêts de Raismes et Mormal ; plus abondante au printemps.

Chenille en juin et septembre sur la primevère.

APATURIDÆ.

GENRE APATURA. *Fab.*

IRIS. *Lin.*, *God.* Assez commune certaines années, en juin et commencement de juillet, forêt de Raismes, environs de la fontaine Bouillon,

forêts de Phalempin, Carvin et Mormal, sur les grandes routes qui traversent les bois, sur les chemins battus.

Elle affectionne les cadavres des animaux en putréfection, les excréments de toute espèce.

Il faut le chasser de huit heures à midi.

La femelle, beaucoup plus rare, préfère les endroits couverts et vole plus communément l'après-midi.

Chenille en mai sur le haut des grands chênes, et, par cette raison difficile à prendre.

ILIA. *S. V.* Mêmes localités, mœurs et époques que *Iris*; plus commune.

A. B. CLYTIE. *Hub.*, *God.* Moins commune que le type; elle vole en même temps.

NYMPHALIDÆ. *Bdv.*

GENRE LIMENITIS *Fab.*

POPULI. *Lin. God.* Assez commune certaines années, première quinzaine de juin, forêts de Mormal et Raismes.

Elle aime à se poser, comme les *Apatura*, sur la fiente des bestiaux et sur les animaux en putréfaction.

Chenille en mai, principalement sur le tremble et à sa cime.

A. B. TREMULÆ. *Esp.* Vole en même temps que le type; mêmes mœurs; beaucoup plus rare.

C'est dans la matinée qu'il faut rechercher ce beau lépidoptère; la femelle, assez rare, se prend dans le courant de l'après-midi.

SYBILLA. *Lin.*, *God.* Commune dans tous nos bois, en juin et commencement de juillet.

Chenille en mai, sur le chèvrefeuille.

J'ai pris plusieurs fois des aberrations entièrement noires.

GENRE VANESSA. *Fab.*

LEVANNA. *Lin.*, *God.* Assez commune, fin avril, dans la forêt de Mormal; n'existe pas ailleurs.

Chenille en juin et septembre sur l'ortie.

Var. PRORSA. *God.*, *Lin.* Même localité que le type, elle vole en juillet.

Chenille en septembre sur l'ortie.

C. ALBUM. *God.*, *Lin.* Assez commune dans tous nos bois au printemps et en septembre.

Chenille sur l'orme, de mai à juillet.

Polychloros. *Lin.*, *God.* Très-commune partout, en mars, avril, juillet et août.

Chenille sur le saule, l'orme.

Urticæ. *Cod.*, *Lin.* Très-commune partout, pendant toute la belle saison.

Chenille sur l'ortie dioïque.

Io. *God.*, *Lin.* Commune en mai, juillet et septembre, dans les jardins, les champs de trèfle et luzerne.

Chenille en société sur l'ortie dioïque.

Antiopa. *God.*, *Lin.* Cette belle espèce, la plus grande du genre, est rare dans le département, je n'ai pris que quelques exemplaires dans les dunes à Dunkerque et dans le bois de Verlinghem, entre Armentières et Lille, en avril et août.

Atalanta. *God.*, *Lin.* Très-commune, dans les bois et les champs, pendant toute la belle saison, mais surtout en automne.

Chenille sur les orties.

Cardui. *Lin.*, *God.* Très-commune certaines années, assez rare dans d'autres, champs de luzerne, prairies, en mai et septembre.

Chenille sur les chardons.

Genre MELITÆA. *Fab.*

Cinxia. *God.*, *Dup* Très-commune dans tous les bois, en mai et août.

Chenille sur le plantain, en avril et septembre.

Artemis. *S. V. Dup.* Commune dans tous les bois, en mai et août.

Chenille sur la scabieuse ou le plantain en avril et septembre.

Dictynna. *Esp.*, *God.* Assez commune en juin et juillet, dans les clairières des bois.

Chenille sur la véronique agreste.

Parthénie. *Bork.* Assez commune, prairies voisines des bois, en juin et juillet.

Chenille en mai sur le plantain.

Athalia. *Esp.*, *God.* Très-commune, en juin et août, clairières des bois et prairies qui les avoisinent.

Chenille en mai et septembre; sur le plantain.

Genre ARGYNNIS.

Selene. *S. V. God.*, Commune dans nos bois, en mai et septembre.

Chenille en avril et octobre, sur la violette.

Euphrosyne. *God.*, *Lin.* Commune, mêmes époques que Selene.
Chenille sur la violette.

Dia. *God.*, *Lin.* Peu commune, en mai et août, forêt de Mormal, rare ailleurs.

Ino. *Esp.*, *God.* Peu commune, forêt de Mormal, en juin et juillet.
Chenille en mai, sur l'ortie.

Lathonia. *Lin.*, *God.* Rare dans nos bois et prés, commune dans les dunes à Dunkerque, en juin et août.
Chenille sur la violette.

Aglaja. *God.*, *Lin.* Assez commune, dans les clairières des bois, pendant juillet.
Chenille sur la violette.

Niobe. *Lin.*, *God.* N'est pas rare dans toutes les dunes entre Dunkerque et Calais.
Chenille sur la violette.

Adippe. *S. V. God.*, Assez commune, en juillet, dans la forêt de Mormal; elle n'existe pas dans les autres bois.

Var: Cleodoxa. *Och.* Même époque et localité que le type, mais beaucoup moins commune.

Paphia. *Lin.*, *God.* Commune dans tous nos bois, en juillet. C'est la plus grande espèce du genre.
Chenille sur la violette

Var Valezina. *Esp.* Mêmes localités et époque que Paphia, mais généralement assez rare.
Chenille sur la violette.

SATYRIDÆ.

Genre ARGE. *Rdv.*

Galathea. *Lin.*, *God.* Très-commune dans les dunes à Dunkerque et dans le bois de Bourlan, près Cambrai, en juillet. Assez rare dans les autres localités.
Chenille en mai, sur les graminées.

Genre SATYRUS. *Fab.*, *Bdv.*

Semele. *Lin.*, *Bov.* Très-commune dans les dunes à Dunkerque, en juillet et août.
Chenille en juin sur les graminées.

ARETHUSA. *S. V.*, *God.* Peu commune, forêt de Mormal, en août.

GENRE PARARGA. *H. S.*

MAERA. *God. Lin.* Assez commune dans les lieux rocailleux de la forêt de Mormal, en mai et juillet.
Chenille en avril et août, sur les graminées.

MEGAERA *Lin.*, *God.* Même localité et époque que Maera.

ÆGERIA, *Lin.*, *God.* Très-commune dans tous nos bois, en mai et juillet.
Chenille sur les graminées.

GENRE EPINEPHILE. *H. S.*

JANIRA. *Lin.*, *God.* Assez commune, bois de Bourlan près Cambrai, forêt de Mormal, en août.

TITHONUS. *God.*, *Lin.* Très-commune dans tous les bois, en juillet et août.
Chenille sur les graminées.

HYPERANTHUS. *God.*, *Lin.* Comme la précédente. Extrêmement commune.

GENRE CŒNONYMPHA. *H. S.*

HERRO. *God.*, *Lin*, Assez commune dans les clairières de la forêt de Raismes, aux environs de la fontaine Bouillon, en juin.
Rare dans tous les autres bois.

ARCANIUS. *Lin.*, *God.* Très-commune dans nos différents bois, en juin et juillet.
Chenille sur les graminées.

PAMPHILUS. *Lin*, *God.* Comme la précédente. Très-commune.
Chenille sur les graminées.

HESPERIDÆ.

GENRE SYRICTUS. *Bdv.*

CARTHAMI. *Hub.*, *Dup.*, Assez commune en mai et août, dans les forêts de Raimes et Mormal.

ALVEOLUS. *Hub.*, *God.* MALVÆ. *Lin.* Commune dans tous nos bois, en mai, juin et juillet.
Chenille sur le fraisier.

GENRE TANAOS. *Bdv.*

TAGES. *Lin.*, *God.* Assez commune dans tous nos bois, très-commune dans les dunes à Dunkerque, en mai et juin.

Chenille en mai et septembre.

GENRE HESPERIA. *Fab.*

LIENA. *S. V. God.*, THAUMAS. *Huf.* Commune, de juillet en septembre sur les broussailles à la lisière des bois, dans les champs de trèfle et luzerne.

Chenille en juin sur les graminées.

SYLVANUS. *Esp.*, *God.* Comme la précédente, vole de mai à juillet.

COMMA. *Lin.*, *God.* Beaucoup moins commune que la précédente, plus localisée, forêt de Mormal, fin juillet et août.

Chenille en juin et juillet sur la coronilla varia.

GENRE CARTEROCEPHALUS. *Led.*

PANISCUS. *Esp.*, *God*, Espèce localisée dans les forêts de Raismes et Mormal, assez commune en mai.

Chenille sur le plantain.

HETEROCERA. *Dum.*

SPHINGIDÆ, *Bdv*

GENRE ACHERONTIA. *Och.*

ATROPOS. *God.*, *Lin.* Assez commune certaines années, en juin et septembre.

Chenille plus commune, sur la pomme de terre de juillet en octobre, elle s'élève facilement avec le jasmin, mais bon nombre de chrysalides périssent pendant l'hiver.

GENRE SPHINX. *Lin.*, *Och.*

CONVOLVULI. *Lin.*, *God.* Assez commune certaines années en juin, mais principalement en septembre, elle vient butiner sur la fleur de la belle de nuit.

Chenille sur le convolvulus, difficile à trouver car elle se cache pendant le jour.

Ligustri. *Lin.*, *God.* Commune en juin dans les jardins qui avoisinent la place de Lille.

Chenille plus commune, d'août à la fin octobre, elle s'élève très-facilement avec le lilas ou le troëne.

Pinastri. *Lin.*, *God.* Cette espèce était assez commune, il y a une dizaine d'années, au mont des bruyères à la forêt de Raismes et dans les plantations de pins du bois de Carvin, en juin. Mais elle devient de plus en plus rare.

La chenille qui vit sur le sapin, s'élève assez facilement, elle est parvenue à toute sa taille en septembre et octobre.

Genre DEILEPHILA. *Och.*

Euphorbie. *Lin.*, *God.* N'est pas rare dans les dunes depuis Calais jusqu'en Belgique, en juin.

La chenille, qui est très-belle, se trouve en août sur le caille-lait jaune, il faut la chercher le soir car elle se cache pendant le jour.

Célerio. *Lin.*, *God.* Cette belle espèce, qui appartient au midi de la France, paraît assez souvent dans notre département, j'ai trouvé cinq ou six fois la chenille, sur la vigne, notamment à Haubourdin, près Lille, en juin. Elle s'élève assez facilement.

Elpenor. *Lin.*, *God.* Assez commune dans les prairies, derrière la citadelle de Lille, en juin.

Chenille commune, elle se trouve sur l'épilode, au bord des ruisseaux et fossés, en août. Elle s'élève facilement.

Porcellus. *Lin.*, *God.* Assez rare, elle vole en juin et se trouve dans les bas chemins entre Seclin et Lille.

La chenille, qui se cache le jour, vit sur le caille-lait.

Neri. *Lin.*, *God.* J'ai élevé plusieurs fois la chenille de cette magnifique espèce: elle venait des pépiniéristes des environs et avait sans doute été importée dans le Nord, avec des plantes venant du Midi de la France.

Elle se nourrit du laurier rose.

Genre SEMERINTHUS. *Och.*

Tiliæ. *Lin.*, *God.* Assez commune partout, en mai et juin, sur le tronc des ormes.

La chenille, qui est difficile à élever, vit de préférence sur l'orme.

Ocellata. *Lin.*, *God.* Peu commune, en mai et août.

On trouve la chenille, qui s'élève assez facilement sur différentes espèces de peupliers, mais principalement sur le saule.

Populi. *Lin.*, *God.* Assez commune partout, en mai et septembre sur le tronc des peupliers et bois blancs.

Chenille en juillet et octobre, principalement sur le bois blanc.

Genre MACROGLOSSA. *Och.*

Stellatarum. *Lin.*. *God.* Commune partout en avril et juillet.

Chenille sur le caille-lait, en mai et août

Bombyliformis. *Och.* Assez commune certaines années, au Neuf-Prés, dans la forêt de Phalempin et dans les clairières herbues de la forêt de Raismes, du 15 mai au 15 juin.

Chénille sur le chèvrefeuille.

Fuciformis. *Lin.* Mêmes localités et époques que Bombyliformis, moins commune.

Chenille sur les scabieuses.

SESIIDÆ. *H. S.*

Genre TROCHILIUM. *Scop.*

Apiformis. *Lin.*, Craboniformis. *S. V. Hub.* Assez commune, depuis le 15 mai jusqu'à fin de juin, on la trouve appliquée contre le tronc des peupliers.

La chenille vit dans les racines et le corps des peupliers.

Bembeciformis. *Och.* Un exemplaire pris par un amateur, dans les environs de Douai.

Genre SCIAPTERON. *Stgr.*

Assiliformis. *S. V.*, *God.*, Tabaniformis. *Rot.* Assez rare, jardins de Saint-Maurice et Fives-Lille, vers la fin de mai et juin.

Genre SESIA. *Fab.*

Tupiliformis. *Lin.*, *God.* Assez rare, mêmes eudroits et époques que Assiliformis.

Conopiformis. *Esp.* Assez rare, en juin, bois de Carvin, sur des vieilles souches de bois morts.

Cynipiformis. *Esp.*, *Bov.* Assez rare, fin juin, forêt de Nieppe.

Empiformis. *Esp.*, *Bov.* Assez rare, juin, dans les prairies entre Lambersart et la citadelle de Lille.

Il existe bien certainement d'autres Sésies que celles que je viens de citer, mais ce lépidoptère est très-difficile à chasser, son vol est très rapide, il est ensuite souvent confondu avec d'autres insectes.

ZYGÆNIDÆ. *Lat.*

Genre INO. *Leach.*

Genre PROCRIS. *Fab.*, *Dup.*

Globularia. *Hub.*, *God.* Commune dans les clairières herbues, forêt de Raismes, fin juin.

Chenille sur les plantes basses.

Staticies. *Lin.*, *God.* Très-commune au Neuf-Prés, forêt de Raismes en juin.

Chenille sur la patience.

Pruni. *S. V. God.* Peu commune, en juillet, forêt de Mormal, autour des prunelliers.

Chenille à la fin de mai, sur l'aubépine, le prunellier.

Genre ZYGÆNA. *Fab.*

Trifolii. *Esp.*, *Bdv.* Assez commune dans les clairières et prairies du bois de Raismes et Mormal, en juin.

Chenille sur le trèfle et les plantes basses.

A. B. Orbi. *Hub.* Vole en même temps que le type, mêmes localités moins commune.

Filipendulæ. *Lin.*, *God.* Très-commune dans toutes les prairies, en juillet.

Chenille en juin sur les plantes basses.

LITOSIDÆ. *H. S.*

Genre CALLIGENIA. *Dup.*

Miniata. *For.*, Rosea. *Fab. God.*, Rubicunda. *S. V.* Commune dans tous nos bois en juin. Chenille en mai sur les lichens.

GENRE SETINA. *Schr.*, *Bdv.*

IRROREA. *S. V.*, *Dub.*, IRRORELLA. *Lin.*, IRRORATA. *God.* Assez rare, se trouve cependant dans tous les bois, en juillet.

Chenille sur les lichens.

MESOMELLA. *Lin.*, *God.* Très-commune dans tous les bois en juin et juillet.

Chenille sur les lichens des arbres et des pierres.

GENRE NOLA. *Leach.*

STRIGULA. *S. V.*, STRIGULALIS. *Hub.* Assez commune, dans nos bois et dunes en juin et juillet.

CUCULATELLA. *Lin.*, PALLIOLALIS. *Hub.*, *Dup.* Assez rare, bois, mais principalement dans les dunes en juin.

GENRE LITHOSIA. *Fab.*

MUCERDA. *Hub.* Assez rare, localisée dans les bois qui bordent le marais d'Emmerin, deuxième quinzaine de juillet et août.

Chenille sur les lichens.

COMPLANA. *Lin.*, *Dup.* Commune dans tous nos bois en juillet et août.

Chenille sur les lichens.

COMPLANULA. *Bdv.*, *Ico.*, LURIDEOLA. *Zin.* Très-commune dans tous nos bois, en juillet et août.

Chenille sur les lichens.

AUREOLA. *Bdv.*, *God.* Assez rare, juin et juillet, forêt de Raismes dans les endroits plantés de petits sapins.

QUADRA. *Lin. God.*, Assez rare, bois plantés de chênes, en août.

RUBRICOLLIS. *God.*, *Lin.* Assez rare, forêts de Raismes et Phalempin, en juin.

Je n'ai jamais pu élever les chenilles.

CHELONIDÆ. *Dup. Bdv.*

GENRE EMYDIA. *Bdv.*

CRIBRUM. *God.*, *Lin.* Assez rare, dans tous nos bois, en juillet.

Chenille sur les chicoracées et les plantes basses.

J'ai assez souvent fait lever le papillon en battant les orties.

GENRE EUCHELIA. *Bdv.*

JACOBEÆ. *Lin. God.* Commune partout, en mai et juin, principalement dans les dunes à Dunkerque.

Chenille en juillet et août, sur le séneçon.

GENRE NEMEOPHILA. *Stph.*

RUSSULA. *Lin. God.* Le mâle est assez commun, en juin, dans les clairières des forêts de Raismes et Mormal; la femelle est beaucoup plus rare.

Je n'ai jamais réussi à élever la chenille.

PLANTAGINIS. *Lin. God.* Assez commune certaines années, rare dans d'autres, en juin, coupes d'une année, bois de Phalempin et Carvin.

La chenille s'élève facilement avec le plantin, j'ai eu plusieurs années des éclosions en septembre.

GENRE CALIMORPHA. *Latr.*

DOMINULA. *Lin. God.* N'est pas rare dans les prairies humides de la forêt de Mormal, en juillet.

Chenille sur les plantes basses en mai.

GENRE CHELONIA. *Bdv.*, *Latr.*

CAJA. *Lin. God.* Commune partout en juin et juillet.

La chenille s'élève facilement avec le plantain, la laitue, l'ortie, etc.

VILLICA. *Lin. God.* Assez commune dans tous les bois et les dunes des environs de Dunkerque, en juin.

La chenille est assez difficile à conserver pendant la saison d'hiver.

HEBÉ. *Lin. God.* Je n'ai pris cette belle espèce que dans les dunes des environs de Boulogne et de Saint-Valery, en juin.

Je ne l'ai jamais prise dans le département.

GENRE SPILOSOMA. *Stph.*

FULIGINOSA. *Lin. God.* Assez commune en mai et septembre dans les fortifications de Lille.

La chenille prise au printemps s'élève facilement avec le trèfle blanc, celle de l'arrière-sais n meurt généralement pendant l'hiver.

MENDICA. *Lin. God.* Assez rare en juin, bois de Carvin et Phalempin.

Chenille en juillet et août, sous les pierres, le long des murs.

LUBRICIPEDA. *S. V. God.* Assez commune en juin, dans les jardins qui avoisinent Lille.

La chenille s'élève facilement avec presque toutes les plantes basses.

MENTHASTRI. *S. V. God.* Commune en juin, dans les jardins et sur les glacis de Lille.

J'élève chaque année la chenille, sur une plante de clématite, qui couvre une tonnelle, espérant obtenir à nouveau des aberrations, dont les ailes supérieures sont presqu'entièrement noires, sans réussir.

URTICÆ. *Esp. Bdv.* Assez commune dans les jardins qui avoisinent Lille, en juin.

Chenille en août et septembre, dans les rocailles, le long des murs.

HEPIALIDÆ. *H. S.*

GENRE HEPIALUS. *Fab.*

HUMILI. *Lin. God.* Assez rare, fin juin, dans les houblonnières des environs de Bailleul.

SYLVINUS. *Lin. God.* Assez commune dans les prairies, les clairières des bois en juin et septembre.

LUPULINUS. *Lin. God.* Assez commune en juin et septembre, derrière la citadelle de Lille.

HECTUS. *Lin. God.* Commune dans les allées des bois de Carvin et Phalempin, en juin et juillet.

COSSIDÆ. *H. S.*

GENRE COSSUS. *Fab., Bdv.*

LIGNIPERDA *Fab. God.* Assez commune partout, de juin à fin août, contre le tronc des peupliers, ormes et bois blancs.

La chenille vit dans l'intérieur des arbres que je viens de nommer et y commet de grands ravages.

Elle s'élève assez facilement avec la pomme pourrie, que l'on recouvre de sciures fraîches des bois de peupliers, ormes ou bois blancs.

GENRE ZEUZERA. *Latr.*

ÆSCULI. *God. Lin.* Cette espèce était commune sur la digue où il existait une grande quantité de frênes, qui sont disparus depuis l'agrandisse-

ment de Lille ; actuellement, on ne la trouve qu'assez rarement sur les frênes qui existent dans les fortifications près de la porte de Gand.

Chenille vit exclusivement dans le tronc des frênes, quoique le marronnier d'Inde soit très-commun dans le pays.

ARUNDINIS, *H. B. Dup.*, CASTANEA. *H. B.* Cette espèce, qui a pour patrie l'Allemagne du Nord, a été prise dans les marais des environs de Saint-Quentin, par M. Grosnier. On l'a prise aussi dans les marais qui avoisinent Douai.

COCLIOPODÆ. *Bdv.*

GENRE LIMACODES. *Latr.*

TESTUDO. *S. V. God.* Assez rare en juin, forêts de Phalempin et Carvin.

Chenille sur le chêne en septembre.

LIPARIDÆ. *Bdv.*

GENRE ORGYA. *Och.*

GONOSTIGMA. *S. V. God.* Assez rare, bois de Carvin et forêt de Raismes en juin et août.

La femelle est aptère.

Chenille en mai et juillet sur le chêne, le prunier, l'aulne.

ANTIQUA. *Lin. God.* Assez commune, en juin et septembre dans tous les bois.

La femelle est aptère.

La chenille vit sur différents arbres et arbustes.

GENRE DEMAS. *Stph.*

CORYLI. *Lin. Dup.* Assez commune partout, en avril et août.

La chenille s'élève facilement avec l'aubépine.

GENRE LIPARIS. *Och.*, *Bdv.*

DISPAR. *Lin. God.* Très-commune partout, sur les peupliers et les arbres fruitiers, en août.

La chenille, qui est très-vorace, est un véritable fléau pour les arbres fruitiers, qui souvent sont entièrement ravagés.

MONACHA. *Lin. God.* Peu commune, forêt de Raismes en juillet et août.

Chenille en juin, principalement sur le chêne.

SALICIS. *Lin. God.* Commune partout en juillet et août.
Chenille sur le peuplier.

CHRYSORRHÆA. *Lin. God.* Très-commune partout en juillet et août.
Les chenilles vivent en société sur les arbres fruitiers, le nombre en est quelquefois si grand, qu'elles ne laissent paraître aux arbres une seule feuille avant juin, époque où elles tournent en chrysalide.

AURIFLUA. *S. V. God.* Commune dans tous les bois, fin juillet et août
Chenille sur l'aubépine en juin.

GENRE LARIA. *Hub.*

V.-NIGRUM. N'existe pas dans les bois des environs de Lille.
Prise par M. Lavice, en juillet, forêt de Mormal.

GENRE DASICHIRA. *Stph.*

PUDIBUNDA. *Lin. God.* Commune dans tous nos bois, en mai et juin.
Chenille en octobre, sur beaucoup d'arbustes; mais principalement sur les haies de charmes, qui bordent les grandes routes des bois.

FASCELLINA. *Lin. God.* Assez rare en août, dans les dunes à Dunkerque.
J'ai assez souvent élevé la chenille, avec le trèfle blanc ou la luzerne.

GENRE CNETHOCAMPA. *Stph.*

PROCESSIONNEA. *Lin, God.* Les papillons se prennent rarement, quoique les chenilles soient excessivement communes et causent des dommages considérables, certaines années, aux forêts de chênes.

Au mois de juillet, on peut facilement se procurer la chrysalide, en enlevant le nid qui se trouve contre le tronc des chênes, il faut le faire un jour de pluie, pour s'éviter les démangeaisons produites par les poils de la chenille, qui s'introduisent dans les pores de l'épiderme.

BOMBYCIDÆ. *H. S. Bdv.*

GENRE BOMBYX. *Bdv.*

POPULI. *Lin. God.* Assez rare, en octobre et novembre, on la trouve appliquée contre le tronc des peupliers.
Chenille en juin sur les peupliers et quelquefois sur le chêne.

NEUSTRIA. *Lin. God.* Très-commune partout en juillet.
La chenille se trouve sur presque tous les arbres, mais préfère les

arbres fruitiers qu'elle dépouille successivement de leurs fleurs, feuilles et fruits.

TRIFOLII. *S. V. God.* Peu rare, en juillet et août, dans les dunes de Dunkerque.

Chenille parvenue à sa grosseur en juin; on l'élève avec la luzerne.

QUERCUS. *Lin. God.* Assez commune partout, en juillet; le mâle vole, le jour, avec une grande rapidité.

Chenille en juin, principalement sur l'aubépine.

RUBI. *Lin. God.* Assez commune en mai et juin, mais très-difficile à prendre à cause de la rapidité de son vol.

Le mâle vole le jour, la femelle le soir.

Les chenilles se nourrissent de diverses plantes basses; on élève assez facilement celles prises au printemps.

GENRE LASIOCAMPA. *Latr. Bdv.*

POTATORIA. *Lin. God.* Commune partout, en juillet.

La chenille, qui se nourrit de carex, se trouve, en juin, sur le bord des ruisseaux et dans les lieux humides; elle s'élève facilement.

PRUNI. *Lin. God.* Rare; jardins des environs de Lille, forêt de Mormal, fin juin et juillet.

La chenille s'élève très-difficilement; c'est sur l'orme qu'il faut principalement la rechercher.

QUERCIFOLIA. *Lin. God.* Assez rare; haies qui bordent les chemins de fer, en juillet.

Chenille assez commune, sur l'aubépine et les arbres fruitiers; elle s'élève facilement.

POPULIFOLIA. *S. V. God.* Rare partout, en juillet.

Chenille fin mai, sur les peupliers.

BETULIFOLIA. *Och. God.* Rare, en avril et mai.

Chenille en août, sur le peuplier.

ENDROMIDÆ. *Bdv.*

GENRE ENDROMIS. *Och.*

VERSICOLORA. *Lin. God.* N'est pas rare, certaines années, dans la forêt de Raismes, près des mines de Vicoigne, dans la partie plantée de bou-

leaux, mais il est difficile à prendre à cause de la rapidité de son vol; fin mars et avril.

Chenille sur le bouleau; elle a atteint toute sa grosseur en juillet.

SATURNIDÆ. *Bdv.*

Genre SATURNIA. *Schr.*

Pyri. *S. V. God.*, Pavonia. *Major. Lin.* Cette espèce ne doit pas exister dans le département; je l'ai prise à Clermont (Oise), à Reims (Marne) et environs de Paris.

Chenille sous l'orme; s'élève très-facilement.

Carpini. *S. V. God.*, Pavonia. *Lin.* Commune presque partout, fin mars et avril.

Chenille sur l'osier et quelquefois sur le fraisier. Très-commune le long des fossés du chemin de fer entre Lille et Hazebrouck, fin juin.

Genre AGLIA. *Och.*

Tau. *Lin. God.* Assez commune, certaines années, forêt de Raismes, dans les environs de la fontaine Bouillon, fin avril et mai.

La chenille vit sur différents arbres forestiers, mais de préférence sur le charme; elle se métamorphose en juillet et août.

DREPANULIDÆ. *Bdv.*

Genre PLATYPTERYX. *Lasp.*

Falcula. *Esp. Dup.*, Falcataria. *Lin.* Peu commune, dans tous les bois, en mai et août.

Chenille au printemps et en automne, sur différents arbres forestiers.

Hamula. *S. V. Dup.*, Binaria. *Huf.* Assez rare, forêts de Raismes, Nieppe et Mormal, dans les chemins ombragés, en mai et août.

Chenille principalement sur le chêne.

Curvatula. *Lasp.* Rare, forêts de Raismes et de Mormal, en mai et juin.

Chenille sur le bouleau, le chêne.

Lacertula. *S. V. Dup.*, Lacertinaria. *Lin.* Assez rare, forêt de Mormal, en mai et août. Chenille sur le bouleau.

Sicula. *S. V. Dup.* Cette espèce a été prise dans la forêt de Mormal par M. Lavice.

NOTODONTIDÆ. *Bdv.*

Genre HARPYA. *Och.*

Furcula. *Dup. God.* Peu commune; tronc des peupliers, derrière le magasin à poudre de l'Esplanade; sur les glacis des fortifications, derrière la citadelle, en juin et août.
Chenille sur le peuplier.

Bifida. *Dup. Bdv.* Peu commune; fin mai et août, sur les peupliers qui bordent la route de Roubaix, à Saint-Maurice-Lille.
Chenille sur le peuplier.

Vinula. *Lin. God.* Commune partout, fin avril et mai.
Chenille sur le peuplier, en juillet et août; elle s'élève facilement.

Erminea. *Esp. God.* Assez rare; forêt de Mormal, en juin.
Chenille sur le peuplier.

Genre STAUROPUS. *Germ.*

Fagi. *Lin. God.* Rare; bois d'Annappes, forêt de Mormal, en mai.

Genre HYBOCAMPA. *Led.*

Milhauseri. *Esp. God.*, Terrifica. *Hub.* Rare; prise par M. Lavice, forêt de Mormal, en juin.

Genre NOTODONTA. *Och.*

Dictæa. *Lin. God.* Assez commune, dans les lieux plantés de peupliers, en mai et août
Chenille sur le peuplier et le bois-blanc.

Dictæoïdes. *Esp. God.* Beaucoup moins commune que *Dictæa*, forêt de Mormal, en juin.
Chenille sur le peuplier, d'août à octobre.

Ziczac. *Lin. God.* Assez commune dans nos divers bois; glacis des fortifications, entre les portes de Saint-André et de Béthune, mai et août.
Chenille sur le peuplier.

Tritophus. *S. V. God.* Assez rare; forêt de Mormal, en juin et août.
Chenille principalement sur le peuplier.

Trepida. *Esp. God.*, Tremula. *S. V.* Assez rare; bois de Bourlon, près de Cambrai, en mai. Chenille sur le chêne.

Dromedarius. *Lin. God.* Assez rare; forêts de Raismes et de Mormal, en juin et août.
Chenille sur l'aulne.

Chaonia. *S. V. God.* Assez rare; forêt de Mormal, en mai.
Chenille sur le chêne.

Bicolora. *Hub. God.*, Bicoloria. *S. V.* Assez rare; forêts de Raismes et de Mormal, en juin. Chenille sur le bouleau.

Torva. *Hub. God.* Rare; forêt de Mormal, en mai et août.

Genre LOPHOPTERIX. *Stph.*

Carmelita. *Esp.* Prise dans la forêt de Mormal par M. Lavice, en juin.

Carmelina. *Lin. God.* Assez commune dans nos différents bois, en juin.
Chenille sur plusieurs arbres forestiers.

Genre PTEROSTOMA. *Germ.*

Palpina. *God. Lin.* Assez commune, dans les avenues et les bois, en avril et juillet.
Chenille sur le peuplier et le tremble.

Genre DRYNOBIA. *Dup.*

Velitaris. *Huf. God* Assez rare; forêt de Mormal, en juin.
Chenille sur le chêne.

Melagona. *Bork. God.* Prise en juin, dans la forêt de Mormal, par M. Lavice; rare partout ailleurs.

Genre GLUPHISIA. *Bdv.*

Crenata. *Esp. God.* Peu commune; forêt de Mormal, en mai.
Chenille sur le peuplier.

Genre DILOBA. *Bdv.*

Cœruleocephala. *Lin. Dup.* Commune partout, en septembre et octobre.
Chenille très-commune sur les haies d'épine qui bordent les chemins de fer, en juin.

Genre PYGÆRA. *Och.*

Bucephala. *Lin. God.* Commune partout, en mai et juin.
Chenille sur presque tous les arbres forestiers; elle s'élève facilement avec le saule.

GENRE CLOSTERA. *Stph.*

ANASTOMOSIS. *Lin. God.* Assez rare, se prend çà et là dans les avenues plantées de peupliers, je ne l'ai prise qu'en juin.

CURTULA. *Lin. God.* Peu commune, mai et août, lieux plantés de peupliers.

Chenille s'élevant facilement.

ANACHORETA. *S. V. God.* Commune en mai et août, plantations de peupliers.

Chenille s'élevant très-facilement avec le peuplier.

RECLUSA. *S. V. God.* Moins commune que Anacherota, même époque.

Chenille sur le saule, le peuplier.

CYMATOPHORIDÆ. *H. S.*

GENRE GONOPHORA.

DERASA. *Lin. Dup.* Assez rare, forêts de Phalempin, Raismes et de Mormal, en juin.

Chenille sur les ronces, elle est à sa taille en septembre.

GENRE THYATIRA. *Och.*

BATIS. *Lin. Dup.* Mêmes localités et époque que la précédente espèce. Moins rare.

GENRE CYMATOPHORA. *Tr.*

OCTOGENA *Esp. Dup.*, OCULARIS. *Lin.* Assez commune dans tous nos bois, en mai et août.

Chenille sur le peuplier.

OR. *S. V. Dup.* Mêmes époques et localités que la précédente. Un peu plus commune.

DUPLARIS. *Lin.*, BIPUNCTA. *Bork.* Assez rare, bois qui bordent les marais d'Emmerin, en juillet.

FLUCTUOSA. *Hul. Dup.* Assez commune, en juin, forêt de Mormal.

DILUTA. *S. V. Dup.* Assez rare, bois de Carvin, forêts de Raismes et Phalempin, en septembre.

Chenille sur le chêne, en juin.

FLAVICORNIS. *Lin. Dup.* Assez commune dans tous les bois, en avril et août.

Chenille sur le peuplier.

Ridens. *Fab. Dup.* Assez rare, on trouve cette espèce appliquée contre le tronc des chênes, en avril et mai.
Chenille sur le chêne.

C. NOCTUÆ. *Lin*, BRYOPHILIDÆ. *Gn.*

Genre BRYOPHILA. *Tr.*

Perla. *S. V. Dup.* Commune partout en juillet et août, appliquée contre les murs et le tronc des arbres.
Chenille sur les lichens.

Grandifera. *S. V. Dup.* Mêmes époques et mêmes mœurs que Perla, aussi commune.
Chenille sur les lichens.

Var. Par. *Hub. Dup.* En même temps que le type, et souvent aussi commune.

BOMBYCOIDÆ. *Bdv.*

Genre DIPHTERA. *Och.*

Orion. *Esp. Dup.* Assez rare, forêt de Mormal, en juin.
Chenille sur le chêne en septembre.

Genre ACRONYCTA. *Och.*

Psi. *Lin.* Très-commune partout, appliquée contre le tronc des ormes, en juin et juillet.
Chenille sur l'orme.

Cuspis. *Hul. Dup.* Rare, elle vole en même temps que Psi, et s'applique aussi contre le tronc des arbres.

Tridens. *S. V.* Assez rare, forêts de Phalempin et Mormal, en mai et juin, mêmes mœurs que Cuspis.

Leporina. *Lin.* Mêmes époques, mêmes mœurs que la précédente espèce, moins rare.
Chenille sur différents arbres forestiers.

Aceris. *Lin. Dup.* Très-commune, en mai et juin, sur le tronc des arbres.
Chenille en août et septembre sur le marronnier d'Inde.

Megacephala. *S. V. Dup.* Très-commune partout en mai et juin.
Chenille sur différents arbres fruitiers.

LIGUSTRI. *Fab. S. V.* Assez rare, bois d'Emmerin, forêt de Mormal, en août.

Chenille sur le troëne, le frêne.

STRIGOSA. *S. V. Dup.* Rare, forêt de Mormal, en juin.

ALNI. *Lin. Dup.* Un seul exemplaire trouvé par M. Lavice, dans la forêt de Mormal, en mai.

RUMICIS. *Lin. Dup.* Assez commune partout en mai et août.

Chenille sur les plantes herbacées.

AURICOMA. *S. V. Dup.* Assez commune en mai et août.

Chenille sur la ronce, le saule marceau.

LEUCANIDÆ. *Gn.*

GENRE LEUCANIA.

TURCA. *Lin. Dup.* Assez rare, bois de Phalempin, Raismes et Flines, en août.

Chenille sur les graminées.

LITHARGYRIA. *Esp. Dup.* Assez commune, bois de Carvin et Phalempin, en juillet.

Chenille sur les graminées.

ALBIPUNCTA. *S. V. Dup.* Assez commune dans les bois, en juin et août.

Chenille sur le plantain et les graminées.

LITTORALIS. *Curt.* Assez rare, dans les dunes à Dunkerque et Calais, fin juin et commencement de juillet.

OBSELATA. *Hub. Dup.* Peu commune, marais d'Emmerin, fossés de la citadelle, en juin.

PUDORINA. *S. V. Dup.* Assez rare et très-localisée, environs de Cambrai, en juin et juillet.

COMMA. *Lin. Dup.* Assez rare, bois d'Anappes, de Nieppe, en juin et juillet.

Chenille sur l'oseille et différentes plantes basses.

L. ALBUM. *Lin. Dup.* Assez commune dans les marais de Santes et Emmerin, en juillet, août.

PALLENS. *Lin. Dup.* Très-commune partout en août et septembre.

Chenille sur les plantes basses.

GENRE NONAGRIA. *Och.*

PALUDICOLA. *Hub. Dup.*, GEMINIPUNCTA. *Hat.* Assez commune dans les marais des environs, en août.

Chenille dans les tiges du roseau à balais.

NEXA. *Hub. H. S.* Rare, environs de Calais, en août.

CANNÆ. *Och. Dup.*, ALGÆ. *Esp.* Assez rare, juillet et août, dans les marais d'Emmerin et des environs de Bouchain, les fossés de la citadelle de Lille.

SPARGANI. *Esp. Dup.* Assez rare, marais des Environs de Bergues et Ardres en août.

TYPHÆ. *Esp.* Commune dans les marais des environs de Lille.

Chenille dans les tiges des roseaux, fin juillet et août.

A. B. NERVOSA. *Esp.*, FRATERNA. *Frey.* Se trouve en même temps que le type, mais beaucoup moins commune.

APAMIDÆ. *Gn.*

GENRE GORTYNA. *Och.*

FLAVAGO. *S. V. Dup.* N'est pas rare, en août et septembre dans les jardins des environs de Lille, où il existe des haies de sureau.

Chenille dans les tiges du sureau.

GENRE HYDRÆCIA. *Gn.*

MICACEA. *Esp. Dup.* Assez rare, bois d'Esquermes, derrière la citadelle de Lille, dunes à Dunkerque, en août.

GENRE AXYLIA. *Hub.*

PUTRIS. *Lin. Dup.* Commune dans tous nos bois, en juillet et août.

GENRE XYLOPHASIA. *Stph.*

RURBA. *Fab. Dup.* Assez rare, juin, forêts de Nieppe, Raismes et Phalempin.

Chenille au printemps sur l'oseille.

A. B. COMBUSTA. *Tr. Dup.* En même temps que le type, mais beaucoup plus rare.

LITHOXYLÆA *S. V. Dup.*, SUBLUSTRIS. *Ep.* Assez commune partout, en juin et juillet, on la trouve appliquée contre le tronc des arbres.

La chenille vit de racines.

POLYODON. *Lin. Dup.* Commune en juin et juillet, appliquée contre le tronc des arbres et des murs.

Chenille vit de racines.

GENRE ASTEROSCOPUS. *Bdv.*

NEBUCULOSA. *Esp. Dup.* Rare, forêt de Nieppe, en avril et mai.

CASSINIA. *S. V. Dup.* SPHINX. *Huf.* Assez rare, environs de Dunkerque, et Calais, en octobre et novembre.

GENRE PACHETRA. *Gn.*

LEUCOPHÆA. *S. V. Dup.* Assez rare, bois de Raismes et de Mormal, dans les endroits où il existe des bruyères, en mai et juin, le papillon est souvent appliqué contre le tronc des arbres.

GENRE CERIGO. *Stph.*

CYTHERA. *Fab. God.*, MATHURA. *Huf.* Assez rare, bois de Phalempin, Raismes, dunes à Dunkerque pendant le mois d'août.

GENRE LUPERINA. *Bdv.*

TESTACEA. *S. V. Dup.* Assez rare, forêt de Mormal, endroits plantés de bruyères et de genêts, en septembre.

GENRE MANESTRA. *Och.*

ANCEPS. *Hub.*, INFESTA. *Bdv*,, ALINEA. *Dup.* Assez rare, bois de Raismes. Mormal, Nieppe, en juillet et août.

BRASSICÆ. *Lin. Dup.* Très-commune partout en mai et juin.

La chenille se nourrit de presque toutes les plantes. J'ai élevé avec clématite, persil, volubilis.

PERSICALÆ. *Lin. Dup.* Assez rare, jardins des environs de Lille, les divers bois, en mai et juin.

Je n'ai jamais pu élever la chenille.

GENRE APAMEA. *Och.*

BASILINEA. *S. V. Dup.* Très-commune partout en mai et juin.

La chenille est des plus dangereuses pour l'agriculture, elle attaque

les céréales et se multiplie souvent assez pour causer de véritables dommages. *Gn.*

UNAMINIS. *Hub.* Rare. Je n'ai jamais pris de cette espèce qu'un exemplaire à Berck-sur-Mer, en août.

OCULEA. *Lin.*, DIDYMA. *Borck.* Commune dans tous nos bois, de juin jusqu'au 15 août. Elle est très-variable.

Chenille au printemps sur diverses plantes basses.

A. B. NICTITANS. *Esp.* En même temps que le type et quelquefois aussi commune.

GENRE MIANA. *Stph.*

STRIGILIS. *Lin. Dup.* Commune en mai et juin, appliquée contre les arbres des routes.

Chenille dans les prairies humides, au bas des plantes.

AB. LATRUNCULA. *S. V. Dup.* Mêmes époques que le type ; souvent aussi commune.

AB. ÆTHIOPS. *Haw.* Moins commune que Latruncula, mêmes époques.

AP. FASCIUNCULA. *Haw.* Assez rare, mêmes époques que le type.

FURUNCULA. *S. V. Dnp.* Commune, appliquée contre le tronc des arbres qui bordent les routes, en mai et juin.

AB. RUFUNCULA. *Haw.* Comme le type, mais beaucoup moins commune.

AB. PULMONARIA. *Dup.* Comme le type, mais assez rare.

LITEROSA *Haw.* Rare. Je n'ai pris que trois exemplaires de cette espèce, en août, dans les prairies qui bordent les dunes à Berck-sur-Mer.

CARADRINIDÆ. *Bdv.*

GENRE GRAMMESIA. *Stph.*

TRILINEA. *S. V. Dup.*, TRIGRAMMICA. *Huf.* Assez rare, prairies qui avoisinent les dunes à Calais et Dunkerque, en mai et juin.

GENRE CARADRINA. *Och.*

ALSINES. *Brah. Dup.* Assez commune, bois d'Annappes, Raismes, Carvin, en juin et juillet.

SUPERSTES. *Tr.*, BLANDA. *Hub.* Assez rare, mêmes localités et époques que la précédente.

TARAXACI. *Hup. Dup.* Assez rare, juillet et août, bois des environs.

CUBICULARIS. *S. V. Dup.* Commune partout de juin à septembre.

Chenille au printemps sur les plantes basses.

NOCTUIDÆ. *Bdv.*

GENRE RUSINA. *Stph.*

TENEBROSA. *Hup.*, *Dup.* Assez commune dans tous nos bois, en juin et juillet.

Chenille au printemps sur les plantes basses.

GENRE AGROTIS. *Och.*

VALLIGERA. *S. V.*, SIGNATA. *Bdv.*, VESTIGIALIS. *Huf.* Assez rare, je ne l'ai rencontrée que dans les dunes à Dunkerque, à Berck-sur-Mer, pendant le mois d'août.

SUFFUSA. *S. V. God.*, UPSILON. *Huf.* Assez commune certaines années dans tous nos bois, d'août à fin novembre.

Chenilles au printemps sur diverses plantes basses.

SAUCIA. *Hub. God.* Peu commune dans tous nos bois, en août et septembre. Je n'ai jamais pris cette espèce en juin.

CLAVIS. *Huf.*, SEGETUM. *S. V. God.* Très-commune certaines années, rare dans d'autres. Très-variable pour la nuance des ailes supérieures qui sont quelquefois d'un noir foncé.

Chenille à rechercher le soir, principalement dans les champs de betteraves.

EXCLAMATIONIS. *Lin. God.* Très-commune partout, en juin et juillet. Elle varie beaucoup pour la couleur.

Chenilles sur toutes les plantes basses.

RIPÆ. *Hub.*, DESILLII. *Pierret.* N'existe que dans les dunes à Dunkerque et Calais, mais toujours rare.

PORPHYREA. *S. V. Dup.* N'est pas rare certaines années, en juin et juillet, dans les parties plantées de bruyères, des bois de Raismes, Flines et Mormal.

GENRE TRIPHÆNA. *Och.*

JANTHINA. *S. V. God.* Assez commune, bois d'Annappes, en juillet et août. Chenille en avril sur l'arum.

FIMBRIA. *Lin. God.* Assez rare, en juillet et août.
Chenille commune, en mars et avril, elle est polyphage et s'élève facilement.

INTERJECTA. *Hab. God.* Papillon assez rare, en juin et juillet.
Chenille commune, en avril et mai, dans les broussailles, facile à élever.

ORBONA. *Fab. God.*, COMES. *Hub.* Commune partout, en juin et septembre. Chenille en mars et avril, dans les jardins et les bois.

PRONUBA. *Lin. God.* Très-commune partout, de juin à septembre.
Chenille en mars et avril, sur toutes les plantes basses.

GENRE NOCTUA. *Lin.*

AUGUR. *Fab. Dub.* Assez rare, tous les bois, en juillet.
Chenille sur le pissenlit et les plantes basses.

PLECTA. *Lin. God.* Commune partout de juin à août.
Chenille en automne sur les plantes basses.

BRUNNEA. *S. V. God.* Assez commune dans tous nos bois en juin et juillet.
Chenille sur la primevère, la ronce en automne.

C. NIGRUM. *Lin. God.* Très-commune partout en juin et août.
Chenille en avril et mai ; polyphage.

TRISTIGMA. *Tr*, DITRAPEZIUM. *Gn.* Assez rare, forêt de Mormal en juillet.
Chenille en mars sur plusieurs plantes basses.

TRIANGULUM. *Huf.*, SIGMA. *Esp. God.* Assez commune dans tous nos bois, en juin et juillet. Chenille polyphage, en mars et avril.

FESTIVA. *S. V. God.* Peu commune, bois des environs, en juin et juillet.
Chenilles en mars et avril sur les plantes basses.

BELLA. *Gn. God.*, RUBI. *View.* Assez rare, bois d'Emmerin, dunes, en août.
Chenille en avril et mai, dans les parties humides des bois et prairies.

UMBROSA. *Hub. God.* Assez rare, forêt de Mormal, en août.

BAJA. *S. V. God.* Assez commune, dans tous les bois, en juillet et août.
Chenille en avril et mai, sur diverses plantes basses et arbustes.

XANTHOGRAPHA. *S. V. Dup.* Commune dans tous nos bois, en août et septembre, elle varie beaucoup pour les couleurs
Chenille en mars et avril, sur les graminées.

ORTHOSIDÆ.

Genre TRACHEA. *Hub.*

Piniperda. *Dup.* Assez rare, dans les sapins des bois de Carvin et Raismes en mars et avril.

Chenille sur le sapin en juin et juillet.

Genre TENIOCAMPA. *Gn.*

Gothica. *Lin. Dup.* Assez commune, en août, dans nos bois.

Chenille sur diverses plantes basses et arbustes.

Instabilis. *S. V. Dup.*, Incerta. *Huf.* Commune partout, en février et mars. Chenille sur le chêne, en juillet et août.

Populeti *Fab. Dup.* Rare, environs de Strazeele sur le tronc des peupliers, en mars et avril.

Stabilis. *S. V. Dup.* Commun partout en mars et avril.

Chenille sur le chêne et l'orme, en juin.

Gracilis. *S. V. Dup.* Assez rare, en mars et avril, il faut battre les arbres dans le parapluie ou la nappe.

Miniosa. *S. V. Dup.* Assez rare, mars et avril, en battant les chênes avec le maillet.

Munda. *S. V. Gn.*, Lota. *Hub. Dup.* Assez commune dans tous nos bois, en mars et avril. Chenille sur le chêne, en juin et juillet.

Cruda. *S. V.*, Ambigua. *Hub. Dup.* Commune dans tous nos bois, en mars et avril. Chenille sur l'orme, le chêne en juin et juillet.

Genre ORTHOSIA. *Tr.*

Upsilon. *T. V. Dup.* Assez commune, bois de Bourlon, forêt de Mormal en juin et juillet.

Chenille sur le saule, le peuplier en mai.

Lota. *Lin. Dup.* Commune dans tous nos bois, de septembre à fin novembre.

Chenille sur les saules, en juin.

Macilenta. *Hub. Dup.* Beaucoup moins commune que Lota, mêmes lieux et époques.

RUFINA. *Lin. Dup.* Assez commune, principalement à la forêt de Phalempin en septembre et octobre.

Chenille sur le chêne en juin.

PASTACINA. *S. V. Dup.* Mêmes époques, même localité que la précédente, assez commune.

Chenille en juin, sur l'orme et diverses plantes.

A. B. RUBETRA. *Esp.* Comme le type, mais moins commune.

LITURA. *Lin. Dup.* Assez rare, bois des environs, en septembre et octobre.

Chenille au printemps sur les plantes basses.

RUBRICOSA. *S. V. Dup.* Assez rare, dunes à Dunkerque, en mars et avril.

Chenille en juillet cachée sur diverses plantes basses.

GENRE CERASTIS. *Och.*

VACCINII. *Lin. Dup.* Très-commune, bois de Carvin, en octobre et novembre, elle reparaît quelquefois au printemps.

Chenille en juin, sous les plantes basses.

A. B. PILOTA. *S. V.* Aussi commune que le type, mêmes lieux et époques.

Chenille au printemps sur les plantes basses.

SPADICEA. *Gn.* POLITA. *Dup.* Beaucoup moins commune que la précédente, mêmes lieux et époques.

Chenille comme la précédente.

A. B. LUGULA. *Esp.* DOLOSA. *Dup.* Assez rare, mêmes époques et localités que le type.

A. B. BRIGENSIS. *Bor.* Comme la précédente, plus rare.

ERYTHROCEPHALA. *S. V. Dup.* Assez commune certaines années, rare dans d'autres, bois de Carvin et Phalempin, en septembre et octobre.

Chenille en mai sur les feuilles sèches.

A. B. GLABRA. *S. V. Dup.* Mêmes lieux et époques que le type, plus commune.

Chenille sous les feuilles sèches, en mai.

SILENE. *S. V. Dup.* Mêmes lieux et époques que Erytrocephala, assez commune certaines années.

GENRE SCOPELOSOMA. *Curt.*

SATELLITIA. *Lin. Dup.* Assez commune dans tous nos bois, en septembre et octobre.

Chenille très-commune sous les feuilles sèches et les broussailles.

GENRE HOPORINA. *Bdv.*

CROCEAGO. *Dup. Gn.* Assez rare, en mars et septembre, bois de Raismes et de Mormal.

Chenille sur le chêne.

GENRE XANTHIA. *Och.*

CITRAGO. *Lin. Dup.* Assez rare, bois d'Annappes, Carvin, Raismes, en août et septembre.

Chenille en juin sur le tilleul.

CERAGO. *S. V. Dup.* FULVAGO. *Lin.* Assez rare, mêmes lieux et époques que Citrago. Chenille sur les châtons du saule marceau, en avril.

SILAGO. *Dup. Gn.*, TOGATA. *Esp.* Assez commune, bois d'Emmerin, Carvin, en août et septembre.

Chenille sur le saule, très-commune à Emmerin.

AURAGO. *S. V. Dup.* Cette espèce n'existe que dans la forêt de Mormal, en septembre.

OCELLARIS. *Bork.* Peu commune, bois d'Emmerin, Carvin, Phalempin, en août et septembre.

Chenille sur le peuplier, en juin.

A. B. GILVAGO. *Esp. Dup.* LINEAGO. *Gn.* Mêmes époques et localités que le type, plus commune.

Chenille sur le peuplier, en juin.

FERRUGINEA. *S. V. Dup.*, CIRCELLARIS. *Huf.* Commune dans tous nos bois en août et septembre.

Chenille sur l'oseille.

COSMIDÆ. *Och.*

GENRE TETHEA. *Och.*

SUBTUSA. *S. V. Dup.* Assez rare, bois de Carvin, Emmerin et Mormal, en août et septembre.

Chenille sur le saule, le peuplier, en juin.

Retusa. *Lin. Dup.* Assez rare, mêmes localités, juillet et août
Chenille comme celle de Subtusa.

Genre COSMIA. *Och.*

Trapezina. *Lin. Dup.* Commune dans nos bois, en juillet.
Chenille en juin, sur le chêne.

Pyralina. *S. V. Dup.* Rare, je n'ai jamais pris qu'un exemplaire en juillet, au bois de Raismes.

Diffinis. *Lin. Dup.* Assez rare, s'applique contre le tronc des ormes, en juillet.
Chenille sur l'orme.

Affinis. *Lin. Dup.* Moins rare que Diffinis, bois de Carvin, en juillet, on prend souvent le papillon détérioré.
Chenille sur l'orme.

Genre DICYCLA. *Gn.*

Oo. *Lin. Dup.* Assez rare, forêt de Mormal, en juin et juillet.
Chenille sur le chêne.

HADENIDÆ. *Gn.*

Genre DIANTHÆCIA. *Bdv.*

Cucubali. *S. V. Dup.* Rare, on prend cette espèce çà et là en juin et juillet.

Capsincola. *S. V. Dup.* Assez commune dans les fortifications de nos diverses places fortes, en juin.
Chenille sur le saponaire.

Compta. Rare, quelques exemplaires pris dans les jardins du faubourg Saint-Maurice à Lille, en juin.

Genre HECATERA. *Gn.*

Dysodea. *S. V. Dup.* Assez rare, jardins des faubourgs de Lille, en juillet et août.

Serena. *S. V. Dup.* Assez commune, sur le tronc des arbres de nos bois et jardins, en juin et août.
Chenille sur les chicoracées.

GENRE POLIA. *Och.*

FLAVOCINCTA. *S. V. Dup.* Assez rare, bois des environs, en août et septembre.

Chenille en juin et juillet, sur divers arbustes.

CHI. *Lin. Dup.* Assez rare, forêt de Mormal, en juin et septembre.

Chenille sur diverses plantes.

GENRE MISELIA. *Stph.*

OXYACANTHÆ. *Lin. Dup.* Assez commune, dans tous nos bois, fin août à fin octobre.

Chenille en juin, sur l'aubépine.

GENRE AGRIOPIS. *Bdv.*

APRILINA. *Dup. Gn.* Rare, je n'ai jamais pris qu'un exemplaire de cette espèce à la forêt de Mormal, en septembre.

GENRE PHLOGOPHORA. *Och.*

METICULOSA. *Lin. Dup.* Très-commune partout, pendant presque toute l'année.

Chenille sur les plantes basses.

GENRE EUPLEXIA. *Stph.*

LUCIPARA. *Lin. Dup.* Assez rare, d'avril en août, bois de Raismes et Mormal.

Chenille en septembre et octobre, dans les endroits ombragés.

GENRE APLECTA. *Gn.*

HERBIDA. *S. V. Dup.* Assez rare, dans tous nos bois, en juin et juillet.

Chenille en mars et avril, dans les feuilles sèches.

NEBULOSA. *Huf.*, PLEBEJA. *Hub.*, *Dup.* Pas rare sur le tronc des arbres de nos bois, en juin et juillet.

Chenille en mars et avril, sur la primevère, l'oseille.

ADVENA. *S. V. Dup.* Assez rare, tronc des sapins des bois de Carvin et Raismes en juin.

Je n'ai pu élever les chenilles.

GENRE HADENA. *Och.*

DENTINA. *S. V. Dup.* Rare, jardins qui avoisinent Lille, Saint-Maurice, Fives, en juin.

CHENOPODII. *S. V. Dup.* Assez rare, bois d'Esquermes, de Carvin et Raismes en juillet et août.

ATRIPLICIS. *Lin. Dup.* Assez rare, bois des environs contre le pied des sapins, en juin.

SUASA. *S. V. Dup.* Assez commune dans les prairies qui avoisinent les dunes en juillet et août, rare ailleurs.

A.B. ALINEA. *Dup.* Moins commune que le type, mêmes époques et localités.

OLERACEA. *Lin.* Commune partout pendant toute la belle saison.
Chenilles sur les plantes potagères.

PISI. *Lin.* N'est pas rare, environ de Marcq-en-Barœul, en mai et juin.
Chenille en septembre dans les jardins.

THALASSINA. *Huf, Dup.* Assez rare, on la trouve appliquée contre le tronc des sapins à Carvin et Raismes, en juin et juillet.
Je n'ai pu élever les chenilles.

CONTIGUA. *S. V., Dup.* Moins rare que la précédente, mêmes époques et mœurs, mêmes localités.

XYLINIDÆ.

GENRE XYLOCAMPA. *Gn.*

LITHORHIZA. *Borh. Gn.* Assez rare, jardins de Fives et Saint-Maurice, Lille, en mars et avril.
Chenille en juillet sur le chèvrefeuille.

GENRE CALOCAMPA. *Stph.*

VETUSTA. *Hub., Dup.* N'est pas rare dans les parties humides des bois, les prairies marécageuses, de septembre à fin novembre.
Chenille en juin sur les plantes basses.

EXOLETA. *Lin., Dup.* Mêmes époques, mêmes mœurs que Vetusta, moins rare.
Chenille en juin, sur les plantes basses.

GENRE XYLINA. *Och.*

PHIZOLITHA. *Hub.*, *Dup.* ORNITHOPUS *Huf.* Assez rare, mars et avril, septembre et octobre, dans tous les bois.

Chenille sur le chêne en mai et juin.

PETRIFICATA. *S. V.*, *Dup.*, SOBIA, *Huf.* Assez commune dans tous nos bois, en mars puis en septembre.

Chenille sur différents arbres, principalement le chêne et l'orme.

GENRE CUCULLIA. *Och.*

VERBASCI. *Lin.*, *Dup.* Assez commune, mais très-localisée, environs de Valenciennes forêt de Mormal, en avril et mai.

Chenille sur le bouillon blanc, facile à élever.

ASTERIS. *S. V.*, *Dup.* Assez rare, jardins de Fives et Saint-Maurice, en juin et août.

Chenille sur la verge d'or, les reines marguerites.

LACTUCÆ. *S. V.*, *Dup.* Assez rare, jardins des environs de Lille, en mai et juin.

Chenille sur la laitue.

UMBRATICA. *Lin.*, *Dup.* Assez rare en juin et juillet, on la trouve un peu partout appliquée contre le tronc des arbres, mais principalement sur les piquets et palissades.

Chenille sur les laiterons.

GENRE CALOPHASIA. *Stph.*

LINARIÆ. *S. V.*, *Dup.*. LUNULA. *Hnf.* Assez rare en juin et juillet, août et septembre, environs de Dunkerque et Calais.

Chenilles sur les linaires.

HELIOTHIDÆ. *Bdv.*

GENRE HELIOTHIS. *Och.*

MARGINATA. *Fab.* *Dup.*, UMBRA. *Huf.* Assez rare, bois des environs, en juin et juillet. Chenille sur la bugrane.

ARMIGERA. *Hub.* *Dup.* Rare, forêts de Phalempin et Carvin, en août et septembre.

Chenille sur le plantain, la luzerne.

DIPSACEA. *Lin.*, *Dup*. Assez commune, en juin et août, dans les dunes de Dunkerque, rare ailleurs.
Chenille sur les linaires.

GENRE HELIODES. *Gn.*

ARBUTI. *Fab.*, HELIACA. *S. V. Dup.* TENEBRATA. *Scop.* Commune dans les clairières des forêts de Raismes et Mormal, en avril et mai.
Chenille en juin, sur le cerastium arvense.

GENRE ANARTA. *Tr.*

MYRTILLI. *Lin.*, *Gn.* Assez rare, forêt de Mormal, sur les bruyères en fleurs, en mai et août.
Chenille sur la bruyère commune.

ACONTIDÆ. *Bdv.*

GENRE AGROPHILA. *Bdv.*

SULPHUREA. *S. V.*, *Dup.* SULPHURALIS. *Lin.*, *Gn.* Assez rare, bois et jardins, en avril et août. Chenille sur les liserons.

GENRE ACONTIA. *Tr.*

SOLARIS. *S. V.*, *Dup.* LUCIDA. *Huf.* Assez rare en mai et juin, dans les endroits secs et pierreux, forêt de Mormal et Raismes.
Chenille sur le convolvulus.

LUCTUOSA. *S. V. Dup.* Assez commun, mêmes localités et époques que Solaris
Chenille sur les liserons.

ALBICOLLIS. *Fab. Gn*, Rare, Mont des Bruyères forêt de Raismes, en mai et juin, et aussi forêt de Mormal.

ERASTRIDÆ. *Gn.*

GENRE ERASTRIA. *Tr.*

FUSCULA. *S. V.*, *Dup.* PYGARGA. *Huf* Commune partout, en juin et juillet, contre le tronc des arbres.
Chenille sur les ronces en septembre.

CANDIDULA. *Dup. Gn.* Rare, je n'ai pris de cette espèce qu'un exemplaire, fin juin, bois de Verton près Montreuil-sur-mer.

GENRE BANKIA. *Gn.*

ARGENTULA. *Hub.*, *Dup.* BANKIANA, *Fab.* Commune en juin et juillet, clairières et endroits herbus, des environs de la fontaine Bouillon, forêt de Raismes, rare ailleurs.

ANTHOPHILIDÆ. *Dup.*

GENRE HYDRELIA. *Gn.*

UNCANA. *Lin*, UNCA. *S. V. Dup.* Assez répandue partout, sans cependant être commune, prairies marécageuses, en juin, environs de Douai.

PHALÆNOIDÆ, *Gn.*

GENRE BREPHOS. *Och.*

PARTHENIAS, *Lin.*, *God.* Commune dans presque tous nos bois, en mars, elle aime à se poser sur la terre humide.

Chenille en juillet, de préférence sur le bouleau.

NOTHA. *Hub.* Moins commune que Parthenias, mêmes mœurs, elle paraît lorsque Parthenias finit,

PLUSIDÆ. *Bdv.*

GENRE ABROSTOLA. *Och.*

URTICÆ. *Hub. Gn.* ASCLEPIADIS. *Dup*, Assez commune, jardins de Saint-Maurice et Fives-Lille, en juin et août.

Chenille sur les orties.

TRIPLASIA. *Lin. Dup.* Assez commune, mêmes localités et époques que la precédente.

Chenille sur les orties.

GENRE PLUSIA. *Tr.*

CHRYSITIS. *S. V. Dup.* Assez commune, mai et juin, puis en août, fossés des fortifications à Lille, marais d'Emmerin.

Chenille sur les orties.

FESTUCÆ. *Lin. S. V.* Peu commune, forêt de Raismes, citadelle de Lille, bois d'Emmerin, en août.

Chenille sur le carex.

GAMMA. *Lin. Dup.* Très-commune partout pendant toute la belle saison.

Chenille sur presque toutes les plantes basses.

V. AUREUM. *Gn.* Un exemplaire pris dans la forêt de Raismes, en août.

GONOPTERIDÆ. *Gn.*

GENRE GONOPTERA. *Lat.*

LIBATRIX, *Lin. Dup.* Très-commune partout pendant toute la belle saison.

Chenille sur les osiers, les saules.

AMPHIPYRIDÆ. *n.*

GENRE AMPHIPYRA. *Tr.*

PYRAMIDEA. *Lin.*, *God.* Assez commune, en juillet et août, elle se tient cachée sous les toits des maisons, dans les fagots, les barrières des routes.

Chenille sur différents arbres fruitiers.

TRAGOPOGONIS. *Lin.*, *God.* Mêmes époques et mœurs que la précédente, mais plus commune.

GENRE MANIA. *Tr.*

MAURA. *Lin.*, *God.* Assez rare, en juin et juillet, elle se cache sous les arches des ponts, les vieux murs humides.

Chenille sur différentes plantes basses et arbustes.

TYPICA. *Lin.*. *God.* Mêmes époques et mœurs que la précédente, mais plus commune.

CATOCALIDÆ. *Bdv.*

GENRE CATOCALA. *Schr.*

FRAXINI. *Lin.* N'est pas rare certaines années, forêt de Raismes, dans les allées de peupliers qui avoisinent le château de la Princesse, forêt de Mormal, bois de Bourlon, près Cambrai; elle s'applique contre le

tronc des arbres, sous les toits des habitations, depuis la fin d'août jusqu'en octobre,

Chenille sur le peuplier en juillet, elle s'élève assez facilement.

NUPTA. *Lin.* Commune partout, de juillet en octobre, mêmes mœurs que Fraxini·

Chenille sur le peuplier et le saule, en juin.

SPONSA, *Lin.*, *God.* Assez commune en juillet, sur le tronc des chênes, forêt de Mormal, bois de Bourlon, près Cambrai, rare ailleurs.

Chenille en mai sur le chêne.

OPHIUSIDÆ. *Gn.*

GENRE OPHIODES. *Gn.*

LUNARIS. *S. V. God.* Rare, forêts de Raismes et Mormal, en juin.

Chenille en juillet sur le chêne.

EUCLIDIDÆ. *Gn.*

GENRE EUCLIDIA. *Tr.*

MI. *Lin.*, *God.* Assez commune partout, en mai et juin.

Chenille sur les trèfles.

GLYPHICA. *Lin.*, *God.* Très-commune dans tous les prés, en mai et août,

Chenille sur les trèfles.

POAPHILIDÆ *Gn.*

GENRE PHYTOMETRA.

ÆNEA. *S. V. Gn.* LACCATA. *Scop.* Assez commune, forêt de Raismes, dans les endroits herbus, en mai et août.

DELTOIDES. *Latr.*

GENRE HYPENA. *Schr.*

PROBOSCIDALIS. *Lin.* Commune en juin, août et septembre, dans les jardins des faubourgs de Fives et Saint-Maurice à Lille.

Chenille sur l'ortie.

Rostralis. *Lin.* Mêmes localités et époques que la précédente, moins commune.

AB. Palpalis. *Fab.* Mêmes époques et localités que le type, assez rare.

Crassalis. *Fab.* Assez commune dans nos diverses forêts, en mai et juin, mais il est rare de la prendre en bon état.

HERMINIDÆ. *Dup.*

Genre RIVULA.

Sericealis. *Scop.* Assez commune dans nos bois et jardins, en juin et juillet.

Genre SOPHRONIA. *Gn.*

Emortualis. *W. V.* Rare, allées des bois, endroits couverts, en juin et juillet.

Genre HERMINIA. *Lat.*

Derivalis. *Hub.* Assez commune, endroits herbus des bois, en juin et juillet.

Grisealis. *W. V.* Assez commun, environs du marais d'Emmerin, bois d'Annappes, en juin et juillet.

Barbalis. *Lin.* Assez rare, bois d'Annappes, en mai et juin.
Chenille sur les chênes, en septembre et octobre.

Crinalis. *W. V.* Commune dans tous les bois, en juin et juillet.

Cribralis. *Hub.* Assez rare, bois de Carvin et de Phalempin, environs du marais d'Emmerin, en juin.

Tentaculalis. *Lin.* Assez commune dans les bois, en juin.

PYRALIDÆ. *Gn.*

Genre PYRALIS. *Lin.*

Farinalis. *Lin.* Assez commune, pendant une partie de l'été; elle se trouve au bois, mais principalement dans les habitations.

Genre AGLOSSA. *Lat.*

Pinguinalis. *Lin.* Assez commune, pendant une partie de l'été, comme Farinalis, elle se trouve souvent dans les habitations.

ENNICHIDÆ. *Dup.*

Genre PYRAUSTA. *Sch.*

Punicealis. *W. V.* Assez commune, au Neuf-Pré, forêt de Raismes, dans les clairières des forêts de Phalempin et Mormal, en mai et juin.

Purpuralis. *Lin.* Commune, mêmes localités, mêmes époques que la précédente.

Genre RHCDARIA. *Gn.*

Sanguinalis. *Lin.* Assez rare, clairières des bois de Raismes et Carvin, en mai et juin,

Genre HERBULA. *Gn.*

Cespitalis. *W. V.* Assez commune dans les prairies qui avoisinent les dunes à Dunkerque, en juin.

Genre ENNYCHIA. *Tr.*

Octomaculalis. *Lin.* Assez rare, forêts de Raismes et Carvin, endroits plantés de bruyères, en juin.

Genre ENDOTRICHA. *Zel.*

Flammealis. Assez commune dans les dunes à Dunkerque en juin et juillet.

BOTYDÆ. *Latr.*

Genre BOTYS *Latr.*

Pandalis. *Hub.* Assez commune dans nos bois et jardins, en juin et août.

Verticalis. *Hub.* Très-commune partout; mais principalement dans les jardins qui bordent les fortifications de la porte de Tournai à Lille, en juin et juillet.

Lancealis. *W. V.* Assez commune en juin et juillet, dans les bois des environs du marais d'Emmerin.

Fuscalis. *W. V.* Commune dans tous les bois, en juin et juillet.

Flavalis. *W. V.* Commune dans tous les bois et jardins en juin et juillet.

Urticalis. *Lin.* Très-commune partout où croissent les orties, en juin et juillet. Chenille sur les orties.

GENRE EBULEA. *Gn.*

SERBASCALIS. *S. V. W. V.* Assez commune dans les maris d'Emmerin en juin et juillet.

SAMBUCALIS. *S. V.* Très-commune dans les fossés et marais, de Saint-André, Lille, en juin et juillet.

GENRE PIONEA. *Gn.*

FORFICALIS. *Lin.* Assez commune dans nos divers bois, en juin et juillet.

MARGARITALIS. *Fab.* Peu commune, en juin et juillet, bois qui bordent les marais d'Emmerin.

STRAMENTALIS. *Hub.* Assez rare, forêt de Mormal, en juin et juillet.

GENRE SPILODES.

STRICTICALIS. *Lin.* Commune dans tous nos bois, en juin et juillet.

PALEALIS. *W. V.* Assez rare, forêt de Raismes, dans les broussailles, en juin et juillet.

PHALÆNIDÆ. *Dup.*, *Gn.*

GENRE URAPTERYX. *Gn.*

SAMBUCARIA. *Lin.* Assez commune, certaines années, jardins du faubourg Saint-Maurice à Lille, en juin et juillet.

Chenille sur le sureau.

ENNOMIDÆ. *Gn.*

GENRE EPIONE. *Dup.*

APICIARIA. *S. V. Dup.* Assez rare, un peu partout, bois d'Emmerin de préférence, en juin et septembre.

Chenille sur le saule.

VESPERTARIA. *Steph.*, *Gn.*, PARALELLARIA. *Schr.*, *Dup.* Mêmes localités et époques que la précédente, mais plus rare

ADVENARIA. *Hub.*, *Gn.* Très-commune dans tous nos bois, en mai, juin, et juillet.

GENRE VENILLA. *Dup.*

MACULATA. *Dup.*, *Gn.* MACULARIA, *Lin.* Commune dans tous nos bois, mais principalement à la sablière d'Ostricourt près Carvin, en mai et juin. Chenille en août sur les plantes basses.

GENRE ANGERONA. *Dup.*

PRUNARIA. *Lin*, *Dup.* Commune dans les allées de tous nos bois, en juin et juillet.

Chenille sur le prunelier et autres arbres.

A. B. CORYLARIA. *Dup.*, SORDIATA. *Goetze.* Mêmes époques et localités que le type, mais beaucoup moins commune.

GENRE METROCAMPA. *Lat.*

MARGARITARIA. *Lin.*, *Dup.*, MARGARITATA. *Gn.* Assez rare, bois des environs du marais d'Emmerin, fossés de la citadelle à Lille.

GENRE RUMIA. *Dup.*

GRATÆGATA *Lin.*, *Gn.* Commune dans les bois et jardins, en juin et août.

Chenille sur l'aubépine, le prunellier, pendant tout l'été.

GENRE ELLOPIA. *Tr.*

FARCIARIA. *Gn.* *Bdv.*, PROSAPIARIA. *Lin.* Assez rare, dans les parties plantées de sapins, des forêts de Raismes et Carvin, en mai et août.

Chenille sur le sapin.

GENRE EURYMENE. *Dup.*

DOLABRARIA. *Dup.*, *Gn.* Rare, bois de Carvin, appliquée contre le tronc des ormes, en mai, juillet.

GENRE PERICALLIA. *Gn. Stph.*

SYRINGARIA. *Lin.*, *Dub.* Assez rare, bois de Phalempin, Carvin et Raismes, en mai et août.

Chenille sur le troëne, le chèvrefeuille.

GENRE SELENIA *Hub. Gn.*

ILLUNARIA. *Hub. Gn.*, BILUNARIA. *Esp.* Assez commune, bois des en-

virons, en mars et avril puis en septembre. Chenille sur le chêne et divers arbres forestiers.

LUNARIA. *Dup.*, *Gn.* Assez rare, printemps et automne, bois des environs.

Chenille, principalement sur le chêne.

Vté DELUNARIA. *Hub.*, *Gn.* Vole en même temps que le type, pas plus rare.

ILLUSTRARIA. *Dup. Gn.*, TÉTRALUNARIA. *Hub.* Assez rare, mêmes époques et localités que les précédentes.

Chenille, principalement sur le chêne.

GENRE ODONTOPERA. *Stph.*

DENTARIA. *Hub.*, *Gn.* BIDENTATA. *Cl.* Assez rare, battre les chênes au maillet pour la faire tomber, en avril et mai, bois des environs.

Chenille sur le chêne, difficile à élever.

GENRE CROCALLIS. *Tr.*

ELINGARIA. *Lin.*, *Dup.* Assez rare, bois des environs, en juillet et août.

Chenille en avril et mai, sur le chèvre-feuille et divers arbres.

GENRE ENNOMOS. *Dup. Tr.*

EROSARIA. *Bork.*, *Gn.* Rare, bois des environs, en juin et septembre.

ANGULARIA. *Dup.*, *Gn.*, QUERCINARIA. *Hufn.* Commune, bois des environs, il faut battre les haies qui bordent les routes, en août et septembre.

Chenille en juin, sur le chêne, l'orme, le hêtre.

GENRE HIMERA. *Dup. Gn.*

PENNARIA. *Dup.*, *Lin.* Assez commune, bois de Carvin, en octobre et novembre, battre les arbres et les haies des routes,

Chenille en juillet, sur le chêne de préférence.

AMPHIDASIDÆ *Dup.*

GENRE PHIGALIA. *Dup.*

PISOLARIA. *Hub. Gn.*, PEDARIA. *Fab.* Assez rare; on la trouve appliquée contre le tronc des arbres forestiers, en mars et avril.

Chenille sur le chêne.

GENRE BISTON. *Leach.*

HIRTARIA. *Lin. Dup.* Assez commune sur le tronc des ormes des glacis à la porte de Gand à Lille, en mars et avril.

Chenille sur l'orme, en août.

GENRE AMPHIDASYS. *Tr.*

PRODROMARIA. *Dup. Gn.*, STRATARIA *Huf.* Rare, forêt de Mormal, bois de Bourlon, en mars, avril et mai.

Chenille sur différents arbres forestiers.

BETULARIA. *Lin. Dup.* Assez commune certaines années; elle s'applique contre le tronc des arbres, en mai et juin.

Chenille sur l'orme, le peuplier, le bois-blanc, en septembre.

BOARNIDÆ. *Gn.*

GENRE HEMEROPHILA. *Stph.*

ABRUPTARIA. *Thunb*, PETRIFICARIA. *Dup.* Rare, bois de Carvin, d'avril à septembre, appliquée contre les murs des habitations.

GENRE CLEORA. *Curt.*

LICHENARIA. *Dup. Gn.* Assez rare, en juin, appliquée contre le tronc des arbres, bois de Phalempin et de Carvin.

Chenille sur les lichens.

GENRE BOARNIA. *Tr.*

RHOMBOIDARIA. *Dup. Gn.*, GEMMARIA. *Br.* Assez commune dans les bois de Carvin et Raismes; appliquée contre le tronc des sapins, en juin et juillet.

Chenille sur le chêne, les arbres fruitiers.

REPANDARIA. *Dup. Gn.* REPANDATA. *Lin.* Moins commune que la précédente, mêmes mœurs et époques.

RORORARIA. *Schr. Dup.* Assez rare, appliquée contre le tronc des sapins, bois ds Carvin et Raismes, en avril et juillet.

Chenille sur le chêne.

CONSORTARIA. *Fab. Dup.* Assez commune, mêmes lieux et époques que *Roboraria.*

Chenille sur le chêne, peuplier, saule, etc.

GENRE TEPROSIA. *Bdv.*

CREPUSCULARIA. *Hub. Dup.* Commune dans tous nos bois et jardins, en avril et juillet.

Chenille sur le peuplier, l'orme, le saule, etc.

EXTERSARIA. *Dup Gn.*, LURIDATA. *Bork.* Assez commune en juin, bois de Carvin et Phalempin ; appliquée principalement contre le tronc des sapins.

GEOMETRIDÆ. *Gn.*

GENRE GEOMETRA. *Bdv.*

PAPILIONARIA. *Lin.* Assez commune, bois de Carvin et Phalempin, mais principalement dans les bois du marais d'Emmerin, nn juillet.

Chenille principalement sur l'aulne.

GENRE IODIS. *Hub.*

LACTEARIA. *Lin. Gn.*, PUTATARIA. *Dup.* Assez commune dans tous nos bois, en mai et juin. Chenille sur le chêne et divers autres arbres.

GENRE PRORODESMA. *Bdv.*

PUSTULATA. *Huf.* BAJULARIA. *Dup, Gn.* Assez commune, certaines années, dans tous nos bois, en juin et juillet.

Chenille en mai, sur le chêne, dans un fourreau composé de débris de feuilles.

GENRE HEMITHEA. *Dup.*

BUPLEVRARIA. *Schæf.* FIMBRIALIS. *Scop.* Commune dans les bois de Carvin et Phalempin en juin et juillet.

Chenille en mai, principalement sur l'aubépine.

EPHYRIDÆ. *Gn.*

GENRE EPHYRA. *Dup.*

PORARIA. *Dup. Gn.* PORATA. *Fab.* Assez commune partout en mai et août,

Chenille sur le chêne.

PUNCTARIA. *Lin.* Commune dans tous nos bois, en mai et août.

Chenille sur le bouleau, le chêne.

Omicronaria. *Dup. Gn.* Annulata. *Schulze.* Assez rare, en mai et juillet; elle s'applique contre les troncs des arbres forestiers.

Pendularia. *Dup. Gn.* Assez commune dans tous nos bois, mêmes époques et mœurs que la précédente.

Chenille sur le bouleau.

ACIDALIDÆ. *Gn.*

Genre HYRIA. *Stph.*

Auroraria. *Bork. Gn.* Muricata. *Huf.* Assez commune, aux neuf-Prés forêt de Phalempin, en juin et juillet.

Genre ASTHENA. *Hub.*

Luteata. *Schæf. Gn.* Assez rare, en mai et juin, dans les sapinières des bois de Carvin et Phalempin.

Candidata. *Schæf. Gn.* Commune dans les allées des bois, en mai et juin, puis en août.

Chenille sur le charme.

Sylvata. *Hub. Dup.* Testaceata. *Dono.* Commune, en juin et juillet, dans les endroits plantés de sapins des bois de Carvin, Raismes et Phalempin.

La chenille doit se nourrir du sapin.

Genre EUPISTERIA. *Bdv.*

Heparata. *Dup. Gn.* Obliterata. *Huf.* Commune dans les allées de tous nos bois, en mai et juillet.

Chenille sur l'aulne.

Genre ACIDALIA. *Tr.*

Rubricata. *Dup. Gn.* Rubiginata. *Huf.* Assez commune, dans les prairies qui bordent les dunes à Dunkerque, en mai et août.

Chenille sur plusieurs espèces de plantes basses.

Scutulata. *Dup. Gn.*, Dimidiata. *Huf.* Rare, dunes à Dunkerque et à Berck-sur-Mer, en août.

Reversaria. *Dup.* Bisetata., *Huf.* Assez commune dans tous nos bois, en juin et juillet.

Reversata. *Tr. Gn.*, Trigeminata. *Haw.* Moins commune que la précédente ; mêmes époques et localités.

Rusticata. Assez rare, allées des bois, en juin et juillet; le jour elle s'applique contre les troncs des arbres.

Osseata. *Gn. Fab.*, Humiliata. *Huf.* Très-commune dans tous nos bois, en juin et juillet.

Ornata. *Scop. Gn.* Assez commune en mai et août, dunes à Dunkerque, au Neuf-Prés, forêt de Phalempin.

Incanata. *Lin.*, Mutata. *Tr. Gn.* Assez rare, forêts de Mormal, Raismes, mais principalement dans les dunes, en juin et juillet.

Immutata. *Lin.*, *Gn.*, Sylvestraria. *Hub.* Assez commune, dans les prairies des environs de Lambersart, marais d'Emmerin en juin et août.

Remutaria. *Hub.*, *Dup.* Assez commune, mêmes localités et époques que la précédente.

Strigilaria. *Hub.*, *Dup.*, Prataria. *Bdv.* Assez rare, allées herbues, Neuf prés, bois d'Anappes, en juin.

Aversata. *Lin.*, *Gn.* Commune, allées de tous nos bois, en juin et juillet.

Chenille sur le genêt à balais et dans les broussailles.

A. B. Lividata. *Lin.* Vole en même temps que le type, allées des bois, assez commune.

Emarginata. *Lin.*, *Gn.* Très-commune certaines années dans les bois de Carvin et Phalempin, en juin.

Chenille sur les liserons.

Genre TIMANDRA. *Dup.*

Amataria. *Lin.* Commune dans les jardins qui avoisinent les fortifications de Lille, ainsi que dans les bois, en mai et juillet.

CABERIDÆ. *Gn.*

Genre CABERA. *Tr.*

Pusaria. *Lin.*, *Dup.* Très commune dans tous les bois, en juin et juillet.

Chenille sur le bouleau, le saule.

EXANTHEMARIA. *Cub.*, *Gn.* Commune dans tous les bois et les endroits plantés de saules, en juin et juillet.
Chenille sur le saule.

GENRE CORYCIA. *Dup.*

TEMERATA. *Hub. Dup.* Assez commune dans les allées des bois, en mai et juin; le jour on la trouve appliquée sur les feuilles des arbres.

BIMACULATA. *Fab.*, TAMINATA. *Dub.*, *Gn.* Mêmes époques, mœurs et localités que la précédente un peu plus commune.

MACARIDÆ. *Gn.*

GENRE MACARIA. *Curt.*

NOTATA. *Lin. Gn.* Commune, dans tous nos bois, en mai et août.
Chenille sur le saule.

ALTERNATA. *Gn.* Assez rare, bois d'Annappes et Carvin, en mai, juin, juillet et août.

LUTURATA. *Gn. Cl.*, LUTURARIA. *Dup.* Assez commune, dans les sapinières des bois de Carvin et Raismes, appliquée contre le tronc des sapins, en juin et juillet.

GENRE HALIA. *Dup.*

WAVARIA. *Lin.*, *Dup.* Assez commune dans les jardins de Fives et Saint-Maurice-Lille, en juillet.
Chenille sur les groseillers.

FIDONIDÆ. *Gn.*

GENRE TEPHRINA. *Gn.*

MURINARIA. *Dup.* Rare, dunes à Berck-sur-Mer, en août.

PETRARIA. *Hub.*, *Dup.* Rare, dunes des environs de Calais, en juin.

GENRE STERNIA. *Dup.*

CLATHRATA. *Dup.*, *Lin.* Très-commune, de mai à septembre, dans les prairies, les champs de luzerne.
Chenille sur le trèfle et la luzerne.

Genre FIDONIA. *Tr.*

Atomaria. *Dup.*, *Lin.* Très-commune dans tous les bois, en mai et août.
Chenille en juin et septembre, sur plusieurs plantes basses.

Piniaria. *Lin.*, *Gn.* Assez commune, en avril et mai, dans les sapinières des bois de Carvin et Raismes.
Chenille sur les sapins, chrysalides communes en novembre au pied des sapins.

Conspicuata. *Bdv.*, *Gn.* Limbaria. *Dup. Fab.* Assez commune, certaines années, forêts de Raismes et de Mormal, en mai et août.

Genre MINOA. *Tr.*

Euphorbiata. *Fab. Dup.*, Murinata. *Scop.* Assez commune, dans les dunes de Dunkerque dans les clairières des bois, en mai et juin, août et septembre.

Genre LYTHRIA. *Hub.*

Purpuraria. *Lin.* Assez commune, dans les dunes à Dunkerque et Calais en mai et juin, puis en août.

Genre ASPILATES. *Tr.*

Strigillaria. *Hub.*, *Dup.* Assez commune, forêt de Mormal, en mai et août.
Chenille sur la bruyère.

Citraria. *Hub. Gn.*, Ochearia. *Rossi.* Assez rare, forêt de Mormal, en mai et juin, août et septembre.
Chenille sur la scabieuse.

Gilvaria. *S. V.*, *Gn.* Assez commune, en juillet et août, forêt de Mormal, dunes à Dunkerque.
Chenille sur la millefeuille.

ZERENIDÆ. *Gn.*

Genre ABRAXAS. *Stph. Curt.*

Grossulariata. *Lin.*, *Dup.* Très-commune dans les jardins des faubourgs de Lille, en juillet.
Chenille sur les groseillers.

SYLVATA. *Scop.*, ULMATA. *Fab. Dup.* Assez commun, bois de Phalempin, Carvin et Raismes, en juin et juillet.
Chenille sur l'orme.

GENRE LOMASPILIS. *Hub.*

MARGINATA. *Lin.* Commune partout, en mai, juin et août.
Chenille sur le peuplier, le saule.

A. B. POLLUTARIA. *Hub. Gn.* Vole en même temps que le type, mais beaucoup moins commune.

HYBERNIDÆ. *Latr.*

GENRE HYBERNIA. *Latr.*

RUPICAPRARIA. *Hub.*, *Dup.* Assez rare, haies et buissons des bois et jardins, en février.

LEUCOPHŒARIA. *S. V.* Commune dans tous nos bois en février et mars.
Chenille sur le chêne.

A. B. MARMORINARIA. *Esp. Gn.* Vole en même temps que le type, moins commune.

AURANTIARIA. *Esp.*, *Gn.* Assez commune dans tous nos bois, en octobre et novembre, quelquefois en février.
Chenille sur le chêne.

PROGEMMARIA. *Hub. Dup.*, MARGINARIA. *Borch.* Commune dans tous nos bois, en février et novembre.
Chenille sur le chêne, le bouleau.

DEFOLIARIA. *Lin.*, *Dup.* Assez commune dans nos bois et jardins, en novembre quelquefois en février.
Chenille sur presque tous les arbres fruitiers et forestiers.

GENRE ANISOPTERYX.

ÆSCULARIA. *Dup.*, *Gn.* Assez commune dans les bois et jardins, en mars.
Chenille sur l'orme de préférence.

LARENTIDÆ. *Gn.*

GENRE CHEIMATOBIA. *Stph.*

BRUMATA. *Lin.*, *Dup.* Commune dans nos bois et jardins, en novembre.
Chenille sur tous les arbres fruitiers et forestiers.

Boreata. *Hub.*, *Dup.* Peu commune, bois des environs, en octobre et novembre, appliquée contre le tronc des arbres, le jour.

Genre OPORABIA. *Stph.*

Dilutata. *Dup.*, *Gn.* Assez commune dans tous nos bois, en octobre et novembre.

Chenille sur différents arbres forestiers.

Genre LARENTIA. *Tr.*

Viridaria. *Fab.*, Pectinataria. *Ku. Gn.*, Miaria. *Hub. Dup.* Assez rare, se prend cependant dans tous nos bois, mais le plus souvent à la forêt de Nieppe, en battant les ronces, en juin.

Aptata. *Hub.*, *Gn.* Assez rare, partie des divers bois plantés de sapins, dunes plantées de sapins, en juin et juillet.

Genre EMMELESIA. *Stph.*

Rivulata. *S. V. Dup.*, Alchemillata. *Lin. Gn.* Assez rare, forêt de Mormal, en juin et juillet, prise par M. Lavice.

Albulata. *S. V. Dup.* Commune au Neuf-Pré, forêt de Phalempin, en mai; assez rare ailleurs.

Blandiata. *S. V. Dup.*, Adæquata. *Bork.* Assez rare; clairières des bois de Raismes et Mormal. Prairies des dunes à Dunkerque, en mai et août.

Genre EUPITHECIA. *Curt.*

Centaureata. *Dup. Gn.*, Oblongata. *Thun.* Assez commune; prairies des dunes à Dunkerque, juin et août.

Chenilles sur diverses plantes basses.

Linariata. *Dup. Gn.* Assez rare; prairies des dunes à Dunkerque, en juin et août.

Plumbeolata. *Haw. Gn.*, Begrandaria. *Dup. Bdv.* Commune au Neuf-Pré, forêt de Phalempin, en mai et juin.

Innotata. *Hub. Gn.* Rare; semis de pins, forêt de Raismes, prairies des dunes en juin.

SCOPARIATA. *Ramb.* TENEBROSARIA. *H. S.*, MULTIFLORATA. *Mil.*, GUINARDARIA. *Bdv. Gn.* Assez commune dans les clairières des bois, prairies des dunes en mai et août.

ABSYNTHIATA. *Lin. Gn.* Assez rare; prairies des dunes en juin et juillet.

EXIGUATA. *Hub. Dup.* Assez rare; jardins des faubouags de Fives et Saint-Maurice, à Lille, en mai et juin.

OXYCEDRATA. *Gn. Ramb.* Rare; quelques exemplaires, dunes à Calais, en juin.

RECTANGULATA. *Lin. Dup.* Assez rare; jardins des faubourgs de Fives et Saint-Maurice, à Lille, en juin et en juillet.

GENRE LOBOPHORA. *Curt.*

HEXAPTERATA. *Dup. Gn.*, HALTERATA. *Hufn.* Assez commune; bois d'Annappes, près Lille, en mai et juin.

Chenille sur le saule, le peuplier.

GENRE YPSIPETES. *Stph.*

IMPLUVIATA. *Dup. Gn.*, TRIFASCIATA. *Bork.* Assez commune; dans tous nos bois, en juin et juillet.

Chenille sur le peuplier, le saule.

ELUTATA. *Hub. Gn.*, SORDIDATA. *Fab.* Assez commune; forêts de Nieppe et de Mormal; il faut battre, le jour, les ronces pour la faire lever, juin et juillet.

GENRE MELANTHIA. *Dup.*

RUBIGINATA. *Fab. Dup.*, BICOLORATA. *Huf.* Commune, bois de Carvin, en juin; il faut battre, le jour, les haies de charme qui bordent les routes, pour la faire lever.

OCELLATA. *Lin. Dup.* Assez commune; dans les jardins et les bois, en juin et août.

Chenille sur le caille-lait blanc.

ALBICILLATA. *Lin. Gn.* Assez commune dans tous nos bois, en juin; il faut, le jour, battre les ronces pour la faire lever.

Chenille sur la ronce.

Genre MELANIPPE. *Dup.*

Hastata. *Dup. Lin.* Assez commune, certaines années, en juin, dans les allées des bois; il faut battre les branches pour la faire lever.
Chenille sur le bouleau.

Tristata. *Lin. Dup.* Assez commune en mai et juillet; divers bois et dunes à Dunkerque.
Chenille sur le caille-lait jaune.

Luctuata. *Dup. Gn.*, Lugubrata. *Stand.* Assez rare; forêt de Mormal, en juin et juillet. M. Lavice.

Unangulata. *Gn.* Rare; je n'ai jamais pris que quelques exemplaires en juin, dans les prairies des dunes.

Rivata. *Hub. Dup.* Commune dans tous nos bois, mais principalement à celui d'Annappes, en juin.

Montanata. *Dup. Gn.* Très-commune dans tous nos bois, de juin à fin août.
Chenille sur la primevère.

Galiata. *Hub. Gn.* Assez commune dans tous nos bois, en juin et août.
Chenille sur le caille-lait.

Fluctuata. *Lin. Dup* Commune dans les bois et jardins, en juin, juillet et août.

Genre COREMIA. *Gn.*

Propugnata. *Fab. Dup.*, Designata. *Rot.* Assez rare, forêt de Mormal, en mai et août. M. Lavice.

Ferrugata. *Dup. Gn.* Assez commune dans les prairies des dunes à Dunkerque, en mai et août.

Genre CAMPTOGRAMMA. *Stph.*

Bilineata. *Lin. Gn.* Très-commune partout pendant toute la belle saison.
Chenille sur les graminées.

Genre PHIBALAPTERYX. *Stph.*

Tersata. *Dup. Gn.* Assez rare, avril, mai, puis en août, dans les bois et les jardins des environs de Lille.
Chenille sur la clématite.

POLYGRAMMATA. *Bork. Dup.* Rare, dunes à Dunkerque et Calais, en août.

GENRE SCOTOSIA. *Steph.*

DUBITATA. *Lin. Dup.* Assez rare, forêt de Mormal, en mai et août Cette espèce aime à se cacher dans les trous, les maisons.

UNDULATA. *Lin. Bdv.* N'est pas rare dans les bois de Phalempin, Carvin et Raismes, en juin; il faut, le jour, battre les haies.
Chenille sur le saule.

GENRE CIDARIA. *Tr.*

PICATA. *Dup. Gn.* Assez rare, forêts de Mormal et Nieppe, en juin et août.

RUPTATA. *Hup. Dup.*, CORYLATA. *Thun.* Commune dans tous les bois et jardins, en juin et juillet.
Chenille sur le tilleul.

RUSSATA. *Bork. Gn.*, TRUNCATA. *Huf.* Assez commune dans tous nos bois en juin et août, et aussi dans les jardins.

SILACEATA. *Hub. Dup.* Assez rare, forêts de Raismes et de Mormal, en juin et juillet.

PRUNATA. *Lin.*, RIBESIARIA. *Bdv.* Commune dans les jardins des faubourgs de Fives et Saint-Maurice, à Lille, en juin et juillet.
Chenille sur l'aubépine, le prunier, etc.

TESTATA. *Lin. Gn.*, ACHATINATA. *Hub.* Assez commune, marais d'Emmerin, ancien bois d'Esquermes, fossés de la citadelle, en juillet et août.

PYRALIATA. *Fab. Dup.*, DOTATA. *Lin.* Assez commune, endroits humides, mêmes époques et localités que *Testata*.

EUBOLIDÆ. *Gn.*

GENRE EUBOLIA. *Dup.*

MÆNIARIA. *Dup. Gn.* Rare; bois de Raismes, dans les endroits plantés de sapins, en juillet et août.

MENSURARIA. *Dup. Gn.*, LIMITATA. *Scop.* Commune dans les bois des environs, mais principalement dans les jardins des faubourgs, à Lille, juin et juillet.

PLUMBARIA. *Fab. Dup.*, PALUMBARIA. *Gn. S. V.* Assez commune dans la forêt de Mormal, dans les endroits garnis de bruyères, juin et juillet.

BIPUNCTARIA. *Dup. Gn.* Assez rare, forêt de Mormal, prairies des dunes, en juillet et août.

LINEOLATA. *Dup. Gn.*, VIRGATA. *Huf.* Assez commun, dans les prairies des dunes à Dunkerque, en juillet et août, puis au bois d'Emmerin.

La chenille doit vivre sur le caille-lait jaune.

GENRE ANAITIS.

PLAGIATA. *Lin.*, DUPLICATA. *Fab.* Assez commune, forêt de Mormal, en juin et en septembre.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES FAMILLES, GENRES ET ESPÈCES.

	Page.
ABRAXAS	536
ABROSTOLA	523
Abruptaria	531
Absynthiata	539
Aceris	508
Achatinata	541
ACHERONTIA	494
ACIDALIA	533
ACIDALIDÆ	533
ACONTIDÆ	522
ACONTIA	522
ACRONYCTA	508
Adæquata	538
Adippe	492
Adonis	489
Advena	519
Advenaria	528
Affinis	518
Ægeria	493
Agestis	489
Aglaja	492
AGLIA	504
AGLOSSA	526
AGRIOPIS	519
AGROPHILA	522
AGROTIS	513
Albipuncta	509
Albicilliata	539
Albicollis	522
Albulata	538
Alchemillata	538
Alexis	489
Algæ	510
Alinea	511
Alni 520	509
Alsines	512
Alsus	489
Alterna	535
Alveolus	493
Amataria	534
Ambigua	515
AMPHIPYRA	524
AMPHIRYDÆ	524
AMPHYDASIDÆ	530
AMPHIDASYS	531
ANAITIS	542
Anahcoreta	507
ANARTA	522
Anastomosis	507
Anceps	511
Ænea	525
ANGENORA	529
Angularia	530
ANISOPTERYX	537
Annulata	533
ANTHOCARIS	488
Antiopa	491
Antiqua	501
ANTHOPHILIDÆ	523
APAMIDÆ	510
APAMEA	511
APATURIDÆ	489
APATURA	489
Apiciaria	528
Apiformis	496
APLECTA	519
Aprilina	519
Aptata	538
Arbuti	522
Arcanius	493
Arctia	499
Arethusa	493
ARGE	492
Argiolus	489
Argentula	523
Argus	489
ARGYNNIS	491
Armigera	521
Artemis	491
Arundinis	501
Æscularia	537
Asclepiadis	523
Æsculi	500
ASPILATES	536
Assiliformis	496
Asteris	521
ASTEROSCOPUS	511
ASTHENA	533
Atalanta	491
Athalia	491
Æthiops	512
Atomaria	536
Atriplicis	520

	Page.
Atropos	494
Augur	544
Aurago	547
Aurentiaria	537
AUREOLA	498
Auricoma	509
Auriflua	502
Auroraria	533
Aversata	534
AXILIA	510
Baja	544
Bajularia	532
Bankiana	523
BANKIA	523
Barbalis	526
Basilinea	544
Batis	507
Begrandaria	538
Bella	544
Bembeciformis	496
Betularia	534
Betulifolia	203
Bicolora	506
Bicolorata	539
Bicoloria	506
Bidentaria	530
Bifida	505
Bilineata	540
Bilunaria	529
Bimaculata	535
Binaria	504
Bipuncta	507
Bipunctaria	542
Biseata	533
Bisetata	533
BISTON	531
Blanda	512
Blandiata	538
BOARNIDÆ	531
BOARNIA	531
Bombiliformis	496
BOMBYCIDÆ	502
BOMBYX	502
BOMBYCOIDÆ	508
Boreata	538
BOTYDÆ	527
BOTYS	527
Brassicæ	544 487
BREPHOS	523
Brigensis	516
Brumata	537
Brunnea	544
BRYOPHYLIDÆ	508
BRYOPHYLA	508
Bucephala	506
Buplevaria	532
CABERIDÆ	534
CABERA	534
Caja	499
C. Album	490
CALLIGENIA	497
CALLIMORPHA	499
CALOPHASIA	521
CALOCAMPA	520
CAMPTOGRAMMA	540
Camelina	506
Candidata	533
Candidula	523
CÆNONYMPHA	493
Cannæ	510
Capsincola	548
CARADRINIDÆ	512
CARADRINA	512
Carboniformis	496
Cardamines	488
Cardui	491
Carmelita	506
Carmelina	506
CARTEROCEPHALUS	494
Carpini	504
Carthami	493
Cæruleocephala	506
Cassinia	501
Castanea	482
CATOCALIDÆ	524
CATOCALA	524
C. Nigrum	514
Celerio	495
Centaureata	538
Cerastis	516
Cerago	547
CERICO	541
Cespitalis	527
Chaonia	506
CHEIMATOBIA	537
CHELONIDÆ	498
CHELONIA	499
Chenopodii	520
Chi	519
Chrysitis	533
Chrysorrhæa	502
CIDARIA	541
Cinxia	491
Circellaris	547
Citrago	547
Citraria	536
Clathrata	535
Clavis	543
Cleodoxa	492
CLEORA	531
CNETHOCAMPA	502
CLOSTERA	507
Clytie	490
COLIAS	488
COCLIOPODÆ	501
Combusta	510
Comma	509 494
Comes	544
Complana	498
Complanula	498
Compta	518
Conopiformis	496
Consortaria	531
Conspicuata	536
Contigua	520
Convolvuli	494
COREMIA	540
CORYCIA	535
Corydon	489
Coryli	504
Corylaria	529
Corylata	541

	Page.
COSSIDÆ	500
Cossus	500
COSMIDÆ	517
Cosmia	518
Craboniformis	496
Crassalis	526
Cratægata	528
Cratægi	487
Crenata	506
Crepuscularia	532
Cribralis	526
Cribrum	498
Crinalis	526
Croceago	517
Crocallis	530
Cruda	515
Cubicularis	513
Cucubali	518
Cuculatella	498
Cuculia	521
Curvatula	504
Cuspis	508
Curtula	507
Cyllarus	489
CYMATOPHORIDÆ	507
Cymatophora	507
Cynipiformis	496
Cythera	514
Daplidice	488
Dasychira	502
Defoliaria	537
Deilephila	495
DELTOIDES	525
Delunaria	530
Demas	504
Dentaria	530
Dentina	520
Derasa	507
Derivalis	526
Designata	540
Desillii	513
Dia	492
Dianthæcia	518
Dictea	505
Dictæoides	505
Dictynna	494
Dicycla	518
Didyma	512
Diffinis	518
Diloba	506
Diluta	507
Dilutata	538
Dimidiata	533
Diphtera	508
Dipsacea	522
Dispar	504
Ditrapezium	514
Dolabraria	529
Dolosa	516
Dominula	499
Dorilis	489
Dotata	541
DREPANULIDÆ	504
Dromedarius	506
Drynobia	506
Dubitata	540
Duplaris	507
Duplicata	542
Dysodea	518
Ebulea	528
Edusa	488
Elingaria	530
Ellopia	529
Elpenor	495
Elutata	539
Emarginata	534
Emmelesia	538
Emortualis	526
Empiformis	497
Emydia	498
ENDROMIDÆ	503
Endromis	503
Endotricha	527
ENNOMIDÆ	528
Ennomos	530
ENNYCHIDÆ	527
Ennychia	527
EPHYRIDÆ	532
Ephyra	532
Epinephile	493
Epione	528
ERASTRIDÆ	522
Erastria	522
Erminea	505
Erosaria	530
Erysimini	488
Erytrocephala	516
EUBOLIDÆ	541
Eubolia	541
Euchelia	499
EUCLIDIDÆ	525
Euclidia	515
Euphrosyne	492
Euphorbiata	536
Euphorbia	495
Eupithecia	538
Eupisteria	533
Euplexia	519
Eurymene	529
Exanthemaria	535
Exclamatonis	513
Exiguata	539
Exoleta	520
Extersaria	532
Fagi	505
Falcataria	504
Falcula	504
Farinalis	526
Fasciaria	529
Fascelina	502
Fasciuncula	512
Ferrugata	540
Ferruginea	517
Festiva	514
Festucæ	524
FIDONIDÆ	535
Fidonia	536
Filipendulæ	497
Fimbria	514
Fimbrialis	532
Flammalis	527
Flavago	510

	Page.
Flavalis	527
Flavicornis	507
Flavocincta	519
Fluctuosa	507
Fluctuata	540
Forficalis	528
Fuciformis	496
Fuliginosa	499
Fulvago	517
Furcula	505
Furuncula	512
Fuscalis	527
Fuscula	522
Fraterna	510
Fraxini	524
Galathea	492
Galiata	540
Gamma	534
Geminipuncta	510
Gemmaira	531
GEOMETRIDÆ	532
GEOMETRA	532
Gilvago	517
Gilvaria	536
Glabra	516
Globularia	497
GLUPHISIA	506
Glyphica	525
GONOPTERIDÆ	524
GONOPTERA	524
Gonestigma	501
GORTYNA	510
Gothica	515
Gracilis	515
GRAMMESIA	512
Grandifera	508
Grisealis	526
Grosulariata	536
Guinardaria	539
HADENIDÆ	518
HADENA	520
HALIA	535
Halterata	539
Hamula	504
Hastata	540
HARPYIA	505
Hebe	499
HECATERA	518
Hectus	500
HELIODES	522
HELIOTIDÆ	521
HELIOTHIS	521
Heliothis	521
Heliaca	522
HEMITHEA	532
HEMEROPHILA	531
Heparata	533
HEPIALIDÆ	500
HEPIALUS	500
Herbida	519
HERBULA	527
HERMINIDÆ	526
HERMINIA	526
Hero	493
HESPERIA	494
HESPERIDÆ	493
Hexapterata	539
HIMERA	530
Hirtaria	531
HOPORINA	517
Humili	500
Humiliata	534
Hyale	488
HYBERNIDÆ	537
HYBERNIA	537
HYBOCAMPA	505
HYDRÆCIA	510
HYDRELIA	523
HYPENA	525
Hyperanthus	493
HYRIA	533
Icarius	489
Ilia	560
Illicis	488
Illunaria	529
Illustraria	530
Immutata	534
Impluviata	539
Incanata	534
Incerta	515
Infesta	511
INO	497
Ino	492
Innotata	538
Instabilis	515
Interjecta	514
Io	491
IODIS	532
Iris	489
Irrorea	497
Irrorella	497
Irrorata	497
Jacobea	499
Janira	493
Janthira	513
Laccata	525
Lacertula	504
Lacertinaria	504
Lactearia	532
Lactucæ	521
L. ALBUM	509
Lancealis	527
LARENTIDÆ	537
LARENTIA	538
Laria	502
LASIOCAMPA	503
Lathonia	492
Latruncula	512
Leporia	508
LEUCANIDÆ	509
LEUCANIA	509
Leuconea	487
Leucophæa	511
LEUCOPHASIA	488
Leucophæaria	537
Lavana	490
Libatrix	524
Lichenaria	531
Ligniperda	500
Ligustri 509	495
LIMACODES	501
Limbaria	536

	Page.
Limitata	544
LIMENITIS	490
Linea	494
Lineago	547
Lineolata	542
Linariæ	521
Linariata	538
LIPARIDÆ	504
LIPARIS	504
Litargyria	509
Literosa	512
Lithorhyza	520
LITHOSIDÆ	497
LITHOSIA	498
Lithoxilea	511
Littoralis	509
Litura	516
Liturata	535
Lituraria	535
Lividata	534
LOBOPHORA	539
LOMASPILIS	537
LOPHOPTERYX	506
Lota	515
Lubricipeda	500
Lucida	522
Lucina	489
Lucipara	519
Luctuata	540
Luctuosa	522
Lugula	516
Lugubrata	540
Lunaris	525
Lunaria	530
Lunula	521
LUPERINA	544
Lupulinus	500
Luridata	532
Lurideola	498
Luteata	533
Luturaria	535
Luturata	535
LYCÆNIDÆ	488
LYCÆNA	489
Lynceus	488
LYTRIA	536
MACARIDÆ	535
MACARIA	535
Machaon	487
Macilenta	515
Macularia	529
Maculata	529
MACROGLOSSA	496
Maera	493
Malvæ	493
Maniaria	544
MANESTRA	514
MANIA	524
Margaritalis	528
Margaritaria	529
Margaritata	529
Marginaria	537
Marginata	537
Marmorinaria	537
Matura	544
Maura	524
Medon	489
Megacephala	508
Megæra	493
Melagona	506
MELITÆA	491
MELANIPPE	540
MELANTHIA	539
Mendica	499
Mensuraria	544
Menthastri	500
Meticulosa	519
METROCAMPA	529
Mesomella	497
Mi	525
MIANA	512
Miaria	538
Micacea	510
Milhauseri	505
Miniata	497
Miniosa	515
MINOA	536
MISELIA	519
Monacha	504
Montanata	540
Mucerda	498
Multiflorata	539
Munda	515
Mutata	534
Muricata	533
Murinata	536
Murinaria	535
Myrtilli	522
Napi	487
Nebucolosa	544
Nebulosa	519
NEMEOBIUS	489
NEMEOPHILA	499
Neri	495
Nervosa	510
Neustria	502
Nexa	510
Nictitans	512
Niobe	492
NOCTUIDÆ	513
NOCTUÆ	508
NOCTUA	514
NOLA	497
NONAGRIA	510
Notata	535
Notha	523
NOTODONTIDÆ	505
NOTODONTA	505
Nupta	525
NYMPHALIDÆ	490
Obliterata	533
Oblongata	538
Obselata	509
Ocellata 539	495
Ocellaris	517
Ochrearia	536
Octogena	507
Oculea	512
Ocularis	507
Octomaculalis	527
ODONTOPERA	530
Oleracea	520

	Pages.
Omicronaria	533
Oo	518
OPHIUSIDÆ	525
OPHIODES	525
OPORABIA	528
Or	507
Orbi	497
Orbona	514
ORGYA	504
Orion	508
Ornata	534
Ornithophus	521
ORTHOSIDÆ	515
ORTHOSIA	515
Osseata	534
Oxiacanthe	519
Oxycedrata	539
PACHETRA	511
Palealis	528
Pallens	509
Palliolalis	498
Palpalis	526
Palpina	506
PALUDICOLA	510
Palumbaria	542
Pamphilus	493
PANDALIS	527
Paniscus	494
Paphia	492
Papilionaria	533
PAPILIONIDÆ	487
PAPILIO	487
Par	508
Paralellaria	528
PARARGA	493
Parthenias	493
Partenie	491
Pavonia major	504
Pavonia	504
Pectinataria	538
Pedaria	530
Pendularia	533
Pennaria	530
PERICALLIA	529

	Pages.
Perla	508
Persicariæ	511
Petraria	535
Petrificaria	531
Petrificata	521
PHALENIDÆ	528
PHALÆONIDÆ	523
PHIBALAPTERIX	540
PHIGALIA	540
Phiæas	489
PHLOGOPHORA	519
PHYTOMETRA	525
Picata	541
PIERIDÆ	487
PIERIS	487
Pinastri	495
Pinguinalis	526
Piniaria	536
Piniperda	515
PIONEA	528
Pisi	520
Pisolaria	530
Pistacina	516
Plagiata	542
Plantaginis	499
PLATYPTERYX	504
Plebjea	519
Plecta	514
Plumbaria	542
Plumbeolata	538
PLUSIDÆ	523
PLUSIA	523
POAPHILIDÆ	525
Podalirius	487
POLIA	519
Polita	516
Pollutaria	537
Polychloros	491
Polygrammata	541
Polyodon	511
POLYOMMATUS	489
Populeti	515
Populi .. 502 496	490
Populifolia	503

	Pages.
Porcellus	495
Poraria	532
Porphyrea	513
Porata	532
Potatoria	503
PRATARIA	534
Proboscidalis	525
Processionnea	502
PROCRIS	497
Prodomaria	531
Progemmaria	537
PRONUBA	514
Propugnata	540
PRORODESMA	532
Prorsa	490
Prosapiaria	529
Prunaria	529
Prunata	541
Pruni 503	497
Psi	508
PTEROSTOMA	506
Pudibunda	502
Pudorina	509
Pulmonaria	512
Punctaria	532
Punicealis	527
Purpuraria	536
Purpuralis	527
Pusaria	534
Pustulata	532
Putataria	532
Putris	510
PIGÆRA	505
PYGARGA	522
PYRALIDÆ	526
PYRALIS	526
Pyralina	518
Pyraliata	541
Pyramidea	524
PYRAUSTA	526
Pyri	504
Quadra	498
Quercifolia	503
Quercinaria	530

Pages.
Quercus 503 488
Rapæ 487
Reclusa 507
Rectangulata 539
Remutaria..... 534
Repandata 531
Repandaria..... 531
Retusa 518
Reversata 534
Reversaria 533
Rhamni 488
RHODARIA 527
RHODOCERA 488
Rhomboidaria 531
Rhizolitha 521
Ribesiaria 541
Ridens... 508
Ripæ 513
Rivata 540
RIVULA 526
Rivulata 538
Roboraria 531
Rosea..... 497
Rostralis 526
Rubetra..... 516
Rubi..... 514 503 488
Rubicunda 497
Rubiginata 539 533
Rubricata 533
Rubricolis 498
Rubricosa 516
Rufina 516
Rufuncula..... 512
RUMIA 529
Rumicis..... 509
Ruptata..... 541
Rupicapraria 537
Rurea 510
RUSINA..... 513
Russata 511
Russula..... 499
Rusticata..... 534
Salicis 502
Sambucaria 528

Pages.
Sambucalis... 528
Sanguinalis..... 527
Satellitia 517
SATYRIDÆ 492
SATYRUS 492
SATURNIDÆ 504
SATURNIA 504
Saucia 513
SCIAPTERON..... 496
Scopariata..... 529
SCOTOSIA..... 541
SCOPELOSOMA 517
Scutulata..... 533
Segetum 513
Selene 491
SELENIA 529
Semele 492
SEMERINTHUS 495
Serena..... 518
Sericealis 526
SESIDÆ..... 496
SESIA 496
SETINA 498
Sibylla..... 490
Sicula 504
Sigma 514
Signata 513
Silago 517
Silaceata 541
Silene 516
Sinapis 488
Socia..... 521
Solaris..... 522
SOPHRONIA..... 526
Sordiata 529
Sordidata 539
Spadicea 516
Spargani 510
SPHYNGIDÆ 494
SPHYNX 511 494
SPILODES 538
SPILOSOMA..... 499
Sponsa..... 525
Stabilis 515

Pages.
Statices 497
Stellatarum 496
STAUROPUS 505
STERNIA..... 535
Stramentalis..... 528
Strataria 531
Stricticalis..... 528
Strigilis 512
Strigillaria 536-534
Strigosa 509
Strigula..... 498
Strigularis 498
Suasa..... 520
Subluslris..... 511
Subtusa 517
Suffusa 513
Sulphuralis..... 522
Sulphurea..... 522
Superstes 512
Sylvanus 494
Sylvata 537 533
Sylvestraria 534
Sylvinus 500
SYRICTUS 493
Syringaria 529
Tabaniformis 496
Tages..... 494
Taminata..... 535
TÆNIOCAMPA 515
Taraxaci 513
Tau 504
Temerata 535
Tenebrata 522
Tenebrosa 513
Tenebrosaria 539
Tentaculalis 526
TEPHROSIA..... 532
TEPHRINIA 535
Terrifica 505
Tersata 510
Testacea 511
Testaceata..... 533
Testata 540
Testudo 501

	Pages.
Tethea	517
Tetralunaria	530
Thalassina	520
Thanaos	494
Thaumas	494
Thecla	488
Thyatira	507
Tiliæ	495
Thimandra	534
Tithonus	493
Togata	517
Torva	506
Trachea	515
Tragopogonis	524
Trapezina	518
Tremula	505
Tremulæ	490
Trepida	505
Triangulum	514
Tridens	508
Trifasciata	539
Trifolii	503 497
Trigammica	512
Trigeminata	534
Trilinea	512
Triphæna	543
Triphlasia	523
Tritophus	505
Tristata	540
Tristigma	514
Trochilium	496
Truncata	544
Tupiliformis	496
Turca	509
Typhæ	510
Typica	524
Ulmata	536
Umbra	521
Umbratica	521
Umbrosa	514
Unaminis	512
Unangulata	540
Unca	523
Uncana	523
Undulata	544
Urapteridæ	528
Uraperix	528
Urticæ	523 500 491
Urticalis	527
Vaccinii	516
Valezina	492
Valligera	513
Vanessa	490
V. Aurum	524
Velitaris	506
Venilla	529
Verbasci	521
Verbascalis	528
Verpertaria	528
Versicolora	503
Verticalis	527
Vestigialis	513
Vetusta	520
Villica	499
Vinula	505
Virgata	542
Viridata	538
V. Nigrum	502
Wavaria	535
Xanthe	489
Xanthia	517
Xanthographa	514
Xylinidæ	520
Xylina	521
Xylocampa	520
Xylophasia	510
Ypsilon	515 513
Ypsipetes	539
Zerenidæ	536
Zeuzera	500
Zigzag	505
Zygænidæ	497
Zygæna	497

MOUVEMENT DE LA POPULATION A LILLE.

PARALLÈLE DES PÉRIODES

DE 1851 A 1856 ET DE 1866 A 1872,

Par M. J. CHRESTIEN,

MEMBRE TITULAIRE.

Lu le 24 avril.

Tout, autour de nous, subit la loi naturelle d'accroissement, d'agrégation et de désagrégation, les êtres collectifs absolument comme les individus présentent des périodes de développement, d'état et de dépérissement. Mais si le naturaliste est parvenu à connaître, au moins pour un grand nombre d'espèces, les phénomènes qui démontrent ces diverses périodes et la durée de chacune d'elles, il n'en est pas de même pour les savants qui se livrent à l'étude des sociétés. Que nous ont-ils enseigné sur le développement, la période d'état et la désagrégation des sociétés dont les naturalistes retrouvent de loin en loin des vestiges individuels, enfouis à de plus ou moins grandes profondeurs de la surface que nous habitons, par les changements survenus à notre planète. Ce sont des réflexions de cet ordre qui m'ont porté à l'étude de la statistique. J'ai vu en elle un instrument qui per-

mettait de suivre et de mesurer les phénomènes de la vie des êtres collectifs.

Depuis plusieurs années, j'étudie à ce point de vue l'agglomération lilloise. Sans me faire illusion sur la portée de cette étude restreinte, je me suis dit avec Buffon : *Rassemblons des faits pour avoir des idées;* aujourd'hui, je viens devant vous mettre en regard le mouvement de l'état-civil de Lille, pendant deux périodes prises à vingt ans de distance : Lille de 1851 à 1856, comparé à Lille de 1866 à 1871.

Bien des circonstances comme épidémies, cherté relative des vivres, crise commerciale et d'autres encore inconnues influent sur le mouvement de la population d'une agglomération telle que celle de Lille, c'est pourquoi je me propose de comparer les moyennes obtenues en prenant les cinq années comprises entre les dénombrements officiels de 1851 à 1856 à celles obtenues en prenant les années entre les recensements aussi officiels de 1866 à 1872.

Je sais que dans cette seconde période qui a dû être de six ans, il s'est passé des événements désastreux et sur lesquels il est douloureux de revenir. Mais j'ai cru devoir passer outre et il m'a intéressé de chercher leur retentissement sur le mouvement de notre population.

AUGMENTATION DE LA POPULATION.

Le recensement de 1851 fixant la population de Lille à 75795 habitants et celui de 1856 le portant à 78661, il en résulte une augmentation de 2866 soit de 378 pour dix mille pendant la première période, objet de notre étude. Mais pendant ces cinq années l'excès des naissances sur les décès n'est que de 1141, il reste donc une augmentation de 1725 habitants, qui est le fait de l'immigration, soit une augmentation de 150 pour dix mille, due à l'excès des naissances, et une augmentation de 228 pour dix mille, due à l'immigration.

Pour la deuxième période de 1866 à 1872. Un décret de 1858 a annexé à la ville quatre communes suburbaines, la population est de 154749 au recensement de 1866 et de 158117 lors du recensement de 1872. C'était une augmentation de 3366 habitants ou de 217 pour dix mille, mais pour ce laps de temps l'excès des naissances donne une augmentation de 5844 habitants ou 313 pour dix mille. Donc, non-seulement il n'y a pas eu immigration pendant cette période, mais le mouvement d'émigration a fait perdre 2476 habitants ou 160 pour dix mille.

En résumé, l'excédant des naissances sur les décès est plus considérable pendant la seconde période, mais l'augmentation de population est moindre, parce que l'émigration l'emporte sensiblement sur l'immigration.

MARIAGES.

Entre les deux recensements qui déterminent la première période, les mariages se sont élevés à 3322, soit en moyenne 664 par année ou un mariage pour 116 habitants, pour une population en moyenne de 77228 habitants. Dans la seconde période, ils atteignent 8394, la période entre les deux recensements étant de six années soit pour une population moyenne de 156433 une moyenne annuelle de 1399 ou de un mariage par 112 habitants. Le nombre des mariages tend donc à s'accroître.

INSTRUCTION DES CONTRACTANTS.

On mesure généralement le degré d'instruction en établissant le rapport de ceux qui signent et de ceux qui ne signent pas; il est bien évident que cette manière n'a rien de bien absolue, car il en est qui signent leur nom de telle façon, qu'il en ressort qu'ils sont complétement ignorants, il en est d'autres qui déclarent ne savoir

écrire et qui pourraient le faire vaille que vaille. Mais si l'on tient compte que le moyen d'appréciation est exactement le même pour les deux périodes, on est obligé de convenir que les résultats seront éminemment comparables.

Ces résultats les voici en chiffres ronds. Relativement aux hommes 68 pour cent, pendant la première période, signent de leurs noms, 32 ne le savent faire; dans la seconde période, le rapport est de 71 pour les premiers et de 29 pour les seconds. Relativement aux femmes, dans la première période nous avons 49 sachant signer et 51 ne le sachant faire; pour la deuxième période, le rapport est renversé, 51 signent et 49 ne le peuvent.

En résumé progrès, mais bien lent puisqu'il est de trois pour cent seulement pendant une période de près de vingt ans.

Le rapport des naissances légitimes aux mariages n'a pas subi de changement appréciable, il n'y a que quelques centièmes à l'avantage de la deuxième période; ainsi, le rapport qui est de 3,10 pour cent à la première période, est de 3,33 pour la seconde.

NAISSANCES.

Si nous examinons maintenant les naissances, nous constatons qu'elles sont, pour la première période, en moyenne de 2611 soit de 32 pour mille ou de 1 pour 29 habitants et que leur rapport aux décès de la même période s'exprime par 109 pour 100 décès.

Pour la seconde période, les naissances moyennes sont au nombre de 5851 ou de 37 pour mille habitants, une naissance pour 26 habitants et le rapport au décès s'exprime par 120 naissances pour 100 décès.

La puissance de la natalité est donc manifestement plus grande dans la seconde période.

Le rapport des sexes entre eux est le suivant : 51,68 naissances masculines dans la première période et 50,35 seulement pour la seconde, et 49,71 féminines dans celle-là et 49,64 dans celle-ci. Ainsi, il y a un avantage pour le sexe masculin, mais il est moindre pour la deuxième période et surtout il est bien plus faible que pour la première pour laquelle il est d'un seizième, tandis qu'il atteindrait à peine un trente-deuxième dans la deuxième.

Le rapport des sexes entre eux est sensiblement le même, que l'on considère les naissances en bloc ou que l'on examine séparément les naissances légitimes ou illégitimes.

MORT-NÉS.

Le rapport des sexes est bien différent alors qu'il s'agit des mort-nés. La prédominance du sexe masculin est ici très-accusée. Sur cent mort-nés de la première période 60 pour cent appartiennent au sexe masculin, soit qu'on les étudie pris en bloc ou que l'on tienne lieu de la légitimité. Pour la deuxième période nous aurons 60 pour cent d'enfants mort-nés masculins alors qu'on les examine en bloc, 61 pour les légitimes et 58 pour les illégitimes.

De la première à la seconde période, le rapport des mort-nés aux naissances s'accroît sensiblement.

Dans la première période nous trouvons un mort-né sur 14 naissances prises en bloc. Un mort-né sur 16 naissances légitimes.

Sur 10 naissances naturelles,
Sur 12 naissances masculines en bloc,
Sur 17 naissances féminines en bloc,
Sur 13 naissances masculines légitimes,
Sur 8 naissances masculines illégitimes,
Sur 18 naissances féminines légitimes,
Sur 13 naissances féminines illégitimes.

Voici les données de la deuxième période de 1866 à 1872 :

Sur 12 naissances prises en bloc,
Sur 14 naissances légitimes,
Sur 8 naissances naturelles,
Sur 10 naissances masculines,
Sur 14 naissances féminines,
Sur 12 naissances masculines légitimes,
Sur 7 naissances masculines illégitimes,
Sur 17 naissances féminines légitimes,
Sur 8 naissances féminines illégitimes.

A Roubaix, de 1865 à 1869, on ne trouve qu'un mort-né sur 23 naissances; il n'est pas possible que des différences telles ne soient pas dues au mode de constatation différent dans ces deux localités si voisines. Il n'existe pas de règle bien précise, paraît-il, qui détermine l'âge auquel les produits de la conception doivent être déclarés à l'état-civil, il est très-possible qu'en une localité on déclare des fœtus, qui sont loin d'atteindre trois mois, tandis que dans une autre localité on ne déclarera que ceux qui ont atteint cinq et six mois. Jusqu'à ce qu'il se soit établi une jurisprudence généralement appliquée, les rapports obtenus ne peuvent avoir une grande valeur.

Même après ces réserves on ne peut méconnaître que le nombre des mort-nés à Lille est considérable, qu'il tend à s'augmenter encore et que surtout il est presque double pour les enfants illégitimes. Il serait donc à désirer de voir le nombre en diminuer; peut-on l'espérer et quels moyens employer pour atteindre ce but. Je demanderai la permission d'émettre une opinion sous forme dubitative, car je n'ai pas par devers moi de chiffres qui me permettent d'en fournir la preuve. Ne peut-on voir un rapport de cause à effet entre le grand nombre d'accouchements faits par des personnes sans titre ou non

suffisamment expérimentées et celui des enfants mort-nés? Les accoucheurs et accoucheuses, quel que soit leur grade universitaire, ont-ils une suffisante instruction clinique? Il est permis d'en douter. Les cliniques d'accouchements sont-elles en nombre suffisant et suffisamment ouvertes aux élèves? Je ne le pense pas. Il y a des améliorations à introduire. Je n'en nie pas les difficultés, mais j'en constate la nécessité.

DÉCÈS.

Nous arrivons à l'étude des décès. Ils se sont élevés pour la première période à 11,923 ou à 92 pour 100 naissances et pour la seconde période à 29,264 ou à 83 pour 100 naissances, d'où il résulte un avantage sensible pour la deuxième période.

Quant au rapport des deux sexes dans les décès, tandis que dans la première période nous comptions 49 décès masculins et 51 décès féminins pour 100; dans la seconde, le rapport est renversé, 51 pour 100 appartenant au sexe masculin et 49 au sexe féminin.

Quant au rapport des décès aux naissances par âge, il donne les résultats suivants : les décès de la première année sont très-sensiblement plus considérables pour la seconde période, de 18 ils s'élèvent à 24 pour 100 naissances; mais ils sont moindres pour les années suivantes, de sorte qu'à vingt ans, dans les deux périodes, il reste souvent 55 à 54 vivants sur 100 naissances. De vingt à quatre-vingt-dix ans, la mortalité est bien moins considérable dans la deuxième période que dans la première, puisque dans celle-ci la mortalité totale atteint 92, pendant que dans la seconde elle n'est que de 83 pour 100 naissances.

CONCLUSIONS.

De ce qui est exposé plus haut, il me paraît résulter qu'à Lille, comme du reste dans les grandes agglomérations, le mouvement de la population est en quelque sorte accéléré et fébrile. La natalité a une puissance considérable, la mortalité aussi est plus grande surtout dans les premiers temps de la vie. Quoi de plus propre à démontrer que notre population, entraînée par l'activité du travail, n'entoure pas de soins suffisants la première enfance. Réfléchissons y tous, près du quart de *nos* enfants meurent dans la première année de la vie. Il importe à tous de faire cesser un tel état de choses, il faut que notre société, sous peine de suicide, arrive à une plus grande protection de l'enfance.

Il ressort encore, à mon sens, une autre conclusion, celle-ci plus consolante, c'est que le retentissement des malheurs publics a été peu sensible à Lille et qu'on est en droit d'espérer que toute trace en aura disparu lors du prochain recensement.

RECHERCHES CHIMIQUES SUR LA VÉGÉTATION

(SUITE).

ÉTUDES SUR LES FEUILLES DES ARBRES

PENDANT LE COURS DE LEUR VÉGÉTATION,

Par M. B. CORENWINDER,

MEMBRE TITULAIRE.

Lu le 15 mai.

Après avoir effectué un grand nombre d'expérience sur les feuilles des végétaux, il m'a semblé que pour élucider davantage les fonctions de ces organes et en saisir les lois, il convenait de s'éclairer des lumières de l'analyse chimique. C'est pourquoi j'ai entrepris une nouvelle série d'études sur les plantes, en me proposant de suivre les rapports qu'elles ont avec les agents extérieurs, en même temps que les modifications qu'elles éprouvent dans leur constitution moléculaire.

On sait par exemple, depuis longtemps, et j'ai contribué à établir cette vérité scientifique, que les bourgeons, les

jeunes pousses, les feuilles naissantes renferment des matériaux azotés et des phosphates en proportion plus élevée qu'à aucune époque postérieure de leur végétation. Il a été prouvé, en outre, par de nombreuses recherches auxquelles j'ai pris aussi une part active que lorsque le terme de leur accroissement est atteint, les plantes, en général, ont subi une perte considérable en éléments azotés et surtout en acide phosphorique.

Dans l'intention d'établir ces faits par des chiffres, et en même temps pour connaître les modifications que la constitution des feuilles éprouve entre ces deux limites : j'ai entrepris pendant l'été de 1873, une série d'analyses chimiques sur les feuilles de deux arbres qui ont été examinées à des époques déterminées, depuis l'instant où elles sortent de leurs bourgeons jusqu'au jour de leur chute.

Les arbres qui ont fait l'objet de ces recherches sont :

1° Un lilas à fleurs blanches ;
2° Un érable à feuilles parfaitement vertes.

Ces deux végétaux croissent dans mon jardin, situé à une des extrémités de la ville, dans une situation bien aérée.

Dans cette première étude, je me suis borné à déterminer dans ces feuilles : l'eau, les substances azotées, les cendres, les composés ternaires, par différence, et j'ai dosé plusieurs fois dans les cendres les proportions d'acide phosphorique qui y étaient contenues.

Je vais exposer d'abord les résultats de mes analyses tels qu'ils sont consignés dans mon registre de laboratoire. Je les présenterai ensuite sous une forme plus concise qui fera mieux saisir les modifications qui s'opèrent dans les organes foliacés à mesure de leur accroissement. Voici d'abord les analyses des feuilles de lilas récoltées aux époques indiquées :

4° FEUILLES DU LILAS COMMUN.

Cueillies le 15 avril.

Eau	72,375
Matières azotées	7,700
Matières carbonées	18,744
Cendres	1,181
	100,000

19 avril suivant.

Eau	77,500
Matières azotées	5,256
Matières carbonées	16,090
Acide phosphorique 0,315 / Potasse, chaux, chlore, silice, etc. 0,839	1,154
	100,000

21 avril.

Eau	75,000
Matières azotées	4,500
Matières carbonées	19,261
Cendres	1,239
	100,000

12 mai.

Eau	71,500
Matières azotées	5,090
Matières carbonées	22,173
Acide phosphorique 0,217 / Autres sels minéraux 1,020	1,237
	100,000

6 juin.

Eau	70,000
Matières azotées	4,425
Matières carbonées	23,685
Cendres	1,890
	100,000

1er juillet.

Eau	68,750
Matières azotées	3,945
Matières carbonées	24,699
Cendres	2,606
	100,000

2 août.

Eau	63,000
Matières azotées	4,000
Matières carbonées	29,892
Cendres	3,108
	100,000

2 septembre.

Eau	65,750
Matières azotées	3,531
Matières carbonées	27,808
Cendres	2,911
	100,000

1er octobre.

Eau	51,500
Matières azotées	5,426
Matières carbonées	39,679
Cendres	3,395
	100,000

31 octobre (fin).

Eau	68,500
Matières azotées	2,796
Matières carbonées	26,184
Acide phosphorique / Autres sels minéraux	2,520
	100,000

2° FEUILLES D'ÉRABLE.

Cueillies le 1er mai.

Eau		78,800
Matières azotées		8,607
Matières carbonées		11,321
Acide phosphorique	0,593	1,272
Potasse, chaux, chlore, etc.	0,679	
		100,000

7 mai.

Eau	77,000
Matières azotées	8,869
Matières carbonées	12,544
Cendres	1,587
	100,000

20 mai.

Eau	79,500
Matières azotées	5,381
Matières carbonées	13,501
Cendres	1,618
	100,000

13 juin.

Eau		72,000
Matières azotées		6,405
Matières carbonées		18,963
Acide phosphorique	0,268	2,632
Potasse, chlore, chaux, etc.	2,364	
		100,000

12 juillet.

Eau	66,000
Matières azotées	6,661
Matières carbonées	23,498
Cendres	3,841
	100,000

4 août.

Eau	64,500
Matières azotées	6,944
Matières carbonées	24,220
Cendres	4,336
	100,000

3 septembre.

Eau	62,500
Matières azotées	5,508
Matières carbonées	26,930
Cendres	5,062
	100,000

3 octobre.

Eau		58,750
Matières azotées		8,250
Matières carbonées		26,916
Acide phosphorique	0,049	6,084
Potasse, chaux, silice	6,035	
		100,000

14 octobre.

Eau	14,500
Matières azotées	12,654
Matières carbonées	58,995
Cendres	13,851
	100,000

La première chose qui frappe en examinant ces analyses, ce sont les variations qu'elles présentent quant à la proportion d'eau contenue dans les feuilles.

Ainsi, en ce qui concerne celles du lilas, on constate que la quantité d'eau était plus élevée le 19 et aussi le 21 avril qu'au début. Or, si je consulte mes notes, je vois qu'à partir du 19 le temps a été fort pluvieux pendant quelques jours. Cette anomalie apparente s'explique facilement : le tronc, les branches, les feuilles d'un arbre absorbent nécessairement de l'humidité, lorsque la terre est trempée par les pluies.

Les mêmes faits se reproduisent les 2 septembre et surtout le 31 octobre. Mais, à part ces exceptions, on remarque que la proportion d'eau tend à diminuer dans les feuilles à mesure qu'elles vieillissent.

Quant aux feuilles d'érable qui ne sont sorties de leur bourgeon que le 1er mai, elles présentent, sauf une seule exception, une diminution constante dans la proportion d'eau, pendant toute la période de leur végétation. Celles que j'ai examinées, le 14 octobre, étaient entièrement jaunies. Je les avais laissées à l'air jusqu'à ce que leur chlorophylle eût entièrement disparu. Elles étaient alors à peu près sèches. Il suffit du reste d'examiner des feuilles d'érable, après leur chute de l'arbre, pour constater qu'il n'y reste plus, pour ainsi dire, que les tissus fibreux et cellulaire.

Ces changements, dans l'eau, de végétation des feuilles empêchent de comparer fructueusement les autres éléments qu'elles renferment. Aussi, me conformant à ce qui a été fait par de Saussure, ai-je résolu de représenter les chiffres trouvés en ramenant les feuilles à l'état sec par le calcul. On se rend mieux compte, de cette manière, des modifications qui s'opèrent dans les parties constitutives de ces organes.

Les résultats de toutes mes analyses ainsi présentées sont consignés dans les tableaux suivants :

FEUILLES DU LILAS COMMUN.

1873. — DATES.	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS.	Matières azotées.	Matières carbonées.	Cendres.
15 avril.....	Feuilles petites, séparé les écailles.	27,87	67,71	4,42
18 id.....	Feuilles plus grandes, boutons de fleurs apparents..	23,36	71,45	5,19
21 id.....	Feuilles plus grandes, boutons de fleurs formés	18,00	77,04	4,96
12 mai.....	Feuilles normales, fleurs ouvertes...	17,86	77,68	4,46
6 juin.....	Id. fleurs fanées.....	14,75	78,35	6,90
1er juillet...	Id.	12,62	79,04	8,34
2 août.....	Id.	10,81	80,79	8,40
2 septembre	Id.	10,31	81,17	8,52
1er octobre..	Feuilles encore vertes	11,19	80,61	8,20
31 id....	Feuilles flétries.....	8,87	83,13	8,00

ACIDE PHOSPHORIQUE.		
DATES.	Dans 100 p. feuilles sèches.	Dans 100 p. cendres.
15 avril.....	gr. 1,400	31,67
6 juin	0,770	11,16
1er octobre	0,460	5,61
31 id.	0,256	3,20

FEUILLES D'ÉRABLE.

DATES.	RENSEIGNEMENTS ET OBSERVATIONS.	Matières azotées.	Matières carbonées.	Cendres.
1er mai.....	Feuilles petites (séparé les écailles)..	40,94	53,06	6,00
7 id.	Id. étalées.....	38,56	54,54	6,90
20 id.	Feuilles plus grandes	26,25	65,86	7,89
13 juin.....	Id. normales.....	22,87	67,73	9,40
12 juillet....	Id. id.	20,19	68,17	11,64
4 août.....	Id. id.	19,59	68,13	12,28
3 septembre	Id. id.	20,62	65,88	13,50
3 octobre...	Id. jaunissantes.....	20,00	65,25	14,75
14 id. ...	Id. tombées de l'arbre.....	14,80	69,00	16,20

ACIDE PHOSPHORIQUE.		
DATES.	Dans 100 p. feuilles sèches.	Dans 100 p. cendres.
1er mai.....	2,797	49,62
13 juin	0,957	10,18
3 octobre	0,119	0,73

L'examen de ces tableaux démontre :

1° Que, pendant l'accroissement des feuilles des arbres, la proportion relative des matières azotées diminue rapidement dans leur tissu. Elle est à son maximum au moment où ces organes sortent de leur bourgeon, elle s'infléchit ensuite rapidement jusqu'à vers le commencement de juillet, époque où dans le lilas les fruits étaient formés. Postérieurement, la quantité de matières azotées est peu variable. Elle semble éprouver une légère augmentation, cependant, dans les feuilles qui approchent de la maturité. Enfin, elle est à son minimum, lorsque leur végétation est accomplie.

On remarquera que les quantités absolues de substances azotées sont fort différentes dans les feuilles des deux arbres : il y en a beaucoup plus au commencement dans celles de l'érable que dans celles du lilas et cette supériorité se soutient pendant tout le cours de la végétation.

Il est probable que si l'on examinait à ce point de vue un grand nombre de plantes, on trouverait constamment des écarts aussi prononcés. J'ai lieu d'admettre, au surplus, que, dans des arbres de même espèce, les matières azotées augmentent ou diminuent, suivant l'âge, la vigueur du sujet et surtout en raison du milieu où il végète (Note 1).

Au moment de leur chute, on ne trouve plus dans les feuilles du lilas que le tiers environ de la quantité d'azote qu'elles contenaient à l'origine. Dans celles de l'érable, il y en a relativement un peu plus, mais la différence n'est pas très-importante.

Les substances azotées ont été déterminées par le dosage d'azote des feuilles séchées à 100° et le chiffre trouvé a été multiplié par 6,25. Je ne prétends pas que cette opération arithmétique donne avec certitude la proportion absolue de ces subtances, mais, comme le facteur

est invariable, il en résulte nécessairement que les produits de la multiplication sont dans les mêmes rapports et qu'ils sont conséquemment comparables.

2° Si l'on examine maintenant ces analyses au point de vue des matières carbonées, on voit que celles-ci augmentent rapidement depuis le moment où les feuilles sortent de leurs écailles jusqu'au jour où elles ont atteint leur grandeur naturelle, c'est-à-dire lorsqu'elles sont arrivées à l'âge adulte. C'est, pour le lilas, l'époque où les fleurs sont prêtes à s'épanouir. Les matières carbonées éprouvent ensuite un accroissement moins prononcé jusqu'au mois de septembre. Alors on remarque, au contraire, une dépression sensible surtout pour celles de l'érale[1], et enfin elles atteignent le maximum au moment de la chute, par suite de la disparition d'une partie notable des substances azotées.

3° Les cendres augmentent aussi avec rapidité jusqu'au mois de juin. Leur accroissement, dès lors, est moins prononcé. Il y a relativement plus de matières minérales dans les feuilles flétries de l'érable que dans celles du lilas. Ces dernières éprouvent, au terme de leur existence, une légère diminution, peut-être accidentelle, en sels minéraux. J'ai lieu de croire que ces feuilles, plus tendres que celles de l'érable, perdent un peu de sels solubles par l'action des pluies.

Il suffit, du reste, de comparer les feuilles mûres de l'érable à celles du lilas pour pressentir que les premières doivent contenir plus de sels fixes que les secondes. Elles sont traversées par des fibres plus épaisses, plus raides et plus nombreuses que celles du lilas et conséquemment elles sont plus riches en silice et en sels de chaux. C'est ce qui sera démontré ultérieurement (Note 2).

La composition des cendres des feuilles de ces deux arbres est très-différente. Il est même certain qu'elle se

(1) Je donnerai plus loin la raison de cette anomalie apparente.

modifie dans une même espèce, suivant le milieu dans lequel celle-ci végète, son âge, l'humidité du sol, la chaleur qui exalte la transpiration dont l'activité dépend surtout des circonstances extérieures.

De Saussure a prouvé, il y a déjà longtemps, que la quantité de cendres est beaucoup plus faible dans les feuilles naissantes que dans celles qui ont atteint le terme de leur existence.

4° Le même auteur a fait voir aussi qu'il y a dans les cendres des bourgeons, des feuilles naissantes plus d'acide phosphorique qu'à aucune époque postérieure de la végétation. Ce fait a été confirmé depuis par M. Garreau (de Lille) et par moi-même. Mes expériences actuelles donnent une nouvelle démonstration de cet important phénomène naturel.

On remarque dans les petits tableaux précédents que la proportion d'acide phosphorique, considérable au début, notamment dans les feuilles d'érable, diminue rapidement ensuite et qu'il n'y en a plus qu'une faible quantité lorsque la végétation est arrivée à son terme.

Ainsi, ces mêmes feuilles sortant de leur bourgeon et supposées sèches, contiennent 28/100 environ d'acide phosphorique. A la fin, on n'en trouve plus que 1/1000 environ[1].

J'ai démontré, il y a déjà longtemps, que le phosphore dans les plantes est un élément essentiellement mobile. Il disparaît à peu près complètement du tissu des végétaux annuels à la fin de leur existence, pour se condenser dans les graines et contribuer ultérieurement à la perpétuité de l'espèce. Chez les plantes vivaces, le phosphore se rend, non-seulement dans les semences, mais il se répand encore dans le tronc et dans les branches; il va hiverner aussi dans les bourgeons qui renferment

(1) Cet acide est alors en quantité si faible, qu'on ne peut le doser qu'à l'aide d'un réactif très-sensible pour les phosphates : le nitro-molybdate d'ammoniaque.

les éléments constitutifs de la graine et exercent les mêmes fonctions lors de l'évolution des feuilles primordiales. J'ai déjà affirmé cette similitude dans un précédent mémoire, je reviendrai sur ce sujet un peu plus loin.

De Saussure a étudié aussi les modifications que les autres minéraux (les sels alcalins, la chaux, la silice, les oxides métalliques) éprouvent dans les cendres des feuilles pendant le cours de la végétation. On peut lire avec fruit ce qu'il a écrit sur ce sujet dans le savant ouvrage où il a consigné tous ses travaux sur la physiologie des plantes. Tout le monde connaît ce livre précieux intitulé : *Recherches chimiques sur la végétation.*

Il y aurait beaucoup d'intérêt à reprendre ces recherches avec les ressources de l'analyse chimique actuelle. J'ai entrepris cette tâche, mais, jusqu'aujourd'hui, mes déterminations ne sont pas assez nombreuses pour être publiées. Je me bornerai, pour le moment, à présenter deux analyses complètes que j'ai effectuées des cendres des feuilles du lilas et de celles de l'érable, cueillies au mois de juillet. On les trouvera à la fin de ce mémoire (Note 2).

CONSÉQUENCES PHYSIOLOGIQUES.

I.

Les bourgeons, les jeunes pousses, les feuilles naissantes exercent une fonction dont on n'a pas jusqu'aujourd'hui tenu un compte suffisant, car cette fonction est de nature à élucider les lois les plus importantes de la physiologie végétale.

Il est facile de constater par des expériences bien simples que, dans cette première période et *pendant un certain tepms*, les plantes absorbent *d'une manière ostensible et sans interruption* du gaz oxigène et exhalent de l'acide carbonique.

Cette fonction ne se manifeste pas seulement dans l'obscurité. Au contraire, elle est peu apparente pendant la nuit, lorsqu'il fait froid, ce qui arrive souvent au printemps. C'est dans la durée du jour, en pleine lumière, qu'elle devient caractéristique et surtout lorsque la température s'élève.

On peut facilement mettre ces faits en évidence, en exposant des plantes tendres, cueillies dans le premier âge, sous une cloche tubulée et fermée, mise en communication avec un récipient contenant de l'eau de baryte concentrée suivi d'un aspirateur qui fait couler lentement à travers cette dissolution l'air qui a été en contact avec les plantes. Que l'on fasse, par exemple, l'expérience avec

un bourgeon de marronnier récemment épanoui[1] et instantanément, ou au moins après un temps fort court, on voit se produire dans le récipient, à la lumière du jour, un dépôt de carbonate de baryte qui augmente avec rapidité. Il faut avoir soin, bien entendu, de dépouiller l'air de son acide carbonique avant de le laisser pénétrer dans la cloche.

Il est facile de prouver par une expérience fort simple que, dans le cours de cette première période, les feuilles naissantes absorbent ostensiblement l'oxigène de l'air, le jour et la nuit. Il suffit de les placer dans une cloche étroite contenant de l'air ordinaire en fermant l'ouverture de celle-ci à l'aide d'une dissolution de potasse caustique que l'on a versée en quantité suffisante dans une soucoupe. On voit bientôt la dissolution monter dans la cloche et s'arrêter à une hauteur qu'elle ne dépasse plus. Si on examine alors le fluide élastique qui n'est pas absorbé, on constate que ce n'est plus que de l'azote. Il faut avoir soin évidemment d'empêcher que les pétioles des feuilles ne soient atteints par le liquide alcalin.

Dans cette opération, l'oxigène est inspiré par les feuilles. Celles-ci transforment ce gaz en acide carbonique qu'elles *expirent en partie* variable suivant leur âge, et cet acide est absorbé par la dissolution de potasse caustique.

(1) Le 3 avril 1863, j'ai fait passer un bourgeon de marronnier dans un ballon à trois tubulures et j'ai mis celui-ci en communication avec les appareils décrits précédemment. Ce bourgeon était encore fermé et se trouvait à l'extrémité d'une branche qui resta fixée à l'arbre.

Le premier jour, par une température élevée pour la saison (20 à 25°), ce jeune organe fit une exhalation abondante d'acide carbonique, surtout lorsque le soleil donnait sur le ballon.

On avait soin d'atténuer l'action de ses rayons en entourant le ballon d'une mousseline blanche.

Le dégagement d'acide carbonique alla en diminuant ensuite jusqu'au jour où les feuilles s'étaient complètement développées (9 avril); alors il était peu sensible, surtout par un temps clair.

Ainsi que je m'en suis assuré, il faut attribuer une partie de l'acide carbonique produit pendant l'élévation de la température, à la combustion des matières résineuses contenues dans les écailles du bourgeon.

Mais cette faculté d'absorber de l'oxygène et d'expirer de l'acide carbonique pendant le jour, très-apparente au moment de l'épanouissement des bourgeons, diminue sensiblement de caractère à mesure que les feuilles grandissent et généralement ce phénomène cesse d'être *ostensible* lorsque ces organes ont atteint leur développement normal.

Il est donc certain que les végétaux, dans leur premier âge, respirent comme les animaux, en absorbant de l'oxigène et en exhalant de l'acide carbonique.

J'ai confirmé ces faits physiologiques dans un Mémoire, qui a paru, en 1866, dans les publications de la Société des Sciences de Lille.

Il était difficile de se rendre compte à priori du motif pour lequel cette propriété des plantes naissantes d'exhaler constamment l'acide carbonique, très-apparente d'abord, diminue en intensité à mesure qu'elles grandissent et cesse bientôt de se manifester.

Des expériences d'une autre nature, dont j'ai rendu compte aussi, il y a huit ans, m'ont mis sur la voie de ce phénomène et m'ont permis d'en donner une explication plausible.

Opérant par les procédés qui ont permis à Bonnet Ingenhousz, Seunebier de jeter les fondements de la physiologie des plantes, j'ai introduit des bourgeons, des tiges munies de feuilles récentes dans des cloches pleines d'eau de source contenant du bi-carbonate calcaire ou dans de l'eau chargée d'acide carbonique, et je les ai exposées au soleil. Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, les feuilles se couvrirent de bulles en peu de temps et dégagèrent de l'oxigène, ce phénomène a lieu même lorsqu'on examine des feuilles dont l'évolution n'est pas encore complète.

Il est donc certain que, dès les premiers moments de leur vie, les plantes décomposent l'acide carbonique de l'atmosphère et en assimilent le carbone. Les expériences

précédentes justifient ainsi deux faits qui semblent contradictoires et qui, cependant, sont simultanés : 1° l'inspiration de l'oxigène accompagnée d'un dégagement d'acide carbonique ; 2° l'absorption de l'acide carbonique donnant lieu à un dégagement d'oxigène ; c'est-à-dire la respiration et l'assimilation du carbone.

Il reste à expliquer pourquoi, à mesure que les feuilles grandissent, l'émanation de l'acide carbonique devient graduellement plus faible. C'est dans l'espoir de découvrir cette loi générale que j'ai fait les analyses précédentes.

En examinant attentivement les chiffres trouvés, pour l'érable par eyemple, on voit que, dans la première période, les matières azotées sont très-abondantes. Probablement organisées et étant douées d'une existence indépendante des cellules végétales, elles exercent des fonctions animales, elles respirent, et en ce moment l'acte de la respiration est prépondérant. L'acide carbonique qui résulte de cette opération n'est retenu d'abord qu'en partie par l'action réductrice de la chlorophylle. Aussi la jeune plante, exposée à la lumière et placée dans l'air atmosphérique, exhale-t-elle un excès d'acide carbonique.

Dans la seconde période, la proportion *relative* de matières azotées diminue, les matières carbonées augmentent au contraire. La plante n'exhale plus qu'une faible quantité d'acide carbonique. Celui-ci est retenu presque en totalite par la chlorophylle, qui le décompose et en fixe le carbone.

Plus tard, le dégagement d'acide carbonique cesse d'apparaître. Ce gaz est absorbé instantanément par la chlorophylle à mesure qu'il est engendré par la respiration. La plante est entrée dans la période adulte. Elle inspire abondamment l'acide carbonique de l'air sous l'influence des rayons solaires et elle y répand de l'oxigène. A cette époque, le phénoméne de la respiration

est dissimulé complétement et il ne peut plus être mis en évidence que par les procédés que j'indiquerais ultérieurement.

En poursuivant l'examen des chiffres inscrits dans la colonne des matières carbonées, on remarque que, dans le mois de septembre, celles-ci diminuent sensiblement. Aussi ai-je constaté vers le commencement d'octobre que les feuilles exhalaient pendant le jour une faible quantité d'acide carbonique. Ici le phénomène n'est plus de même nature qu'au début de la végétation : les feuilles jaunies dépérissent, elles perdent du carbone comme toutes les matières organiques altérées ou mortes qui sont exposées à l'air. Du reste, ce fait est général, les feuilles tombées des arbres éprouvent une combustion lente qui se manifeste par un dégagement d'acide carbonique.

A la fin de la végétation, la proportion des matières carbonées semble augmenter, on voit que cela dépend de ce qu'il y a à cette époque une disparition brusque de matières azotées.

Tels sont les faits que j'ai constatés sur les feuilles précédentes qui ont été soumises à des expériences physiologiques en même temps qu'aux recherches chimiques dont j'ai donné les résultats. Ces comparaisons ont été fructueuses ; elles m'ont permis de trouver la raison plausible de deux phénomènes dont la simultanéité ne paraissait pas possible jusqu'alors et qui n'avaient pas, à mon avis, été expliqués jusqu'aujourd'hui d'une manière satisfaisante.

La limite où les plantes cessent de répandre ostensiblement de l'acide carbonique pendant le jour est très-variable suivant les espèces. J'en ai trouvé qui manifestent cette propriété longtemps, d'autres la perdent rapidement. On peut classer dans la première catégorie une plante vivace, commune dans nos jardins au printemps le « *Diclitra spectabilis* » et dans la seconde les

jeunes feuilles de betteraves. Je ne puis actuellement donner la raison de cette particularité.

Il est certain toutefois que cette limite dépend beaucoup des circonstances extérieures, de la chaleur, par exemple, qui exhale toutes les actions chimiques de l'oxigène ; de l'intensité de la lumière qui favorise l'acte de l'assimilation du carbone, ainsi que de la nature des végétaux. C'est pourquoi il ne faut pas se hâter de conclure, lorsqu'on fait une de ces expériences, si l'on ne veut pas s'exposer à créer des lois factices avec des exceptions.

La vérité ne peut être atteinte dans les sciences naturelles, comme en toutes choses, que par la persévérance et la multiplicité des observations. Il y a vingt-cinq ans que j'étudie, presque sans interruption, les lois physiologiques des feuilles. J'ai fait sur ce sujet plus de mille expériences et ce n'est qu'aujourd'hui que je suis plus hardi dans mes affirmations.

Ce ne sont pas seulement les jeunes plantes sortant de leurs graines ou du bourgeon au printemps qui présentent les caractères que j'ai énoncés. Tous les organes foliacés jeunes, tendres, injectés de matériaux azotés, qui commencent seulement à se *nourrir* du carbone de l'atmosphère, exhalent sensiblement de l'acide carbonique pendant le jour.

Que l'on observe les jeunes rameaux qui se développent pendant l'été sur un arbre à feuilles persistantes, tel le « laurocerasus » par exemple, et l'on verra que dans ces sujets naissants le phénomène de la respiration prédomine : ils exhalent sensiblement de l'acide carbonique, à la lumière du jour.

Mais si l'on fait passer une branche entière chargée de jeunes feuilles et de celles de l'année précédente, sous une cloche fermée, et qu'on recueille l'air qui a été en contact avec elles dans un récipient contenant de l'eau de barite, suivi d'un aspirateur : on voit que le résultat

varie suivant les quantités relatives de feuilles nouvelles et de feuilles anciennes. Si ces dernières sont en plus grand nombre, elles absorbent l'acide carbonique expiré par les premières et l'eau de barite reste claire, celle-ci se trouble dans le cas contraire, c'est-à-dire si le nombre et l'action des feuilles nouvelles sont prédominants.

Lorsque l'observation a lieu à une époque où toutes les feuilles de l'année ont atteint l'âge adulte, le rameau entier de laurier-cerise ne donne plus d'acide carbonique, pendant son exposition à la lumière, à moins que celle-ci ne soit fort affaiblie.

La théorie que je viens de développer longuement, en m'appuyant sur des expériences démonstratives avait été pressentie plutôt que prouvée par Th. de Saussure. Plus tard (il y a environ trente ans), M. Garreau (de la Société des Sciences de Lille) l'a appuyée sur des expériences ingénieuses et multipliées. D'autres physiologistes l'ont adoptée dans leurs ouvrages, sans en donner des preuves suffisantes. Pour moi, j'avoue que je n'ai voulu l'admettre qu'après l'avoir soumise à des épreuves, à des investigations nombreuses continuées pendant plusieurs années, et j'espère qu'aujourd'hui elle ressort clairement des démonstrations nouvelles que je viens d'en donner.

II.

De ce qui précède on doit conclure sans hésitation que les feuilles, dans leur première jeunesse, exercent simultanément deux fonctions physiologiques : 1° elles respirent par leurs parties azotées ; 2° elles assimilent du carbone à l'aide des matières carbonées qui s'organisent dans leurs tissus, c'est-à-dire par l'intermédiaire de la chlorophylle.

Faut-il admettre maintenant que cet acte de la respiration qui diminue en apparence à mesure que la plante assimile du carbone, mais qui, en réalité, n'est que masqué de plus en plus par l'accroissement de cette fonction : faut-il admettre, dis-je, qu'il s'anéantit complètement dès qu'il cesse de se manifester, c'est-à-dire à l'époque où les feuilles ont atteint leur développement normal ?

La logique indique que cet acte doit persister pendant toute la durée de la vie des plantes. Mais, comme dans les sciences positives, l'induction n'a qu'une valeur secondaire, il faut trouver, dans l'expérience, des éléments de solution de cet important problème.

Nous savons d'abord que les végétaux ne peuvent vivre dans un milieu privé d'oxigène. Ils ont besoin d'air ainsi que les animaux. Lorsqu'on les confine dans des flacons bouchés contenant de l'hydrogène ou de l'azote, ils soutiennent leur existence pendant un certain temps, à l'aide de la petite quantité d'air contenue dans leurs cellules, mais quoique l'apparence extérieure n'annonce pas chez eux une profonde altération, on s'aperçoit en les retirant du flacon, qu'ils sont privés de vie [1].

Cette première observation devrait suffire pour prouver l'existence de l'acte respiratoire chez les végétaux à tous les âges. Je crois cependant devoir en donner d'autres démonstrations.

L'assimilation du carbone, c'est-à-dire l'acte par lequel les organes foliacés décomposent l'acide carbonique de l'air et en expire l'oxigène est un acte dépendant essentiellement de l'influence de la lumière. Il s'exerce avec un maximum d'intensité lorsque la plante est soumise à l'action directe des rayons solaires, il diminue graduellement en importance à mesure que la lumière s'affaiblit, comme par exemple lorsque le ciel

(1) Voir le chapitre suivant.

est voilé par des nuages et que le temps est sombre et pluvieux [1].

Cependant il est rare, lorsque des feuilles adultes sont placées en plein air et environnées de lumière, de les voir exhaler une proportion même très-minime d'acide carbonique ; mais, ainsi que je l'ai démontré autrefois, si on les transporte dans un appartement qui n'est éclairé que par des fenêtres latérales et où les rayons du soleil ne pénètrent pas, on s'aperçoit généralement qu'en cette situation, elles expirent le jour de l'acide carbonique, en proportions variables, suivant leur nature, l'affaiblissement de la lumière diffuse et l'action de la température.

De toutes les plantes sur lesquelles j'ai expérimenté de cette manière, c'est l'ortie commune qui m'a paru donner le plus d'acide carbonique, lorsqu'on la maintient dans un appartement.

J'ai annoncé ces faits, il y a dix ans, mais je n'ai pas osé alors les interpréter comme je vais le tenter aujourd'hui. C'est une expérience ingénieuse de M. Boussingault qui m'a mis sur la voie et qui dissipe mon hésitation.

Cet illustre savant a démontré que lorsque des feuilles placées dans une cloche contenant de l'hydrogène pur mélangé d'un peu d'acide carbonique, sont maintenues dans un appartement peu éclairé, elles répandent néanmoins des traces d'oxigène dans la cloche, ce qui démontre que même dans ces conditions extrêmes, l'acte de l'assimilation du carbone ne cesse pas entièrement de se produire. Ce n'est que dans l'obscurité totale que cet acte est complètement suspendu.

Or, puisqu'il est certain aussi que dans une pareille condition de lumière, les feuilles maintenues sous une cloche *pleine d'air*, y répandent de l'acide carbonique en inspirant de l'oxigène, il résulte nécessairement de

(1) J'ai prouvé ce fait dans un mémoire publié en 1858, *Annales de physique et de chimie*.

ces deux sortes d'observations que les fonctions inhérentes à la plante, celle de la respiration et celle de l'assimilation du carbone, sont simultanées, mais que la *dernière est atténuée à ce point qu'elle ne dissimule plus complètement l'effet de la première*, c'est-à-dire que la chlorophylle ne peut plus absorber tout l'acide carbonique émanant de la respiration.

Il se réalise donc ici un fait analogue à celui qui se produit dans le premier temps de la végétation, seulement à cette époque l'action réductrice était insuffisante par l'infériorité relative des matières carbonées, tandis que, dans le cas actuel, l'insuffisance résulte de l'atténuation de leur puissance virtuelle.

Enfin si les feuilles sont maintenues dans l'obscurité complète, l'acte réducteur est nul et alors celui de la respiration, qui nécessairement n'est jamais interrompu complètement, se manifeste seul et la plante ne dégage que de l'acide carbonique. Seulement cet acte est singulièrement influencé par la température, ainsi que je l'ai fait voir, il y a bien des années; à ce point que vers le zéro du thermomètre les feuilles exhalent ordinairement peu d'acide carbonique.

Ces faits sont incontestablement très-favorables à la théorie des deux fonctions simultanées des feuilles. Je puis encore appuyer celle-ci sur d'autres observations que j'ai faites en grand nombre et qui sont faciles à répéter.

Que l'on mette des feuilles adultes de maïs, parfaitement vertes, sous la cloche de l'appareil que j'ai décrit, on constatera que pendant le jour, en plein air, elles n'expirent pas la moindre trace d'acide carbonique.

Si l'on pouvait enlever à ces feuilles la matière verte qui exerce essentiellement la fonction assimilatrice, on mettrait peut-être en évidence l'autre fonction dissimulée: la respiration?

Or, la nature se charge de nous faciliter cette opération.

Tout le monde sait qu'il existe une variété de maïs à

feuilles panachées qui porte souvent des feuilles blanches dépourvues de toutes traces de substance verte (Note 3).

En faisant l'expérience précédente avec ces feuilles blanches, on constate qu'elles expirent pendant le jour des quantités sensibles d'acide carbonique.

On observe les mêmes phénomènes avec d'autres plantes dont certaines feuilles ne contiennent pas du tout de matière verte, notamment celle de l'érable panaché qui décore si agréablement nos jardins en été (Note 4).

En résumé, je crois qu'on peut conclure des analyses et des expériences dont je viens de présenter les résultats qu'il règne dans les végétaux, à tous les âges de la vie, deux fonctions distinctes qui ont des centres d'action différents. L'une est la respiration qui dépend des corps organiques azotés, ainsi que mes analyses l'ont démontré; l'autre est l'assimilation du carbone qui a son siége dans les organismes spéciaux formés principalement, sinon exclusivement d'éléments ternaires.

En admettant cette théorie, il n'y a pas une seule des observations qu'on puisse faire sur la physiologie des feuilles qui ne trouve une explication naturelle. C'est ce que j'aurai l'occasion de faire voir dans un prochain mémoire où je discuterai l'origine du carbone dans les végétaux.

DES FEUILLES CONFINÉES DANS DES FLUIDES ÉLASTIQUES AUTRES QUE L'AIR.

I.

Le 25 septembre 1869, j'ai placé dans les deux branches verticales d'un tube en U deux petits rameaux de laurier (Nerium Oleander) dont les extrémités plongeaient dans un peu d'eau mise-au fond de ce tube. Aux deux tubulures, on avait adapté des bouchons munis de tuyaux de caoutchouc qu'on pouvait fermer à volonté avec des pinces de Mohr. L'une des tubulures était en communication avec un flacon dans lequel on produisait de l'hydrogène, l'autre avec un récipient contenant de l'eau de barite. On lavait l'hydrogène, bien entendu, par les moyens ordinaires.

Pendant la journée, je fis passer longtemps de l'hydrogène dans l'appareil, afin d'en chasser complètement l'air, puis je serrai les tuyaux de caoutchouc.

Le lendemain matin, de bonne heure, avec les précautions nécessaires, je fis passer de nouveau de l'hydrogène à travers le tube en U.

Immédiatement un trouble prononcé se produisit dans l'eau de barite.

Les feuilles de Nerium Oleander avaient donc formé, même dans cette condition, de l'acide carbonique pendant la nuit.

Je fermai de nouveau les communications; puis je con-

tinuai à observer pendant le jour: il ne se produisit pas d'acide carbonique en quantité sensible.

Le surlendemain matin, je m'aperçus qu'il s'était formé encore de l'acide carbonique, pendant la nuit, dans le gaz hydrogène, mais la quantité en était beaucoup moindre que la veille.

Enfin la nuit suivante la production d'acide fut nulle ou à peu près.

Des expériences semblables ont été faites avec d'autres feuilles, notammment avec celles de la cinéraire maritime [1].

Ici l'exhalation nocturne de l'acide carbonique persista plus longtemps, mais elle allait chaque nuit en s'affaiblissant. Cependant au bout de quelque temps, je remarquai qu'au contraire l'acide carbonique augmentait. Je retirai les feuilles de l'appareil et je m'aperçus qu'elles commençaient à s'altérer. Le phénomène avait donc changé de caractère.

De ces expériences, il faut conclure que les feuilles maintenues dans de l'hydrogène ont formé pendant la nuit de l'acide carbonique avec l'oxygène de la faible quantité d'air contenue dans leurs cellules. Si la production d'acide carbonique a persisté plus longtemps pour les feuilles de la cinéraire, c'est probablement que celles-ci sont plus riches en air atmosphérique que celle du laurier.

L'appareil était placé dans mon cabinet, près d'une large fenêtre. J'y fis des observations aussi durant la journée, après avoir *balayé*, bien entendu, tout l'hydrogène qui avait été en contact avec les feuilles pendant la nuit et l'avoir remplacé par de l'hydrogène nouveau.

Par un temps clair, je n'observai pas de dégagement

(1) Ces feuilles étant un peu plus nombreuses que dans l'essai précédent, je les ai placées dans une petite allonge en verre, ayant la forme indiquée, en marge, afin d'éviter qu'elles ne soient trop pressées l'une contre l'autre.

sensible d'acide carbonique, mais le lendemain, le ciel étant sombre et le temps pluvieux, les feuilles de cinéraire répandirent un peu d'acide carbonique dans leur atmosphère d'hydrogène.

Or, comme c'est précisément en maintenant des feuilles dans ce gaz, que M. Boussingault a observé qu'elles y versent une quantité sensible d'oxygène pendant leur exposition à la lumière diffuse, il faut en conclure que la petite exhalation d'acide carbonique mise en évidence dans le cas que je viens de citer est un excès que les feuilles n'ont pu décomposer, et ce qui confirme mon opinion, c'est que l'acide carbonique augmente fort dans l'obscurité complète ; alors que, d'après ce même savant, l'acte réducteur est absolument suspendu.

II.

Le développement des bourgeons est arrêté complètement dans un milieu qui ne contient pas d'oxigène.

Le 29 mars 1872, j'ai mis un bourgeon de marronnier encore fermé dans une éprouvette pleine d'air et j'ai placé celle-ci sur une dissolution de potasse-caustique.

Le bourgeon a formé rapidement de l'acide carbonique en inspirant l'oxigène de l'air confiné. Cet acide étant absorbé par la dissolution alcaline, à mesure de sa formation, celle-ci a monté dans la cloche jusqu'au moment où il n'y restait plus que de l'azote.

J'ai maintenu le bourgeon dans ce dernier gaz jusqu'au 2 mai. Il commençait alors à s'altérer.

Pendant cet intervalle, cet appendice n'a pas éprouvé le moindre accroissement, et il a conservé la forme qu'il avait au début. On doit donc conclure que *le développement*

d'un bourgeon ne peut avoir lieu dans un milieu privé d'oxigène.

On sait, depuis Th. de Saussure, que la germination est impossible aussi lorsque l'embryon en voie d'accroissement ne trouve pas dans le milieu où il naît la dose d'oxygène qui lui est nécessaire pour respirer. On rencontre donc, dans l'expérience que je viens de faire connaître, un nouvel exemple de la similitude de la germination et de l'évolution des axes foliaires.

III.

Le même physiologiste a examiné un grand nombre de plantes qu'il a placées dans du gaz azote. D'après la manière dont elles se comportent dans cette situation, il les a divisées en deux catégories, l'une comprend celles qui n'y végètent que peu de jours; l'autre, les plantes qui y vivent et y prospèrent même pendant un certain temps. Ce sont principalement les végétaux marécageux, tels que le *Lythrum Salicaria*, l'*Epilobium hirsutum*, le *Polygonum amphibium, etc.*, qui sont dans ce dernier cas. Il a émis l'opinion que les plantes qui jouissent de cette dernière propriété consument moins d'oxygène, en végétant dans l'air atmosphérique, à l'obscurité.

Il faut remarquer que si dans mes expériences précédentes les plantes se flétrissent rapidement, c'est parce que j'enlevais le matin l'acide carbonique formé pendant la nuit à l'aide de l'oxygène contenu dans les cellules. Si l'on ne fait pas cette soustraction, les feuilles peuvent décomposer cet acide pendant le jour, expirer de l'oxygène et se maintenir ainsi plus longtemps en vie, à l'aide de ce dernier gaz qui éprouve des inspirations et des expirations successives (Note 5).

NOTES.

Note 1. — Le 12 juillet 1873, j'ai cueilli des feuilles de lilas ordinaire dans un jardin situé à la campagne, dans les environs de Saint-Quentin et j'y ai trouvé :

Matières azotées	18,56
Matières carbonées	72,90
Cendres	8,54
	100,00

Si l'on compare cette analyse à celles des feuilles du lilas de mon jardin en ville, cueillies à la même époque, on remarquera que celles qui ont joui du grand air, dans une campagne éloignée de toute agglomération d'habitants, sont plus riches que les autres en matières azotées. Elles étaient du reste plus épaisses et plus grandes. L'activité de la respiration avait développé leur vitalité et favorisé l'accroissement des organes qui exercent cette fonction. Ainsi, pour les végétaux comme pour les animaux, une abondante absorption d'air pur est la condition essentielle d'une organisation puissante et vigoureuse.

Ce lilas végète dans un terrain humide, situé à proximité d'un marais. Aussi les cendres de ses feuilles avaient-elles une composition un peu différente de celle du lilas de Lille. Je m'abstiens pour le moment d'en parler, désirant faire de nouveaux essais sur ce sujet, avant d'en

tirer des conséquences qui, aujourd'hui, seraient prématurées.

Note 2. — J'ai fait des analyses complètes de cendres de feuilles de lilas et d'érable cueillis dans le mois de juillet. En voici les résultats :

FEUILLES DE LILAS.

Sulfate de potasse	6,157
Chlorure de potassium	7,040
Carbonate de potasse	45,155
Carbonate de chaux, phosphate de chaux et de magnésie, silice, etc.	41,798
	100,150

FEUILLES D'ÉRABLE.

Sulfate de potasse	12,715
Chlorure de potassium	10,653
Carbonate de potasse	4,296
Carbonate de chaux, phosphate de chaux et de magnésie, silice, etc.	72,165
	99,829

Ainsi les cendres des feuilles de lilas contiennent beaucoup plus de sels solubles que celles des feuilles d'érable, notamment du carbonate de potasse dont la quantité est au-delà de dix fois plus abondante.

Une remarque que j'ai eu l'occasion de faire ailleurs, c'est que les feuilles précédentes ne contiennent pas de traces de sel de soude. J'ai développé dans un autre travail mes vues sur ce sujet.

Note 3. — Si l'on examine attentivement les feuilles panachées, on voit que leurs parties blanches sont entièrement dépourvues de toutes traces de chlorophylle dans

leur intérieur. Il n'en est pas de même des feuilles colorées en pourpre, en noir. Celles-ci, outre la matière colorante qui les caractérise, renferment toujours plus ou moins de matière verte dissimulée. Aussi jouissent-elles de la propriété que n'ont pas les feuilles blanches d'absorber de l'acide carbonique et d'exhaler sensiblement de l'oxygène, lorsqu'on les expose au soleil. Il faut insister sur ces phénomènes. C'est pour ne les avoir pas approfondis que des auteurs très-modernes indiquent dans leurs ouvrages les feuilles colorées en général comme étant privées de la fonction d'assimilation.

Senebier avait déjà remarqué que les panachures jaunes et rouges de l'amarante tricolore ne donnent pas d'oxygène pendant leur exposition au soleil, mais que les feuilles de l'amarante rouge ont, au contraire, cette propriété. De même les feuilles naturellement vertes qui changent de nuance à la fin de leur vie, comme celles de la vigne du Canada par exemple, cessent complètement d'absorber l'acide carbonique et d'exhaler de l'oxygène. J'ai démontré précédemment que les feuilles flétries, qui sont sur le point de tomber, répandent constamment de l'acide carbonique. Il me paraît que le fait est général. Mais alors, ce n'est plus un phénomène de vitalité qui se manifeste; c'est un acte de décrépitude qui persévère et augmente après la chute des feuilles.

Note 4. — Au mois d'août 1868, j'ai cueilli sur un même érable des feuilles tout-à-fait blanches et d'autres entièrement vertes et j'en ai fait l'analyse séparément au point de vue de l'azote. J'y ai trouvé :

FEUILLES BLANCHES.

Matières azotées dans 100 gr. séchés à 100° . . .	17gr. 06

FEUILLES VERTES.

Matières azotées dans 100 gr. séchés à 100° . . .	13 75

Ainsi, on trouve notablement plus d'éléments azotés dans les feuilles blanches que dans celles qui contiennent de la chlorophylle. Réciproquement, les dernières sont plus riches en substances carbonées. Ces deux observations sont de nature à confirmer la théorie qui fait l'objet principal de ce mémoire.

Note 5. — Je possède encore dans mon cabinet un tube de verre contenant des groseilles rouges qui y ont été mises au mois de juillet 1849. Les deux extrémités de ce tube avaient été étirées d'abord à la lampe, et, avant de les fermer complètement, avec la flamme du chalumeau, j'y avais fait passer de l'hydrogène pur pendant un temps prolongé.

Durant plusieurs semaines, ces fruits ont conservé dans ce gaz leur couleur et leur aspect. Aujourd'hui ils ont pâli, mais ils ont encore en partie leur physionomie naturelle.

Ils sont évidemment altérés depuis bien des années, car ayant brisé en 1849, un tube préparé de la même manière dans lequel j'avais mis des fraises de bois, j'ai vu, à cette époque, en recueillant le gaz, que sa force élastique avait augmenté et qu'il contenait environ un cinquième d'acide carbonique formé par l'altération de la substance de ces fruits. Ceux-ci étaient devenus très-acides et avaient perdu leur saveur.

TABLE DES MATIERES.

Page.

Renart-le-Nouvel, roman satirique de Jacquemars Giélée de Lille, par M. J. Houdoy, M. T. (1) 1

Catalogue des hémiptères du département du Nord, par M. Lethiery, M. T. 209

Étude sur les phosphates assimilables, par M. J. Kolb, M. T. 313

Étude sur les registres des chartes de l'Audience. par M. l'abbé Dehaisnes, M. T. 329

Charles Dickens (1812-1870), par M L. Dépret, M. T. 423

Notice sur les faïences de Diruta, par M. Ch. Casati, M. T. 471

Catalogue des lépidoptères du département du Nord, par M. G. Le Roi 481

Mouvement de la population à Lille. — Parallèle des périodes de 1851 à 1856 et de 1866 à 1872, par M. J. Chrestien, M. T. 551

Recherches chimiques sur la végétation (*suite*). — Études sur les feuilles des arbres pendant le cours de leur végétation, par M. B. Corenwinder, M. T. 559

(1) M. T. signifie Membre titulaire.

LILLE. IMP. L. DANEL.